Université Lumière Lyon 2
**Faculté de géographie, histoire, histoire de l'art et tourisme  Institut d'Asie orientale**

# *L'ÉVOLUTION SANITAIRE ET MÉDICALE DE LA CONCESSION FRANÇAISE DE SHANGHAI ENTRE 1850 et 1950*

Doctorat d'histoire

**soutenu par Anne Frédérique GLAISE**
sous la direction de M. Christian HENRIOT, Professeur des Universités

Le 7 octobre 2005

# Table des matières

**Remerciements . .** 1

**Sigles et abréviations . .** 3

**Résumé .** 5

**Abstract . .** 7

**Introduction . .** 9

Préambule . . 9

Le contexte . 10

Historiographie . 12

Shanghai pendant la période des ports ouverts . 13

La médecine, l'action sanitaire et sociale dans les colonies et en Chine . 18

Le cas de Shanghai . . 24

Objet de cette étude . 27

Synthèse . 27

Thèmes développés au cours de la recherche . 34

**Chapitre 1. Le développement de la Concession française de Shanghai . .** 37

1.1. Les Occidentaux en Chine et le développement des concessions à Shanghai . . 37

1.1.1. Ouverture de comptoirs aux étrangers et création du statut d'extra□territorialité . 37

1.1.2. Le cas de Shanghai . . 38

1.1.3. L'établissement des concessions . 39

1.2. La Concession française de Shanghai de 1849 à 1862 . . 42

1.2.1. Le problème des missionnaires . . 43

1.2.2. La révolte des Taiping (1850-1863) et l'insurrection des Petits Couteaux (sept. 1853 - janv. 1855) . . 44

1.2.3. La transformation de la société et l'évolution des relations entre les différents acteurs . . 48

1.3. La Concession française de Shanghai de 1862 à 1914 . 52

1.3.1. Le Conseil d'administration municipal ou CAM . 52

1.3.2. La Garde municipale de la Concession française . 63

1.3.3. Décharge de responsabilité entre les deux concessions occidentales : l'aménagement de la Concession française . 82

1.3.4. La représentation politique française et chinoise au sein de la Concession française de Shanghai dans les années 20 . . 103

1.4. La position des Français au sein de la société occidentale de Shanghai . 127

1.4.1 La mixité . 130

1.4.2. La communauté française de Shanghai . 133

1.4.3. L'installation de la communauté russe dans la Concession française . . 137

**Chapitre 2. L'hygiène publique au sein de la Concession française .** 141

2.1. Les conditions sanitaires dans les concessions jusqu'en 1930 . . 146

2.1.1. Le service d'hygiène publique . 146

2.1.2. L'approvisionnement en eau potable . . 150

2.1.3. La surveillance alimentaire et la construction d'abattoirs publics municipaux . 162

2.1.4. L'évacuation des déchets dans la Concession française . 167

2.2. Réforme de l'hygiène publique dans la Concession française après 1930 . 174

2.2.1. La réorganisation du service et son fonctionnement . . 175

2.2.2. Le Bureau des établissements classés . 182

2.2.3. Le contrôle des places de marchés, de l'eau et de l'alimentation . 188

2.2.4. Le service de désinfection . . 191

2.3. La gestion des réfugiés chinois et des services d'hygiène publique durant la guerre sino-japonaise et l'occupation japonaise (1937-1940) . 194

2.3.1. Les circonstances de la guerre sino-japonaise et l'arrivée des réfugiés dans la Concession française de Shanghai . 194

2.3.2. L'organisation des services d'hygiène durant les combats . 203

2.3.3. La gestion des cadavres dans la Concession française . 205

2.4. Conclusion . 216

**Chapitre 3. L'assistance publique au sein de la Concession française .** 219

3.1. La Caisse des œuvres d'intérêt public (COIP) . . 224

3.2. Les œuvres d'assistance publique de la municipalité française . 230

3.2.1. La Société française de bienfaisance . 230

3.2.2. Le Dispensaire municipal . . 232

3.2.3. L'Institut prophylactique . . 233

3.2.4. Le Service de protection de l'enfance . 236

3.2.5. L'hôpital Marcel Baudez . 237

3.3. Le soutien de la municipalité française et de la COIP à l'action philanthropique des congrégations catholiques . 237

3.3.1. La Maison centrale des Filles de la Charité . . 238

3.3.2. L'association de charité Bon Pasteur . 239

3.3.3. L'hôpital chinois Saint Joseph . 240

3.3.4. L'Association des Filles du Roi (King's Daugthers Society) . 242

3.3.5. L'International Relief Committee et l'Armée du Salut . 242

3.4. Les associations de charité russes et l'assistance de la municipalité française à la communauté russe de Shanghai . 245

3.4.1. Situation des ressortissants russes de Shanghai . 245

3.4.2. L'aide de la municipalité française et de la COIP à la communauté russe . 250

3.4.3. Critiques soulevées par les Œuvres françaises d'assistance aux familles russes . 253

3.4.4. Subventions de la COIP en faveur de l'éducation des jeunes Russes . 256

3.4.5. Subventions versées par la municipalité française et la COIP aux associations de charité russes . . 257

3.5. Conclusion . 264

**Chapitre 4. Les infrastructures hospitalières dans la Concession française . .** 269

4.1. Le General Hospital et les soins aux Étrangers . . 272

4.2. L'Hôpital Sainte Marie destiné aux résidents de la Concession française, Chinois et autres . 274

4.2.1. Les malades soignés à l'hôpital Sainte Marie . 277

4.2.2. La maternité de l'hôpital Sainte Marie . 281

4.2.3. L'œuvre d'assistance publique de la municipalité française au sein de l'hôpital Sainte Marie . . 283

4.3. L'hôpital de la Confraternité orthodoxe russe . 289

4.3.1. La création et le fonctionnement de l'hôpital de la Confraternité orthodoxe 290

russe .

4.3.2. La fondation de l'Hôpital des Émigrés Russes . 295

4.4. Les municipalités étrangères et le traitement des maladies mentales . . 302

4.4.1. Les raisons de la mobilisation des municipalités étrangères dans le financement d'un hôpital psychiatrique . 305

4.4.2. La création du Mercy Hospital . . 307

4.4.3. Les difficultés liées à l'administration du Mercy Hospital . . 308

4.4.4. Les conséquences de la guerre sino-japonaise sur l'hôpital . . 311

4.4.5. Les malades soignés à l'hôpital pendant la guerre . 316

4.5. Conclusion : . 319

**Chapitre 5. L'exercice de la médecine française à Shanghai . .** 323

5.1. L'évolution du service médical français . . 325

5.1.1. Les premiers médecins français à Shanghai . 326

5.1.2. Un service médical en suspens . . 333

5.1.3. Les médecins municipaux et la 'Firme' médicale française . . 334

5.1.4. L'infirmerie . 341

5.1.5. Un service médical rattaché à la police? . . 343

5.1.6. Les difficultés liées à la guerre . 345

5.2. Réglementation de la médecine et des professions de santé . 348

5.2.1. L'exercice de la médecine dans la Concession française . . 349

5.2.2. L'exercice de la pharmacie . . 354

5.3. La transmission du savoir médical français à travers l'université l'Aurore . . 366

5.3.1. Les idées qui fondent l'éducation française en Chine . 366

5.3.2. Une initiative des Jésuites . . 366

5.3.3. L'université l'Aurore et le soutien financier du MAE . 367

5.3.4. La création de la faculté de médecine et son évolution . . 370

5.3.5. Les étudiants formés par la faculté de médecine et le cursus médical . 373

5.4. La lutte contre les épidémies . 381

5.4.1. Le pavillon d'isolement Saint Jean de l'hôpital Sainte Marie . . 384

5.4.2. Les mesures de prévention . 389

5.4.3. Coopération des municipalités de Shanghai dans la surveillance des épidémies à la suite du conflit sino-japonais de 1932 . 395

5.4.4. La prévention et la lutte contre les épidémies de choléra dans la Concession française à la suite du conflit sino-japonais de 1937 . . 396

5.4.5. Le laboratoire municipal et l'Institut Pasteur . 404

5.5. Conclusion . 413

**Conclusion .** 415

**Bibliographie . .** 421

Ouvrages en langues occidentales : . . 421

Ouvrages en langue chinoise: . . 429

**Annexes . .** 433

ANNEXE 1 : Consuls français qui se sont succédés à Shanghai depuis les débuts de la Concession française . 433

ANNEXE 2 : Plan de Shanghai, imprimerie de T'OU-SÈ-WÈ près ZI-KA-WEI, 1933 . . 434

ANNEXE 3 : Extension de la Concession française en 1900 . 436

ANNEXE 4 : Carrières politiques des Daotai de Shanghai de 1843 à 1893 . . 437

ANNEXE 5 : Plan de la Concession française en 1932 . 438

ANNEXE 6 : Répartition des secteurs sanitaires en 1920 . 439

ANNEXE 7 : Répartition des secteurs sanitaires en 1935 . 439

# Remerciements

Ce travail n'aurait pu être réalisé sans le soutien financier de trois institutions :

Le ministère des Affaires étrangères qui m'a octroyé une bourse franco-chinoise ; le Conseil régional Rhône-Alpes qui m'a permis d'obtenir une bourse Eurodoc ; la Fédération internationale des femmes diplômées des universités (branche de Genève) qui m'a attribué deux bourses.

Ma gratitude va naturellement à tous ceux qui m'ont aidée dans cette entreprise :

M. Christian Henriot, professeur des universités, qui a dirigé ma recherche et m'a intégrée au sein de l'Institut d'Asie orientale de Lyon où j'ai pu bénéficier de ses infrastructures, participer aux conférences et aux rencontres entre doctorants et chercheurs.

Les chercheurs Robert Bickers et Denise A. Austin : leurs travaux *Britain in China* et *Going the Second Mile : The Philanthropy of Chinese Business Christians* ont éclairé les thèmes que j'avais à traiter et leurs conseils personnels, en m'engageant sur une bonne voie, m'ont été précieux.

Durant mon séjour à Shanghai, j'ai aussi reçu le soutien de M. Li Xuechang, directeur de recherche à l'Université de la Chine de l'est ; j'ai bénéficié des conseils de M. Gu Wei-min, historien qui a étudié le catholicisme en Chine, de M. Wang Zhicheng, chercheur spécialisé dans l'histoire des Russes à Shanghai, de M. Zheng Zu'an historien et directeur de recherche à l'Académie des sciences sociales de Shanghai qui m'a fait partager ses connaissances tout en m'offrant livres et photos relatifs à mon sujet, et de M. He Cheng, un autre historien de l'Institut de recherche sur la ville de Shanghai qui, avec sa famille si sympathique et son directeur, M. Huang Meizhen, ont facilité mon intégration à Shanghai et m'ont guidée dans ma recherche.

Que soient aussi remerciés tous les archivistes et bibliothécaires qui ont facilité la collecte des sources, plus particulièrement M. Bao Xiaoqun qui a facilité mon intégration durant mes premiers séjours à Shanghai.

Je tiens à remercier tout spécialement Louis Malval, fils du docteur Malval, qui m'a chaleureusement accueillie et m'a généreusement prêté les dessins, photos et écrits de son père et m'a permis de les utiliser pour enrichir mon étude.

La confiance que m'ont témoignée tous les membres de ma famille, ainsi que mes amis, m'a particulièrement stimulée et m'a convaincu de mener à bien ce travail malgré les moments de découragement. Une mention toute particulière à mon père dont le savoir-faire en traitement de texte a su mettre ce travail en valeur.

A Shanghai et en France, j'ai aussi été appuyée par ma sœur Agnès et par mon amie Nu Tran, qui m'ont constamment conseillée et stimulée. Grâce à son regard neuf et critique lors de sa relecture, Dominique Lin a redonné du souffle à mon travail et m'a permis de franchir la dernière étape.

Mon mari, A-kin, a joué un grand rôle en m'offrant un environnement affectif bienveillant propice à l'écriture.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est 

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

# Sigles et abréviations

| | |
|---|---|
| ADN | Archives diplomatiques de Nantes |
| AIDS | Acquired Immune Deficiency Syndrome (SIDA) |
| AMS | Archives municipales de Shanghai |
| BAS | bureau des Affaires sociales |
| BCG | bacille de Calmette et Guérin, vaccination contre la tuberculose |
| BIT | Bureau international du travail |
| BMS | Bibliothèque municipale de Shanghai |
| CAM | Conseil d'administration municipal |
| CFO | Corps français d'occupation de Chine |
| CFTE | Compagnie française de tramways et d'électricité de Shanghai |
| CISS | Comité international de secours de Shanghai |
| CNRS | Centre national de la recherche scientifique |
| COIP | Caisse des œuvres d'intérêt public |
| EHESS | Ecole des hautes études en sciences sociales |
| FSR | Fédération de secours aux réfugiés |
| GMD | Guomindang |
| MAE | ministère des Affaires étrangères |
| NCDN | North China Daily News |
| OFAFR | Œuvres françaises d'assistance aux familles russes |
| OMS | Organisation mondiale de la santé (WHO : WorldHealthOrganization) |
| ONG | organisation non gouvernementale |
| ORL | oto-rhino-laryngologie |
| PC | Parti communiste |
| PER | périodique |
| PUMC | Peking Union Medical College |
| SDN | Société des Nations |
| SORO | Conseil des organisations publiques russes unies de Shanghai |
| SMC | Shanghai Municipal Council, Conseil municipal de la Concession internationale |
| SMP | Shanghai Municipal Police, police de la Concession internationale |
| SWC | Shanghai Waterworks Company |
| TSF | téléphonie (ou télégraphie) sans fil (radio) |
| UNOR | Union des officiers de réserve français de Shanghai |
| YMCA | Young Men's Christian Association |
| YWCA | Young Women's Christian Association |

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

# Résumé

Etudier les conditions de vie dans la Concession française de Shanghai pendant un siècle permet d'observer un moment clé de la confrontation de deux cultures d'une richesse égale, l'occidentale et la chinoise, qui ont évolué de façon parallèle sans s'interpénétrer. Les différences de vision s'y révèlent avec toute leur force de déstabilisation : l'opposition entre le propre et le sale conduit à une valorisation faussement morale et pose les bases d'une discrimination raciale ; l'incapacité à traduire en actes les principes humanistes de la Déclaration des Droits de l'Homme, la base d'une vraie démocratie, et mène à se décharger de ses devoirs en infériorisant l'autre et en dénonçant ses carences ; dans cette logique de dénigrement, la perversion des bienfaits de l'éducation en propagande pousse ceux qui cherchent la vérité dans une impasse. Ainsi s'exprime dans toute sa violence le dilemme généré par la vision occidentale du monde qui fait rivaliser l'ubac et l'adret, le yin et le yang, deux versants d'une même montagne, considéré par les Chinois comme complémentaires.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

# Abstract

Studying the living conditions in the French settlement of Shanghai over a period of hundred years gives the possibility of observing a crucial moment of the confrontation between two equally rich cultures, Western and Chinese, cultures which evolved along side each other without any interpenetration. Differences in outlook become apparent, along with all their potential to produce instability; contrast between clean and dirty producing a seemingly moral appreciation and laying the foundation for a form of racism; incapacity to put into practice humanistic principles as expressed in the Declaration of Human rights, basis of any true democracy, resulting in escaping one's responsibilities by creating feelings of inferiority and drawing attention to the other's shortcomings; in this logic of fault-finding, benefits of education are perverted into propaganda, drawing those who seek the truth into an impasse. It is in this way that the Western vision of the world which sets up as rivals the north and south facing slopes of one unique mountain, the yin and the yang, considered logically by the Chinese as complementary, finds its most virulent form of expression.

**Mots clefs** : Chine ; Shanghai ; médecine ; Concession ; française ; assistance ; hygiène ; publique ; hôpitaux

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

# Introduction

## Préambule

Plutôt que d'exposer des faits et des événements assez largement connus des spécialistes, ce travail cherche à regrouper un large éventail de comportements aux intentions généralement inavouées, à les relier aux résultats qu'ils ont produits et à mettre ainsi en lumière les soubassements, jamais éclairés, d'une situation qui a ébranlé la société pendant un siècle, modelé les mentalités et engendré à son tour une série de secousses ; ces vagues successives ont déferlé sur la société, l'ont bouleversée et réduite au chaos que nous vivons au travers du terrorisme moderne.

De 1850 à 1950, la révolution industrielle, avec la production de masse et l'émergence d'une classe bourgeoise vouée au consumérisme, le besoin de marchés et la demande toujours croissante d'articles toujours plus sophistiqués, pousse la recherche scientifique et technologique ainsi que l'expérimentation au-delà de toute limite ; elle transforme la société et donne au colonialisme une légitimité, avec les « bienfaits » apportés par les nations occidentales fières de démontrer aux peuples lointains leur progrès. L'image des Occidentaux en est grandie et camoufle les aspects intéressés de l'entreprise ainsi que la pression politique et économique exercée sur les nations occupées. Dans cette optique, le choix de Shanghai s'impose : c'est le lieu par excellence

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

où se sont côtoyées et confrontées deux grandes civilisations, l'occidentale et la chinoise, qui, en s'affrontant, façonnent encore la réalité de ce jour. Toutes deux en pleine crise entre 1850 et 1950, elles charrient dans la violence du choc la masse des éléments dont est issue notre vision actuelle du monde ; la rencontre s'est faite dans le conflit, ternissant les rapports futurs et entraînant des réactions en chaîne.

La cause de ce malentendu croissant, exacerbant les relations, se trouve en partie dans ce que Rainier LANSELLE appelle « *les embûches de l'approximation sémantique* » : « […] *vouloir faire relever* [de simples pratiques] *d'une modalité générale instituée, et comme allant de soi dès l'abord, serait faire violence à la réalité et desservirait plutôt l'entreprise consistant à cerner de façon valable un champ sémantique qui, dans la diversité de ses expressions, n'existe qu'adossé à des arrière-fonds notionnels qui le préorientent et à des représentations qui le structurent. Or, soit l'on cerne au plus juste, soit les mots n'ont pas de sens. Le problème que rencontre la réflexion, quand elle cherche à placer dans le vis-à-vis de l'expérience chinoise une notion ou un concept constitués en Occident, est* [… que] *l'entreprise comparatiste, en entreprenant des rapprochements artificiels, ou hâtifs, a eu pour effet de brouiller les pistes. Ce brouillage est le fruit d'ailleurs assez naturel du dialogue riche de malentendus qui ne peut manquer de prévaloir entre deux mondes qui ont longtemps été indifférents l'un à l'autre*. » [1] On verra comment l'application forcée de notions étrangères aux modes de pensée traditionnels et aux habitudes entraînera un sentiment de rejet si violent qu'il jettera le discrédit non seulement sur ceux qui les ont introduites mais aussi sur leurs émules, bouleversant la société chinoise et la mettant au bord du gouffre, perturbation qui fut évitée au Japon où l'absence d'attitude colonialiste a permis l'économie d'un conflit idéologique.

La vérité ne se décrétant pas, il s'agira donc moins d'élaborer une théorie que de rechercher, à travers des personnalités réagissant de manière plus ou moins pertinentes à un contexte très fluctuant, les causes multiples et profondes des conflits qui ne cessent d'agiter la société moderne. Autant dire que si mon étude suit bien un fil directeur, il n'apparaît pas dans une démonstration magistrale ; cette façon de procéder, en suivant méticuleusement chaque piste, explique en partie l'aspect laborieux du résultat, l'autre raison étant à porter au compte de la maladresse mais jamais à la négligence, car j'ai toujours eu à cœur de faire voir le plus clairement possible l'enchevêtrement des circonstances. Dans cette exploration, j'ose espérer que la sincérité de la démarche aura assez d'attrait pour compenser la difficulté que présentent la description et l'analyse de « *L'évolution sanitaire et médicale de la Concession française de Shanghai entre 1850 et 1950.* »

# Le contexte

Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, on ne peut parler d'analyse politique dans la

[1] Rainier LANSELLE, *L'hospitalité comme impensé*, p 275, Alain MONTANDON, *Le Livre de l'hospitalité* , Bayard 2004.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

réflexion des dirigeants ; tout au plus les gouvernements font-ils de la politique à court terme en appliquant des mesures ponctuelles répondant à des situations spécifiques, mais dont la dimension humaine est totalement absente. Dans les colonies et tous les territoires éloignés de la métropole, la distance accentue cette attitude.

C'est le cas des 'comptoirs' ou 'concessions', établissements à but commercial et foyers d'influence, pour lesquels la France et la Grande-Bretagne sont en compétition constante, notamment en Chine. La Concession française de Shanghai est issue d'une volonté de grandeur nationale qui ne prend jamais en compte la réalité locale mais se situe dans la comparaison avec la rivale séculaire de la France, l'Angleterre ; c'est toujours en réaction avec ce que font leurs voisins anglo-saxons que les Français prennent des dispositions, ce qui non seulement relativise la valeur de l'action engagée, mais l'inscrit dans un processus de surenchère lui interdisant toute visée claire qui serait la base d'une construction solide, d'une relation viable. La plupart des consuls français en poste à Shanghai (*voir annexe n°1*) ne prennent pas de position tranchée, ils essaient de se mouvoir tant bien que mal dans des situations n'ayant aucune chance d'issue, cherchant à s'en sortir, et surtout à se maintenir, en exploitant les faiblesses de la municipalité. De leur côté, les conseillers municipaux gèrent de manière abusive les affaires administratives de la Concession : ils adoptent des mesures qui aggravent la situation et créent des injustices, les vides juridiques entraînant des incitations à la fraude, qui sera réprimée par l'établissement de règlements inadaptés : le cercle vicieux est installé. Les tâches municipales s'empilent du fait qu'ils n'ont pas les compétences nécessaires pour les mener à bien et, poussés par un complexe de supériorité face aux Asiatiques, ils tombent dans les excès du pouvoir, faisant preuve d'un cynisme constant. Ils n'ont aucun projet précis, contrairement aux Anglais, motivés par le commerce, qui vont au bout de leurs objectifs. L'extrême danger que représente ce terrain miné est mis en lumière à travers l'exemple d'une petite structure comme celle de la Concession française où les conflits d'intérêt, les luttes de pouvoir, les tensions sociales rythment le quotidien : c'est toujours le même schéma que l'on retrouve à travers les multiples épisodes que nous relatons dans ce travail.

Les Français, et plus largement les Occidentaux présents à Shanghai durant la période des ports ouverts, ont établi leur propre système médical et sanitaire au sein des concessions pour améliorer les conditions de vie de la population étrangère et lui offrir un confort et des soins correspondant au niveau technique auquel les nations industrielles étaient parvenues. D'une manière symbolique, les Occidentaux expriment là leur rattachement à une identité culturelle, marquant leur différence et leur sentiment de supériorité ; ils légitiment leur action en prônant les valeurs démocratiques du droit à la santé et de l'accès aux soins pour tout individu : la santé et les domaines y afférents sont ainsi instrumentalisés. Leur dénigrement des populations locales tient autant à leur orgueil des progrès technologiques qui ont permis à l'Europe et aux États-Unis d'améliorer l'environnement urbain, qu'à leur ignorance du raisonnement chinois et de sa vision du monde ; la misère régnante justifie leur position jetant le discrédit sur la médecine chinoise, considérée comme inefficace en comparaison avec la médecine occidentale forte des avancées scientifiques de la fin du XIXème siècle.

La santé n'étant pas considérée comme un domaine rentable, les administrations

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

étrangères limitent leur financement aux soins accordés à la communauté occidentale et aux interventions visant à la protéger des épidémies. Le Consul Wilden, en poste à Shanghai dans les années 20, fait preuve d'une remarquable lucidité lorsqu'il met l'accent sur la responsabilité des conseillers municipaux dans la politique menée par la Concession française, et l'impact sur la société, montrant qu'ils font preuve d'un total manque d'intérêt à l'égard de la population chinoise ; bien que celle-ci contribue majoritairement aux finances de la municipalité française, ils refusent d'agir dans des domaines qui relèvent pourtant de l'administration publique, comme ceux de la santé, de l'éducation et de la culture: « *Je regrette de constater que les sommes prévues au budget pour le développement des œuvres scolaires, charitables, hospitalières, sont insuffisantes et nullement en proportion avec les dépenses générales. Shanghai, qui est une ville de luxe, se devrait de penser beaucoup plus à la misère qui y abonde. Mais les conseils municipaux sont composés généralement de gens d'affaires, à l'esprit pratique, mais peu altruistes et inaccessibles à la pitié pour tout ce qui est chinois. Ce n'est que peu à peu que nous arriverons à pourvoir cette ville des hôpitaux, des dispensaires et des écoles nécessaires*. »

[2] Comme l'observe le consul français, Shanghai est prospère, c'est même une '*ville de luxe*' mais cette richesse ne bénéficie qu'à une minorité de personnes au lieu d'être redistribuée en faveur des plus démunis, et la loi du profit l'emporte sur l'éthique. En outre, la France se prévaut de faire la démonstration de ce qu'est un état de droit et de ce que le progrès technique, conjugué à l'esprit républicain, peut apporter à la population ; il est tentant de faire des expérimentations à grandeur réelle sur un territoire comme celui de la Concession, par le biais des vaccinations de masse par exemple. S'ils croyaient montrer aux Chinois ce qu'est une société dont les structures seraient tellement bien adaptées aux nécessités du peuple qu'elles fonctionneraient toutes seules, sans interventions ni entraves, les Français sont loin d'appliquer ce que Confucius avait observé : si les règles et les lois sont justes elles s'appliquent d'elles-mêmes sans nécessité de sanctions.

# Historiographie

En effet, des idéologies comme le colonialisme sont un ferment d'opposition où le sujet, mis devant l'alternative de subir ou réagir, ne peut profiter des bienfaits de la 'mission civilisatrice' dont il fait l'objet mais dont il n'est pas l'acteur; certes, l'expérience coloniale a poussé les colonisés à inventer une nouvelle manière de vivre et à transformer leur exploitation en force, mais c'est une relation vouée à l'échec car elle se construit sur la violence et la haine de l'autre, l'idée de la supériorité d'une race sur une autre ; ainsi la 'pacotille' produite en masse, offerte en échange de biens patrimoniaux d'une valeur inestimable car ils ne sont pas censés être vendus, montre bien le peu de cas que

[2] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, n° 336, *Lettre de M. Wilden, Consul général de France à Shanghai, à Poincaré Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères*, le 18 février 1924.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

faisaient les Occidentaux des cultures autochtones.

Nous présenterons d'abord les études sur le développement de Shanghai pendant la période des ports ouverts, puis les travaux sur l'histoire médicale, sanitaire et sociale dans les colonies et en Chine, pour examiner ensuite la situation dans la Concession française de Shanghai, en gardant en mémoire que l'important est d'aborder la question sous l'angle de la responsabilité et non de la faute, privilégiant l'histoire vécue sur l'histoire reconstruite sous-tendue par une volonté d'auto-justification et de valorisation.

## Shanghai pendant la période des ports ouverts

Le statut de 'port ouvert' adopté pour Shanghai, durant les années 20 et 30, déclenche un processus d'industrialisation et d'urbanisation rapides entraînant des changements économiques et une perception du temps libre qui révolutionne le mode de vie de ses habitants. Avec l'émergence d'une classe moyenne et ses nouvelles habitudes, la consommation n'est plus, comme auparavant, seulement accessible à une minorité de la population, la classe aisée constituée d'environ 100.000 'compradores', bureaucrates et hommes d'affaires chinois qui dominent la vie économique de la ville. Regroupant des clercs, des intellectuels, des petits commerçants et des employés 'cols blancs', la nouvelle classe moyenne contribue largement au développement de la consommation dans la ville ; selon l'étude de Xin Ping, [3] un salaire de 60 yuans pour une famille de cinq personnes offre un revenu confortable qui permet à un grand nombre d'employés de s'accorder des loisirs en dehors du budget consacré à la vie courante ; encourageant cet appétit, la publicité pousse la population de Shanghai à se détacher des modèles traditionnels, favorisant l'innovation. [4]

Du fait de cette culture de consommation et de la richesse associée à la présence d'étrangers dans les concessions, Shanghai est alors désigné comme le 'Paris de l'Orient', appellation qui lui vient non seulement de l'architecture et du cadre agréable de la Concession française -belles villas, rangées de platanes qui embellissent et ombragent ses rues centrales- mais aussi de sa vie nocturne : dans les années 20 et 30, de nombreux night-clubs et cabarets ouvrent leurs portes. L'avenue Joffre, artère centrale de la concession, est le quartier idéal pour se promener ; de nombreux cafés, des petits bars, des cabarets et des restaurants (la majorité de style français ou russe), des cinémas, y attirent les visiteurs ; le premier cinéma luxueux de la ville, le 'Cathay Theater', se situe sur l'avenue Joffre, de même que les night-clubs 'Black Eyes' et 'New Hawaii' qui rendent les soirées des Shanghaiens si excitantes.

L'avenue Edouard VII marque la frontière entre la Concession française et la Concession internationale dont l'image est très différente. Le simple franchissement de

[3] Xin Ping, *Cong Shanghai faxian lishi : xiandaihua jincheng zhong de shanghairen ji chi shehui shenghuo, 1927-1937* ( *Découvrir l'histoire à partir de Shanghai : la vie sociale des Shanghaiens dans le processus de modernisation* ), Shanghai, Renmin Chubanshe, 1996, p 320.

[4] Shao-yi Sun, '*Urban landscape and cultural imagination: literature, film, and visuality in semi-colonial Shanghai*, 1927-1937', Ph.D. University of Southern California, 1999, p 328.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

cette ligne de démarcation le fait apparaître dans les moindres détails, par exemple la tenue vestimentaire et l'origine ethnique des policiers : au sud de la rue, les agents de police de la Concession française sont d'origine française, russe, vietnamienne ou chinoise mais ceux de la Concession internationale sont recrutés en Angleterre, en Inde et en Chine. En traversant cette rue, c'est une autre vision de l'Occident qu'offre la Concession internationale, considérée comme le 'New-York de l'Asie' au vu des imposants immeubles du Bund réalisés durant les trente premières années du XXème siècle par des architectes anglais, américains, russes, japonais, français et chinois pour remplacer les premiers entrepôts, constructions qui révèlent la puissance des grandes banques et entreprises anglo-saxonnes ; c'est ici, en effet, face au fleuve Huangpu, que se situe le centre financier, commercial et industriel de la ville ; où se dressent ces immeubles, tous plus impressionnants les uns que les autres, qui rivalisent pour prouver la supériorité de leur propriétaire. Le Bund exprime de manière flagrante ce que Shao-yi Sun décrit comme la transformation d'un paysage naturel, de vastes marécages encombrés de roseaux, en un paysage culturel. La notion de l'espace et le rapport à l'architecture des Shanghaiens s'en trouvent modifiés : tandis que les demeures traditionnelles chinoises prônent l'équilibre à travers l'harmonie de l'univers, les grands édifices de style occidental affichent leur démesure et donnent aux passants une impression de domination, voire de vertige. [5]

Shanghai est aussi devenu un grand centre artistique depuis que les troupes de théâtre du Jiangnan et des autres provinces du sud, ayant fui les régions dévastées par les Taiping, s'y sont concentrées ; la ville donne une grande liberté d'expression aux artistes et tolère une culture aux marges des normes confucéennes qui régissent la société chinoise. Dans les années 20, la rue '*Si Malu*' de la Concession internationale (à présent *Fuzhou lu*) offre à la population un large choix de créations théâtrales, tandis qu'on peut observer, comme le fait A. D. Field, l'émergence d' un nouveau système de valeurs moins élitiste, moins formel, et plus libre ; sous l'influence de l'industrie du film hollywoodien qui domine les trente salles de cinéma de la ville, apparaissent night-clubs, restaurants, cabarets, dancings ouverts par des entrepreneurs chinois qui les adaptent à leur culture chinoise ; comme le font les Occidentaux, ils se servent de ces lieux pour exprimer leur pouvoir et leur richesse. [6]

C'est ainsi que Shanghai est rapidement considéré comme une ville occidentale transplantée en Asie. Dans les premières études consacrées à son développement, l'idée domine que sa modernité est une conséquence de l'arrivée des Occidentaux qui ont ouvert la ville au commerce international et à l'économie capitaliste. [7] Pour John K. Fairbank, la Chine moderne est une réponse au choc provoqué par l'arrivée des Occidentaux. Shanghai se démarque des autres villes chinoises : c'est la seule, à la fin du

[5] Shao-yi Sun, op.cit,, p 33.

[6] Andrew David Field, '*A Night in Shanghai, nightlife and modernity in semicolonial China, 1919-1937*', PhD Columbia University, 2000.

[7] John K. Fairbank, *Trade and Diplomacy on the China Coast: the opening of the Treaty Ports, 1842-1854* , Stanford University Press, 1969.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

XIXème siècle, à posséder l'éclairage électrique, le téléphone, le tramway, le télégraphe, l'imprimerie, l'eau potable, et ses habitants développent de ce fait un mode de vie différent ; la 'culture' de Shanghai s'exprime par un large pouvoir de consommation, avec comme conséquences le développement de la vie nocturne et des divertissements ; ciblant des valeurs emblématiques différente, elle rivalise avec Beijing pour le titre de capitale culturelle de la Chine : création de nombreux journaux, de maisons d'édition, liberté d'expression en matière politique et artistique, accès des jeunes filles à l'éducation. Ces activités ne faisant pas partie du patrimoine traditionnel, la ville est présentée comme une création des étrangers, un reflet de la civilisation européenne et américaine, que ce soit au niveau culturel ou économique.

Cette interprétation a développé en Chine une vision négative des ports ouverts, acceptée par de nombreux écrivains, marxistes ou non. Pour les marxistes, la volonté d'exploitation inhérente au système capitaliste, combinée à l'impérialisme occidental et à sa mainmise sur tous les domaines de la vie du pays occupé, est la marque du phénomène des ports ouverts et amène à les condamner dans leur ensemble ; [8] ils présentent Shanghai sous le joug d'un système semi-colonial qui a détruit l'artisanat traditionnel et entraîné un déséquilibre économique, source de troubles politiques et d'appauvrissement ; on dénonce les Shanghaiens qui ont collaboré au développement d'une économie capitaliste dont les seuls bénéficiaires sont les étrangers.

Ces études mettent l'accent sur la confrontation entre l'Occident et l'Orient, mais d'autres travaux critiquent le poids idéologique de cette dichotomie, et leur approche de la ville privilégie l'histoire sociale et urbaine. Shanghai, malgré son architecture européenne et son système semi-colonial qui octroie un large pouvoir aux puissances occupantes, n'est pas une ville occidentale ; les résidents étrangers, en nombre restreint comparé à l'écrasante majorité de Chinois vivant dans les concessions, sont loin d'être les seuls artisans de la prospérité de la ville. Son extraordinaire dynamisme est bien l'œuvre des Chinois ordinaires arrivés à Shanghai pour trouver un refuge face au désordre politique, ou pour les opportunités de travail offertes par une ville en pleine expansion économique ; avec leur rythme de vie et leur mode d'existence, ils se sont forgés un environnement à leur image. Des travaux récents montrent une image beaucoup plus nuancée de Shanghai, dont la caractéristique est le mélange de diverses cultures, dû aux larges mouvements de population provoqués par les soulèvements politiques et l'effondrement social suite au bouleversement industriel et à la chute des régimes monarchiques. Shanghai compte dès lors parmi ses habitants de riches réfugiés qui appartiennent à l'élite de leur ville d'origine, ainsi que des commerçants qui occupent une position privilégiée dans la région du Jiangnan, mais aussi des personnes ayant des liens avec les soulèvements populaires, qui constituent une population flottante ; la présence d'immigrés venus du Jiangnan, qu'ils soient intégrés à la société chinoise ou restent dans une marge culturelle ou politique, change l'évolution sociale et culturelle de Shanghai. [9]

[8] David D. Buck, *Achievements in the study of Modern Chinese Urban History , Studies of Modern Chinese History, A bibliographical Review: 1928-1988*, Vol II, p 581. Fan Wenlan, *Zhongguo jindai shi* ( *Histoire moderne de la Chine* ), Beijing, Renmin Chubanshe, 1955. *Zhongguo ziben zhuyi mengya wenti taolunji* ( *Recherche sur les origines controversées du capitalisme dans l'économie chinoise* ), Beijing, Zhongguo renmin daxue chubanshe, 1957. Tian Zhujian, Song Yuanchang, *Zhongguo ziben zhuyi mengya* ( *Les bases du capitalisme en Chine* ), Chengdu, Bashu shushe, 1987.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

De son côté, l'historienne Linda C. Johnson remet en cause le mythe du miracle économique de Shanghai dû à l'arrivée des étrangers, l'histoire d'un simple village de pêcheurs qui se serait transformé du jour au lendemain en un port international. [10] Avant la venue des Occidentaux, Shanghai faisait déjà partie des vingt plus grandes villes de Chine ; elle était un centre commerçant de grande importance, ayant également développé une industrie du coton ; pour autant, elle ne possédait pas de statut administratif ni de gouvernemental particulier. Ce qui fait donc défaut à la ville, c'est une autorité propre, qu'en effet elle se voit conférer avec l'arrivée des Occidentaux. Marie-Claire Bergère a montré le caractère original de Shanghai, ville cosmopolite et entreprenante, qui doit son développement économique autant aux étrangers qu'aux mandarins et marchands chinois : car l'atout essentiel de la prospérité demeure la réceptivité des Chinois au processus de modernisation engagé par les étrangers. [11]

A la fin du XIXème siècle, dans un climat politique et social marqué par le déclin de l'autorité impériale, les crises économiques, les soulèvements populaires et l'appel de certains intellectuels à des réformes de fond, se font jour de nouvelles idées sur le gouvernement municipal. A Shanghai, en particulier, l'élite locale est portée à l'action par l'élévation du statut de la ville qui devient, de 1842 à 1943, port international, et par la présence des municipalités étrangères au sein des concessions. Au début des années 1880, les notables et les marchands locaux commencent à se regrouper ; leurs efforts seront couronnés par la création, en 1905, d'une autorité localement élue et reconnue par le gouvernement impérial, le 'General Works Board', institution qui perdra son influence avec le chaos politique général suivant la fondation de la République de Chine en 1912. Toutefois, en 1927 l'établissement du gouvernement nationaliste de Nanjing permet la création à Shanghai d'un gouvernement municipal : malgré le contrôle du gouvernement central, cette période d'autonomie demeure un épisode important qui s'inspire des transformations ébauchées au début du siècle par les notables locaux ; la municipalité applique des règles et endosse des responsabilités inspirées de la tradition chinoise, mais elle s'inspire aussi des nouveaux modèles de gouvernement introduits par les Occidentaux. Christian Henriot retrace le travail de modernisation de cette municipalité, marqué par les conflits de personnes et la relation complexe entre le gouvernement nationaliste de Nankin, les idéologues du Guomindang, et les autorités politiques locales. [12]

Quant au rôle prédominant des associations régionales dans la formation de la ville nouvelle, il est souligné par le travail de Bryna Goodman. [13] A Shanghai, les associations régionales et les guildes intègrent l'individu à un réseau social, créant une hiérarchie selon le lieu d'origine : les trois provinces qui dominent sont celles du Zhejiang, du

[9] Yue Meng, '*The Invention of Shanghai: cultural passages and their transformation, 1860-1920'*, Ph.D. University of California, Los Angeles, 2000.

[10] Lynda C. Johnson, *Shanghai: From Market Town to Treaty Port, 1074-1858* , Berkeley, Stanford University Press, 1995.

[11] Marie-Claire Bergère, *L'âge d'or de la bourgeoisie chinoise* , Paris, Flammarion, 1986.

[12] Christian Henriot, *Shanghai 1927-1937, élites locales et modernisation dans la Chine nationaliste* , Paris, Editions EHESS, 1991.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Guangdong et du Jiangsu, chacune concentrée sur un secteur de prédilection ; Après l'accès de Shanghai au statut de port ouvert, les marchands du Guangdong se spécialisent dans le commerce extérieur, tandis que les ressortissants de la province du Zhejiang dominent, dès 1860, les secteurs bancaire et maritime, ainsi que celui de la soie. Certaines associations sont plus prestigieuses que d'autres, prééminence fondée sur la puissance de ses élites locales.La multiplication des associations régionales à l'orée de la République est l'expression évidente de la présence d'une société civile à Shanghai ; elles défendent les intérêts du groupe et encouragent les mouvements politiques modernes : en intégrant sentiment d'appartenance régionale, valeurs nationalistes et principes de la société civile moderne, elles donnent une armature à la société shanghaienne et favorisent la propagation des valeurs nouvelles. Pour Shao-yi Sun, [14] la diversité de la culture urbaine de Shanghai a créé un espace permettant à certains intellectuels radicaux, comme Lu Xun, de bénéficier d'une sécurité et d'une liberté d'expression relatives. C'est à Shanghai aussi que l'industrie du film a trouvé son essor, produisant ses propres films et promouvant de nouvelles stars ; enfin c'est à Shanghai que les habitudes de la vie quotidienne sont empreintes de modernité et d'urbanité.

Ces caractéristiques ont donné de la ville l'image d'une métropole moderne au même titre que New-York ou Paris ; aussi sa rapide croissance économique, en favorisant l'émergence de nouveaux espaces publics au sein de l'environnement urbain, crée-t-elle des zones d'influence ; [15] pour réussir dans la société, il est indispensable de tisser des liens avec les représentants des gangs, présents dans les différentes activités de la ville, dans les lieux de divertissements, commerces, usines et syndicats. Du Yuesheng (1888-1951), le chef de la Bande verte, s'est construit un réseau parmi les membres de la bourgeoisie shanghaienne, tout en nouant une relation étroite avec les autorités du Guomindang, liens qui, après 1932, surpasseront ceux tissés auparavant avec les autorités françaises ; c'est ce réseau qui va permettre à Du Yuesheng de bénéficier d'une respectabilité lui facilitant l'accès aux sphères sociales et politiques les plus élevées. [16]

Les ouvriers de Shanghai, pour leur part, vivent la modernisation de la ville à travers son nouveau système de production capitaliste qui, encore marqué par des formes d'organisation traditionnelle comme celle des associations régionales ou celle des contremaîtres et des sociétés secrètes, se traduit par des conditions de travail épuisantes et aliénantes. Plusieurs études ont montré la limite du concept de conscience de classe pour les ouvriers shanghaiens : [17] la plupart d'entre eux sont fortement liés, par la

[13] Bryna Goodman, *Native Place, City and Nation: regional networks and identities in Shanghai, 1853-1937* , Berkeley, University of California Press, 1995.

[14] Shao-yi Sun, '*Urban landscape and cultural imagination: literature, film, and visuality in semi-colonial Shanghai*, 1927-1937', Ph.D. University of Southern California, 1999 p 14.

[15] Laura Andrews McDaniel, '*Jumping the Dragon Gate: social mobility among storytellers in Shanghai, 1849-1949'*, Ph.D. Yale University, 1997, p 7.

[16] Brian G. Martin, *The Shanghai Green Gang, Politics and Organized Crime, 1919-1937* , Berkeley, University of California Press, pp 190-194.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

communauté de leur terre d'origine, avec les propriétaires des usines ou les contremaîtres qui leur ont trouvé du travail, instaurant une obligation de loyauté qui leur lie les mains, malgré un juste ressentiment par rapport aux conditions de travail. Cette sujétion est renforcée par les liens traditionnels entre maîtres et apprentis, ainsi que par l'affiliation aux gangs ; les contremaîtres font partie de ce milieu et les ouvriers qu'ils engagent, doivent, en intégrant l'usine, devenir membres de la société secrète à laquelle appartient le contremaître ; les conflits entre les différents gangs installent un climat de violence qui fragmente le monde du travail et empêche les ouvriers d'être solidaires. Toutefois, union et mobilisation restent possibles sur la base d'un sentiment nationaliste : nombreux sont les travailleurs engagés par des entreprises étrangères qui parviennent à dépasser leur conflit de classe pour lutter contre l'impérialisme étranger et les conditions de travail dans les usines. Dans les années 20, de nombreuses grèves sont organisées sous l'impulsion des communistes, pour protester contre la violence des entrepreneurs et des contremaîtres et la présence des étrangers en Chine tandis que les années 30 se caractérisent par un renforcement de l'emprise des gangs sur le monde du travail et, de ce fait, une plus grande aliénation des ouvriers.

## La médecine, l'action sanitaire et sociale dans les colonies et en Chine

Les études sur la médecine coloniale soulignent les relations extrêmement complexes entre médecine occidentale et sociétés indigènes. Les premières recherches sont axées sur l'émergence d'un nouveau champ d'étude, celui de la médecine tropicale, qui soutient l'expansion européenne dans les pays d'Afrique et d'Asie. Wordboys montre qu'en Angleterre la naissance de la médecine tropicale reste le champ d'action privilégié d'un petit nombre de médecins avides de découvertes qui renforceront et feront avancer leur carrière: « *In the metropolitan situation, remote from the practical problems of the tropics, the study of tropical diseases became increasingly preoccupied with scientific problems rather than the problems of poor health* » ; [18] le travail sur l'étiologie devient essentiellement scientifique. Viennent ensuite des études qui montrent les changements économiques liés à la colonisation, les transformations sociales accélérées par la grande mobilité due à l'attraction de la prospérité, ce qui favorise la transmission des maladies. [19] Sur le plan économique, la médecine coloniale est présentée comme un instrument

[17] Alain Roux, Grèves et politique à Shanghai, les désillusions (1927-1937) , Paris, Editions de l'EHESS, 1995. Shiling Zhao McQuaid, '*Shanghai Labour: gender, politics, and traditions in the making of the Chinese Working Class, 1911-1949*', Ph.D. Queen's University, Ontario, Canada, 1995.

[18] Michael Wordboys, The Emergence of Tropical Medicine: a study in the establishment of a scientific speciality , p 83, *in* Gerard Lemaine, Roy MacLeod, Michael Mulkay, Peter Weingart, Perspectives on the Emergence of Scientific Disciplines , Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1976.

[19] Il s'agit notamment des livres de Gerald W.Hartwig and K.David Patterson, eds., Disease in African History , Durham, Duke University Press, 1978 ; Randall M. Packard, White Plague, Black Labor: tuberculosis and the political economy of health and disease in South Africa , Berkeley, University of California Press, 1989.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

indispensable pour garantir une force de travail en bonne santé ; pour Roy Mac Leod et Milton Lewis, la médecine a servi d'instrument à la construction de l'empire colonial, à l'instar d'une force culturelle impérialiste. [20] Pour David Arnold, le point crucial est l'impact de la médecine occidentale sur les pratiques médicales indigènes, ainsi que les expériences indigènes par rapport à la médecine occidentale ; selon lui, la médecine sert à contrôler la population indigène, marquant clairement les limites entre celle-ci et l'État colonial. [21] Dans ce sens, la médecine représente un élément de l'impérialisme culturel qui permet de contrôler mais aussi de transformer les indigènes. Megan Vaughan s'interroge sur le rapport entre la médecine et le discours dominateur qui l'accompagne, tandis qu'elle permet à la puissance coloniale d'exercer son contrôle. [22] Frederick Cooper et Ann Stoler montrent que le discours médical met en évidence les tensions de l'Empire entre l'affirmation universelle de l'idéologie européenne inspirant la conquête, et l'exploitation éhontée des indigènes, et leur maintien dans une position subalterne des raisons raciales. [23] Cette différence profonde entre le discours et la réalité amène Andrew Cunningham et Bridie Andrews à s'interroger sur les avantages de la médecine occidentale dans les colonies, et à remettre en cause les bienfaits de la médecine occidentale dans ce contexte [24] pour deux raisons principales : d'abord la médecine imposée par la force est doublement liée à l'impérialisme des puissances occidentales dans la mesure où les colonisateurs occidentaux et les aventuriers impérialistes sont les agents qui, les premiers, ont propagé la maladie en introduisant des pathologies nouvelles contre lesquelles la population locale n'a pas développé de résistance ; ensuite, la médecine occidentale a été imposée comme un savoir et une pratique étrangère, sans prendre en compte le système médical et culturel déjà existants ; au-delà, la société autochtone a dû trouver des réponses médicales en accord avec sa culture, avec pour conséquence que souvent, pour réagir à l'impérialisme, la médecine locale a dû évoluer à la faveur d'un mouvement nationaliste soucieux de défendre son identité culturelle. Sur ce dernier point, Mary P. Sutphen et Bridie Andrews montrent que c'est souvent la complémentarité entre médecine occidentale et médecine traditionnelle qui a donné naissance à une identité nouvelle, moderne et nationaliste. [25] Selon Brady, la résurgence de la médecine traditionnelle dans les pays en voie de développement, comme chez les

[20] Roy MacLeod, Lewis Milton, eds, *Disease, Medicine, and Empire, Perspectives on Western medicine and the experience of European expansion* , London and New York, Routledge, 1988.

[21] David Arnold, *Imperial Medicine and Indigenous Societies* , Manchester, Manchester University Press, 1988. *Colonizing the Body: state medicine and epidemic disease in Nineteenth-Century India* , Berkeley, University of California Press, 1993.

[22] Megan Vaughan, *Healing and Curing: Issues in the Social History and Anthropology of Medicine in Africa*, *Social History of Medecine*, 7 (1994).

[23] Ann Laura Stoler, Frederick Cooper, eds, *Tensions of Empire: colonial cultures in a bourgeois world* , Berkeley CA, University of California, 1997, introduction.

[24] Andrew Cunningham and Bridie Andrews, *Western Medicine as contested knowledge* , Manchester University Press, 1997.

[25] Mary P. Sutphen, Bridie Andrews, *Colonialism, Medicine and Identity* , London and NewYork, Routledge, 2002.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Aborigènes d'Australie ou les Maoris de Nouvelle-Zélande, a nourri la lutte contre le colonialisme en renforçant la volonté des indigènes d'exprimer leur fierté à l'égard de leur identité culturelle. [26] C. Leslie remarque aussi que c'est au moment de l'indépendance du pays que le gouvernement indien a encouragé le développement des médecines ayurvedique et yunani. [27] Ce que l'on constate à travers ces études, c'est la survivance, voire le regain de faveur des médecines indigènes après la décolonisation ; en outre, pour se maintenir face à la prédominance de la médecine scientifique, elles ont dû se conformer aux règles institutionnelles. Selon Lock, la reconnaissance officielle des médecines indigènes par le gouvernement présente le danger d'entraîner leur transformation et leur assimilation aux valeurs dominantes : "*once a traditional medical system of any kind is officially recognised and incorporated into the dominant institutionalised organisation for provision of health care, then the system is in imminent danger of being transformed so that its values and objectives become reconciled with those of the dominant ideology of the society in question*" [28] ; il relève notamment que les défis intéressants posés par la confrontation de deux pratiques s'en trouvent neutralisés: "*by so doing, any inherent challenge to the dominant order posed by traditional medicine is neutralized, while at the same time certain characteristic features of the traditional system can be consciously used to promote nationalism or capitalism or both*." [29] Le renouveau des médecines indigènes sert ainsi d'instrument politique et économique pour le gouvernement et les entreprises capitalistes qui peuvent, par ce biais, exercer leur influence auprès de la population.

Dans le cas de l'Indochine, Laurence Monnais-Rousselot pointe les contradictions au sein même du projet médical colonial et fait apparaître les transformations liées à l'introduction de la médecine scientifique dans la population locale. La santé est une des priorités de la politique coloniale, d'abord en raison de l'attention portée au bien-être des expatriés et, en second lieu, des populations indigènes : cette attitude trouve son origine dans la politique de valorisation économique qui accompagne la domination, dont l'objectif est d'accroître les potentialités de production des matières premières si utiles à la métropole. Albert Sarraut, ministre français des colonies, inaugure une politique médicale comme base de l'occupation coloniale en instaurant le Service de santé militaire des troupes de marine (devenues ensuite Troupes coloniales) pour assurer le succès de cette politique ; l'Assistance médicale indigène, AMI, doit mettre en œuvre des structures destinées aux populations locales, mais son action est limitée par l'ampleur de la tâche : médecins freinés par leur manque de formation, moyens financiers insuffisants,

[26] Cité par K. Tsey, *Traditionnal medicine in contemporary Ghana : a public policy analysis*, *Social Science and Medicine*, 45, 7, pp 1065-1074.

[27] Article de C. Leslie, *Ambiguities of medical revivalism in India*, dans C. Leslie (ed.), *Asian Medical Systems* , Berkeley, University of California Press, 1976.

[28] M. Lock, *Rationalization of Japanese herbal medication: the hegemony of orchestral pluralism*, *Human Organisations*, 49, 1, 41-47.

[29] Op.cit.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

déséquilibre entre une couverture médicale urbaine importante et l'oubli des zones rurales : « *on ne peut saisir la déroute du médecin colonial débarquant en Indochine si l'on ne connaît pas les carences de sa formation universitaire ou l'insalubrité qui s'impose à lui* ». [30] A partir des années 30, l'inégalité entre la politique médicale des villes et celle des campagnes se voit réduite. Laurence Monnais-Rousselot note que la réticence des populations indigènes face aux mesures sanitaires vient principalement de leur application trop rapide et de l'indifférence des médecins occidentaux à l'égard des pratiques locales. La pratique sanitaire et médicale des Français a toutefois profondément imprimé sa trace dans le pays.

Dans l'entre-deux-guerres, la politique de santé du gouvernement et des Instituts Pasteur est de mener dans les colonies françaises des recherches sur les maladies tropicales afin d'établir les bases d'une pharmacopée pour lutter contre les épidémies; Patrice Trouiller en souligne toute l'ambiguïté en montrant que les buts visés sont avant tout les impératifs économiques et scientifiques de la métropole : « *De la recherche biomédicale des années 20 et 30 et de la seconde guerre mondiale, est sortie une abondance de composés de synthèse. Les laboratoires de recherche et les industriels de la pharmacie répondaient ainsi aux besoins formulés par les dirigeants politiques et les praticiens des structures sanitaires d'outre-mer. (…) Le tiers des médicaments essentiels encore employés quotidiennement en médecine tropicale est issu de cette période faste (…) Le déclin du fait colonial et l'accroissement du commerce international sonne alors le glas de la recherche pharmaceutique tropicale.* » [31] Ainsi sont mises en évidence les motivations réelles dans l'émergence et le développement de la médecine tropicale.

Dans le cas de la Chine, soumise à la pression impérialiste des nations occidentales autant que du Japon, le gouvernement chinois est pris en otage par des médecins chinois de formation occidentale. Hsiang-Lin Lei et Yip Ka-che, montrent qu'ils souhaitent détenir seuls le pouvoir au sein du ministère de la Santé fondé en 1928 par le régime nationaliste ; ils exigent l'abolition de la médecine traditionnelle sous prétexte de modernisation. Face à cette attaque, les médecins chinois traditionnels s'organisent et s'engagent dans une réforme de la médecine chinoise ; leur objectif étant également de s'appuyer sur le gouvernement nationaliste de Nanjing pour accéder au pouvoir politique, ils adoptent le discours de la modernité et s'efforcent de redéfinir la médecine chinoise selon les termes de la science occidentale : « *Côté chinois, depuis que, voici à peu près un siècle, la Chine s'est mise à s'exprimer dans une novlangue que l'on pourrait appeler « l'occidental », l'acclimatation en masse de termes empruntés aux langues européennes, associée au refoulement des anciennes conceptions qui a suivi la perte des références classiques, a créé les conditions d'un grand flou conceptuel, où derrière les approximations sémantiques se laisse deviner aisément la composante idéologique : la préoccupation anxieuse de ne pas être en retard d'une modernité sur le modèle occidental, une certaine volonté de prouver qu'on est aussi bien nanti, voire souvent qu'on a eu l'antériorité de l'invention, crée une habitude d'appropriations aussi rapides que*

[30] Op.cit., p 16.

[31] Article de Patrice Trouiller, *Médicaments indigènes*, p 199, dans Rony Brauman, *Utopies Sanitaires* , Paris, Editions le Pommier-Fayard, 2000.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est 

*trompeuses. Puisque la Chine ne vaut pas moins que l'Occident, en vient-on à dire en substance, ce que l'Occident a pensé, la Chine l'a bien pensé aussi : et en fouillant un peu l'héritage national, on s'apercevra même que celui-ci l'avait depuis longtemps énoncé, quoique dans ses termes. Et c'est ainsi qu'au moment même où il est idéalisé, cet héritage se trouve gauchi par sa propre reformulation en termes étrangers à ses cadres d'origine, désormais difficilement décodables.* » [32] Cette confrontation au sein du pouvoir politique donne lieu à une relation asymétrique entre les deux médecines, la médecine chinoise se trouvant dans l'obligation d'élaborer un nouveau langage afin de créer une voie d'accès à la compréhension des Occidentaux et de prouver que malgré une approche différente, les techniques thérapeutiques restent équivalentes. Pour éviter que leur discipline soit éliminée et remplacée par la médecine occidentale, les médecins chinois mettent tout en œuvre pour adapter leur pratique au nouveau contexte, la recréant selon les termes de la science médicale occidentale: « *If Chinese medicine is really the phenomenon closest to 'alternative science', it is this recent history which brings together two previously distinct networks and thereby constitutes modern Chinese medicine into a discipline comparable to a science* », [33] attitude ayant toujours cours actuellement où la médecine chinoise n'est reconnue qu'entant qu'alternative à la médecine occidentale.

Dans son étude sur la nourriture à Shanghai et ses répercussions sur la santé, Swislocki montre également l'asymétrie entre les deux médecines. Les statistiques ont permis d'établir les conséquences directes des erreurs de gestion [34] sur la santé des populations, éléments de compréhension que ne possédait pas l'État impérial. L'avancée des connaissances dans le domaine de la nutrition offre aux réformateurs de la période républicaine des moyens pour conceptualiser les implications de la nourriture sur la santé. Le gouvernement nationaliste de Nanjing ne manque pas d'utiliser cette donnée de la médecine occidentale dans ses objectifs de modernisation : il fait mener une enquête sur les conditions de vie des ouvriers shanghaïens, met en lumière de graves problèmes de malnutrition, et charge le bureau des Affaires sociales, organe de la municipalité chinoise, de les traiter en s'appuyant sur les principes de la médecine occidentale. Dans cette optique, tout ce qui est traditionnel, donc chinois est balayé par le courant de modernisation, jusqu'aux habitudes alimentaires qui se voient bousculées par l'introduction de la cuisine occidentale ; se méprenant sur la valeur intrinsèque des pratiques ancestrales et les mettant en cause dans l'état de faiblesse physique et morale de la nation chinoise, les réformateurs ne voient plus qu'à travers une occidentalisation forcenée mais les Chinois restent attachés à leurs habitudes alimentaires, et aux pratiques de la médecine chinoise en ce qui concerne la santé individuelle. [35]

D'autres villes chinoises ont fait l'objet d'études dans ce domaine. Ruth Rogaski

[32] Rainier LANSELLE, *L'hospitalité comme impensé*, p 275-276, Alain MONTANDON, *Le livre de l'hospitalité* , Bayard 2004

[33] Hsiang-Lin Lei, '*When Chinese Medicine encountered the State : 1910-1949'*, PhD. University of Chicago, 1999, p 266. « *Si la médecine chinoise est vraiment le phénomène le plus proche de la 'science alternative', c'est durant cette période historique récente que deux réseaux auparavant distincts se rapprochent et de ce fait élaborent la médecine chinoise moderne en discipline comparable à une science.* »

[34] Mars S. Swislocki, '*Feast and Famine in Republican Shanghai: urban food culture, nutrition, and the State'*, PhD. 2001, p 175.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

considère le cas de Tianjin de 1859 à 1953, et montre la part active jouée par l'élite chinoise dans l'application des principes modernes relatifs à l'hygiène et à la santé publique. [36] A Tianjin, contrairement aux colonies, l'adoption de la médecine occidentale vient du gouvernement chinois ; aussi l'histoire de la santé publique ne doit-elle pas y être assimilée à un processus de colonisation des corps ; bien au contraire, ce qui la caractérise c'est la manière dont la protection du corps a mené à la défense de la nation, cette action émanant d'une sphère publique contestataire. De son côté, Florence Bretelle-Establet étudie les pratiques de santé en Chine du Sud de la fin de l'Empire au début de la République, à travers les interactions des diverses cultures en présence ; la médecine scientifique y est introduite par les postes médicaux consulaires français ainsi que les institutions sanitaires et médicales religieuses qui jouent un rôle important dans l'expansion de la médecine occidentale, notamment par la formation de médecins chinois qui seront réquisitionnés par l'armée ou la police chinoise. Au Guangxi et au Guangdong l'enchaînement des épidémies de variole, de choléra et le paludisme, découragent le médecin français qui n'a pas les moyens légaux de mener une réelle politique sanitaire à l'échelle de la région tandis que les actions engagées par les dirigeants locaux présentent de graves lacunes, laissant perdurer les pratiques superstitieuses au lieu de soigner les malades et d'imposer des règles strictes d'hygiène.

Les études sur la médecine coloniale ont montré que l'hygiène et la médecine, sous couvert de mission civilisatrice, ont constitué pour les puissances occidentales un moyen de contrôle sur le pouvoir politique indigène et les populations locales. Selon les Occidentaux, santé publique et médecine moderne se réfèrent à un monde naturel unique, transculturel et transnational et expriment des principes universels dont l'application, effectuée en général de manière coercitive, [37] même si elle porte l'idée d'un bienfait nécessaire est mal perçue et entraîne inéluctablement une transformation sociale. Le pouvoir étranger, relayé par les médecins formés par lui qui diffuse sa politique médicale, impose à la population locale de nouvelles habitudes et de nouveaux codes transmis par le gouvernement colonial. Si, à l'intérieur du pays, l'action des médecins occidentaux est limitée par le gouvernement chinois, la situation dans les concessions de Shanghai est différente car les nations étrangères y ont un pouvoir politique qui s'étend jusqu'en dehors de leur territoire et les mêmes mesures seront appliquées durant l'occupation japonaise de la ville, par le biais de règlements municipaux et d'une surveillance assurée par leur propre police.

[35] Mars S. Swislocki, op.cit.

[36] Ruth Rogaski, '*From Proctecting Life to Defending the Nation : the Emergence of Public Health in Tianjin, 1859-1953*', PhD. Yale University, 1996.

[37] Comme le note Laurence Monnais-Brousselot, l'aspect de contrainte est à nuancer car la santé publique qui se développe au XIXème siècle en Occident présente un caractère coercitif du fait qu'elle doit changer les habitudes et en imposer de nouvelles. En Indochine comme en métropole, la médecine s'immisce de plus en plus dans la vie de la population locale. Le gouvernement édicte des règles de conduite : « *c'est ce que la colonisation attend de lui* (l'art médical) : *une omniprésence, hygiénique parfois coercitive, surtout en un lieu où la morbidité violente nécessite cette ferme prise en main*. » dans *Médecine et colonisation, l'aventure indochinoise, 1860-1930* , p 15.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

## Le cas de Shanghai

La ville est partagée en trois zones soumises à des juridictions différentes et, même s'il conserve une part d'autonomie, le pouvoir du gouvernement chinois est compromis par la politique impérialiste des puissances occidentales. La présence étrangère est visible à travers une politique urbaine active inspirée de l'architecture européenne : construction d'un système d'égouts, approvisionnement en électricité et en eau potable, fondation d'hôpitaux, création d'un service de tramways. L'expression de Delaporte, selon laquelle « *la civilisation a pour compagne l'égout* », se vérifie à Shanghai où les Occidentaux revendiquent leur appartenance à un monde civilisé par la réalisation de travaux d'assainissement, conseillés en cela par les médecins européens qui soulignent l'insalubrité des villes chinoises et s'inquiètent des risques pour la santé publique. Il est à remarquer que les états totalitaires ont toujours revendiqué ce lien entre civilisation et propreté : *« la civilisation, c'est toujours celle du conquérant, de l'envahisseur domestique qui, à l'opposé du barbare venant semer sa merde partout où il passe, marque le parcours de ses conquêtes d'un interdit primordial : 'Défense de chier ici'* »[38] et *« l'État institutionnalise d'autant plus précisément la triade ordre-hygiène-beauté qu'il est totalitaire.* »[39] du fait de *« la consubstantialité (…) du lien qui unit l'impérialisme d'un État à sa police du déchet* » ;[40] les maîtres expriment leur mainmise en désignant les lieux de l'ordure et de la défécation. Comme le décrit l'anthropologue Mary Douglas, la souillure « *que ce soit la souillure du sacré ou la saleté profane, est toujours définie arbitrairement et contribue à constituer un ordre du monde* » ; et la société se définit à travers une distinction nettement établie : « *la saleté est une offense contre l'ordre. En l'éliminant, nous nous efforçons positivement d'organiser notre milieu. (…) La réflexion sur la saleté implique la réflexion sur le rapport de l'ordre au désordre, de l'être au non-être, de la forme au manque de forme*.»[41] S. Crochet précise que « *la saleté, c'est donc quelque chose qui n'est pas à sa place. En français, cela se vérifie si l'on observe le sens figuré que prend le mot 'propre' qui désigne 'ce qui convenable, adapté, approprié, bref ce qui prend place dans un certain ordre'* ».[42] En arrivant à Shanghai, les Occidentaux sont persuadés qu'il y va de leur survie de garantir cet ordre et, à cette fin, désignent les limites entre le sale et le propre selon leurs critères basés sur des notions d'hygiène appuyées sur la science « *depuis Pasteur, notre idée de la santé est liée à l'absence ou à l'élimination de germes pathogènes, par le bain, le recours au savon et l'utilisation de produits présentés comme désinfectants* ».[43] Ces pratiques sont renforcées par la conviction que le bien-être est une récompense gagnée de haute lutte, une victoire sur les

[38] Dominique Delaporte, *Histoire de la merde* , Paris, Bourgeois, 1978, p 52 ; cité par Soizick Crochet, *Le péril fécal* , p 30-31.

[39] Dominique Delaporte, op.cit., p 51.

[40] Dominique Delaporte, op.cit., p 54.

[41] Mary Douglas, *De la souillure, essai sur les notions de pollution et de tabou* , Paris, Maspéro, 1971, (rééd.1992) p 24-26.

[42] Soizick Crochet, *Le péril fécal*, dans Rony Brauman, *Utopies Sanitaires* , Paris, Le Pommier-Fayard, p 24.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

forces obscures de la nature ; domestiquer pour faire accéder à la culture, rendre esthétique pour ennoblir, ces notions prônées par les municipalités étrangères et marquées par la croyance qu'elles découlent d'une civilisation supérieure, ont joué un rôle crucial dans l'évolution de l'urbanisme et dans la formation de la domesticité moderne à Shanghai ; les Occidentaux regardent, jugent, et mettent en pratique leur conception de l'environnement en organisant un service de vidanges, nettoiement des rues, désinfection, et en établissant des règlements urbains. La presse joue son rôle en diffusant dans les centres urbains ces mêmes principes issus de l'hygiène publique et de la médecine moderne : certains auteurs placent la propreté au rang des innovations et préconisent l'application des méthodes étrangères, tandis que d'autres valorisent les techniques traditionnelles basées sur le bon sens. La vision chinoise est bouleversée par de nouveaux concepts ; au début de l'ère républicaine, les Chinois des grandes villes se familiarisent avec la théorie des germes qui rend les bactéries pathogènes responsables de certaines maladies, et la médecine scientifique qui émerge aux États-Unis est progressivement diffusée en Chine par des agences locales de santé publique; [44] selon Frank Dikotter, la théorie des germes s'y répand dès les années 1910 [45] où des colonnes réservées à la médecine apparaissent dans divers journaux des centres urbains, [46] tandis que des livres de poche de nature scientifique énoncent des principes d'hygiène dans le domaine de l'habillement, l'alimentation et le ménage, dont ils encouragent l'application par la population. [47] Bridie Andrews pense que ce savoir n'a été entièrement adopté par la communauté médicale chinoise qu'avec la généralisation des antibiotiques dans les années 1940. [48] De leur côté, certaines institutions chinoises se font l'écho des nouvelles théories : l'Association médicale nationale, constituée principalement de médecins chinois de formation occidentale, est fondée en 1915 et pousse le gouvernement à créer un Conseil de Santé publique, établi l'année suivante sous contrôle chinois, [49] dont l'objectif est d'informer la population des règles de l'hygiène et de l'éduquer afin qu'elle puisse se prémunir des maladies en appliquant les principes modernes ; l'Association publie aussi un journal qui transmet ce savoir ; elle devient en 1932 l'Association médicale chinoise,

[43] Soizick Crochet, op.cit., p 24.

[44] Ka-che Yip, *Health and Reconstruction in Nationalist China* , Ann Arbor, Association for Asian Studies, 1995.

[45] Frank Dikotter, *Sex, Culture and Modernity in China* , Honolulu, Hawaïi UP, 1995, 97-98, cité par Constance Orliski, *'Reimagining the Domestic Sphere: Bourgeois Nationalism and Gender in Shanghai, 1904-1918'* , Ph.D. University of Southern California, 1998 p 97.

[46] Perry E. Link, *Mandarin Ducks and Butterflies: Popular Fiction in Early Twentieth-Century Chinese cities* , Berkeley, University of California Press, 1981, pp 157-158, Constance Orliski, p 97.

[47] Frank Dikotter, *Sex, Culture and Modernity in China* , p 123.

[48] Bridie J. Andrews, *Tuberculosis and the Assimilation of Germ Theory in China*, *Journal of the History of Medicine* 52, January 1997b: 114-151. cité par Constance Orliski, *Reimagining the Domestic Sphere* , p 97.

[49] Ka-che Yip, *Health and Reconstruction in Nationalist China* , p 28.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

qui continue de valoriser la médecine scientifique et d'assurer son application en Chine. [50]

L'étude de Constance Orliski sur la presse féminine chinoise du début du siècle montre que certains réformateurs chinois, impressionnés par l'architecture et l'environnement bien ordonné des concessions symbolisant à leurs yeux la puissance étrangère, prônent cet idéal de gestion urbaine garant de propreté, qui permettrait une régénération de la nation chinoise. [51] Des écrivains revenant de l'étranger donnent leur impression sur les résidences qu'ils ont vues, les présentant comme des modèles de modernité et de raffinement et allant jusqu'à reprendre les critiques étrangères sur les quartiers chinois, leur promiscuité et les habitudes sanitaires traditionnelles qu'ils considèrent comme le reflet d'un état faible ; il leur paraît indispensable pour la résurrection du pays d'adopter des critères d'ordre et de propreté en diffusant le plus largement possible la science sanitaire occidentale dans la sphère domestique. Pour ce faire, l'intermédiaire idéal est la femme au foyer : grâce au savoir occidental, la mère de famille peut contrôler les maladies et, en civilisant le corps, régénérer la santé de la nation ; ils se font l'écho des concepts et du langage scientifique relatifs aux principes modernes d'hygiène publique. C. Orliski, constate qu'il s'agit d'une construction coloniale, les préoccupations de ces chinois voyageurs à l'égard de la sphère domestique étant une extension de la critique portée à la fin du XIXème siècle sur la civilisation chinoise par les étrangers présents en Chine. Un autre courant d'écrivains prône des mesures sanitaires issues de la médecine chinoise, qu'ils ne jugent pas si éloignée des principes énoncés par la médecine scientifique. Si la presse féminine vante à l'envi les bienfaits de la médecine scientifique et des théories occidentales sur l'hygiène, les femmes de la classe bourgeoise qui lisent ces journaux conservent toutefois leurs habitudes de vie, car il leur est difficile de pratiquer un sport pour se maintenir en bonne santé comme le préconisent les journaux qui valorisent l'image des femmes occidentales de Shanghai dont le sport favori est le tennis. En bref, la diversité des perspectives présentées aux lectrices de la presse féminine suggère que l'efficacité de la science sanitaire, en ce début de siècle, n'a pas encore été prouvée de manière absolue. [52] De leur côté, c'est pour des raisons politiques que les municipalités étrangères assènent le discours sanitaire : en invoquant l'absence d'une politique de santé publique du gouvernement chinois, l'insalubrité et les risques d'épidémies qu'elle provoque, elles désirent étendre leur pouvoir et leur contrôle sur certaines parties de la ville demeurées sous juridiction chinoise ; la municipalité chinoise de Shanghai est ainsi présentée comme impuissante à gérer efficacement les épidémies et à élaborer une politique préventive, faisant courir un risque aux populations étrangères des concessions ; il est donc du devoir des Occidentaux de contrôler ces

[50] Ka-che Yip, op.cit., p 28.

[51] Constance Orliski, *'Reimagining the Domestic Sphere: Bourgeois Nationalism and Gender in Shanghai, 1904-1918'*, Ph.D. University of Southern California, 1998. Lydia Liu, *Translingual Practice: Literature, National Culture, and Translated Modernity, China, 1900-1937* , Stanford University Press, 1995, p 308-309 ; dans le discours du début du XXème siècle en Chine lié à l'hygiène, le terme '*wenming*' (civilisé) est associé aux modèles occidentaux d'ordre et de propreté.

[52] Constance Orliski, '*Reimagining the Domestic Sphere: Bourgeois Nationalism and Gender in Shanghai, 1904-1918'*, Ph.D. University of Southern California, 1998.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

zones. En dressant une barrière est dressée entre le propre et le malpropre, soi et l'autre, on délimite un périmètre entre l'étranger et l'individu civilisé, ce qui permet de se placer dans une position de domination ; ce discours justifie la concentration du pouvoir entre les mains des représentants étrangers, position légitimée par un savoir sur la santé qui passe par la connaissance des causes de la maladie, autant dire la maîtrise absolue de la vie.

# Objet de cette étude

Regroupant études et commentaires, rapports et correspondance, dans la municipalité française de Shanghai, documents administratifs ou privés, l'objet de cette recherche est de faire apparaître les dysfonctionnements et l'écart entre un discours prônant une politique de santé publique basée sur le respect de l'hygiène et une gestion totalement inefficace.

## Synthèse

D'un côté, les responsables français justifient leur politique urbaine en s'appuyant sur les principes d'hygiène publique, plus particulièrement en ce qui concerne les règlements et mesures imposés à la population chinoise, mais de l'autre ils délaissent le service sanitaire et médical pour des raisons financières. En outre, ce sont toujours les dissensions politiques avec le SMC et la municipalité chinoise qui occupent la place essentielle dans les questions urbaines et sanitaires influencent les décisions; en effet, l'étroitesse de la Concession française et son emplacement obligent à une concertation constante avec les autorités voisines, britanniques et chinoises ; mais, alors même qu'elle déclare l'hygiène publique essentielle au maintien d'un environnement sain, la municipalité française ne coopère pas avec sa voisine. Au sein même de la Concession française, le service sanitaire est peu développé, la priorité étant donnée à l'aménagement urbain, au maintien et à l'extension de la concession ; en matière d'hygiène, le personnel européen et indigène ne reçoit aucune formation et la municipalité s'appuie sur les infrastructures créées par le SMC : un service médical, des laboratoires municipaux et un service vétérinaire qui contrôle les viandes des abattoirs municipaux français ; même le service de quarantaine des douanes maritimes est sous contrôle anglais. Dans le domaine médical et social, c'est aux congrégations religieuses que la municipalité fait appel, pour limiter ses financements. Ce n'est que dans les années 30 que, le CAM par crainte des épidémies et face à l'efficacité indéniable de la municipalité chinoise, se décide à engager une politique concertée.

Le désintérêt des conseillers municipaux à l'égard de questions essentielles pour la population locale, comme le contrôle des loyers et celui des prix, notamment celui du riz aliment de base des Chinois, est un autre aspect des contradictions de la municipalité française, qui dit valoriser l'action sanitaire et sociale : la cherté des loyers entraîne une surpopulation dans les logements, d'où des risques accrus d'épidémies. Le manque d'intérêt pour les conditions de travail des ouvriers chinois facilite et encourage l'abus de

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

la part des entrepreneurs ; aucune législation du travail n'ayant été promulguée par les municipalités des concessions, les entrepreneurs étrangers, en raison de leur ignorance des coutumes et de la langue ont délégué des intermédiaires chinois dans toutes les décisions relatives à la production et, par la même favorisé la perpétuation des méthodes traditionnelles car les hommes de main sont étroitement liés aux sociétés secrètes, à la Bande verte plus particulièrement. [53] Mais les dirigeants municipaux ou industriels, dans leur souci de maintenir l'ordre et les méthodes de gestion occidentales, se préoccupent fort peu de l'emprise de la Bande verte sur une classe d'ouvriers insécurisés et maltraités par les contremaîtres et les gangs, du moment que l'objectif économique est garanti.

Car le pouvoir des municipalités étrangères est entre les mains d'une minorité occupant des positions sociales et professionnelles élevées, dont la préoccupation première est d'assurer un excédent positif des revenus municipaux afin de garantir leurs privilèges. Pourtant, dans la Concession française comme dans la Concession internationale, la population chinoise contribue largement aux ressources municipales. C'est lorsque, dans les années 30, la présence étrangère est remise en question par les différents groupes politiques chinois, du parti communiste au Guomindang et des associations régionales aux syndicats ouvriers, que la municipalité française se voit contrainte d'accroître le nombre de conseillers chinois. Pour reprendre la haute main sur un pouvoir ainsi partagé et renforcer sa légitimité, la médecine et l'assistance publique lui servent de moyen d'action politique : l'octroi de subventions aux associations de charité et la pratique de la médecine dans un but philanthropique sont de nouveaux champs dans lesquels la municipalité peut s'investir ; jusqu'au savoir des médecins français qui est mis au service des objectifs politiques. Si des préoccupations purement sanitaires ont aussi joué leur rôle dans le développement de la politique médicale, ce sont surtout des inquiétudes sociales qui ont déterminé les nouvelles orientations politiques de la municipalité française.

Les médecins français sont venus en Chine poursuivre leur carrière ; l'emploi qui leur est proposé, en tant que médecin municipal au sein de l'université l'Aurore et à l'hôpital Sainte Marie, répond à leur envie de changement, d'expatriation, de promotion, ou tout simplement à la nécessité matérielle de trouver du travail. Pour les médecins de marine, c'est leur vocation d'être envoyés dans les colonies ; de leur côté, les Jésuites en charge de l'université l'Aurore sollicitent le ministère des Affaires étrangères pour le choix des professeurs. On relève une attitude différente de la part du médecin arrivé à Shanghai au milieu du XIXème siècle et de celui qui, arrivé après 1880, a bénéficié des avancées scientifiques de la médecine en Europe. Le premier, ne possédant pas le savoir offert par les récentes recherches en bactériologie, cherche des réponses dans la médecine chinoise pour lui procurer des traitements contre les maladies liées à l'environnement local et lui permettre d'améliorer les résultats de la médecine occidentale en l'adaptant au contexte ; certains essaient même de comprendre l'efficacité des remèdes issus de la phytothérapie ; on recueille également des remèdes homéopathiques chinois et on les présente à l'Éxposition internationale de Vienne en 1873. Mais, même si des articles

[53] Brian Martin, *The Shanghai Green Gang. Politics and organized Crime, 1919-1937* , Berkeley, University of California Press, 1996. Shiling Zhao McQuaide, '*Shanghai Labour : gender, politics, and traditions in the making of the Chinese Working Class', 1911-1949*, Ph.D. Queen's University, 1995, pp 10-21.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

publiés dans *Lancet,* présentent les fondements de la médecine chinoise, ses théories n'en sont pas pour autant reconnues par la médecine occidentale. En Europe, la médecine chinoise ne suscite pas un grand intérêt [54] et à Shanghai il faut attendre la seconde guerre mondiale et la pénurie de médicaments et leur cherté pour que certains médecins, notamment des médecins réfugiés juifs particulièrement confrontés à la pauvreté, s'intéressent aux plantes et médicaments chinois. [55]

Certains médecins, arrivés à Shanghai pour des raisons politiques ou religieuses, s'engagent dans l'action sociale ; parmi eux Edith Mankiewicz, qui a mené des recherches sur les maladies infectieuses comme la rougeole, [56] crée une consultation médicale s'apparentant au planning familial contemporain, et ouvre un centre d'accueil pour soigner les jeunes filles chinoises violées par les Japonais. Les docteurs Rabaute et Palud, directeurs des services d'hygiène et d'assistance publique, sont également parmi ceux qui se sentent concernés par la situation de précarité des déplacés, notamment de la communauté russe avec qui ils ont tissé des rapports d'estime et de respect, comme avec le docteur Kasakoff ; le docteur Palud va aussi solliciter auprès de la municipalité française la création d'une association de protection de l'enfance qui voit le jour en 1943. Le docteur Malval, détaché par la marine française à Shanghai pour devenir à la fois professeur au sein de l'université et médecin à l'hôpital Sainte Marie, s'occupe à partir des années 30 du service des indigents chinois et russes à l'hôpital Sainte Marie, fonction sans prestige que d'autres médecins n'ont pas acceptée ; ce médecin, comme le révèlent ses *Mémoires*, considère que sa mission est de soigner toutes les souffrances, sans distinction sociale ni raciale ; intérêt pour les autres qui se reflète à travers ses dessins croquant le quotidien des Chinois [57] : aidé d'un de ses fils, du 'détective 100', un enquêteur chinois formé aux méthodes occidentales, ou de policiers chinois travaillant pour les services français qui amadouent l'assistance méfiante et hostile, il fixe, à partir de 1938, sur une période de quatre à cinq années, tous les spectacles de la rue et rend hommage à ses modèles anonymes : « *Patience, endurance, habilité, ingéniosité, adaptabilité. Goût de l'œuvre solitaire aussi bien que collective. Individualité, altruisme, bonne humeur, drôlerie même. Intelligence surtout chez ces humbles. Ils méritent, avec un coup de chapeau, ce coup de crayon* ». [58]

[54] Kerrie L. Macpherson, *A Wilderness of Marshes: The Origins of Public Health in Shanghai, 1843-1893* , p 11.

[55] MAE, Mémoires du docteur Mankiewicz, directeur du laboratoire de bactériologie à la faculté de médecine de l'Aurore; David Kranzler, *Japanese, Nazis and Jews* , *The Jewish Family in Wartime Shanghai* , Berkeley, Pacific View Press, 1992.

[56] MAE, Mémoires du docteur Mankiewicz.

[57] MAE, Mémoires du docteur Malval.

[58] MAE., Mémoires du docteur Malval et archives privées de son fils, Louis Malval, « *200 croquis effectués au propre à domicile, d'après de hâtifs croquis. Leur ensemble présente un certain intérêt documentaire. Ils me sont chers car ils représentent la moisson de 4 à 5 ans. Les revoir, c'est replonger en ces milieux singuliers où se voient les mille aspects de la vie urbaine chinoise au travail. Retrouver scènes, bruits, odeurs au naturel. Retrouver cette sympathie qu'on ne peut manquer d'éprouver pour l'attachant menu peuple de Shanghai.* »

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est 

Sans doute la défaite de 1870, faisant surgir en France le besoin de retrouver une position rayonnante autant que la nécessité de conquérir de nouveaux territoires à mettre en valeur, réactive-t-elle le concept de civilisation élaboré lors du siècle des Lumières ; armée de cette conviction, la Troisième République s'engouffre dans l'impérialisme, trouvant dans l'idée de mission civilisatrice un moyen de concilier valeurs républicaines et expansion coloniale, ce qui permet à la France d'étendre sa domination en Afrique et en Indochine. [59]

Arrivés avant les marchands et les administrateurs, les missionnaires occidentaux ont investi l'action caritative de nouvelles notions et méthodes d'action : en développant l'éducation, en valorisant l'émancipation des femmes et en modernisant la médicalisation pour la rendre accessible à la population locale, ils s'emploient à modeler les communautés indigènes à l'image de la société occidentale. [60] On remarque que, contrairement à son emploi largement répandu dans les colonies françaises d'Afrique et d'Indochine, la notion de 'mission civilisatrice' n'apparaît jamais dans les écrits des responsables de la municipalité française de Shanghai. Si certaines personnalités françaises mettent en avant l'idée de rayonnement culturel et politique de la France, dans les faits ce sont les missionnaires catholiques qui, animé de leur foi dans rédemption de l'homme, mènent l'action éducative, culturelle et médicale à l'égard des Chinois ; mettant l'accent sur la possibilité de transformer l'individu et par là même la société, ils sont le vrai moteur des réformes et influencent d'importants hommes d'affaires chinois de Shanghai convertis au christianisme. L'action philanthropique a une longue tradition en Chine, où la pauvreté est considérée comme une punition et la conséquence de mauvaises conduites ; elle permet à l'élite d'obtenir une reconnaissance sociale en allégeant la misère humaine : les notables chinois utilisent la charité comme un moyen d'élever leur statut social, de prouver leur loyauté nationale, de renforcer leurs liens régionaux et de légitimer leur suprématie en agissant selon les valeurs confucéennes qui impliquent le soutien des pauvres. Effet d'émulation qui rend le gouvernement et la municipalité française de Shanghai soucieux d'occuper une place dans l'action culturelle et éducative aux côtés des autres puissances occidentales, comme les États-Unis ; le premier pas est d'octroyer des subventions pour soutenir les projets engagés par les structures catholiques françaises, leur œuvre ayant un fort impact sur la société chinoise ; en second lieu, la municipalité s'associe aux hommes d'affaires chinois catholiques pour établir des liens avec la population locale et offrir une réponse aux revendications nationalistes, concernant notamment la représentation politique des Chinois au sein des municipalités étrangères : elle choisit ses conseillers municipaux parmi ces notables, formant la 'Clique des Notables conseillers' (*Shendong pai*), dont le pouvoir reste plus symbolique que réel ; durant les années 20 et 30, deux personnalités illustrent ce groupe : Zhu Zhiyao (1863-1955) et Lu Baihong (1873-1937). [61]

En 1914, Zhu Zhiyao est un des premiers conseillers chinois à siéger au Conseil

[59] Alice L. Conklin, *A Mission to Civilize, The Republican Ideology of Empire in France and West Africa, 1895-1930* , California, Stanford University Press, 1997, p 2.

[60] Denise Austin, '*Going the second mile: the philanthropy of Chinese Business Christians'*, Master degree dissertation, université de Queensland, Australie.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

d'administration de la Municipalité française ; originaire de Shanghai, sa famille est liée à l'église catholique depuis le XVIIème siècle. [62] Il a étudié à l'école catholique de Xu Hui, mais échoué huit fois aux examens officiels et décide alors d'entrer dans les affaires ; en tant que comprador de la Banque d'Indochine, il investit de l'argent dans le transport maritime, les machines, les mines de charbon, la construction de ponts et dans les chantiers navals. Lorsque son entreprise est détruite en 1937, il se consacre entièrement aux affaires religieuses, se rendant à l'église quotidiennement ; il écrit des ouvrages comme *Les problèmes importants de la vie* '*Rensheng zhongyao wenti*', ou l'histoire de sa famille *Le jardin d'un cœur* '*Xin Yuan*', ainsi qu'un livre sur sa compagnie de construction de navires. Après 1949, Zhu est vice-président de l'Action catholique de Shanghai '*Gong Jiao Jing Xing Hui*' tandis que son frère cadet, Zhu Kaiming, devient un des premiers évêques chinois. [63]

La famille de Lu Baihong est également liée au catholicisme depuis le XVIIème siècle. Il est d'abord connu comme le fondateur de la Compagnie d'électricité chinoise, qu'il dirige tout en investissant dans de nombreuses entreprises. En 1912, il ouvre l'hospice Saint Joseph où sont hospitalisés plus de deux mille malades, ce qui en fait une des œuvres catholiques les plus importantes de Chine ; [64] il fonde également l'hôpital du Sacré Cœur, situé dans la Concession internationale, où sont aménagés trois cents lits et une clinique de jour gratuite, ainsi que le premier hôpital psychiatrique en Chine, le Mercy Hospital. [65] En 1926, Lu est décoré par le Pape et l'année suivante il se rend à la convention catholique internationale qui se tient à Chicago. [66] Il organise une délégation chinoise pour rendre hommage au Pape et reçoit la Légion d'honneur de la part des gouvernements français et belge pour sa réussite professionnelle et son œuvre philanthropique. [67] Sa richesse et son prestige n'empêchent pas Lu Baihong de se rendre en personne à la prison municipale de Shanghai pour apporter des couvertures et des vêtements aux prisonniers, et prier pour ceux qui vont être exécutés ; c'est ainsi qu'il est connu comme le 'Saint Vincent de Paul' de Chine, l'homme providentiel pour mener la politique sociale de la municipalité. [68] Après son assassinat en 1937, les institutions

[61] Brian G. Martin, *The Green Gang* , p 69.

[62] Shen Yu Yuan, *Shanghai Religious History* , Shanghai Picture Publisher, 1991, p 149.

[63] Shen Yu Yuan, op.cit., p 150.

[64] Jean-Paul Wiest, *Maryknoll in China* , New-York, Orbis Books, Maryknoll, 1988, p 436.

[65] Jean-Paul Wiest, op.cit.

[66] China Weekly Review, 15 avril 1933, p 256; J. Masson, *Un millionnaire chinois au service des gueux : Joseph Lo Pahong* , Shanghai 1875-1937, Paris, Castermann, 1950.

[67] Ibid.

[68] Jean-Paul Wiest, *Maryknoll in China* , p 436.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

caritatives qu'il a créées seront reprises par un comité que forment son fils et l'évêque Auguste Kaouisee. [69]

Avec la réussite des entrepreneurs, appuyée sur la croissance économique des années 20, le capitalisme atteint son apogée. L'élite occidentale de Shanghai, qui souhaite conforter ses avantages matériels et moraux, veut se montrer l'héritière d'une civilisation qui prône des valeurs telles que la charité, l'hospitalité, la civilité, l'honneur, le courage et, dans le but de faire savoir que les richesses sont redistribuées, elle s'illustre dans des bals annuels et des soirées organisés par les nombreux clubs et associations étrangères dans les lieux les plus prestigieux de la ville. Ces divertissements, qui permettent de récolter de l'argent pour soutenir les œuvres de charité, constituent une formidable publicité en même temps qu'un gage de salut pour la bonne société shanghaienne. [70]

Parallèlement, l'industrialisation rapide crée de sérieux problèmes de santé chez les travailleurs des mines, des usines et des filatures. Selon une étude menée par le YMCA au début des années 1920, plus de trois cent mille travailleurs de Shanghai habitent dans les taudis de quartiers surpeuplés et insalubres, ne possédant aucune canalisation pour l'approvisionnement en eau potable, aucune voirie ; il arrive parfois que même ces conditions minimales ne soient pas assurées et que les travailleurs dorment à même le sol des usines où le travail est épuisant et lourd en heures. [71] Les mendiants, innombrables, sont eux-mêmes organisés en guildes ; ils se réunissent près des ponts et forment des gangs qui s'adonnent au vol et à toutes sortes d'activités criminelles; certains même, comme la Bande verte, contrôle les syndicats grâce à leur mainmise sur le commerce d'opium, les jeux d'argent et la prostitution.

Si, d'une manière générale, l'aide apportée par les municipalités étrangères ou chinoise est limitée, les années 30 montrent une évolution. Lorsqu'en 1930, suite à une prise de conscience de la situation sanitaire autant que pour des raisons politiques, la municipalité décide d'endosser ses responsabilités et de réformer le service de santé publique, les médecins tiennent enfin le moyen de manifester leur intérêt pour l'action sociale. Le docteur Rabaute s'investit dans ce projet et trouve auprès de l'administration un réel soutien pour mettre en œuvre les règles fondamentales d'hygiène publique : le CAM augmente les effectifs du service sanitaire et édicte des règlements imposant des normes de conduite qui visent à pour se rapprocher de l'idéal d'une concession propre, saine et policée, en un mot : moderne. L'enjeu est de prouver que la municipalité, en compétition avec celle du Grand Shanghai et le SMC, est capable de réformer l'environnement urbain et, au regard des pays occidentaux inquiets de la montée du nationalisme dans les colonies, de résister au déclin du prestige occidental dans le

[69] Jean-Paul Wiest, op.cit., p 160.

[70] Andrew David Field, '*A Night in Shanghai: Nightlife and modernity in semicolonial China, 1919-1937*', Ph.D. Columbia University, 2000.

[71] Ka-che Yip, *Health and National Reconstruction in Nationalist China* , Ann Arbor, The Association for Asian Studies, The University of Michigan Press, 1995, pp 10-11.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

monde.

Or, aux yeux de sa voisine, la « *Concession française apparaît comme le maillon faible de l'impérialisme occidental* » [72] ; pour contrer cette image défavorable et démontrer la valeur et l'efficacité de la médecine française, on modernise l'hôpital Sainte Marie considéré comme 'l'hôpital français' de Shanghai, et on construit, à partir de 1930, des structures médicales municipales rattachées à l'assistance publique, imposant aux malades chinois l'adoption d'autres habitudes. Le pavillon hospitalier créé pour recevoir les indigents chinois sert également de base d'observation et de rechercher pour les étudiants en médecine de l'université l'Aurore. Le travail de laboratoire est un pôle d'excellence de la médecine française, dont le symbole est l'Institut Pasteur avec sa filiale créée à Shanghai en 1938 qui permet la mise en œuvre d'une politique d'immunisation de masse et de contrôle sanitaire dans la ville. C'est donc dans les années 30 que la collaboration entre les trois municipalités s'accentue et qu'elles adoptent la médecine scientifique pour élaborer leur politique de santé publique.

En 1934, pour promouvoir un sentiment nationaliste chez les Chinois des villes, le gouvernement nationaliste de Nanjing lance à Shanghai et dans d'autres villes, le 'Mouvement de la Vie Nouvelle' ; il cherche à insuffler une renaissance et à valoriser les attitudes civiques en changeant les habitudes pernicieuses. D'un côté, l'État prône auprès de la population les valeurs d'entraide et de responsabilité, de l'autre il centralise les différentes associations caritatives pour contrôler les riches marchands chinois qui les financent, mais n'ose pas leur imposer directement son autorité, bien conscient qu'il n'aurait pu engager aucun de ces projets sociaux sans eux. [73]

Provenant de sources multiples, associations privées, État ou entreprises commerciales, la protection sociale proposée aux pauvres, salariés ou chômeurs, est limitée, fragmentée et hiérarchisée. [74] Les associations caritatives privées sont les premières à leur offrir une aide : le '*Tongren Assistance Hall*', situé au sud de la ville chinoise, distribue de la nourriture à trois mille personnes par jour : tous les matins, des familles reçoivent une portion de riz en échange d'un ticket de rationnement ; l'*Association caritative de Zhabei*', sise dans la partie nord de la municipalité chinoise, sert quotidiennement huit mille personnes sans imposer de critères de sélection, tandis que le *Qingjiang Dunzi Hall* limite son action philanthropique aux ouvriers des usines de thé de la province de l'Anhui. Ces organismes parviennent à sauver de la faim de nombreux chinois. [75] De leur côté, les programmes offerts par les entreprises étrangères

[72] Marie-Claire Bergère, *La French connection : l'opium et la Concession française de Shanghai*, p 71, *in* *Le Paris de l'Orient, présence française à Shanghai : 1849-1946* .

[73] Christian Henriot, *Shanghai 1927-1937 . Elites locales et modernisation dans la Chine nationaliste* , Paris, EHESS, 1991, pp 249-269.

[74] Nara Dillion, '*Waging Welfare : Revolutionary Regimes and Social Welfare in Shanghai*', Ph.D. Berkeley, University of California, 2001, p 38.

[75] Mark S. Swislocki, '*Feast and Famine in Republican Shanghai: Urban Food Culture, Nutrition, and the State'*, Ph.D. Stanford University, 2001, p 26.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est 

s'adressent généralement à une minorité d'employés, en général une élite de cols blancs et d'experts travaillant dans les multinationales étrangères et les grandes banques, qui peut bénéficier de pensions de retraite, de soins médicaux gratuits, d'un logement et d'autres avantages. Sur les cinq mille cinq cent quinze entreprises de Shanghai en 1937, environ une quarantaine, soit 0,8%, offrent une assurance pour la retraite et les soins médicaux. [76] Ce sont les associations régionales et les guildes, à partir desquelles se structure la société chinoise urbaine qui jouent un rôle central dans l'action sociale qui, de ce fait, reste inégalitaire ; mais durant la guerre, devant les impératifs de défense nationale, les critères de sélection perdent leur pertinence et la lutte contre le Japon fait naître un sentiment de solidarité parmi la population chinoise. [77]

Cet attentisme de l'État face à une action philanthropique menée principalement par les associations privées pose la question de l'engagement tardif de la municipalité française dans ce domaine ; face au désordre et à la violence nés d'un contexte politique instable c'est la peur qui va déclencher l'action des responsables politiques de la municipalité française et, à l'instar de l'assistance sociale menée en France après la première guerre mondiale, elle s'inspirera des valeurs universelles de la Révolution française. La montée du nationalisme mobilise la population et encourage l'augmentation des grèves, entraînant une réorientation de la politique française vers l'action sociale et médicale en faveur de la population chinoise. Dans les années 30, il devient risqué de s'en remettre aux chefs de la Bande verte pour contrôler les grèves et autres manifestations menées par les Chinois et le gouvernement français met un terme à cette alliance, nommant de nouveaux responsables français pour mettre de l'ordre dans les affaires politiques de la Concession et maintenir la sécurité publique. [78] Mais la municipalité française ne peut mener à bien sa politique sociale et médicale sans l'existence des institutions fondées par les missionnaires catholiques et par Lu Baihong.

## Thèmes développés au cours de la recherche

Ayant choisi de présenter Shanghai comme un lieu significatif où se sont confrontées deux cultures, en même temps que le champ d'un déchaînement de passions au cours d'une des périodes les plus complexes de l'histoire, il paraît indispensable, pour mieux comprendre le contexte, de tracer en premier lieu l'historique de la Concession française de Shanghai.

Nous aborderons alors, avec le développement de l'hygiène publique, le problème surgi de la force symbolique de l'opposition entre le propre et le sale, qui conduit à une auto-valorisation faussement morale et pose les bases d'une discrimination raciale. Nous

[76] Nara Dillion, '*Waging Welfare : Revolutionary regimes and social welfare in Shanghai*', PhD. Berkeley, University of California, 2001, p 71.

[77] Nara Dillion, op.cit.

[78] Brian G. Martin, *The Shanghai Green Gang, Politics and Organized Crime 1919-1937* , Berkeley, University of California Press, pp 113-134.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

observerons la relation qui existe entre l'état de la société et les conditions sanitaires : plus une société est équilibrée, plus elle est naturellement organisée et respectueuse des règles d'hygiène nécessaires à sa survie ; à l'opposé, lorsque le lien social se délabre, aucune règle, si naturelle soit-elle, n'est plus suivie et l'état de saleté prend le dessus ; en temps de paix le mort est honoré, mais en temps de guerre le nombre important de cadavres en décomposition abandonnés dans les rues inspire la répulsion : ils sont la métaphore physique du désordre.

Ensuite, les difficultés de mise en œuvre d'un système d'assistance publique montreront comment les Occidentaux, sous couleur de remplir leur devoir de charité, déguisent leur prosélytisme et leur besoin de soulager leur conscience, mais, sans prises de décisions du pouvoir politique, les actions sociales restent souvent le fait des religieux et des associations privées. Il est intéressant de constater le lien entre la personnalité des dirigeants et la politique menée : se démarquant des conseillers occupés par les luttes de pouvoir et la satisfaction de leur intérêt personnel, le Consul Wilden, animé par des principes de rigueur et de justice, lance l'aide aux réfugiés russes et s'attache aux actions éducatives et sociales en faveur des Chinois.

Puis, l'idéal de mission civilisatrice des Occidentaux se fera jour à travers le développement des infrastructures hospitalières sur une base d'infériorisation des Chinois, dénonçant leurs carences et méprisant leurs connaissances ; les Occidentaux ont apporté une conception des soins à l'opposé de la vision chinoise holiste qui refuse l'idée de maladie pour prendre en compte le patient envisagé dans sa singularité ; à l'hôpital, le malade est sorti de son milieu, placé dans un lieu sans repères et étiqueté selon sa maladie.

L'étude de la médecine française à Shanghai mettra en évidence deux aspects négatifs sous lesquels est envisagée l'éducation : la répression et la manipulation du vivant, avec la nécessité de se soumettre aveuglément à des valeurs considérées comme sacrées. Le but de la formation n'est pas d'amener à l'exercice pratique d'un métier mais de formater des sujets pour les sensibiliser aux valeurs de l'Occident et asseoir ainsi son influence. La Chine, dont une des bases d'éducation est l'obéissance, accueille très favorablement cette bonne parole qui séduit les jeunes éduqués parce qu'elle les fait accéder à la modernité ; reprenant cet enseignement à leur compte, ils saperont les bases de la culture chinoise, dénaturée et ridiculisée.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

# Chapitre 1. Le développement de la Concession française de Shanghai

## 1.1. Les Occidentaux en Chine et le développement des concessions à Shanghai

### 1.1.1. Ouverture de comptoirs aux étrangers et création du statut d'extra-territorialité

L'essor de l'industrie en Europe exige des matières premières à bon marché et de plus en plus de débouchés pour les produits manufacturés. Les progrès de la navigation permettent aux nations européennes de se lancer à la conquête de nouveaux marchés et dans ce contexte d'expansion, la Chine et ses ressources les attirent. Or, depuis 1759, en dehors du port de Guangzhou dans le sud du pays, le gouvernement chinois a interdit son territoire aux étrangers, ce qui les pousse à se lancer dans une guerre pour imposer à la Chine leur intention de se livrer au commerce. A l'issue de la 'guerre de l'Opium', la défaite de 1842 contraint l'empereur à signer le traité de Nanjing qui ouvre cinq ports au commerce anglais : Guangzhou, Shanghai, Xiamen (Amoy), Fuzhou et Ningbo. En 1844,

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

outre le droit de commercer, les Français obtiennent, par le traité de Huangpu, le droit pour les missions catholiques de s'installer en Chine et d'y convertir des Chinois au catholicisme. L'édit de mars 1846 étend au protestantisme la tolérance impériale à l'égard du catholicisme. Les Occidentaux, en position de force devant l'affaiblissement de la monarchie mandchoue perçue comme une force d'occupation, laissent persister les conflits et, de 1856 à 1860, les Anglais et les Français lancent contre le gouvernement chinois une nouvelle campagne connue sous le nom de 'Deuxième guerre de l'Opium'. Les hostilités qui se succèdent : guerre sino-française de 1883-1885, guerre sino-japonaise de 1894-1895, incursion des armées occidentales à Pékin en 1900 faisant suite à la révolte des Boxers, se soldent par la signature de traités imposés par la force appelés les 'traités inégaux' : les puissances étrangères exigent du gouvernement chinois le versement d'indemnités de guerre et l'obtention de nouveaux privilèges renforçant leur pouvoir. Par le Traité de Tianjin, du nom du port proche de Beijing ouvert sur la mer de Chine, signé en 1858 et ratifié en 1860, les zones de résidence initiales sont transformées en territoires autonomes échappant à la souveraineté chinoise : ce sont les 'concessions', soumises au seul contrôle de la nation qui les administre. Ainsi est créé un nouveau statut connu sous le nom d'extraterritorialité : les étrangers auteurs de crimes ou méfaits qui y résident ne sont pas soumis à la juridiction chinoise. En 1864 est formé un tribunal mixte présidé par un fonctionnaire impérial assisté d'un assesseur consulaire pour juger les affaires impliquant des résidents chinois avec les étrangers ; les Chinois qui sont arrêtés dans les concessions sont placés sous la juridiction des consuls étrangers. A Beijing, c'est le 'quartier des légations' qui se démarque du reste de la ville en raison de sa rapide modernisation et de sa liberté d'action par rapport aux lois chinoises, comme le souligne Shi Ming-zheng : « Depuis les années 1860, le territoire situé à l'est de la porte Qianmen était un établissement réservé aux étrangers, entièrement affranchi de tout contrôle chinois. » [79]

## 1.1.2. Le cas de Shanghai

L'évolution est très rapide à Shanghai qui, au milieu du XIXème siècle, est une ville de 300.000 habitants délimitée par une muraille où réside la majorité de la population et où sont établis les sièges du pouvoir officiel et de nombreuses guildes. La ville se développe aussi vers l'est et le sud, le long du fleuve Huangpu. [80] A la suite des guerres de l'Opium et de la signature des traités inégaux, la ville se transforme rapidement. L'établissement de territoires autonomes, appelés concessions, soumis au seul contrôle des étrangers, transforme le visage de la ville. Les Anglais en 1845, les Américains en 1848, puis les Français en 1849 s'installent dans ces zones désignées par les autorités locales. En 1863, les deux premières nations décident de se réunir et de former une municipalité commune la 'Concession internationale'. Les Français sont invités à se joindre à eux mais ses représentants diplomatiques préfèrent conserver leur propre concession de peur de

[79] Shi Mingzheng, '*Beijing transforms : Urban infrastructure, public works, and social change in the Chinese capital, 1900-1928*', Ph.D., Columbia University, 1993.

[80] Christian Henriot, Zheng Zu'an, *Atlas de Shanghai, Espace et représentations de 1849 à nos jours* , CNRS Editions, 1999, p 26.


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

perdre leur liberté d'action. La présence à Shanghai des étrangers avec leur force armée constitue une protection pour les réfugiés chinois qui fuient les pillages et les massacres causés lors de la révolte des Taiping (1853-1864). Shanghai supplante alors certaines villes de la province du Jiangnan, comme Suzhou et Yangzhou qui occupaient jusque là une place centrale. Les mouvements de population vers Shanghai accroissent la prospérité de la ville qui se nourrit des divers apports culturels de la province et de l'arrivée d'immigrants riches et influents. [81]

Le développement économique de Shanghai, durant la seconde moitié du XIXème siècle, est le fait du commerce local plus que du commerce international. De nombreuses fortunes individuelles sont notamment le résultat de la spéculation immobilière liée à l'arrivée massive de réfugiés pendant cette période. [82] Conscientes de l'opportunité qu'offre la présence de réfugiés de gagner rapidement de l'argent, plusieurs entreprises étrangères, comme celle de Sassoon, Jardine & Matheson ou Gibb Livington, investissent dans le marché de l'immobilier, généralement grâce aux profits générés par le commerce de l'opium. La valeur des biens fonciers ne cessera d'augmenter entre 1900 et 1930.

## 1.1.3. L'établissement des concessions

### La Concession anglaise

À Shanghai, dès que les limites de la Concession anglaise ont été fixées, le consul anglais met en vigueur une police municipale et un ensemble de dispositions et de règles de propriétés dans un acte désigné 'Land Regulations'. Un premier acte, édité le 29 novembre 1845, a pour objectif de régler la question des terres à occuper et vise à établir les règlements relatifs à la vie de la communauté étrangère à Shanghai ; il comprend vingt trois articles qui stipulent que le territoire au nord du Yangjingbang est loué par les marchands anglais pour y ériger des immeubles et y résider. Cet acte, toutefois, n'entérine pas la création d'une municipalité mais confirme le pouvoir du consul anglais sur un territoire et sur les ressortissants étrangers qui s'y installent. Il reflète avant tout les idées du consul anglais George Balfour ainsi que celles du daotai Gong Mujiu, l'intendant local (*voir annexe n°4*) [83] . Les étrangers n'avaient pas avancé l'idée d'une zone délimitée mais c'est le Daotai Gong qui, s'inquiétant de l'influence néfaste des habitudes étrangères sur l'ordre confucéen, tente d'y remédier en établissant des limites territoriales précises pour limiter les relations sino-étrangères : il préconise le système des concessions qui trouve son origine dans l'ancien système cantonnais, l'unique port ouvert au commerce avec les étrangers après 1759. Le territoire concédé aux Anglais devient progressivement un territoire autonome qui possède ses propres institutions, organes administratifs et

[81] Yue Meng, '*The invention of Shanghai, cultural passages and their transformation, 1860-1920'*, Ph.D. University of California, Los Angeles, 2000.

[82] Alexander Townsend Des Forges, '*Street talk and alley stories, tangled narratives of Shanghai from Lives of Shanghai Flowers (1892) to Midnight (1933*)', Ph.D. Princeton University, 1998, p. 12, cite Murphey Rhoads, *Shanghai, the key to Modern China* , Cambridge, Harvard University Press, 1953, p 121.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

juridiques, où les lois chinoises n'ont aucune force, ce qui était loin d'être l'intention première du Daotai. [84] Les 'Land Regulations', qui définissent les limites de la concession et qui incluent des règles portant, entre autres, sur la construction de routes et la pose de canalisations, prévoient aussi explicitement la préservation des tombes chinoises, le paiement de taxes foncières et le droit pour les Chinois de suivre leurs rites religieux. Les étrangers établissent une police et un 'Comité des routes et des canalisations' dirigé par trois marchands afin de prélever des taxes ; ce comité ne possède aucun pouvoir judiciaire qui revient entièrement au consul. Les propriétaires fonciers sont responsables de la tenue de la concession. La population chinoise déjà fixée sur le territoire concédé aux Anglais reste soumise à la juridiction des autorités chinoises. Les propriétaires chinois peuvent conserver leurs immeubles mais il leur est interdit de les vendre ou de les affermer à d'autres chinois.

Le 'Land Regulations' ne régit pas les rapports avec les autres nationalités qui s'installent au sein de la Concession anglaise. Le premier cas de dissension se produit avec les Américains qui souhaitent manifester une souveraineté nationale en arborant le drapeau des États-Unis, ce que refuse le consul anglais, George Balfour, qui considère ce geste comme un abus de pouvoir de la part des Américains ; pour le consul, ce sont les Anglais qui détiennent le pouvoir politique et administratif au sein de la Concession anglaise et les autres nationalités doivent se conformer à leurs décisions ; les Américains, pour leur part, invoquent la clause de la nation la plus favorisée pour bénéficier au même titre que les Anglais et des Français des privilèges territoriaux. Après la reconnaissance de la Concession anglaise en 1843 par le Capitaine Balfour et le Daotai de Shanghai, les Américains, représentés par l'évêque William J. Boone et la Mission Episcopale Américaine, suivent l'exemple des Anglais et fondent la Concession Américaine en 1848 au nord de la rivière de Suzhou dans le quartier de Hongkou. En 1863 les deux concessions vont fusionner, donnant naissance à la Concession internationale.

## La création de la Concession française

Les Français, bénéficiant de l'expérience des Anglais et de la connaissance du pays acquise par les missionnaires jésuites, sont plus précis dans les termes du traité signé le 24 septembre 1844 entre le gouvernement chinois et le gouvernement français. L'article 11, outre la reconnaissance pour les Français du droit de commercer librement dans les cinq ports ouverts, définit leurs conditions d'installation. Le traité permet au premier consul, Charles de Montigny, d'établir, le 6 avril 1849, un accord avec le Daotai Ling relatif

[83] Leung Yuen-Sang, *The Shanghai taotai, linkage man in a changing society 1843-1890* : Le titre officiel de daotai de Shanghai, sous les Qing, est celui d'Intendant des routes. Shanghai devient en 1725 une capitale de circuit (dao) dirigée par un intendant (daotai) L'intendant contrôle l'adminstration d'une vingtaine de districts. De 1843 à 1860, après que Shanghai soit déclaré port ouvert, le daotai doit négocier les règlements commerciaux et se charger des Affaires étrangères du port, c'est à dire de la 'gestion des étrangers'. De 1861 à 1911 quand le mouvement d'auto-renforcement est lancé, le daotai est chargé de l'administration de l'arsenal du Jiangnan, de la gestion de la 'China Merchants Steam Navigation' et de superviser plusieurs projets dits de 'modernisation'.

[84] Leung Yuen-Sang, *The Shanghai taotai, linkage man in a changing society 1843-1890*, p 48.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

à l'établissement et à l'administration de la Concession française ; comme pour sa voisine, le consul Charles de Montigny, en déclarant que les ressortissants français appartenaient à la 'nation la plus favorisée', comme l'avait fait le consul anglais Alcock pour les sujets anglais, s'arroge la totalité des pouvoirs, ne donnant droit à aucun représentant officiel étranger ou chinois d'exercer son autorité dans les limites de la Concession. Cette situation entraîne des dissensions entre les différentes nationalités de plus en plus nombreuses à Shanghai.

Avant 1900, l'état d'esprit des consuls français de Shanghai, plus particulièrement celui du fondateur de la concession française Charles de Montigny, est marqué par une volonté de grandeur nationale passant par le soutien aux intérêts économiques et commerciaux français. La France, devancée par les Anglais, doit renforcer sa présence en Chine. L'expansion de l'industrie et de l'économie françaises incite ses représentants politiques à chercher en Extrême-Orient des débouchés pour les marchandises et des ressources en matières premières, toutefois leur politique à l'égard d'une présence française en Chine reste ambiguë. Pour le gouvernement français il s'agit de participer à l'ouverture de la Chine au commerce international, de ne pas rester en dehors du partage de la Chine entre les puissances étrangères, et la France fait preuve d'une activité diplomatique offensive ; elle obtient de la Chine des privilèges qui lui permettent notamment de consolider sa position dans le Guangdong, le Guangxi et le Yunnan -trois provinces chinoises sous l'influence partagée de la France et de l'Angleterre. Toutefois, les moyens financiers mis à la disposition des représentants français en Chine, notamment au poste consulaire de Shanghai, sont très faibles ; à Shanghai, les consuls Montigny, puis Edan, doivent, dans les premiers temps de la concession, faire face à maintes difficultés financières [85] et cherchent à les résoudre en imposant des taxes municipales à la population étrangère aussi bien que chinoise, ce qui ne va pas sans mal : refus des étrangers résidant sur la concession de s'acquitter des taxes, ingérence des autorités chinoises dans la gestion de celle-ci en continuant à percevoir des impôts sur la population locale, alourdissant les charges.

Dès la création de la Concession française en 1849, le désir français d'indépendance prévaut avec le premier consul français, Charles de Montigny ; l'objectif est d'assurer à la France un territoire autonome en Chine. Dans le cas d'une concession étrangère unique à Shanghai, la prédominance reviendrait aux Anglais qui sont la première des nations à avoir signé un traité avec les autorités chinoises ; de plus, le dynamisme économique et la présence plus importante d'Anglais rendent incontestable leur rôle de leader. Or Charles de Montigny, animé de vifs sentiments nationaux, se considère comme le pionnier et l'artisan de l'expansion économique, culturelle et religieuse de la France en Chine, ce qui ne peut s'effectuer au sein d'un territoire où les Anglais contrôlent le pouvoir politique et l'administration, entravant toute possibilité d'action. Aussi souhaite-t-il créer une enceinte autonome française pour y garantir des bases solides au commerce, y faciliter l'implantation des industries et des banques et permettre l'œuvre des missionnaires. Cette tâche se révèle ardue : l'obtention d'un territoire auprès des autorités chinoises nécessite patience et fermeté. Charles de Montigny est un militaire qui, grâce à ses qualités, est

[85] ADN, Fonds Shanghai, Série C n°1, 3, 4, 5, Correspondance entre le Ministre des Affaires étrangères et les Consuls Montigny et Edan de 1847 à 1863.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

appuyé par des personnes influentes et veut participer à la présence française en Chine. En premier lieu, le ministère des Affaires étrangères refuse de prendre sa demande en considération. Montigny n'est pas un diplomate ; usant de persévérance, faisant intervenir ses relations, il est désigné pour accompagner la mission menée par De Lagrené, qui aboutit à la signature du Traité de Huangpu le 24 octobre 1844 autorisant l'acquisition par les Français de terrains dans les cinq ports ouverts. [86] Mais le Daotai tergiverse pour l'appliquer. Après neuf mois de démarches, de négociations interminables, d'obstacles constamment dressés et de remises en cause de décisions déjà prises par le Daotai, un terrain est finalement acquis pour le compte d'un citoyen français, M. Rémi, horloger souhaitant ouvrir un commerce à Shanghai. Par ailleurs, pendant la révolution de 1848 et sous l'Empire, la France se préoccupe en priorité de ses ambitions européennes, négligeant les devoirs qu'implique sa présence en Chine. Aussi, tout au long de sa nomination à Shanghai, Charles de Montigny devra-t-il composer avec un manque de moyens financiers : salaires trop faibles qui ne correspondent pas au coût de la vie à Shanghai, impossibilité de gérer le Consulat faute de pouvoir rémunérer suffisamment ses employés. [87] Après l'obtention de son poste de vice-consul à Shanghai, Montigny met l'accent sur la recherche de débouchés commerciaux pour les marchandises françaises en Chine et s'appuie sur les missionnaires pour trouver à l'intérieur du pays des produits chinois pouvant intéresser les entreprises françaises. Son travail l'amène à rédiger un ouvrage de 308 pages, le *Manuel du Négociant français en Chine ou Commerce de la Chine considéré au point de vue français* . Sa deuxième tâche est d'établir la Concession française comme plaque tournante de l'activité commerciale et diplomatique avec les autorités chinoises et les autres puissances étrangères. Tout en se conformant aux clauses du traité, Montigny veut donner à la France, face à ces dernières, une position avantageuse à Shanghai. Dans ce travail, il se trouve à la merci de la bonne volonté des Daotai qui décident, sans contrôle du gouvernement central, de la politique à suivre.

Montigny est resté dans les mémoires comme le symbole de la présence française à Shanghai en raison de son attitude ferme et de sa persévérance à l'égard des autorités chinoises ; il reste aussi une figure de référence du fait de sa défense de la communauté étrangère contre le mécontentement de la population locale et les attaques des brigands chinois. A ses yeux, afficher la grandeur et la force militaire de la France est le moyen le plus sûr d'être respecté des autorités et de la population chinoise.

## 1.2. La Concession française de Shanghai de 1849 à 1862

[86] Jean Fredet, *Quand la Chine s'ouvrait, Charles de Montigny* , Imprimerie de Tousewei, Shanghai, 1943.

[87] ADN, Fonds Shanghai, Série C n°1, 2, 3, 4, Consulat de France à Shanghai, Registre de correspondance avec le Ministre des Affaires étrangères, de 1847 à 1859.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

## 1.2.1. Le problème des missionnaires

Mais la tâche de Montigny ne s'arrête pas aux limites de la concession : il doit aussi assurer la protection des missionnaires résidant en dehors des ports ouverts. Le christianisme peut certes s'exercer à l'intérieur des ports ouverts puisque l'article 22 du traité énonce que les Français installés dans les ports ouverts peuvent « établir des églises, des hôpitaux, des écoles, des cimetières ». Toutefois, bien que la religion chrétienne soit tolérée dans tout l'Empire, les missionnaires font l'objet de nombreuses attaques ou arrestations. Le consul Montigny instaure en 1849 un système de 'cartes de sûreté', mentionnant le nom et la nationalité du missionnaire, à présenter en cas d'arrestation : « J'ai mis à exécution un projet que j'ai conçu depuis longtemps, j'ai remis à nos missionnaires des cartes de sûreté en chinois. J'y rappelle que par le traité, en cas de plaintes concernant mes nationaux, ils doivent m'être ramenés avec égard et protection (article 23). Je ferai reconnaître ces cartes de sûreté aux mandarins, en leur disant que mes nationaux ne portant pas écrit sur leur front le noble titre de Français, je leur remets ces cartes pour qu'ils puissent se faire reconnaître pour Français aux autorités, et réclamer leur appui dans le cas de rixes ou d'émeutes dans lesquelles ils pourraient se trouver » [88] ; selon Montigny, elles rendirent quelques services et il en donne plusieurs exemples, dont la protection de deux missionnaires par le roi de Mongolie auprès duquel ils avaient été conduits après leur arrestation dans cette province : « C'est donc là un fait aujourd'hui accompli : au moyen de ces cartes de sûreté la main protectrice de la France s'étend sur ses missionnaires de toutes les provinces, cependant, il faut bien l'avouer, qu'ils s'y introduisent et y vivent en infraction directe avec le traité ». Les années 50 sont marquées par des entraves au commerce de la part des autorités chinoises, et par des persécutions contre les missionnaires, dont les massacres ne sont pas des événements exceptionnels. Charles de Montigny écrit notamment en janvier 1851 au Ministre des Affaires étrangères : « la politique du nouveau cabinet de Pékin envers les étrangers en général, les missionnaires et le christianisme en particulier, s'est enfin nettement dessinée dans le sens le plus hostile et le plus répulsif possible ». [89] Malgré les protestations des autorités étrangères, les exactions persistent. Le cas le plus retentissant concerne le meurtre, en février 1856, d'Auguste Chappedelaine, des Missions étrangères, qui sert de détonateur à une intervention des forces franco-britanniques dans le but d'obtenir de nouveaux avantages et d'améliorer, à leur profit, les relations avec les autorités chinoises ; ce sera le point de départ de la deuxième guerre de l'Opium. Le deuxième cas concerne le massacre de dix sœurs de Saint Vincent de Paul à Tianjin le 21 juin 1870 [90] :

[88] ADN, Fonds Shanghai, Série C, volume n°1, Correspondance de Charles de Montigny avec le Ministre des Affaires étrangères. *Lettre du 3 juin 1849*.

[89] ADN, Fonds Shanghai, Série C, volume n°2, Correspondance de Charles de Montigny avec le Ministre des Affaires étrangères, *Lettre du 9 janvier 1851*.

[90] Ruth Rogaski, '*From protecting life to defending the nation : the emergence of public health in Tianjin, 1859-1953*', Ph.D. Yale University, 1996. Ch.B. Maybon, Jean Fredet, *Histoire de la Concession française de Shanghai* , Paris, Librairie Plon, 1929.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

recueillant des enfants abandonnés, elles ont été accusées par la population de les voler, les égorger, leur arracher les yeux, et autres prétendus sévices. C'est dire l'efficacité très relative du système de 'carte de sûreté'. Si Charles de Montigny justifie l'action des missionnaires, ce n'est pas par sentiment religieux mais parce qu'ils favorisent une action plus large et plus profonde auprès des mandarins et de la population locale en répandant l'influence culturelle de la France ; les Chinois convertis au catholicisme peuvent en outre former une clientèle pour le commerce français en Chine [91] : « On ne saurait se le dissimuler, M. le Ministre, la position de la France en Chine, à l'endroit de ses missionnaires, est aussi fausse, aussi difficile que possible ; agissant constamment dans un état d'illégalité, ils nous rendent bien difficile la rude tâche de les protéger et cependant on ne saurait pallier, temporiser sans exposer immédiatement leur existence, parce que tout acte de justice ou de concession de notre part, sera toujours aux yeux des mandarins un acte de peur et de soumission ; la loyauté, la droiture ne sauraient être appréciées, ni comprises par un peuple chez lequel elles n'existent pas. C'est cette certitude qui doit naturellement consoler des hommes de cœur, de se voir constamment obligés d'agir dans de faux principes ». [92] Ces commentaires révèlent la prise d'initiative du consul, sa volonté d'être ferme et intransigeant dans ses relations avec les autorités chinoises ; ils montrent sa liberté de parole qui dénote, par rapport aux correspondances des consuls qui lui succèdent, la valorisation de la France en tant que protectrice du catholicisme, et un sentiment de supériorité, voire d'arrogance et de mépris, par rapport aux Chinois qui ne peuvent faire preuve de loyauté et de droiture ; comme la majorité de ses compatriotes européens ou américains, il ne porte guère plus d'estime aux autorités qu'à la population chinoises. Le racisme est un sentiment dominant chez les Occidentaux engagés dans la colonisation en Asie comme en Afrique et cette attitude hostile est un facteur important du fanatisme qui s'accroît.

## 1.2.2. La révolte des Taiping (1850-1863) et l'insurrection des Petits Couteaux (sept. 1853 - janv. 1855)

« L'année même où mourut l'empereur Daoguang (1850), les paysans du Guangxi se soulevèrent pour créer ici-bas le 'Royaume Céleste de la Grande Paix' Taiping tianguo. Ce fut la plus folle aventure que la Chine eût jamais connue, sorte de rêve éveillé tournant vite au cauchemar… » [93] Le soulèvement des Taiping, les 'Longs Cheveux', provoque une guerre civile qui transforme le sud de la Chine en champ de bataille durant plus d'une décennie. Il prend naissance en 1851 dans un village du Guangxi parmi la communauté Hakka. Son chef est Hong Xiuquan, lui-même Hakka ; lettré ayant échoué aux examens impériaux, animé de sentiments religieux après un rêve dans lequel il se considère

[91] ADN, Fonds Shanghai, Série C, volume, n°1 et 2 Correspondance de Charles de Montigny avec le Ministre des Affaires étrangères.

[92] ADN, Fonds Shanghai, Série C, volume n°2, Correspondance de Charles de Montigny avec le Ministre des Affaires étrangères, *Lettre du 9 janvier 1851*.

[93] Danielle Elisséeff, *Histoire de la Chine* , Editions du Rocher 1997, p 226

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

comme le frère cadet de Jésus, il se sent investi d'une mission : il devra sauver l'humanité et délivrer la nation chinoise des Mandchous. Les conquêtes militaires des Taiping les mènent dans le Hunan et dans la vallée du Yangzi : en mars 1853, ils s'emparent de Nanjing et y établissent leur 'Capitale Céleste'. Leur idéologie révolutionnaire a séduit les paysans mais ils s'aperçoivent bien vite qu'elle n'entraîne aucune amélioration de leurs conditions de vie ni du système politique et se désolidarisent de ces illuminés qui poussent vers le nord ; ils ne parviennent pas au-delà de la ville de Tianjin où leurs armées sont arrêtées par les forces des Qing en 1855. [94] Le mouvement n'est pas éteint pour autant : il durera quatorze ans.

Inspirés par les Taiping, d'autres groupes armés mettent la Chine à feu et à sang comme celui des 'Turbans Rouges' mené par Liu Lichuan, chef de la faction cantonaise des Triades ; ancien comprador [95] , il a établi des relations avec les étrangers et son objectif est de prendre le contrôle du pays. Le 7 septembre 1853 Liu et ses compagnons, pour la plupart Cantonais et originaires du Fujian, s'emparent de la cité chinoise de Shanghai et s'y maintiennent pendant dix-sept mois, jusqu'à ce que les forces militaires jointes des Français et du gouvernement des Qing les fassent fuir en février 1855. C'est la rébellion des 'Petits couteaux' qui frappe directement Shanghai.

La révolte des Turbans rouges a pour conséquence l'aggravation des dissensions entre les étrangers : diplomates, marchands, officiers de marine et missionnaires chez qui attitudes et opinions divergent. Le désordre causé par les Turbans rouges provoque en outre un affaiblissement du pouvoir du Daotai : il est chassé de la cité par les rebelles et doit se réfugier dans la Concession internationale. Les représentants des concessions en profitent pour renforcer leur autonomie politique et administrative.

Les attaques des Taiping dans les régions avoisinantes provoquent de surcroît l'exode de centaines de réfugiés à Shanghai qui cherchent refuge dans les zones les mieux protégées, les concessions sous domination étrangère. Envisageant l'aspect favorable, au plan économique, de cette situation, la décision est prise d'accueillir ces réfugiés parmi lesquels se trouvent de riches marchands en mesure de payer pour se loger et ouvrir des commerces. Pour répondre à cette nouvelle situation, les Anglais décident la révision des Land Regulations de 1845 : un nouveau règlement municipal est signé le 5 juillet 1854 par les consuls Alcock pour la Grande-Bretagne, Murphy pour les États-Unis et Edan pour la France, reconnu par les ministres à Beijing, qui prend en compte l'administration des Chinois avec création de taxes dont ils doivent s'acquitter en contrepartie des services publics offerts. Le Daotai Wu Xu, occupé à reprendre le contrôle de la cité chinoise avec l'aide militaire et financière des Européens, est mis devant le fait accompli et doit entériner le nouveau règlement. Quand l'insurrection s'achève, la structure municipale a changé : trois 'villes' voient le jour, la Concession internationale -anglaise et américaine, la Concession française et la cité chinoise ; le pouvoir du Daotai

[94] Marie-Claire Bergère, Lucien Bianco, Jürgen Domes (eds.), *La Chine au XXème siècle, d'une révolution à l'autre (1895-1949 )*, Fayard, Paris, p 50-54.

[95] Le comprador, comme partenaire chinois des commerçants étrangers qui négocient auprès des marchands chinois, est le bras droit des patrons occidentaux

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

à l'intérieur des concessions étrangères a grandement diminué. [96]

Edan, le consul français, a accepté de participer à la formation d'une administration commune, malgré les risques d'une perte de souveraineté dans la représentation des droits français. Toutefois, il observe par la suite que les Français sont lésés par rapport aux ressortissants anglo-saxons. En effet, dans l'acquisition des terrains au sein de la Concession française, le consul ne peut plus invoquer la clause de la nation la plus favorisée et privilégier ainsi les ressortissants français, comme il apparaît dans l'affaire avec le ressortissant anglais Sassoon. [97] En outre, lors de la défense de la ville par les forces militaires anglaises, américaines et françaises, les autorités étrangères, souhaitant rester neutres dans un premier temps, demandent aux autorités chinoises de négocier avec les chefs Taiping un pacte de non-agression à l'égard des étrangers ; les commandants des forces militaires obtiennent ainsi des représentants de la ville l'assurance que les insurgés ne pénétreront pas au sein de la concession se situant au nord du Yangjingpang, mais rien n'est précisé pour le territoire situé au sud, où se trouvent le consulat et les propriétés françaises. Edan adresse donc ces remarques au président du 'Municipal Council' : « Vous êtes, monsieur, autant par votre caractère personnel que par le suffrage général, le digne représentant de la communauté étrangère à Shanghai, et c'est à ce double titre que je crois devoir vous signaler la place injurieuse et imméritée qu'on nous a faite », [98] se plaignant que les Français aient été, de fait, écartés de la garantie de non-agression demandée aux chefs des Taiping ; cet incident met fin aux tentatives d'unification des municipalités.

En 1860, l'arrivée de Hong Rengan au commandement des rebelles Taiping donne un nouvel élan à la révolte ; ce nouveau chef concentre ses efforts sur le bas Yangzi dont il souhaite s'approprier les richesses et où, selon lui, il peut faire alliance avec les Occidentaux : [99] les deux principaux centres du Jiangnan, Suzhou et Hangzhou, occupés tour à tour par les armées Taiping et celle des Qing, sont vite dévastés : routes bloquées, commerce interrompu, écoles fermées. Pour échapper aux massacres et aux pillages, les habitants passent d'une ville à l'autre et leurs membres les plus aisés, notables et marchands, se réfugient à Shanghai. [100] Après la prise de la base militaire du Jiangnan,

[96] Leung Yuen-Sang, *The Shanghai taotai, linkage man in a changing society 1843-1890* , p.56.

[97] Ch.B. Maybon, Jean Fredet, *Histoire de la Concession française de Shanghai* , Paris, Librairie Plon, 1929, p.152. Le ressortissant anglais Sassoon souhaitait acquérir un terrain sur la Concession française, cependant déjà réservé auprès du Consulat, par le négociant français Rémi. La vente n'étant pas effective Sassoon reproche au Consulat de favoriser un de ces nationaux. Une correspondance s'établit, du 4 au 27 octobre 1854, entre les autorités françaises et britanniques, celles-ci réclamant que la vente du terrain se fasse au profit de Sassoon. Le consul Edan maintient sa position et défend le droit pour Rémi d'acquérir le terrain.

[98] Ch.B. Maybon, Jean Fredet, *Histoire de la Concession française de Shanghai* , p.151.

[99] Marie-Claire Bergère, *Histoire de Shanghai* , Edition Fayard, Paris, 2002, p 50.

[100] Yue Meng, '*The invention of Shanghai, cultural passages and their transformation, 1860-1920'*, Ph.D. University of California, Los Angeles, 2000, pp 33-34.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

les Taiping s'emparent de Suzhou, la capitale provinciale, ce qui provoque le suicide du gouverneur du Jiangsu, Xu Youren. Shanghai a besoin d'une rapide protection militaire mais le système militaire des Qing est défaillant ; devant un avenir si incertain, le gouverneur général et le Daotai envisagent de s'appuyer sur les forces anglaises et françaises ; mais le risque est que, en cas de victoire des étrangers, Shanghai, voire Suzhou, passent sous leur unique contrôle et qu'elles deviennent des villes 'coloniales'. En 1862, Zeng Guofan, chef de la milice du Hunan 'Xiang Army', récemment nommé gouverneur général des trois régions Jiangsu, Anhui et Jiangxi, promet d'envoyer une milice nouvellement formée, la 'Milice Huai', recrutée et entraînée par un de ses hommes de confiance, Li Hongzhang. [101]

Zeng Guofan et Li Hongzhang représentent une nouvelle catégorie d'hommes politiques, née de la révolte des Taiping : pour faire face à cette menace, le gouvernement impérial a laissé accéder à des postes clés des militaires ou des hommes politiques, choisis pour leurs compétences militaires ou administratives. Lorsque, grâce à l'influence de Zeng Guofan, Li Hongzhang est nommé gouverneur du Jiangsu, il fait révoquer les mandarins placés sous son autorité, ainsi que Wu Xu, le précédent Daotai de Shanghai, et désigne à leur place des hommes de sa sphère d'influence, venant de l'Anhui et du Hunan. Un des collaborateurs de Zeng Guofan lui conseille de faire de Shanghai la base de la nouvelle Milice Huai : le développement de la ville comme centre d'affaires et de transports peut procurer des sommes plus importantes lors du prélèvement d'une taxe pour financer la milice -taxe lijin créée en 1853- que dans d'autres provinces appauvries par la révolte. En 1861, un bureau est donc établi à Shanghai pour prélever la taxe, dont une partie sert à la fondation de l'Arsenal du Jiangnan, fondé en 1865, dans le but d'acquérir le savoir technologique et scientifique de l'Occident pour consolider l'industrie d'armement ; des institutions de traduction et d'enseignement y sont rattachées. Selon les hauts mandarins que sont Zeng Guofan et Li Hongzhang, seule une modernisation économique peut sauver le pays ; aussi lancent-ils, dès le début des années 60, une politique d'industrialisation qui prend le nom de 'Mouvement des activités occidentales', dont l'arsenal du Jiangnan est un fleuron. Avec le concours de Zuo Zongtang, à l'origine du Mouvement des activités occidentales 'Yangwu yundong', les mandarins victorieux des Taiping choisissent Shanghai comme centre d'action et favorisent la création d'entreprises officielles. Mais la défaite devant le Japon, entérinée par la signature du traité de Shimonoseki en 1895 autorisant la création d'industries étrangères dans les ports ouverts, mettra un terme au Mouvement des activités occidentales et entraînera la fermeture des entreprises officielles et semi-officielles qui ne peuvent faire face à la concurrence étrangère : l'implantation d'industries étrangères met fin au monopole d'État. [102]

La reprise en main des forces impériales par Zeng Guofan et Li Hongzhang, et l'arrivée au pouvoir du prince Gong favorable à une entente avec les étrangers, établissent une coopération entre étrangers et Impériaux dans la lutte contre les Taiping. Durant l'été 1860, les rebelles Taiping s'installent à Xujiahui, dans la mission du Jiangnan,

[101] Yue Meng, op.cit.

[102] Yue Meng, '*The invention of Shanghai, cultural passages and their transformation, 1860-1920*', Ph.D. University of California, Los Angeles, 2000.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

aux abords de Shanghai. Les diplomates anglais et français sollicitent l'aide de leurs corps expéditionnaires engagés dans la deuxième guerre de l'Opium ; une partie des troupes, de passage dans la ville avant de faire route vers Beijing, reste sur place pour défendre les concessions, et les marchands chinois s'unissent pour financer une armée dirigée par des mercenaires étrangers. En 1862, les Taiping se lancent à l'assaut de Shanghai ; la défense de la ville est assurée par les troupes anglaises et françaises, les mercenaires étrangers avec leur troupe et des renforts venus des Indes et de France. [103] Les troupes françaises et anglaises sont mises à rude épreuve par le climat et l'environnement, causes de dysenterie et de choléra, qui freinent leur progression et le transport des pièces d'artillerie dans les rizières. Leur seule source d'information vient des Jésuites et de leurs convertis. Les combats se poursuivent jusqu'en décembre 1863 où les Taiping sont chassés du bas-Yangzi ; puis ; la prise de Nanjing, la 'Capitale Céleste' en juillet 1864 met un terme définitif à la révolte des Taiping. [104] Cette victoire a été rendue possible par la coopération militaire entre mandarins chinois et Occidentaux : ces derniers, inquiets de l'avancée des Taiping, se sont alliés avec les forces militaires impériales, dont la milice Huai créée par Zeng Guofan et Li Hongzhang, tandis que les marchands et notables chinois de Shanghai ont financé des troupes dirigées par des mercenaires européens et américains.

## 1.2.3. La transformation de la société et l'évolution des relations entre les différents acteurs

La révolte des Taiping a eu un impact considérable sur le système politique, social et culturel de la Chine, et le regard des interlocuteurs s'est considérablement modifié. Les villes de Suzhou, Hangzhou et Yangzhou sont éclipsées par le développement de Shanghai que l'arrivée de milliers de réfugiés a dynamisée : en juin 1860, quand Suzhou et Hangzhou tombent entre les mains des rebelles Taiping, Shanghai voit arriver plus de 5.000 réfugiés et la population de la Concession internationale passe de 20.000 en 1850 à 90.000 en 1865, [105] tandis que qu'environ 50.000 Chinois arrivent sur la Concession française. [106] Les réfugiés qui s'installent au sein des concessions ne sont pas seulement des travailleurs à la recherche d'un emploi mais aussi des personnes possédant de l'argent pour payer un loyer et des capitaux pour construire des maisons et ouvrir des commerces ; ils stimulent le développement rapide de l'immobilier, des transports, du service postal, du commerce, donnant un essor considérable à la consommation, l'éducation et la culture. [107] Dans ce contexte, l'application des lois interdisant les

[103] Marie-Claire Bergère, *Histoire de Shanghai* , Edition Fayard, Paris, 2002, p 50.

[104] Marie-Claire Bergère, op.cit, p 52.

[105] Yue Meng, '*The invention of Shanghai, cultural passages and their transformation, 1860-1920'*, pp 33-34.

[106] Hanchao Lu, '*The seventy-two tenents: residence and commerce in Shanghai's shikumen houses, 1872-1951' in* Sherman Cochran ed., *Inventing nanjing road: commercial culture in Shanghai, 1900-1945* , Ithaca, East Asia Program, Cornell University, 1999, p 135.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

résidences chinoises au sein des concessions s'avère impossible : on ne peut prendre aucune mesure pour limiter l'arrivée de nouveaux réfugiés au sein des concessions au motif que « cela serait contraire à l'esprit des intérêts humanitaires et commerciaux ». [108] Alors commence la spéculation sur les terrains et les constructions : « l'hectare de terrains qui, dans les années 1840, valait environ 1 taël, en vaut plus de 30 quelques vingt ans plus tard ». [109] Conscientes de l'opportunité qu'offre la présence de réfugiés de gagner rapidement de l'argent, plusieurs entreprises étrangères, comme celle de Sassoon, Jardine & Matheson ou Gibb Livington, investissent dans le marché de l'immobilier. [110]

E. D. Sassoon a bâti sa fortune sur le marché de l'immobilier à Shanghai et l'a longtemps dominé. [111] Le système électoral du Shanghai Municipal Council étant basé sur la propriété foncière, entre 1869 et 1904 ce sera presque chaque année un représentant des entreprises Sassoon qui occupera l'un des six sièges réservés aux Anglais. [112] Dans une colonie britannique comme l'Inde, où la frontière entre Anglais et 'Orientaux' est infranchissable, la présence au sein du pouvoir de Juifs bagdadi aurait été impossible ; mais à Shanghai les Anglais, qui dominent le SMC, entretiennent avec ces riches marchands Juifs une relation d'interdépendance basée sur des intérêts économiques communs. [113]

L'emprise des étrangers sur le marché immobilier entraîne la création des 'lilong' [114], « îlots de construction au sein du quadrilatère formé par quatre rues principales » et leur généralisation dans les rues des concessions ; ces lilong permettent de loger les réfugiés chinois et par la suite le flot d'immigrants attirés par la richesse économique de la ville. Les lilong reflètent comme un microcosme la société de Shanghai. [115] S'y mélangent des

[107] Yue Meng, '*The invention of Shanghai, cultural passages and their transformation, 1860-1920'*, p 35.

[108] *North China Herald*, Article du 24 mars 1855.

[109] Marie-Claire Bergère, *Histoire de Shanghai* , Edition Fayard, Paris, 2002, p 53.

[110] Alexander Townsend Des Forges,'*Street talk and alley stories, tangled narratives of Shanghai from Lives of Shanghai Flowers (1892) to Midnight (1933*)', Ph.D. Princeton University, 1998,, p 12, cite Murphey Rhoads, *Shanghai, the key to Modern China* , Cambridge, Harvard University Press, 1953, p 121.

[111] E.D.Sassoon est le fils de Victor Sassoon, un riche marchand qui a été forcé par le gouverneur de Bagdad à l'époque sous la domination des Ottomans, de quitter la ville. Il s'installe à Bombay entre 1832-1833. E.D.Sassoon engage le commerce de la famille en Chine, d'abord à Canton et ensuite à Shanghai, lorsque la ville acquiert le statut de port ouvert.

[112] Betta Chiara, *Marginal Westerners in Shanghai: the Baghdadi Jewish community, 1845-1931 in* Robert Bickers, Christian Henriot, eds, *New frontiers, Imperialism's new communities in East Asia, 1842-1952* , Manchester University Press, 2000, p 45.

[113] Ibid, p 45.

[114] Selon la définition de Christian Henriot et Zheng Zu'an, *Atlas de Shanghai* , p 27.

[115] Hanchao Lu, *Beyond the neon lights: everyday Shanghai in the early twentieth century* , University of California Press, 1999.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

résidents appartenant à différentes classes sociales, à des cultures variées, exerçant toutes sortes de professions. A l'origine, chaque maison des lilong n'accueille qu'une famille, mais à mesure que de nouveaux immigrants arrivent dans la ville, les loyers ne cessent d'augmenter et les propriétaires louent chaque pièce de leur maison à une famille. Aussi, des personnes aux centres d'intérêts et au parcours divers habitent-elles ensemble et doivent-elles partager des lieux comme la cuisine et la salle de bains considérés comme parties communes. [116]

## La Concession française

Pour la Concession française, les représentants du gouvernement français prennent pour prétexte l'attitude des autorités militaires anglaises et américaines, qui ne l'ont pas incluse dans leurs lignes de défenses lors de l'invasion de Shanghai par les rebelles, pour revendiquer leur indépendance, remettant en cause les secondes 'Land Regulations', signées en 1854 par le consul français. Quand, en 1865, il sollicite des Affaires Etrangères la formation d'une commission pour établir une charte municipale entérinant sa prééminence sur le conseil municipal, la question d'une fusion avec la concession voisine est définitivement rejetée. Le ministre plénipotentiaire de Beijing, Berthemy, y oppose des raisons politiques et économiques: « Moins riches et moins nombreux que les Anglais et les Américains, nos nationaux ne peuvent acquérir et conserver d'influence qu'à la condition de rester groupés et fortement unis sous l'autorité consulaire. S'ils venaient à se mêler à la population du Settlement, ils n'y formeraient qu'une faible minorité, et il serait à craindre que leurs intérêts ne fussent trop souvent sacrifiés ». L'amiral Jaurès, ayant participé à la guerre contre les Taiping, met en avant des raisons militaires et emploie des arguments patriotiques: « La ville chinoise de Shanghai avait été prise par les rebelles, la ville européenne, encombrée de Chinois qui venaient y chercher un asile, était chaque jour menacée d'invasion, et ce fut dans ces circonstances que les autorités militaires britanniques refusèrent de comprendre dans la défense commune le quartier français, de tous le plus exposé. Il fallut, pour le préserver du pillage, l'intervention énergique de l'Amiral Laguerre (qui avait pour chef d'état major l'Amiral Jaurès). Cette terre a donc été arrosée de sang français et, à ce titre seul, elle devrait rester absolument distincte des autres étrangers ». En ce qui concerne le règlement municipal, la commission avance la nécessité de créer son propre règlement, sans s'appuyer sur les 'Land Regulations' « ce qui constituerait une fusion déguisée ». L'objectif principal à respecter est de « conserver intacte l'autorité que l'agent de France est appelé à exercer sur ses nationaux, et dont l'affaiblissement serait préjudiciable aux intérêts de la communauté française ». La commission décide toutefois de la nécessité d'avoir un conseil municipal élu dont les fonctions porteront sur la perception des taxes municipales et leur emploi, le consul conservant, outre les attributions de police, un droit supérieur de contrôle sur tous les actes du conseil municipal. Pour la population étrangère de la concession, la commission considère qu'il est préférable de leur reconnaître le droit de participer au vote et de siéger au conseil municipal (la moitié des sièges leur étant assurée, l'autre moitié réservée aux Français). Pour la population chinoise, l'avis est

[116] Shao-yi Sun, '*Urban landscape and cultural imagination: literature, film, and visuality in semi-colonial Shanghai*, 1927-1937', Ph.D. University of Southern California, 1999, pp 46-60.


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

partagé. L'Amiral Jaurès présente les avantages de l'admission des Chinois « dont l'esprit d'ordre et l'intelligence sont connus, et qui sont tout disposés à soutenir au besoin l'autorité consulaire ». Pour M. Berthemy « les délégués chinois pourraient, par leur influence sur les autres indigènes, faciliter le recouvrement des impôts. [Il] doute, cependant que leur admission présente un caractère suffisant d'opportunité et serait donc d'avis de ne laisser représenter la population chinoise que par un seul délégué que le Consul général désignerait, de concert avec le Taotai, et qui ne pourrait siéger sans l'agrément du Conseil municipal. » Ces idées ne seront pas suivies, notamment face aux protestations des membres du conseil municipal pour qui les désagréments l'emporteraient sur les avantages du fait que les Chinois, investis du prestige de siéger au conseil municipal, ne manqueraient pas d'abuser de leur autorité. [117]

## La Concession internationale

Dans le cas de la Concession internationale, la participation de Chinois au conseil municipal est approuvée par les contribuables et les consuls, en conformité avec les principes invoqués par le corps diplomatique à l'égard des autorités chinoises en 1864. Les termes du règlement sont décidés par le Daotai et les consuls étrangers, Walter H. Medhurst de Grande-Bretagne et George F. Seward des États-Unis. Une version révisée des 'Land Regulations' de 1866 inclut une clause permettant aux Chinois résidant sur les concessions de participer au conseil municipal à travers un corps élu qui gouvernerait les concessions mais les nouvelles 'Land Regulations' de 1869 ne comportent plus une telle clause, supprimée à l'unanimité par les ministres étrangers de Beijing. Un nouvel ensemble de règlements est signé par le Zongli Yamen [118] et communiqué au Daotai de Shanghai et aux consuls étrangers pour y être appliqué. Ce n'est qu'en 1928, sous la pression du nationalisme chinois incitant à une réévaluation de la diplomatie anglaise à l'égard de la Chine, que les résidents chinois de la Concession internationale obtiendront le droit de participer aux sessions du conseil municipal. [119] En outre, à partir de 1860, le pouvoir du Daotai est restreint par le Zongli Yamen et par les hautes instances politiques et diplomatiques, le Daotai Wu Jianzhang ayant collaboré à l'élaboration des 'Land Regulations' qui donnent le droit à la communauté étrangère de s'autogouverner. Après l'invasion franco-britannique et la signature du Traité de Tianjin en 1858, les hauts responsables comme le Prince Gong et Li Hongzhang sont extrêmement sensibles aux actions étrangères et s'inquiètent d'une mauvaise gestion des relations étrangères dans les ports ouverts qui justifierait une nouvelle agression. Le Zongli Yamen exige notamment des Daotai qu'ils fournissent des rapports concernant les étrangers pour se tenir au courant des événements et de la politique des puissances étrangères à l'égard des autorités locales dans les ports ouverts. [120]

[117] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, Carton n°31, *Séance du Conseil d'administration municipal*.

[118] Après 1860, la diplomatie, qui s'effectuait auparavant en priorité au niveau local sans intervention du gouvernement, est centralisée à travers la création d'une nouvelle institution, le *Zongli Yamen* ou 'Bureau des Affaires Etrangères' chargé des relations avec les étrangers.

[119] Robert Bickers, *Britain in China* , Manchester University Press, 1999, p 126.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Le ministre français à Beijing ne reconnaît pas les nouvelles 'Land Regulations' de la Concession internationale et invoque le fait que si les 'Land Regulations' de 1854 ont été signées à la fois par le Consul général français de Shanghai avec l'approbation du Ministre plénipotentiaire de Beijing, le gouvernement français ne les a pas ratifiées. Le Consul général Brenier de Montmorand établit en 1866 le Règlement d'Organisation de la Concession française de Shanghai. Le Zongli Yamen reconnaît, contraint et forcé, les 'Land Regulations' de la Concession internationale et le Règlement de la Concession française en 1869.

Shanghai a tiré grand profit du remplacement du Grand Canal par les voies maritimes pour le transport du grain et du sel. La révolte des Taiping a ensuite entraîné une immigration massive et l'introduction sur le marché d'un nombre considérable de produits liés à leur arrivée. Cette situation transforme Shanghai en un centre d'échanges économiques et culturels d'envergure nationale. Les récents désordres ont en outre profondément altéré la société et la culture chinoises. Le Mouvement des cctivités occidentales s'appuie à Shanghai sur des chefs militaires et politiques de l'Anhui et du Hunan, de culture et d'éducation différentes des mandarins précédents ; il met l'accent sur l'importance des mathématiques et de la technologie, en dehors des normes du système mandarinal, s'appuyant sur des agents ayant acquis à l'Arsenal ce savoir en sciences occidentales. Le changement qui s'opère à Shanghai n'est donc pas limité à la seule présence des étrangers : les concessions étrangères sont une composante de la prospérité de Shanghai et ont un effet d'entraînement et de démonstration ; les marchands et notables chinois s'inspirent du système administratif et économique des concessions pour développer l'industrie et le commerce chinois et engager des réformes.

# 1.3. La Concession française de Shanghai de 1862 à 1914

## 1.3.1. Le Conseil d'administration municipal ou CAM

### Conflit entre le consul et les conseillers municipaux

La logique du système politique de la Concession française découle de l'obtention d'un territoire appartenant au gouvernement français dont la gestion est placée entre les mains du consul qui représente les intérêts français à Shanghai. Son action ne se limite pas à gérer les intérêts des propriétaires fonciers de la concession réunis en assemblée, dont la priorité, comme le note le consul Brenier de Montmorrand, n'est pas d'agir dans un souci de prestige national et en conformité aux règles et décisions prises par le gouvernement français, mais plutôt de veiller à maintenir leurs privilèges et à travailler au bon fonctionnement de la concession ; ils ne détiennent aucun pouvoir diplomatique, ce qui

[120] Leung Yuen-Sang, *The Shanghai taotai linkage man in a changing society, 1843-1890* , p 76.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

limite leurs prérogatives et leurs possibilités d'agir auprès des autorités chinoises. Le pouvoir est concentré entre les mains du consul qui est à la fois représentant de l'État français et chef de la municipalité. Il s'arroge ce pouvoir à travers le Règlement d'administration municipale établi en 1866, reconnu par le ministre plénipotentiaire de Beijing et par le gouvernement impérial en 1869.

En avril 1862 le consul décide de créer un conseil municipal dans le but de gérer plus efficacement la concession et de se détacher du système des 'Land Regulations'. La durée du mandat des conseillers est fixée à deux ans. Le 10 septembre 1864 sont créés les trois premiers services municipaux : police, secrétariat et travaux publics. Le Daotai contribue à l'entretien de la police à hauteur de 4.000 à 5.000 taëls par an. [121] Le consul ne pouvant tout gérer directement nomme un Conseil, dont il choisit les membres, pour s'occuper du budget, de l'exécution des décisions prises par l'Assemblée des propriétaires fonciers et des décisions de principe sur les questions importantes concernant l'administration de la concession. Le consul possède les pleins pouvoirs en matière de police et dans les domaines judiciaires et réglementaires. Le conseil n'est qu'un organe d'exécution qui doit s'occuper de l'administration des intérêts de la communauté sous le contrôle du consul. Les conseillers contestent le système de nomination et de contrôle par le consul car ils souhaitent une plus grande liberté d'action. Un manque de concertation s'ensuit, source de conflit entre le consul et son Conseil, chacun prenant des décisions sans en référer à l'autre partie ; des divergences de jugement dans la gestion des affaires entraînent également des dissensions internes, le consul ou le Conseil souhaitant régler chacun à sa manière les problèmes rencontrés. En dernier lieu, le consul se considère dans son droit en agissant indépendamment du Conseil n'hésitant pas à prendre des décisions contraires aux vues des conseillers municipaux, tandis que le Conseil ne peut agir sans l'assentiment du consul ; le Conseil peut même être dissout par le consul et remplacé par une Commission provisoire.

Le Conseil, confronté aux difficultés rencontrées pour recouvrer l'impôt et recueillir des fonds pour la gestion de la concession, entre en conflit avec le consul lorsque ce dernier décide, sans prendre son avis, de fermer les maisons de jeu ; c'est le secteur qui fournit la plus grande part des impôts. Le consul, devant l'opposition quotidienne à ses directives, dissout pour la première fois le Conseil le 12 octobre 1865 et convoque l'Assemblée des propriétaires fonciers le 19. Outre la question de la fermeture des maisons de jeu, le consul présume que le mécontentement du Conseil a pour origine les rancunes personnelles de deux conseillers, MM. Meynard et Schmidt ; le premier, installé en dehors des limites autorisées par les traités, en a subi des préjudices et reproche au consul de ne pas avoir agi en sa faveur auprès du Daotai ; le second souhaitait obtenir une indemnité de logement pour ses fonctions de conseiller auprès du ministère des Affaires étrangères, demande à laquelle le consul ne donna pas suite. Ces querelles exacerbent le conflit relatif aux impôts dont la question cruciale reste la difficulté du Conseil à trouver de l'argent. Les propriétaires des maisons de jeu ne font aucune difficulté lors de la perception de l'impôt et les conseillers ne veulent pas porter de jugements moraux sur la présence de tels établissements au sein de la Concession française : ils considèrent que si celles-ci sont interdites, elles réapparaîtront dans la cité

[121] Louis Des Courtils, *La Concession française de Shanghai* , Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1934, p 18.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

chinoise ou de façon clandestine sur la concession. Les objectifs politiques et économiques ainsi que la manière de gouverner, tout oppose le consul et les conseillers qui, en tant que commerçants et négociants pour la plupart, privilégient l'aspect économique quand la demande de fermer les maisons de jeux, émanant de l'ambassadeur de France à Beijing, a un souci diplomatique, préserver l'image de la Concession française. [122] En effet, le nombre plus élevé, par rapport à sa voisine, de maisons de jeu et de prostitutions sur la Concession française et la tolérance des conseillers à l'égard de la prostitution donnent à ce territoire l'image persistante d'une 'ville' décadente où règne le vice. Christian Henriot a établi la part des recettes des maisons de prostitution et des fumeries d'opium dans les revenus fiscaux de la municipalité de 1862 à 1911 ; il nuance la perception véhiculée et maintenue par les chercheurs occidentaux et chinois en montrant que si, de 1865 à 1868, la part de ces ressources dans la municipalité est d'environ 10%, elle passe à 5% en 1883, à 3% en 1887, pour n'être plus que de 1% en 1901 et en moyenne 0,8% jusqu'en 1911 ; aussi, selon lui, « quel que soit le regard moral que l'on puisse porter sur la perception d'une taxe sur la prostitution par les autorités de la Concession française, celles-ci, d'évidence, ne vivaient pas du travail et de l'exploitation des prostituées ». [123] On constate en effet qu'au début du XXème siècle, les impôts locatifs chinois, les licences de pousse-pousse et de véhicules privés chinois, que prélève la municipalité française, fournissent les sommes les plus élevées des impôts.

Dans sa gestion de la Concession française, le consul estime toutefois être gêné par son manque d'autorité sur le conseil municipal qui s'arroge, prétend-il, des pouvoirs qu'il ne possède pas, ce qui motive sa décision de le suspendre : « J'avais réussi, en employant tantôt la modération tantôt la fermeté, à ramener ces messieurs, et chaque fois que je m'apercevais qu'ils avaient des tendances à se constituer en pouvoir et à se substituer au Consulat Général dans le droit de haute police, j'avais essayé de leur faire comprendre que de même que je m'occupais de l'administration de la Concession française, que pour applaudir à leurs efforts pour son amélioration matérielle et pour les aider et les encourager dans leur tâche laborieuse, de même il m'était impossible de leur laisser prendre des pouvoirs qu'ils n'avaient pas et qui tendraient non seulement à troubler la sûreté publique, mais pourraient également entraîner des conflits et des affaires désagréables soit avec des autorités locales qui ne reconnaissent que le Consulat général de France, soit avec mes collègues qui très probablement ne leur reconnaîtraient pas le droit de faire arrêter leurs nationaux ». [124] Le Conseil a en effet permis l'arrestation, sur la Concession française, de Chinois par les autorités chinoises sans que le consul en soit informé. En outre, les conseillers se sont adressés aux propriétaires de la Concession française afin qu'ils votent le renouvellement de leurs mandats alors même qu'ils sont nommés par le consul. Celui-ci ordonne donc la dissolution du Conseil le 12 octobre 1865

[122] Christian Henriot, *Belles de Shanghai, prostitution et sexualité en Chine aux XIX-Xxième siècles* , CNRS Editions, 1997, p 313.

[123] Christian Henriot, op.cit,. p 313.

[124] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°33, *Lettre du Consul général à Le Comte de Bellonnet, Légation de Beijing, le 14 octobre 1865*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

« c'est en effet le principe de la Concession française qui était mis en jeu par la maladresse et l'aveuglement de ses administrateurs municipaux ». [125] Le partage des rôles et des fonctions entre les parties étant mal défini, le consul décide de faire établir le règlement organique de la Concession. Le 20 octobre 1865, il sollicite auprès du gouvernement français la rédaction d'une charte municipale. En février 1866, le ministère des Affaires étrangères désigne une commission à cette fin. Le 9 juillet 1866, le règlement d'organisation municipale de la Concession française est défini. Dans l'intervalle, le Conseil a été dissout et une commission provisoire, nommée par le consul, lui est substituée. [126] Ce règlement sera modifié et complété à plusieurs reprises par les ordonnances consulaires du 28 décembre 1907, du 24 décembre 1909, du 1er janvier 1915, du 15 janvier 1919, et du 12 novembre 1926. Le texte définitif est publié le 15 janvier 1927 ; la Concession française n'est pas rattachée à un territoire où s'appliquerait le droit civil français, elle relève du droit privé : la concession en tant que « personne de droit privé a ses lois propres » ; de ce fait « l'autonomie financière de la municipalité est complète : c'est elle seule qui établit les taxes, les perçoit et détermine leur affectation. La raison d'être de l'administration municipale est de réunir les fonds nécessaires à la gestion et à l'entretien des services d'intérêt général. En conséquence, les résidents peuvent user des propriétés et des travaux de la municipalité sous condition de payer une cotisation pour leur entretien. » [127]

## Structure judiciaire

En mars 1859 est créé le tribunal de la Concession française pour juger les infractions et crimes qui y sont commis. Le président de la Cour est un secrétaire du consulat et le chef de la police est membre du jury. Les audiences commencent tous les jours à 10 heures du matin pour traiter les cas transmis par le service de police, y compris ceux ayant des Chinois comme protagonistes ; les amendes perçues servent de frais de fonctionnement pour la police. Charles de Montigny évoque sa fonction en tant que juge: « Quant à l'administration de la justice, elle est devenue la principale tâche et la plus assujettissante obligation du Consul appelé à être juge dans les différends de nombreux nationaux entre eux, entre étrangers et Français, entre Français et Chinois, et le plus souvent dans les griefs des Chinois les uns contre les autres. Il n'y a pas de jour où cet agent n'ait à connaître de 5 à 6 cas de police et à prononcer dans plusieurs causes chinoises, françaises, ou mixtes déférées à son tribunal. La sagesse et la promptitude des jugements rendus n'importent pas moins à la bonne renommée du magistrat qui les rend et à la paix publique dont il est le gardien, qu'à la nation elle-même qu'il représente. » [128]

Pour les résidents chinois, le traité de Tianjin établit, à partir de 1869, une Cour mixte

[125] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, Carton n°33, Lettre du Consul général à Le Comte de Bellonnet, Légation de Beijing, le 14 octobre 1865.

[126] Louis Des Courtils, *La Concession française de Shanghai* , Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1934, p.27.

[127] Louis Des Courtils, *La Concession française de Shanghai* , Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1934, p.70.

[128] ADN, Fonds Shanghai, Série C, Volume 4.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

au sein de laquelle le Consul et un magistrat chinois désigné par le Daotai, assistés d'un interprète, règlent les différends entre Chinois et Français ; suite à la suppression de cette cour en 1931, les litiges seront jugés par la Deuxième Cour du Jiangsu.

Au sein de la Concession française, un contrat tacite est passé entre les résidents et les autorités françaises : en s'installant sur le territoire de la concession, les résidents acceptent d'acquitter les taxes et de se conformer au règlement municipal ; en contrepartie, l'administration gère les domaines d'intérêt commun. Pour les résidents étrangers, c'est le tribunal dont ils relèvent qui doit, en cas d'infraction, imposer l'exécution du règlement. L'article XVI du règlement d'administration municipale, établi en novembre 1867, stipule que « tous les étrangers fixés sur la Concession française ou y possédant des propriétés mobilières ou immobilières demeurent justiciables de leur juges naturels, même pour les simples contraventions de police et de voirie, ainsi que pour la poursuite que peut entraîner le recouvrement des taxes municipales régulièrement fixées par le règlement municipal publié en juillet 1866 par les soins du Consul général de France. Les jugements qui en résulteront seront exécutoires sur chaque concession sur la demande des autorités qui les auront rendus. L'agent de police porteur du mandat ou du jugement sera d'ailleurs autorisé, en cas de résistance matérielle, à requérir la force publique qui lui devra aide et assistance. » [129] En théorie, le résident étranger accepte ainsi, en s'installant, de respecter les règles de la municipalité française. En cas de délits ou d'infractions, le jugement prononcé par le tribunal consulaire dont il dépend lui sera appliqué par la police municipale de la concession.

## Travail sur l'hygiène

Sont également du ressort du Conseil les règlements relatifs à l'hygiène et à la salubrité, qui impliquent la responsabilité civile des habitants ; en contrôlant la réalisation des travaux publics ou privés, le Conseil peut agir en cas d'infraction. Les domaines réglementés concernent notamment les autorisations de construire, les établissements classés [130] , la réglementation relative aux lieux publics.

## Système d'élection et rapports de force dans le Conseil municipal

Le fonctionnement de l'administration de la Concession, la gestion des finances, l'aménagement urbain sont ainsi à la charge d'une entité privée à la tête de laquelle se trouve un Conseil qui, depuis l'adoption, le 9 juillet 1866, du règlement d'organisation municipale, n'est plus nommé par le consul mais renouvelé pour moitié chaque année à la suite d'élections au suffrage censitaire. Ces élections sont une nouvelle source de problèmes. En 1868, deux étrangers, Théotoki et Butler sollicitent un droit de vote alors qu'ils ne résident pas sur la Concession française ; quoique l'article 2 du Règlement d'organisation municipale ne stipule pas qu'il faille résider sur la concession pour être

[129] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°31, *Projet d'arrangement devant être substitué à l'article XVI du règlement d'administration municipale de la Concession française de Shanghai, novembre 1867*.

[130] Les établissements classés regroupent les manufactures, les usines, les ateliers, les chantiers, les magasins et tous établissements industriels ou commerciaux.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

électeur (il suffit d'y posséder un terrain), il apparaissait à beaucoup que cela aurait dû être une condition nécessaire ; leur demande aboutit toutefois, d'autant plus facilement que, dès 1866, ce droit avait déjà été octroyé à des propriétaires fonciers ne résidant pas sur la concession. Ainsi les sociétés commerciales, les corporations religieuses et les services publics, ont-il un droit de vote qui s'exerce par les représentants de ces institutions pouvant voter deux fois, une fois en leur nom, une fois au nom de l'institution qu'ils représentent. Tel est le cas en 1868 pour les sociétés Telge Nolting and C° et Tilby and C°, ainsi que pour l'hôpital général, institution médicale publique non imposée : M. Ward a la possibilité de voter une fois en tant que propriétaire et une fois en tant que contribuable. Ces dysfonctionnements deviennent patents en 1873 ; lors d'élections partielles le 23 mai, l'accès au poste de conseiller de Leroy, secrétaire de la compagnie du gaz et fondé de pouvoir de plusieurs propriétaires fonciers mais ne résidant pas sur la concession, pose problème. Le Consul général Godeaux ainsi qu'un certain nombre d'électeurs protestent contre sa présence au sein du Conseil, qui entérine toutefois les résultats de l'élection au motif que, de 1868 à 1872, le conseiller Forbes avait aussi été élu cinq années consécutives au titre de représentant de la 'Shanghai Steam Navigation' ; Godeaux prend des dispositions pour suspendre ce Conseil municipal, mettant en avant certaines irrégularités, comme le fait que la liste électorale comprendrait des noms de femmes et d'enfants. Par ailleurs, avec 205 électeurs inscrits en 1873, seules 41 personnes ont voté personnellement sur les 115 votes enregistrés, les autres votes ayant été effectués par procuration. Le ministre des Affaires Etrangères, souhaitant éviter des désordres, n'avalise pas la décision du consul Godeaux et fait état de la nécessité de ne pas accorder trop d'importance aux questions d'ordre administratif. [131] Le Conseil prend donc officiellement ses fonctions le 24 juillet 1873. Dès le mois d'octobre suivant apparaissent des dissensions sur une question relative à des travaux d'ordre privé sur un terrain public : la question se pose de savoir s'il faut donner à la société Butterfield and Swire, l'autorisation de construire sur le quai du Huangpu, terrain public appartenant à l'administration, des pontons couverts sur pilotis ou 'wharfs' servant au chargement de leurs propres marchandises, accaparant de ce fait une partie du quai. Autoriser la construction de 'wharfs' signifierait l'octroi de droits importants à une entreprise privée sans que l'ensemble des contribuables de la concession n'en bénéficie ; Voisin, président du Conseil et Henri Maignan, receveur des postes françaises, s'y opposent, contre Leroy, Aimery, procureur des Lazaristes, Wheelock et Mackintosh qui y sont favorables. Voisin, pour départager les conseillers et mettre en avant ses positions, sollicite du consulat la convocation d'une Assemblée Extraordinaire des électeurs qui se réunit le 22 décembre 1873 ; sur 205 inscrits, 114 électeurs se présentent et une majorité de 85 voix se dégage contre la construction des 'wharfs' -29 voix sont pour. En raison de l'opposition des autres conseillers, Voisin et Maignan avaient démissionné préalablement à la tenue de l'assemblée et les conseillers restants, à l'exception de Wheelock, démissionnent également face au résultat du vote ; le 23 janvier 1874, ont lieu de nouvelles élections afin de remplacer tous les conseillers démissionnaires mais le Conseil refuse de les entériner arguant d'irrégularités, en particulier l'élection de Charrier dont la position d'entrepreneur du service municipal et d'employé de l'administration va à l'encontre du règlement ; [132]

[131] ADN, Fonds Shanghai, n° 5, *Lettre du Ministre des Affaires étrangères au Consul, le 30 août 1873*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Chaigneau, propriétaire de l'Hôtel des Colonies, n'est élu qu'avec quatre voix, ce qui ne peut représenter la volonté du corps électoral. De nouvelles élections ont lieu le 10 mars et le 13 mars 1874 est enfin formé un nouveau Conseil composé de A.Voisin qui redevient président, H. Maignan, A.Hennequin, Italien agent des Messageries maritimes, vice-président, L.Ewald, Anglais directeur du Comptoir d'escompte, F.D.Hitch, W.Lang, Anglais, directeur de la société Butterfield & Swire, représentant de la Compagnie Holt. Pour résoudre le conflit à propos des 'wharfs', une résolution générale est adoptée, qui ne clarifie guère la situation: « aucun travail neuf ou de réparation à une construction, faisant face à une rue, place ou quai, ne peut être exécuté sans l'autorisation préalable écrite du Conseil municipal. » [133]

De Chappedelaine, successeur du consul Godeaux, préconise également des réformes du système électoral qui présente, selon lui, des faiblesses au niveau du principe démocratique : de grandes sociétés telles Russel & C° et Butterfield & Swire, ainsi que la Compagnie du gaz, les Messageries maritimes et les Institutions religieuses étant depuis longtemps propriétaires de terrains, leurs représentants occupent régulièrement des postes de conseillers municipaux et agissent de ce fait directement sur les décisions politiques et administratives ; en 1872 notamment, trois conseillers sur huit appartiennent à la société Russel & C° et à sa branche la Shanghai Steam Navigation et Voisin, président du Conseil, est lui-même employé par cette société, quant à Forbes, vice-président du Conseil, il fait partie de la direction de Russel & C° tandis que Stoddard gère la Shanghai Steam Navigation. [134] En 1882, Millot, ancien conseiller de l'administration, soumet au ministère des Affaires étrangères le projet d'un nouveau règlement administratif : 'La France dans l'Extrême-Orient : la Concession française de Shanghai', texte qui suscite de vives réactions au sein du Conseil n'ayant pas été informé de cette initiative. Le premier changement préconisé porte sur le fait que les conseillers français devraient être nommés par les électeurs français, les conseillers étrangers par les électeurs étrangers ; pour le Conseil actuel, cette décision entraînerait un "état d'antagonisme entre les deux classes de conseillers que l'on créerait de la sorte." Par ailleurs, Millot souhaite réduire le groupe des Français éligibles à ceux qui ont leur société, exploitation industrielle ou domicile sur la Concession : il s'agit de réformer l'article 2 du Règlement d'organisation municipale de 1879 reconnaissant comme électeurs et éligibles « les présidents de conseils d'administration de compagnies, les directeurs d'agences, les gérants de maisons de commerce ou d'exploitations industrielles, les fondés de pouvoirs de propriétaires absents, les curateurs de biens ou d'exploitation industrielles appartenant à des femmes ou à des mineurs. » ; l'application de la résolution avancée par Millot réduirait considérablement le nombre, déjà peu nombreux, de ceux qui pourraient voter et être éligibles. Le tableau ci-après résume la situation prévalant en 1882 :

**Composition du corps électoral de la Concession française en 1882**

[132] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°31, *Lettre du Vice-président Aymeri à Godeaux, le 5 février 1874*.

[133] Ch.B. Maybon, Jean Fredet, *Histoire de la Concession française de Shanghai* , Paris, Librairie Plon, 1929, p 366.

[134] ADN, Fonds Shanghai, n° 5, *Lettre du Consul à la légation de France à Beijing*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

| | | |
|---|---|---|
| **Électeurs de nationalité française :** | | **60** |
| dont : électeurs français indépendants ayant leur société, exploitation industrielle ou domicile sur le territoire de la Concession : Il s'agit de J.Arranger, J.A. Berthet, H.Bon, D.Campana, A.Deck, V.L.Duval, L.M. Gnieu, U.Girard, J.H.Liaigre, D.Percebois, G.B.Porte, de Possel, J.Resplandi, A.Seisson, J.A. Saint-Bois, A.Teillol, U.Videau. | 17 | |
| dont : Consulat et missions catholiques : Pour les Missions catholiques, sont propriétaires : la Société de Jésus, les Lazaristes de Paris, de Pékin, du Kiangse, la Mission Belge de Mongolie, la Mission du Kiangnan, les Missions étrangères. Missionnaires les représentant : Barrière, Basuiau, Beauchef, Beaugendre, Crochet, Desjacques, Ferrand, Gex, Liger, Maringe, Martinet, Meugniot, Mouly, Pittar, Templet, Tournade | 31 | |
| dont : propriétaires français et représentants de sociétés françaises possédant des immeubles sur la concession mais n'y résidant pas ou n'y ayant pas leur siège social : Il s'agit de J.S Baron, P.Brunat (qui travaille au sein de la maison Russell & Co.), la Compagnie du gaz, le Comptoir d'Escompte de Paris, A.Grenot, Ch. Lemaire, les Messageries maritimes, H.Meynard, Rémi de Montigny, Société Immobilière, A.Voisin, E.G. Vouillemont (président du Conseil municipal, directeur du Comptoir d'Escompte de Paris, et à ce titre gérant aussi les propriétés du Comptoir sur la Concession) | 12 | |
| **Électeurs d'autres nationalités :** | | **72** |
| **Total des électeurs :** | | **132** |

Les trois groupes d'électeurs de nationalité française sont interrogés par le Conseil aux fins de faire connaître leur opinion sur ces réformes.

- Le premier groupe, constitué des résidents, considère dans sa majorité que le règlement actuel doit être maintenu car il élargit le corps électoral à 132 contribuables de toutes nationalités, ce qui prévient la formation d'une oligarchie locale.
- Le deuxième groupe, comprenant les supérieurs des différentes maisons que les missions possèdent à Shanghai, se rallie à l'opinion précédente.
- Quant aux membres du troisième groupe, formé des propriétaires fonciers français qui résident sur la Concession internationale, ils adressent une lettre au Consul général: « Vous savez par vous même, Monsieur le Consul Général, que si nous ne résidons pas en plus grand nombre sur notre Concession, nous Français, c'est qu'elle est essentiellement livrée au commerce indigène, par suite de sa contiguïté avec la ville chinoise; que les habitations européennes y sont très rares, et que le peu qu'il en reste tend de plus en plus à disparaître pour faire place à des 'godowns' et à des maisons habitées par les indigènes. Mais ce que nous ne saurions laisser passer sans la protestation la plus énergique, c'est le paragraphe de l'article 1er du projet du nouveau Règlement par lequel on voudrait exclure du Conseil tous ceux d'entre nous qui possèdent actuellement ou voudraient posséder plus tard des immeubles sur notre Concession, et qui est libellé comme suit : les Membres français du Conseil

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

> municipal devront résider sur la Concession française » [135] Cet article enlèverait aux citoyens français, propriétaires sur la Concession française mais qui résident en dehors de ses limites, toute possibilité d'agir en son sein ce qui nuit, selon eux, aux intérêts de la France.

Les électeurs signent un document pour s'opposer au projet du nouveau Règlement municipal présenté par Millot. Douze exemplaires du compte-rendu des délibérations du Conseil se rattachant à cette affaire sont remis au Consul général afin qu'il les fasse parvenir à la Légation de France à Beijing et au Département des Affaires Etrangères. En dépit de ses imperfections, c'est le précédent système qui reste ainsi en vigueur par la volonté des 'citoyens' français de Shanghai.

De nouveaux problèmes apparaissent en 1907, liés à l'insuffisance des conseillers français, qui entraîne la dissolution du Conseil et la modification du Règlement municipal, ajoutant à la confusion entre intérêts privés et publics de certains conseillers.

Seuls les propriétaires européens ou les Européens disposant d'un minimum de revenus, fixé à 4.000 taëls par an, âgés de plus de 21 ans, disposent du droit de vote ; les conditions d'éligibilité sont encore plus restrictives, étroitesse qui se retrouve au niveau de la composition du Conseil. La situation est similaire pour le Conseil de la Concession internationale au sein duquel siègent les dirigeants des grandes entreprises anglaises, dont Jardine & Swire est la plus importante, et l'élite des résidents étrangers, plus particulièrement ceux ayant des intérêts dans l'immobilier ; [136] B.A Clarke, sujet britannique, se distingue ; il occupe le poste de conseiller de 1892 à 1897, de 1899 à 1907 et de 1910 à 1911, soit pendant dix-sept ans. J. Chapsal et P. Brunat, représentants français, siègent respectivement pendant 11 et 10 ans ; ce sont souvent les mêmes qui siègent aux conseils d'administration ou occupent des positions professionnelles importantes, générant des conflits entre intérêts publics et privés. Si le règlement interdit le cumul des fonctions publiques et privées pour les employés municipaux, la règle ne s'applique pas aux conseillers. Ainsi en 1898, le président du Conseil E. Bard se trouve dans l'impossibilité d'assister aux séances d'adjudication pour la fourniture du matériel de distribution d'eau car il est également directeur de la société Langenhagen & Cie qui distribue ce type de matériel et dont les travaux ont fait l'objet de plaintes de l'administration ; il est donc amené à donner sa démission : « pour faire des affaires avec une municipalité, il ne faut pas en faire partie » précise-t-il. [137]

Un problème supplémentaire concerne le rapport numérique entre Français et étrangers au sein du Conseil municipal ; le règlement d'organisation municipale de 1866 prévoit l'équilibre en fixant à quatre le nombre des conseillers français et de conseillers d'autres nationalités mais les conseillers français peuvent obtenir la majorité dans tous les cas avec l'appui du consul. En 1907, du fait du départ de trois représentants français, le consul suspend le Conseil pour éviter de perdre la primauté française, et le remplace, comme le permet l'article 8, par une Commission provisoire « attendu qu'il est de la plus

[135] AMS, U38 1 2748, *Séance du Conseil d'administration municipal*.

[136] Robert Bickers, *Who Where the Shanghai Municipal Police ?, in* Robert Bickers, Christian Henriot, eds, *New Frontiers* , p 173.

[137] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°32, *Conseil municipal (1875-1900), Lettre du Président au Conseil, le 17 février 1898*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

grande importance, au moment où des questions urgentes se présentent (...) que l'élément français soit représenté en nombre suffisant dans les délibérations ». [138]

En juillet 1907, le chargé d'affaires de France à Beijing décide d'entériner un nouveau règlement, afin d'organiser immédiatement des élections pour remplacer les absents de longue durée et les démissionnaires, s'il ne reste qu'un seul conseiller français ou étranger ; ces cas de figure se présentent trop souvent et vont se perpétuer jusque dans les années 20 ; il limite toutefois à deux le nombre d'étrangers de même nationalité. La municipalité a réalisé en dehors de la concession, avec l'accord des autorités chinoises, un réseau de routes macadamisées le long desquelles se sont rapidement construits immeubles et villas ; cette partie n'est pas encore officiellement rattachée à la Concession française mais il s'agit de prendre en compte les résidents de cette zone qui paient les taxes et impôts municipaux : « La nouvelle rédaction fait cesser cette injustice qui porte vis-à-vis de résidants très connus, occupant une grosse situation à Shanghai et directement intéressés à la prospérité de notre concession, une exclusion dont ils se sont plaints fréquemment et à juste titre ». [139] La légation française à Beijing décide de modifier le règlement pour leur donner satisfaction car cette partie constitue « le quartier le plus propre » de la concession et attire de ce fait de riches résidents étrangers ou chinois. Le droit de vote est accordé à ces propriétaires dont de nombreux Allemands qui, par l'intermédiaire de leur consul, avaient protesté auprès du consul français sur l'interdiction qui leur était faite de participer aux élections ; tout en donnant satisfaction à la demande du consul allemand, le nombre de conseillers de la même nationalité est limité à deux : « cette limitation a principalement pour but d'éviter un envahissement éventuel du Conseil par l'élément allemand. Comme il est dit plus loin, le texte nouveau aura pour effet d'accroître de beaucoup le nombre des électeurs et de donner notamment le droit de vote aux habitants des immeubles riverains des nouvelles routes créées en dehors de la concession, parmi lesquels se trouvent de nombreux allemands ». [140]

A partir de 1907, le nouveau règlement modifie en outre le montant minimum du loyer ou du revenu annuel donnant aux résidents le droit de vote : le loyer passe de 1.000 francs, soit 22 à 26 taels par mois, à 30 taels par mois et le revenu annuel minimum de 4.000 francs, soit 90 à 110 taels par mois, à 125 taels par mois ; dans le système précédent, les employés municipaux pouvaient participer à l'élection des conseillers, ce qui déplaisait à ces derniers. Selon la Légation de France à Beijing, « cette légère élévation du cens électoral est justifiée par la nécessité de réserver le droit de suffrage aux résidents sérieux et vraiment intéressés à l'administration municipale ». Se faisant l'écho des remarques des conseillers, le chargé d'affaires français souligne que « les agents salariés de la municipalité française ou de la police n'ont d'autre intérêt que celui d'être augmentés ou de bénéficier de faveurs pécuniaires. Il importe donc de supprimer cet abus en supprimant le droit de vote des employés de la municipalité […] Le

[138] ADN, Registre 297, *Séance de l'installation de la Commission provisoire municipale, le 2 mai 1907*.

[139] op.cit.

[140] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°62, *Lettre de la Légation de la République française en Chine à Dejean de la Bâtie, Consul général, le 7 août 1907*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

département ne saurait perdre de vue que le droit électoral à Shanghai n'est pas un droit de politique mais un droit de contrôle financier. C'est pour cette raison que, loin d'être réservé aux seuls français, ce droit est accordé à toute personne française ou étrangère qui justifie par certaines conditions de cens d'un intérêt dans l'administration municipale ». [141] Le nouveau règlement limite donc le droit de vote aux plus fortunés et aux résidents occupant des emplois dans des entreprises privées, justifiant d'un salaire plus élevé que ceux des employés municipaux. Il est clair que c'est une question de prestige qui anime les responsables français, préférant voir siéger au CAM des personnalités influentes ou fortunées concernées par la prospérité économique de la concession plutôt que de 'simples' employés municipaux uniquement motivés par la défense de leurs droits.

En octobre 1907, le consul français Dejean de la Bâtie, propose au ministre des Affaires Etrangères Pichon d'insérer dans le nouveau règlement une clause restrictive en ce qui concerne l'éligibilité de personnes dont les entreprises sont liées à l'exécution de travaux municipaux ou l'exploitation d'un service public. [142] Cette demande est la conséquence des nombreux abus causés par la présence au CAM de personnes dont la connaissance des affaires publiques a pu être exploitée pour faciliter leurs affaires privées. C'est le cas du conseiller allemand Ackerman, administrateur de la Compagnie française des tramways et d'électricité à Shanghai ; il s'est fait nommer au sein de la commission chargée d'enquêter sur la distribution de l'eau dans la Concession française. Pichon ne peut inclure une nouvelle clause au règlement soumis à l'approbation du corps diplomatique à Beijing et conseille au consul de s'entretenir en privé avec M.Ackerman afin qu'il n'abuse pas de ses fonctions pour servir ses intérêts privés ; [143] devant le vif mécontentement que suscite sa présence au conseil, le conseiller allemand démissionne le 19 novembre 1907.

La multiplication des conflits entre les candidats et la formation de clans rivaux rend la vie politique très difficile, ce qui nuit à la gestion de la concession ; le fonctionnement des services en pâtit, en particulier les travaux publics qui occupent une place importante dans les délibérations du Conseil, avec les nombreux règlements afférents : sur l'usage public de l'eau, de l'électricité, sur la circulation des automobiles, des pousse-pousse, etc. Les études des projets d'aménagement sont effectuées par le Comité des Travaux Publics composé de quatre conseillers, dont le rôle est en fait purement consultatif : il donne son avis sur les projets d'aménagement, établit un rapport sur les travaux réalisés, vérifie ceux en cours de réalisation. Par contre, un service particulièrement important est placé sous l'autorité directe du consul, la Garde municipale, qui, elle-aussi, reflète les conflits qui agitent la municipalité française ainsi que ses dysfonctionnements.

[141] Ibid, Série B Rose, n°62, *Lettre de la Légation de la République française en Chine à M.Dejean de la Bâtie, Consul général, le 7 août 1907*.

[142] ADN, Série B Rose, n°62, *Lettre de Dejean de la Bâtie, Consul de France à Shanghai, à Pichon,Ministre des affaires étrangères le 25 octobre 1907*.

[143] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°62, *Lettre de Pichon, Ministre des affaires étrangères à Dejean de la Bâtie, Consul de France à Shanghai, le 19 novembre 1907*.


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

## 1.3.2. La Garde municipale de la Concession française

Selon l'article 13 du règlement municipal, les agents de police sont soumis à un régime spécial : « Le corps de Police, dont les dépenses sont à la charge du budget municipal, est exclusivement placé sous les ordres du Consul général. Il en nomme les agents, les suspend et les révoque » ; pour toute décision, le Conseil doit en référer au consul qui en a le contrôle direct.

La Garde est un corps essentiel pour faire face à une insécurité constante et à des délits fréquents. Les recherches sur Shanghai [144] montrent qu'après l'arrivée des Occidentaux, la société de Shanghai est constituée d'une population flottante ; la ville attire des paysans qui, par le biais de relations familiales ou d'associations régionales, trouvent du travail dans les usines ; ces premiers immigrants, qui deviennent ouvriers, sont en grande partie des célibataires ou hommes mariés qui ont laissé leur femme et enfants dans leur village d'origine ; une pression morale moins forte entraîne des comportements qui auraient été impensables dans le milieu d'origine. Les pillages et désordres causés par les rébellions chinoises ont, en outre, amené à Shanghai des groupes d'immigrants sans ressources et en marge des normes confucéennes qui se distraient dans les nombreux bars de la ville ; ces groupes peuvent être formés d'anciens rebelles qui n'ont pas d'attaches et cherchent un moyen de subsistance à Shanghai. [145] Sans travail ni ressources financières, d'anciens membres des gangs se retrouvent également à la rue, s'adonnant à toutes sortes d'activités illégales (chantage, trafic de drogue, paris, kidnapping, trafic de personnes pour la prostitution). La division de la ville en trois juridictions favorise le développement de telles activités liées au crime organisé. La municipalité française tente de concilier le manque de moyens financiers avec la volonté d'assurer un service de police moderne pour enrayer les troubles causés par cette population de jeunes hommes prompts à la bagarre, excités par la consommation d'alcool, qui appartiennent à des gangs. Le Conseil souhaite aussi réduire les vols qui représentent la cause principale des plaintes et des arrestations de Chinois. L'objectif que s'est fixé le Conseil en matière de maintien de l'ordre est entravé par la difficulté de recruter des agents compétents et de leur assurer de bonnes conditions de travail et une rétribution convenable ; le recrutement de militaires français en poste en Indochine est envisagé dès 1866 mais l'Amiral en charge des troupes françaises postées à Saïgon informe le Consul que sa demande n'a reçu aucune réponse positive ; les conseillers interprètent le manque d'enthousiasme des militaires comme une réticence à incorporer une police municipale, corps moins prestigieux et avantageux que le corps militaire des colonies françaises et pour séduire militaires ou marins de carrière, le Conseil décide de nommer la police 'Garde municipale' : selon le président du CAM « le titre de Garde

[144] Christian Henriot, *Belles de Shanghai, prostitution et sexualité en Chine aux XIX-XXème siècles* , Paris, CNRS-Editions, 1997. Bryna Goodman, *The native place and the city: immigrant consciousness and organiszation in Shanghai, 1853-1927* , Stanford University Press, 1990. Yue Meng, '*The invention of Shanghai, cultural passages and their transformation, 1860-1920'*, Ph.D. University of California, Los Angeles, 2000.

[145] Christian Henriot, *Belles de Shanghai* , p. 94.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

municipale me semblerait donner satisfaction à l'amour-propre des hommes qui le composeraient ». [146]

Le Conseil décide par ailleurs d'employer des Chinois : outre les salaires moins élevés, ils ont la possibilité d'agir directement auprès de la population locale mais le premier essai, en 1866, s'avère un échec car, selon les conseillers « leur influence est nulle sur les Chinois et ils sont sans force vis-à-vis des Européens qui les ont en mépris » ; [147] le mépris des Occidentaux à l'égard des Chinois persiste et justifie la présence des agents français. L'administration décide malgré tout de recruter des agents chinois, ouvrant la porte à des cas de corruption : en 1867, à la suite d'une enquête relative à l'ouverture récente de maisons de jeux, l'interprète du chef de la Garde municipale profite de sa position, recevant des sommes importantes pour délivrer des 'autorisations' d'exploitation. [148] Pour assurer un meilleur contrôle et réduire les risques de corruption ou d'abus auprès de la population chinoise, le Conseil décide de recourir à des gardes annamites déjà formés en Indochine, leurs soldes étant, en prime, à la charge du ministère des Colonies ; cependant ils sont également l'objet de plaintes en raison de leur attitude brutale à l'égard des Chinois comme le signale un rapport de la Garde municipale de novembre 1908 ; Th. Eckardt, membre du Conseil d'administration souligne qu'il lui est parvenu plusieurs plaintes qui feraient croire que les Annamites seraient enclin à outrepasser leurs droits. Il invite le président du Conseil à soumettre au Chef de la Garde municipale d'enjoindre aux gardes annamites de ne se montrer ni durs ni injustes envers les indigènes. [149] Les gardes indochinois, assurant le contrôle des Chinois, feraient en effet preuve d'une plus grande loyauté à l'égard des Français ; ils suscitent davantage la confiance que les agents chinois servant d'intermédiaire aux agents européens auprès de la population ; la barrière linguistique entraîne un manque de compréhension et de coopération avec la société locale ; de nombreux aspects des coutumes et des habitudes sociales échappent aux agents européens qui ont le sentiment que les agents chinois profitent de cette situation. Robert Bickers parle aussi de règles et de tabous à établir pour délimiter clairement la frontière entre la communauté étrangère et les Chinois ; dans la Concession internationale, les agents indiens de la SMP 'Shanghai Municipal Police' contribuent à maintenir la nécessaire distance appliquée à l'égard des Chinois ; les parades militaires et les forces de défense étrangères expriment également le prestige et la puissance des Occidentaux. [150]

La création de polices étrangères représente en fait un 'abus de pouvoir' de la part des municipalités étrangères qui ont interprété les traités inégaux à leur avantage ; l'extraterritorialité permet de protéger les intérêts étrangers à Shanghai, les polices des

[146] ADN, PER 373, BM, *Rapport du CAM sur la police municipale, avril 1865-mars 1866*.

[147] ADN, PER 373, BM, *Rapport du CAM sur la police municipale, avril 1865-mars 1866*.

[148] ADN, PER 373, *Séance du CAM, le 15 février 1867*.

[149] AMS, U38 1 2776, *Séance du CAM*.

[150] Robert Bickers, *Britain in China* , p.104.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

concessions ayant pour premier objectif de défendre la communauté étrangère des Chinois ; les entreprises étrangères s'appuient également sur ces polices pour contrôler les ouvriers, mater les grévistes, arrêter les activistes politiques ; en mai 1925, à la suite de la mort d'un ouvrier chinois tué par un des surveillants japonais et à la demande du propriétaire de l'usine japonaise, le SMC de la Concession internationale envoie des agents de la police surveiller les travailleurs et les empêcher d'informer les journaux ; une grève éclate cependant le 30 mai 1925 durant laquelle les agents de la SMP ouvrent le feu sur les manifestants, tuant 13 personnes.

## Une société sous l'emprise des gangs

Tout au long de son histoire, la police municipale française sera critiquée pour sa corruption : elle est fortement marquée par la culture des gangs qui prédomine à Shanghai, leur légitimité, en l'absence d'un gouvernement politique unifié durant la période républicaine, s'exprimant par le biais de la violence et de la force brutale. A Shanghai, la division de la ville en trois juridictions distinctes favorise le développement des sociétés secrètes : les trois polices ayant du mal à coopérer ne parviennent pas à développer une politique commune pour lutter contre le crime ; il est possible de commettre un vol, un kidnapping ou de gérer un trafic de drogue dans une partie de la ville et d'échapper au contrôle de la police et aux arrestations en s'enfuyant dans une juridiction gérée par une autre police. La Bande verte, créée au début de la dynastie des Qing afin de faciliter le transport des céréales du bassin du Yangzi à Beijing pour le gouvernement impérial, est la société secrète dominante à Shanghai ; les chefs de la Bande parviennent à monopoliser le transport des céréales sur le canal reliant Hangzhou à Beijing et en 1848, quand les céréales commencent à être transportées par mer et que tous les bateliers sont révoqués par le gouvernement, la Bande verte est menacée de disparition ; un grand nombre de ses membres décident de s'installer à Shanghai en pleine expansion, où elle se reforme en attirant les vagabonds et les anciens membres sans ressources ni travail. [151] Les politiques des puissances étrangères facilitent le développement à Shanghai du crime organisé ; les propriétaires de maisons de jeu, de fumeries d'opium et de maisons closes doivent souscrire des licences auprès des municipalités étrangères et jusqu'à la fin du XIXème siècle ces taxes et licences constituent la source principale de revenu de la municipalité française, en contrepartie de quoi la protection des établissements est assurée ; les gangsters payent les taxes exigées et aident les responsables municipaux à l'imposer aux divers commerces chinois. Le développement de la 'pègre' menaçant l'ordre public dans les concessions, des postes clés de la police sont offerts à des chefs de gangs puissants, l'objectif étant de contrôler, par leur intermédiaire, les différents gangsters de la ville. Huang Jinrong, l'un des trois chefs de la Bande verte avec Du Yuesheng et Zhang Xiaolin, devient détective en chef dans la police française en 1892. [152] Cette tendance à recruter des gangsters chinois s'accentue progressivement au sein de la police française mais, selon Robert Bickers, il n'y a pas de collusion entre le monde des gangs et la Shanghai Municipal Police : « There was no'pact with the devil' in the International Settlement, and it is misleading to assume

[151] Shiling Zhao McQuaide, '*Shanghai Labour: gender, politics, and traditions in the making of the Chinese working class, 1911-1949'*, Ph.D. Queen's University, Ontario, Canada, 1995, p 172.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

that the occasionally corrupt patterns and practices of the French concession were replicated in the settlement ». [153]

## Les faiblesses de la Garde municipale ; recrutement et effectifs

En 1862, il y a dix-huit policiers et création de deux postes de chef adjoint et un poste de secrétaire, ainsi qu'un poste d'inspecteur des routes secondé par cinq Chinois. Les rémunérations s'élèvent à 150 taels pour le chef de la garde, 75 et 65 taels pour les deux chefs adjoints, 65 taels pour le secrétaire et 50 taels pour un policier et un gardien de prison ; l'inspecteur des routes et les cinq employés chinois reçoivent 80 taels à se répartir. [154] Pendant cette période, les policiers sont en partie issus du corps expéditionnaire français stationné à Shanghai durant la deuxième guerre de l'Opium. En juin 1862, le Conseil décide d'embaucher M. Londe, ancien soldat du corps expéditionnaire et ancien tenancier d'hôtel pour une durée de deux ans, avec un salaire de 200 taels. [155] Le nombre d'agents de la Garde passe à vingt, celui de chefs de secteur à quatre, dont un chargé de la perception des impôts. Si la fonction première de la Garde municipale est de garantir l'ordre public, elle doit aussi percevoir les impôts et veiller à la propreté de la voie publique, s'assurer que rues, routes et quais soient parfaitement entretenus, astreindre les résidents chinois à nettoyer quotidiennement devant leurs habitations ; les déchets sont régulièrement enlevés par des coolies aux ordres des gardes européens; son chef est tenu de signaler immédiatement au consul les délits graves ; le jugement des infractions est assuré par le consul aidé du tribunal qu'il préside ; le chef de la garde doit également signaler au Conseil les travaux et réparations à effectuer. A cette époque, l'ingénieur Lagacé est chargé du percement de nouvelles rues et du prolongement du quai du Yangjingpang et le chef de la Garde sert d'intermédiaire au Conseil auprès des propriétaires concernés par les travaux.

[152] Brian G. Martin, *The pact with the devil: the relationship between the green gang and the Shanghai French Concession authorities, 1925-1935*, *in* Frederic Wakeman and Wen-hsin Yeh, ed., Shanghai Sojourners , Berkeley, Institute of East Asian Studies, 1992, p 268. Shiling Zhao McQuaide, *Shanghai Labour: gender, politics, and traditions in the making of the Chinese working class, 1911-1949*, Ph.D. Queen's University, Ontario, Canada, 1995, p 174. Su & Chen, Jindai Shanghai heishehui , pp 52-54.

[153] Robert Bickers, *Who Were the Shanghai Municipal Police ? in* Robert Bickers, Christian Henriot, eds, New Frontiers , p 177.

[154] Ch.B. Maybon, Jean Fredet, Histoire de la Concession française de Shanghai ,Paris, Librairie Plon, 1929, p 330.

[155] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°31, *Séance du CAM, le 26 juin 1862*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

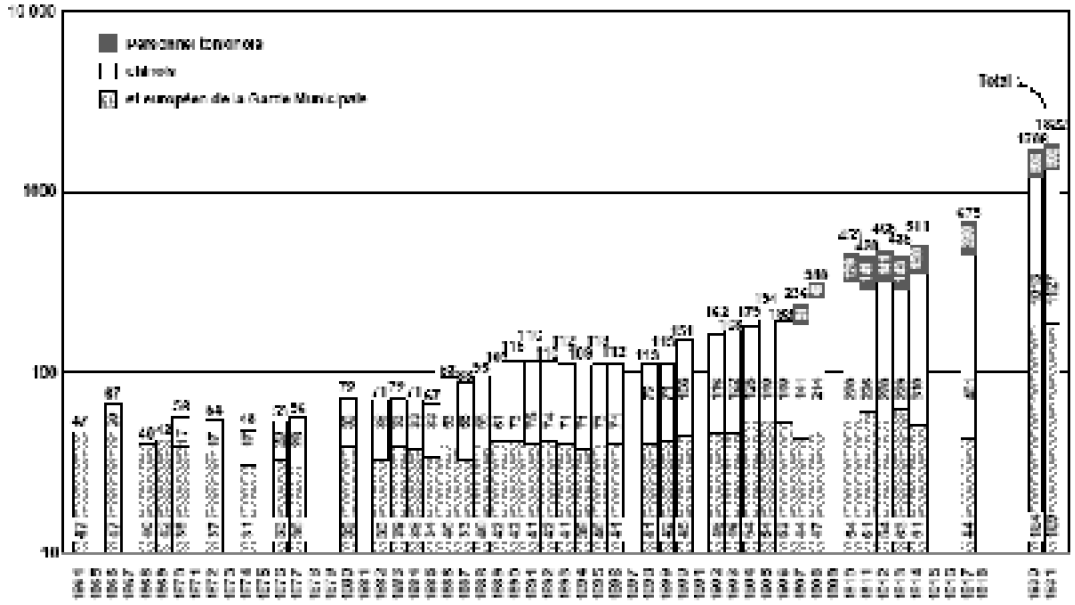


*Personnel de la Garde municipale de la Concession française de 1864 à 1931*

Le service de la Garde chargé de la perception des impôts doit prélever les impôts municipaux ; les fonds sont remis au trésorier du Conseil qui signe les reçus préalablement envoyés aux contribuables, lequel peut ainsi répertorier l'ensemble des impôts perçus. [156] Les fonctions assignées à la Garde municipale sont importantes en comparaison de ses faibles effectifs et du laxisme des agents qui font souvent l'objet de punitions pour état d'ivresse et tapage nocturne et qui usent de violence, notamment lors de la perception des impôts ; le revenu des impôts et des amendes est moindre que ce qu'il pourrait être du fait de leur manque de motivation. En 1862, le Conseil décide d'établir un règlement de police qui punisse les agents européens coupables d'infraction ou de désordre ; en attendant sa publication, il rappelle au chef de la Garde que les agents ne doivent pas user de force ou de violence à l'égard de quiconque et que tout abus de pouvoir ou extorsion de fonds sera également puni. L'effectif est insuffisant et il y a peu de candidatures susceptibles de convenir ; les personnes recrutées doivent être compétentes et signer un engagement de six mois minimum ; les étrangers doivent se soumettre aux lois françaises et seront punis en cas de faute ; pour les inciter à bien se comporter, le contrat stipule que l'agent exclu pour mauvaise conduite voit sa solde conservée par le chef de la Garde.

On n'enregistre toutefois aucune amélioration notable : les agents sont régulièrement l'objet d'arrestations en état d'ivresse ou pour des actes d'indiscipline ; de 1862 à 1864, arrestations arbitraires, abus de pouvoir et violence des agents sont monnaie courante ; ce sont pour la plupart d'anciens marins ou sont issus du troisième bataillon de chasseurs français basé à Shanghai. En 1864, on change le chef de la Garde dans le but d'améliorer le travail et la réputation de la police française et dès lors des registres sont tenus à jour.

En mars 1863, un agent est arrêté pour avoir omis d'indiquer qu'il avait exigé d'un

[156] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°33, *Lettre du président du conseil au chef de la Garde, le 26 juin 1862*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Chinois une amende de deux taëls pour infraction aux règlements de voirie (non ramassage d'ordures sur la voie publique) alors que seuls les gradés de la police peuvent appliquer ces sanctions. En mai 1863, une plainte est déposée par deux sujets allemands contre des policiers français qui les ont agressés sans raison ; les documents ne précisent pas la raison de l'attaque ; le consul français, après enquête, présente ses excuses à celui de Prusse, les deux ressortissants allemands étant placés sous sa protection. Une autre plainte est déposée par George Bird, sujet anglais charpentier, et par W.P. Lyon, sujet américain, accusant des policiers français de les avoir attaqués le soir du 29 mars 1863 ; les policiers affirment que Bird, en possession d'un revolver, a tiré un coup de feu et qu'ils n'ont réagi que pour le neutraliser, ce qui est contesté par Bird et Lyon, ainsi que d'autres témoins ; de plus, ils portent plainte pour les mauvais traitements reçus lors de l'incarcération à la prison de la concession (Bird est frappé par un des agents et n'est pas autorisé à se rendre au toilettes jusqu'au lendemain matin). Le 2 avril 1863, un certain Packead est reconnu comme étant la personne qui a tiré les coups de feu lors d'une dispute dans un bar proche du lieu de l'incident avec Bird ; ce dernier est libéré et les policiers lui rendent sa montre et son pistolet, quant à Packead, il n'est pas incarcéré mais invité à s'abstenir de tout acte susceptible de troubler l'ordre public. Ces incidents montrent que les querelles sont fréquentes, avec des résidents en possession d'armes et des agents de police adoptant souvent une attitude violente et arbitraire ; [157] les jugements sont rendus de manière aléatoire.

Sont également souvent arrêtés en état de vagabondage des déserteurs, marins français ou étrangers ; les marins anglais sont une source particulière de problèmes : doutant de l'efficacité de la police française, ils ne craignent pas d'enfreindre la loi, sûrs de leur impunité ; la plupart des faits enregistrés entre 1860 et 1900 sont des bagarres et agressions en état d'ivresse où des marins anglais, saoûls, sont ramenés par les agents français à bord de leur navire. Le 21 septembre 1862, un sujet anglais arrêté en état d'ivresse insulte, tout au long du trajet, les agents le conduisant au bureau de police et tente même de les frapper. Un américain est arrêté le 6 novembre 1862 en état d'ivresse, frappant tous les Chinois sur son passage ; le même jour un soldat anglais est arrêté pour grivèlerie dans un restaurant chinois ; tous deux seront simplement adressés à leurs consulats respectifs pour y être jugés. En avril 1863, deux étrangers se font passer pour des policiers français afin de percevoir les impôts à leur place. À la même date, un Ecossais est arrêté en état d'ébriété après avoir frappé des Chinois. Trois marins anglais et un marin suédois sont arrêtés après avoir cassé les vitres et les meubles de l'hôtel de Paris. En juin 1864, William Reihard, employé anglais de l'Oriental Hotel, est arrêté pour coups et blessures sur un de ses employés chinois qui est envoyé à l'hôpital chinois situé sur la Concession internationale ; l'inculpé est remis en liberté après le paiement d'une caution par le propriétaire de l'hôtel, M. Langen qui doit également prendre en charge les frais d'hospitalisation de son employé chinois. La présence du régiment des 'Belootchees' est la source de nombreux incidents ; basé à Shanghai en 1862 et 1863, ce régiment a établi ses quartiers dans la Pagode de Ningbo, aux frais des autorités chinoises ; ces militaires provoquent de nombreuses bagarres et commettent des vols. En 1868, sur 171 arrestations 125 ont pour objet l'ivresse avec tapage nocturne.

[157] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°29, *Garde municipale*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Des cas semblables se rencontrent également dans la communauté française ; par exemple, Paul Belvan qui, en mars 1863, entre dans une maison chinoise et, en les menaçant de son sabre, oblige ses occupants à lui remettre la somme de dix piastres, avant d'être mis en prison. En juin 1863, une plainte est déposée par un Chinois à l'encontre de Chagneau, propriétaire de l'hôtel des Messageries Impériales : un sergent est dépêché auprès de ce dernier qui finit par régler la somme due mais frappe le Chinois et insulte le sergent, lequel exige de ses supérieurs que Chagneau soit puni.

Durant cette période, la communauté étrangère compte une forte proportion de marins et de militaires qui fréquentent les bars et les maisons closes de la ville ; ivres, ils provoquent bagarres et rixes avec tapage nocturne, comportements fréquents chez les agents de la Garde, eux-mêmes anciens marins ou militaires qui ont conservé leurs habitudes. Dans la population chinoise, la plupart des arrestations sont pour vols, qui ne cessent d'augmenter ; selon T. Barbe, chef de la Garde, les voleurs chinois peuvent se réfugier rapidement dans la cité chinoise qui jouxte la concession, où ils écoulent le produit de leurs vols et échappent aux poursuites des agents de la police française. En cas de crimes perpétrés par des Chinois, ceux-ci sont envoyés auprès des autorités chinoises qui se chargent de les juger ; pour les infractions au règlement municipal, ils sont jugés au Consulat français, devant une Cour mixte. Les arrestations de Chinois ne cessent d'augmenter.

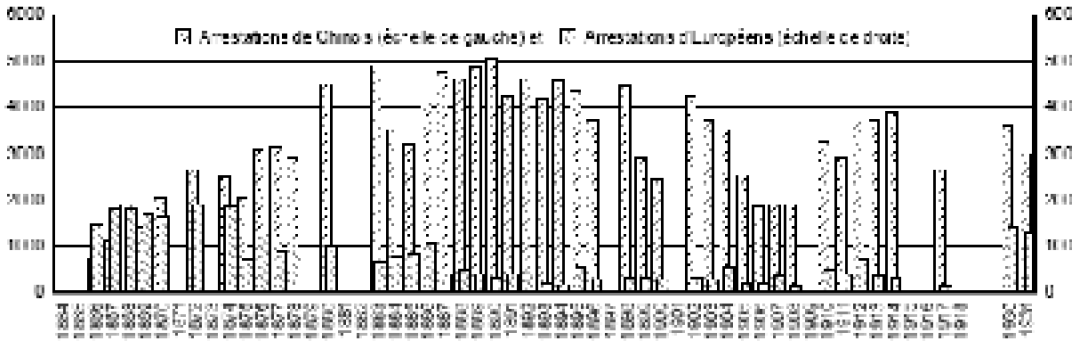

*Arrestations de Chinois et d'Européens dans la Concession française entre 1864 et 1931*

En 1864, pour améliorer le fonctionnement de la Garde, le Conseil municipal décide de recruter en métropole un chef de la garde y ayant occupé un poste de policier ou de militaire et trente policiers ; lors d'une deuxième réunion tenue en avril 1864, il propose d'augmenter le personnel de police de quarante-trois à soixante-dix personnes, [158] et de créer un poste de secrétaire rémunéré par la municipalité ; toutefois, l'effectif des policiers européens restera autour d'une quarantaine, compensé par l'arrivée d'agents chinois, leur nombre passant progressivement de dix-sept en 1870 à soixante et onze agents en 1899. En août 1864, M. Galloni d'Istria, ancien militaire recommandé par le ministère des Affaires Etrangères, arrive de Paris où il a recruté des agents de la Garde, choisis exclusivement parmi ses compatriotes corses ; le Conseil lui signe un contrat très avantageux de 5 ans : salaire de 2.400 taels par an, paiement du billet de retour en France et un an de salaire à l'expiration de son contrat ; il obtient en outre des pouvoirs étendus : diriger tout le personnel du service, prélever impôts et amendes relevant de la

[158] ADN, PER 373, *Séance du CAM, le 30 avril 1864*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

police , délivrer les permis de résidence et de circulation et contrôler les licences des magasins. [159] En 1868, l'effectif de la police est de quarante-deux agents européens, nombre insuffisant pour remplir l'ensemble des tâches assignées et faire face aux infractions commises par la population chinoise. Aussi T. Barbe sollicite-t-il auprès du Conseil l'emploi d'auxiliaires indigènes pour agir dans les quartiers dont la population est en majorité chinoise, guider les agents européens et trouver les gangs et associations de malfaiteurs opérant sur la Concession française. [160] « Abus de pouvoir des policiers, arrestations illégales, exactions, perceptions d'amendes injustifiées, violences sur particuliers » font scandale à Shanghai et entretiennent la mauvaise réputation de la police française. De nombreuses plaintes sont adressées au Conseil suite à des actes de violence commis par des agents de police lors de la perception des taxes. Le Conseil décide, en novembre 1864, de retirer cette fonction aux agents de la Garde qui sont remplacés par des agents civils ; [161] c'est le cas de l'agent Antonio, sujet italien, sergent de ville de la police française ; il a arrêté, pour infraction à la circulation, un négociant persan, M. Parsis, qui se déplace dans une voiture à cheval ; effrayé par les coups et les menaces, le négociant leur propose 300 taëls en échange de sa liberté et leur remet la somme proposée après les avoir conduits à son domicile ; mais il a déposé plainte et on retrouve 200 taëls sous le lit de l'agent Antonio tandis que les 100 taëls restants ont été dépensés par son complice prussien, sans ressources et sans travail. Le chef de la Garde restitue l'argent au négociant perse après avoir retenu la somme manquante sur le salaire de l'agent Antonio qui sera renvoyé et remis au consul d'Italie pour être jugé selon les lois de son pays ; [162] il sera relaxé après retrait de la plainte de M. Parsis. Le chef de la Garde, Galloni d'Istria, lui-même à l'origine d'exactions et d'abus de pouvoir, est renvoyé suite aux plaintes reçues « trois plaintes des plus graves contre M. Galloni d'Istria » pour malversations, le Conseil lui réclamant l'état des soldes d'août et septembre « pour prouver que le personnel de la police avait été payé. Ce dernier a répondu qu'il les avait déchirés, or comme ces états de solde doivent être signés par tous les agents sur la remise au trésorier comme pièces de caisse, j'ai recours à votre haute autorité, M. le Consul général, pour obliger Galloni à les restituer immédiatement », et actions illégales « en recevant notamment des amendes de prisonniers sans en tenir un compte détaillé et exact, comme il lui a été recommandé et suivant l'usage établi ». [163]

Dès sa prise de service, M. Galloni d'Istria a protesté auprès du consul contre le Conseil qui souhaite changer les termes de l'engagement établi par courrier par l'intermédiaire du Ministre des Affaires Etrangères en avril 1863 ; pour Galloni d'Istria, ce

[159] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°29. Ch.B. Maybon, Jean Fredet, *Histoire de la Concession française de Shanghai* , Paris, Librairie Plon, 1929, p.283.

[160] ADN, PER 373, *Rapport du chef de la Garde T. Barbe pour l'année 1868-69*.

[161] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°31, *Séance du CAM, le 10 novembre 1864*.

[162] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°29, *Affaire du 14 au 22 août 1864*.

[163] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°31, *Séance du CAM,les 12 et 19 octobre 1864*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

courrier constitue le document définissant les obligations des deux parties et les conditions de son embauche ne se retrouvent pas dans les clauses du contrat que le Conseil lui demande d'avaliser à son arrivée à Shanghai, certains articles plaçant même le chef de la Garde sous la tutelle du Conseil auquel il doit rendre compte de ses actions ; ainsi l'article 1 stipule : "Le Conseil d'administration municipal confie à M. Galloni d'Istria la direction de sa police pour le bon ordre de laquelle il doit être responsable vis-à-vis du Conseil duquel il dépend" et l'article 2 renforce sa sujétion : « Il est également entendu qu'aucun changement quelconque ne pourra être fait par M. Galloni d'Istria soit dans la tenue, la solde ou les attributions des susdits sans le consentement du Conseil », de même l'article 4 : « dans le cas où (M. Galloni) aurait convenance d'y apporter des modifications (aux règlements de Police) ou augmentations, le Conseil en décidera sur la représentation de M.Galloni d'Istria » et l'article 9 : « le Conseil compte sur le dévouement de son Chef de police lequel prend l'engagement de consacrer tout son temps à bien remplir ses devoirs, à exécuter les ordres, décisions, règlements et arrêtés qui seront pris par le Conseil » ; [164] Galloni précise au consul que le contenu du contrat « blesse ma dignité personnelle et amoindrit mon autorité » et invite le consul à agir auprès du Conseil afin qu'il mette un terme « aux tracasseries dont je suis l'objet et maintenir intactes les attributions qui sont imparties aux fonctions du Chef de Police que le gouvernement français m'a confiées à Shanghai sur la demande du Conseil d'administration municipal ». Devant le refus de Galloni de signer l'engagement, Henri Meynard, vice-président, lui précise que, même si aucun contrat ne les lie, le chef de la Garde devrait toutefois exécuter les ordres transmis par le Conseil. Le consul l'invite à signer l'engagement ; [165] Galloni ne suivra pas les directives du Conseil et considère la Garde municipale comme un organe indépendant qui n'a pas de comptes à rendre ; il fait tout de suite montre d'un pouvoir arbitraire, ne consignant pas dans les registres les arrestations effectuées et décidant lui-même des punitions à infliger. Ainsi, trois Chinois ont été arrêtés qui s'étaient fait passer pour des agents de police afin de percevoir des amendes ; Galloni les condamne « par mesure exceptionnelle » à recevoir quinze coups de bambou, décision que le Conseil apprend, une semaine plus tard, des Chinois eux-mêmes ; le président indique à Galloni d'Istria « que ce fait est très regrettable, et je désire que de tels faits ne se reproduisent pas à l'avenir ». Le 12 octobre 1864, le Conseil décide de le renvoyer, lui remettant un billet de retour en France sur le prochain départ des vapeurs des Messageries Impériales et l'invitant à se rendre à l'hôtel, son logement devant être occupé par son remplaçant ; Galloni d'Istria proteste et sollicite le soutien du consul pour conserver son poste.

Dans une lettre adressée à la direction des consulats le 14 juin 1865, Brenier de Montmorand, Consul général, souligne le problème de la police : « Les hommes choisis à Paris étaient en partie des gens sans aveu venus en Chine pour y faire fortune par tous les moyens possibles, et qui, dès leur arrivée à Changhai, ne tardèrent pas à y être plus nuisibles qu'utiles et à s'y livrer à tous les mauvais penchants. Loin de maintenir le bon ordre sur la concession française, ils donnaient l'exemple de l'inconduite ». [166]

[164] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°29, *Engagement du 29 août 1864*.

[165] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°29, *Lettre du 30 août 1864*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Le Conseil évoque ses difficultés à former une police composée d'hommes ponctuels et respectueux et en avril 1865 on envisage un changement dans le mode de recrutement ; le chef de la Garde sollicite le choix des hommes parmi les militaires libérés du service d'Indochine et réunissant les compétences nécessaires, avec un salaire de 50 taëls par mois, habillement et logement pris en charge par la municipalité, et prime équivalant à une année de solde après cinq années de service ; mais ce projet ne voit pas le jour ; le nombre d'agents de la Garde est alors de cinquante-huit hommes et tombe à quarante-sept en 1866, le recrutement sur place devenant de plus en plus difficile ; dans une conjoncture économique favorable, les soldats démobilisés ou les marins ne sont pas intéressés par le service de police, peu rémunérateur ; la plupart des résidents de Shanghai ne sont pas des citoyens français et dépendent de leur consulat respectif ; de plus, des relations d'intérêt ou d'amitié peuvent exister entre les agents choisis et les habitants, entravant leurs fonctions de maintien de l'ordre et de prélèvement des amendes.

A la suite du renvoi de Galloni d'Istria, Antoine, de simple sergent devient chef de la Garde et profite également de sa position, suscitant tout autant les critiques du Conseil qui lui reproche de détourner de l'argent, mais le consul ne partage pas ces vues et refuse tout d'abord de le renvoyer ; des incidents de même nature que ceux de la période précédente se produisent ; une somme de 48 dollars versée pour l'entretien du prisonnier Katzaros n'apparaît pas dans les comptes de la Garde municipale et son nom ne figure pas dans les registres ; le chef prétend qu'il a avancé lui-même les frais de nourriture du prisonnier de septembre 1866 à janvier 1867. Antoine crée, sans autorisation du Conseil, un nouveau poste de lampiste chinois pour l'entretien du matériel d'éclairage dans l'enceinte de l'hôtel municipal et il garde une partie du salaire, ne lui versant que 7 $ par mois sur les 16 déclarés. Le chef profite également de sa position pour solliciter des fonds aux banques qui gèrent l'argent du Conseil municipal ; enquêtant sur son compte, le président relèvera de nombreuses irrégularités et l'absence de comptabilité sur la période du 15 octobre 1865 à juin 1868. Dès lors, le chef de la Garde ne peut plus « être considéré comme un serviteur de l'administration » [167] et le président cesse de lui transmettre les directives du Conseil, attendant que le consul statue sur son renvoi ; il précise au consul, attaché à défendre la cause d'Antoine : « Si nous ouvrons le registre des délibérations, nous voyons d'un côté le Conseil sans cesse occupé à combattre les empiétements du chef de la Garde qui paie, encaisse, ou crée des dépenses de son autorité privée et en dehors de tout contrôle : 20 novembre, 23 décembre 1865, 11 janvier, 15 janvier, 22 août 1866, 15 janvier, 28 février, 15 mars, 6 novembre 1867, 15 juin 1868, et, d'autre part, ce dernier éludant les instructions non par un refus direct, mais en persistant dans un système d'atermoiement ou d'inertie. L'incident Katzaros ne nous semble donc pas un fait isolé mais une conséquence de la règle de conduite adoptée par le Chef de la Garde. Cette conviction résulterait, selon nous, de l'examen du dossier où nous avons réuni en dehors de toute influence personnelle les pièces de cette enquête et

[166] Ch.B. Maybon, Jean Fredet, *Histoire de la Concession française de Shanghai* , Paris, Librairie Plon, 1929, p 283.

[167] ADN, Série B Rose, n°31, *Lettre du président du conseil à Brenier de Montmorand, Consul de France à Shanghai, le 8 août 1868*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

nous sommes prêts, M. le Consul, à vous communiquer tout document que vous croiriez de nature à éclairer votre religion de cette cause délicate » ; [168] le consul accepte finalement les conclusions du Conseil et révoque le chef de la Garde pour le remplacer par M. Barbe.

En 1869, la Garde est composée d'un chef, un sous-chef, quatre sergents, quatre brigadiers, trente-deux gardes européens, trois interprètes chinois et deux agents secrets chinois, réunis au sein de deux postes de police, le poste Central et le poste de l'Est ; le Conseil décide, le 3 novembre 1869, de recruter douze auxiliaires chinois, faisant passer leur nombre à vingt ; cette décision marque le début du corps de police chinois ; pour compenser les dépenses résultant de leur recrutement, T. Barbe, nouveau chef de la Garde, réduit le personnel européen de trois hommes mais regrette de ne pouvoir disposer de plus d'agents pour combattre la recrudescence de l'insécurité sur la concession et l'augmentation des vols, tentatives de vols et escroqueries : le nombre de Chinois arrêtés passe de 1.420 en 1869 à 2.049 en 1870. [169]

En avril 1869, une Cour mixte est créée sur la Concession française ; toutes les affaires liées aux résidents de la concession sont traitées au sein du Consulat français où le Daotai, ou son délégué, siège trois fois par semaine ; les affaires impliquant des Chinois -contraventions, affaires de police, délits, refus de s'acquitter de taxes- doivent être traitées par les représentants des autorités françaises et chinoises composant la Cour mixte ; les crimes concernant des Chinois sont du ressort des autorités chinoises. La première session de la Cour mixte se tient le 13 avril 1869. [170]

Après le massacre à Tianjin, le 21 juin 1870, de plusieurs résidents étrangers dont la plupart sont français -le consul de France de cette ville, deux missionnaires, et dix sœurs de Saint Vincent de Paul- les Conseils de la Concession internationale et de la Concession française établissent un couvre-feu pour les Chinois ; le 'Shanghai Municipal Council' forme en outre une compagnie de volontaires de cent hommes tandis que le Conseil d'administration municipal en organise une de soixante-dix volontaires pour aider la Garde, [171] son effectif étant, en outre, augmenté de dix nouveaux agents ; après l'atténuation du choc provoqué par le massacre, le CAM avance la nécessité de réduire ce personnel, les frais de ce service représentant 38,5 % des ressources municipales, demande qui soulève les protestations du Consul, le Comte Méjan. En mars 1873, le Consul Godeaux, à la demande de notables chinois s'insurgeant contre la présence de femmes dans les fumeries, ordonne la suppression de seize des trente-six maisons d'opium qui en emploient ; cette demande avait été rejetée par le Conseil et son président, M. Morel, qui démissionne, jugeant cette décision abusive, d'autant qu'il n'en a pas été avisé ; c'est le docteur Galle qui est élu à sa place. Le 7 mai 1873, le CAM soumet à nouveau au consul une demande de diminution des effectifs de la police,

[168] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°31, *Lettre du président du conseil à Brenier de Montmorand, le 13 août 1868* .

[169] ADN, PER 373, *Compte-rendu de T. Barbe, chef de la garde, 1869-1870*.

[170] Ch.B. Maybon, Jean Fredet, *Histoire de la Concession française de Shanghai* , Paris, Librairie Plon, 1929, p 348.

[171] Ch.B. Maybon, Jean Fredet, *Histoire de la Concession française de Shanghai* , Paris, Librairie Plon, 1929, p 351.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

mettant l'accent sur la nécessité de réduire les dépenses municipales mais pour le consul les questions de sécurité et d'ordre public ne doivent pas passer au second plan ; cette demande doit aussi s'analyser dans un contexte politique où le Conseil tente d'affirmer sa position à l'égard du consul ; il reste que le rapport soumis par la police au Conseil fait état quotidiennement d'ivresse, tapages nocturnes, attaques et violences du fait de marins étrangers, d'escroqueries commises par des fonctionnaires du district, de contraventions aux règlements de police et de voirie par la population locale, de vols individuels ou par des bandes chinoises organisées qui profitent de la présence de trois districts autonomes pour trouver refuge dans la Concession internationale ou la cité chinoise. C'est aussi à partir de cette époque que le chef de la Garde est à nouveau recruté en métropole, le Conseil s'en remettant au ministère des Affaires étrangères pour trouver un militaire ou un policier de carrière ; les conditions posées par le Conseil sont une personne en bonne santé avec une instruction générale satisfaisante, l'expérience du commandement militaire et une connaissance des services de police judiciaire, de la vie publique et des mœurs ; cette personne doit en outre établir une relation de confiance avec le consul dont il reçoit directement les directives. En 1892, les problèmes de santé du chef de la Garde imposent l'engagement d'un remplaçant ; il doit commander quarante agents européens et soixante agents chinois, aussi le nouveau venu doit-il être familier avec un milieu asiatique. A cause des conditions exigées par la fonction et des avantages moins importants, tant au niveau salaire que conditions de travail, en comparaison de positions à responsabilité égale, les candidats sont difficiles à recruter en France ; en 1895, l'ingénieur des travaux publics, un des employés municipaux les mieux rémunérés, perçoit 315 taëls par mois (indemnités comprises). En 1908, après le départ de l'ingénieur en poste depuis 1894, la municipalité rencontre de nombreuses difficultés à recruter en France un remplaçant, les candidats exigeant un salaire plus important ; or, les agents de la Garde gagnent au minimum 70 taëls pour un maximum de 200 taëls pour le chef, ce qui leur assure un niveau de vie relativement bas ; de plus, leur contrat ne leur confère pas le statut de fonctionnaire et ils seront confrontés, en cas de retour en France, aux difficultés liées à la recherche d'un emploi, compte tenu que la plupart sont d'anciens marins sans qualification particulière ; seul le goût du changement et de l'aventure peut attirer, selon le consul, un candidat au poste de chef de la Garde, les conditions modestes du poste étant aggravées par la hausse des prix observée à Shanghai à cette époque. Il faut toutefois rester fermes sur les qualités requises, indique le Conseil, pour ne pas rencontrer les mêmes difficultés que précédemment. Deux candidats sont sélectionnés : le premier, M. Lalmand, est un ancien commissaire de police aux délégations judiciaires, âgé de 47 ans et sa candidature est d'abord écartée par le conseiller présent à Paris, en raison de la mauvaise santé de sa femme et parce que Lalmand lui a laissé l'impression d'aimer vivre confortablement, ce que ne peuvent lui permettre le salaire et le logement offerts par la municipalité ; il ne reste donc qu'un seul candidat, M. Krémer, entré dans l'infanterie en 1859 et sorti avec le grade de capitaine en 1874 ; âgé de 56 ans, marié et père de quatre enfants, il a été basé pendant six ans en Cochinchine. Cet engagement entraîne un nouveau conflit entre le Conseil et le consul, se traduisant par la démission du président du Conseil, Brunat ; en raison du désaccord sur le choix du candidat, le Conseil tarde à verser les fonds nécessaires à la venue du nouveau chef de la Garde : il refuse de recruter Krémer qu'il considère trop âgé, avec une charge familiale trop lourde et préfère


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

attendre d'obtenir des informations plus complètes sur Lalmand avant de prendre une décision définitive ; le consul, de son côté, souhaite agir rapidement et reproche au Conseil d'intervenir dans le choix du candidat ; il le rappelle à l'ordre : "C'est au chef du consulat général de France seul responsable qu'il appartient de choisir les membres de notre Garde municipale aux termes du règlement précité, qui forme la loi constitutionnelle de notre communauté et qui s'impose au respect absolu du Conseil […] Le Conseil manquerait à son mandat qui est de pourvoir à l'aide des revenus publics et sous ma responsabilité, à l'entretien de notre corps de police, s'il refusait de me mettre en mesure de faire venir à Shanghai le futur Chef de la garde". [172] Brunat revient sur sa décision et met à la disposition d'un des conseillers présents à Paris les fonds nécessaires aux frais de voyage et à l'avance d'un mois de salaire, ce qui ne calme pas les dissensions entre le consul et le président du Conseil ; le Consul exprimant des reproches à Brunat, celui-ci envoie une nouvelle lettre de démission, qu'il retirera cependant à la demande du consul « afin que nulle trace du conflit ne subsiste dans la correspondance officielle nous considérions de supprimer ma lettre du 12 décembre » ; [173] le consul explique ce conflit auprès du Ministre français de Beijing par le fait que le Conseil municipal, composé par moitié de Français et d'étrangers, « a toujours aspiré à assumer le commandement de notre corps de police qu'une disposition du règlement de 1868, dont nous devons nous féliciter au point de vue de l'influence française dans ce pays, a fort sagement attribué exclusivement à notre Consul général » ; [174] le consul prend sa décision et, par Ordonnance consulaire du 15 février 1893, déclare Krémer, ancien capitaine d'infanterie de marine, chef de la Garde municipale. [175] Krémer s'adapte rapidement à sa nouvelle fonction et prend le commandement en main avec efficacité : il préconise des changements d'organisation : mise en place d'un état numérique du personnel, récapitulatif des arrestations effectuées annuellement, état comparatif des recettes et des dépenses effectuées sur deux années pour permettre aux agents d'être plus consciencieux dans l'application des règlements de voirie et de police et dans le recouvrement des licences ; l'objectif est d'augmenter les recettes par le biais des taxes sur les véhicules et des amendes perçues par les agents, ce que Krémer réalisera au cours de son service ; [176] il préconise en outre de former une Garde municipale composée uniquement d'agents français ; en 1893, celle-ci compte neuf agents d'origine étrangère, un Autrichien, un Belge et sept Grecs ; bien qu'ils n'aient pas fait l'objet de sanctions et que leur travail soit apprécié, le recrutement de nouveaux agents s'effectuera désormais,

[172] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°30, *Lettre de Vissière, Consul de France à Shanghai au président du conseil, le 12 décembre 1892, retirée d'un commun accord de la correspondance officielle le 21 décembre 1892.*

[173] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°30, *Lettre de Vissière, Consul de France à Shanghai au Ministre de France à Beijing, le 23 décembre 1892.*

[174] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°30, *Lettre de Vissière, Consul de France à Shanghai, au Ministre de France à Beijing, le 23 décembre 1892.*

[175] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°30, *Dossier sur le remplacement du chef de la garde, 1892-1893*.

[176] ADN, PER 373, *Rapport du chef de la garde de 1893 et 1902.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

selon la volonté de Krémer, en priorité parmi des Français afin de franciser le corps de police ; les candidats qui se présentent sont, dans l'ensemble, des marins du commerce ou d'anciens marins de l'État. Krémer occupe sa fonction de 1893 à 1904, période durant laquelle seront effectuées de nombreuses arrestations d'Européens pour tapage nocturne, bagarres, ivresse, concernant des marins et militaires stationnés à Shanghai. En 1884, Berthelot, chef de la Garde, rapporte l'attaque par des marins d'agents de la garde venus rétablir l'ordre ; le 26 décembre 1884, cent cinquante marins environ se trouvent sur la Concession française ; une vingtaine d'entre eux entrent dans une maison close et, devant le refus de la propriétaire de les laisser entrer, se mettent à saccager l'intérieur ; la police arrive sur les lieux, provoquant la fuite des marins qui, rencontrant d'autres policiers, déclenchent une bagarre ; six marins sont arrêtés, les autres s'enfuient et se dirigent vers le quartier de l'Est où les agents de la Garde partent à leur poursuite, mais se trouvent bientôt cernés par une centaine de marins ; noyés dans la masse, les agents sont séparés et ne peuvent agir. Un sergent, un garde européen, et un garde chinois sont attaqués à l'angle du quai et de la rue de l'Est ; le sergent est roué de coups et jeté à l'eau dans la 'crique' [177] proche, l'agent chinois est grièvement blessé à la tête, tous deux doivent être soignés à l'hôpital ; le lendemain, les six prisonniers sont ramenés à bord de leur navire. [178] Les agents doivent faire face à un nombre important de marins qui nuisent à l'ordre public, leur seul moyen d'action étant de les emprisonner et de les ramener sur leurs navires lorsqu'ils sont dégrisés ; dans le cas d'actes graves, ils doivent être jugés par leur consul mais restent la plupart du temps exempts de punitions sévères, astreints à rembourser les dégâts causés. A partir du 1er janvier 1900, afin de limiter les troubles fréquents et sérieux qui fragilisent la Concession française, le Conseil municipal, avec l'accord du consul, décide de fermer les bars situés sur le quai du Yangjingpang, leur concentration étant propice aux désordres et portant préjudice à la valeur foncière des maisons et magasins proches ; la réputation du secteur en serait rehaussée, facilité le travail de surveillance de la police autour des magasins des quais qui écoulent le butin des voleurs Chinois et à l'égard des vagabonds qui y résident. [179]

En mars 1900, en raison de l'extension de la Concession française, le travail de la police est étendu aux routes extérieures où de nouvelles constructions européennes s'érigent ; pour faire face au surcroît de travail, quinze agents chinois supplémentaires sont recrutés portant leur effectif à soixante-dix-sept, ce qui reste insuffisant. En 1904, la fréquence de bateaux en provenance d'Europe et d'Amérique augmente, transportant des personnes sans ressources, et cinquante-huit Européens sont arrêtés, contre une trentaine les années précédentes ; une fois arrivés à Shanghai, ces exilés tentent de rester sur place et doivent s'en remettre à la charité de la communauté étrangère ; dans la

[177] **Crique :** Dans la Concession française ce terme est utilisé comme en anglais (creek), où c'est son deuxième sens, pour désigner un petit cours d'eau. Il s'agit donc d'un anglicisme pour désigner les fossés et canaux qui bordent la concession. On notera que le canal qui borde la concession au nord ouest est appelé 'Crique de défense'

[178] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°27 Bis, *Rapport du chef de la Garde à V.Collin de Plancy, Consul de France à Shanghai, le 27 décembre 1884*.

[179] ADN, PER 373, *Rapport du chef de la garde pour l'année 1899*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

plupart des cas, ils sont obligés de repartir, faute de trouver financement ou travail mais certains, pour survivre, n'hésitent pas à commettre des délits et sont arrêtés pour escroquerie, vols et abus de confiance.

Les arrestations de Chinois sont, le plus souvent, pour vol, vagabondage, mendicité ou résultent de scandales et bagarres dans les établissements et sur la voie publique ; durant les années de présence du chef Krémer, il y en aura entre 2.500 et 4.500 ; elles sont aussi le fait de contraventions aux règlements de voirie et de police ; peu de crimes, deux en 1894 par exemple, mais des vols importants, cette même année, à bord de navires de commerce, qui sont jugés à la Cour mixte de la concession. Krémer met l'accent sur l'arrestation des joueurs professionnels : les maisons de particuliers ou les établissements publics soupçonnés de leur donner asile sont étroitement surveillés ; en 1894, certains de ces joueurs s'installent sur le quai de Confucius afin de s'enfuir rapidement vers la Concession internationale en cas d'alerte ; quatre des joueurs sont arrêtés et traduits en Cour mixte, leur punition très sévère a pour objectif de limiter les récidives et d'intimider les autres. Les mendiants « déguenillés, sales, repoussants » selon les termes de Krémer, sont nombreux sur la concession ; ils viennent de la cité chinoise et demandent l'aumône pendant la journée, retournant dans la cité le soir, sachant qu'ils seront chassés par la police s'ils restent.

### Renforcement du contrôle des Chinois à travers de nouvelles fonctions

En ce qui concerne les employés de la Garde municipale, le Conseil crée, le 9 mars 1898, un poste de secrétaire afin de surveiller les interprètes chinois ; c'est un étranger qui parle le français, l'anglais et plusieurs dialectes chinois dont le shanghaïen, le Conseil ayant écarté un secrétaire chinois par manque de confiance ; est également mis en place un détective européen chargé de surveiller le service des détectives chinois : il contrôle l'application des règlements dans les établissements publics chinois et européens et assure une surveillance générale pour signaler les cas d'incendies, grèves, bagarres, vols, accidents, etc. Le 7 avril, un inspecteur français de la Garde est chargé de vérifier la qualité des produits laitiers ainsi que l'hygiène des marchés, des boucheries, et autres lieux de vente alimentaire et de signaler au vétérinaire municipal les cas relevant de son ressort ; grâce à son travail, il est décidé à partir du 1er janvier 1899, à l'exemple des mesures prises sur la Concession internationale, d'obliger les laiteries à n'utiliser que de l'eau filtrée provenant des conduits de la 'Waterworks Company', le médecin municipal ayant pointé le danger que constitue pour la santé publique l'emploi dans les laiteries d'eau non filtrée, souvent contaminée. Les fonctions de la Garde municipale s'étendent ainsi, pour un temps, aux questions d'hygiène publique. [180]

Le 4 juillet 1900, le Conseil décide de recruter vingt-cinq tirailleurs annamites des milices du Tonkin ainsi qu'un sous-officier français et fait des démarches auprès du Gouverneur général d'Indochine ; Doumer envoie trente hommes, dont le sous-officier français, avec leurs uniformes, armes et munitions ; la solde de l'officier et celles des annamites est à la charge de la Colonie, la municipalité payant les suppléments comme la nourriture et une prime de 100 dollars par mois pour le sous-officier ; ils arrivent à

[180] AMS, U38 1 2766, *Séance du CAM, décembre 1898*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Shanghai le 1er août 1900 ; [181] parmi les Annamites, que le Conseil fera désormais venir pour occuper des postes au sein de la Garde, certains sont catholiques et le Père Rossi donne le dimanche à leur attention une messe spéciale à l'hôpital St Marie tandis que les Auxiliatrices s'occupent de l'instruction des enfants. En 1927, le groupe s'étant agrandi en raison de l'incorporation de nombreux tirailleurs, une chapelle indépendante leur est construite, dont l'aumônier est un Père Jésuite de l'université l'Aurore.

Le 9 mai 1903, le consul L. Ratard sollicite auprès du Conseil la création d'une section policière équestre qui effectuerait des rondes de nuit et de jour, notamment sur les routes extérieures correspondant à l'extension de la concession ; le Conseil refuse d'allouer des crédits à ce projet et le consul met en avant les agressions contre la population chinoise ou étrangère, notamment l'exemple d'un Chinois enlevé par une dizaine de ses congénères route Doumer, et conduit sur la route de Xujiahui, attaché à un arbre, brutalisé et volé ; un autre cas, celui d'un jeune Chinois âgé de 18 ans qui, se dirigeant vers la route de Xujiahui par l'avenue Paul Brunat, est attaqué par six malfaiteurs qui le dévalisent de son argent. L'insécurité a toujours existé sur la Concession française mais le Consul la pointe afin de convaincre de la nécessité de créer une cavalerie qui voit le jour en mars 1904. [182]

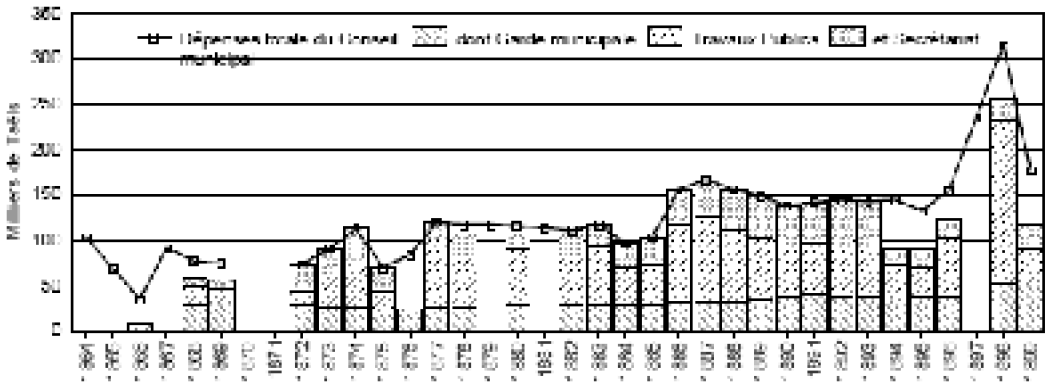

*Dépenses du Conseil municipal pour la Garde municipale et les Travaux publics*

Le 16 janvier 1907, le Conseil décide d'employer cinquante et un Tonkinois pour assurer l'ordre sur la Concession française et participer à sa défense ; les membres sélectionnés doivent avoir servi comme tirailleur, auxiliaire d'artillerie ou milicien et être libérés de leur charge au Tonkin, leur engagement étant pour une période de cinq années, leur voyage aller et retour à la charge du CAM, ainsi que celui de leur famille si elle les accompagne ; un logement leur est assuré, service médical et hospitalisation sont également pris en charge par le Conseil. Ils sont astreints à une discipline militaire. L'effectif comprend trois sergents, six brigadiers, vingt et un gardes de première classe et vingt et un gardes de deuxième classe ; les trois sergents sont choisis avec ce grade en Indochine, les autres nominations se font sur place, suivant les mérites de chacun. Généralement rapatriés dès leur engagement terminé, ils peuvent toutefois contracter un nouvel engagement de cinq années après avis du chef de la Garde, [183] qui se montre très

[181] AMS, U38 1 2768, *Séance du CAM, août 1900*.

[182] AMS, U38 1 2771, *Rapport du CAM, mai 1903*.


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

élogieux sur leur travail, notamment pour la surveillance des routes extérieures : confrontés à des bandes armées agissant aux limites des concessions, le personnel tonkinois « s'est comporté avec un élan remarquable et a donné les preuves d'un dévouement absolu » ; [184] de ce fait, il propose au CAM d'en augmenter l'effectif, le personnel chinois ayant déjà été renforcé de soixante-douze agents pendant les premiers mois de l'année ; malgré les nombreux candidats, peu seront jugés aptes.

Durant l'année 1907, le Conseil décide également de recruter du personnel européen en France. Le 1er avril 1908, treize sapeurs-pompiers du régiment de Paris sont engagés et arrivent le 15 mai à Shanghai ; promiscuité, travail à heures irrégulières, parfois la nuit et durant les week-ends, manque de confort des logements, chaleur de l'été et leur inexpérience des séjours à l'étranger rendent impossible l'adaptation de cinq d'entre eux qui rompent leur contrat ; quant à ceux qui se montrent trop critiques sur les conditions de travail et les termes du contrat, le Conseil les incite à démissionner.

## Réclamations relatives aux conditions de travail et au salaire des employés de la Garde municipale

En mai 1876, le Conseil décide la création d'une caisse de prévoyance en faveur du personnel de la Garde municipale dont les fonds seront constitués par une retenue de 10 % par an, prélevé mensuellement, sur le salaire du personnel européen, augmentée d'une cotisation mensuelle de l'administration égale au montant des retenues. Cependant, lors de l'établissement du budget pour l'année 1878, le Conseil, pour réaliser des économies, supprime la caisse de retraites pour les employés du secrétariat, en place dès avril 1874, et le projet de caisse de prévoyance pour la Garde municipale ; en décembre 1875, le Conseil avait déjà supprimé l'indemnité de logement pour l'année 1876 en contrepartie de la construction de logements de fonction qui seront mis à disposition fin 1877 ; jusque là, les dortoirs des agents de la Garde et les chambres des sous-officiers étaient installés dans la partie droite de l'hôtel municipal, les bureaux du poste central de police et les salles à manger se trouvant dans ses soubassements où règne une chaleur étouffante en été ; on construit donc dans le jardin un bâtiment qui abrite un dortoir, des chambres pour les sous-officiers et des salles à manger, l'hôtel municipal gardant l'aile gauche rénovée pour le service des travaux, l'aile droite pour la police. Le logement des agents, n'ayant pas tous les mêmes horaires de travail, en dortoir, leur interdit toute autonomie, les confinant aux bars en guise de vie sociale. [185]

Le 30 octobre 1882, le Conseil apporte des changements au règlement administratif de 1879 : trois mois de demi-solde sont désormais octroyés à l'employé, au moment du retour en France pour un congé. Les employés municipaux les plus nombreux sont ceux de la Garde ; en dehors des stagiaires, les employés sont répartis en trois classes et il est nécessaire d'effectuer au moins cinq années de service dans la Garde pour atteindre le

[183] AMS, U38 1 2775, *Rapport du CAM, janvier 1907*.

[184] ADN, PER 373, *Exercice établit par le CAM pour l'année 1908, Rapport annuel du chef de la Garde municipale*.

[185] AMS, U38 1 2745, *Exercice 1876, Rapport annuel du chef de la Garde municipale*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

statut de première classe, les promotions étant soumises au Conseil par le chef de la Garde, après entente avec le consul ; de nombreux manquements de conduite sont pointés parmi les agents, les privant de leur gratification de fin d'année en 1882, somme répartie parmi les autres agents de la Garde ; [186] en septembre 1883, les agents de la Garde protestent auprès du Conseil de l'insuffisance de leur salaire mais il refuse de répondre à leur demande en cours d'exercice. [187]

En janvier 1886, le Conseil, en accord avec le consul, décide d'ouvrir une école pour initier les agents chinois de la Garde à la langue française, afin de limiter les conflits provenant de malentendus. D'autre part, après le renvoi d'un agent étranger de la Garde en raison de son alcoolisme et de son inconduite et suite aux nombreux cas de tapage nocturne, ivresse et rixes provoqués dans les bars par les agents étrangers de la Garde, le consul Kraetzer propose, en juin 1886, la création d'un centre de détente pour ces agents, [188] proposition qui ne verra pas le jour. L'école municipale fonctionne à partir d'octobre 1892 et prend en charge la formation des gardes chinois à la langue française pour qu'ils deviennent des intermédiaires entre l'administration française et la population locale ; 94 élèves sont aussitôt intégrés à l'école mais tous n'achèvent pas leurs études, certains renvoyés pour infraction au règlement ou par manque d'assiduité, d'autres quittant l'école de leur propre chef ; sur vingt élèves dont l'école a gardé la trace, trois deviennent à leur tour professeurs à l'école, un travaille pour le Consul général, un au bureau des Postes françaises, un est interprète au Poste central, un autre à la Prison municipale, un est interprète dans une entreprise française de sériciculture, quatre sont placés dans les bureaux télégraphes de Canton, etc. L'école coûte 2.000 taëls pour l'année 1892, son budget pour 1893 est de 2.200 taëls en raison de la hausse des salaires des professeurs chinois (entre 20 et 25 taëls par mois) ; [189] le cours de français destiné aux agents chinois de la Garde commence en 1894 où l'école comprend 111 élèves ; les progrès sont lents, du fait de l'âge des agents, leur fonction au sein de la Garde, le peu de temps consacré à l'étude ; [190] des cours de chinois seront assurés à partir de 1908 à l'intention des agents européens.

Depuis 1894, le chef de la Garde ne cesse de manifester son mécontentement : à responsabilité égale et malgré une qualification incontestable dans son domaine, il a un salaire moins élevé que les autres chefs des services municipaux, soit 200 taëls par mois et voyage de la famille à sa charge, tandis que le chef du secrétariat reçoit 300 taëls par mois, l'Ingénieur 250 taëls plus avantages comme une indemnité pour le chauffage et l'éclairage, une voiture, un cheval et le remboursement du billet ; le 12 mars 1894, les sous-officiers et les agents européens de la Garde remettent au Conseil une pétition dans

[186] AMS, U38 1 2748, *Exercice 1882, Rapport annuel du chef de la Garde municipale*.

[187] AMS, U38 1 2749, *Séance du CAM, septembre 1883*.

[188] AMS, U38 1 2752, *Séance du CAM, juin 1886*.

[189] AMS, U38 1 2761, *Séance du CAM, budget pour l'année 1893*.

[190] AMS, U38 1 2763, *Séance du CAM, mai 1894*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

ce sens, expliquant que les agents ne peuvent faire d'économies en vue de s'assurer une retraite ou en cas de maladie, les frais d'hôpitaux étant à leur charge ; en novembre 1896, Krémer renouvelle sa demande, auprès du consul cette fois, afin qu'il contribue à l'amélioration des conditions d'emploi du personnel de la Garde qui n'a été l'objet d'aucune réévaluation de salaires alors qu'à Shanghai la hausse des prix est importante ; le Conseil n'a pas davantage pris en compte la baisse de la monnaie locale. A partir de 1897, le Conseil municipal décide de réviser le mode de calcul des salaires : il est versé en fin de mois en taëls et non en francs pour limiter les variations dues au change, le plus souvent en défaveur des employés, mais il ne suit pas pour autant la hausse des prix et couvre uniquement les frais de la vie courante, ne leur permettant pas de réaliser des économies. Le 29 juillet 1898, le chef de la Garde pose à nouveau le problème récurrent de la faiblesse des salaires des agents européens et chinois qui « assurent à peine le présent, aucunement le futur » et le Conseil accepte une augmentation de 10 taëls par mois pour le personnel européen, 1 taël pour le personnel chinois. [191] En 1905, les agents européens de la Garde sollicitent une hausse de leur salaire et la création d'une caisse de retraite. Il faut attendre 1908 pour voir une amélioration dans la situation des gardes européens. A partir du 1er janvier l'échelle des salaires augmente ; la grille démarre à 70 taëls au lieu de 60 précédemment et les conditions d'avancement sont précisées ; grâce aux travaux réalisés aux postes de l'Est et au poste Central, une chambre individuelle peut être offerte à chaque agent célibataire. [192] Le consul évoque la situation difficile dans laquelle sont placés les agents mariés dont le traitement modeste ne leur permet pas de faire face aux soins médicaux pour leur famille et décide, à partir de novembre 1908, de leur octroyer certains avantages : gratuité pour les familles des visites à l'infirmerie municipale, prise en charge des frais de séjour à l'hôpital et des opérations chirurgicales ; l'article VI du règlement municipal établit que « tous les employés de l'administration ainsi que la famille de l'adjudant-mécanicien, l'aide-mécanicien de la Brigade des Pompiers et les agents de la Garde municipale ont droit aux frais de séjour à l'hôpital et à la gratuité pour les opérations chirurgicales » et l'article VII précise qu'une caisse de prévoyance est établie pour les employés de l'administration municipale en contrepartie d'une retenue de 5% sur le salaire ; [193] une autre mesure assure la prise en charge des frais de voyage de leurs familles lors des congés réguliers.

Le fonctionnement de la police est le reflet des difficultés à gouverner la Concession française. Le consul et les conseillers sont confrontés à des problèmes qui exigent des compétences de gestionnaire et d'administrateurs qui leur font défaut. Les agents de la Garde municipale perçoivent des rémunérations peu adaptées au niveau de vie des Occidentaux de Shanghai, ne bénéficient pas de conditions avantageuses pour le logement et la protection sociale, et n'ont pas de qualifications pour exercer le métier de policier. Comment, dans ces conditions, s'assurer d'une police intègre et efficace : les agents offrent une mauvaise image de la municipalité en s'adonnant à l'alcool et en

[191] AMS, U38 1 2766.

[192] ADN, PER 373, *Rapport du chef de la garde, année 1908*.

[193] AMS, U38 1 2776.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

participant à des rixes, en réagissant avec violence et en exprimant sans risque de punition leur racisme à l'égard des asiatiques voire même envers la communauté étrangère comme les Anglais ; comme l'animosité entre les deux communautés est un fait avéré et est en quelque sorte légitimé par les représentants politiques français et les conseillers qui expriment ouvertement leur mécontentement à l'égard de la municipalité anglo-saxonne, cet état d'esprit est accepté au sein de la police.

### 1.3.3. Décharge de responsabilité entre les deux concessions occidentales : l'aménagement de la Concession française

Comme nous l'avons vu précédemment, les Anglais ont acquis dès 1844 les territoires sur lesquels ils installent leur concession, et ce n'est qu'en 1849 que les Français réclament leur propre espace. La Concession internationale occupe, en bordure du fleuve Huangpu, une position favorable qui lui donne un accès direct au port. Le SMC, Shanghai Municipal Council, est élu annuellement parmi des candidats sélectionnés selon leurs biens fonciers ; le droit de vote est limité aux Occidentaux dont la valeur des propriétés ou le montant des loyers versés s'élèvent au minimum à 500 taëls par an. Les finances municipales sont constituées de taxes payées par les résidents occidentaux et chinois, et employées à l'aménagement du territoire et à l'entretien d'une police. Installée à l'origine sur une zone marécageuse, elle se transforme rapidement en une ville moderne ; le territoire de la concession anglaise devient le quartier des affaires, le nord et l'ouest constituant le quartier résidentiel ; c'est dans la Concession internationale qu'est sis le siège social des grandes entreprises, même françaises, en raison de la prévalence financière jouée par le Bund à Shanghai ; après 1895, les industries et les usines sont implantées au nord et à l'est. [194] En comparaison, la concession française est davantage considérée comme une zone résidentielle en raison du nombre limité d'industries et d'un centre d'affaires restreint.

La Concession française se trouve au sud, en bordure de la cité chinoise où marécages et tombeaux occupent au départ la majeure partie de la superficie concédée. Les missionnaires catholiques sont les premiers à y posséder un terrain assez vaste, entre deux cimetières, que les autorités chinoises ont cédé à la suite des démarches de Lagrené, en compensation de propriétés confisquées au temps des persécutions religieuses. Sur ce terrain existait une construction abandonnée qui, après quelques réparations, sert de résidence à Mgr Maresca, missionnaire catholique de la Mission du Jiangnan. [195] A partir de 1848, date de sa prise de fonction et jusqu'en 1855, date à laquelle un nouveau Consulat est construit, le consul de Montigny y réside avec sa famille. La Concession française est séparée de la Concession anglaise par le

[194] Robert Bickers, *Britain in China* , Manchester University Press, 1999, p 124.

[195] Monseigneur Maresca, évêque, est en charge de la Mission du Jiangnan dans la région du Zhejiang de 1848 à 1855. Cette période est marquée par la fondation de l'orphelinat de la Sainte-Enfance et par le collège Saint-Ignace, fondé en 1849-1850 pour recueillir des enfants du village de Xujiahui et des environs que les familles ne peuvent nourrir. La cathédrale Saint-François-Xavier de Xujiahui est achevée en 1853.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Yangjingbang, un canal source de 'miasmes' -terme employé à l'époque pour définir l'émanation causée par des substances en décomposition-, encombré de vases fétides propices au développement d'infections typhiques lors de son curage ; la prise en compte des dépenses nécessaires à son entretien ou à son comblement entraîne de vifs échanges entre les deux administrations. A partir de 1862, le CAM avance l'idée de combler le canal tandis que le SMC préconise un dragage ; les deux Conseils resteront divisés sur cette question pendant cinquante deux ans. Le SMC refuse la proposition française car ce bras d'eau constitue une zone de défense de la Concession internationale et par la suite ce sont les propriétaires près du canal qui refusent son comblement, craignant que la circulation qui le remplacerait n'entraîne une baisse de valeur de leur propriété. Le Yangjingbang n'est finalement comblé qu'en 1915, donnant lieu à la construction des deux rues centrales des concessions, la rue Tibet (Xizang bei lu) et l'avenue Edward VII (Yanan dong lu). Les deux municipalités oscillant constamment entre coopération et dissension comme dans le cas précédent, la création de municipalités autonomes, permettant de mener une politique urbaine autonome, est préférable. Pour une plus grande cohérence, elles engagent malgré tout des travaux en commun, édifiant des infrastructures similaires pour les routes, l'électricité, les égouts etc. Au début du XXème siècle, après délibérations entre les deux conseils, sont tracées des lignes de tramways afin de relier les deux concessions. Après sélection de nombreux projets, les municipalités choisissent des ingénieurs occidentaux pour effectuer les aménagements urbains ; Shanghai n'a donc rien à envier aux grandes villes occidentales : les avancées technologiques et les préoccupations hygiénistes d'Europe et d'Amérique s'y expriment par la voix d'experts étrangers.

## L'implantation d'infrastructures urbaines au cœur d'une société impérialiste

L'aménagement urbain répond au désir de bien-être lié au développement économique de la communauté étrangère qui prend son essor après la révolte des Taiping. Le nombre peu élevé d'entreprises françaises à Shanghai offre au consul le temps de se consacrer plus spécifiquement aux questions administratives et à l'aménagement territorial. De 1853 à 1855, lors de l'occupation de la ville chinoise par les rebelles, la Concession française change de visage : destruction par les Turbans Rouges de toutes les habitations près de la muraille nord pour empêcher les troupes impériales de s'assurer un point d'appui permettant d'attaquer la cité chinoise et travaux de défense entrepris par les militaires. La déroute des Turbans Rouges permet aux autorités françaises d'effectuer des aménagements : « ces innombrables maisons serrées et enchevêtrées, il eût fallu les exproprier ; ces cercueils et ces jarres, il eût fallu en payer le déplacement ; ces dépôts où les morts du Foukien et du Kouangtong, de Chaozhou et de Ningpo, dormaient d'un sommeil provisoire en attendant d'être rapatriés, il eût été nécessaire d'en obtenir, à grand renfort de démarches, de pourparlers et d'argent, la désaffection et le transport en d'autres lieux ». [196] On engage de la main-d'œuvre parmi les coolies réfugiés à Shanghai, soit environ deux cents familles envoyées par le R. P. Clavelin ; le consul Edan les emploie au creusement et à l'empierrement des rues, les travaux étant financés avec l'aide des autorités chinoises et des propriétaires fonciers. Ceux-ci élisent un comité où

[196] Ch.B. Maybon, Jean Fredet, *Histoire de la Concession française de Shanghai* , Paris, Librairie Plon, 1929, p 232.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

siègent B. Edan, D. Rémi et E. Webb qui s'occupe de négocier avec un entrepreneur chinois la construction d'un pont enjambant le Yangjingbang afin de relier les deux concessions ; une moitié des frais est prise en charge par le Daotai, l'autre par les propriétaires, proportionnellement à la valeur et à la taille de leur terrain. [197]

Les travaux de développement de la concession, à la charge du Consulat, ont vite raison de ses maigres ressources ; aussi le 11 mars 1857, pour régler le problème, les propriétaires de la concession se réunissent au Consulat de France, marquant le début d'une prise de responsabilité des résidents. Les propriétaires acceptent de rembourser à Edan les frais occasionnés par les travaux ; un comité chargé de l'entretien des rues est créé, préfigurant le futur conseil d'administration français. Durant la période de la deuxième guerre de l'Opium, un corps expéditionnaire français qui compte 7.000 hommes arrive à Shanghai. La ville sert de base navale et militaire. Lors de l'expédition vers le nord contre les armées impériales, une partie du contingent reste à Shanghai afin de protéger la ville des rebelles Taiping. Une fois la paix signée à Beijing, des contingents importants du corps expéditionnaire stationnent encore de 1858 à 1865 en raison des menaces que les Taiping font toujours peser sur Shanghai et certains décideront de s'y fixer à la fin de leur service ; beaucoup repartent en raison des difficultés d'adaptation, d'autres trouvent des emplois modestes au sein de l'administration française comme agents de police, dans le commerce ou la restauration. En 1862, la population française est constituée pour moitié d'anciens soldats du corps expéditionnaire. [198]

## Nécessité d'agrandissement du territoire

La première extension de la Concession française, jusqu'aux faubourg incendiés près de la cité chinoise, est obtenue en 1860 par le consul Edan (*voir annexe n°5*); elle constitue une confirmation des limites fixées lors de la proclamation de 1849 et a pour cause une demande, émanant de Paris, de réserver sur les quais un terrain de 2 hectares à la Compagnie des Messageries Impériales qui détient le monopole du service postal de l'Indochine. A une période où la spéculation immobilière fait rage, Edan doit interrompre une procédure d'acquisition déjà engagée sur des terrains entre la muraille est et le Huangpu ; afin d'éviter de remettre en cause des décisions antérieures, Edan trouve un terrain près du Huangpu mais il est insuffisant pour les autorités de Paris, aussi Edan pousse-t-il le ministre plénipotentiaire Bourboulon à agir auprès du Zongli Yamen pour obtenir l'extension de la concession vers le sud, jusqu'au canal. Celle-ci est officiellement accordée le 29 octobre 1861. « Le frontage sur le Whangpoo (Huangpu) est prolongé de plus de 650 mètres et la superficie de la concession est portée à 59 hectares. » [199] La Compagnie des Messageries obtient ainsi ses terrains près des quais, la 3ème section sur le plan cadastral.

Entre 1860 et 1865, les demandes d'achat de terrains s'accentuent et l'aménagement

[197] Ch.B. Maybon, Jean Fredet, *Histoire de la Concession française de Shanghai* , Paris, Librairie Plon, 1929, p 164.

[198] Maybon et Fredet, op.cit, pp 182-184.

[199] Maybon et Fredet, op.cit, p 244.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

de la concession gagne vers l'ouest, entre le Yangjingbang et la muraille nord. De 1853 à 1862, le contingent construit une route reliant le poste militaire basé à Xujiahui, hors limites de la concession, où sont positionnées les troupes françaises et la concession ; elle assure aussi une liaison avec le quartier de Dongjiadu ; on aménage également le long du Huangpu un quai de 3.800 mètres. Le corps expéditionnaire contribue ainsi, de 1860 à 1865, à l'assainissement du territoire et à l'aménagement de la Concession française.

## Le problème des cimetières

En matière d'assainissement, la Concession française est confrontée à l'étendue des cimetières des différentes associations régionales chinoises, ainsi qu'aux nombreuses mares, fossés et dépôts de déchets. Le Conseil, durant la séance du 30 octobre 1862, décide de rendre les propriétaires responsables : ils doivent faire disparaître ces causes d'insalubrité avant le 31 janvier 1863, faute de quoi le Conseil réalisera les travaux aux frais des propriétaires. Les associations doivent donc déplacer leurs cimetières en dehors des limites de la ville ; en 1864, tous les cimetières chinois sont éliminés excepté celui de la Pagode de Ningbo, l'association régionale de Ningbo refusant de se soumettre à ce jugement consulaire. Les transformations urbaines sont imposées par des raisons de salubrité publique et, selon les conseillers municipaux, les membres de la Pagode de Ningbo font preuve d'un manque de civilité en persistant dans leur refus de déplacer le cimetière ; [200] le Conseil décide d'assainir les abords de la pagode et indique à propos de ces travaux : « Les Chinois répugnent à toucher à leurs cimetières. Vous pouvez donc vous faire une idée de la patience et des démarches nombreuses qu'il a fallu souvent répéter, pour arriver à faire combler les fossés et mares stagnantes entourant la Pagode de Ningpo, pour faire évacuer un cimetière important entourant le Weikwé du Fokien, lequel était devenu un foyer d'infection par suite des matières de toutes espèces dont on faisait le réceptacle ». [201] Les membres de la Pagode de Ningbo refusent en outre de s'acquitter des taxes municipales et de prendre en charge les frais des travaux d'assainissement ; le Conseil déclare alors les terrains de la Pagode propriété municipale, jusqu'à ce que les propriétaires décident de s'acquitter des impôts fonciers, ceci à compter de l'établissement de la taxe ; il exproprie en outre un terrain de deux 'mu' à l'angle de la rue du Consulat (Jinling dong lu) et de la rue Palikao (Yunnan nan lu) où devait être construit un poste de police, projet qui ne verra pas le jour. [202] Outre l'évacuation des cimetières, le bien-être de la communauté et le prestige de la Concession française passent par l'assainissement des terrains marécageux et le pavage des rues. En un an, le CAM considère s'être acquitté correctement de cette tâche : « Bien que, à cette époque (en 1863), la position générale de la Concession fût satisfaisante, il restait encore beaucoup à faire, pour en améliorer l'état sanitaire et en augmenter la sécurité et l'état de propreté afin de relever sa réputation aux yeux de tous. Les travaux

[200] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°31 Bis, *Séance du CAM pour la gestion de l'Exercice 1864-1865*.

[201] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°31 Bis, *Séance du CAM, le 30 avril 1864*.

[202] Ch.B. Maybon, Jean Fredet, *Histoire de la Concession française de Shanghai* , Paris, Librairie Plon, 1929, p 286.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

faits pendant le courant de l'année qui vient de s'écouler (du 1er avril 1863 au 31 mars 1864) nous montreront, nous en avons l'espoir, que nous avons continué à marcher dans une voie d'amélioration aussi grande que les moyens mis à notre disposition nous l'ont pu permettre ». [203] Les moyens financiers mis en œuvre sont importants : les travaux publics sont le premier secteur de dépenses du budget municipal en mettant en avant des raisons d'ordre sanitaire ; en tant que puissance publique, les conseillers municipaux se considèrent en droit, dans un souci d'utilité et de salubrité publique, tel que dans le cas de la création d'un hôpital ou l'aménagement de voies nouvelles, d'exproprier, d'imposer de nouveaux règlements ou de transformer l'agencement de l'espace urbain.

## L'installation de l'électricité

En 1864, le Conseil fait installer des canalisations de drainage, le coût pour l'installation d'égouts étant trop élevé ; le 21 décembre 1864, il vote en outre une somme mensuelle de 300 dollars pour l'entretien de la voirie. En 1867, il exige des propriétaires des terrains situés à l'ouest de la concession d'effectuer des travaux de drainage. La même année, l'installation de l'éclairage au gaz est généralisée sur toute la concession et les lampes à huile disparaissent des rues. L'électricité est mise en place en 1882 ; confinée aux résidences étrangères dans un premier temps, elle est étendue ensuite à plusieurs magasins chinois et à certains quartiers. Le Daotai Liu refuse l'éclairage à l'électricité en raison de sa dangerosité, craignant le feu ; bien que les étrangers bénéficient du droit d'extraterritorialité au sein des concessions, il déclare que les résidents chinois doivent s'en remettre à ses directives et cesser d'utiliser l'électricité. R.W. Little, directeur de la Compagnie électrique de Shanghai, souhaite inclure la population chinoise au nombre de ses clients ; dans ce but, il sollicite l'aide du Ministre anglais de Beijing afin qu'il exerce des pressions sur le Zongli Yamen ; la demande du Ministre anglais est acceptée et l'interdiction relative à l'utilisation de l'électricité par la population chinoise levée. [204]

## Un cas de figure : l'épopée de la Route de Xujiahui

Ainsi que nous l'avons vu, la route de Xujiahui a été aménagée par le corps expéditionnaire français entre 1853 et 1862 dans le contexte de la révolte des Taiping. A partir de 1862, le Conseil prend en charge les dépenses liées à l'aménagement de cette voie qui relie la concession aux villages avoisinants, comme le village de Simen et le village de Xujiahui.

Appelée à l'époque Route de Siccawei, ou Route française de Zikawei après son acquisition par les autorités françaises en 1900, c'est la seule voie reliant la Concession française avec le village de Xujiahui où se sont installés les Jésuites après la signature du Traité de Nanjing (*voir annexe n°2*). A environ 6 kilomètres de Shanghai, il a été fondé par la famille Xu dont un des membres les plus réputés est le mandarin Xu qui, vers 1580 sous la dynastie Ming, se convertit au catholicisme au contact de Ricci, le célèbre missionnaire jésuite. A partir de 1722, les persécutions de chrétiens obligent les Jésuites

[203] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°31 Bis, *Séance du CAM, le 30 avril 1864*.

[204] Leung Yuen-Sang, *The Shanghai taotai linkage man in a changing society, 1843-1890;*


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

à quitter la Chine. Fin 1843, une ambassade est envoyée pour demander la liberté du culte catholique en Chine ; elle est conduite par De Lagrené et comprend cinq pères jésuites qui essaient d'obtenir des privilèges similaires à ceux obtenus par les Anglais en 1842. Le traité de Huangpu, signé en 1844 par De Lagrené, contient une clause plaçant les missionnaires sous la protection des consuls de France ; les Jésuites reprennent leur travail au village de Xujiahui. La devise de la Compagnie de Jésus, fondée en 1540 par Ignace de Loyola, est l'action plutôt que la prière, la mission plutôt que la contemplation, aussi s'investissent-ils en Chine, dans la science, l'éducation, la charité, la conversion et la rédemption des âmes. A Xujiahui, ils créent un orphelinat pour filles et un pour garçons.

En dehors de leur action religieuse, éducative et philanthropique, leur œuvre la plus célèbre est l'Observatoire de Xujiahui ; construit en 1900 en remplacement d'un bâtiment plus ancien construit en 1873 et affecté par la suite à la photographie stellaire, Xujiahui devient un centre météorologique relié à un réseau de stations dans le monde, par exemple en Indochine et à Guam dans le Pacifique ; deux cents messages parviennent quotidiennement à l'observatoire, transmis par le sémaphore situé dans la Concession française qui appartient à la municipalité, permettant d'établir la carte du temps deux fois par jour et de déterminer la formation de typhons. Le personnel du sémaphore renseigne les commandants de navires, cargos et paquebots : en cas de typhon, un coup de canon est tiré du port. Le travail des Pères est salué par les marins et la communauté étrangère. Les Jésuites effectuent aussi des voyages d'exploration à l'intérieur du pays au cours desquels, avec l'aide d'organisations commerciales ou de missionnaires, ils fondent des stations météorologiques dont les données sont utilisées pour étudier le climat en Extrême-Orient. Dans les années 20, l'observatoire est doté des instruments astronomiques les plus récents et de récepteurs TSF très puissants pour servir à l'observation astronomique ; à vingt-cinq kilomètres de Xujiahui se trouve notamment une coupole abritant deux lunettes jumelées de sept mètres de longueur focale, et quarante centimètres d'ouverture, l'une destinée aux observations visuelles, l'autre à la photographie. [205] Entretenir et contrôler la route de Xujiahui est un enjeu de première importance pour l'administration française qui rencontre des difficultés à la maintenir en bon état ; elle en appelle aux autorités chinoises afin d'agir auprès de la population chinoise et de sanctionner ceux qui dégradent la route. Les autorités françaises souhaiteraient pouvoir dévier la route pour la placer entièrement sous la surveillance de la police municipale, projet impossible à réaliser en raison du refus des propriétaires, en majorité chinois, de vendre leurs terrains. [206] La densité est forte, entre les maisons chinoises, les restaurants, les marchands ambulants. Entre 1862 et 1864, le Conseil peut racheter quelques terrains pour élargir la route dont, à partir de mai 1864, il confie l'entretien à un entrepreneur chinois pour 20 taëls par mois ; il décide en outre d'enjamber les trois principaux canaux qui la croisent par des ponts de briques. En novembre 1869, le Conseil reprend l'entretien qui lui revient à 300 taëls par an, négligeant d'empierrer la route, ce qui lui reviendrait à 4.240 taëls.

[205] *L'observatoire de Zikawei* , Imprimerie d'art, G.Bouan, Paris. Rev. C. E. Darwent, *Shanghai, a handbook for travelers and residents* , Kelly and Walsh Limited, Shanghai, Hongkong, Singapore, and Yokohama.

[206] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°74, *août 1878*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

A partir d'août 1880, le Conseil invite le consul à agir auprès du Daotai afin d'obtenir les titres de propriétés du terrain de la route de Xujiahui, ce qui limiterait l'ingérence des autorités chinoises ; il justifie sa demande par les sommes engagées dans l'aménagement et l'entretien de la route, frais auxquels le Daotai a refusé de participer ; en outre, on ne peut prélever de taxes municipales sur les habitants chinois d'une route qui n'appartient pas à la municipalité. Afin de rassurer le Daotai, il s'engage à ce que la route demeure publique et ne fasse l'objet d'aucun droit de péage. Le 6 décembre 1880, le Daotai, par lettre, refuse catégoriquement d'accorder les titres de propriétés et le Conseil lui soumet une nouvelle proposition : s'il incite les Chinois à vendre les terrains nécessaires à la création d'une route prolongeant la rue du Consulat (Jinling zhong lu) jusqu'à Xujiahui, le Conseil renoncera à tous droits sur l'ancienne route ; nouveau refus du Daotai. Le consul invite le Ministre plénipotentiaire de Beijing à agir auprès du Zongli Yamen qui ne voit pas l'opportunité de cette transaction. Aussi le Conseil décide-t-il finalement d'établir les devis évaluant les réparations à réaliser sur la route existante [207] qui, en dehors des limites de la concession, constitue pour les autorités chinoises une voie gouvernementale, d'autant que l'impôt foncier est acquitté par les propriétaires chinois auprès des autorités chinoises. Le Conseil compte au moins exiger du Daotai le remboursement d'une partie des frais liés à ces aménagements. La présence de la population locale aux environs de la route ne cesse de poser des problèmes ; en 1877, l'ingénieur chargé des travaux de la route de Xujiahui signale que la circulation est limitée, au niveau du village de Simen, par la présence de brouettes. Le chef de la garde se rend sur les lieux pour vérifier les remarques et en rendre compte au Conseil : « J'ai constaté qu'il y avait au milieu de la route des paniers de légumes, des brouettes, des baquets de vidanges. Les restaurateurs et marchands de thé qui résident à cet endroit ont même établi devant leurs maisons des tables et des bancs où s'installent les consommateurs; en un mot le passage d'une voiture est très dangereux, et il serait impossible à deux voitures venant en sens contraire de se croiser à ce point » ; [208] dans un autre village situé en bordure de la route, les habitants étalent du coton à sécher au soleil, soit sur des tables soit sur la route même ; en outre, de nombreux mendiants stationnent les lieux et gênent la circulation. Durant le courant de l'année 1877, pour régler le problème de l'affluence des brouettes, les autorités chinoises, sur la demande du Consul, consentent à procéder à l'achat des maisons situées sur les bords de la 'crique' pour les démolir et établir à côté de la route une place publique destinée à servir de station de brouettes.

## Revendications mutuelles

Le problème de la route de Xujiahui reviendra constamment de 1862 à 1900, date de son acquisition par les autorités françaises ; il illustre les relations délicates avec le Daotai qui, certes, acquiesce aux demandes des Français pour calmer leurs demandes mais, dans la réalité, n'applique pas les résolutions prises. Dans la plupart des cas, il oppose d'abord un refus catégorique aux étrangers pour finir par agir dans leur sens, contraint et forcé ; il

[207] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°74, *août 1881*.

[208] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°74, *Extrait du Rapport de l'Ingénieur du 16 octobre 1877, Extrait du Rapport du chef de la Garde du 17 octobre 1877*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

tente par tous les moyens de préserver la souveraineté chinoise et de conserver une part de pouvoir dans l'administration de la ville, les autorités françaises n'ayant pas la possibilité d'agir directement auprès de la population chinoise en dehors des limites de la Concession française. Les étrangers se sentent dans leur droit lorsqu'ils présentent une demande au Daotai et pensent que son rôle est de les servir en exigeant de la population locale le respect des règlements de voirie. En fait, les municipalités étrangères veulent étendre leurs pouvoirs à Shanghai : tout en se conformant aux termes des traités, elles attendent du Daotai qu'il accorde les extensions de terrain et cesse son ingérence au sein des concessions ; lui essaie de se soustraire à cette contrainte.

## La création du Zongli Yamen en 1860

A partir de 1860 toutefois, des changements s'opèrent au niveau de la diplomatie chinoise, le gouvernement chinois tendant à une plus grande collaboration avec les puissances étrangères. Après la Convention de Beijing en 1860, cette politique, initiée par le Daotai de Shanghai en 1858 et 1859, passe au niveau du gouvernement central sous la direction du Prince Gong ; elle résulte d'une faiblesse militaire à deux niveaux, interne avec la pression exercée par la révolte des Taiping, externe celle exercée par les étrangers. La priorité est donnée à la lutte contre les Taiping, la pression des étrangers paraissant un danger de second plan, interprétation qui amène le gouvernement à ratifier les nouveaux 'traités inégaux' de 1858 et 1860, se traduisant dès 1860 par la coopération de l'armée Qing et des troupes étrangères qui parviennent à mettre fin à la révolte Taiping ; cette victoire assure le maintien de la dynastie qui, dans une politique d'auto-renforcement, entreprend de construire une puissance militaire chinoise suivant le modèle occidental ; [209] l'arsenal du Jiangnan entre dans ce projet.

D'autre part, l'humiliation subie avec l'occupation anglo-française de Beijing durant la seconde guerre de l'Opium et la destruction du Palais d'Été en 1860 fait prendre conscience au gouvernement chinois de la nécessité d'une nouvelle diplomatie centralisée, qui s'exprime par la création d'une nouvelle institution, le Zongli Yamen, chargé des relations avec les étrangers. Il est la réponse à des intérêts très divergents : le Prince Gong, s'il souhaite renforcer la position de la Chine à travers une collaboration avec les étrangers, travaille aussi par ambition personnelle afin de renforcer sa position politique, tandis que le ministre anglais Frédéric Bruce souhaite traiter avec un bureau officiel centralisé et responsable, qui puisse punir ou révoquer de leurs fonctions les responsables locaux ou provinciaux qui veulent ignorer les droits des étrangers et ne respectent pas l'esprit des traités. [210] Malgré la création du Zongli Yamen, le Daotai décidera encore des affaires locales.

Dans la Concession française, les tensions demeurent dans le règlement des affaires municipales : le Conseil en appelle à l'intervention du consul auprès du Daotai ; les problèmes non résolus au niveau local peuvent désormais être gérés auprès du Zongli Yamen. Ainsi en août 1886, le Consul, sur la demande du Conseil, obtient du Zongli

[209] Leung Yuen-Sang, *The Shanghai taotai linkage man in a changing society , 1843-1890* , pp. 58-60.

[210] Leung Yuen-Sang, *The Shanghai taotai linkage man in a changing society, 1843-1890* , p 59.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est 

Yamen que le Daotai de Shanghai verse une somme de 7.500$ pour l'entretien de la route de Xujiahui. L'administration française exige en outre des autorités chinoises un contrôle des constructions effectuées sur cette route afin que les habitations n'y débordent pas. [211] De son côté le Daotai continue à privilégier une politique de non-intervention ou de refus. Dans les questions relatives à la route de Xujiahui, le ministre français de Beijing demande au Conseil de ne pas agir directement auprès du Daotai mais de passer par l'intermédiaire du Zongli Yamen ; il reproche notamment au Conseil de s'être tourné vers le Daotai pour réclamer l'autorisation de construire une nouvelle route partant de la rue du Consulat (Jinling dong lu) et rejoignant le village de Xujiahui, remplaçant la route existante dont le Daotai refuse les droits de propriété à la municipalité : « La première chose à faire était de s'assurer, par une enquête aussi secrète que possible, du consentement des propriétaires des terrains situés sur le parcours de la voie nouvelle. Après avoir arrêté avec eux la cession à prix débattu des parcelles dont nous avions besoin, vous auriez pu m'écrire pour me faire connaître tout à la fois le résultat de ce travail préparatoire et demander d'obtenir du Tsongli Yamen qu'il s'intéressât à nos vues et en recommandât l'adoption. Celui-ci, en redescendant l'échelle hiérarchique eût alors entretenu le Taotai de Shanghai de nos intentions, dans des termes propres à nous ménager son bon vouloir. [...] Faute d'en avoir agi de la sorte, une seconde tentative de notre part rencontrerait des fins de non-recevoir absolues. » [212] Le ministre français de Beijing rappelle au Conseil que, la municipalité ne possédant pas les droits de propriétés sur la route de Xujiahui, il est difficile d'obtenir l'expropriation de terrains pour construire une nouvelle route ; il préconise toutefois, devant le peu d'arguments à opposer aux autorités chinoises quant aux droits sur la route, de ménager les relations avec le Daotai de Shanghai, pour ne pas essuyer un refus de leur part : « nous nous exposerions à compromettre notre situation présente, sans aucune perspective de nous ménager des dédommagements à ce que nous aurions perdu. Aussi tiendrais-je pour très important de ne pas laisser s'anéantir entre nos mains le gage matériel que constitue la possession de la seule voie carrossable existant entre notre concession et Zikawei » ; les vues des autorités consulaires diffèrent ainsi largement de celles des conseillers municipaux. Le ministre plénipotentiaire français de Beijing conseille de poursuivre les travaux sur la route de Xujiahui, en attendant un moment favorable pour agir auprès du Zongli Yamen et en obtenir ainsi plus d'avantages, comme l'achat des terrains des propriétaires chinois ou, dans le meilleur des cas, les droits de propriétés de la route.

## Le télégraphe cristallise les conflits de pouvoir

En 1883, survient un nouveau différend entre le Daotai, le consul et le Conseil municipal français, relatif à une ligne télégraphique que le CAM envisage de placer sur la route de Xujiahui ; devant le refus du Daotai, le consul général E. Flesch décide de saisir la légation de la république afin que l'affaire soit transmise au Zongli Yamen à Beijing. Les

[211] AMS, U38 1 2755, *Echanges de lettres entre le Consul de France à Shanghai et le daotai, juillet et août 1889*.

[212] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°27, *Réponse du Ministre au vice-président du CAM de la Concession française, le 16 août 1881*.


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

dissensions réapparaissent, relatives à la répartition du pouvoir et aux rôles respectifs du Conseil et du consul, qui rappelle au Conseil les limites de ses fonctions: « Je n'ai pas besoin de vous rappeler, Monsieur le Président, que le Conseil, n'étant pas accrédité auprès des autorités territoriales, ne saurait prétendre à assumer, vis-à-vis de celles-ci, une initiative quelconque, de nature à engager la responsabilité du gouvernement de la République dont les Agents ont seuls qualité pour apprécier et traiter les questions offrant un caractère international » ; cette position amène à la démission de Vouillemont, président du Conseil, qui reproche au consul de ne pas régler le problème localement ; le Conseil avait en effet indiqué son intention d'exprimer « par des moyens légaux » au Daotai son refus d'une mise en place de la ligne par la Compagnie Chinoise de Navigation à Vapeur : la route ayant été créée par l'armée française en 1862 et entretenue par la municipalité, son entretien assuré pendant plus de vingt ans, il semble normal de réserver à une compagnie française le soin d'effectuer les travaux ; en outre, les propriétés qui séparent l'observatoire de Xujiahui de la route appartiennent aux Jésuites, ce qui rend inutile d'obtenir des autorités chinoises la permission de faire passer le fil télégraphique de la municipalité au-dessus de ces propriétés. [213] Les deux parties souhaitent régler le problème différemment et le consul rappelle que la décision finale est de son ressort, reprochant au Conseil de présenter ses prétentions au Daotai d'une manière trop directe et de façon irrégulière ; dans les différends avec les autorités locales, le Conseil doit s'en remettre à « l'intervention de ceux que le Gouvernement de la République a jugé dignes de remplir la délicate mission de faire respecter notre pavillon et de défendre nos intérêts nationaux ». Le consul, pour appuyer ses arguments, fait l'éloge des agents consulaires français : « ils ont déjà donné la mesure de leur expérience et de leur énergie, dans des circonstances difficiles et quelquefois périlleuses, il sont absolument dégagés de toute préoccupation d'intérêt personnel ou d'amour propre personnel, ils échappent complètement à tout esprit de parti et à toute impression locale ; leur unique et constant souci est l'accroissement de la prépondérance et de la prospérité de la mère patrie ; ils offrent plus de compétences et de garanties pour apprécier, poursuivre et réaliser un but éminemment national, qu'une assemblée où l'élément étranger figure pour moitié ». [214] En attribuant la Concession au gouvernement français, on lui a accordé tous les droits et pouvoirs de gestion ; le Conseil est un organe qui lui est soumis pour gérer localement les différentes questions qui la concernent et son président ne peut agir directement auprès des autorités chinoises ni prendre de décisions sans le consentement du consul.

Par sa nature, la route de Xujiahui entraîne de lourdes dépenses : d'une largeur limitée, bordée d'un côté par un cours d'eau, de l'autre par des villages chinois, franchie par des ponts, sujette aux éboulements à chaque averse, elle exige de fréquentes réparations, malgré lesquelles affluent les plaintes des étrangers qui l'empruntent comme des propriétaires chinois dont les activités débordent sur la route, bloquant la circulation ; d'où des vols fréquents de matériaux d'entretien, l'abattage des arbres plantés par

[213] ADN, Fonds Shanghai, Série B, n°74, *Lettre de Vouillemont, président du conseil à M. E. Flesch, Consul général de France à Shanghai, le 2 avril 1883*.

[214] AMS, U38 1 2749, Séance du CAM, *le 17 septembre 1883*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

l'administration. Le Conseil, s'en remettant aux autorités chinoises pour les travaux engagés mais assumant en grande partie les frais d'entretien et de réparation, reproche aux responsables des villages de ne rien faire contre les malfaiteurs. Cette route constitue un enjeu important ; malgré les menaces du CAM d'arrêter tous les travaux si le Daotai n'y participe pas financièrement, et les arguments du Conseil mettant en avant son utilité pour la population chinoise, la route demeure une priorité dans la politique urbaine de la municipalité car elle relie la concession aux villages avoisinants et notamment au village de Xujiahui où se trouve l'Observatoire de Xujiahui tenu par la Mission des Jésuites. Son obtention en 1900 permettra au Conseil de construire en dehors des limites de la concession l'avenue Paul Brunat, actuellement 'Huaihai zhong lu' et l'avenue Dubail 'Chongqing nan lu', et lui donnera le droit d'assurer la surveillance policière des routes extérieures.

## Le problème des mendiants

Marquant la limite de la Concession française à l'ouest et au sud, la route présente une zone, entre la Pagode de Ningbo et le village de Simen, où se réunissent des groupes de mendiants qui, selon le rapport de police, sollicitent les passants et insultent ceux qui refusent de leur donner de l'argent ; on y enregistre également du brigandage. Les mendiants ont installé, près des berges de la 'crique' en bordure de la route, des huttes et des vieux bateaux qui leur servent d'habitation, dégradation de l'environnement enregistrée par l'ingénieur. Le Conseil envisage de construire un mur au bord du quai pour les chasser mais il ne peut engager les travaux ou prendre de quelconque disposition sans l'assentiment du Daotai, ce qui impose le statu quo. [215] En septembre 1888, le Conseil reçoit toutefois du Daotai une lettre indiquant que des mesures ont été prises pour assurer l'enlèvement des huttes et des vieux bateaux, ce qui n'empêche pas les mendiants de s'y tenir. En 1900, le révérend Darwent, dans son guide pour les voyageurs et les habitants de Shanghai, présente la route en ces termes : « A partir de cet endroit (après le pont Sainte Catherine) la traversée de la route est très agréable, la route se trouvant ombragée par des arbres, parmi lesquels les acacias sont les plus nombreux. La crique permet au photographe des études capitales sur les mendiants et les bateaux qui sont vraiment très nombreux ici. » [216]

En 1888, après maints accidents survenus près d'un village bordant la route, au septième kilomètre à partir de la pagode de Ningbo, et suite aux écroulements de talus occasionnés par la force du courant, la route est élargie ; le service des travaux a construit un mur d'endiguement de la 'crique' dont le coût s'élève à 700 taëls et le Conseil exige de nouveau la participation financière du Daotai. Les habitants de la section entre Lokawei 'Chongqing nan lu' et Xujiahui cultivent des potagers qui détruisent les talus retenant la route en cas de forte averse. Durant l'année 1888, des canalisations sont mises en place afin d'assurer l'écoulement des eaux pour l'aménagement du village de

[215] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°74, *Rapport du bureau des travaux au président du CAM, le 4 septembre 1888*.

[216] Rev. C. E. Darwent, *Shanghai, a handbook for travelers and residents* , Kelly and Walsh Limited, Shanghai, Hong Kong, Singapore, and Yokohama.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Simen et des caniveaux y sont creusés et reliés à des drains qui se déversent dans le canal ; sur la place du marché on trace des trottoirs afin d'inciter les marchands à s'y installer pour ne pas entraver la circulation. Les travaux engagés en 1890, portant sur l'abattage d'arbres gênants et l'alignement des constructions en bordure de la route, requièrent l'intervention du Daotai auprès des propriétaires. En avril 1890, six drains sont construits pour empêcher les éboulements très fréquents sur la route depuis l'accroissement de la circulation suite à l'aménagement de la route de l'Arsenal qui mène notamment à la pagode de Ningbo ; les réparations pour l'année 1890 s'élèvent à 2.500 taëls ; malgré les nombreuses demandes du Conseil, le Daotai n'y participe pas, [217] renvoyant la responsabilité de ses choix au CAM, la route n'étant pas utilisée avant l'arrivée des Occidentaux ; pour ce qui est de son état actuel, ajoute-t-il, « les Chinois y circulent avec la plus grande commodité sans qu'il y ait urgence à la réparer » . Le Daotai reconnaît donc à la municipalité le droit d'entretenir la route de Xujiahui à ses frais, sans que le gouvernement chinois ait à participer financièrement. Un accord est signé le 10 janvier 1892 entre le consul général et le Daotai, aux termes duquel le Conseil peut exécuter sans intervention de l'autorité locale les travaux courants de réparation et d'entretien sous réserve de modification d'un pont, d'un cours d'eau ou d'un alignement, pour lesquels les autorités chinoises doivent être prévenues et s'entendre avec l'administration municipale sur l'utilité et la nature des travaux à exécuter ; [218] la liberté d'action de l'administration française s'en trouve accrue.

### Autre cas : l'affaire de la pagode de Ningbo

C'est sous ce nom qu'ont été retenus les évènements aboutissant à l'obtention des titres de propriété de la route de Xujiahui, sollicitée par le conseil depuis 1880, et à l'extension de la Concession française ; ils constituent un moment de référence dans l'esprit des Chinois et des étrangers de l'époque. L'étude de Bryna Goodman [219] montre notamment comment les immigrants des différentes provinces avoisinantes, réfugiés à Shanghai à la suite de la guerre des Taiping et regroupés en associations selon leur lieu d'origine, parviennent à se mobiliser face au pouvoir étranger ; la guilde Siming de Ningbo, dans cette affaire l'opposant à la municipalité française, devient le symbole de la lutte contre l'impérialisme étranger dans un conflit qui prend rapidement une tournure politique : dans la défense des biens, des intérêts régionaux et du respect aux ancêtres, la guilde, rejoignant la défense de la nation chinoise, a réussi à rallier l'ensemble de la communauté et ces confrontations renforcent le nationalisme chinois, qui prend de l'ampleur grâce à l'organisation structurée et efficace des associations et guildes régionales. Le CAM, dans un souci d'aménagement urbain et d'hygiène publique, souhaite faire disparaître l'ensemble des cimetières chinois de la Concession française et parvient à s'entendre

[217] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°74, *septembre 1890*.

[218] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°74, *document du 28 juillet 1891 et du 10 Janvier 1892*. AMS, U38 1 2762, *Rapport du CAM*.

[219] Bryna Goodman, *The native place and the city: immigrant consciousness and organization in Shanghai, 1853-1927* , Stanford University Press, 1990.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

avec les associations régionales pour les déplacer, à l'exception de la Pagode de Ningbo qui maintient, pour sa part, un refus catégorique. En 1873, un accord entre la municipalité et la Marine française permet de déplacer en dehors des limites de la concession le dernier cimetière de la concession où sont enterrés les marins français morts ou tués à Shanghai ; le cimetière avoisinant la pagode de Ningbo reste le dernier cimetière intra-muros. Pour les étrangers, les cimetières des associations régionales peuvent devenir des lieux pestilentiels, source de maladies, et c'est la logique du bien public qui doit l'emporter dans la gestion urbaine ; l'image de la putréfaction des corps et des odeurs viciées propageant des germes suscite la peur : l'important est d'éloigner le « malsain » qui met en danger la communauté. En France, Corbin note que la politique sanitaire qui se structure à la fin du XVIIIème siècle « puise dans un passé déjà long, hanté par le nauséabond. La stratégie sanitaire qui se façonne ne revêt plus le caractère épisodique de celle qui se déployait quand sévissait l'épidémie; elle prétend à la permanence; elle opère une synthèse, elle coordonne les décisions dans une perspective édilitaire. L'invention de la question urbaine, le triomphe de la conception fonctionnelle de la ville-machine, incitent à une toilette topographique, indissociable de la toilette sociale que manifeste la purgation de la rue. » [220] Tout au long de l'aménagement de la concession, le Conseil gardera une ligne de conduite similaire, justifiant ses travaux, plus particulièrement le déplacement des cimetières intra-muros, par le souci d'hygiène publique : « Le point le plus important vers lequel nous attirons plus spécialement votre attention, Messieurs, est l'assainissement de la Concession. Tous les intérêts se groupent et sont si intimement liés lorsqu'il s'agit de cette question, qu'elle doit prendre la première place dans l'analyse de nos travaux et la plus large part de nos préoccupations ». [221]

Dans la gestion de l'affaire de la Pagode de Ningbo, le Conseil pense agir avec l'assentiment du consul à qui il reproche, toutefois, son manque de fermeté, regrettant qu'il ne leur communique pas ses décisions, ce qui les met en porte à faux vis-à-vis de l'association ; il redoute que les dissensions internes lui fasse perdre son ascendant et sa crédibilité, donnant l'impression à l'association régionale de Ningbo qu'elle peut rallier le consul à sa cause. Ainsi, en avril 1874 l'association régionale de Ningbo, ayant obtenu l'accord du consul sans en délibérer, a édifié un mur d'enceinte au cimetière sans en informer le Conseil, ce qui vaut au consul les reproches du CAM : « Je m'étonne, précise le président, et le Conseil avec moi, de n'avoir reçu aucune communication officielle de votre part; si les circonstances graves ont pu faire oublier la courtoisie habituelle de l'administration supérieure française, elle n'aurait pas dû faire mettre de côté les mesures administratives prises pour que la délimitation des propriétés ne soit pas laissée au libre arbitre des intéressés. » [222]

Le Conseil justifie ses décisions à l'égard de la Pagode de Ningbo par respect des règlements de voirie établis en 1863 ; la renonciation à ses droits sur la voirie des rues de Ningbo (Huahai dong lu) et de Saïgon (Guangxin nan lu), ou le changement du tracé de

[220] Alain Corbin, *Le miasme et la jonquille* , Champs, Flammarion, Paris, 1986, p 105.

[221] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°31 Bis, *Rapport du CAM pour la gestion de l'exercice 1864-1865*.

[222] AMS, U38 1 2744, *Séance du CAM, le 5 mai 1874*.


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

ces rues pour adopter celui proposé par l'association régionale de Ningbo serait pour lui une atteinte à ses prérogatives et il s'agit, dans ce cas, d'une motivation d'ordre politique ; « est-il possible que des associations chinoises puissent dicter les décisions du Conseil ? » s'interrogent les conseillers ; ainsi ce conflit local prend-il la dimension d'un conflit nationaliste, la question touchant deux nations étrangères, deux cultures différentes. L'objectif est de montrer à la communauté chinoise que les étrangers ne cèdent pas aux demandes des Chinois et qu'ils possèdent un pouvoir politique et administratif réel, découlant d'un savoir-faire, auquel doit se soumettre la communauté chinoise, affirmant la position dominante des étrangers en Chine sur laquelle se fonde leur réussite et le maintien de leur présence. En outre, l'acceptation des exigences de la Pagode de Ningbo entraînerait des demandes similaires de la part d'autres associations chinoises, ce qui irait à l'encontre des intérêts généraux de la communauté ; le Conseil ne peut exiger de certaines associations l'application des règlements de voirie et en exempter d'autres. Les divergences entre le consul et le Conseil trouvent également leur origine dans l'instabilité de l'administration municipale qui, en 1873, voit changer quatre fois le Conseil municipal, faille habilement utilisée l'association régionale de Ningbo.

*La Pagode de Ningbo et les rues avoisinantes (d'après la carte annexe n°5)*

À partir de 1862, le Conseil veut procéder à l'aménagement des rues de Palikao (Yunnan nan lu), de Ningbo et de Saïgon, cette dernière devant traverser le cimetière de la pagode de Ningbo. De 1864 à 1874 le Conseil tente de supprimer le cimetière, plus par

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

souci d'hygiène publique que par nécessité d'aménagement urbain et les responsables de l'association régionale de Ningbo envoient trois requêtes au consul et au Conseil, de janvier à avril 1874, afin que le projet relatif aux aménagements urbains impliquant la pagode soit ajourné ; ils avancent comme argument que les traités protègent les sépultures des Chinois et que « l'inviolabilité a été plusieurs fois accordée par les ambassadeurs français, par l'intermédiaire des Consuls généraux, en déclarant que ce terrain resterait perpétuellement intouchable et sacré aux morts » [223] (en avril 1862, le Consul accorde l'autorisation de considérer le terrain de la pagode comme sacré). Après les demandes réitérées du Daotai au consul général Brenier de Montmorand, ce terrain a été exempté de l'impôt foncier par l'administration française par décision du 31 mars 1868 reconnue par le président du Conseil municipal et le Consul ; « en outre, pour les responsables de la Pagode, ce serait un abus et un mépris envers la bienveillance et l'humanité des Consuls précédents qui avaient fait tout leur possible pour adhérer aux cultes et respect des Chinois envers les morts ». Alléguant l'inutilité des routes envisagées et la profanation à l'égard de leurs ancêtres, les membres de la Pagode proposent d'en changer le tracé : « s'il y avait une absolue nécessité à ce qu'une rue nouvelle de l'est à l'ouest fût ouverte, cette rue pourrait être éloignée d'une dizaine de pieds, les frais de sa construction seraient supportés par les membres de la corporation. La paix sera ainsi assurée à ceux qui reposent dessous et les vivants et les morts jouiront également de la charité et la vertu de cette mesure ». [224] Après refus du Conseil, ils se réunissent pour définir leur ligne d'action : le 3 mai 1874 un rassemblement plus important que les précédents se forme à la pagode de Ningbo. Le consul décide que la Garde municipale doit évacuer le quartier ouest pour éviter tout affrontement avec la population chinoise ; quelques maisons sont incendiées près de l'hôtel municipal et des étrangers sont attaqués ; le chef de la garde s'y rend avec quelques hommes, des coups de feu sont tirés, la foule se disperse et la garde reçoit l'ordre de retourner à l'hôtel municipal. [225] Voisin, président du CAM, préconise de réagir fermement à l'agitation chinoise : « Il serait dangereux pour l'avenir d'encourager les Chinois à penser qu'ils pourraient obtenir quelque chose des étrangers par la violence et l'intimidation et non par la réclamation pacifique et légale de leurs droits. Une concession ainsi faite devant l'émeute ne pourrait que leur sembler un acte de faiblesse, contre lequel, au reste, il n'était possible au Président de protester qu'en votant contre. Pourquoi protester et faire un éclat! répondit le Consul général, ce serait regrettable ». [226] Le consul général Godeaux accepte de demander l'aide des navires 'La Couleuvre' et 'Le Tigre' postés à Shanghai ; le 3 mai 1874 à 6h30, Loizillon, lieutenant de vaisseau de La Couleuvre, se met à la disposition du consul avec 19 hommes ; ils se rendent au consulat où se trouvent déjà 16 agents de

[223] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°27, *Lettre de la Pagode de Ningpo au Consul de France à Shanghai, le 10 janvier 1874*.

[224] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°27, *Pétition de la Pagode de Ningpo au Consul de France à Shanghai, le 27 avril 1874*.

[225] AD.N., Fonds Shanghai, Série B Rose, n°27, *Rapport du président du CAM*.

[226] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n° 31 Bis, *Compte rendu sur l'Affaire de la Pagode de Ningpo, les 3 et 4 mai 1874.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

police et des volontaires armés ; une partie des gardes municipaux et des volontaires sont envoyés à l'usine à gaz pour la protéger : « une rue presque entière, c'est à dire quinze ou vingt maisons, brûlait à une centaine de mètres de la municipalité et tout près de l'usine à gaz où les Chinois voulaient mettre le feu suivant les rapport de la police » ; le consulat est gardé par des marins étrangers et des matelots du 'Tigre' tandis que des matelots américains sont envoyés en renfort au poste de l'est ; des soldats chinois sont également envoyés par les autorités chinoises de la ville : « des soldats chinois arrivèrent et une forte distribution de coups de bambou par eux donnés à la foule fit évacuer les abords de l'hôtel de ville. A minuit, 400 soldats chinois occupèrent les environs de la Pagode de Ningpo et les terrains vagues » ; face à ce déploiement de forces armées, la foule chinoise se disperse. Le lendemain le calme est rétabli ; Loizillon et ses hommes regagnent leur navire. [227] Le consul exige du Conseil qu'il se réunisse pour délibérer sur la question de la pagode de Ningbo ; il s'entretient parallèlement avec les membres du SMC, cette émeute pouvant avoir des répercussions sur les propriétaires anglo-saxons de la concession ou toucher la Concession internationale ; la position du SMC est également de ne pas céder aux exigences de l'association régionale de Ningbo. Le consul fait transmettre à la population chinoise une proclamation annulant la délibération antérieure du Conseil, où il précise qu'à la demande des directeurs de la guilde Siming de Ningbo et des autorités chinoises, des instructions sont transmises au Conseil pour changer de projet, afin de préserver les édifices et les tombes ; mais il ne fait aucune mention de cette démarche durant la réunion du Conseil à laquelle il participe ! Lorsqu'ils apprennent la nouvelle, les conseillers protestent contre une décision qu'ils considèrent comme un désengagement envers la communauté étrangère de Shanghai, désormais à la merci d'émeutes chinoises ; les journaux étrangers de Shanghai tournent en ridicule la décision du consul Godeaux et lui reprochent de ne pas avoir réglé plus tôt le différend avec la guilde Siming de Ningbo ; certains en profitent pour préconiser une fusion entre les deux concessions, persuadés qu'ils sont que la Concession internationale ne laisserait jamais de tels évènements se produire. De son côté, le Ministre français de Beijing entérine la décision de Godeaux et adresse une réclamation au Zongli Yamen. L'affaire ne sera résolue que quatre ans après les faits : au mois d'août 1878, Brenier de Montmorand, ministre à Beijing, reçoit du Daotai le montant des indemnités fixées par le Zongli Yamen, soit 37.650 taëls à répartir entre les étrangers ayant subi des dégâts matériels et des agressions physiques ; les familles des sept Chinois tués durant l'émeute reçoivent 7.000 taëls.

Durant les années 1890, avec l'arrière pensée d'occuper de nouveaux territoires, la presse se fait l'écho d'une peur des épidémies qui se répand au sein de la communauté étrangère, stigmatisant certaines habitudes chinoises. Par exemple, la guilde Siming de Ningbo couvre une association de bienfaisance qui met en bière les cadavres des personnes originaires de leur ville ainsi que les corps des Chinois trouvés dans les rues de Shanghai, regroupant environ mille cercueils au sein de la pagode. Afin de constater les faits et de déterminer si les craintes de la communauté étrangère et du Conseil municipal sont justifiées, le docteur Blanc, médecin municipal, effectue une enquête sur

[227] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°27, *Rapport du Lieutenant de vaisseau, Loizillon, sur les événements des 3 et 4 mai 1874 et rapport du chef de la Garde*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

place ; son rapport fait état du sérieux avec lequel est effectué le travail de mise en bière des morts, n'entraînant aucun risque d'épidémie. Camille Jordan, consul suppléant, s'étant lui-même rendu sur les lieux sans relever d'infraction à la salubrité publique, s'en réfère aux conclusions du rapport et suggère au Conseil de calmer l'affaire : « Il y a lieu de s'en tenir aux conclusions du docteur Blanc et de ne pas aborder une question irritante, d'autant plus que nous avons eu récemment à relever assez vivement certains empiétements des autorités chinoises, que nous trouverions peu disposées à faire exécuter des mesures aussi radicales que celles que vous réclamez ». [228] Le Conseil insiste et invite le consul à soumettre au Daotai sa demande d'enlèvement des cercueils entreposés dans la pagode ; le consul obtempère : « Bien que je ne partage pas votre manière de voir sur l'urgence et l'opportunité d'une intervention consulaire, néanmoins par déférence pour le vœu que vous voulez bien m'exprimez au nom du Conseil, j'ai l'honneur de vous informer que je fais en ce moment auprès des autorités chinoises une démarche dans le sens que vous indiquez ». [229] Les autorités consulaires, à Shanghai et à Beijing, préfèrent laisser en suspens cette question, et ne pas exercer de pression sur les autorités chinoises. Le Conseil, pour sa part, continue de s'inquiéter des risques d'épidémies liés à la présence des cercueils et veut toujours exproprier, dans un souci d'aménagement urbain, la pagode de Ningbo ; le 6 janvier 1898, le consul publie à sa demande un arrêté interdisant les dépôts mortuaires dans les limites de la concession ; un délai de six mois est laissé au chef de la Garde municipale, à dater du 1er janvier 1898, pour l'entière exécution de l'arrêté. Pendant cette période, les autorités françaises et britanniques négocient l'agrandissement des concessions avec le Daotai qui, au printemps, leur notifie son refus ; les Français font alors valoir leurs droits à l'intérieur des terres qu'ils contrôlent, informant les directeurs de la guilde Siming de Ningbo de leur intention d'exproprier leurs possessions, dont le cimetière, pour y construire un hôpital, une école et un abattoir chinois, ainsi que les routes dont la construction a été suspendue en 1874. Le samedi 16 juillet 1898 commence la destruction du mur d'enceinte du cimetière, entraînant une émeute parmi la population chinoise qui déplore de quinze à vingt-cinq victimes et quarante blessés graves suite à la répression par les troupes françaises ; quatre jours de grève s'en suivent où les produits français sont boycottés et les commerces fermés. L'ensemble de la communauté française se mobilise et entame six mois de négociations tendues avec les autorités chinoises. C'est la découverte d'un document datant de 1878, signé par le Ministre plénipotentiaire français de Beijing qui met un terme aux pourparlers : cet accord avait fait cesser les troubles de 1874 et assurait la protection permanente du cimetière ; la guilde obtient gain de cause. Début 1899, les autorités de Beijing accordent finalement aux Français l'extension qu'ils ont sollicitée et qui double d'un coup la surface de la concession. Cet événement est repris par les éditoriaux comme l'affirmation des droits chinois contre l'étranger ; la communauté de Ningbo est louée pour sa lutte face à l'impérialisme étranger.

Réaction du chef du gouvernement anglais, Salisbury, qui donne l'ordre au Ministre de Grande-Bretagne en Chine de s'opposer à l'extension de la Concession française,

[228] AMS, U38 1 2756, *Lettre du Consul suppléant Camille Jordan au président du CAM, le 25 août 1890*.

[229] AMS, U38 1 2756, *Lettre du Consul au Président du CAM, le 27 août 1890*.


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

attitude qui freine les négociations et gêne considérablement les Français qui décident d'abandonner certaines demandes afin d'accélérer la signature de l'accord ; pour ralentir les Français, les autorités anglaises prétextent la présence de propriétaires anglais sur les routes extérieures réclamées par les Français. [230] Le 24 décembre 1898, le Ministre français de Beijing, M. Pichon, fait savoir que le Zongli Yamen prend en considération les protestations anglaises contre l'extension de la Concession française et le Consul ne manque pas de faire remarquer que les Anglais achètent beaucoup de terrains à Passienjo et à Simen, villages compris dans l'extension ; il faut limiter l'acquisition par les Anglais des terrains chinois situés sur les routes extérieures et dresser l'état actuel des propriétés anglaises dans cette zone ; les négociations stagnent et le 29 décembre 1898, Pichon précise à M. Claudel, en charge des pourparlers, qu'en cas de non-respect des engagements pris par le Zongli Yamen, les autorités françaises se réservent le droit de disposer des terrains de la pagode de Ningbo « quand et comme il nous plaira ». Pour sa part, le président du SMC dit regretter les manœuvres des Anglais et de l'Association commerciale anglaise de Chine opposée, elle aussi, à l'agrandissement de la Concession française qu'elle considère comme un danger pour ses affaires ; pour le président du SMC, les dissensions entre étrangers profitent surtout aux Chinois qui, dans ce contexte, refusent également l'extension de la Concession internationale. [231] Suite aux actions combinées de Pichon, qui rappelle au corps diplomatique de Beijing les accords de 1896 reconnaissant l'extension des deux concessions, et de Delcassé, ministre des Affaires Etrangères français, qui soutient auprès de Salisbury la légitimité de la demande française, le gouvernement anglais n'entrave plus les démarches des Français, soutenues par le gouvernement russe, auprès des autorités chinoises. En mars 1899, pour éviter des troubles éventuels face à la fermeté de la diplomatie française, le gouvernement chinois établit un projet d'accord définitif, remis à Lo, Daotai de Shanghai par le Consul général, M. de Bézaure. La légation de France s'entend également avec MacDonald, ministre d'Angleterre à Beijing, pour qu'il retire son refus de l'agrandissement de la Concession française au nom du gouvernement de Grande-Bretagne. Le Corps diplomatique reconnaît l'extension des deux concessions le 27 décembre 1899. [232] Le 21 janvier 1900 l'accord est ratifié par le gouvernement chinois.

Pour la Concession française, le projet de règlement stipule que les rues de Saigon (Guangxin nan lu) et de Ningbo (Huahai dong lu) seront prolongées comme l'avait décidé le Conseil municipal ; leur tracé respecte les constructions existantes, les propriétaires de la Pagode octroyant toutefois le terrain nécessaire afin qu'elles aient une largeur suffisante. La guilde de Ningbo conserve la propriété de ses terrains sur la Concession française et en acquiert les titres, tous les terrains restant soumis aux règlements municipaux de police et de voirie ; le Conseil obtient gain de cause en ce qui concerne la

[230] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°63, *Télégrammes reçus à Nanjing, Lettre de Pichon, novembre et décembre 1898*.

[231] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°3, *Lettre du Ministre de France à Beijing au Consul général de France à Shanghai, le 27 mars 1899*.

[232] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°63, *Lettre de la légation de France à Beijing au Consul général de France à Shanghai, le 28 décembre 1899*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

question des cercueils qui devront être enlevés : « Aucun dépôt ou inhumation ne sera fait désormais dans les bâtiments ou terrains de la Pagode ». Les négociations portaient plus particulièrement sur l'extension de la Concession française, qui comprend « la partie du faubourg de Tongkadou située entre la petite porte de l'est et la première crique vers le sud, le quartier de Passienjo et une partie de celui de Simen », [233] sans oublier la route de Xujiahui. Tous ces terrains et leurs habitants sont désormais soumis aux règlements municipaux ; les propriétaires chinois doivent enregistrer leurs titres au Consulat sous condition que leurs terrains ne pourront être vendus qu'à des Européens. [234] En février 1900, le ministre Delcassé félicite les représentants politiques en Chine pour leur fermeté dans la résolution du conflit et l'obtention de l'extension ; [235] la municipalité française prend officiellement possession des routes incorporées à son territoire le 1er mars 1900 (*voir annexe n°3 et n°5*). En fait la solidarité des Occidentaux l'a de nouveau emporté sur les dissensions nationales ; les Anglais, plus particulièrement, s'accommodent difficilement de la présence d'un territoire français autonome mais il leur était impossible d'appuyer l'interdiction pour les autorités françaises d'étendre les limites de leur concession et d'obtenir dans le même temps l'extension de la Concession internationale.

## L'extension définitive de la Concession française de Shanghai en 1914

Les autorités étrangères ne souhaitent pas s'arrêter à cette victoire ; en 1908, les responsables de la Concession internationale font à nouveau connaître leurs prétentions territoriales aux autorités chinoises et rencontre le refus du gouvernement chinois de toute nouvelle extension des concessions étrangères de Shanghai en juillet 1909 ; le corps diplomatique laisse provisoirement cette question en suspens mais, en 1910, les Consuls généraux de Grande-Bretagne, des États-Unis, de Belgique et du Japon affichent leur volonté d'étendre les limites de la Concession internationale. Le consul français Dejean de la Bâtie est réticent à les appuyer et se voit incité par le consul général de Belgique Siffert, doyen du corps consulaire à réclamer pour la France l'extension de sa concession ; le moment lui semble mal venu mais pour ne pas entrer en conflit avec les autorités voisines, le consul français reste évasif sur sa position. Il considère l'extension de la Concession internationale vers le district de Zhabei injustifiée, et les raisons d'insalubrité invoquées pour contrôler ce territoire peu viables : « Quant à l'assainissement urgent de ce quartier, c'est un simple prétexte, car la population chinoise qui nous encercle vit depuis longtemps dans des conditions hygiéniques déplorables. D'ailleurs, sous ce rapport, il est indéniable que les Chinois ont réalisé quelques progrès. Je crains qu'en fin de compte, la campagne entreprise ne cache, comme on le dit ici couramment, une spéculation sur les terrains qui avoisinent la station du chemin de fer » ; [236] les autorités françaises ont pourtant elles-mêmes avancé des raisons d'hygiène publique pour justifier leur extension précédente, mais voir le SMC étendre ses pouvoirs

[233] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°63, *Projet définitif de règlement de l'affaire de la Pagode de Ningbo, envoyé copie à Paris le 29 mars 1899*.

[234] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°63, Ibid.

[235] ADN, Fonds Pékin, n°254, *Lettre du ministère des Affaires étrangères à Paris au Ministre de France à Beijing, le 5 février 1900*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

sur de nouvelles zones territoriales dérange le consul français.

Dès le début du siècle, des intellectuels radicaux lancent l'idée d'une révolution qui verra le jour dix ans plus tard. Leur voix se fait entendre jusqu'en 1904 au moment où la répression s'abat sur les groupes radicaux de Shanghai. Le fort sentiment national qui se développe au contact des étrangers entraîne en outre la mobilisation de la population pour la défense de la nation chinoise ; « la révolution de 1911 témoigne de l'avance prise par la ville en termes d'éveil de la conscience nationale et de participation populaire à la vie politique ». [237] La particularité à Shanghai est la coopération entre notables (lettrés fonctionnaires et marchands) et révolutionnaires, qui « précède et prépare » le soulèvement. [238] Les révolutionnaires sont représentés par Song Jiaoren qui fonde à Shanghai le bureau de la 'Ligue Jurée' [239] et Chen Qimei qui, outre ses contacts avec de grands financiers et entrepreneurs originaires du Zhejiang, établit des liens avec la Bande verte. La révolution de 1911 débute le 10 octobre à Wuchang (Hubei) ; trois semaines plus tard, Shanghai participe au soulèvement dont le succès renforce le pouvoir des notables qui l'ont appuyé ; [240] Chen Qimei établit, début novembre, un gouvernement militaire provisoire dans lequel les marchands de Shanghai occupent des positions importantes. Face à la révolution chinoise, les puissances étrangères obtiennent l'arrivée de renforts militaires, quinze navires de guerre dont trois français ; la Concession française est protégée par ses cent vingt-cinq marins ; [241] mais les autorités étrangères souhaitent rester neutres face aux troubles révolutionnaires, s'inquiètant surtout de l'arrêt du commerce et des difficultés rencontrées par les maisons d'import-export. L'alliance entre notables (shenshang) et révolutionnaires est entravée par le manque de financement ; Chen Qimei, pour trouver de l'argent, adopte les méthodes des sociétés secrètes, initiant des liens étroits entre le Guomindang, le parti issu de la Ligue Jurée et la Bande verte de Shanghai. [242] ; malgré ces difficultés, la République chinoise est fondée à Nanjing le 1er janvier 1912 et les shenshang financent le Gouvernement national provisoire, dirigé par Sun Yat-sen, qui ne parvient pas à trouver d'autres sources de financement pour étendre son assise ; Yuan Shikai (1859-1916) profite de sa faiblesse et prend le pouvoir en février 1912, instaurant une dictature qui marque la fin du rêve

[236] ADN, Fonds Pékin, Série A, n° 260, *Lettre de Dejean de la Batie, Consul général de France à Shanghai à M. de Margerie, Ministre de la république française en Chine, à Beijing, le 9 août 1910*.

[237] Marie-Claire Bergère, *Histoire de Shanghai* , p 143.

[238] Marie-Claire Bergère, op.cit, p 151.

[239] Sun Yat-Sen a réuni en 1905 les différents groupes révolutionnaires au sein de la Ligue Jurée. Les dirigeants révolutionnaires envoyés à Shanghai sont issus de ce parti.

[240] Marie-Claire Bergère, *Histoire de Shanghai* , p 151.

[241] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°37, *Lettre du Consul général de France à Shanghai, au Ministre de France à Beijing, le 7 novembre 1911*.

[242] Marie-Claire Bergère, op.cit, p 154.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

républicain.

Shanghai préfère se rallier à Yuan Shikai plutôt que soutenir une « seconde révolution » pour reprendre le pouvoir. [243] Le consul français Dejean de la Bâtie, fait courir la rumeur que le gouvernement britannique accepte de reconnaître la République chinoise en contrepartie de l'extension de la Concession internationale, ce qui ne laisse pas indifférents les conseillers français, eux-mêmes concernés par l'extension de la Concession française ; le consul considère prématurée l'extension des concessions qui pourrait aviver le sentiment xénophobe parmi la population chinoise. Or la proclamation de la République chinoise semble avoir apaisé les sentiments d'hostilité à l'égard des étrangers ; la réussite éventuelle de la politique du SMC, appuyée par le corps consulaire, devrait cependant donner lieu à l'acceptation des revendications françaises à l'égard des routes extérieures mais le consul français est dépité d'être soumis au bon vouloir des puissances étrangères : « Elle [la question de l'extension] demeure subordonnée à l'accroissement de la Concession internationale et au bon vouloir aussi des autres Puissances qui, en 1899, nous ont fait la plus vive opposition quand il s'est agi d'obtenir pour la Concession française une extension proportionnelle à celle dont bénéficiait la concession voisine ». [244] Des conflits éclatent toutefois dans la zone de Zhabei, partie que le SMC souhaite annexer, où il a installé un poste de police au début de la révolution, provoquant des altercations avec la police chinoise ; le 27 juillet 1913, les policiers chinois s'opposent à des Sikhs de la police internationale et le 31, le SMC proclame l'annexion de ce quartier. Le corps consulaire et toute la communauté étrangère s'opposent à cette décision ; le Consul français Kahn critique l'attitude du SMC : « Tout aussi bien pourrions-nous demander à annexer la cité de Shanghai pour protéger notre concession. Ainsi que je l'ai déclaré au Corps Consulaire, le Municipal Council finirait par annexer la Chine entière en faisant tâche d'huile à partir du Foreign Settlement ». [245]

Les autorités françaises ne relâchent pas leur effort et obtiennent l'extension souhaitée par un accord signé entre le ministre de France à Beijing et le ministre des Affaires Etrangères chinois le 14 juillet 1914 (*voir annexe n°5*); elle s'étend à l'ouest et englobe les routes extérieures sur lesquelles ont poussé villas et immeubles habités par des étrangers et des Chinois ; le consul français précise qu'il s'agit d'une « régularisation administrative » pour éviter d'éveiller des objections de la part des Chinois et des autorités étrangères, plus particulièrement du SMC. [246] L'obtention des routes extérieures marque une étape importante dans l'histoire de la concession : elle permet de limiter l'ingérence du gouvernement chinois dans les affaires municipales, accroissant le pouvoir policier et

[243] Marie-Claire Bergère, op.cit, p 156 : "*Les notables de Shanghai se résignent plus qu'ils ne se rallient au pouvoir du nouveau dictateur. Ce dernier ne tarde pas à supprimer, en même temps que les institutions créées par la révolution, les organes d'autonomie locale, nés de la réforme à la fin de l'Empire. A Shanghai, les milices marchandes sont dissoutes et la puissante municipalité doit faire place à un bureau d'administration.*"

[244] ADN, Fonds Pékin, Série A, n°260, *Lettre de Dejean de la Bâtie, Consul général de France à Shanghai à de Margerie, Ministre de France à Beijing, le 24 mai 1912*.

[245] ADN, Fonds Pékin, Série A, n°260, *Lettre de Kahn, Consul général de France à Shanghai à de Margerie, Ministre de France à Beijing, le 2 août 1913*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

judiciaire des Français, de prélever des taxes municipales dans ce secteur, augmentant ainsi les ressources et d'aménager à sa guise ce territoire. De nouvelles propriétés vont se construire, offrant à la municipalité des revenus supplémentaires, élargissant en outre le champ d'action de la compagnie d'eau et d'électricité française ; de riches chinois notamment y installent leur villa : en s'éloignant du centre de la concession, ils espèrent échapper aux critiques soulevées par leur acceptation tacite de la présence étrangère tout en profitant des infrastructures de l'administration française qui entretient les routes et y assure une surveillance policière. Le consul français présente au SMC les nouvelles limites de la concession. [247] Après la première guerre mondiale, des changements apparaissent dans la société occidentale de Shanghai où la politique de la municipalité française est considérée par les Anglo-saxons comme une gêne et un facteur d'affaiblissement de l'impérialisme étranger.

## 1.3.4. La représentation politique française et chinoise au sein de la Concession française de Shanghai dans les années 20

Entre 1924 et 1926, face à la dégradation des conditions de vie, le mouvement ouvrier chinois est en plein essor et les révolutionnaires semblent en mesure d'assurer leur hégémonie ; la présence de communistes au Guomindang en janvier 1924 s'accompagne du discours politique de Sun Yatsen prônant l'anti-impérialisme et l'alliance avec l'Union soviétique. Au niveau politique, les rivalités entre seigneurs de guerre créent un espace de liberté pour le syndicalisme, ce qui rend possible la formation d'une grève étendue : le 30 mai 1925 reste un moment de référence dans les esprits par l'ampleur du mouvement ouvrier. Mais cette image cache des faiblesses telles que le manque de cohésion du groupe des travailleurs et l'adhésion au Guomindang, situation qui inquiète les autorités françaises quand elles mettent au premier plan la défense de la concession ; l'arrivée des nationalistes amène les autorités françaises à rechercher des alliances, dont celle avec Du Yuesheng, chef de la Bande verte de Shanghai, contrôlant depuis 1925 le marché de l'opium dans cette ville ; troubles sociaux et installation du régime nationaliste conduisant à une réorientation des rapports avec les Chinois, voilà qu'ils trouvent, par le biais de leurs représentants, des éléments propices à une réévaluation de leur rôle ; pourront-ils parvenir à consolider leur position au sein de la Concession française?

### Les élections des années 20 ravivent les luttes entre les factions

Les années 20 voient, avec l'agitation sociale et la diffusion d'idées nouvelles, la montée du nationalisme ; certains épisodes restent des moments de référence, l'expression d'une configuration particulière : ainsi le mouvement du 4 mai 1919 symbolise l'effervescence étudiante qui se répand dans la société et la grève du 30 mai 1925 avive l'inquiétude des

[246] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n° 74bis, *Lettre du Consul général de France à Shanghai à M.Conty Ministre de France à Beijing, le 18 avril 1914*.

[247] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°74, *Lettre du Consul général de France à Shanghai au président du SMC, le 14 juillet 1914*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

étrangers avec le régime nationaliste qui impose une pression sur les concessions ; le sentiment des responsables français est le devoir de maintenir l'ordre à tout prix. A partir de 1925, les élections posent deux problèmes aux autorités françaises : minorité française et volonté chinoise d'une représentation politique ; le système politique permet aux étrangers de se présenter aux élections, leur donnant accès à l'administration de la concession et les Chinois parviennent à obtenir des pouvoirs supplémentaires. Attirée par le développement des affaires à Shanghai, la population chinoise a augmenté, ainsi que la population étrangère, et les consuls français des années 20, plus particulièrement Meyrier et Naggiar, craignant de perdre la maîtrise de la concession, envisagent de modifier le statut municipal de 1868 ; il prévoit l'élection de huit conseillers, quatre Français et quatre étrangers, pour une durée de deux ans ; [248] ceux-ci doivent être choisis parmi les résidents aisés de la concession, or la position sociale des étrangers est plus élevée que celle des Français, leur donnant un poids électoral supérieur ; en 1872, trois conseillers sur huit appartiennent à la maison Russel et à sa branche maritime la Shanghai Steam Navigation ; [249] en 1875, sur les deux cent six électeurs de la liste soixante-deux seulement sont de nationalité française, soit moins d'un tiers, dont vingt et une personnes parmi le personnel du Consulat général, de la Poste, de la Municipalité et de la police, qui, appartenant à des services publics, ne peuvent prendre part au vote du fait de leur profession ; [250] en outre, l'éligibilité à un poste de conseiller requiert une assise financière importante ; les conseillers sont élus par le corps électoral dans son ensemble, sans distinction de nationalité et le vote, secret, a lieu au Consulat de France par scrutin de liste.

Pour les élections de 1923, la 'campagne' du docteur Vallet, rédacteur du journal français l'Écho de Chine, est le reflet d'un sentiment patriotique poussé à l'extrême ; son programme envisage la transformation de la concession en préfecture, avec application de toutes les lois et règlements administratifs français ; le consul perd tout pouvoir sur les décisions du CAM ; les conseillers français élisant un 'maire', les étrangers perdent toute représentation au sein du CAM ; le docteur Vallet, n'obtient que 87 voix, contre 463 et 452 respectivement pour les deux Français élus, Chapeaux et Tartois ; trois étrangers sont élus également, Dyer, anglais, S. Schwyzer, suisse et Sheridan, américain. [251] En 1924, ces conseillers poursuivent leur travail au sein du CAM tandis que, pour les sièges à renouveler, Bris et Fano sont élus au poste de conseillers français, Speelman au poste de conseiller étranger ; c'est Bris, président de l'Amicale des Anciens combattants, commandant de la Compagnie des Volontaires, trésorier de la Chambre de Commerce, qui est désigné comme président du Conseil, ayant déjà occupé ce poste en 1919 et

[248] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°106, *Lettre de Naggiar, Consul général de France à Shanghai au Ministre des affaires étrangères, le 17 août 1926*.

[249] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°5, *Lettre du Consul général de France à Shanghai à la Légation de France à Beijing*.

[250] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°6, *Lettre de Godeaux au Ministre des affaires étrangères, le 31 janvier 1875*.

[251] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°107, Article du *North China Daily News du 12 janvier 1923*, et *Lettre de M.A.Wilden, Consul général de France à Shanghai, à De Fleuriau, Ministre plénipotentiaire de la République en Chine, le 20 janvier 1923*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

1920, à la satisfaction du consul pour qui une telle personnalité ne peut que travailler en faveur des intérêts français et défendre la position politique et culturelle de la France à Shanghai. [252]

Les élections de 1925 sont marquées par la présence de l'avocat français Du Pac de Marsoulies, conseiller de la municipalité française jusqu'en 1924 ; en raison de conflits personnels avec le Consul général Wilden, son contrat n'a pas été renouvelé par le CAM, les conseillers considérant que son travail n'est pas à la hauteur d'un salaire de 500 taëls par mois ; les responsables français ressentent la candidature de l'avocat aux élections municipales comme une volonté de revanche et une marque d'amour propre, le Ministre français à Beijing observant que « les passions locales ont été quelque peu surexcitées à cette occasion » ; [253] sa victoire est pourtant écrasante : il obtient 573 voix sur 759 ; sont aussi élus pour siéger à ses côtés les conseillers A. Chapeaux (268 voix), le docteur E.L.Tartois (212 voix), W.J.N. Dyer (362 voix), et F. Schwyzer (205 voix) ; [254] De Martel, Ministre français à Beijing, note l'absence de conflits entre l'avocat, les autres conseillers et le consul français, Meyrier, en fonction durant cette période : « on doit s'incliner devant le résultat acquis [M. du Pac de Marsoulies] étant une des personnalités les plus marquantes de cette ville » ; il craint toutefois, faisant écho aux propos du Consul français de Shanghai, que l'avocat soit tenté « de vouloir amener le Conseil à empiéter sur les attributions proprement réservées au Consul en ce qui concerne l'administration de la police municipale. Le fait que M. Meyrier lui-même signale ce danger permet d'espérer qu'il saura, avec tous les ménagements nécessaires, maintenir le Conseil dans les limites de ses pouvoirs » ; [255] dans ce contexte, le Consul français décide de reprendre la présidence du Conseil qu'il avait déléguée, les années précédentes, à l'un des conseillers.

La solution envisagée pour rendre aux Français la primauté dans les élections consiste à équilibrer les parties en réservant aux électeurs français le choix de quatre conseillers, les quatre conseillers étrangers devant, de leur côté, être exclusivement élus par des électeurs étrangers ; cette solution résout notamment le problème des conseillers français qui faisant appel au vote des étrangers pour être élus, ce qui renforce la position de ces derniers dans la concession. Ce projet ne voit pas le jour en raison du refus des conseillers qui souhaitent maintenir le système en vigueur. Les élections de 1926 renforcent la crainte de la domination des étrangers au sein du Conseil et de la Concession française ; pour le Consul Meyrier qui y assiste les électeurs étrangers ont été « les vrais maîtres », les conseillers élus grâce aux voix des étrangers risquant d'être

[252] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°107, *Lettre de M.A.Wilden, Consul général de France à Shanghai, à De Fleuriau, Ministre plénipotentiaire de la République en Chine, le 30 janvier 1924*.

[253] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°107, *Lettre de M.D. de Martel, Ministre plénipotentiaire de la République française en Chine à Edouard Herriot, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères à Paris, le 10 février 1925*.

[254] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°107, *Election municipale de 1925*.

[255] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°107, *Lettre de M.D. de Martel, Ministre plénipotentiaire de la République française en Chine à Edouard Herriot, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères à Paris, le 10 février 1925*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

tentés d'agir en faveur des étrangers au détriment des Français ; de plus le Conseil est enclin à s'affranchir du contrôle de l'autorité consulaire et diplomatique pour décider seul de la gestion de la concession, Du Pac de Marsoulies apparaissant comme le chef d'orchestre de cette politique d'indépendance ; homme ambitieux et apprécié par la communauté étrangère, il souhaite jouer un rôle de premier plan et évincer le consul des affaires municipales ; cette situation amènera le consul Naggiar à prendre, en 1927, des dispositions pour mettre un terme aux élections et nommer lui-même les conseillers. Depuis le début des élections existe une irrégularité supplémentaire : la possibilité d'une interférence, voire d'une confusion, entre l'intérêt public et les multiples intérêts privés ; le règlement municipal interdit le cumul des fonctions publiques et privées pour les agents de l'administration, contrairement aux membres du Conseil municipal ; en 1898 le Président du Conseil ne peut assister aux séances d'adjudication pour la fourniture du matériel de distribution d'eau car il est en même temps directeur d'une société de distribution de ce type de matériel ; [256] en 1926, des faits de cet ordre servent d'argument à la liste de L.Basset, L.Blum et M.Wilkinson qui accusent la liste adverse de représenter les intérêts particuliers de l'International Savings Society dont R. Fano et M. Speelman sont les administrateurs, accusation réfutée par le consul Meyrier qui se refuse à voir la première liste l'emporter en raison de la présence d'un candidat anglais, Wilkinson ; en outre, la respectabilité constitue un élément important pour représenter au mieux la Concession française et R. Fano et M. Speelman ont, selon lui, « servi avec une grande conscience et une grande compétence les intérêts de la municipalité » [257] tandis que les candidats de la liste adverse manquent de prestige social et culturel : L. Basset, courtier de change, apparaît comme un homme sans éducation, d'un milieu modeste, [258] ayant obtenu des voix dans la communauté étrangère grâce à son mariage avec une Américaine ; L. Blum, qui n'a que des capacités de commerçant, manque également de culture, cette élection étant un moyen de favoriser ses affaires ; [259] quant à Wilkinson, c'est un expert-comptable qui doit son élection, selon Meyrier, aux voix anglaises et à l'influence de Du Pac de Marsoulies auprès « des milieux étrangers que séduisent sa bonne éducation et son habile courtoisie » , [260] l'avocat soutenant cette liste ; [261] il émet des doutes sur l'action de cet élu anglais au sein du CAM en faveur des intérêts français.

[256] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°32, *Conseil municipal (1875-1900), lettre du Président au Conseil, 17 février 1898.*

[257] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°107, *Lettre de Meyrier, Consul général de France à Shanghai, à de Martel, Ministre plénipotentiaire de la République en Chine à Beijing, le 13 février 1926*.

[258] Le Consul Meyrier s'exprime ainsi sur L.Basset : "*D'une instruction à peine primaire, il ne possède qu'un vernis d'éducation que ne font trop souvent craquer les cocktails dont il est grand amateur. Il a su acquérir dans son métier de courtier de change une grosse fortune, sans, il faut lui rendre cette justice, qu'on puisse faire le moindre reproche à sa foncière honnêteté. D'une intelligence moyenne, énergique et volontaire, il a le défaut d'être facilement de parti pris*."

[259] Selon le Consul Meyrier : "*M. Blum possède une éducation meilleure mais guère plus de culture. Très bon commerçant, il a su faire prospérer les affaires de la Maison Ulmann & Co. C'est un homme honnête, mais de cette honnêteté un peu spéciale dont un séjour un peu prolongé en Chine dote parfois nos compatriotes, et qui autorise la 'commission' en toutes affaires même publique. On assure qu'à la satisfaction morale, que lui donne le titre de conseiller municipal, il joint l'espoir de quelques petits bénéfices*."

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Au prestige social s'ajoute ainsi la nécessité de s'impliquer en faveur des besoins de la concession et de reconnaître la primauté des droits français. Le second conseiller étranger élu, Sheridan, candidat indépendant qui représente les intérêts de la communauté américaine, rassure le consul à qui il semble « très dévoué aux intérêts français et au Consulat général ». Le Conseil est ainsi divisé en deux camps, l'un autour des conseillers Du Pac de Marsoulies, Blum, Basset, Wilkinson et Schwyzer –qui leur doit sa nomination de vice-président du conseil, l'autre comprenant Chapeaux, Dyer et Sheridan qui se trouvent unis par leur opposition au parti adverse, qui représente toutefois la majorité. [262] L'agitation grandissante à Shanghai et en Chine pousse à résoudre les problèmes liés aux élections qui se répètent avec le temps ; en cas de troubles graves provoqués par le régime nationaliste, le consul Naggiar veut éviter d'être gêné dans l'exercice de ses fonctions ; l'article VIII du règlement municipal de 1868 prévoit la suspension des pouvoirs en cas de guerre, comme ce fut le cas pendant la première guerre mondiale et Naggiar souhaite l'appliquer à la situation actuelle ; De Martel, plénipotentiaire, donne son accord le 12 novembre 1926, [263] les termes restant assez vagues pour donner largement le droit de suspension : « en cas de guerre extérieure ou civile ou d'événements affectant l'ordre et la sécurité » et le paragraphe : « les délais prévus en cas de suspension et de dissolution du Conseil d'administration municipal peuvent être prolongés pendant toute la durée de ces événements » [264] éliminant la limitation dans le temps. Avec les événements de 1927, le Conseil est suspendu dès le 15 janvier, l'ordonnance consulaire étant établie le 24 janvier : c'est désormais une commission provisoire d'administration qui gère la municipalité ; institués les nouveaux statuts, en place le régime nationaliste, le consul Naggiar souhaite utiliser cette voie pour agir en toute liberté et s'assurer le contrôle de la situation ; la commission provisoire correspond en effet au contexte particulier de Shanghai, marquée par la présence de nombreuses nationalités et partagée entre trois pouvoirs ; pour être efficace, le pouvoir doit être concentré entre les mains d'un groupe restreint de Français tandis que le système représentatif, en reconnaissant des pouvoirs politiques et donc des moyens d'action à l'élément étranger, constitue, au contraire, une entrave à la préservation des intérêts français ; il est évident que le régime français perd de son caractère démocratique. [265] Le consul Emile Naggiar convoque le Comte Du Pac de Marsoulies pour lui signifier les changements intervenant dans l'exercice de l'administration, décision

[260] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°107, *Lettre de Meyrier, Consul général de France à Shanghai, à de Martel, Ministre plénipotentiaire de la République en Chine à Beijing, le 13 février 1926*.

[261] Les candidats français : L.Blum obtient 563 voix (élu), L.Basset 545 voix (élu), E.Sigaut 296 voix, R.Fano 282, E.Nouveau 265 voix, M.Marulli de Barletta 83 voix. Candidats étrangers : M. Wilkinson 673 voix (élu), H.J.Sheridan 448 voix (élu), M.Spellman 395 voix.

[262] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°107, *Lettre de Meyrier à de Martel, le 13 février 1926*.

[263] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°106, *Lettre du 12 novembre 1926*.

[264] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, Carton n°106, *Lettre du 8 septembre 1926 et Ordonnance Consulaire du 12 novembre 1926.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

dont celui-ci, pensant qu'il peut y conserver sa position, reconnaît au départ le bien fondé ; cependant, le consul évoque l'attitude nuisible pour les intérêts de la France à Shanghai du Comte qui fait preuve d'une liberté de propos excessive à l'égard des autorités françaises, ayant récemment dit, par exemple, qu'il « se foutait du gouvernement français » ; s'il ne nie pas s'être ainsi exprimé, il met cette phrase sur le compte d'une attitude impulsive à laquelle il ne faut pas donner d'importance ; son activisme anti-soviétique et ses activités commerciales douteuses servent d'arguments supplémentaires aux consuls Naggiar et Meyrier et à M. de Toussaint, magistrat consulaire en Chine, pour lui retirer son poste de conseiller municipal ; [266] Du Pac de Marsoulies est un ami de Du Yuesheng et ses affaires sont mêlées à des activités illicites comme le trafic d'armes et d'opium ; apprécié par la communauté française et étrangère, il cherche à gagner le contrôle du Conseil pour avoir la mainmise sur la police municipale et mener ses affaires en toute liberté mais Naggiar, par le biais de la Commission provisoire d'administration approuvée par le gouvernement français, peut ainsi écarter du Conseil l'avocat qu'il juge dangereux et qui ne regagnera pas son poste malgré la lettre qu'il adresse au Comte de Martel, Ministre de la République française à Beijing, en accord avec Naggiar et de Meyrier. [267]

Le deuxième changement envisagé est d'inclure au Conseil un plus grand nombre de représentants chinois, dont une première tentative en 1914 où deux notables chinois sont désignés pour siéger, mais cette mesure n'est pas appliquée. Toutefois, une relation s'instaure entre les autorités consulaires et certains notables chinois, en dehors d'un règlement clairement défini, principalement des notables francophones et catholiques, influents et respectés ; l'un d'eux est Lo Pahong (1876-1937), homme d'affaires catholique, qui travaille en collaboration avec les missionnaires et les autorités françaises à l'élaboration de projets philanthropiques en faveur des indigents chinois. Face à la montée de l'agitation sociale, la question de la représentation chinoise est reconsidérée ; le projet d'une représentation plus importante à l'instar de la Concession internationale, ébauché en 1925, se concrétise à mesure que la revendication chinoise se précise, forçant les Français à prendre des dispositions. Le 20 avril 1926, deux notables chinois, nommés par le consul avec l'agrément du commissaire des Affaires Etrangères, sont appelés à siéger au Conseil, avec voix délibérative. L'augmentation des conseillers chinois est envisagée le 17 août 1926 dans la partie française ; [268] dans ce nouveau

[265] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°106.

[266] ADN, Fonds Pékin, Série A, n°254, Rapport des Consuls Naggiar et Meyrier et de Toussaint, le 6 janvier 1927. Le rapport précise concernant ses activités : "*Nous avons aussi appelé l'attention de M. du Pac sur la nécessité de surveiller l'activité de son bureau d'avocat et d'hommes d'affaires où étaient parfois traitées des affaires de caractères douteux et que des bruits fâcheux couraient à ce sujet. A quoi il nous a répondu qu'il était lui-même convaincu de cette nécessité, mais que sa surveillance ne pouvait pas être toujours efficace, que d'ailleurs il envisageait des mesures à prendre.*"

[267] ADN., Fonds Pékin, Série A, n°254, *Lettre du Comte Du Pac de Marsoulies au Comte de Martel, Ministre de la République Français à Beijing, le 26 janvier 1927*.

[268] ADN,Fonds Shanghai, Série A Noire, Carton n°106, *Lettre de Naggiar au Ministre des affaires étrangères à Paris*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

règlement, les trois conseillers chinois désignés sont compensés par la présence de trois nouveaux conseillers français nommés en plus des quatre conseillers français choisis en parallèle avec les quatre conseillers étrangers ; les conseillers ont des pouvoirs égaux et prennent tous part aux séances du Conseil avec voix délibérative. Le Consul Naggiar, en compensant par le nombre le pouvoir concédé aux Chinois, veut neutraliser leur insertion dans la sphère politique ; leur pouvoir est d'autant plus contrôlé que ces conseillers sont choisis par le consul ; toute nouvelle augmentation du nombre de conseillers chinois sera équilibrée par des conseillers français supplémentaires nommés par le Consul général ; le Consul Naggiar n'a pas l'intention de prendre en compte les voix chinoises, son objectif étant de calmer leurs revendications, l'Association des contribuables chinois gagnant en importance au sein du pouvoir français par des pressions successives et l'emprise d'une société secrète sur la Concession française.

### La représentation politique des Chinois

Le 20 janvier 1927, après l'instauration de conseillers municipaux chinois, se forme l'Association des contribuables chinois qui devient un tremplin politique et social. La situation particulière de Shanghai s'ajoute aux dysfonctionnements du régime politique français pour favoriser l'emprise d'éléments chinois sur la concession dont les deux figures principales sont Du Yuesheng et Huang Jinrong qui contrôlent le trafic de l'opium à Shanghai et souhaitent accroître leur pouvoir en agissant à divers niveaux, notamment en garantissant l'ordre dans la Concession française : Huang Jinrong est le chef des agents chinois de la police française. La division de la ville en trois pouvoirs politiques distincts se répercute sur le contrôle policier : chaque secteur possède sa propre police, sans réelle collaboration entre les trois structures, notamment entre la Concession internationale et la Concession française ; malgré leurs intérêts communs à maintenir leur autorité en pays étranger, elles ont emprunté des voies différentes ; la Concession française, possédant les structures de divertissements les plus importantes et les plus nombreuses -maisons closes, casinos, fumeries d'opium, est considérée comme le lieu où crime et vice trouvent asile, tandis que la Concession internationale, tolérant difficilement les signes de déviances sociales, fait preuve de fermeté. Le statut d'extraterritorialité augmente les difficultés de la police ; les trois municipalités ayant des juridictions nationales séparées, le fonctionnement de la police prend la tournure de négociations entre les différentes parties ; la limitation d'une activité illicite dans une des juridictions peut être compromise par des événements extérieurs à la zone ; ce morcellement est devenu la caractéristique de la ville qui finit par être considérée comme la capitale du vice. [269] A cette difficulté s'ajoute l'emprise des sociétés secrètes qui monopolisent les sphères du divertissement ; à mesure que le nombre de leurs membres augmente, leurs dirigeants se rendent compte qu'ils peuvent jouer un rôle dans le monde du travail en se chargeant du recrutement et du renvoi des travailleurs ; la direction des entreprises passe alors implicitement entre leurs mains par le contrôle de la main d'oeuvre. Ainsi, la Bande verte devient le médiateur de grèves importantes, autrement dit un interlocuteur à ménager, son pouvoir étant conforté par le rattachement de ses membres aux forces de police de la ville ; cette tendance est renforcée par un recrutement délibéré de gangsters dans les rangs policiers

[269] Frederic Wakeman,

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est 

des concessions. Le caractère stratégique de la relation entre sociétés secrètes et autorités étrangères s'exprime de façon marquante dans la Concession française durant les années 20 et 30 ; contrairement à la Concession internationale dirigée par le Conseil municipal assisté d'un corps consulaire, le pouvoir exécutif de la Concession française est concentré dans les mains du consul qui tient la police, plus précisément la Garde municipale, sous sa tutelle ; pouvoir du consul et force policière sont affaiblis par les insuffisances du système de défense. Cette préoccupation apparaît surtout avec les événements prenant place fin 1926 et début 1927, quand de grandes concentrations d'étudiants et d'ouvriers réceptifs au communisme agitent la ville ; alors que la population augmente considérablement, la concession ne peut maintenir une force de police au niveau de ses ambitions. Dans ce contexte, l'arrivée des Nationalistes marque la consolidation des liens entre les autorités françaises et les dirigeants de sociétés secrètes, plus particulièrement Du Yuesheng ; les autorités françaises et notamment le responsable de la police, Etienne Fiori, pour pallier la faiblesse de leur défense, recherchent le soutien de Du Yuesheng en contact avec Jiang Jieshi ; cette démarche est fortement critiquée par les étrangers, en particulier ceux de la Concession internationale, malgré le prétexte du maintien de l'ordre invoqué par le consul, donnant lieu à une confrontation entre les deux concessions, posant la question de la suppression de la Concession française au profit d'une fusion, poussant l'administration locale à accroître l'autorité française. [270]

Au niveau politique, Du Yuesheng consolide sa position par le biais de l'Association des contribuables chinois. Même si, avec la mise en place de la Commission provisoire, les conseillers municipaux chinois sont passés au nombre de cinq, leur absence de relations avec le régime nationaliste en fait des ^partenaires négligeables, contrairement aux dirigeants de la Bande verte ; [271] parallèlement, le 20 janvier 1927, se constitue l'Association des contribuables chinois qui s'efforce d'obtenir le droit d'élire les conseillers municipaux chinois de la Concession, menant des campagnes d'opinion et de presse ; en octobre 1930, les responsables de l'Association obtiennent satisfaction auprès du consul Koechlin ; aussi, l'année suivante, en juin 1931, l'association prend-elle les dispositions nécessaires pour procéder en fin d'année à l'élection des cinq conseillers mais, prétextant des événements sino-japonais, le consul reporte l'élection et les conseillers restent les mêmes ; en décembre 1932, l'Association réunie en Assemblée Générale décide de procéder une nouvelle fois à l'élection des cinq conseillers municipaux chinois mais se heurte au refus du consul Meyrier ; des protestations s'élèvent tandis que les incidents sino-japonais empêchent de nouveau le déclenchement d'une manifestation. [272]

Dans le contexte de l'attaque japonaise sur Shanghai en janvier 1932, le gouvernement français, décidant de mettre un terme à la corruption et à l'emprise de Du Yuesheng, nomme le contre-amiral Herr, commandant de la flotte française en

[270] ADN, *Répertoire numérique n°52, le 29 mai 1927*.

[271] Article deBrian G.Martin, *The pact with the devil in* Frederic Wakeman, Wen-hsin Yeh (eds.), *Shanghai sojourners,* Berkeley, University of California Press, 1993,pp 266-304.

[272] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°73, *Service de Police, le 15 janvier 1933.*

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Extrême-Orient, à la tête de la concession ; le consul Meyrier et Fabre, hommes de confiance et expérimentés, sont chargés de remettre de l'ordre; Du Yuesheng doit alors transférer son commerce dans la partie chinoise de la ville tandis que ses anciens amis, l'avocat Du Pac de Marsoulies et le Consul Koechlin qui ont contribué à son ascension au sein de la concession, meurent, officiellement de maladie, peu de temps après cette éviction. Le consul Meyrier décide de limiter le rôle joué par les conseillers municipaux et plus particulièrement par son président Du Yuesheng ; les hostilités entre Japonais et Chinois l'empêchent de continuer ses activités, ce qui permet au consul d'exiger sa démission le 15 février 1932. [273] Meyrier, après avoir évincé Du Yuesheng de sa place de trafiquant, purge la police de ses membres corrompus et redonne la primauté au Consul général sur la Commission provisoire ; des personnes intègres sont placées à des postes clés : le commandant Fabre est nommé chef de la police, Jobez, ancien chef de la sûreté à Tianjin, directeur adjoint des services politiques et de sûreté au sein de la police, Blanchet, beau-frère du commandant Fabre, fils du lieutenant-colonel Blanchet et secrétaire général de la municipalité de Tianjin, est nommé chef-adjoint de la Garde ; ainsi secondé, le commandant Fabre rétablit la discipline au sein de la police, ayant constaté avec le consul Meyrier par exemple dans la nuit du 22 mars 1932, lors du passage sur la concession d'un chargement d'opium, que tous les agents de la police française, européens ou chinois, sont corrompus et profitent du trafic mené par la Bande verte ; informé par un volontaire russe, Fabre découvre, après enquête, que les agents du poste où a transité la voiture ont reçu 200$ chacun ; le chef du poste est révoqué, les sept agents français sanctionnés [274] et une totale réorganisation de la police française s'ensuit. Les notables qui, avant l'arrivée de Du Yuesheng et des membres de la société secrète, occupaient les sièges de conseillers municipaux, retrouvent leur place d'intermédiaires entre la population et l'administration française ; [275] l'Association des contribuables chinois préfère laisser le siège de la présidence vacant, décision entérinée par le Consul Meyrier qui ne remplace pas la place de conseiller chinois occupée par Du Yuesheng.

Le 25 décembre 1932, est convoquée l'Assemblée Générale de l'Association des contribuables chinois pour élire les conseillers municipaux chinois de l'année 1933 ; l'influence de Du Yuesheng est importante et l'Association propose sa candidature au poste de président des différentes associations et à celui de conseiller municipal ; le Consul Meyrier, qui était parvenu à l'évincer, refuse de les suivre et son choix s'arrêt, en accord avec les membres des comités directeurs de l'association, sur Wei Tingrong, administrateur du Crédit franco-chinois et directeur de la banque chinoise The Agricultural and Industrial Bank of China. La divergence entre les objectifs de chacune des parties s'exprime dans l'interprétation opposée des événements : pour le consul, la prise de fonction des conseillers municipaux constitue une nomination, pour l'Association des

[273] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°70.

[274] ADN, Fonds Pékin, Série A, n°256bis, *Lettre de Meyrier, Consul général de France à Shanghai à M.Wilden, Ministre de la République française en Chine à Beijing, le 16 avril 1932*.

[275] Article deBrian G. Martin, *The pact with the devil in* Frederic Wakeman, Wen-hsin Yeh (eds.), *Shanghai sojourners,* Berkeley, University of California Press, 1993,p 301.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

contribuables, elle signifie une élection ; le consul nomme donc par ordonnance consulaire le nouveau conseiller, les quatre autres restant les mêmes que l'année précédente ; se référant au droit conféré par le consul Koechlin, l'Association présente la formation des conseillers municipaux comme le résultat d'une élection pour l'année 1933, que ce soit Wei Tingrong ou les quatre conseillers en exercice.

L'attitude du consul se modifie toutefois l'année suivante ; le 22 janvier 1934, il décide de changer trois des conseillers de la Commission provisoire d'administration et le fait savoir à l'Association des contribuables chinois, sans l'avoir consultée au préalable ; dès lors, l'Association entame, par l'intermédiaire de Du Yuesheng qui en accepte de nouveau la présidence en avril 1934, de laborieuses négociations avec le consul pour élire les conseillers municipaux et voir leur nombre augmenter ; par ce biais, Du Yuesheng garde un poids dans la Concession française. [276] Pour protéger la concession de l'agitation chinoise et contrebalancer l'importance prise par l'élément étranger, le consul Naggiar a permis aux Chinois d'accéder au pouvoir ; en outre, l'arrivée des Nationalistes au pouvoir lui donne l'occasion d'instaurer une Commission provisoire et de concentrer les pouvoirs entre les mains du consul, le système politique perdant de son caractère démocratique ; si le poids des étrangers a diminué, comme les membres de la société secrète font partie des rangs de la police, l'occasion se présente maintenant pour eux de parvenir au pouvoir par les voies légales et de peser sur les décisions politiques de la concession où la Bande verte possède déjà une grande influence : Du Yuesheng occupe par élection la présidence de l'Association des contribuables chinois qui sert d'intermédiaire entre les autorités françaises et la population chinoise, position qui la hisse au sein du pouvoir politique ; les liens de Du Yuesheng avec le régime nationaliste et son rôle de négociateur entre les dirigeants d'usine et les travailleurs chinois durant les grèves, sont perçus comme des éléments susceptibles de compromettre l'avenir de la Concession française s'il ne l'appuie pas ; la meilleure garantie pour maintenir l'ordre et le système français en place repose donc sur la Bande verte, plaçant le consul et la police française dans une situation de dépendance. Le système politique manque de stabilité pour se présenter comme une force face aux troubles sociaux ; le manque de cohésion entre les membres du gouvernement, les luttes d'intérêts qui les agitent, l'absence de coopération avec la Concession internationale et ses velléités persistantes à réunir les deux parties, amènent les dirigeants français à s'allier avec l'élément qui maîtrise la population chinoise et empêchent l'élaboration d'une politique de défense commune des concessions.

Le contrôle social de la concession est donc assuré par les dirigeants de la société secrète ; ses responsables cherchent à faire de cette position, combinée au pouvoir politique, un tremplin vers le contrôle de la Concession française ; les changements réalisés par Meyrier, s'ils freinent la domination politique de la Bande verte, ne constituent pas une entrave suffisante au rôle joué par Du Yuesheng ; en outre, l'évolution des structures sociales révèle la tentative du Guomindang, par le biais d'une nouvelle organisation l'Union des citoyens, de prendre dans la concession la place occupée par les dirigeants de la société secrète ; ainsi, les Nationalistes représentent une nouvelle menace pour la Concession française.

[276] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°107 le 6 janvier 1933, Extrait du *Sin Wan Pao le 23 janvier 1934, Service de Police le 8 février et 15 avril 1934*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

## L'action des nationalistes à travers le bureau des Affaires sociales

Le régime Nationaliste souhaite s'impliquer et mettre en place une administration moderne pouvant concurrencer les autorités étrangères, ce qui passe par la mise en place d'institutions capables de gérer les problèmes communs aux trois secteurs, l'interdiction des formes d'organisation créées avant leur arrivée et la présence du Guomindang dans les associations ; leurs agissements confirment les inquiétudes des responsables français : dès son arrivée, le régime nationaliste tente de creuser des brèches dans l'édifice des concessions. A partir de juin 1927, les propriétaires français ne peuvent plus percevoir les loyers, les locataires devant verser au gouvernement chinois les loyers de "deux lunes consécutives" à titre de contribution de guerre ; la France essaie de se défendre par les voies juridiques et le Crédit Foncier d'Extrême-Orient, chargé de la collecte des loyers, doit se soumettre à la décision du tribunal : «nous en concluons que le seul moyen de recommencer à collecter les loyers est d'accepter de faire cette remise, puisque nous n'avons aucun moyen légal d'obliger nos locataires à payer deux mois de loyer ». [277] La Concession française entame, de son côté, une politique de défense.

Le gouvernement nationaliste veut, par ailleurs, se prévaloir du rôle de médiateur dans les conflits sociaux des trois secteurs de la ville, créant à cet effet, le 7 juillet 1927, le Bureau de l'Agriculture, du Travail, et du Commerce qui devient, à partir du 1er août 1928, le bureau des Affaires sociales, BAS, se présentant comme un organe médiateur dans le règlement des grèves mais les entrepreneurs et dirigeants français refusent sa médiation. La Compagnie française des tramways, touchée par la grève, voit les acteurs importants de Shanghai prendre part à son organisation et à sa résolution ; dans les années 30, Xu Amei, militant communiste, s'allie à Du Yuesheng, dirigeant de la Bande verte, au BAS, au Guomindang, et aux dirigeants de la Compagnie ; tentant d'enrayer les grèves, la Compagnie refuse dans un premier temps l'action du BAS, recevant en 1929 «plusieurs lettres de convocation auxquelles elle ne répondit pas, donnant comme motif de cette attitude, à un représentant du Bureau qui s'en informait, que la Compagnie de tramways, en tant que Société française installée sur un territoire soumis au contrôle d'un représentant de la France, n'avait rien à voir avec un bureau d'une Administration Chinoise dont elle ne relève pas », [278] attitude qui demeurera une constante des autorités françaises. En 1930, la grève de cinquante-sept jours qui touche la Compagnie révèle les faiblesses de chacune des parties ; l'exclusion de Xu Amei du parti coïncide avec la perte d'assise du communisme dans les milieux ouvriers ; de son côté, le Guomindang est partagé entre son désir de jouer un rôle d'opposant aux concessions et sa réticence à s'allier à des activistes manquant de conformisme ; il s'irrite en outre de l'attitude des Français qui se refusent à reconnaître la nouvelle loi sur le travail et l'autorité du BAS ; ceux-ci renouent leurs relations avec Du Yuesheng tandis que le BAS, lui aussi, se retranche derrière la Bande verte. Cette grève met en valeur la combativité du groupe et l'affaiblissement des communistes face à l'acceptation par le Guomindang de grèves longues et dures. [279] Le gouvernement nationaliste exprime également sa volonté de

[277] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°78, *Le crédit foncier d'extrême-Orient au Consul général, le 19 décembre 1927*.

[278] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n° 75., *Rapport de la GM, le 11 Mars 1929*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

réforme par la suppression des associations de commerçants, comprenant les représentants des pagodes et des guildes ; il veut remplacer ces structures traditionnelles par des organisations comme l'Union des citoyens ; par le biais du responsable chinois local, le Tuangpu, le Guomindang souhaite s'intégrer dans la Concession française par un organisme auquel l'ensemble de la population puisse s'affilier : l'Union des citoyens a un but politique plutôt que commercial, [280] dont l'objectif est de répandre les idées des nationalistes dans la population, retour à la souveraineté nationale et disparition des concessions ; car le Guomindang perd son assise politique, l'État lui assignant le seul rôle qu'il a toujours voulu lui voir tenir et qu'explique Christian Henriot : «Au niveau de Shanghai, et plus encore au niveau national, le GMD est devenu, pour les institutions gouvernementales, une organisation qui devait leur être inféodée en vue de poursuivre des objectifs qui n'étaient pas nécessairement contradictoires (dépouiller la société chinoise de toutes les organisations possédant une influence et une autonomie propres, ou les faire passer dans le giron de structures étatiques ou para-étatiques), mais qui devaient avant tout garantir à l'État un pouvoir exclusif de domination sur la société, et si nécessaire, au détriment du Parti ». [281] Avant sa disparition, l'Association des commerçants était gérée par les mêmes dirigeants que l'Association des contribuables chinois, situation établie sous la pression du Consul ; dès juin 1928, date des premières élections, Du Yuesheng s'occupe ainsi des deux associations simultanément ; les Nationalistes y mettent un terme le 1er janvier 1933 pour réaliser l'Union des citoyens en mars 1933, rendant visible la présence du Parti nationaliste dans l'élection des représentants de l'Association des contribuables chinois ; dirigée par un comité exécutif composé de quinze membres, assisté d'un comité de contrôle de trois membres, élus pour deux ans, elle a un président, deux vice-présidents et un comité permanent de cinq membres choisis parmi les membres du comité exécutif pour gérer les questions courantes ; les membres des comités directeurs sont élus par une assemblée dénommée Assemblée générale des représentants des contribuables de la Concession française, composée de quarante-cinq membres ; [282] les élections de 1933 entérinent la présence de cinq membres du Guomindang à l'Assemblée Générale, seize membres seulement, au lieu de vingt-et-un, étant élus parmi les membres de l'Association ; cette décision émane de Du Yuesheng, président de l'Association à cette période ; le dépouillement des scrutins le 21 décembre 1933 lui donne de nouveau la majorité des voix. [283] Cette élection a révélé les tentatives de certaines associations de concurrencer la position occupée par Du Yuesheng et les autres membres de l'Association des contribuables, et d'obtenir une

[279] Alain Roux, *Grèves et politiques à Shanghai. Les désillusions (1927-1932 ),* Paris, Editions de l'EHESS, 1995, p 263.

[280] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°73; *Service de Police, le 7 septembre 1932*.

[281] Christian Henriot, *Shanghai 1927-1937. Elites locales et modernisation dans la Chine nationaliste* , Paris, éditions de l'EHESS, 1991, p 283.

[282] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°73, *le 20 décembre 1933*.

[283] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°73, *Service de Police le 4 décembre 1933 et extrait du journal Shun Pao le 22 décembre 1933*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

participation aux élections ; d'après les règlements de l'Association, vingt-et-un des représentants de l'Assemblée Générale doivent être nommés par les membres de l'association, et les vingt-quatre autres par les associations des commerçants, pagodes et guildes ; ces associations ayant été interdites par le Guomindang, pour les élections de 1933, les membres de l'Union des citoyens décident de présenter des candidats pour obtenir des sièges dans les comités de l'Association des contribuables ; la branche du deuxième district présente trois candidats pour occuper la présidence de Du Yuesheng et de ses deux vice-présidents, Du Yuesheng ayant quitté la présidence suite à sa démission, en février 1932, de son poste de conseiller municipal, démission qui n'a jamais été reconnue par les membres de l'Association ; de plus, face aux velléités de pouvoir des membres de l'Union des citoyens, les membres des comités de direction de l'Association des contribuables sont prêts à reporter les élections et attendre que Du Yuesheng se représente pour éviter l'élection des trois candidats de l'Union. [284] Pour participer aux élections, d'autres menées du côté des électeurs ; la Fédération des écoles secondaires et primaires privées de la Concession française et le Comité de l'éducation du deuxième district veulent prendre part au vote des membres de l'Assemblée générale des représentants des contribuables, vote qui reposait auparavant pour moitié sur les associations de commerçants ; leur interdiction doit amener à un élargissement des votants et à la prise en considération d'associations éducatives comme les deux précitées, argument avancé par la Fédération et le Comité afin de présenter comme irrecevable l'élection des vingt-quatre membres normalement désignés par les associations de commerçants ; l'affaire est alors portée devant les autorités chinoises locales. La liste des vingt-quatre représentants et de ses deux vice-présidents, établie par Du Yuesheng, doit se rajouter aux vingt-et-un membres élus le 21 décembre ; elle ne peut être définitivement acceptée en raison des accusations portées par la Fédération et le Comité qui souhaitent désigner des représentants à l'assemblée, ce que refuse l'Association des contribuables appuyée par Du Yuesheng repoussant toute négociation avec les représentants de la Fédération et du Comité. Dès lors, l'Assemblée Générale des Représentants, reportée depuis le 26 décembre 1933, se réunit le 7 janvier 1934 pour élire les membres des comités directeurs de l'association et du comité exécutif ; sur les six membres du Guomindang qui devaient être élus, un seul est désigné et Du Yuesheng obtient de nouveau le plus grand nombre de voix ; il refuse cependant le poste de président de l'association et justifie sa nouvelle participation aux affaires des contribuables par le biais de son poste au comité exécutif ; [285] les membres des comités directeurs sollicitent Du Yuesheng pour qu'il accepte la présidence de l'association, ce qu'il se décide à faire le 15 avril 1934 à la suite d'une réunion des comités directeurs. Les brèches visibles au sein de la Concession française s'agrandissent : si le pouvoir de la société secrète est limité par le Consul Meyrier, les relations de Du Yuesheng avec le Guomindang permettent sa présence au sein de l'Assemblée Générale et à un des comités directeurs de l'association, multipliant ses tentatives d'immixtion dans les affaires

[284] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°73, *Service de Police le 10 novembre 1933*.

[285] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°73, *Extrait du China Times le 23 décembre 1933* ; *Service de Police le 26 décembre 1933, le 5,8, 16 janvier 1934*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

de la Concession française avec le BAS et l'association créée sous sa tutelle.

## La rivalité politique de l'Association des contribuables chinois et de l'Union des citoyens

L'Association des contribuables chinois et l'Union des citoyens apparaissent sous le régime nationaliste comme l'expression de l'affirmation de l'élément chinois et d'un nouveau régime politique. L'action demeure le fait de la première, la seconde étant plus fortement imprégnée par les objectifs politiques du Guomindang.

L'Association des contribuables s'est fixé pour objectif de défendre les droits des citoyens chinois de la Concession française. En 1927, suite à une mesure similaire prise dans la Concession internationale et aux besoins financiers de la concession, les autorités françaises décident d'augmenter l'impôt locatif de 2% ; l'Association des contribuables chinois se mobilise rapidement, mettant en avant la bonne entente franco-chinoise sur laquelle repose le maintien de l'ordre et la nouvelle orientation politique décidée par les autorités françaises qui acceptent donc que le taux de 14% des impôts locatifs ne s'applique que sur une période restreinte, de juillet à décembre 1927 ; pour le consul, ce dialogue entre autorités françaises et conseillers chinois en contact avec les groupements des résidents chinois de la Concession, permet de connaître les revendications avant qu'elles ne se traduisent en désordre social, attitude raisonnable qu'il compare aux difficultés rencontrées par la Concession internationale liées à son refus de négocier, ce qui pousse les commerces à réagir en fermant leurs portes. [286] Toutefois, la condition au règlement du problème de l'impôt locatif était que le nombre des conseillers municipaux chinois soit augmenté de trois et les autorités françaises tardent à établir une telle mesure ; les commerçants rappellent les engagements pris : «Les relations amicales entre la Chine et la France sont toujours les mêmes. Nous espérons que les autorités françaises prendront au sérieux les demandes des Chinois, afin d'éviter tout malentendu. En somme notre demande de représentation chinoise dans le conseil d'administration municipale est une demande raisonnable et une loi internationale. Vous devez faire tous vos efforts, afin d'atteindre notre but » ; [287] le but est, à terme, d'obtenir une représentation dans l'administration et de pouvoir y installer les personnes choisies ; le consul français argue de la capacité du pouvoir à maîtriser l'emprise croissante des Chinois, l'Association des contribuables étant à ses yeux une création factice du groupe de l'opium, sans lien profond avec la population et l'entente entre la police française et le groupe de l'opium permettant, dans une large mesure, de contrôler les activités de l'association et de ses élus, et de neutraliser ainsi les concessions accordées. [288] Or les relations entre la Bande verte et la Concession française sont dans une phase critique pour celle-ci, les membres de la société devenant plus nombreux au sein du Conseil et exerçant un contrôle croissant, rendant la situation de plus en plus difficile à gérer pour les

[286] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°108.

[287] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°108., *Republican Daily News*, *le 28 octobre 1927*.

[288] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°70, *Lettre n°142, le 7 octobre 1933*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Français dont le pouvoir politique est fragilisé par le manque de stabilité et, à partir de 1927, la concentration des pouvoirs dans les mains d'une seule personne. Le contrôle social passe par l'intermédiaire des éléments dominants de la société chinoise et les autorités françaises laissent le problème en suspens jusqu'au moment où les revendications se font trop pressantes ; obligées de négocier, l'orientation dépend du contexte et des interlocuteurs, le consul s'en remettant le plus souvent à Du Yuesheng pour les affaires importantes ; pour ce qui est de la perception des taxes, dans la plupart des cas les actions en restent aux protestations, à des menaces de non-paiement, elles permettent de rendre effective la capacité des Chinois à se mobiliser. Résidant sur la Concession française, profitant de ses avantages matériels et de son infrastructure moderne, les Chinois participent au paiement des taxes imposées par la municipalité française, les recettes fiscales s'appuyant en grande partie sur les commerces chinois ; ce processus rencontre une opposition avec l'action de défense émanant de l'Association des contribuables chinois ; en janvier 1929, la guilde des marchands de riz remet en cause la taxe de 10 dollars à titre de frais d'enquête et 2 dollars par an pour frais de licence à laquelle ils sont astreints pour obtenir de la municipalité une licence sanitaire, taxe élargie à la Corporation des marchands de chaussures à partir de février 1929 ; à cette même date, la Guilde des propriétaires de rickshaws refuse de payer, en plus de la licence, une plaque d'identité qui leur a été imposée ; en août 1929, l'Association des contribuables chinois fait savoir à la municipalité qu'elle s'oppose à l'application d'une taxe imposée aux établissements classés. L'augmentation de l'impôt locatif constitue une mesure fiscale supplémentaire permettant aux dirigeants français d'augmenter leurs recettes et ils l'appliquent de nouveau en 1929, après un essai pendant les six derniers mois de l'année 1927 ; cette imposition est justifiée par la hausse du coût de la vie sur laquelle s'est alignée l'administration française pour réévaluer les salaires, l'impôt locatif porté de 12% à 14% en 1929 permettant une augmentation de recettes aussi élevée qu'en 1927 ; mais les Chinois sont les plus touchés par l'inflation et la hausse des loyers, et cette mesure suscite un vif mécontentement ; Du Yuesheng, président de l'Association des contribuables chinois, sert d'intermédiaire entre l'administration française et la population chinoise, pour l'amener à accepter le principe de l'évolution fiscale qui reste acceptable en raison de son caractère provisoire ; en 1930, l'Association des contribuables chinois demande le retour au taux initial, les Chinois étant soumis à de nombreuses taxes qui deviennent, précise-t-elle dans sa logique de défense, « un fardeau dont sont accablés les habitants de la Concession française » ; [289] les négociations sont à nouveau menées par Du Yuesheng qui parvient à obtenir de Koechlin l'élection des conseillers municipaux ; [290] d'autres facteurs ont joué dans cette décision comme le rôle joué par Du Yuesheng dans le règlement de la grève de la Compagnie française de tramways en août 1930. Les recettes fiscales passent aussi par des taxes sur les logements comme celle, en 1930, exigée de la Guilde des maisons de transport, perçue uniquement pour les logements de ces maisons, ce qui révèle son caractère arbitraire ; de

[289] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°108, *Lettre du 25 janvier 1930*.

[290] Article deBrian G. Martin, *The pact with the devil, in* Frederic Wakeman, Wen-hsin Yeh,(eds.), *Shanghai sojourners* , Berkeley, University of California Press, 1993, p 292.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

plus, c'est une pratique courante, en raison de la cherté des loyers, de sous-louer les chambres disponibles sur la Concession française et l'imposition apparaît comme une contrainte supplémentaire face aux difficultés de logement inhérentes à Shanghai. Les extensions successives et les différents statuts promulgués peuvent par ailleurs créer une confusion, recherchée ou non ; pour les Chinois, la taxe locative ne doit pas être perçue sur les 'fangtan' situés sur la Concession et les terrains des routes extérieures, mais pour les Français, seuls quelques terrains sont exemptés ; la convention du 8 avril 1914, passée entre les autorités françaises et chinoises, stipule en effet que seuls sont exemptés d'impôts foncier et locatif : «les terrains cultivés et les habitations appartenant aux chinois cultivateurs ou de condition modeste » ; les autorités françaises se dotent en outre de moyens coercitifs pour contraindre à payer en cas de refus : «par des accords locaux, la Compagnie Concessionnaire des Services publics peut, en cas de refus de payer les taxes, supprimer, à la demande des Autorités françaises, l'eau et l'électricité aux contribuables récalcitrants ». [291] Certains éléments différencient les Chinois de la Concession française de leurs voisins du secteur chinois : les premiers ne paient pas l'impôt prélevé par le gouvernement municipal chinois ; ils possèdent moins de propriétés que les étrangers sur la Concession française et la plupart de leurs logements sont loués, ce qui explique l'importance des différends relatifs aux impôts locatifs. [292] Devant un contentieux en constante augmentation, l'Association des contribuables demande que deux Chinois participent au Comité foncier pour défendre leurs droits au sein de la municipalité ; l'évaluation foncière étant constamment à la hausse, les commerçants touchés par la crise économique rencontrent des difficultés financières ; l'association prend l'habitude de protester contre les augmentations et les fluctuations trop importantes touchant les taxes et les loyers et bien qu'aucune loi ne les protège, les Chinois parviennent à s'organiser et à agir face aux impositions françaises ; si les méthodes employées par ces associations ont déjà révélé leur efficacité dans l'aboutissement de leurs revendications, la place occupée par Du Yuesheng dans la Concession française et sa grande influence, tant du côté de la population chinoise que du côté de l'administration française, constitue un élément nouveau ; les Chinois se regroupent autour de cette association pour défendre leurs droits et réagissent de façon similaire vis-à-vis des autorités françaises et chinoises.

L'Union des citoyens agit également au niveau politique et social. Au niveau politique, elle exerce un contrôle permanent sur les commerçants et industriels dont le Guomindang veut faire son assise financière et favoriser ainsi la mobilisation contre la puissance des concessions. Au niveau social, l'Union des citoyens agit dans le domaine de la vie quotidienne : affaires de moralité, activités illicites, défense de la population chinoise sur la Concession française, le but étant de se substituer progressivement à l'Association des contribuables. L'Union est dirigée par un comité exécutif de quinze membres et se trouve divisée en dix branches, chacune d'elle centrée sur une partie de la Concession française, avec une délimitation précise ; les critères de délimitation, particuliers ou données géographiques, sont fonctionnels et doivent permettre une plus grande emprise sur la

[291] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°106, *Lettre du 16 oct. 1926*.

[292] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°108. *Impôts foncier et locatif, 1933*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

concession ; un comité de trois personnes dirige chaque secteur délimité, les membres de ces comités étant pour la plupart des commerçants ; certaines branches comptent des professions libérales -avocats, médecins, directeurs d'école, et cette présence de personnes importantes leur permet de prendre plus de poids dans la concession et de s'affirmer comme une organisation détenant désormais les prérogatives d'associations de commerçants. Le 1er mars 1933, soit un an après sa création, le comité permanent de l'Union est dirigé par Du Yuesheng [293] et de nombreux problèmes traités sont communs aux deux associations, [294] dont des questions d'ordre moral ; ainsi, dans le but d'épurer la Concession française de ses activités illicites, les deux associations demandent aux autorités françaises, à plusieurs reprises entre février et mars 1934, la fermeture du canidrome et du Hai Alai qui constituent des établissements de jeux déguisés, démarche qui révèle la préoccupation du régime nationaliste de rehausser l'image de Shanghai ; de la fin des années 20 au début des années 30, les jeux d'argent sont plus importants à Shanghai que dans n'importe quelle autre ville ; les autorités françaises, contrairement aux dirigeants anglais, tolèrent les lieux de divertissements qui lui fournissent des revenus, sachant par ailleurs que la fermeture d'un casino dans le secteur français signifie sa réouverture dans un autre secteur ; le bureau de sécurité publique, avec l'aide diplomatique du gouvernement nationaliste et des autorités consulaires américaines et anglaises, exerce une pression sur les autorités françaises pour qu'elles ferment les casinos et purgent l'administration corrompue de Fiori.

L'Association des contribuables chinois se présente donc comme une organisation active dans la défense des droits chinois, jouant sur sa capacité à troubler l'ordre public ; au niveau social, sa présence consolide les liens entre les Chinois et au niveau politique, elle se sert de la présence de deux pouvoirs qui prennent des décisions séparément, prenant exemple sur le pouvoir voisin pour appuyer sa requête dans la Concession française. Le point central reste la volonté d'une représentation politique et le droit d'élire les conseillers municipaux pour obtenir l'égalité des pouvoirs ; en fait, la puissance de la société secrète est basée sur la Commission provisoire et si son exigence d'une égalité franco-chinoise n'aboutit pas, Du Yuesheng demeure influent dans la Concession française, les autorités françaises tentant de maîtriser la situation jusqu'à ce que les pressions se fassent trop fortes et qu'elles soient obligées de céder ; dans les relations avec le bureau des Affaires sociales, c'est l'intransigeance qui l'emporte, grâce au recours toujours possible de Du Yuesheng lorsque les circonstances l'y obligent ; au niveau fiscal, chacune des parties agit selon ses intérêts, la municipalité française cherchant la politique financière la plus rentable et les commerçants voulant conserver leurs privilèges et exprimant leurs revendications avec l'espoir de les voir aboutir. La carte présentant les différentes branches de l'Union des citoyens montre l'emprise territoriale et sociale de l'association, sa présence diffuse dans l'espace pour toucher le plus de Chinois possible tandis que la société secrète revêt aussi bien les traits d'une organisation de racketteurs que d'un soutien à la société chinoise, s'assurant sa fidélité et sa reconnaissance. Cette situation révèle la faiblesse du pouvoir politique français avec, comme conséquence, une

[293] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°73, *Service de Police le 8 février 1934*.

[294] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°73 *Service de Police les 6 et 8 février, 1er mars 1934*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

inquiétude constante de la part des étrangers.

## La Cour mixte et la législation du travail : un exemple d'action de la municipalité chinoise

Shanghai présente pour le régime nationaliste deux dangers potentiels : la division en trois municipalités, limitant le pouvoir du gouvernement chinois et le style de vie 'décadent' de Shanghai qui déstabilise le gouvernement de Nanjing avec sa tolérance à l'égard des révolutionnaires, et la généralisation du crime. Aussi va-t-il y tester son pouvoir dans les années 20 et 30. Après la fondation du gouvernement nationaliste à Nanjing, celui-ci met tout en œuvre pour réglementer Shanghai ; le 7 juillet 1927 est établie la municipalité du Grand Shanghai, la Cour Mixte, fondée le 1er mai 1864, passant sous le contrôle de la Cour Provisionnelle Chinoise, qui donne plus de pouvoir au gouvernement de Nanjing pour gérer les cas purement chinois dans les concessions ; le gouvernement de Nanjing essaie alors de se servir de la Cour Provisionnelle pour prélever des taxes sur les propriétaires fonciers chinois de la Concession internationale et réussit également à contrôler les routes extérieures de la Concession internationale ; le 1er janvier 1930, il décrète même l'abolition de l'extraterritorialité, décret ignoré par les puissances étrangères. [295]

Entre 1927 et 1937, le bureau des Affaires sociales est chargé d'implanter une politique sociale à Shanghai ; avec l'industrialisation, la ville s'étend et Zhabei, zone résidentielle au nord et à l'ouest de la Concession internationale, devient un district important. Lors de la fondation du Grand Shanghai en 1927, la municipalité reçoit du gouvernement nationaliste de Nanjing, malgré un étroit contrôle, une autorité directe sur Nanshi et Zhabei, assortie de la tâche d'établir une politique sociale et une réglementation du travail qui doivent s'appliquer aussi dans les entreprises et usines des concessions. [296] Le 1er août 1931, le gouvernement chinois promulgue une loi sur les conditions de travail dans les usines, qui impose la journée de huit heures, des jours de repos mensuels et des congés annuels, restreint les heures de travail de nuit pour les femmes et les enfants, interdit de faire travailler les enfants au-dessous de quatorze ans, fixe un barème d'indemnités pour les accidents du travail et précise les conditions de formation et de dissolution du contrat de travail. Sur la Concession française, la loi de huit heures est appliquée à partir du 1er septembre 1931 aux compagnies des tramways, d'électricité et d'eau en tant qu'usines employant plus de trente ouvriers, usines dont le nombre est d'environ quarante ; pour limiter l'ingérence du gouvernement chinois sur cette question, la municipalité française avance sa réglementation et les obligations d'hygiène et de sécurité déjà en vigueur sur les établissements classés. La situation est plus délicate sur la Concession internationale en raison du nombre élevé d'usines ; en 1925, les tentatives du SMC pour entériner une nouvelle loi interdisant le travail dans les usines des enfants âgés de moins de dix ans avaient échoué, les Land Regulations de 1854, source de l'autorité du SMC, et les 'by-laws', rattachées aux Land Regulations, ne comportant

[295] Christian Henriot, *Shanghai 1927-1937* , pp.17-35.

[296] Christian Henriot, op.cit.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

aucune clause concernant ces questions et les efforts pour y inclure des articles appropriés rencontrant une forte opposition des étrangers et des Chinois dont les intérêts économiques sont touchés par ces changements. [297] Entre 1932 et 1933, le gouvernement chinois, s'appuyant sur la mort d'une centaine d'ouvriers causée par deux incendies, lance une campagne contre le SMC et réclame l'application immédiate de la législation chinoise sur le travail dans les usines ; le SMC s'engage alors dans le sens d'une réforme sociale du travail ; en 1932, il établit un bureau en charge de l'industrie pour faire respecter la législation mise en vigueur par le Guomindang sur les usines ; ce bureau est aussi un lieu de médiation. [298] Des négociations entre le SMC et le gouvernement chinois sont engagées en 1933, le gouvernement chinois souhaitant un engagement plus conséquent ; la Concession française est laissée en dehors de ces négociations en raison du nombre limité d'établissements industriels sur son territoire. En juillet 1933, un projet est élaboré et rejeté par le SMC ; profitant de la Conférence Internationale du travail en juin 1934, le représentant du gouvernement chinois demande au Bureau International du Travail qu'il intervienne auprès des municipalités étrangères afin d'appliquer la législation chinoise relative aux usines ; à partir d'octobre 1935, les négociations reprennent et un accord est ratifié par le SMC le 24 juin 1937, que le corps consulaire refuse de reconnaître, ce qui provoque une vive réaction de l'opinion publique. C'est dans ce contexte d'âpres discussions sur l'inspection du travail à Shanghai que la Concession française renforce sa législation sur les établissements classés, portant toutefois un jugement critique à l'égard du gouvernement chinois ; les responsables français décident de se doter de règlements plus stricts en matière de législation du travail mais sans considérer la municipalité chinoise comme un interlocuteur viable ; selon l'ambassadeur français : « Toute cette législation du travail si étudiée et complète, n'existe que sur le papier. Elle n'est jamais entrée sérieusement en vigueur et ne peut encore être considérée que comme article de propagande. Le gouvernement chinois, par un curieux paradoxe, se préoccupe davantage de l'aménagement du travail dans les concessions étrangères. La question soulevée à Shanghai est toute résolue dans la Chine du nord où l'influence japonaise se donne encore libre carrière. L'existence de la concession japonaise de Tianjin, le développement de l'activité industrielle et commerciale japonaise, sa protection par les autorités militaires, s'opposent à toute amélioration prochaine de la condition du travailleur chinois. C'est encore le patronat européen et américain qui apporte le plus de modération dans l'exploitation de son travail » ; [299] la situation des ouvriers, ne bénéficiant d'aucune assurance maladie ni protection sociale, est réellement désastreuse ; l'avocat français Escarra, spécialiste du droit chinois, en témoigne : « Nombre de patrons chinois et étrangers rivalisent d'ardeur dans l'exploitation inhumaine d'une population ouvrière misérable. L'arrogance brutale de certains filateurs japonais a soulevé de nombreux incidents. Mais les ouvriers eux-mêmes sont doués d'une passivité

[297] Robert Bickers, *Britain in China* , p 135. Alain Roux, *Grèves et politiques à Shanghai . Les désillusions (1927-1937 )*, Paris, EHESS, Editions, p 38. Mark S. Swislocki, '*Feast and famine in republican Shanghai : urban food culture, nutrition, and the state*', Ph.D. Stanford University, 2001, p 34.

[298] Robert Bickers, *Britain in China* , p 135.

[299] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, n°999, Lettre de Naggiar, Ambassadeur français en Chine à MAE, le 26 juin 1937.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

qui leur fait préférer à la misère les conditions de travail les plus lamentables. Il y a là des problèmes douloureux et graves, dont la solution ne peut venir que très lentement et par suite d'une évolution générale dans les conditions sociales, économiques et politiques de la Chine ». [300] La passivité politique des ouvriers découle d'une faiblesse interne, selon Alain Roux ; [301] l'origine régionale, les différences de savoir-faire et l'appartenance à des gangs rivaux divisent profondément les travailleurs chinois ; [302] une personne d'une autre région est souvent méprisée par les ouvriers originaires de Shanghai, l'accent devenant source de rejet ; les travailleurs moins qualifiés s'unissent avec les patrons pour conserver leur position et dénoncer les grévistes, ainsi durant les grèves initiées par les fileuses de soie : elles se trouvent desservies par des ouvriers masculins sans savoir-faire qui s'allient aux entrepreneurs pour maintenir leurs privilèges, leur manque d'éducation les rendant sourds aux théories marxistes ; les ouvriers possédant un savoir-faire prennent généralement la tête des mouvements de contestation et adoptent plus largement les théories socialistes véhiculées par le parti communiste chinois. [303]

Face à la double oppression des conditions de production et de la présence étrangère, les différences sont dépassées, le sentiment nationaliste effaçant toutes les disparités ; les ouvriers s'unissent dans leur combat contre l'impérialisme et le capitalisme ; les femmes, comme les hommes, s'organisent en association et parviennent, par leur mobilisation, à dépasser les différences. La politique du Parti Communiste chinois a joué un rôle important dans le développement de la solidarité entre les travailleurs : au sein des usines, il a rallié à sa cause les ouvriers sans distinction d'origine, de sexe, de niveau de compétence, et d'appartenance à des gangs : de nombreux gangsters participent à la grande vague de grève qui suit l'incident du 30 mai 1925. La montée en puissance du PC chinois à travers les mouvements populaires inquiète de nombreux dirigeants, dont Jiang Jieshi : assuré de l'aide financière des marchands de Shanghai et soutenu par les puissances occidentales, Jiang décide de couper les liens avec les nationalistes de gauche favorables à une union avec le PC chinois et, le 12 avril 1927, il ordonne le démantèlement du Syndicat Général. Ainsi prend fin la collaboration entre le PC et le Guomindang, entraînant le règne de la terreur et le massacre de centaines de syndicalistes communistes ; le Guomindang, en partie par l'intermédiaire de la Bande verte, reprend le contrôle des ouvriers.

La présence des gangs freine la mobilisation et la solidarité entre les travailleurs. De 1927 à 1937, les organisations de gangs, sous le contrôle du Guomindang, contribuent à segmenter les travailleurs de Shanghai, limitant l'union de la classe ouvrière et son radicalisme politique ; [304] les ouvriers deviennent l'instrument des différents groupes politiques et leur condition ne peut s'améliorer, maintenus qu'ils seront dans une situation

[300] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, n°999, Ecrit de M. Escarra de 1931 cité par l'Ambassadeur français en Chine, M. Naggiar.

[301] Alain Roux, *Grèves et politique à Shanghai* , p 60.

[302] Shiling Zhao McQuaide, '*Shanghai Labour: gender, politics, and traditions in the making of the Chinese working class, 1911-1949'*, Ph.D. Queen's University, Ontario, Canada, 1995, p 352.

[303] Shiling Zhao McQuaide, op.cit.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

de force sans pouvoir ni reconnaissance de la part d'un gouvernement communiste supposé les représenter, mais arrivé au pouvoir grâce au soutien des paysans. [305]

## La police française dans les années 20 et 30

La police suscite l'inquiétude chez certains dirigeants français, elle est le tremplin au pouvoir et à l'enrichissement pour d'autres. Dans les années vingt, les questions politiques prennent de l'importance entraînant la création d'une section politique gérée par la police pour surveiller tout mouvement révolutionnaire et politique qui pourrait mettre en danger la présence française à Shanghai et en Asie, comme nous le verrons pour le cas des Coréens.

En 1923 est créé un service de la Sûreté, dirigé par un chef assisté d'un sous-chef, qui mène les enquêtes criminelles importantes ; cette section est organisée par M. Traissac, qui a suivi un stage à Paris, et formé un corps de détectives chinois. [306] En 1922 le Consul français Wilden est confronté au problème de chefs de service recevant de l'argent des marchands d'opium et des directeurs de maisons de jeux, et doit licencier le personnel d'un poste, un sergent et quatre agents, qui ont accepté des sommes variant entre 500 et 100 dollars par mois ; [307] il en conçoit des doutes sur l'avenir de la police, dont l'intégrité ne peut être garantie sans la création d'un corps de police spéciale pour lutter contre la vente d'opium, les chances de réussite étant minces : « Alors même, peut-être, le remède serait-il insuffisant : car la vente de l'opium assure aux trafiquants de tels bénéfices qu'ils sont toujours prêts à employer les moyens nécessaires pour séduire ceux-là mêmes qui sont chargés de les surveiller » ; [308] le Consul Wilden souhaiterait lutter contre ce phénomène et prendre des dispositions lorsque des agents encouragent les activités illicites mais il se rend compte qu'il est impossible de prendre des sanctions pénales contre ces employés : « Il est évident que si des actes aussi répréhensibles ne comportent ici aucune sanction judiciaire sérieuse, nos agents résisteront difficilement aux tentations de tous genres qui peuvent les assaillir ». [309] En 1924, la Garde municipale intègre, par ailleurs, des agents russes, l'effectif comptant cinquante-trois agents français, neuf agents russes, deux cent quatre-vingt annamites et deux cent quatre-vingt dix-sept chinois, en tout sept cent trente-neuf hommes commandés par le capitaine de réserve Fiori ; suite à la démission du chef Traissac compromis dans une affaire de corruption, [310] le service de la Sûreté est placé sous ses ordres et compte cette année-là cent quatorze

[304] Shiling Zhao McQuaide, op.cit, pp 352-356.

[305] Alain Roux, *Grèves et politiques à Shanghai . Les désillusions (1927-1937 )*, Paris, EHESS, Editions.

[306] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, n°336, *Lettre du Consul Wilden à Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, le 9 juillet 1923*.

[307] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, n°336, *Lettre de Wilden à Poincaré, le 18 février 1924*.

[308] op.cit.

[309] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, n°336, *Lettre de Wilden à Poincaré, le 21 juillet 1924*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

détectives de diverses nationalités (Français, Chinois, Russes et Coréens) pour agir auprès des différentes communautés présentes sur la Concession française. [311]

Un changement s'opère lors de la nomination du commandant Fabre à la tête de la police française en mars 1932 ; il devait rejoindre les cadres de l'armée coloniale mais, sur la demande de Wilden et du Consul général Meyrier, il accepte de remplir ce qui lui est présenté comme un devoir : sa mission est, selon ses termes, « d'assainir » le corps de police compromis avec les gangs et le trafic d'opium. Après le premier conflit sino-japonais de 1932, Fabre organise, parallèlement à la Garde municipale et au corps de volontaires français, une section militaire qui comprend deux bataillons motorisés : 17 auto-mitrailleuses, 18 side-cars armés, 92 armes automatiques ; cent cinquante Français encadrent quatre cent cinquante Russes et sept cents Tonkinois ayant reçu une instruction militaire et soumis à une discipline identiques à celles de l'armée ; Fabre a en outre créé le service politique qui, durant la guerre sino-japonaise, recueille des informations sur les opérations militaires, navales et aériennes, des armées présentes à Shanghai. [312] L'objectif de la police étant d'éviter toute agitation politique qui nuirait à la sécurité de la concession, toute activité politique y est interdite et les émigrés russes, considérés comme trop politisés, voient leurs demandes de création d'association ou de journaux rejetées, sauf si elles sont de nature caritative ; [313] la communauté ukrainienne, suite à son action d'information sur la lutte nationale pour l'indépendance de l'Ukraine, se voit obligée de quitter la concession. [314] Suite à l'échec en Corée du mouvement révolutionnaire du 1er mars 1919, de nombreux réfugiés coréens résident sur la concession et leur résistance génère des tensions avec les autorités japonaises ; en 1925, entre quatre cents et cinq cents Coréens sont installés sur la concession, fuyant les exactions japonaises et prêts à se lancer dans des activités politiques ou terroristes ; [315] ce contexte fait envisager une coopération avec le gouvernement japonais : en échange de renseignements sur les nationalistes vietnamiens réfugiés au Japon, la municipalité française communiquerait ce qu'elle sait des révolutionnaires coréens résidant sur la concession ; [316] le Consul Meyrier transmet à ses supérieurs les données recueillies la

[310] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, n°336, *Lettre de Wilden à Poincaré, le 21 juillet 1924*.

[311] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, n°336, *Lettre de Wilden à Poincaré, le 18 février 1924*.

[312] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, n°814, *Télégramme du MAE au Consul général à Shanghai, signé Hoppenot, le 2 décembre 1938*.

[313] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, n°802, *Lettre de L. Fabre, directeur des services de police, à Ch. Metzler, Consul général de France à Shanghai, le 15 novembre 1933*.

[314] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, n°802, *Le directeur des services de police au Consul général de France à Shanghai, le 26 février 1934*.

[315] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, n°336, *Lettre de Meyrier, Consul général de France à Shanghai à De Martel, Ministre plénipotentiaire de la République en Chine, le 6 mars 1925 et Lettre de Meyrier à De Martel, et Renseignements sur la Colonie coréenne à Shanghai, le 23 juillet 1925*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Sûreté sur la communauté coréenne mais suggère d'en limiter la transmission : « Il faut également remarquer que les noms et adresses des révolutionnaires coréens et de leurs organisations y étant indiqués, il nous sera difficile, si ces renseignements sont communiqués au gouvernement japonais, de nous dérober aux demandes de répression qu'il pourra nous adresser et que nous avions pu jusqu'ici laisser sans suite, sous le prétexte que nous n'avions aucune information exacte et que, malgré nos efforts, il nous était impossible de nous en procurer » ; il sait combien ce jeu pourrait s'avérer dangereux et préfère éviter toute immixtion des autorités japonaises au sein de la concession. [317] Les Coréens mènent, de fait, plusieurs actions terroristes à Shanghai, la plus importante étant l'attentat de Hongkou Park le 29 avril 1932 : lors d'une revue des troupes japonaises dans ce jardin public, un Coréen lance une grenade sur un groupe d'officiels japonais ; sont blessés le Ministre du Japon en Chine, le Consul général à Shanghai, le Commandant des troupes japonaises de la ville, le président de l'association des résidents japonais à Shanghai ; de nombreux Coréens, considérés comme citoyens japonais s'ils n'ont pas obtenu la nationalité chinoise, sont arrêtés par les autorités japonaises [318] qui demandent aussi l'extradition des sujets coréens qu'elle souhaite interroger ; le 2 décembre 1932, deux Coréens sont arrêtés par les Japonais sans que la police française ait été prévenue ; sur les protestations du consul Meyrier, le Consul général du Japon adresse à la police française un mandat d'arrêt contre les deux Coréens mais, les autorités chinoises ayant fait savoir qu'ils ont été naturalisés chinois en octobre 1929, le consul français demande alors la suspension de l'exécution du mandat délivré contre eux. [319] A. de Lens, chargé d'affaires de la République française au Japon, envisage de poursuivre la coopération avec les Japonais, démarche qui rencontre l'opposition du consul Meyrier et de l'ambassadeur Wilden qui préconisent de rester en dehors de toute entente avec les Japonais pour ne pas compromettre la sécurité et l'indépendance politique de la concession française ; [320] comme l'indique Meyrier à Wilden : « Les bases de l'échange ne seraient pas égales pour les deux parties. En effet, les renseignements que nous fournirions aux autorités japonaises leur permettraient soit de nous présenter un mandat d'arrestation que nous pourrions difficilement refuser de viser, soit si nous étions amenés à leur opposer ce refus, d'opérer eux-mêmes l'arrestation par des moyens illégaux comme ils l'ont fait ces temps derniers à plusieurs reprises. Par contre, il est probable que les autorités japonaises opposeront les mêmes difficultés que par le passé aux demandes d'extradition présentées par le gouvernement de l'Indochine. Il ne semble pas que

[316] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, n°336, *Lettre du Ministre des Colonies au Ministre des affaires étrangères, le 4 juillet 1925.*

[317] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, n°336, *Lettre de Meyrier, Consul de France à Shanghai, à De Martel, Ministre plénipotentiaire de la République en Chine, le 23 juillet 1925*.

[318] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°137, *Compte-rendu des services de police sur l'attentat du 29 avril 1932.*

[319] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°137, *Lettre de Meyrier, le 4 décembre 1932*.

[320] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°137, *Lettre de A. de Lens, chargé d'affaires de la république française au Japon à Meyrier, Consul général de France à Shanghai, le 16 décembre 1932. Lettre de Meyrier, Consul général de France à Shanghai à Wilden Ambassadeur de France en Chine, le 28 décembre 1932, et Lettre de Wilden à A. de Lens, le 6 janvier 1933*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

l'échange proposé de renseignements présente un grand intérêt pour le gouvernement général de l'Indochine, d'une part, en effet celui-ci a sans doute son propre service de renseignements déjà organisé au Japon, d'autre part, je ne crois pas que l'on puisse compter sur la bonne foi des services japonais qui, sans doute, ne nous fournirons que des informations sans importance » ; [321] l'ambassadeur Wilden appuie l'opinion de Meyrier auprès de A. de Lens et, pour montrer le danger qu'il y aurait à travailler avec les Japonais, ajoute que « la police japonaise a, dernièrement, été amenée à procéder, de façon irrégulière, à de véritables enlèvement qui ont vivement ému l'opinion étrangère ». [322]

En 1934, la police compte deux mille et quarante-six personnes : cent quarante-six Français, cent soixante et onze Russes, cinq cent vingt Tonkinois, mille deux cent neuf Chinois ; les effectifs de la Garde municipale sont toujours répartis entre les cinq grands secteurs : Mallet, Joffre, Central, Foch et Pétain, et l'Est, de moindre importance ; chaque secteur est commandé par un inspecteur et un sous-inspecteur qui gèrent les affaires de simple police : amendes, contraventions, poursuites, etc ; [323] les services politique et de sûreté sont dirigés par un directeur adjoint assisté du secrétariat ; le service politique comprend une division des affaires européennes (activités politiques, presse, enquêtes diverses, etc.), une section des affaires asiatiques (syndicats, mouvements militaires et politiques en Asie) et un service de presse qui surveille les magazines et journaux publiés en Chine. [324] A la suite de la guerre sino-japonaise, les effectifs de la police sont augmentés pour assurer des patrouilles permanentes dans toutes les parties de la concession, surveiller les réfugiés et les soldats chinois placés dans des camps, éviter le pillage des magasins de riz, contrôler la presse, qui pourrait prendre position contre la municipalité française, et toute organisation politique qui pourrait mener des attentats ; il s'agit d'étendre la présence policière et militaire au sein de la concession par crainte qu'elle ne passe entre les mains des Japonais qui pourraient avancer comme argument sa complaisance à l'égard des activistes chinois et étrangers et la faiblesse de la municipalité française, incapable de gérer la situation causée par la guerre. [325] En 1938, les effectifs des services de police sont de trois mille et trente hommes, dont cent trente-sept Français, trois cent quarante-huit Russes, sept cent onze Tonkinois, et mille huit cent trente-quatre Chinois ; [326] pour préserver le caractère français de la police, dont les trahisons politiques sont moins à craindre, avance le consul P. Auge, l'ambassadeur

[321] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°137, *Lettre de Meyrier à Wilden, le 28 décembre 1932*.

[322] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°137, *Lettre de Wilden à A. de Lens, le 6 janvier 1933*.

[323] AEF, Série Asie, Sous-série Chine, n°806, *Organisation des services de police de la Concession française de Shanghai pour l'année 1934*.

[324] Ibid.

[325] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, n°813, *Rapport du directeur des services de police au Consul général de France à Shanghai, décembre 1937 ; Lettre de M. Baudez, Consul général à Shanghai, au Ministre des affaires étrangères à Paris, le 9 décembre 1937*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

français à Beijing accorde l'augmentation du nombre des agents français.

La police s'est développée durant les années vingt et trente vers un corps militaire en recrutant en priorité d'anciens sous-officiers parmi les agents européens [327] ; pour les postes moins gradés, la municipalité recrute des agents de diverses nationalités par soucis d'économie et pour s'adapter à la multiplicité ethnique de la ville. Comme au début du XXème siècle, les conflits et mésententes entre certains responsables de la police et de la municipalité, qu'elle considère incompétents, persistent, obligeant sans cesse à recruter de nouveaux candidats. [328] La corruption au sein de la police s'atténue avec l'arrivée du commandant Fabre qui l'« assainie » en renouvelant les effectifs et en les formant. Le fonctionnement de la police est également le reflet de la politique menée par les consuls qui en ont le contrôle direct ; pendant la guerre, elle collabore avec les occupants selon l'exemple donné par le gouvernement de Vichy tout en gardant une liberté d'action, le consul s'adaptant surtout à la situation locale et agissant avec une certaine autonomie par rapport au gouvernement français. [329]

## 1.4. La position des Français au sein de la société occidentale de Shanghai

Bien que les Anglais n'aient jamais dépassé 1,16% de la population de la Concession internationale, [330] les Anglais et les Américains sont les 'enfants gâtés' ou les 'rois' de Shanghai, selon l'expression de Nicholas Clifford. [331] Le conseil administratif de la Concession internationale, le SMC 'Shanghai Municipal Council', représente l'instance

[326] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, n°814, *Lettre de Naggiar, Ambassadeur de France en Chine, à P. Auge, Consul général de France à Shanghai, le 30 juillet 1938*.

[327] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, n° 810, *Lettre de Meyrier, Consul general de France à Shanghai, au Ministre des affaires étrangères à Paris, le 25 juin 1934*.

[328] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, Dossier n°811, cas du Lieutenant Bruyère de l'Aviation, détaché du centre St Cyr, chef-adjoint de la police française et le Capitaine Vignolès qui prend sa succession. Le 1 octobre 1932, Meyrier, consul français, s'exprime ainsi au Ministre des Affaires étrangères concernant le Capitaine Vignolès: *"D'une instruction insuffisante, d'une intelligence médiocre et d'un jugement peu sûr, prenant facilement des décisions hâtives, cet officier s'est montré très au-dessous des fonctions délicates qui lui étaient confiées."*

[329] Françoise Kreissler, *Exil ou Asile à Shanghai? Histoire des réfugiés d'Europe centrale (1933-1945),* Doctorat d'État, université Paris VIII, décembre 2000, pp 686-687.

[330] Robert Bickers, *Britain in China* , p 104.

[331] Nicholas R. Clifford, *Spoilt children of Empire, Westerners in Shanghai and the Chinese Revolution of the 1920s* , Berkeley, University of California Press, 1991.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

municipale et la source d'autorité les plus puissantes de Shanghai. En 1936, le SMC est composé de quatorze membres, dont cinq Anglais, deux Américains, deux Japonais, et cinq Chinois. [332] Parmi ces derniers se trouve Yu Qiaqing (1867-1945), un homme d'affaires chinois reconnu et puissant. Le centre économique et financier se situe également dans la Concession internationale. Les Japonais, qui représentent la communauté étrangère la plus importante de la ville, ont établi leur quartier à Hongkou, dans la partie ouest de la Concession internationale. En 1921, mille sept cent quarante et une entreprises sont dirigées par des entrepreneurs étrangers : 984 par des Japonais, 266 par des Anglais et 216 par des Américains. [333]

La Concession française, comme le souligne Marie-Claire Bergère, est, en comparaison, considérée comme la 'sœur cadette' de la Concession internationale, les Français représentant moins de 1% de la population au sein de leur propre concession. [334] Lorsque les représentants chinois du SMC demandent l'augmentation du nombre de leurs conseillers en proportion avec le nombre des conseillers étrangers, on s'attend à ce que leurs revendications soient rapidement reprises dans la Concession française, par un effet d'entraînement. Cette initiative n'inquiète cependant pas le Consul français qui considère que les Chinois ne pourront obtenir l'accord du Conseil municipal. De plus, si une demande similaire était formulée par les conseillers chinois du Conseil français, le Consul pourrait, comme le lui permet le règlement municipal, contrebalancer leur pouvoir par la nomination d'un nombre égal de conseillers français. [335] Le Conseil d'administration français, dont les membres sont nommés par le Consul depuis 1927, est formé de onze Français, deux Anglais, et cinq Chinois. Du Yuesheng (1888-1951), le chef de la Bande verte, en place au sein du Conseil jusqu'en 1935 mais ensuite écarté par le Consul, conserve son influence par le biais de l'Association des contribuables chinois qui désigne en fait les conseillers chinois. Les sièges les plus importants des deux conseils sont ainsi occupés par les Anglais, les Américains et les Français. Les conseillers appartiennent à l'élite occidentale : directeurs de grandes entreprises étrangères principalement, hommes d'affaires ou personnages influents au sein de la société locale. Les responsables administratifs de certains bureaux, comme ceux de la santé ou des travaux publics, siègent également au conseil municipal en tant qu'experts pour donner leur avis sur la politique municipale dans ces domaines.

La Concession française, comme sa voisine, offre les privilèges et la protection liés à l'extraterritorialité et au pouvoir consulaire. Les étrangers comme les Chinois y trouvent une enceinte de liberté propice à la réalisation de leurs intérêts personnels [336] et peuvent se lancer dans les affaires et le commerce, contribuant ainsi aux ressources municipales

[332] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, n°803, *Lettre de Baudez, Consul général de France à Shanghai à Naggiar, l'Ambassadeur français à Beijing, le 10 août 1936*.

[333] Shiling Zhao McQuaide, '*Shanghai Labour*', p 51.

[334] Marie-Claire Bergère, *Histoire de Shanghai* , p 129.

[335] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, n°803, *Lettre de Baudez, Consul général de France à Shanghai à Naggiar, Ambassadeur français à Beijing, le 13 octobre 1936*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

par le paiement de diverses taxes. Toutefois, le nombre des entreprises étant limité sur la Concession française, diverses sources de revenus sont recherchées pour pallier ce manque : les impôts locatifs chinois et, en second lieu, les licences de pousse-pousse et de véhicules privés constituent la source la plus importante de revenus pour les finances municipales. Les difficultés financières de la municipalité amènent toutefois ses dirigeants à des compromis dangereux, comme ceux avec la Bande verte qui donnent lieu, en 1925, à ce que Brian Martin a appelé le 'Pacte avec le Diable'. [337] En 1915, l'homme d'affaires Huang Chujiu ouvre un centre de divertissement de trois étages près du Champ de Courses de la Concession internationale, nommé le 'Nouveau Monde'. Le succès est rapide et Huang décide de quitter la direction du Nouveau Monde pour fonder un nouveau complexe commercial dans la concession avec les bénéfices réalisés par cette première affaire. Le Consul français, mis au courant des projets de Huang, le convainc de construire dans la Concession française : la municipalité pourra ainsi bénéficier de nouveaux revenus issus des taxes perçues sur ce lieu de distraction dont le succès semble assuré. L'emplacement choisi se situe à l'intersection de la rue du Tibet (Xizang zhong lu) et de l'avenue Edouard VII (Yanan lu). Le 'Grand Monde' ouvre ses portes le 14 juillet 1917, jour de la fête nationale française. Ce centre de cinq étages, avec sa surenchère de spectacles et son style architectural moderne, attire rapidement un large public et fait de l'ombre au Nouveau Monde. Dans les années 30, le succès de Huang ayant attiré d'autres investisseurs chinois, Shanghai compte vingt centres de divertissement de ce genre qui ne constituent pas une source importante de revenus et fragilisent de surcroît la municipalité française face à l'emprise des gangs sur les activités de la ville. Celle-ci se révèle plus particulièrement en 1931 lors de la prise en main du Grand Monde par Huang Jinrong, un des chefs de la Bande verte, à la suite de la mort de son fondateur Huang Chujiu. Le Grand Monde devient alors le centre des maisons de jeu, maisons de prostitution, fumeries d'opium et cabarets gérés par Huang Jinrong, Zhang Xiaolin, et Du Yuesheng, les trois gangsters les plus connus à l'époque. De surcroît, Huang Jinrong travaille officiellement au sein de la police française et peut, dans ce contexte, poursuivre impunément ses affaires lucratives. [338]

La distribution sociale de la population à Shanghai reproduit celle de la métropole. La société française du milieu du XIXème siècle, contrairement à la Grande-Bretagne qui possède une large population prolétaire [339] , se caractérise par un nombre important de petits commerçants formant une petite et une moyenne bourgeoisies. Les grands

[336] Cet aspect a été mis en lumière par le livre de Robert Bickers et Christian Henriot, eds., New frontiers, Imperialism's new communities in East Asia, 1842-1952 , Manchester University Press, 2000: "*Instead of clearly identifiable colonialist communities serving their own states, this book shows a vast array of nationals (and the stateless) engaged in the pursuit of their livelihoods and interests in the interstices of empire, adroitly operating on the margins of treaty legality, using extraterritoriality, and the grey areas offered by colonial citizenship and settler autonomy to further their own ends"* p 5.

[337] Brian G. Martin, The Shanghai green gang, politics and organized Crime, 1919-1937 , Berkeley, University of California Press, pp 113-134.

[338] Laura Andrews McDaniel, '*Jumping the dragon gate : social mobility among storytellers in Shanghai, 1849-1949'*, Ph.D. Yale University, 1997, pp 124-144.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

entrepreneurs et hommes d'affaires de Shanghai, ceux que l'on nomme les 'taipans', sont donc en majorité anglo-saxons. La population française de Shanghai est constituée des autorités et du personnel du Consulat, de quelques négociants, de marins et d'aventuriers. Concernant les premiers résidents français, Jean Malval, médecin détaché de la Marine, qui travaille en 1930 pour les troupes militaires stationnées dans la ville, écrit : « l'employé municipal moyen est un 'old china hand', venu pour les 'boxers', avant de trouver ici une stabilité. Ou bien de jeunes ex-marins, engagés sur place, voire des cadets diplômés, importés et très contractuels. » [340] Certains font fortune et profitent du développement de Shanghai dans les années 20 : « Dans une ville champignon, les architectes (Léonard) sont prospères ; ainsi que les Experts-comptables (Bouvier), les pilotes (Jourdan, Bauland, Fouletier), les douaniers, les postiers, sans oublier la magistrature officielle ou privée : présidents d'Hoogue et de Goth, Barraut, d'Auxion, Premet. » [341]

A mesure que la Concession s'agrandit, la municipalité française offre de nombreux emplois, plus particulièrement dans la police. En 1937, la police représente un effectif de 2.235 hommes dont 158 français, 173 russes, 470 indochinois, et 1.434 chinois. La municipalité compte environ trois cents fonctionnaires tandis qu'au moment de la rétrocession de la Concession française en juillet 1943, le personnel administratif est au nombre de 400.

## 1.4.1 La mixité

Dans les premiers temps de la colonisation, en Afrique par exemple, les relations des Occidentaux avec les femmes africaines étaient acceptées [342] et il en allait de même en Chine au début de l'installation étrangère. [343] Mais avec la stabilité, la durée du séjour et le développement des infrastructures, les familles occidentales prennent leur place et les Occidentaux, en minorité par rapport aux autochtones, veulent préserver leur culture et leur identité et craignent la mixité ; ces pratiques deviennent alors tabous, voire interdites. Parlant de la communauté française de Shanghai, Jean Malval, médecin français, précise que « tous ces derniers (les employés municipaux français), peuvent avoir une famille de leur race, tandis que les ancêtres avaient volontiers épousé la Japonaise, cette perle des débuts où Shanghai était une ville sans blanche. » [344] A Shanghai, les relations entre des hommes européens et des femmes asiatiques éveillent la désapprobation. Les Anglais

[339] Robert Anderson, *France 1870-1914 : politics and society* , London, 1977, p 98.

[340] MAE, Jean Malval, Tome 1, p 35.

[341] MAE, Jean Malval, Tome 1, p 37.

[342] Owen White, *Children of the French Empire, 1895-1960, miscegenation and colonial society in French West Africa* , Clarendon Press, Oxford, 1999.

[343] Comme le note Robert Bickers: "*As elsewhere in the colonial world, British men took native partners where there was a shortage of fellow Britons or other Europeans*", *in Britain in China* , p 98.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

sont particulièrement vigilants sur ce point ; Robert Bickers explique qu'une circulaire municipale éditée en 1908 dissuade fortement les employés municipaux de tout mariage avec des Chinoises et menace d'exil permanent à l'extérieur des grandes villes ceux qui se marient en dehors de leur groupe. L'arrivée de réfugiés russes à Shanghai, après la révolution bolchevique, rend inutile et tabou la relation entre les hommes occidentaux et les femmes chinoises. [345] Si des mariages avec des femmes russes sont prononcés, ils concernent toutefois les Occidentaux de basse classe, les femmes russes étant elles-mêmes dévalorisées en raison de leur statut de réfugiées, et représentant une menace pour la préservation de la communauté étrangère. Les mariages mixtes existent malgré tout mais la pression est particulièrement forte à l'égard des consuls et des entrepreneurs envoyés en Chine par leur société (les expatriés) afin qu'ils n'aient aucune relation avec des Chinoises, des Eurasiennes ou des Russes. [346]

Dans la Concession internationale comme dans la Concession française, les différences de classe sont fortement marquées : l'employé municipal, l'agent de police ou le commerçant est moins considéré que le directeur d'une entreprise étrangère, l'avocat ou l'architecte. Bickers note: « Expatriates considered themselves socially superior to the shanghailanders of all classes, who were often described by businessmen and consuls as 'low whites' or 'lesser Europeans'. » [347] On retrouve chez les consuls et conseillers français cette attitude méprisante ; ces derniers souhaitent que les postes de conseillers soient réservés à ceux qui détiennent des intérêts économiques importants au sein de la concession, et refusent que les employés municipaux, qui ne partagent pas les mêmes valeurs que l'élite, participent au conseil. La particularité de l'administration française, comparée à sa voisine, découle de la place centrale occupée par le consul : dès la création de la Concession française, celui-ci tient entre ses mains l'ensemble des pouvoirs. Le SMC, au contraire, fonctionne de manière plus autonome : il est géré par les hommes d'affaires les plus puissants de la Concession internationale.

Si les hommes d'affaires, les marchands, les banquiers, les agents immobiliers et les aventuriers ont été les artisans de la réussite économique de Shanghai et tiennent les rênes du pouvoir, ils ont ouvert la voie aux missionnaires, professeurs, intellectuels et médecins étrangers qui, bien qu'eux-mêmes imprégnés de culture impérialiste ont offert de nouveaux modèles aux Chinois. C'est à l'université 'l'Aurore' que Dai Wangshu (1905-1950), Shi Zhecun, Du Heng et Liu Na'ou (1900-1939) font connaissance et commencent leur coopération littéraire. Ils deviendront les figures principales du symbolisme et du modernisme dans la littérature chinoise. De plus le chercheur chinois Ma Xiangbo (1840-1939), s'inspirant du fonctionnement de l'Aurore qu'il a fondé avec les

[344] MAE, Mémoires du Docteur Malval, Tome 1.

[345] Robert Bickers, *Britain in China* , p 98.

[346] Robert Bickers, *Britain in China* , p 99.

[347] Robert Bickers, *Britain in China* , p 97. "*Les Expatriés se considèrent comme socialement supérieurs aux 'Shanghailanders' quelles que soient la classe sociale. Ils étaient souvent désignés par les hommes d'affaires ou les Consuls comme des 'blancs de bas niveau' ou des 'Européens de moindre importance'.*"

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Jésuites, fonde à son tour la 'Nouvelle Aurore', à l'heure actuelle l'université Fudan. [348]

Les contacts que les Occidentaux entretiennent avec les Chinois se limitent, comme le relève Robert Bickers, à ceux qui occupent des emplois modestes : employés de maison, vendeurs, chauffeurs de pousse-pousse, travailleurs de force -'coolies' selon l'appellation locale ; quant aux Chinois que les étrangers côtoient dans leur milieu professionnel ou social, comme les compradores ou les hommes d'affaires, ils n'intègrent pas leur cercle de relation sociale : « Class prejudice was often used to articulate race prejudice: all Chinese were socially inferior ». [349] Ludwik Rajchman, responsable de la section d'hygiène à la SDN, s'indigne de cette situation : « les Chinois éduqués à l'étranger 'sur un pied d'égalité' avec les Occidentaux revenaient dans leur pays pour se faire traiter par des Européens, 'inférieurs à ce qu'ils ont connus en Europe, comme des dirty natives 'sales jaunes' ». [350] On peut constater en bref que les rapports entre étrangers et Chinois sont marqués par le mépris et la violence et que cette situation est considérée par les Occidentaux comme allant de soi.

Dans les moments de crise, la communauté étrangère est solidaire mais la nationalité reste un élément de forte distinction entre les groupes. Les Anglais sont particulièrement exigeants et refusent de se mélanger aux autres communautés occidentales. « Children were educated to be British, not cosmopolitan ». [351] Ils se maintiennent en Chine par le système des traités et la présence militaire britannique, à travers la socialisation des nouveaux venus et le contrôle sur la vie privée et publique de ses membres. [352] La socialisation s'effectue au sein des clubs où l'appartenance de classe affecte le droit d'entrée. Le salaire des agents de police de la Shanghai Municipal Police, par exemple, ne leur permet pas de participer à toutes les activités qu'offre Shanghai et certains vont s'endetter pour accéder à cette vie mondaine. Les expatriés sont les plus à même de profiter de la vie nocturne. [353] Ils se rencontrent dans des clubs et au sein de loges maçonniques ; le Shanghai Club, qui accueille les Anglais, est considéré comme le plus prestigieux. Les Américains se retrouvent à l'American Club et au Columbia Club. Les Chinois peuvent accéder à ce club à partir de 1929, mais les femmes en sont exclues. Les Allemands et les Japonais possèdent leurs propres lieux de rencontre. Les premiers subissent un rejet de la part des autres communautés à la suite de leur défaite lors de la première guerre mondiale. Les autorités françaises de Shanghai prennent notamment

[348] Shao-yi Sun, '*Urban landscape and cultural imagination: literature, film, and visuality in semi-colonial Shanghai, 1927-1937*', PhD. University of Southern California, 1999.

[349] Robert Bickers, *Britain in China* , p. 97 : "*Les préjugés de classes sont souvent utilisés pour exprimer les préjugés de race : tous les Chinois sont socialement inférieurs*."

[350] Marta Aleksandra Balinska, *Une vie pour l'humanitaire Ludwik Rajchman (1881-1965* ), p 131.

[351] Robert Bickers, *Britain in China* , p 96.

[352] Robert Bickers, *Britain in China* , p 107.

[353] Robert Bickers, *Britain in China* , p 97.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

possession, en 1917, de la célèbre école médicale allemande 'Tongji dewen yixuexiao' qui se situe dans la Concession française. Dans les années 20, les clubs et écoles allemandes ouvrent de nouveau, mais les Allemands sont désormais tenus à l'écart. Leur sentiment d'humiliation et leur isolement expliquent, en partie, leur nationalisme exacerbé et leur ralliement au parti nazi durant les années 30. [354] Il existe en outre des clubs pour les femmes, comme la Young Women's Christian Association.

## 1.4.2. La communauté française de Shanghai

Les Français fondent en 1905, le Cercle sportif français, qui devient, dans les années 20 et 30, le club le plus cosmopolite de la ville. [355] En 1933, le Cercle enregistre 1.098 membres hommes et 729 femmes. [356] Ce club se veut le reflet de l'esprit français, dont le rayonnement culturel et intellectuel dans le monde attire les élites de différentes nationalités. Contrairement aux Anglais qui maintiennent des limites bien définies, les responsables du club préfèrent jouer la carte de l'hospitalité et accueillir des personnes de diverses nationalités, certaines appartenant à une communauté qui ne possèdet pas de club aussi prestigieux que le Cercle sportif. L'échange culturel ne se fait tout de même pas à n'importe quel prix : le statut social et la richesse restent le critère de sélection. Dans ses mémoires, le docteur Malval restitue l'atmosphère qui règne dans ce club : « Le CSF est célèbre dans tout l'Extrême-Orient. On peut y passer ses journées, ou presque. En pratiquant l'hiver les sports d'intérieur : culture physique, badminton, boules avec entractes de bains-douches, station dans les 'lobby', salons de coiffure, salles de lecture (Illustrated London News, Punch, Sketch) et tous les grands illustrés ou revues français. Lunch au grill-room, jeux (cartes, billard, mahjong), tea-dance, drinks, diner, re-danse. Il s'agit là de dancings, où les partenaires sont des Russes blanches, parfois juives, marquées par l'émigration malgré des vestiges de splendeur. La clientèle masculine, c'est le tout Shanghai étranger, célibataires ou en rupture d'épouses, businessmen, petits-clercs, Russes indéfinissables, portant beau toujours. Tout ce monde grille les dollars en carnets de tickets de danse et drinks, avant de partir mélancoliquement à la fermeture (2 heures du matin). » Le docteur Malval sera cependant rapidement happé par ses diverses activités professionnelles ne pourra plus se rendre au club que pour profiter de la piscine.

Le Cercle français met davantage l'accent sur la préservation de la culture française. Ce club, fondé en 1892 sous l'appellation de 'Cercle des Volontaires et des Pompiers', change ensuite de nom pour intégrer l'ensemble de la communauté française de Shanghai. Son objectif est de perpétuer la tradition française en permettant aux Français

[354] Recherche de Françoise Kreissler sur la communauté allemande de Shanghai.

[355] En effet le club accueille des personnes de diverses nationalités. En 1933, le club compte ainsi 164 Français, 490 Anglais, 168 Américains, 27 Italiens, 40 Hollandais, 50 Danois, 10 Suédois, 11 Norvégiens, 15 Belges, 41 Russes, 7 Hongrois, 2 Syriens, 1 Turc, 5 Autrichiens, 1 Cubain, 1 Roumain, 13 Suisses, 4 Portugais, 1 Latvien, 3 Polonais, 6 Espagnols, 4 Finlandais, 3 Grecs, 2 Letoniens, 2 Allemands, 9 Japonais, 16 Tchécoslovaques, 1 Bulgare.

[356] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°27, Rapport administratif sur le Cercle sportif français, le 12 avril 1933.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est 

de se réunir et de se distraire dans une atmosphère familiale. En 1926, grâce à sa position de président de la Commission provisoire d'administration, l'avocat Du Pac de Marsoulies, président du Cercle français, organise les démarches pour l'octroi par la municipalité d'une parcelle de terrain du Parc de Koukaza, dans le centre de la concession ; (à l'heure actuelle il est situé près de Chongqing Nan Lu et de l'Université médicale n° 2 de Shanghai, précédemment université L'Aurore) ; requête accordée le 1er mars 1927 et un immeuble est construit sur le lot cédé par la municipalité, grâce à son financement ; l'inauguration des nouveaux locaux a lieu en 1933. En 1937, la municipalité subventionne également l'aménagement d'une salle de billard et la Caisse des œuvres d'intérêt public octroie au Cercle une aide annuelle en raison des difficultés financières liées à la guerre. [357] L'avocat d'Auxion de Ruffé devient président du Cercle français en 1938 mais il entre en conflit avec les membres du club et démissionne le 20 mai 1939. [358]

A la tête de ces associations se retrouve l'élite française de Shanghai, ceux qui occupent les postes de directeurs au sein de l'administration, les conseillers municipaux, les hommes d'affaires, avocats, architectes et autres professions de renom ; des liens de solidarité et de sociabilité s'y créent. De ce fait, le cercle des Français est restreint. Certains cherchent à en tirer profit pour faire des affaires et se mettre en valeur. Il y a ceux qui agissent par conviction et par goût du contact et les autres qui préfèrent rester à l'écart pour ne pas se trouver enfermés dans un microcosme étouffant où le regard social est pesant et réducteur. La communauté française a ses codes et règles, sa hiérarchie et ses barrières sociales. Comme le docteur Malval l'observe au début des années 30: « Coiffant le tout, omnipotente, la municipalité, son directeur M. Verdier, et ses multiples services administratifs. Le Conseil municipal est peu visible, on cite quelques sommités, MM. Lion, Sauvayre, Chollot, Baboud, le Père Moulis, Lo Pahong. Ce sont des notables que je vois d'en bas. Dans les nuages enfin, le grand-chef, le Consul général. » [359] Il remarque aussi 'l'esprit de clocher' qui peut régner parmi la communauté française : « Apparemment ville cosmopolite, certains de ses coins sont typiquement français. Notamment la route Vallon, près du Parc de Koukaza, le cimetière de Pahsienjo, l'hôpital et les cornettes, l'église Saint-Joseph, un segment d'avenue Joffre, les verdures de certaines cités. Enfin, les inscriptions françaises, les station de Jinrickshaw, les noms de rue perpétuant le souvenir des morts de la guerre, d'autres évoquant les provinces de la vieille France. Ainsi se compartimente l'immense ville et, chez les résidents, l'esprit de clocher ne fait pas défaut. » [360] Chaque personne est déterminée par son milieu professionnel et doit adapter ses activités en fonction de son niveau social. Malgré l'accent porté sur la nécessité de solidarité et d'union entre les résidents français de Shanghai pour faire face aux attaques du SMC ou résister aux pressions du

[357] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°27, *Dossier sur le Cercle français, 55, route Vallon*.

[358] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°48, *Lettre d'Auxion de Ruffé à M.Baudez, Consul général de France, le 20 mai 1939*.

[359] MAE, Mémoires du docteur Jean Malval, Tome 1, p 35. M.Lion est un négociant, ainsi que Sauvayre et Baboud, le Père Moulis dirige la Mission du Jiangnan, Lu Baihong est un homme d'affaires chinois catholique.

[360] MAE, Mémoires du docteur Jean Malval, Tome 1, p 38.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

gouvernement et de la population chinoise, les dissensions et conflits de personnes déchirent la Concession française et de nombreux griefs sont exprimés à l'égard de la municipalité. Des noms apparaissent dans les documents, comme ceux des docteurs Richer et Martin, des avocats Du Ruffé et Du Pac de Marsoulies, des hommes d'affaires Rémond et Collet. Le docteur Richer lance une campagne dans la presse et auprès de la population française afin de changer le système médical de la municipalité française ; il critique l'obligation faite aux employés municipaux de se faire soigner par le médecin municipal, son objectif étant, bien entendu, de se constituer une clientèle privée auprès de la population française, ce que le système actuel lui interdit ; une raison supplémentaire tient certainement à son caractère qui tend à établir des rapports de force ; face à l'échec de sa démarche, sa rancune à l'égard de la municipalité s'intensifie ; il ne lâche pas prise et trouve, par le biais de l'élection de mars 1937 pour le poste de commissaire foncier, le moyen de réunir autour de lui un certain nombre de Français qui partagent ses idées et souhaitent, comme lui, remettre en cause le fonctionnement de la municipalité française, [361] mais sa démarche se solde par un fiasco car, faute de candidats, il est désigné par le consul à ce poste, ce qui lui enlève toute opportunité d'action publique, sa position au sein de la municipalité exigeant sa coopération avec les autorités françaises ; il démissionne et lance une action en justice contre la municipalité française, arguant que les avis de candidatures ne sont pas restés affichés durant le délai prévu par les règlements ; il demande au tribunal consulaire de lui verser un dollar de dommages et intérêts en raison du préjudice causé à sa réputation par cette nomination au poste de commissaire foncier. En effet, cette nomination est bien marquée par des irrégularités mais l'avocat de la municipalité, M. Cattand, ne voit pas en quoi cette affaire aurait pu porter atteinte à la réputation du docteur Richer ; il ressort des comptes-rendus du procès que le docteur Richer a agi dans le but de « mettre dans l'embarras » les autorités françaises, [362] attitude qui le dessert davantage qu'elle n'atteint son objectif de faire condamner la municipalité. L'avocat D'Auxion de Ruffé est également bien connu de la municipalité. Toutes les raisons sont bonnes pour lui d'en critiquer le fonctionnement et de défendre des clients qui portent en justice des affaires l'y mêlant ; il reproche par exemple à la police de faire preuve d'abus de pouvoir en exigeant la fermeture sans raison valable de certains commerces ainsi que de laxisme à l'égard des marchands ambulants qui produisent un bruit assourdissant en signalant leur présence par des cris. [363] En 1937, D'Auxion de Ruffé présente au consul Baudez une pétition signée de vingt-trois Français qui

[361] ADN, Fonds Pékin, Série A, n°256, Lettre de M.Baudez, consul général à Shanghai à M.Naggiar, ambassadeur de France à Beijing, le 11 mars 1937 : "Une commission foncière a été établie le 16 décembre 1919 qui en cas de litige entre le Conseil et les propriétaires expropriés détermine l'indemnité à payer à ces derniers. La commission est composée de trois membres. Les commissaires sont au nombre de six, trois titulaires et trois suppléants. Un membre titulaire et un membre suppléant sont nommés chaque année par le Conseil. Deux membres titulaires (un français et un étrangers) et deux membres suppléants (un français et un étranger) sont élus par les contribuables ayant droit de vote dans la Concession française"

[362] ADN, Fonds Pékin, Série A, n°256, *Articles du Journal de Shanghai rendant compte du procès entre le docteur Richer représenté par l'avocat M. d'Auxion de Ruffé et la municipalité representée par l'avocat M.Cattand, du 9 avril, 11 mai, et 4 juin 1937*.

[363] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°110, *Lettre d'Auxion de Ruffé au Consul général de France et au président de la Commission provisoire de la Concession française, le 29 juin 1935*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

souhaitent remettre le système des élections ; selon eux, l'instabilité politique à l'origine de l'instauration de la Commission provisoire municipale n'est plus d'actualité et l'assemblée des électeurs devrait retrouver son rôle ; les médecins Richer et Martin font partie des signataires, ce qui montre l'état d'esprit de certains résidents toujours prêts à se lancer dans des actions contre la municipalité. Pour le Consul français au contraire, la Commission provisoire permet de conserver le caractère français de la concession, constituant une garantie contre le nombre croissant d'étrangers pouvant participer aux élections. [364] L'avocat adresse une lettre au Consul pour lui reprocher le contrôle trop étendu de la police dans la gestion de la concession et les abus d'autorité suite à la réglementation du 16 octobre 1934 relative aux établissements classés, contraire au principe de la liberté du commerce ; [365] il critique également la suspension de l'approvisionnement en eau et en électricité pour les personnes qui ne paient pas leur taxe ; à l'exemple du SMC, la municipalité française a en effet choisi ce moyen de pression au paiement suite aux relèvements de tarifs et aux nouvelles taxes. L'avocat critique en outre certaines des dépenses municipales qu'il juge inutiles, comme l'emploi d'avocats chinois au cabinet juridique de la municipalité, et il réclame la liberté pour le Conseil de désigner un avocat de son choix, la refusant en ce qui concerne le médecin municipal ; il dénonce aussi l'octroi à tous les chefs de service d'une voiture aux frais de la municipalité. [366] Il regroupe les réclamations diverses à l'encontre de la municipalité, contrôle minutieusement toutes les nouvelles réglementations et mesures, dans le but de la prendre en défaut. Son extrémisme ne fait pas l'unanimité au sein de la communauté française mais, sa réputation établie, il étend son activité à tous types d'affaires et parvient de cette façon à maintenir son cabinet dans la ville, défendant des clients de toutes nationalités, Chinois, Européens, et Russes. Certains émettent des critiques influencées par des considérations d'ordre professionnel. Il en est ainsi de l'entrepreneur et agent immobilier Sigaut, qui se plaint auprès de la municipalité du développement architectural et urbain de la Concession française qui a, selon lui, donné une trop grande place aux quartiers chinois. Même si la majorité des habitants est de nationalité chinoise, les Français n'en occupent pas moins une place privilégiée dans cet ensemble : les plus aisés résident dans des villas spacieuses et les résidences immobilières, situées au centre de la Concession, sont, pour leur part, aménagées selon les critères européens d'hygiène et de confort. Toutefois, comme nous le verrons dans notre étude, la communauté française comprend en son sein des personnes qui vivent dans la précarité. Dans le contexte d'une recherche de prestige et de cohésion des membres de la communauté, une association est fondée pour financer le rapatriement de ces personnes en France.

[364] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°107, *Lettre du Consul général de France à Shanghai Baudez à Naggiar Ambassadeur de France à Nanjing, le 15 avril 1937*.

[365] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n° 110, *Lettre D'Auxion de Ruffé au Consul de France à Shanghai Baudez, le 15 juillet 1935*.

[366] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°110, *Lettre de D'Auxion de Ruffé au Consul Baudez, le 15 juillet 1935*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

*Zones de répartition de la population en 1934 dans la Concession française*

La répartition de la population s'est dessinée dès le début du siècle pour perdurer dans ses grandes tendances. D'après l'étude cadastrale de 1934, c'est la zone située près de la cité chinoise (Zone I) où la concentration des Chinois est la plus forte. Pour l'administration, elle est réservée aux indigènes ; les constructions de tous les styles sont autorisées, s'y mêlent les commerces, les usines, et les habitations. La zone II qui la jouxte est celle des affaires et du commerce, où l'on trouve de nombreuses habitations et commerces chinois. La municipalité souhaiterait la transformer en 'ville européenne' en raison de son étendue et de sa proximité avec le quartier des affaires de la Concession internationale mais le rêve des conseillers ne peut se réaliser étant donné le coût financier trop élevé ; toutefois, avec l'optique d'améliorer la circulation et d'assurer le plus d'espace libre devant les immeubles, des mesures sont prises pour éviter l'anarchie dans les futures constructions : on retient l'idée de construire en hauteur. La troisième zone (III) est occupée par des commerces et des résidences bon marché. Toutes les constructions y sont autorisées, mais en respectant des règles d'esthétique et de tranquillité autour des établissements publics, comme les écoles ou les hôpitaux, ce qui exclut les établissements industriels susceptibles de créer des nuisances sonores ou ceux qui sont trop polluants ; on favorise les espaces libres et l'installation de boutiques européennes en façade. La quatrième partie (Zone IV) ne comporte que des résidences et s'étend par la suite vers Xujiahui, d'où, pour garantir l'absence de pollution et une architecture de type occidental, l'interdiction de toutes les usines qui ne respectent pas les 'contraintes esthétiques' exigées par la municipalité.

## 1.4.3. L'installation de la communauté russe dans la Concession française

Le destin de la Concession française est marqué dans les années 20 par l'immigration des réfugiés russes : la révolution bolchevique et la guerre civile qui s'ensuit entraînent le départ des Russes blancs, ceux qui ne se rallient pas au communisme comme les Russes rouges. Cette immigration touche le monde entier et plus particulièrement l'Europe ; la capitale française accueille 45.000 Russes entre 1919 et 1939. [367] La présence des étrangers en Chine, au sein des ports ouverts, représente pour les Russes blancs une

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est 

nouvelle possibilité de refuge. Comme dans les autres pays, ils y sont mal perçus en raison de l'instabilité qu'ils provoquent, de leur pauvreté criante et de leur perte de statut ; ils ont dû abandonner leurs richesses et leurs biens en Russie et sont devenus des apatrides et, de ce fait, c'est à travers le drame de l'exil et du déracinement qu'ils vont être définis. En tant que réfugiés politiques, ils sont désignés par le terme de 'émigrés russes'. De nombreux russes s'installent dans la Concession française de Shanghai, particulièrement autour de l'avenue Joffre, plus tard connue sous le nom de 'Concession Russe' ou 'Petite Russie' en raison de la concentration de magasins et restaurants de style russe. Ce quartier donne l'idée d'une société en exil : en 1928, il compte 2.358 Russes sur une population de 9.500 Russes résidant dans le reste de la ville [368] et ce chiffre augmente au fil des années ; les Russes de la Concession française sont au nombre de 5.671 en 1931, 6.045 en 1932 [369] et 11.828 en 1936 [370] . La vie communautaire s'organise autour de nombreuses associations : ils se retrouvent dans les églises et les restaurants qu'ils créent et la cohésion sociale se réalise autour des représentants des anciennes classes dirigeantes. Les réfugiés qui vivent dans la Concession française sont considérés comme privilégiés par rapport à ceux qui, trop pauvres, doivent vivre dans des zones où le prix des appartements est moins élevé, comme le quartier de Hongkou dans la Concession internationale. Plus particulièrement, les Russes de la Concession française peuvent bénéficier des aides offertes par la municipalité française et d'un meilleur environnement. Les plus chanceux trouvent du travail dans les banques ou dans la police des municipalités étrangères ou, créant leur propre affaire, peuvent participer à la vie municipale des concessions. La majorité des réfugiés russes doivent cependant se reconvertir : ils deviennent chauffeurs, gardes du corps, vendeurs de rue, contrôleurs de tickets de tramways, serviteurs ou, dans le pire des cas, mendiants. Les femmes russes réfugiées travaillent souvent dans le monde des cabarets, des night-clubs et des maisons de prostitution. Selon un rapport de la SDN, 22,5% des femmes russes de Shanghai de 16 à 45 ans, soit environ 7.200, sont engagées dans la prostitution, ce qui représente une femme sur quatre pratiquant la prostitution. [371] La vie des réfugiés russes de Shanghai révèle de manière flagrante que la communauté étrangère est loin d'être homogène : une élite appartenant aux communautés anglaise, américaine et française domine la vie politique et économique de Shanghai mais la ville compte aussi des étrangers obligés de rivaliser avec les coolies chinois pour de menus travaux.

La 'Petite Russie' représente la réponse de ceux qui sont parvenus à se sortir d'un

[367] Hélène Menegaldo, *Les Russes à Paris, 1919-1939* , Paris, Editions Autrement, 1998.

[368] *NCDN*, *Article du 14 juin 1928*.

[369] *Shen Bao*, *le 21 octobre 1931 et le 16 novembre 1932, Recensement de la Concession française.*

[370] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°113, *Recensement de la population sur la Concession française de Shanghai du 30 novembre 1936, Population de la Concession française par secteurs de police*.

[371] Marcia R. Ristaino, *Port of Last Resort, the Diaspora communities of Shanghai* , Stanford, Stanford University Press, p.94.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

statut précaire de réfugié politique plongé dans la misère et l'insécurité, méprisés à la fois par les Chinois et les Occidentaux à cause du désordre qu'ils ont suscité, de la concurrence qu'ils représentent sur un marché du travail déjà saturé, et de l'image de détresse et de déchéance qu'ils imposent. La charité publique essaie d'apporter une assistance aux problèmes pratiques : se nourrir, s'habiller, se loger, qui demeure toutefois limitée face à l'ampleur du problème ; la pauvreté et la précarité persistent parmi eux. Pour survivre moralement et faire face au rejet de la communauté occidentale de Shanghai, ils se regroupent et tentent de retrouver leur univers : ils fondent des églises, des journaux et des écoles russes pour préserver leur culture et la transmettre à leurs enfants. La ville compte trois églises orthodoxes dont les deux plus importantes sont construites dans les années 30 à l'intérieur de la Concession française. La communauté fait paraître quatre journaux russes. La Confraternité orthodoxe russe gère un hôpital situé avenue Joffre et une formation professionnelle est offerte aux enfants pauvres au sein de l'École commerciale russe. L'avenue Joffre compte environ soixante-dix magasins russes ; tous les secteurs sont représentés : on peut s'y faire coiffer, s'habiller ou se restaurer, sans oublier les kiosques à journaux, les fleuristes, les magasins de jouets et les bijoutiers. [372] Les Russes ont trouvé un moyen de subsistance dans la société de consommation qui s'est développée à Shanghai : pour créer des commerces, ils empruntent le capital de départ auprès d'associations russes ou d'étrangers. [373] L'aide que leur apporte la municipalité française est fondée sur un mélange d'affinité culturelle et de crainte de désordre social : l'élite française est partagée entre le devoir de charité envers la communauté russe et l'indifférence, voire le mépris.

Les émigrés juifs, qui fuient le régime nazi à la fin des années 30, s'installent également dans les concessions et à Hongkou, la partie de Shanghai contrôlée par les Japonais après 1937. Les plus riches parmi ceux qui viennent d'Europe (environ 4.000 personnes sur les 18.000 réfugiés) habitent dans la Concession française. Face à l'absence d'aide de la part des étrangers, la communauté juive doit compter sur elle-même : elle organise son propre système d'assistance grâce à l'aide financière de riches résidents juifs de Shanghai, comme la famille Kadoorie, ou de Juifs résidant à l'étranger. Un organe est créé pour organiser cette assistance, la CFA qui fonde ses propres hôpitaux grâce à la présence de nombreux médecins parmi les réfugiés et en raison du coût trop élevé des hôpitaux étrangers de la ville. La municipalité française aide en priorité les réfugiés qui résident dans la Concession française, aussi les réfugiés juifs d'Europe apparaissent-ils peu dans les documents de l'administration, en dehors de la réglementation d'août 1939 relative à l'interdiction d'entrée imposée par les Japonais et le SMC dont ils sont l'objet ; pour éviter l'afflux de réfugiés sur son territoire, la municipalité française adopte une ligne de conduite identique.

La guerre et l'occupation de la ville chinoise par les Japonais, qui font également pression pour prendre le contrôle de la Concession française, limitent l'expansion de l'œuvre sociale de la municipalité française. Le système d'assistance publique repose sur les établissements de jeux, le canidrome et le champ de courses qui subissent les

[372] *NCDN*, *14 juin 1928*.

[373] Ibid.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

contrecoups de la récession économique et du contexte de guerre mais la vie mondaine, qui perdure malgré tout durant la guerre, assure des bénéfices à ces établissements. Dans ce contexte, les financements de la Caisse des œuvres d'intérêt public sont maintenus et souvent augmentés en raison de l'inflation. L'action sociale et médicale au sein de la Concession française est une idée à laquelle les responsables français restent attachés en raison des bienfaits politiques et sociaux qu'elle génère. L'image de la Concession française, après la rétrocession, sera toutefois marquée davantage par des questions politiques, comme la collaboration de certains responsables français avec les autorités japonaises et le gouvernement de Wang Jingwei, [374] que par son œuvre sociale et médicale en raison de son application tardive et restreinte.

[374] Marie-Claire Bergère, *The purge in Shanghai, 1945-6, the Sarly affair and the end of the French Concession*, *in* Wen-hsin Yeh, ed., *Wartime Shanghai* , London and New York, Routledge, 1998, pp.157-178.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

# Chapitre 2. L'hygiène publique au sein de la Concession française

La rapide industrialisation et l'urbanisation accélérée de l'Europe au début du XIXème siècle mettent au premier plan les préoccupations sanitaires. A la fin du XIXème siècle, l'idée est acquise en Occident que la puissance publique a l'obligation d'imposer des règles d'hygiène aux individus pour le bien de la collectivité. [375] Après les découvertes de Pasteur, les notions sur l'hygiène ont rapidement évolué et conduisent à l'adoption de nouveaux comportements ; la santé est associée à « l'élimination des germes pathogènes, par le bain, le recours au savon et l'utilisation de produits présentés comme désinfectants. » [376] La bourgeoisie se réfère à ces nouvelles théories pour donner une valeur morale à la notion de propreté : « le vice est aussi sale que la vertu est propre, on peut alors présumer que l'individu sale est nécessairement vicieux et que le propre est vertueux. » [377] ; à partir du second Empire, puis au cours de la Troisième République, elle s'attache à éduquer les classes populaires dont elle juge les modes de vie dangereux. [378] Cependant, comme le relève J. Csergo, « le corps populaire dispose, paradoxalement de

[375] Florence Bretelle-Establet, 'La Santé en Chine du Sud (Yunnan, Guangxi, Guangdong) à la fin de l'Empire et au début de la République', Doctorat, université Paris VII-Denis Diderot, 1999, p 214.

[376] Soizick Crochet, *Le péril fécal*, p 24, dans Rony Brauman, *Utopies sanitaires* , Paris, Editions le Pommier-Fayard, 2000.

[377] J.Csergo, *Liberté, Egalité, Propreté, la morale de l'hygiène au XIXième siècle* , Paris, Albin Michel, 1988, p 41.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

peu de moyens pour accéder à la propreté.» [379] Au début du XXème siècle cabinets de toilette et salles de bain sont considérés par les médecins hygiénistes comme une composante essentielle des logements, point de vue adopté par les architectes, mais seules les classes aisées et la bourgeoisie accèdent à ce confort moderne. [380] Transmettre ces valeurs au peuple pour une démocratisation de la propreté reste une mission de la République ; l'histoire de la propreté est ainsi, selon ce chercheur, d'abord histoire politique. [381]

En Chine, les Occidentaux adoptent le même discours hygiéniste et s'efforcent, par le perfectionnement des technologies, d'améliorer les infrastructures urbaines et de contribuer au confort sanitaire des logements. Influencés par leur exemple, des réformateurs chinois mettent en avant les bienfaits de ces transformations urbaines pour la santé et le bien-être général et la nécessité d'adopter des méthodes d'administration occidentale. Mais l'attitude n'est pas la même dans les concessions où, les règlements sanitaires étant imposés par une puissance étrangère, résister représente un acte politique contre l'impérialisme occidental, tandis que le discours hygiéniste permet de justifier l'expansion politique et territoriale des administrations étrangères : mettant en valeur l'insalubrité et les risques d'épidémie inhérents à la proximité des quartiers chinois, elles souhaitent étendre leur souveraineté sur les zones situées près des concessions.

A Beijing, les améliorations urbaines mises en œuvre par le gouvernement chinois ont pour but de préserver la puissance impériale plutôt que de répondre aux besoins des habitants. La Cité Interdite qui occupe le centre et symbolise la concentration des pouvoirs par l'élite gouvernante, freine la circulation et les communications dans la ville. Une hiérarchie sociale apparaît nettement entre les parties bien entretenues et celles qui sont délaissées. [382] Au début du XXème siècle, Beijing présente ainsi, en dehors des bâtiments et lieux impériaux, un aspect lugubre ; [383] les rues, poussiéreuses ou boueuses selon le temps, sont jonchées d'excréments, les égouts à ciel ouvert émettent des gaz toxiques, les habitants boivent une eau acide et à forte odeur et ne disposent pas de places publiques pour se détendre. Durant les trois premières décennies, la ville se transforme radicalement, sous l'influence de la modernisation du quartier où résident les étrangers, la municipalité chinoise de Beijing engageant une politique urbaine inspirée des méthodes de gestion occidentales. Angela Ki Che Leung parle de honte nationale ressentie par le gouvernement chinois face aux territoires concédés aux étrangers et à

[378] J.Csergo, *Liberté, Egalité, Propreté* , p 101.

[379] J.Csergo, *Liberté, Egalité, Propreté* , p 147.

[380] J.Csergo, *Liberté, Egalité, Propreté* , pp 237-239.

[381] J.Csergo, op.cit., p 290.

[382] Shi Mingzheng, '*Beijing transforms : Urban infrastructure, public works, and social change in the Chinese capital, 1900-1928*', Ph.D., Columbia University, 1993, p 125.

[383] Shi Mingzheng, '*Beijing transforms',* p 9.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

leur discours stigmatisant l'insalubrité des villes chinoises et l'impuissance du gouvernement chinois à y remédier ; elle cite en particulier les propos du docteur John Dudgeon qui observe le manque de principes d'hygiène dans les villes chinoises et les déficiences des infrastructures urbaines. [384] Les médecins occidentaux présents à Shanghai font largement état des faiblesses du système d'égout ainsi que de l'insalubrité de l'eau. [385]

L'étude de l'ethnologue Soizick Crochet sur la notion de propreté et de saleté [386] montre les barrières dressées par cette perception à l'égard des pays en voie de développement et les incompréhensions persistantes qu'elle entraîne chez les travailleurs sociaux. En outre, les causes de maladies sont souvent mal définies et l'accent est mis sur le changement des comportements individuels en matière d'hygiène, alors que le problème relève davantage de questions politiques ou économiques plus globales. A l'époque des concessions, les municipalités étrangères de Shanghai ne cherchent pas à réduire les inégalités ni à améliorer les conditions de vie de la population chinoise ; leur souci principal est de moderniser leur territoire pour le bien-être de la communauté étrangère, son expansion et sa réussite économique. Les habitudes de vie des Chinois apparaissant dangereuses pour la santé des Occidentaux, les municipalités édictent des règlements urbains qu'elles appliquent par le biais de la police municipale des concessions.

La communauté étrangère aime se définir à travers des valeurs de civilité par lesquelles elle se différencie de la population locale, dressant des barrières culturelles pour mieux se démarquer ; des codes sont imposés à ses membres pour éviter toute immixtion avec les Chinois. Les notions de propreté et de saleté servent à justifier l'idée de supériorité sur les Chinois : « il n'existe pas de construction identitaire sans affirmation du propre.» [387] (…) « appliquée de l'extérieur, (la notion de saleté) sert le même but : se démarquer de l'étranger, de l'inconnu qui, par définition, n'est jamais bien net. Le besoin, apparemment universel, pour expliquer le désordre ou la saleté, d'un bouc émissaire qui est l'Autre ou le sale étranger, confirme les théories de Mary Douglas : la notion de souillure nécessite le principe d'exclusion, signifié par des lignes de démarcation, non seulement entre l'espace domestique, propriété de la famille, et le vaste monde extérieur qui commence au-delà du seuil de la maison, mais également entre les groupes

[384] Angela Ki Che Leung, *Hygiène et santé publique dans la Chine pré-moderne*, p 362, En ce qui concerne le sentiment de honte nationale, l'auteur précise qu'il « *a donc été le facteur essentiel de l'introduction en Chine des doctrines d'hygiène occidentale au début du XXème siècle*. » p 371, dans Patrice Bourdelais, ed., *Les Hygiénistes : enjeux, modèles et pratiques* , Paris, Editions Belin, 2001.

[385] Kerrie L. Macpherson, *A Wilderness of Marshes : The Origins of Public Health in Shanghai, 1843-1893* , New-York, Oxford University Press, 1987, p 70 : « *water is believed by most settlement physicians to be the incubator or promoter of varieties of diarrhoea, cholera, and fever, including malaria, and was thought to serve as the point of origin for phagedenic sores, sloughing ulcers, and…helminthic infections.* »

[386] Soizick Crochet, *Le Péril fécal*, *in* Rony Brauman, *Utopies sanitaires* , Paris, Editions le Pommier-Fayard, 2000, pp 22-32.

[387] Soizick Crochet, *Le Péril fécal*, p 32. Cite le chercheur J-C. Kaufman.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

sociaux. » [388] En poursuivant l'analyse sous l'angle psychologique, on peut remarquer que l'habitude invétérée de cracher pourrait bien être la manifestation chinoise d'un rejet viscéral contre l'intrusion étrangère, d'abord mandchoue puis occidentale, refoulé depuis des siècles ; rejet qui, ainsi que le montre Lu Xun, se doublerait d'un dégoût de soi devant une telle impuissance face à une spoliation qui va jusqu'à la négation d'identité.

Kerrie MacPherson, pour sa part, montre l'aspect positif de la politique d'hygiène publique menée par les Anglais ; son étude retrace le travail de l'administration et des médecins qui transforment un espace marécageux et insalubre en un lieu accueillant voué au commerce international. [389] L'auteur adopte là le point de vue des protagonistes de l'époque, considérant que la population chinoise ne participe pas aux efforts des étrangers et que la médecine chinoise ne paraît pas offrir de méthode efficace dans la lutte et la prévention des maladies. [390] C'est surtout l'élite chinoise qui intègre les méthodes occidentales dans la gestion urbaine et les notables chinois sont présentés comme des partenaires dans le développement et la prospérité de Shanghai. Au début du XXème siècle, « it was no longer necessary to wait for major medical and sanitary initiatives to be launched almost exclusively by foreigners. » [391] Ce qui n'apparaît pas dans cette recherche, ce sont les conséquences de la politique urbaine et sanitaire des municipalités étrangères, les nombreux conflits entre la population chinoise et les responsables occidentaux ou le système policier et judiciaire mis en place pour sanctionner les infractions aux multiples règlements.

L'effet d'entraînement sur le gouvernement chinois et les élites locales de la modernisation des infrastructures engagée dans les concessions de Shanghai amène aussi des changements au niveau institutionnel. A Shanghai, la bourgeoisie locale crée des institutions municipales chinoises directement inspirées par les municipalités des concessions, comme le montre Mark Elvin, [392] expérience qui prend fin avec l'instauration, en 1913, de la dictature par Yuan Shikai. Cette tentative offre toutefois un précédent qui servira d'exemple à la municipalité du Grand Shanghai, créée lors de la fondation du gouvernement nationaliste de Jiang Jieshi en 1927. [393]

Malgré le poids du gouvernement central, Beijing se transforme aussi. [394] Selon Shi Mingzheng, l'exemple offert par la politique urbaine des étrangers entraîne la création d'une police moderne et d'institutions municipales autonomes. Le gouvernement chinois

[388] Soizick Crochet, *Le Péril fécal*, p 32.

[389] Kerrie MacPherson, *A Wilderness of Marshes : The Origins of Public Health in Shanghai, 1843-1893* , Hong-Kong, Oxford University Press, 1987.

[390] Kerrie MacPherson, op.cit., p 11.

[391] Kerrie MacPherson, op.cit., p 270.

[392] Mark Elvin, William G. Skinner, *The Chinese City Between Two Worlds* , Stanford University Press, 1974.

[393] Christian Henriot, *Shanghai 1927-1937, Elites Locales et Modernisation dans la Chine Nationaliste* , Paris, Editions de l'EHESS, 1991.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

crée un Conseil municipal géré par des réformateurs progressistes qui souhaitent réorganiser la ville selon les principes occidentaux modernes de démocratie, d'efficacité administrative et technologique. Pour cela, ils adoptent la technologie occidentale dans les travaux publics, importée à travers les réseaux commerciaux établis par les étrangers ; [395] il note que, pour la première fois dans l'histoire chinoise, cette administration s'efforce d'être proche des habitants et de connaître leurs problèmes et leurs attentes mais qu'elle est freinée par des moyens financiers limités [396] et surtout par un sentiment de distinction sociale : l'élite chinoise bénéficie en priorité des nouvelles infrastructures modernes. De plus, tout au long du XXème siècle, l'État va renforcer son contrôle sur la société et les institutions, ce qui entraîne une perte d'autonomie pour la municipalité chinoise de Beijing. [397]

Laura Andrews McDaniel montre l'impact des technologies occidentales sur la fréquentation des maisons de thé et autres lieux publics où se produisent les conteurs chinois. [398] Une distinction s'établit entre les maisons de thé situées dans la partie chinoise et celles construites dans les concessions, celles-ci bénéficiant des nouvelles infrastructures, approvisionnement en eau potable et en électricité par exemple, attirant de ce fait une clientèle plus aisée. [399] Ces lieux se modernisent et, par leur confort voire leur luxe, rehaussent le statut social des conteurs qui étaient considérés comme des mendiants, au bas de l'échelle ; dans le Shanghai des années 30, certains deviennent riches et célèbres. D'une manière générale, l'introduction des technologies occidentales dans les concessions et les transformations urbaines qui s'en suivent entraînent la valorisation des quartiers sous juridiction étrangère appréciés pour leur modernité et leur confort.

C'est dans la presse chinoise féminine du début du XXème siècle, que Constance

[394] Shi Mingzheng, '*Beijing transforms : Urban infrastructure, public works, and social change in the Chinese capital, 1900-1928*', Ph.D., Columbia University, 1993, p 25.

[395] Shi Mingzheng, '*Beijing transforms*', p 16.

[396] Shi Mingzheng, '*Beijing transforms*', p 83.

[397] Shi Mingzheng, '*Beijing transforms*', p 78.

[398] Laura Andrews McDaniel, '*Jumping the Dragon Gate': Social Mobility among storytellers in Shanghai, 1849-1949*' , Ph.D. Yale University, 1997.

[399] Laura Andrews McDaniel indique la hiérarchie qui se créée entre les différentes maisons de thé à Shanghai et l'impossibilité pour la ville chinoise de rivaliser avec les concessions: « *Because none of the teahouses or storytelling houses in the Chinese city had running water until well the twentieht century, this new utility also helped to create a hierarchy of space in greater Shanghai. By the 1920s it was clear that the foreign concession areas of Shanghai were considered by everyone to be superior in just about every way to the Chinese City. The foreign concession areas were thought of as cleaner, more efficient, more modern, and more attractive than the Chinese City for a myriad of reasons, but the lack of running water was one factor that doomed the Chinese city to its status as an inferior public space*" dans *'Jumping the Dragon Gate': Social Mobility among Storytellers in Shanghai, 1849-1949* , p 115.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Orliski analyse l'importance des notions occidentales d'hygiène publique qui transforment la sphère domestique à Shanghai et la perception à l'égard de la nation chinoise. [400] Elle montre la réceptivité de la bourgeoisie chinoise à ces idées et la valorisation des pratiques occidentales en matière d'hygiène, considérées comme le reflet de la supériorité des pays occidentaux sur la Chine. Cette valorisation reste toutefois un discours confiné à la presse ; dans la vie quotidienne, les lectrices chinoises restent fidèles aux principes traditionnels d'hygiène et de santé personnelle tandis que dans les concessions, la persistance des épidémies et des maladies parmi la population étrangère montrent que le système de santé occidental, avec sa théorie des germes et son arsenal de règles hygiéniques, n'est pas infaillible. [401]

# 2.1. Les conditions sanitaires dans les concessions jusqu'en 1930

## 2.1.1. Le service d'hygiène publique

Le docteur Ricou, directeur du service sanitaire français de 1905 à 1914, et seul en poste pour assurer le service médical et sanitaire en 1917, réclame de manière régulière la modernisation du service d'hygiène publique. Il constate qu'en raison du manque de personnel de surveillance, de matériel et des locaux nécessaires, l'organisation du service manque d'efficacité au point qu'il n'a pas été possible de faire face à l'épidémie de peste de 1910. Aussi y a-t-il urgence à le réorganiser et, en particulier, à promulguer une ordonnance consulaire afin de rendre obligatoire la dératisation des maisons neuves et la réfection des maisons chinoises existantes.

Au contraire, des mesures draconiennes ont été adoptées par le SMC contre la peste bubonique, qui provoquent un important conflit entre les Chinois et les autorités de la Concession internationale ; de nombreuses habitations situées en dehors des limites de la concession ont fait l'objet de fouilles, provoquant un sentiment d'agression chez les

[400] Constance Orliski, '*Reimagining the Domestic Sphere : Bourgeois Nationalism and Gender in Shanghai : 1904-1918'*, Ph.D. University of Southern California, 1998.

[401] Constance Orliski : « *Empirical evidence exists that lends credence to the logic and the value many authors continued to ascribe to sanitation practices based on ritual, custom, and common sense. In 1917 Dr. Arthur Stanley, the Health Officer of the SMC, called attention to the fact that the International Settlement had an 'enviable' record as far as health statistics were concerned, and that the death rate was 'exceedingly low': 15.4 per thousand among foreigners, and 13.2 per thousand among the Chinese population. In other words, although non-native residents of the foreign concessions had access to modern sanitation measures, these had not yielded them greater longevity than that enjoyed by the Chinese. Perhaps the readers and writers of Shanghai women's periodicals would have embraced scientific weisheng had there been more tangible proof of its merit- a healthier family that lived longer, for instance- instead of that which was merely provided by the paved streets of the foreign concessions*" dans '*Reimagining the Domestic Sphere'*, pp 138-139.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Chinois. Le SMC a demandé aux habitants de colmater les trous dans les murs et les sols des habitations pour empêcher les rats d'y pénétrer et les responsables de l'hygiène publique distribuent des pièges à rats et du raticide, après quoi les employés du service d'hygiène ramassent les cadavres pour les brûler.

Fin octobre 1910, suite à la mort de deux personnes due à la peste, les médecins occidentaux décident d'envoyer le personnel du service d'hygiène examiner les maisons des familles voisines et les vider pour désinfecter les objets ou vêtements qui ont été en contact avec les malades ; le service d'hygiène isole les maisons concernées, désinfecte les objets, envoie des médecins effectuer un examen médical des voisins afin d'adresser à l'hôpital ceux qui sont contaminés ; les enfants non encore vaccinés le sont rapidement. Des bandits chinois se présentent dans les familles en se faisant passer pour des employés du service d'hygiène et, sous le prétexte d'envoyer les enfants à l'hôpital, les kidnappent pour les vendre. Ces mesures sont mal vécues par la population locale et, dans ce contexte de peur, des rumeurs se répandent. [402] À la suite de ces faits, des agents de police accompagnent les agents du service d'hygiène, pour expliquer qu'il ne s'agit que d'un examen tandis que les fonctionnaires chinois, de leur côté, demandent de ralentir ces mesures afin de calmer les tensions. Un compromis est adopté : les Chinois obtiennent que les examens soient effectués par des employés chinois et les Occidentaux qu'un employé occidental accompagne les employés chinois. Il est décidé en outre que l'hôpital chinois enverra un médecin chinois de formation occidentale, accompagné d'une femme médecin pour traiter les femmes. [403]

En fait l'attitude du SMC a été motivée par son désir d'étendre les limites de la concession au quartier de Zhabei. Dès 1908, des démarches sont effectuées par le Corps consulaire auprès des autorités chinoises pour obtenir l'agrandissement des concessions. En juillet 1909, le gouvernement chinois refuse. En 1910, les consuls de Grande-Bretagne, des États-Unis, de Belgique et du Japon reprennent leur action diplomatique pour étendre les limites de la Concession internationale [404] et la peste bubonique qui se déclare en octobre 1910 offre le prétexte au SMC d'agir dans le quartier de Zhabei. Pour les autorités françaises, il ne fait aucun doute que le SMC invoque des raisons de surveillance sanitaire pour justifier une extension de sa juridiction dans ce secteur ; elles-mêmes soucieuses d'inclure les routes extérieures à la Concession française et de conserver une bonne entente avec les autorités anglo-saxonnes, elles se gardent de toute protestation. [405]

Le secteur de Zhabei, où ont été enregistrés les cas de peste, est une zone très animée, avec une circulation dense et de nombreuses industries et commerces ; le développement y est rapide, la croissance démographique importante. De riches

[402] *Shen Bao*, le 5 novembre 1910.

[403] *Shen Bao,* le 12 novembre 1910, *Dongfang zazhi,* le 26 décembre 1911.

[404] ADN, Fonds Pékin, n°260, *Lettre du Consul général de France à Shanghai au Ministre de France à Beijing, le 9 août 1910*.

[405] ADN, Fonds Pékin, n°260, *Lettre du Consul général de France à Shanghai au Ministre de France à Beijing, le 9 août 1910*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

marchands chinois de ce district s'associent et réunissent le capital nécessaire à l'achat d'un terrain pour la construction d'un hôpital d'isolement afin de gérer eux-mêmes les mesures de prophylaxie. La propriété d'un notable cantonais, Zhang Zibiao, est choisie et en 1914, le premier hôpital prophylactique chinois voit le jour à Zhabei ; on y traite, entre autres, la peste et la variole ; chaque malade chinois trouvé porteur d'une maladie contagieuse est envoyé dans cet hôpital pour y être isolé et recevoir un traitement. Les Chinois montrent désormais une ferme détermination à prendre en main leur santé. [406]

Durant sa séance du 12 juin 1911, le Conseil vote les mesures présentées par le docteur Ricou qui stipulent que la Concession française et les routes extérieures doivent être partagées en quatre districts sanitaires à la tête desquels sont placés quatre inspecteurs ayant sous leurs ordres des coolies chargés du piégeage et de l'empoisonnement des rats, de la destruction des moustiques et des désinfections ; dans chaque district est créé un poste sanitaire sous la direction de l'inspecteur en charge. Cette organisation préconisée par le docteur Ricou, réitérée en 1917, ne sera effective qu'à partir de 1920, à cause de la première guerre mondiale qui affecte le fonctionnement de l'administration suite au départ de nombreux étrangers. [407]

Toutefois, pour le docteur Ricou le manque de moyens financiers octroyés limite la capacité d'action du service ; la communauté ne considère pas ce domaine comme primordial et, sans demande sociale, l'administration n'y consacre pas les fonds nécessaires. La construction d'une station de désinfection est reportée année après année ; le personnel est réduit, composé seulement d'un chef inspecteur et de trois inspecteurs de district ; avec les changements de personnel ou les départs en congé, le service fonctionne le plus souvent avec un seul chef inspecteur et un inspecteur. Le médecin français précise que « le service sanitaire a traversé des temps difficiles depuis 1911. Jamais le public ne saura ce que la prophylaxie de la peste, par exemple, a causé à ce service de soucis et d'inquiétudes pendant plusieurs années. » [408] ; il relève la différence entre le service sanitaire de la Concession internationale et celui de la Concession française qui rencontre d'autant plus de difficultés que ses moyens financiers sont limités : « Récemment encore, l'épidémie de scarlatine qui a sévi sur la Concession a été l'objet de mesures prophylactiques qui ont, semble-t-il, donné toutes satisfactions puisque notre rudimentaire service a soutenu avec succès la comparaison avec l'important 'staff' de la Concession internationale. Les lacunes à combler sont immenses si nous voulons avoir un service sanitaire digne de ce nom et digne de la Concession française. » [409] Malgré la conscience professionnelle du docteur Ricou et ses préoccupations en matière d'hygiène publique, il ne s'ensuit pas de profondes

[406] Xue Liping, *Shanghai zhanggu cidian*, ( *Dictionnaire des anecdotes historiques sur Shanghai*), Shanghai Cishu Chubanshi, 1999, p 346.

[407] AMS, U38 1 494(2), *Rapport du docteur Ricou sur le service sanitaire de la municipalité française pour l'année 1920*.

[408] AMS, U38 1 494(2), *Note sur le Service sanitaire de la Concession française du docteur Ricou, directeur du Service, 20 novembre 1917*.

[409] Ibid.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

transformations ; tout en constatant le manque d'intérêt de la communauté étrangère pour les enjeux de l'hygiène publique et l'absence de réflexion de la municipalité sur la nécessité d'octroyer des fonds à ce secteur, il préconise une prise de conscience préalable des responsables de l'administration qui doivent prendre l'initiative des réformes.

Les difficultés du service sanitaire de la Concession française découlent également de la gestion du personnel : d'abord, la pénurie d'employés ; en 1917, le docteur Ricou propose, sans succès, que le service soit composé de six inspecteurs français, soit un inspecteur pour chacun des districts (Est, Central, Ouest) et deux inspecteurs pour le district des Routes extérieures, et un dernier attaché à la future station de désinfection. Ensuite, manque de compétence des employés ; le travail auprès de la population locale, source de nombreux conflits, est délicat ; les résidents européens, de leur côté, ne sont pas toujours enclins à suivre les directives du service sanitaire. La responsabilité en revient, aux yeux du médecin, à l'administration française qui manque de rigueur dans le choix des candidats, et n'applique pas une politique propre à susciter une plus grande conscience professionnelle et une réelle motivation des employés: « Je crois le moment venu d'en finir avec la légende si accréditée (et si discréditante pour le service) qu'une bonne recommandation..., l'absence de toute profession définie et le fait d'avoir été jugé impropre à tout autre emploi municipal constituent aux solliciteurs la meilleure qualification pour un emploi dans le Service sanitaire. Pour rendre possible un tel recrutement du personnel et pour avoir le droit d'exiger de lui les qualités indispensables au bon fonctionnement et au bon renom du Service, il est désirable que ce personnel soit encouragé par une solde et des avantages suffisants. Il faut en somme que le Service sanitaire devienne pour son personnel une carrière où chacun puisse trouver avancement, satisfaction d'amour propre, satisfaction pécuniaire et paix du cœur. Faute de quoi ce service n'a que trop longtemps été pour les employés qui s'y sont succédés une sorte de situation d'attente qu'on espère transitoire et où on ne s'attarde que faute de mieux avec l'espoir d'un sort meilleur. » [410]

En 1920 est adoptée la division de la Concession française en quatre secteurs sanitaires (voir le plan en annexe 6) :

| | |
|---|---|
| le Secteur Est : | du quartier chinois à la rue Montauban |
| le Secteur Central : | de la rue Montauban au Boulevard de Montigny |
| le Secteur Ouest : | du boulevard de Montigny à la route des Sœurs |
| les Routes extérieures : | de la route des Sœurs à Xujiahui |

Malgré cette délimitation, le nombre des inspecteurs n'augmente pas. Le service sanitaire fonctionne encore avec quatre inspecteurs, auxquels est adjoint un personnel indigène de trente-quatre personnes ; chaque secteur possède deux équipes sanitaires qui parcourent la ville deux fois par jour ; comme le stipulent les règlements, à l'intérieur de leur secteur les inspecteurs sont responsables des marchés, de la qualité des denrées

[410] AMS, U38 1 494(2), *Note sur le Service sanitaire de la Concession française du docteur Ricou, directeur du Service, 20 novembre 1917*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

alimentaires, de la surveillance du transport des viandes, de la vérification des patentes, du service des vidanges, de la vérification de l'enlèvement et du dépôt des ordures, de la propreté des établissements, de la propreté des rues, de la surveillance des décès en cas de maladies contagieuses, de la dératisation, des réclamations de contribuables, de l'examen des fosses septiques. Le travail est considérablement ralenti par le manque d'inspecteurs étrangers secondés par des interprètes.

En 1926, le service d'hygiène est toujours sous la direction du médecin municipal et fonctionne avec un inspecteur en chef, Tillot, et trois inspecteurs européens dont un en congé au Japon, ramenant le nombre à deux ; chaque matin, les inspecteurs doivent se présenter aux bureaux du service sanitaire, boulevard de Montigny (Xizang nan lu), pour soumettre leurs rapports et recevoir des instructions ; la situation n'a pas évolué. [411] Par contre, si des améliorations de l'approvisionnement en eau et de la surveillance alimentaire se réalisent dans la Concession française, cela tient à l'effet d'entraînement produit par les initiatives de l'administration anglo-saxonne, le SMC.

## 2.1.2. L'approvisionnement en eau potable

Dans des villes comme Shanghai et Tianjin, où des concessions étrangères ont été fondées avec effet d'entraînement sur les réformateurs chinois, la gestion de l'eau est assurée par des entreprises privées à capitaux étrangers ou sino-étrangers. Le morcellement du pouvoir empêche, cependant, la mise en œuvre d'une politique d'ensemble. [412] Surtout, les municipalités chinoises rencontrent d'importantes difficultés financières qui les amènent à déléguer au secteur privé de nombreux projets de modernisation, les services publics tombant entre les mains d'entreprises privées. Des conflits d'intérêts apparaissent toutefois entre la nécessité de moderniser le pays, ce qui exige d'importants financements que seul le secteur privé peut engager, et le désir du gouvernement chinois d'affirmer sa souveraineté sur le sol chinois. L'enjeu pour le gouvernement de Nanjing sera de nationaliser les sociétés chinoises qui gèrent ces services, comme ceux de l'eau et de l'électricité. [413]

### Dans les concessions

A Shanghai, les médecins étrangers insistent sur le fait que la mauvaise qualité de l'eau est source de maladies et d'épidémies. Dès les premières années de la Concession française, l'insalubrité de l'eau a été relevée par le docteur Sabatier ; la pollution commence au niveau de l'approvisionnement (rivières, bassins, nappes) pour s'accentuer avec les défauts dans les infrastructures de distribution d'eau et il considère cette déficience comme la cause principale des affections du tube digestif, « ce qui n'a rien

[411] AMS, U38 1 494(2), *Séance du 23 mars 1926*.

[412] Delphine Spicq, '*La politique de l'eau et de l'hydraulique urbaine dans la plaine du Nord de la Chine: le cas de Tianjin, 1900-1949'*, Doctorat, université Paris VII, Denis Diderot, UFR Langues et civilisations d'Asie Orientale, 2002.

[413] Christian Henriot, *Shanghai 1927-1937*, pp 173-175.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

d'étonnant si l'on songe à la quantité énorme de détritus organiques dont elle était empoisonnée à cette époque. »[414]

Le docteur Galle, médecin municipal, a souvent relevé la nécessité d'un réseau de distribution en eau potable en raison de l'insalubrité du Huangpu, seule source d'eau des habitants de Shanghai. Il préconise un système de drainage pour permettre à l'eau des lacs de Suzhou de parvenir jusqu'à Shanghai, ce projet ayant été ajourné jusque là, précise-t-il, en raison du coût élevé des travaux.[415]

Henderson, médecin anglais, soumet également au SMC l'importance d'assurer un approvisionnement en eau potable. Il lance une campagne pour éveiller l'intérêt de la communauté étrangère qui, alertée, sera disposée à investir dans l'aménagement de canaux et de drains afin d'assurer la distribution d'une eau pure. Il y présente les dangers d'une eau non potable mélangée au lait, cause de maladies qui touchent plus particulièrement les enfants, ainsi que les dangers des odeurs et des effluves nauséabonds exhalés par l'eau. La filtration de l'eau est alors envisagée.

Parmi les sociétés qui se proposent de gérer les travaux pour l'adduction d'eau dans la Concession internationale, la 'Shanghai Waterworks Company' retient l'attention de la municipalité car son évaluation des coûts est la mieux disante.[416] Le SMC décide donc de lui octroyer le marché, le succès des négociations rendu d'autant plus facile que les membres de cette société bénéficient d'appuis à Shanghai et sont bien connus de la communauté étrangère.[417] Des négociations sont engagées parallèlement avec les responsables de la Concession française qui suivent la décision de l'administration voisine. Les travaux et la pose des conduites d'eau commencent en 1881 et des problèmes apparaissent dans la construction du château d'eau. De plus, l'installation de drains, d'égouts, et l'assainissement des mares provoquent des nuisances pour la population durant l'été 1882. Les médecins font état des risques de maladies qui peuvent se propager par les égouts en construction et les tuyaux en cours de pose. Les médecins Henderson et Pichon préconisent l'arrêt des travaux durant l'été en raison des risques d'épidémies. Le SMC décide de les suspendre pendant la saison chaude, alors que le Conseil municipal français, ignorant les recommandations des docteurs et les risques d'épidémies, décide la poursuite des travaux qui sont achevés le 20 octobre 1882.[418] L'année suivante, en avril 1883, est réalisée la pose de toutes les canalisations et des bouches d'eau qui sont prêtes à être utilisées dans les deux concessions. Le 29 juin 1883 est inauguré le système de distribution.

[414] Sabatier, thèse de Montpellier 1864 cité par le docteur Galle, '*Shanghai au point de vue médical*', Paris, 1875.

[415] Paul-Edouard Galle, '*Shanghai au point de vue médical*', Paris, 1875.

[416] Kerrie L. Macpherson, *A Wilderness of Marshes : The Origins of Public Health in Shanghai, 1843-1893* , New-York, Oxford University Press, 1987

[417] Kerrie L. Macpherson, *A Wilderness of Marshes : The Origins of Public Health in Shanghai, 1843-1893* , New-York, Oxford University Press, 1987

[418] AMS, Séance du CAM, Année 1882.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

## Dans la cité chinoise

Afin d'étendre la distribution d'eau potable à la cité chinoise, par souci d'hygiène publique mais aussi pour le profit espéré, la 'Shanghai Waterworks Company' soumet des propositions au Daotai de Shanghai. Les autorités et la population chinoises ne sont toutefois pas prêtes à un tel changement ; le prix de l'eau proposé est trop élevé pour la population chinoise et la guilde des transporteurs d'eau s'oppose à ce système qui entraînerait la perte de sa source de revenu et fait obstacle à l'installation des canalisations. Ces conflits, inhérents à tout processus de modernisation, se retrouvent aussi à Tianjin : les porteurs d'eau y font pression sur la société anglaise en refusant d'évacuer les eaux sales de leurs clients ; ils parviennent à maintenir leur travail en transportant l'eau des bornes-fontaines, installées par la société, aux résidents chinois. [419]

La municipalité chinoise de Shanghai défend les avantages du système d'eau potable à l'aide de publicités publiées dans le Shen Bao [420] , lorsqu'une entreprise chinoise prend ce marché dans la ville chinoise. En 1902, est construite une usine assurant la distribution en eau potable, financée par un homme d'affaires chinois. Nanshi est la première zone à être approvisionnée ; en 1911, la zone de Zhabei possède à son tour une usine qui fournit de l'eau potable aux foyers et on installe des fontaines d'eau à l'extérieur des maisons, plusieurs foyers pouvant ainsi s'y approvisionner. En 1928, la zone de Jiangwan est incluse dans le réseau et en 1937, dans la zone de Pudong, est installé un système de distribution d'eau potable. Dans les années 30, le réseau de distribution en eau potable s'étend à la majorité du territoire de la ville de Shanghai. Cette amélioration des conditions de vie est principalement le fait des ports ouverts où les notables chinois sont influencés par les infrastructures installées sur les concessions. Sous le régime nationaliste, ils sont sollicités par la municipalité du Grand Shanghai pour financer l'usine de traitement des eaux de Pudong. [421] Selon un ingénieur hong-kongais, l'approvisionnement en eau potable a un rapport direct avec l'allongement de l'espérance de vie moyenne enregistrée chez les Shanghaiens. [422] La création, au sein de la municipalité du Grand Shanghai, du Bureau des Utilités Publiques marque un tournant dans l'amélioration du système de distribution d'eau. Son directeur, Huang Bai-qiao, prend l'initiative en lançant une enquête sur la qualité de l'eau produite par les deux usines chinoises ; celle-ci étant mauvaise, un laboratoire de contrôle des eaux est installé dans chaque entreprise où des analyses sont effectuées tous les jours afin de vérifier la pureté de l'eau ; les résultats sont transmis au

[419] Delphine Spicq, '*La politique de l'eau et de l'hydraulique urbaine dans la plaine du Nord de la Chine: le cas de Tianjin, 1900-1949*', p 96 et 120.

[420] Xin Ping, *Cong Shanghai faxian lishi : xiandaihua jincheng zhong de Shanghairen ji che shehui shenghuo 1927-1937*, (Découvrir l'histoire à partir de Shanghai : la vie social des shanghaiens dans le processus de modernisation), Shanghai, Renmin Chubanshe, 1996, Article du *Shen Bao*, le 15 février 1884, p 380.

[421] Christian Henriot, *Shanghai 1927-1937 , Elites Locales et Modernisation dans la Chine Nationaliste* , Paris, Editions de l'EHESS, 1991, p 205.

[422] Christian Henriot, op.cit., p 380.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Bureau des Utilités Publiques qui les compare aux résultats des analyses venant des laboratoires des concessions, ce qui permet de présenter les mêmes critères de qualité que les services sanitaires voisins. Grâce à l'action de la municipalité, qui fait pression sur les deux entreprises, la qualité de l'eau peut ainsi s'améliorer. [423]

## Création d'une compagnie des eaux gérée par la CFTE

La coopération entre le Conseil d'administration français et la 'Shanghai Waterworks Company' est difficile car celle-ci détient le monopole de la distribution d'eau dans les concessions, ce qui ne plaît guère aux Français. En 1889, par exemple, selon l'article 7 du contrat passé entre l'administration française et la compagnie distributrice de l'eau, le Conseil envisage la possibilité de modifications et invoque cette clause pour inviter la SWC à prendre à sa charge la pose de nouvelles canalisations et la distribution de l'eau dans les parties de la Concession française qui ne sont pas encore reliées au réseau. La société s'engage à effectuer les travaux, mais aux frais de l'administration française, ce que celle-ci refuse ; les négociations n'aboutissent pas et chaque partie reste sur ses positions : le contrat, avance la SWC, « n'affecte en rien l'obligation pour cette compagnie de compléter les travaux qui seraient jugés nécessaires pour les besoins municipaux et pour les besoins domestiques de tous les résidents de la Concession. » [424] La gestion de l'approvisionnement d'eau est différente dans les deux municipalités : l'eau est distribuée gratuitement aux habitants de la Concession française où des fontaines sont installées dans les lilong pour permettre l'approvisionnement en eau potable des habitants ; au contraire, dans la Concession internationale, des contrats sont passés avec les résidents qui souhaitent bénéficier de ce service. De fait, la conception du service public est différente dans les deux municipalités, la première privilégiant l'intérêt de la communauté, la seconde les principes de l'économie libérale. [425]

Le Conseil de la Concession française veut être maître de son réseau d'approvisionnement en eau potable pour éviter les différends avec la société anglaise et, surtout, la possession d'une usine municipale est gratifiante sur la plan politique. L'esprit de compétition entre les deux municipalités est en effet omniprésent dans leurs rapports. Pour devenir indépendant de la SWC, le Conseil d'administration décide, dans sa séance du 4 février 1895, d'acheter un terrain dans le quartier de Dongjiadu, sur les bords du Huangpu, pour permettre à la municipalité d'y construire une centrale d'eau afin d'assurer elle-même l'alimentation en eau de la Concession. [426] En juin 1898, le Conseil, qui désire obtenir le monopole de la distribution d'eau sur la Concession française, rachète à la 'Shanghai Waterworks Company' son réseau de distribution d'eau au prix de 35.000 taëls. [427]

[423] Christian Henriot, *Shanghai 1927-1937* , p 206.

[424] AMS, U38 1 2754, *Séance du CAM de 1889 relatif au conflit entre le Conseil et la Shanghai Waterworks Company*.

[425] Marie-claire Bergère, *Histoire de Shanghai* , Paris, Edition Fayard, 2002, p 133.

[426] AMS, U38 1 2764, *Séance du CAM, février 1895*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Le 28 juin 1906 est créée la Compagnie française de tramways et d'électricité de Shanghai (CFTE). Le 1er mai 1908, la municipalité cède à bail pour soixante-quinze ans à la Compagnie française toutes les installations lui appartenant et faisant partie du Service des eaux, l'usine et la conduite maîtresse qui relie l'usine à la Concession française ; par contrat, la municipalité concède à la Compagnie le privilège exclusif de la distribution d'eau dans la Concession française. En 1929, la capacité journalière de l'usine est de 60.000 mètres cubes environ contre 4.000 à ses débuts en 1908. La Compagnie détient ainsi le monopole de trois services publics qui lui assurent des revenus fructueux jusqu'à la guerre sino-japonaise de 1937 car la municipalité, malgré les conflits récurrents, la soutient. Le Consul sert d'intermédiaire auprès des autorités chinoises et gère les négociations lors des grèves fréquentes des ouvriers des tramways à partir de 1925.

Sur le terrain de Dongjiadu, la municipalité a construit une station de pompage au fleuve, un bassin de sédimentation, des filtres lents et rapides et des bassins de réserve d'eau filtrée. Jusque dans les années 20, la station de pompage est actionnée par des machines à vapeur qui, devenues insuffisantes, ont été remplacées par des pompes électriques. Après avoir obtenu l'autorisation des autorités chinoises, la Compagnie a relié l'usine à la centrale électrique située en Concession française par deux câbles électriques souterrains haute tension qui empruntent le territoire chinois ; la Compagnie paie une redevance aux autorités chinoises pour le passage de ces câbles sur leur territoire. De même, pour amener les eaux filtrées à la Concession française, des conduites souterraines en fonte, dites conduites maîtresses, sont établies et passent en territoire chinois. La pose de la première conduite et la mise en route de l'usine ont donné lieu à quatre années de négociations avec les autorités chinoises, entre 1897 et 1901, les demandes successives présentées par l'intermédiaire du Consul français. En 1909, est construite une deuxième conduite qui passe également en territoire chinois, allant de l'avenue de Bezaure jusqu'au pont Sainte Catherine. La municipalité française souhaite augmenter la capacité de production de l'usine car elle a été confrontée à l'impossibilité d'alimenter sa pompe à incendie par manque d'eau, [428] ce qui peut placer la concession dans une situation dramatique en cas d'incendie. En 1921, la CFTE obtient de nouveau le droit de poser une conduite d'eau avec un prix de location de 300 dollars par trimestre. [429]

La pose d'une quatrième conduite en territoire chinois est accordée en décembre 1926 par le fonctionnaire chinois chargé des Affaires étrangères et par la municipalité chinoise : en février 1927, elle accepte le tracé de la conduite mais retarde l'ouverture des travaux et, le 21 avril 1928, le bureau chinois des travaux publics retire l'autorisation accordée ; par lettre du 28 août 1928, la municipalité chinoise demande, comme condition préalable à la pose de la quatrième conduite, la révision du contrat du 8 janvier 1921 relatif à la pose de la troisième conduite. C'est qu'en 1927 la fondation du régime nationaliste a entraîné des changements politiques qui se ressentent dans les relations

[427] AMS, U38 1 2766, *Séance du CAM, juin 1898*.

[428] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°114, *Lettre de la municipalité française au daotai, le 9 avril 1909*.

[429] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°114, *Contrat entre le bureau des Travaux, de la Police et des Taxes et la CFTE, concessionnaire du service des eaux de la CF de Shanghai, le 8 janvier 1921*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

avec les autorités étrangères des concessions : Jiang Jieshi cherche à restaurer la souveraineté chinoise au sein des concessions ; il y travaille à différents niveaux, autant politique que social, par exemple en menant une politique de modernisation des services publics. Le bureau en charge de ce secteur décide de prendre le contrôle de la distribution d'eau et de supplanter les entreprises étrangères qui se chargent parfois de la distribution d'eau dans la municipalité chinoise. [430] La CFTE fournit quelques clients en territoire chinois, fait stipulé dans le contrat de janvier 1921, que la municipalité chinoise désire désormais réviser. Cette demande paraît légitime à la CFTE qui accepte de s'y conformer. Cependant, la municipalité chinoise veut aussi astreindre la CFTE à s'alimenter en électricité auprès de la compagnie chinoise pour faire fonctionner les pompes de son usine d'eau, et exige une augmentation de la redevance payée pour le passage des conduites. Le nouveau contrat présenté par la municipalité chinoise assimile la CFTE aux sociétés concessionnaires de la municipalité chinoise (article 4) ; l'article 8 stipule qu'en 1941 la CFTE devra rendre sans condition à la municipalité l'usine et les conduites placées en territoire chinois ; enfin, aux termes de l'article 9, la CFTE « devrait se conformer aux dispositions des règlements de contrôle régissant les entrepreneurs de services publics du 'Plus Grand Shanghai' ainsi qu'aux instructions des bureaux de la municipalité. » [431]

Ces conditions sont inacceptables pour le consul français, Koechlin, étant donné que la CFTE est une société française dont les capitaux sont français en grande partie, et dont le siège est à Paris et l'antenne locale dans la Concession française. Cependant, le consul remarque que la municipalité française, propriétaire de la Compagnie française concessionnaire à bail de l'usine de Dongjiadu, ne possède aucun titre de propriété lui donnant des droits particuliers sur le terrain de l'usine. De plus, une panne survenue au sein de l'usine montre au consul combien la municipalité et la CFTE se trouvent dans une position délicate : le 30 octobre 1928, les deux câbles qui relient la centrale électrique à l'usine ont sauté simultanément, entraînant l'arrêt de l'usine. Les autorités chinoises interdisent à la compagnie chinoise d'électricité de prêter secours à la Compagnie française qui assure malgré tout la distribution de l'eau, grâce à ses bassins de réserve et au secours de la société anglaise de la Concession internationale. Le 31 octobre 1928, les autorités chinoises font savoir à la CFTE qu'en cas de nouvelle mise hors service de ses câbles, elles lui refuseraient l'autorisation de les réparer, tant que les responsables français n'auraient pas pris l'engagement de prendre à l'usine chinoise tout le courant électrique nécessaire au fonctionnement de l'usine française. L'attitude des autorités chinoises inquiète les autorités françaises qui se sentent à leur merci. Le consul Meyrier et le responsable des services administratifs Verdier envisagent alors la création sur la Concession française d'une nouvelle usine des eaux ; ce projet ne verra pas le jour car les négociations entre le directeur général de la CFTE, venu spécialement de Paris, et les autorités chinoises, concernant la distribution de l'eau à partir de l'usine située en territoire chinois, aboutissent à un contrat favorable aux deux parties. [432] Il l'est au niveau financier

[430] Christian Henriot, *Shanghai 1927-1937* , p 205.

[431] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°114, *Contrat entre le gouvernement de la ville du Plus Grand Shanghai et la CFTE relatif à la 4ième conduite d'eau, le 22 mars 1929*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

pour les autorités chinoises car la municipalité française accepte de verser, à compter du 1er janvier 1930, 10.000 dollars par an pour l'établissement en territoire chinois de l'usine des eaux, en plus des impôts fonciers et locatifs. Pour la pose de la quatrième conduite, la Compagnie paie en outre un droit de location de 400$ par trimestre ; la CFTE, pour sa part, échappe à toutes les prétentions antérieures de soumission aux lois et règlements chinois qui se traduisaient par le contrôle des autorités du Grand Shanghai au sein de l'usine : au dernier moment un article a été supprimé, qui permettait à des fonctionnaires chinois de surveiller les travaux éventuels engagés au sein de l'usine. [433] Cette politique est liée à l'interventionnisme du Bureau des Utilités Publiques de la municipalité chinoise qui « cherche à remédier à ses propres faiblesses, le plus souvent avec succès, en jouant de son autorité pour améliorer le fonctionnement des entreprises privées d'intérêt public, et par conséquent les conditions de vie des habitants. » [434] La municipalité française doit désormais adapter sa politique à celle de la municipalité du Grand Shanghai, qui adopte les critères de gestion urbaine des administrations étrangères, ce qu'elles n'avaient pas prévu ; la municipalité française est déroutée par les exigences de la municipalité chinoise mais n'a pas de moyens légaux de s'y soustraire car elle est dans son droit.

Une nouvelle phase des relations entre les municipalités étrangères et la municipalité chinoise se dessine : les dirigeants municipaux veulent prouver leur capacité à gouverner la ville et y parviennent dans plusieurs domaines, comme celui des travaux publics, ce qui remet en cause les affirmations d'incompétence avancées par les autorités des concessions et du corps consulaire de Shanghai. Les autorités étrangères de Shanghai doivent de ce fait réévaluer leur politique à l'égard du gouvernement chinois ; l'attitude de supériorité et de mépris des Occidentaux, convaincus de leur puissance et de l'acquis de leurs privilèges en Chine, s'effrite sous le coup de l'instabilité politique. Au plan international, la montée du nationalisme et la remise en cause du colonialisme s'ajoutent à la politique de reconquête nationale du gouvernement de Jiang Jieshi et aux troubles politiques et sociaux que traverse Shanghai.

## Les différents conflits entre la CFTE et la municipalité française

Les conflits sont également au cœur des relations entre la CFTE et la municipalité française car, selon cette dernière, la CFTE fait preuve de mauvaise volonté. En 1920, la municipalité presse Lafargue, directeur de la compagnie, d'engager des travaux pour faire face à la demande croissante d'eau et d'électricité ; la Concession française est en effet en pleine expansion : entre 1914 et 1920, le nombre des abonnés a triplé. Or, selon la municipalité, Lafargue préconise des économies et ne souhaite pas se lancer dans des travaux dispendieux ; déjà en 1915, pour répondre à la hausse de la consommation en électricité, la CFTE a conclu un accord avec le SMC pour la cession de courant électrique destiné à compléter sa propre production- la guerre ne lui permettant pas de recevoir de

[432] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°114, *Note personnelle pour M.Koechlin le 30 novembre 1928*.

[433] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°114, *Contrat entre le gouvernement de la ville du Plus Grand Shanghai et la CFTE relatif à la 4ième conduite d'eau, le 22 mars 1929*.

[434] Christian Henriot, *Shanghai 1927-1937* , p 207.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

France le matériel nécessaire pour se lancer dans de nouveaux travaux et augmenter sa capacité de production. Pour ce faire, elle branche deux câbles sur les installations électriques anglaises. Le 20 septembre 1920, la CFTE présente une demande à la municipalité pour ajouter un nouveau câble de jonction au réseau anglais ; or, selon le contrat, la Compagnie française doit assurer seule la production en eau et électricité. La CFTE signe pourtant un contrat avec le SMC pour obtenir une cession de courant électrique jusqu'en 1930 ; l'emprunt d'électricité à la société anglaise, supposé temporaire, est en fait devenu, selon le président du CAM, un mode de production, ce qui est en contradiction avec les termes du contrat signé avec la municipalité, qui impose un concessionnaire unique. La volonté d'autonomie des responsables français, qui a entraîné la création de l'usine d'eau française et celle d'électricité, se trouve remise en cause.

Dans ce contexte, le CAM exige que, dans un délai de deux mois, la CFTE réalise les extensions nécessaires pour subvenir aux besoins de la concession. [435] En parallèle, le président du Conseil propose à l'ambassadeur français de Beijing d'agir pour remplacer le président de la compagnie, Lafargue, ingénieur de la Marine, ce qu'il justifie en alléguant que : « Depuis qu'il dirige la Cie à Paris, aucun rapprochement n'est possible entre celle-ci et la municipalité car il fait preuve d'un état d'esprit inconciliable et d'une incompréhension totale des conditions locales. La municipalité sait qu'elle courrait à un nouvel échec en négociant avec lui, si l'on attend encore, nous aboutirons à une catastrophe, la Cie étant fatalement amenée à déclarer qu'elle ne peut plus pour le service des Eaux et celui des tramways comme elle ne le peut plus déjà pour l'électricité, faire face aux besoins de la Concession. » [436]

Au cours de l'année 1920, les conseillers du CAM souhaitent mettre en demeure la Compagnie française et la pressent d'entamer des travaux mais le Consul désapprouve ces méthodes et il parvient à atténuer le conflit en proposant un délai de trois mois durant lequel des négociations se tiendront entre les conseillers et Lafargue, président directeur général de la CFTE à Paris. Selon Laforest, directeur de la société française à Shanghai, la distribution en eau sur la concession est dans une situation critique, l'usine étant saturée, ce qui nécessite des extensions pour les pompes, les filtres, les bassins, et les conduites. Cependant les démarches auprès des autorités chinoises pour obtenir l'autorisation de passage en territoire chinois d'une nouvelle conduite maîtresse et du câble y afférant n'ont toujours pas abouti. Pour Laforest cet accord constitue « la clef de la situation. » [437] La municipalité et le CAM se renvoient la responsabilité des problèmes, ce qu'illustrent les reproches que Le Bris, président du CAM en 1920, adresse à Laforest : « Comment d'ailleurs la compagnie peut-elle dire que c'est à la municipalité française qu'incombe le soin de faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation

[435] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°66bis, *Rapport du président du CAM sur le conflit entre la municipalité et la CFTE, le 14 octobre 1920*.

[436] Op.cit., *Rapport du président du CAM au Consul général de France à Shanghai*.

[437] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°66 bis, *Lettre de Laforest, directeur de la Compagnie française des tramways et de l'électricité, au président du CAM, le 27 avril 1920*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

de passage de la conduite et qu'en cas d'échec elle devra en supporter toutes les conséquences ? » [438] Or, depuis la création de la Concession française, le consul français s'est présenté comme le seul représentant des intérêts français auprès des autorités chinoises de Shanghai. Par la suite, la CFTE fait preuve de mauvaise volonté à l'égard de la municipalité et ne souhaite pas fournir les renseignements demandés par les conseillers sur les travaux qui vont être engagés, suite à l'accord de la municipalité chinoise. « Il est inconcevable que la compagnie puisse se refuser systématiquement à fournir sur les constructions projetées toutes explications, à donner des plans complets, et qu'elle paraisse vouloir ainsi échapper à la loi commune. » [439] Le docteur Tartois, qui se présente aux élections municipales de 1921 et 1923, lance, par l'intermédiaire du journal français l'Écho de Chine, une campagne contre la CFTE et, dans le même temps, contre la municipalité dont il souhaite réformer le fonctionnement, et qui est incapable de garantir un service public de qualité. Le consul français précise au ministère des Affaires étrangères à Paris, à propos de cette campagne de dénigrement, que « son rôle d'agitateur est contraire aux véritables intérêts français. » [440]

Une fois acceptée l'acquisition du terrain sollicité, la CFTE prie le consul d'entamer des démarches auprès des autorités chinoises pour le passage des câbles en territoire chinois. Le consul français Wilden reçoit une réponse négative des autorités chinoises en mai 1918 ; l'affaire est alors portée auprès du Zongli Yamen qui donne l'autorisation de poser les canalisations envisagées pour l'eau et l'électricité. A Shanghai, l'administration chinoise persiste cependant dans son refus et il est alors décidé de construire l'usine d'électricité en territoire français. En 1921, une nouvelle centrale municipale à vapeur est bâtie sur la Concession française, pouvant fournir une énergie atteignant progressivement une puissance de 200.000 KW/h ; elle approvisionne en électricité toute la concession, les installations publiques, les tramways, et les particuliers. Bien que les investissements soient similaires pour les trois services, eau, électricité et tramways, la vente de l'électricité est le secteur qui apporte à la CFTE le plus de revenus. [441]

L'interprétation de la situation est ainsi différente selon qu'on lit les rapports de la municipalité ou ceux de la CFTE, chacun accusant l'autre de l'insuffisance d'approvisionnement en eau et électricité de la Concession française. Selon la municipalité, c'est la CFTE qui n'est pas parvenue à s'adapter à la croissance démographique de la concession et donc à l'augmentation des abonnements ; aux yeux des responsables de la Compagnie, la faute incombe au consul et aux conseillers municipaux. La direction de la société anglaise d'eau de Tianjin, qui approvisionne aussi

[438] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°66 bis, *Lettre de le Bris, président du CAM, au directeur de la Compagnie française des tramways et de l'électricité, le 18 mai 1920*.

[439] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°66 bis, *Lettre de P.Legendre, secrétaire du conseil au directeur de la Compagnie française de tramways et d'électricité, le 13 janvier 1921*.

[440] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°66 bis, *Lettre du Consul français à Shanghai au MAE, Paris, le 13 janvier 1921*.

[441] Article de Jean-claude Manso, *La Compagnie française de tramways et d'éclairage électrique de Shanghai, 1906-1953*, *in* *Le Paris de l'Orient, Présence français à Shanghai, 1849-1946* , Musée Albert Kahn, mars 2002, pp 139-141.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

la Concession française de cette ville, est également critiquée pour son manque d'initiative et pour sa recherche de profits, au détriment de la qualité des services offerts. [442] A Shanghai, la municipalité française reproche également à la CFTE d'oublier son rôle envers la communauté et d'être dépendante de la société anglaise, ce qui, dans un contexte de défense de la concession face aux menaces d'assimilation du SMC, est mal vécu. Pour les responsables français, la Compagnie française est uniquement motivée par un souci de rentabilité économique au détriment de l'intérêt général ; en fait, une des caractéristiques de la municipalité française, comparée au SMC, est de vouloir contrôler les entreprises de biens publics pour être ainsi la garante du bien-être général et l'arbitre des conflits qui surviennent entre les employés et la direction ou entre la population et celle-ci. Dans ce cas, la municipalité souhaite préserver son image en évitant une détérioration du climat parmi les ouvriers et la population chinoise tandis que le consul agissant au nom du gouvernement français, s'implique dans les affaires relatives à la vie quotidienne de la communauté pour valoriser l'action française à Shanghai.

## Protestations de la population chinoise contre la CFTE

En 1930, la CFTE est confrontée à une grève sérieuse menée par les ouvriers chinois du service des tramways [443] ainsi qu'à une crise économique et une hausse des prix qui entraîne la mobilisation des abonnés chinois consommateurs d'eau et d'électricité. Dans les deux cas, Du Yuesheng fait fonction d'intermédiaire. En 1932, suite aux protestations de la population chinoise contre l'augmentation annoncée des tarifs d'eau et d'électricité, la CFTE abandonne son idée mais décide d'apporter des modifications aux règlements relatifs aux abonnements d'eau et d'électricité ; pour limiter les risques de non paiement des factures, elle exige que les abonnés fournissent une garantie, prenant ainsi exemple sur le système déjà établi dans la Concession internationale et dans la partie chinoise, à savoir le paiement de trois mois de consommation pour l'eau et de deux mois pour l'électricité comme garantie. Lorsqu'un abonné ne paie pas sa facture, la compagnie décide, avec l'accord de la commission municipale, de cesser la fourniture en eau ou en électricité dans les cinq jours suivant l'envoi d'un avis recommandé. On distingue entre les abonnements d'eau et ceux d'électricité de sorte que, si une personne n'a pas payé sa facture d'électricité, l'eau ne lui sera pas coupée dans le même temps. [444] Le prix de location des compteurs est également modifié mais, selon la Compagnie et la municipalité française, il s'agit d'un « réajustement et non d'une augmentation. » [445]

Du Yuesheng, président de l'Association des contribuables chinois de la Concession

[442] Delphine Spicq, '*La politique de l'eau et de l'hydraulique urbaine dans la plaine du Nord de la Chine: le cas de Tianjin, 1900-1949'*, p 178.

[443] Alain Roux, *Grèves et Politique à Shanghai, les désillusions (1927-1932 )*, Editions EHESS, Paris, 1995, pp 219-250.

[444] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°115, *Extrait de la décision de la commission municipale du 7 mai 1934 relative aux modifications de règlements des abonnements en eau et électricité*.

[445] Ibid.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

française, entame des pourparlers avec la CFTE pour obtenir la diminution des garanties exigées par la Compagnie. [446] Selon les membres de cette association, « les autorités municipales ont oublié la responsabilité de cette compagnie vis-à-vis des résidents, et ont laissé ainsi cette compagnie faire comme elle veut. » [447] Une lettre des résidents de la cité de Hengshan lu précise que pour l'électricité, « autrefois le minimum du tarif de la garantie était de 3,50$, mais maintenant il est porté à 6$ et ce tarif n'est pas applicable aux magasins, pour lesquels une garantie double de base fixée sera exigée. Si, par la suite, pour tout abonné, le montant d'une facture mensuelle vient dépasser le chiffre de la garantie, cette dernière pourra être majorée dans le courant du semestre suivant, ce qui est contraire à la situation précédente où le supplément de garantie était exigible à la fin de chaque année. De cette façon la garantie est sensiblement augmentée. D'autre part il n'est pas raisonnable d'exiger des magasins de payer la garantie doublement plus forte. » Pour le tarif de l'eau, l'association souligne qu'« autrefois aucun dépôt n'était exigé mais actuellement on exige le paiement du tarif de garantie et du tarif d'installation du compteur. En un mot la compagnie a fait tout ce qu'elle a pu pour accabler les abonnés pauvres. » [448]

Toutes les remarques avancées par l'Association des contribuables aboutissent aux modifications du règlement des abonnements en eau et électricité qui, après délibérations et amendements apportés par la commission municipale, sont acceptées et enregistrées par cette dernière en mai 1934. Selon l'assemblée générale de la CFTE du 13 juin 1934, les recettes totales de 1933, c'est-à-dire l'année précédant la nouvelle réglementation, ont progressé de 448.284 dollars sur celles de 1932 ; certes, les recettes de la CFTE avaient baissé en février et mars 1932 lors du conflit sino-japonais mais il n'en reste pas moins que les recettes de 1933 ont été de 6.695.461 dollars au lieu de 6.247.177 en 1932. [449] Cette augmentation résulte de l'accroissement de la population sur la Concession française : le nombre des abonnés passe de 38.120 en 1932 à 41.066 en 1933. [450] Les profits de la Compagnie sont donc importants et, comme le précise Jean-Claude Manso, il s'agit d' » une affaire très productive, bien cotée par la Bourse française, et qui a toujours su réaliser des profits, malgré toutes les difficultés rencontrées. » Les années 30 représentent également, selon cet auteur, son « âge d'or » car « les appuis solides et la sécurité que lui apportent ses trois monopoles ont permis à la compagnie d'assurer dans une relative sérénité ses activités à Shanghai. » [451] Lorsque la Compagnie est confrontée

[446] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°115, *Nouvelles du China Times*, le 23 octobre 1934.

[447] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°115, *Lettre de l'association des contribuables chinois de la CF au CAM, le 7 juillet 1934*.

[448] Op.cit., *Lettre des locataires de la cité Hengshan Lu, juillet 1934*.

[449] Op.cit., *Assemblée générale ordinaire du 13 juin 1934 de la Compagnie française de tramways et d'électricité*.

[450] Op.cit.

[451] Article de Jean-Clause Manso, *La Compagnie française de tramways et d'éclairage électriques de Shanghai, 1906-1953*, *in* *Le Paris de l'Orient, Présence français à Shanghai, 1849-1946* , Musée Albert Kahn, mars 2002, pp 141-142.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

à la mobilisation de la population chinoise qui, en 1932, proteste auprès du Consul français contre les augmentations de tarifs envisagées, la municipalité prend le parti des abonnés : « La répercussion sociale et financière qui peut résulter pour les pouvoirs publics et la municipalité d'une augmentation de tarifs, surtout en temps de crise, exige que la preuve péremptoire de la nécessité d'une augmentation soit fournie. Si le conseil doit veiller à donner tous les moyens aux compagnies concessionnaires pour assurer la bonne marche et le développement de l'affaire, il doit veiller à l'intérêt du consommateur dont il est le seul défenseur légal. Dans le cas où le consommateur n'aurait pas l'impression que ses intérêts ont été défendus, on pourrait craindre qu'il assure lui-même sa défense. » La CFTE ne peut agir librement, comme c'est le cas pour les entreprises de la Concession internationale, gérées selon le libéralisme économique anglo-saxon. La Compagnie française est sous le contrôle de la municipalité, très attentive à son évolution et à sa gestion, car elle souhaite assurer les principes d'un service public. Comme on l'a vu précédemment, la municipalité presse la CFTE pour qu'elle finance des travaux et développe ses infrastructures afin de faire face à la rapide croissance de la Concession française.

Dans les années 30, la municipalité française craint le mécontentement et l'agitation sociale : elle connaît la force de mobilisation de la population chinoise et ne souhaite pas agir, dans le contexte de crise économique que traverse Shanghai, sans être sûre de pouvoir justifier ses décisions. La municipalité souhaite, en même temps, défendre les intérêts de la CFTE et accepte, en 1934, que cette dernière impose des garanties pour se protéger contre le non-paiement des factures. Dans ce cas, comme dans le cas des grèves des ouvriers du service des tramways, Du Yuesheng est le médiateur entre la municipalité et la population chinoise et présente ses revendications. A la suite de l'enlèvement par la Bande verte en août 1929, de Wei Tingrong, directeur de la Banque franco-chinoise de crédit et conseiller de la municipalité française, le Consul général Koechlin et le capitaine Fiori sont accusés par les services consulaires américains et anglais de protéger Du Yuesheng. Pour faire bonne figure, ils exigent alors que le gangster libère son otage sous peine de nuire à ses activités dans la concession. Du Yuesheng tout en se conformant à leur demande, rappelle sa puissance aux responsables français en déclenchant une grève aux tramways qui, commencée le 18 juin, dure pendant 57 jours. Cette action est d'autant plus facile que le chef de la Bande verte possède des relations tant au sein de la police française que parmi le personnel et les syndicalistes de la CFTE et que, pour éviter de passer par l'intermédiaire du Bureau d'Action Sociale, les autorités françaises préfèrent s'en remettre à Du Yuesheng pour mettre fin au conflit. [452] Même si le gouvernement français a, depuis 1932, mis un terme aux activités illicite de la Bande verte sur la concession, Du Yuesheng garde toujours son aura aux yeux de la population chinoise en apparaissant comme le défenseur de leurs droits auprès de la municipalité. Celle-ci doit donc prendre en compte son influence au sein de la concession.

### 2.1.3. La surveillance alimentaire et la construction d'abattoirs publics

[452] Alain Roux, *Grèves et politique à Shanghai, Les disillusions (1927-1932* ), Paris, Editions de l'EHESS, 1995, pp 234-235.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

## municipaux

La qualité de l'alimentation n'a vraiment concerné les autorités publiques qu'après les mises en garde des médecins et des inspecteurs des marchés ou de la salubrité publique des municipalités étrangères. En 1868, le SMC créé un poste d'inspecteur des marchés, occupé en premier par Keele, [453] à qui est donné le pouvoir de détruire les viandes avariées, ce qui provoque la colère des bouchers ; ils se plaignent auprès de la Cour mixte du pouvoir de l'inspecteur qui peut arbitrairement confisquer les marchandises. En parallèle, une inspection des abattoirs est mise en œuvre ; la Concession internationale en compte onze, « sales et sans écoulement d'eau », selon le rapport, [454] où la viande est entreposée à l'air libre pendant plusieurs jours. En vérité, face aux mauvaises conditions d'hygiène dans l'abattage des viandes et la vente fréquente, sur les marchés, d'animaux malades, les médecins étrangers en sont à se demander comment il n'y a pas eu un nombre plus considérable de décès.

En 1874, le SMC tente, sans succès, d'obtenir du Daotai qu'il organise la construction d'un abattoir public et en 1878, le docteur Galle sollicite une coopération entre les deux administrations pour mener à bien ce projet. En 1880, le docteur Jamieson, médecin responsable de l'hygiène publique pour le SMC, fait remarquer qu'il est difficile de contrôler l'approvisionnement en lait et en viande sur la Concession internationale. Sur la Concession française, l'inspecteur des marchés apprend en 1883 qu'un marché situé impasse Weikwé (actuellement Huiguanjie), près de la ville chinoise, vend des bovins atteints de la peste et il obtient la fermeture du marché. A la suite de cet événement, le Conseil d'administration français sollicite le SMC afin de construire un abattoir au sein des concessions pour contrôler la provenance des animaux et leur état de santé, [455] demande appuyée en 1888 par Jamieson après sa visite d'abattoirs privés dont l'état sanitaire provoque son inquiétude. [456] La même année, le docteur Pichon évoque au Conseil français, le besoin de contrôler les animaux: « Je reviens sur cette question si importante au point de vue de l'alimentation générale » [457] et présente pour appuyer sa demande un article du North China Daily News du 26 octobre 1888 qui appelle l'attention des lecteurs sur la présence d'un grand nombre de vaches malades vendues à des bouchers ; l'affaire a été mise à jour par l'inspecteur des marchés du SMC qui a ordonné leur mise à mort. [458]

[453] S. Couling, *The History of Shanghai* , Vol II, SMC, Shanghai, Kelly & Walsh limited, 1923, p 298.

[454] S. Couling, *The History of Shanghai* , p 299.

[455] AMS, U38 1 2749, *Rapport du 17 septembre 1883*.

[456] Macpherson L. Kerrie, *A Wilderness of Marshes: The Origins of Public Health in Shanghai, 1843-1893* , Oxford University Press, 1987, p 130.

[457] AMS, U38 1 2753, *Rapport du docteur Pichon pour l'année 1888*.

[458] AMS, U38 1 2753, *Rapport du docteur Pichon pour l'année 1888*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Grâce aux démarches de ces deux médecins, des abattoirs, financés par les deux municipalités, voient finalement le jour en 1893. Est alors promulguée sur les deux concessions la fermeture des boucheries ne possédant pas de licence. Quatre ans plus tard, le SMC interdit la vente des produits laitiers non contrôlés. En 1898, le Conseil d'administration municipal prend exemple sur le SMC, en appliquant à partir du 1er janvier 1899, un contrôle sur les produits laitiers : en raison des maladies occasionnées par le coupage du lait avec une eau non potable, les laiteries doivent utiliser l'eau filtrée de la 'Shanghai Waterworks Company' sous peine de sanction.

En 1898, les bouchers chinois de la Concession française sollicitent de la municipalité qu'elle finance la construction d'un abattoir en territoire français, prétextant la grande perte de temps lorsqu'ils doivent aller dans la Concession internationale à Hongkou où se situe l'abattoir des deux municipalités étrangères ; [459] ils obtiennent satisfaction le 26 février 1903 date à laquelle sont inaugurés les abattoirs de la municipalité française à Passiéjo (actuellement Taoyuan lu). Le SMC, par mesure de précaution, détermine une période de trois mois d'essai pour recevoir sur la Concession internationale des viandes provenant des abattoirs français et portant la marque de cet établissement, décision mal perçue par le Conseil municipal français qui la considère comme une méfiance désobligeante. En parallèle, afin de contrôler la vente de la viande sur la Concession française, le Conseil établit un nouveau règlement pour les boucheries qui les oblige à se munir d'une licence annuelle gratuite ; une copie du règlement municipal leur est distribuée, auquel les bouchers doivent se conformer.

A ses débuts, l'abattoir de la municipalité française emploie les services des deux vétérinaires qui travaillent aux abattoirs de la Concession internationale, Keylock et Pratt ; ces deux vétérinaires ne peuvent donc se rendre à l'abattoir français que deux fois par jour, ce qui freine le travail des bouchers qui doivent attendre que les viandes soient contrôlées et estampillées. Aussi, en juin 1903, le Conseil décide-t-il d'engager en France un vétérinaire, qui prend ses fonctions après avoir suivi un stage de deux mois à l'Institut Pasteur, dans un laboratoire de microbiologie et dans le service vétérinaire de la Ville de Paris.

En août 1905, le Conseil décide de créer un service spécialisé dans le contrôle alimentaire : le service Sanitaire-Vétérinaire, dirigé par le vétérinaire municipal avec sous ses ordres un inspecteur et le personnel chinois des abattoirs. En 1906, des travaux sont effectués pour améliorer l'état sanitaire des abattoirs, dont l'installation de bouches d'eau dans toutes les pièces pour assurer la propreté des lieux. Le service Sanitaire-Vétérinaire est chargé du contrôle des animaux domestiques, de l'inspection des viandes ainsi que de toute denrée destinée à la consommation publique, de l'inspection des marchés, de la surveillance des établissements classés. [460] Un laboratoire de petite taille est installé aux abattoirs, qui permet de contrôler la qualité de l'eau, du lait et de l'alimentation mais le vétérinaire étant le seul à effectuer ces analyses, la capacité de surveillance du service

[459] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°33, *Lettres de la corporation des bouchers de la Concession française au Consul et au CAM, le 7 janvier 1898 et le 15 mars 1898*.

[460] AMS, U38 1 494-2, *Séance du CAM*, *Résolution du 28 novembre 1910*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

est limitée. Auparavant le Conseil s'adressait au laboratoire bactériologique du SMC créé en 1895 et placé sous la direction du Commissaire de la santé publique, le docteur Arthur Stanley ; la municipalité française reste dépendante de ce laboratoire pour les analyses médicales. La réorganisation du service sanitaire entraîne en outre le rattachement de l'inspecteur des marchés, auparavant employé à la Garde municipale, au nouveau service ; il a le pouvoir d'agir à tout moment et en tous lieux sur la concession dans les secteurs où sont vendues des denrées alimentaires.

Pour les marchés, le vétérinaire français G. Patrigeon précise au Conseil que les denrées vendues sur les marchés sont de bonne qualité et abondantes ; il remarque toutefois que les légumes ne correspondent pas aux habitudes alimentaires des Européens. Aussi, nombreux sont ceux qui se rendent aux marchés de la Concession internationale mieux approvisionnés, plus particulièrement celui de Hongkou, où les prix sont souvent plus bas. [461] Un autre problème, plus grave, se pose avec les marchands ambulants qui vendent dans les rues de la concession des produits de mauvaise qualité ; ils concurrencent les nombreux marchands officiels qui paient leur licence ; arguant d'un danger pour la santé publique et également pour les finances municipales le vétérinaire G. Patrigeon, en charge du service sanitaire, sollicite l'aide de la municipalité pour faire appliquer les règlements municipaux. Selon le rapport du conseil municipal, le contrôle est renforcé pour limiter le travail de ces marchands et les contraindre à payer une licence. [462]

En 1906, le CAM décide de réglementer les marchés ; la procédure à suivre devient plus stricte : aux marchés de l'Est et du Weikwei, situés près de la ville chinoise, les marchands doivent désormais se munir d'une carte portant un numéro correspondant à leur emplacement ; la taxe mensuelle est de 1,25 taëls tandis qu'au marché de la Place Meugniot, qui comprend 209 places numérotées, la taxe mensuelle est de 0,75 taëls. Les marchands doivent se conformer au règlement municipal d'hygiène établi par le Conseil afin de garantir la propreté du marché ; en cas de refus, les personnes concernées sont convoquées au tribunal. Si le service sanitaire trouve des denrées de mauvaise qualité ou avariées, elles sont saisies et détruites. Les marchands chinois doivent s'adapter à ce nouveau règlement et changer leurs habitudes.

Un règlement municipal est également édicté en 1906 pour les boucheries et les abattoirs. Sur la Concession française, toute bête destinée à la consommation doit être abattue au sein des abattoirs municipaux, ouverts aux bouchers et charcutiers de 8 heures à 18 heures pendant l'hiver, et de 6 heures à 21 heures pendant l'été. Le règlement sur les abattoirs met en avant la responsabilité des bouchers et charcutiers quant au choix des personnes chargées de tuer leurs animaux, c'est-à-dire que tout acte de cruauté est puni. Tous les animaux, avant leur mise à mort, ainsi que les viandes, sont examinés par le vétérinaire ou, à défaut, par l'inspecteur de l'abattoir. Sur la Concession française, toute viande qui n'a pas reçu la marque des abattoirs municipaux français, sauf accord d'entente avec la Concession internationale, ne peut être transportée ni vendue ; les viandes transportées dans les rues de la concession doivent être recouvertes d'un

[461] ADN, PER 373, CAM, *Rapport de G.Patrigeon, chef du service sanitaire-vétérinaire, 1906*.

[462] ADN, PER 373, CAM, *Rapport de G.Patrigeon, chef du service sanitaire-vétérinaire, 1907 et 1910*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

linge propre, et les conducteurs des véhicules ne peuvent s'asseoir sur les viandes qu'ils transportent ; les bouchers ou charcutiers de la Concession française doivent uniquement accepter de la viande sortie des abattoirs municipaux. Le vétérinaire et les agents de la police assurent la surveillance et le contrôle de la vente des viandes dans toutes les boucheries ou charcuteries ; des pénalités sont prévues pour chaque infraction, les amendes allant de 1 à 200 taëls. Outre les peines prévues, la licence peut être retirée aux commerçants et industriels qui ne se soumettent pas aux règlements.

Une réglementation particulière s'adresse aux bouchers musulmans qui ont mauvaise réputation auprès des services d'hygiène des concessions ; un rapport de 1890 du service sanitaire de la Concession internationale relève que les boucheries musulmanes sont « sales au-delà de toute description ». [463] A partir de 1905, tout boucher musulman doit se munir auprès de la municipalité française d'une licence spéciale délivrée après contrôle sur un rapport favorable du chef de la Garde ou de l'inspecteur chargé des boucheries ; le coût de cette licence est de trois taëls par mois pour chaque magasin ouvert. Les bouchers musulmans sont autorisés à abattre dans leur propre abattoir le bétail exclusivement destiné à l'alimentation des musulmans habitant la Concession française. Les agents de la municipalité française chargés de l'inspection du bétail, des abattoirs, et des boucheries, ainsi que tous les agents de la police municipale, ont le droit de surveiller à tout moment les abattoirs des bouchers musulmans et les magasins leur appartenant, pour s'assurer de la bonne qualité des viandes et de la propreté des abattoirs et des magasins dans lesquels ces viandes sont mises en vente. Dans le cas d'infraction au règlement municipal une amende est infligée, variant de un à deux cents taëls selon la gravité des faits.

Les carcasses d'animaux peuvent être transportées dans les limites de la Concession après obtention d'une autorisation du Service sanitaire qui établit un certificat de non contamination ; dans le cas où un animal serait atteint d'une maladie contagieuse, le Service sanitaire doit être immédiatement prévenu. Si le propriétaire refuse de suivre le règlement ou de se conformer aux décisions du vétérinaire après examen de l'animal, il est poursuivi en justice. Pour le passage des animaux entre les deux concessions, les personnes doivent être munies d'un laissez-passer délivré par le service sanitaire. Il est, par ailleurs, interdit de vendre des animaux morts de maladie. [464]

A la suite du décès du vétérinaire G. Patrigeon en février 1910, la municipalité s'en remet à nouveau aux vétérinaires du SMC, la firme Keylock & Pratt avant de réorganiser le service en octobre 1910 : le brigadier Loisel est détaché du service de police et nommé inspecteur des abattoirs aux appointements mensuels de 110 taëls ; Tillot est désigné comme responsable administratif du service et porte le titre d'inspecteur en chef avec le salaire de 200 taëls par mois une indemnité de logement de 40 taëls. C'est à cette époque aussi que le Service sanitaire est détaché du service des abattoirs ; il fonctionne de manière autonome, jusqu'en 1930. Le Conseil, devant l'inquiétude générale provoquée par des cas de peste bubonique, décide de créer un service spécialisé dans l'hygiène

[463] S. Couling, *The History of Shanghai* , Tome II, SMC, Shanghai, Kelly & Walsh Limited, 1928, p306.

[464] AMS, U38 1 2773, Séance du CAM, 1905.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

publique, pour ne plus regrouper les différents domaines, comme le service des abattoirs et l'hygiène ou le service médical et l'hygiène. La guerre va remettre en question cette décision et entraîner la gestion de l'hygiène publique par le médecin municipal.

La réorganisation du service sanitaire, en 1930, touche également les abattoirs qui, à partir de cette date, sont de nouveau rattachés aux services d'hygiène et sont sous la direction et la surveillance d'un inspecteur français, nommé inspecteur des abattoirs. [465] Les viandes sont contrôlées par un vétérinaire de la firme Keylock & Pratt qui délivre les estampilles après examen ; [466] de ce fait, le fonctionnement des abattoirs n'a pas changé. Le SMC décide, de son côté, de ne plus travailler avec la firme et crée en 1928 un poste de vétérinaire municipal occupé par un vétérinaire danois. [467]

Dans les années 30 et 40, la municipalité rencontre toutefois des problèmes avec le personnel chinois des abattoirs municipaux où de nombreux problèmes surviennent ; des conflits entre les différentes guildes apparaissent ; en effet, chaque corporation, tueurs de bœufs, de porcs, de moutons, appartient à une guilde particulière gérée par des associations régionales différentes ; quand des conflits d'intérêt surviennent, les liens du groupe l'emportent. La municipalité parvient à régler leurs différends par l'intermédiaire de l'inspecteur français des abattoirs secondé par des interprètes chinois. Les conflits entre les différentes guildes ressurgissent cependant régulièrement car elles veulent détenir le pouvoir au sein des abattoirs. [468] Le surveillant en chef peut, par exemple, favoriser et protéger les membres de sa guilde au détriment des autres. Aussi, la nomination à ce poste représente un enjeu important pour les guildes. Face aux tensions qui règnent dans les abattoirs, la municipalité décide d'employer des surveillants russes pour contrôler le travail des 'tueurs de viande' chinois. Dans la nuit du 2 janvier 1938, un surveillant russe, confronté à la brutalité de certains employés chinois à son égard et à l'égard de ses collègues russes, a tiré un coup de feu en l'air. Ces derniers parlent, de leur côté, de la violence des surveillants russes à leur encontre. [469]

La municipalité doit en outre faire face au commerce illicite d'animaux morts et malades et à des vols organisés par le surveillant en chef chinois des abattoirs : des porcs malades ou blessés en cours de transport sont amenés la nuit, du parc de la route du Père Froc aux abattoirs municipaux, où ils sont abattus ; la viande est estampillée sans avoir été examinée par les vétérinaires et livrée tôt le matin aux bouchers et charcutiers de la concession ; les employés des abattoirs reçoivent deux dollars par animal et trente centimes pour les frais d'estampillage. Des porcs malades ou blessés sont également

[465] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°113, *Rapport du docteur Rabaute, directeur des services d'hygiène et d'assistance publique, le 19 janvier 1932*.

[466] AD.N., Fonds Shanghai, Série A Noire, n°36, *Lettre du directeur général des services municipaux au Consul général de France à Shanghai, le 3 juillet 1939*.

[467] Op.cit.

[468] AMS, U38 5 1494-4, *Dossier de la municipalité sur les abattoirs, de 1937 à 1939*.

[469] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°113, *Rapport de police, le 4 janvier 1938*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

achetés sur les quais lors de leur débarquement, pour ce même commerce illicite. [470] La municipalité décide de renvoyer le surveillant en chef mais les tueurs de porcs se réunissent en association pour protester contre cette décision et nommer un nouveau surveillant ; la mainmise de la guilde des tueurs de porcs sur le choix du surveillant en chef permet le maintien du commerce illicite et [471] la municipalité ne parvient pas à établir son autorité au sein des abattoirs, empêchée d'imposer ses directives par la force d'organisation des guildes chinoises, qui dépassent leurs dissensions internes pour faire face à la municipalité française. La présence des surveillants russes cause, en outre, davantage de tensions qu'elle ne permet de rétablir l'ordre ; la municipalité craint que les guildes de tueurs de viandes, promptes à la bagarre, ne se mettent en grève ou causent de graves incidents. Aussi, tout en cherchant à limiter le trafic de viande et la puissance du surveillant en chef chinois et des guildes, elle voit son pouvoir amoindri.

## 2.1.4. L'évacuation des déchets dans la Concession française

La municipalité française doit s'occuper d'autres questions urbaines comme l'enlèvement des ordures ménagères et des excréments. Pour le ramassage des ordures ménagères, le docteur Ricou, responsable du service sanitaire en 1911, demande à la municipalité l'installation de récipients hermétiques dans lesquels les déchets ménagers doivent être placés par les habitants jusqu'au passage des tombereaux. Il s'agit d'éviter une forte concentration de rats, de mouches ou de chiens autour des dépôts de déchets. [472]

En juin 1914, le CAM, sur les propositions du docteur Fresson, décide l'adoption de véhicules fermés pour l'enlèvement des vidanges, à l'exemple de ceux utilisés par le service des travaux publics. Seuls quelques véhicules sont remplacés et motorisés et des heures précises pour procéder au transport des vidanges sont imposées à l'entrepreneur chinois, de 2 à 10 heures du matin du 1er avril au 1er novembre et de 2 à 11 heures du 1er novembre au 1er avril ; à partir de 1937, ce temps est réduit, de 23 heures à 8 heures du matin durant l'été, et de 23 heures à 9 heures l'hiver. [473] En 1914, les lilong et les différents quartiers de la concession sont munis de réduits en ciment pour le dépôt des ordures ménagères et avec la modernisation des services sanitaires à partir de 1930, de nouveaux récipients à ordures y sont installés ; le coût en est toutefois à la charge des propriétaires ; les 'boîtes à ordures', ainsi nommées par le Service sanitaire, ne sont cependant pas bien entretenues, selon le chef inspecteur, car elles ne sont en général jamais nettoyées ni désinfectées ; ce sont les coolies balayeurs employés par la municipalité qui sont chargés de ce travail et sont souvent sanctionnés pour cette négligence. [474]

[470] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°113, *Rapport de police sur le trafic illicite lié à l'abattage des animaux aux abattoirs municipaux, le 15 décembre 1938*.

[471] AMS, U38 5 1486-1, *Rapport de l'inspecteur des abattoirs au directeur administratif, le 14 décembre 1938*.

[472] ADN, PER 373, *Séance du CAM, Rapport du service sanitaire de 1911*.

[473] AMS, U38 5 1494, *Procès verbal des négociations du service d'enlèvement des vidanges, le 21 septembre 1940.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

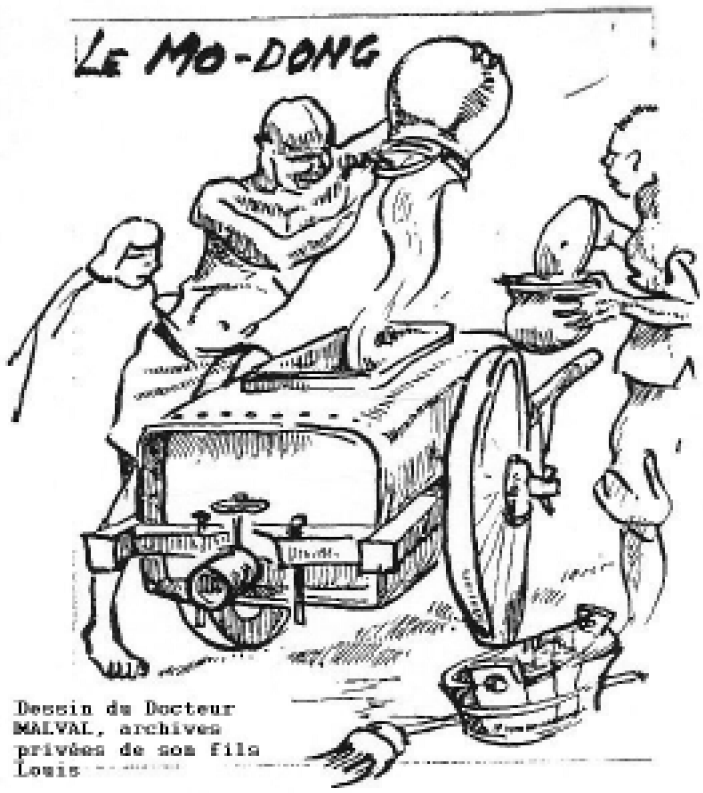


Les excréments humains sont évacués à l'aube des fosses d'aisance des maisons par des coolies chinois ; les heures de travail et l'itinéraire à suivre sont établis par la municipalité et doivent être respectés sous peine d'amendes ; les coolies transportent les déjections humaines dans des tonneaux placés sur des charrettes tirées à bras (appelés « mo-dong ») et les vendent à des bateliers qui s'occupent de leur transfert vers les campagnes avoisinantes où les paysans s'en servent comme engrais pour leurs cultures. Des coolies sont également spécialisés dans l'enlèvement des déchets ménagers : les habitants sont astreints par les règlements municipaux à placer, dans des emplacements construits à cet effet, leurs ordures qui sont ensuite ramassées par le service des éboueurs. Si une personne est prise en flagrant délit d'infraction en jetant par exemple ses déchets dans la rue ou dans des terrains vagues, la police a le droit de verbaliser. Ces règlements existent depuis la création du Conseil municipal français en 1862 et ont été assimilés par les résidents de la concession .

[474] AMS, U38 5 1276-1, *Rapport du chef inspecteur des services d'hygiène sur les cités chinoises (lilong) pour l'année 1940*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

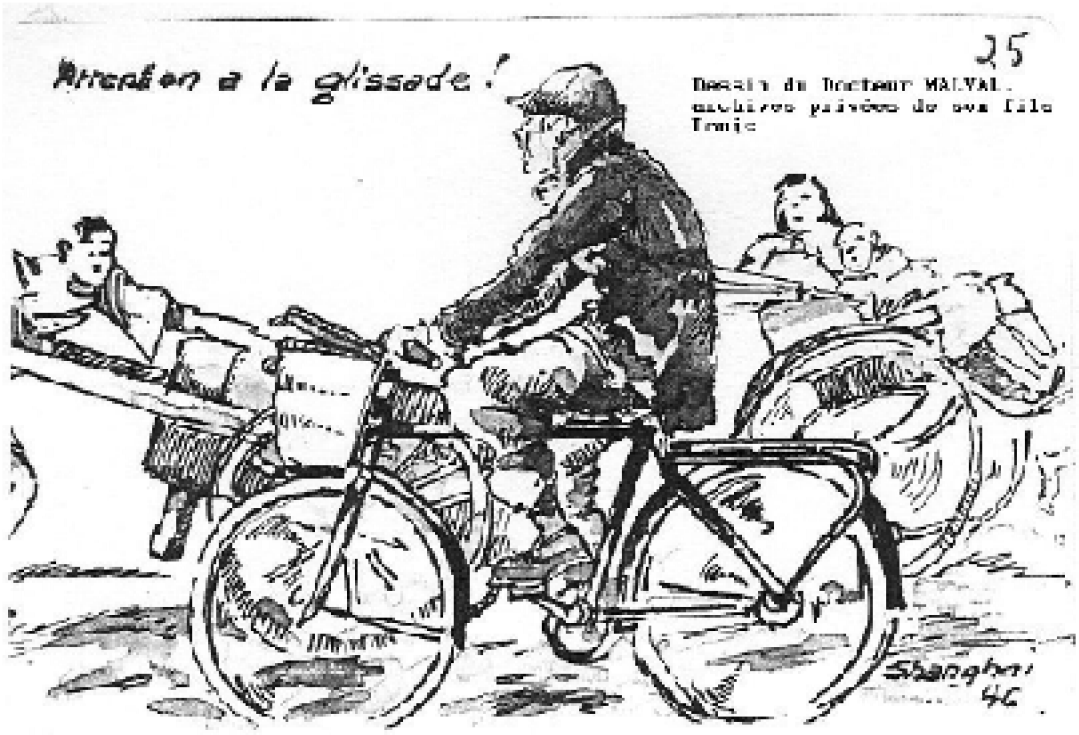


Certains étrangers se plaignent toutefois auprès de la municipalité du manque de propreté : l'avocat D'Auxion de Ruffé reproche à la municipalité le laissez-aller au niveau sanitaire ; » à moins, Monsieur le Consul Général, que vous ne fassiez allusion au désordre qui caractérise les voies publiques et l'absence de tout contrôle effectif à ce point de vue, ce dont, en effet, avec l'ensemble de tous les résidents, je me suis plaint. » [475] Lors de la modernisation des services sanitaires en 1930, le nombre des contraventions au règlement augmente. Les inspecteurs sanitaires effectuent, plus particulièrement, un contrôle journalier dans les lilong à partir de 1940, période où les conditions de vie se dégradent à Shanghai ; l'inspecteur en chef note dans son rapport de 1940 que « nos surveillants sanitaires constatent journellement de nombreuses infractions ; tout habitant surpris à jeter des ordures dans les allées, à déposer des modens dehors après le passage du vidangeur etc. est mis à l'amende après un avertissement donné. » [476] La forte densité de population dans la Concession française amène les services d'hygiène à surveiller le fonctionnement des services des éboueurs et des vidangeurs pour réduire les risques d'épidémies. En 1940, la concession compte environ 30.000 maisons chinoises, 4.000 maisons européennes dont 75 résidences à appartements, et 1.400 lilong. [477]

Les services des éboueurs et des vidangeurs sont pris en charge par un entrepreneur chinois qui verse, pour l'obtention du contrat, une redevance annuelle à la municipalité ;

[475] A.D. N., Fonds Shanghai, Série A Noire, n°110, *Lettre d'Auxion de Ruffé au Consul general de France, le 15 juillet 1935*.

[476] AMS, U38 5 1276-1, *Rapport de l'inspecteur en chef des services sanitaires sur les 'cités chinoises' pour l'année 1940*.

[477] Op.cit.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

[478] l'entrepreneur emploie de son côté des coolies chinois pour effectuer le travail. Le personnel des services d'hygiène évoque souvent les bénéfices importants réalisés par l'entrepreneur chinois à travers la vente des déchets ménagers et des excréments humains. Les coolies chinois gagnent, pour leur part, un salaire de misère ; ils sont confrontés à un travail difficile qui doit s'effectuer rapidement avec un matériel non mécanisé ; de plus, le renforcement des services d'hygiène par la municipalité française dans les années 30 entraîne un contrôle accru de la police sur les coolies, qui se traduit par une augmentation du nombre d'amendes ; au lieu d'améliorer leurs conditions de travail, l'entrepreneur se décharge sur eux de la responsabilité des amendes en effectuant des retenues sur leur salaire. La municipalité n'est pas satisfaite du fonctionnement de ces deux services et verbalise pour améliorer la qualité de leur travail. Le docteur Rabaute, à son arrivée en 1930, préconise le rattachement de ces services à la municipalité pour appliquer les principes de gestion française et les règles d'hygiène mais la municipalité ne prend pas en compte ses conseils et s'en tient à une attitude coercitive par le biais d'amendes infligées quotidiennement par les services sanitaires et la police. Cette action, si elle assure des revenus à la municipalité, maintient un service de vidange déficient et dangereux pour la santé publique. A la lecture des documents relatifs à la grève des coolies éboueurs et vidangeurs, en 1940, on a l'impression que le temps s'est arrêté et que le fonctionnement de ces services est resté le même entre 1914 et 1940 : si le service s'est agrandi, son fonctionnement reste similaire. Le docteur Rabaute, en charge du développement du service d'hygiène publique, réclame encore en 1936 sa modernisation ; ses propos sont critiques à l'égard du système en vigueur : » Pourrons-nous avoir un jour le moyen de résoudre la question de l'évacuation des vidanges ? Grâce à un matériel automatique et automobile ? Procédé qui ne serait pas la perfection mais supprimerait presque totalement le système actuel qui crucifie le Service d'hygiène et semble en proclamer la négation. » [479] La différence la plus importante réside dans la mobilisation des coolies contre leur employeur chinois et la création d'un syndicat pour défendre leurs droits. La municipalité réalise à nouveau, comme à la fin du XIXème siècle, les avantages liés à l'organisation d'un service municipal avec des coolies assimilés à des employés municipaux. Là encore le projet n'est qu'une idée lancée dans le vide, le système en vigueur est maintenu par manque de motivation.

Selon les rapports de la police française, le syndicat des coolies vidangeurs et éboueurs est appuyé par la municipalité chinoise collaborant avec les Japonais. [480] Durant l'inauguration du syndicat, qui s'est déroulée le 2 août 1940, quatre-vingt des quatre cent quatre-vingt coolies étaient présents selon la police ; ils souhaitent obtenir de la municipalité française la baisse du nombre des amendes et de leur montant lorsqu'ils ne respectent pas les horaires et les itinéraires indiqués par la municipalité pour le

[478] ADN, Fonds Shanghai, Série B Rose, n°32, *Conseil du 6 février 1891*.

[479] AMS, U38 1 502, *Rapports du docteur Rabaute sur les services d'hygiène et d'assistance publique, le 5 octobre 1936*.

[480] AMS, U38 5 1494, *Services de Police, Rapport sur la formation d'un syndicat des coolies éboueurs de la Concession française, le 9 août 1940*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

ramassage des déchets et des excréments. Au mois de juillet 1940, le total des amendes payées s'élève à 800 dollars, pour 496 infractions enregistrées par le service sanitaire ; la police, elle-même, reçoit 318 dollars pour 142 amendes délivrées aux coolies ; ces sommes sont payées par l'entrepreneur chinois qui, ensuite, effectue des retenues sur les salaires de ses employés, [481] dont le salaire le plus élevé est de 12 dollars par mois, ce qui permet à peine de vivre. L'entrepreneur, lui, s'enrichit par le commerce lucratif des vidanges.

Le syndicat fait appel à la municipalité pour obtenir son aide face à l'exploitation abusive de l'employeur à l'égard des coolies. Ces derniers menacent de faire grève si l'entrepreneur continue à imposer des retenues de salaires pour diverses raisons, la dernière étant la constitution du syndicat. [482] La grève commence effectivement le 9 septembre 1940 : les grévistes occupent le dépôt de la rue Brenier de Montmorand (actuellement Madang lu), où se trouvent les voitures de fonction. Suivant le rapport du service sanitaire, deux employés sont blessés et quelques voitures endommagées. [483] Selon l'inspecteur en chef du Service sanitaire, c'est l'entrepreneur qui est responsable de cette grève : « Son rôle se borne à encaisser les recettes provenant de la vente des vidanges, et à contrôler les bons qui doivent correspondre au nombre des chargements de vidanges évacuées » ; [484] il ne respecte pas ses employés et pense avant tout aux bénéfices à réaliser ; ainsi, les frais de réparation des véhicules sont à la charge des coolies, la responsabilité des amendes leur est imputée par le biais des retenues effectuées tous les mois. Le salaire des coolies est calculé selon le nombre de chargements effectués : ils perçoivent 10 centimes sur chaque chargement apporté à l'embarcadère ; la moyenne quotidienne est de 4 voitures ; les employés titulaires, les plus anciens, ont droit à un salaire fixe de 12 dollars par mois et peuvent augmenter ce salaire en effectuant davantage de trajets. Les auxiliaires sont uniquement payés en fonction du nombre de voyages réalisés. Les chefs d'équipes reçoivent aussi l'argent versé par les résidents et les établissements (magasins, ateliers, entreprises, etc.) pour le ramassage de leurs ordures. L'administration est opposée à cette pratique mais n'a engagé aucune démarche pour l'interdire. La grève s'achève le 12 septembre, lorsque l'entrepreneur accepte de se conformer aux revendications des coolies. Selon l'inspecteur en chef du service d'hygiène, il a négocié en sa faveur la fin de la grève : au lieu de l'imperméable demandé par les coolies, il leur octroie un chapeau de paille ; les employés malades peuvent en outre se présenter au Dispensaire municipal, mais seulement après avoir obtenu son autorisation personnelle. Seuls les coolies titulaires (un quart du personnel) obtiennent une augmentation de salaire de 4,50 dollars par mois. [485]

[481] Op.cit.

[482] AMS, U38 5 1494, *Lettre du président du syndicat général de Shanghai à la municipalité française, le 8 septembre 1940*.

[483] AMS, U38 5 1494, *Compte-rendu sur le service des vidanges par l'inspecteur en chef du service sanitaire, le 11 septembre 1940.*

[484] AMS, U38 5 1494, *Compte-rendu sur le service des vidanges par l'inspecteur en chef du service sanitaire, le 11 septembre 1940.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Une grève éclate à nouveau en décembre 1940 en raison de l'augmentation des amendes pour la non-observation de l'itinéraire imposé par la municipalité. [486] Le syndicat général, qui défend les droits des coolies, est situé dans la partie chinoise. Il fait parvenir à la municipalité française une liste de dix demandes afin d'améliorer les conditions de travail des coolies vidangeurs ; [487] le syndicat réclame, entre autres, la titularisation des vidangeurs temporaires, la baisse du nombre des amendes, la prise en charge partielle des frais médicaux par l'entrepreneur pour ses employés et, pour les enfants des vidangeurs, la création d'une école dont le coût sera pour moitié assumé par l'entrepreneur ; le syndicat sollicite également que les frais de réparation des voitures soient payés par l'entrepreneur. Le docteur Palud, directeur du service d'hygiène et d'assistance publique, n'apprécie pas ces réclamations : les itinéraires établis par la municipalité ne sont pas respectés ce qui retarde le travail quotidien : » Pour la seule journée du 3 décembre, 70 infractions ont été relevées, dont 21 pour présence des voitures dans les rues après 10 heures, et 11 pour constatation de voitures malpropres et de matières s'écoulant sur la voie publique. » [488] Le docteur Palud préconise la modernisation du matériel et, en particulier, celle des véhicules : en effet, les coolies effectuent encore le transport des excréments dans des charrettes tirées à bras. Il souhaite également que les coolies vidangeurs soient employés par la municipalité, pour une plus grande efficacité du service et pour les amener à respecter les règlements municipaux.

En mars 1941, les coolies menacent à nouveau de se mettre en grève pour obtenir un salaire plus élevé, la hausse du coût de la vie ne leur permettant pas de subsister. [489]

Selon le docteur Mankiewicz, le contrôle de la police sur les services des éboueurs et des vidangeurs cesse après la rétrocession des concessions. Cette situation entraîne la disparition des règlements établis par les municipalités étrangères qui avaient pour objectif de préserver la propreté et l'hygiène publique. Le docteur relève également, comme les inspecteurs des services d'hygiène, l'aspect lucratif de ce commerce et, comme le docteur Palud, l'emploi d'un matériel 'archaïque' dangereux pour la santé publique: » On apprit que même les fosses d'aisance du pavillon des maladies infectieuses se vendaient par l'intermédiaire des employés de l'hôpital. Le propriétaire des réservoirs qui servaient au transport et qui les louaient aux fermiers était connu comme l'homme le plus riche de Changhai. Nous voyions passer jour et nuit la 'petite artillerie' comme nous appelions les réservoirs et bidons qui laissaient filer du liquide puant…et des bactéries. » [490]

[485] AMS, U38 5 1494, *Compte-rendu sur le service des vidanges par l'inspecteur en chef du service sanitaire, le 13 septembre 1940*.

[486] AMS, U38 5 1494, *Syndicat professionnel du Plus Grand Shanghai à la municipalité, le 4 décembre 1940.*

[487] AMS, U38 5 1494, Op.cit.

[488] AMS, U38 5 1494, *Lettre du docteur Palud, le 6 décembre 1940*.

[489] AMS, U38 5 1494, *Lettre de l'inspecteur en chef du service hygiène, le 17 mars 1941*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Même si on invoque des principes d'hygiène publique pour imposer toutes les mesures prises par la municipalité dans ce domaine, il existe une forte discrimination établie sur la nationalité de la personne et son niveau social : les logements des résidents étrangers bénéficient du confort sanitaire, de l'électricité et du gaz tandis que les lilong, où résident la majorité de la population chinoise de la concession, ne voient intervenir le service sanitaire dans les années 30 et 40 que pour limiter les risques d'épidémie dus à la surpopulation des logements et à la mauvaise qualité des fosses septiques. Si la municipalité prend des mesures en faveur de la population chinoise, c'est qu'elle craint sa mobilisation et la grève des employés ou des guildes chinoises, et qu'elle souhaite préserver la santé de la communauté étrangère.

Malgré les réformes des années 30, les services de vidange et les abattoirs municipaux posent de nombreux problèmes à la municipalité : leur modernisation s'impose mais la municipalité n'y consacre pas les fonds nécessaires. Dans le cas des abattoirs, elle est surtout dépassée par la complexité des problèmes : commerce illicite d'animaux, conflits internes entre les différentes guildes, luttes de pouvoir à l'intérieur d'une même guilde, avec répercussions sur le travail au sein des abattoirs, rapports tendus et même violents entre les travailleurs chinois, et entre ces derniers et les surveillants russes. Cette situation limite le contrôle de la municipalité dans ce secteur.

La municipalité est en outre confrontée à la nécessité de travailler avec les vidangeurs chinois. Les financements nécessaires à l'installation d'un système d'évacuation moderne sont trop lourds pour l'étendre à l'ensemble de la concession. De plus, à l'instar des guildes des transporteurs d'eau ou des tireurs de pousse-pousse celles des vidangeurs et éboueurs se mobilisent pour conserver leur travail, face à la modernisation de la ville qui diminuerait leurs effectifs ou pour faire face aux mesures sanitaires imposées par les municipalités étrangères. En 1897, les tireurs de pousse-pousse protestent dans les concessions contre les règlements sanitaires et l'obtention d'une licence pour leur véhicule. De ce fait, les habitudes indigènes et les nouvelles technologies occidentales continuent de coexister. La présence des étrangers a transformé le mode de vie des habitants qui peuvent, par exemple, s'approvisionner en eau potable à des bornes fontaines mais seuls les immeubles récents possèdent des chasses d'eau ; les habitants des lilong sont encore tributaires des vidangeurs qui récupèrent à l'aube leurs 'pots de chambre'.

La municipalité japonaise de Tianjin, qui mène une politique sanitaire coercitive par le biais de l'armée japonaise, entre également en conflit avec les vidangeurs chinois mais ses tentatives pour écarter la guilde des vidangeurs entraînent l'arrêt du travail qui s'avère dangereux pour la santé publique ; la force d'action des guildes chinoises garantit la présence des vidangeurs dans les rues de Tianjin. Pour résoudre ce problème, les autorités japonaises créent, dans les années 20, une section sanitaire afin d'établir un contrat de monopole avec certains groupes de vidangeurs qui, en contrepartie, acceptent de travailler sous la supervision des inspecteurs sanitaires japonais.

Les cas de Tianjin et Shanghai montrent que s'il est difficile pour les municipalités de changer radicalement les infrastructures de la ville, des compromis peuvent être établis

[490] MAE, *Ecrits du docteur Edith Mankiewicz*, p 13.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

entre le système traditionnel et les pratiques hygiéniques modernes. Cependant, la municipalité française n'alloue pas de fonds pour assurer de meilleures conditions de travail aux vidangeurs et n'intervient pas pour atténuer les abus du patron à leur égard, ce qui permettrait de mieux faire respecter les règles d'hygiène. Les mesures préconisées par le docteur Rabaute pour améliorer le système sont ignorées de sa hiérarchie.

## 2.2. Réforme de l'hygiène publique dans la Concession française après 1930

A partir de 1927, date où le Conseil d'administration municipal est remplacé par une Commission municipale provisoire, les services municipaux sont réorganisés et le secrétaire du Conseil devient responsable de tous les services, voyant son titre remplacé, en juillet 1928, par celui de Directeur général des Services municipaux, lui-même étant placé sous les ordres du président de la municipalité, à savoir le consul. Cette réorganisation s'accompagne d'un renouvellement et d'une augmentation du personnel, avec pour mot d'ordre l'efficacité et la compétence des employés alors qu'auparavant la municipalité était peu regardante sur la qualité des candidats.

Dans ce contexte de modernisation, est créé en 1930 le Service d'hygiène et d'assistance publique, désormais indépendant du service médical. Pour le diriger, la municipalité engage un médecin français, ainsi qu'un capitaine des pompiers de Paris pour gérer le service d'incendie ; face aux nombreux risques d'incendies sur la concession, les améliorations s'imposent également dans ce secteur. En 1931, la création du service d'hygiène et d'assistance est complétée par la mise en œuvre d'un service de vaccinations, d'un dispensaire, d'un laboratoire rattaché au service sanitaire, accompagnée d'une réglementation pour contrôler la pratique de la médecine sur la concession. Pour surveiller le personnel chinois, un règlement est mis en œuvre, avec une échelle de solde dans le but d'accroître sa motivation ; des fiches individuelles sont établies, qui comportent des informations sur les congés pris, les promotions, les arrêts maladies, l'hospitalisation, les démissions ou les licenciements. Corollairement, la municipalité décide de renvoyer 700 employés qu'elle considère comme incompétents et effectue une démarche similaire avec le personnel européen, licenciant les employés dont le sérieux et la qualité du travail font défaut. [491] La police, elle-même, est 'assainie' de ses inspecteurs corrompus.

En décembre 1932, est créé le poste de directeur administratif pour contrôler l'ensemble des services municipaux. L'année suivante, les écoles municipales et privées de la concession sont surveillées par un inspecteur de l'enseignement. En 1934, un Bureau des Etablissements Classés voit le jour, ainsi que l'infirmerie spéciale du dépôt qui assure les premiers soins à des malades amenés par la police avant d'être transférés vers de plus grandes structures hospitalières. L'année suivante est fondé le laboratoire

[491] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°113, *Rapport du directeur général des services municipaux au Consul générla de France, le 30 décembre 1935.*

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

municipal tandis que le service des Travaux est perfectionné. Pour 1936, est entérinée l'augmentation du salaire des chefs de services, Secrétariat administratif, Finances et Contentieux, Hygiène et Assistance, Instruction publique, et leur titre est remplacé par celui de directeur ; la raison invoquée est que ces services ont pris de l'importance depuis 1930, ce qui entraîne un accroissement des tâches. La municipalité envisage également de développer le service des Etablissements classés et de l'Inspection du travail qui appartiennent au service de l'Hygiène et de l'Assistance publique ; la volonté de développer ces deux domaines découle, entre autres, de la politique du gouvernement chinois qui exige l'application dans les concessions de sa législation sur le travail : la municipalité française cherche à jouer au bon élève et à valoriser la rigueur de sa propre réglementation pour limiter les velléités de contrôle du gouvernement municipal chinois.

La guerre de 1937 freine la transformation de la municipalité. La prochaine étape prévue était la création, en parallèle avec la direction administrative, de la direction des services d'utilité sociale qui aurait regroupé les services d'Hygiène et d'Assistance ainsi qu'un nouveau service spécialisé dans les fraudes alimentaires, le service de l'Instruction publique, le service des Etablissements classés et de l'Inspection du travail, désormais indépendant du service d'Hygiène publique, et un service d'état-civil ; était également envisagée la création d'usines d'incinération assurant le traitement des vidanges et des eaux d'égout. [492] La guerre met un terme à ces projets et la municipalité se trouvera confrontée, dans les années 40, à un service d'évacuation des ordures 'archaïque', selon les termes du docteur Palud. [493]

## 2.2.1. La réorganisation du service et son fonctionnement

La réorganisation du service est mise en œuvre par le docteur Rabaute qui, après avoir été médecin dans l'armée durant la première guerre mondiale, intègre les Troupes coloniales à la fin des hostilités. Il est envoyé à Madagascar de 1919 à 1922 avec le grade de médecin major de 2ème classe, se rend ensuite au Levant de 1923 à 1925 et en Indochine de 1926 à 1927 ; il arrive en 1927 à Shanghai où il occupe le poste de médecin chef de la garnison envoyée pour défendre la Concession française ; c'est à ce moment qu'il est pressenti pour prendre la direction des services d'Hygiène et d'Assistance publique ; à la fin de l'année 1929, il est placé hors cadre des Troupes coloniales, mis au service du Consul général de France et obtient dans le même temps une promotion qui le hisse au grade de médecin commandant. En 1930, sa tâche est de décider comment vont fonctionner les services d'Hygiène et d'Assistance. [494] Le docteur Rabaute représente en fait l'acteur principal de la politique hygiénique et sociale au sein de la Concession

[492] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°113, *Rapport du directeur général des services municipaux au Consul général, le 30 décembre 1935*.

[493] AMS, U38 5 1494, *Lettres du docteur Palud au directeur des services municipaux, le 14 septembre 1940 et le 6 décembre 1940*. Il précise également dans sa lettre de septembre 1940 qu' » *au point de vue de l'hygiène, le système actuel d'enlèvement des vidanges est un anachronisme.* »

[494] AMS, U38 1 509, *Rapport de la commission municipale, le 7 mars 1938*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

française ; de lui émanent les décisions et les orientations adoptées par le service ; faisant preuve d'un sens aigu de gestionnaire, ses décisions suscitent, le plus souvent, l'approbation de la municipalité. Le médecin participe également aux comités de la Caisse des œuvres d'intérêt public, COIP, et reçoit dans ce cadre des directives sur la politique à suivre qu'il doit mettre en œuvre sur le terrain ; sa formation renforcée par ses expériences dans les colonies lui en donnent la meilleure aptitude ; il est conscient des réalités locales et recommande souvent aux inspecteurs européens de faire preuve de patience et de diplomatie, les habitudes et les coutumes ne pouvant être changées du jour au lendemain : un travail d'information et d'éducation est nécessaire pour que de nouvelles notions de santé publique soient assimilées par la population locale. Pour modifier les habitudes de vie des Chinois la méthode à adopter réside dans la mise en œuvre de règlements et leur application : » Ce sont les mesures qui régissent une Société, de bons Règlements qui font ou refont une éducation. Mais ces Réglementations, sans être des mesures tracassières pour la liberté et l'intérêt de l'individu doivent être connues de chacun et respectées à la lettre sinon ce ne sont que mesures de façade sans efficacité et pour tout dire sans portée. On n'attente pas à la liberté de l'homme en le soumettant à des Règlements, bien au contraire puisqu'on le protège d'abord contre lui-même et ensuite contre la Société. » [495] Sous sa direction, le nombre des règlements et amendes augmente rapidement et la population de la concession ressent davantage la présence des services d'hygiène publique après son arrivée.

Le médecin porte un grand intérêt à sa mission et considère que l'hygiène est l'étape essentielle pour préserver la santé publique et assurer le bien-être de la collectivité ; l'hygiène est donc une affaire d'état et doit être respectée par la communauté sans distinction sociale : « Je vous dirai simplement ceci, en l'adaptant aux pays où nous nous trouvons : l'Hygiène est la médecine préventive de la Société, le Service d'Hygiène comprend l'ensemble des Règlements auxquels tout le monde sans distinction doit se plier et l'ensemble des moyens donnés pour la bonne observation de ces Règlements. » [496]

Daniel Rivet remarque qu'au Maroc, au-delà de l'apparente assimilation des comportements corporels et des règles sanitaires imposées par les services français, la 'barrière coloniale' est visible, notamment à travers la distinction entre les hôpitaux réservés aux Européens et ceux destinés aux indigènes, et l'obligation pour les Marocains de se soumettre de manière impérative aux règlements sanitaires alors que les colons n'y sont, eux, nullement astreints : « Sur les Européens en particulier ne pèse pas le cauchemar de la perquisition domiciliaire au titre du contrôle sanitaire.» [497] On constate cette même discrimination à Shanghai où une hiérarchie s'établit selon la nationalité de la personne. Les médecins chinois formés à l'université l'Aurore ne peuvent prétendre à un

[495] AMS, U38 1 491, *Rapport concernant l'hygiène publique et l'assistance remis par le docteur Rabaute, le directeur du service, à la commission d'hygiène de l'administration municipale, le 1er sept. 1930*, p 3.

[496] AMS, U38 1 491, op.cit., p 1.

[497] Article de Daniel Rivet, *Hygiénisme colonial et médicalisation de la société marocaine au temps du protectorat français (1912-1956*), p 120, *in* Elisabeth Longueness, ed, *Santé médicale et société dans le monde arabe* , Paris, L'Harmattan, 1995.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

poste d'enseignant ou de chercheur que si aucun candidat français ne se présente, et tous les postes de direction sont entre les mains des médecins français ; en outre, à qualification égale le salaire des médecins chinois est inférieur. Il en est de même pour les soins : les Chinois se rendent à l'hôpital Sainte Marie dans des pavillons qui leur sont réservés tandis que les Européens bénéficient de structures de première et deuxième classes ; les Chinois aisés peuvent avoir accès à ces classes sans y partager le pavillon réservé aux Européens. Sur l'application des règlements sanitaires, les documents consultés ne permettent pas de déterminer si l'attitude des inspecteurs et policiers est abusive ou non, s'ils sont plus indulgents envers les résidents étrangers ou si leur jugement est influencé par des critères raciaux ; il est toutefois évident que le jugement négatif de la communauté étrangère sur le mode de vie des Chinois imprègne les décisions et la manière d'agir des inspecteurs européens ; le docteur Ricou et le docteur Rabaute, responsables des services d'hygiène, évoquent largement, comme nous l'avons vu, l'incompétence des inspecteurs français et l'effet désastreux de leur comportement sur l'impression laissée à la population locale. Après 1930, dans les documents consultés, l'attitude des inspecteurs européens envers la population chinoise est, par contre, rarement abordée ; le docteur Rabaute exhorte principalement les inspecteurs à une plus grande diplomatie envers les Chinois, ce qui laisse comprendre que si les cas de brutalité, en dehors de celle des surveillants russes aux abattoirs, n'apparaissent pas dans les documents des services sanitaires, cela ne signifie pas pour autant leur inexistence.

Pour ce qui est de la réceptivité de la population chinoise, les documents d'archives montrent sa forte mobilisation face à la municipalité française ; regroupés au sein de diverses associations, les Chinois n'hésitent pas à s'adresser aux autorités françaises lorsqu'elles considèrent que la police ou les services sanitaires abusent de leur pouvoir. Le 23 avril 1934, est publié dans le Shen Bao un article qui évoque la réunion de la XIVème Succursale de l'Union des Commerçants de la Concession française : les commerçants chinois protestent contre les amendes infligées de manière injustifiée par la police française ; une boucherie leur a adressé une lettre évoquant le cas d'un employé chinois des services sanitaires qui se sert de sa position pour obtenir de l'argent. D'autres commerçants demandent, en outre, que les agents de la police leur expliquent la raison des amendes infligées. [498] La Xème succursale de l'Association des citoyens du 2ème district spécial (terme employé pour désigner la Concession française), située avenue Haig (actuellement Hua Shan lu), présente également une plainte contre les services sanitaires qui ont ordonné aux employés de subir les vaccinations anti-cholériques à défaut de quoi l'établissement doit payer une amende de 1$ ; l'association ne comprend pas cette manière d'agir et les raisons pour lesquelles les employés doivent être vaccinés alors qu'ils l'ont déjà été quelques mois auparavant. [499] Pour la municipalité, ces réclamations sont injustifiées ; un travail d'information semble nécessaire pour éviter ces malentendus. En 1940, durant les campagnes de vaccination dans la rue, un résident chinois de la concession reproche l'attitude des employés de ce service : « ils tirent les

[498] AMS, U38 1 510 (2), Article du *Shen Bao* du 23 avril 1934 traduit par la municipalité française.

[499] AMS, U38 1 550 (3), *Lettre de l'association des citoyens du 2 ième district spécial, avenue Haig, à la municipalité, le 7 août 1936.*

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est 

passants par le bras et profèrent contre eux des paroles dures et insupportables. » ; il sollicite également l'affichage de placards pour informer les résidents chinois sur les campagnes de vaccination mais comme sa lettre est anonyme elle n'est pas prise en compte par la municipalité. [500]

Du côté des résidents étrangers, l'attitude dominante semble être celle du mépris à l'égard des Chinois. Etienne Sigaut, parlant au nom de résidents étrangers, se plaint auprès du Consul français de « l'envahissement » de la Concession française par les lilong qui amènent une forte concentration de résidents chinois : « J'ai acquis la conviction que la grande majorité des résidants étrangers déplore cet envahissement et vous donnera tout son appui moral, si, comme Président du Conseil municipal, vous y faites obstacle. » [501] M. Sigaut est un résident de longue date, et propriétaire de la Foncière et Immobilière de Chine qui a construit des immeubles destinés aux étrangers, comme les résidences 'Gascogne' avenue Joffre (actuellement Huaihai zhong lu), et 'Picardie', avenue Pétain (actuellement Hengshan lu) ; cet entrepreneur espérait recréer à Shanghai une ville dont l'architecture, l'organisation urbaine et la propreté s'inspireraient des villes françaises, ce qui supposait la limitation du nombre de résidents chinois. Or, les voilà qui brisent ses rêves de « cité modèle » : « Nous aurions ressenti une fierté légitime si ces quartiers, administrés par des Français, avaient été les plus beaux et les plus salubres de Shanghai (…). Malheureusement, nos espoirs ne se sont pas réalisés et il s'agit maintenant simplement de sauver les restes.» [502] L'avocat D'Auxion de Ruffé reproche également à la municipalité son laissez-aller au niveau sanitaire.

Lors des élections municipales des années 20, les candidats insèrent dans leur programme la nécessité de moderniser les services d'hygiène. Les préoccupations à cet égard s'accentuent parmi la communauté étrangère de la concession, suite à l'augmentation de la population à la fin de la première guerre mondiale. Le consul Naggiar est le premier consul à rendre effective la modernisation de ce service, en nommant un médecin à la tête des services d'hygiène et en lui donnant des moyens d'agir. Durant les années 20, en effet, les services d'hygiène ne parviennent plus à faire face à l'augmentation de la population, agissant, selon le docteur Rabaute, sans volonté politique marquée, sans plan préétabli, avec des règlements incomplets, inadaptés et sans vision à long terme : « En prenant la direction des services d'Hygiène et d'Assistance dès les premiers jours de juin 1930, je ne me faisais nullement illusion sur les difficultés nombreuses que je devais rencontrer dans l'amélioration de la marche des services et dans l'exécution de beaucoup de décisions absolument indispensables à cette bonne marche. J'avais habité la Concession française assez longtemps pour être suffisamment averti des errements gros de conséquences qui ont été suivis pendant trop

[500] AMS, U38 1 550 (1), *Lettre de M.Wang, 152, avenue Haig, à la municipalité française, le 17 juillet 1940. Faux nom et Fausse adresse selon la municipalité*.

[501] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°111, *Lettre de Etienne Siguaut, directeur de l'Internation savings society, à M.Auge, Consul général de France à Shanghai, le 13 octobre 1938.*

[502] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°111, *Lettre de Etienne Siguaut, directeur de l'International savings society, à M.Auge, Consul général de France, le 13 octobre 1938*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

longtemps. Je m'étais préparé à mes fonctions actuelles par une étude sommaire des diverses questions à reprendre ou à traiter, quelque temps avant mon départ pour la France. J'étais donc prêt à voir surgir beaucoup d'obstacles ; je dois avouer, après trois mois de travail, que je n'en avais pas prévu d'aussi solides et en aussi grand nombre. Est-ce à dire que je sois enclin à renoncer à la lutte ? Nullement et moins que jamais je ne suis disposé à abandonner la partie quand il s'agit d'Hygiène dans cette belle ville (…) Il n'est donc pas besoin que de vouloir, j'estime, pour pouvoir faire, du côté d'Hygiène, je ne dis pas des choses complètes et parfaites, mais tout ce que l'on peut faire dans un Pays, qui n'est pas le Nôtre, où nous sommes obligés de compter à chaque instant avec des habitudes et coutumes locales. Ce que je dirai concerner l'Hygiène, l'Assistance est en train de sortir de ses limbes. Ce sera un service neuf. » [503] Il donne des directives pour doter le service de l'équipement nécessaire à son fonctionnement : « Le Service va être pourvu d'un appareil à désinfection, d'une voiture automobile spéciale pour s'occuper des transports des objets à désinfecter ou désinfectés. Le Laboratoire municipal d'hygiène installé depuis quelques mois est bien outillé et fait toutes les analyses et examens qui peuvent se présenter, analyses des eaux de la ville, des puits artésiens, des laits, des denrées alimentaires, examen des effluents des fosses septiques, recherche des maladies contagieuses, etc. Les locaux pour nos services sont trop petits et incommodes. Ceci doit s'améliorer prochainement. » [504]

Comme l'a été le docteur Ricou avant lui, le docteur Rabaute est sévère sur le recrutement du personnel, incompétent selon lui en matière d'hygiène publique, ne possédant pas de formation particulière dans ce domaine ; son travail se limite d'ailleurs à surveiller superficiellement la concession et à infliger des amendes en cas d'infraction, amendes trop nombreuses et pas toujours payées par les personnes mises en cause. Les faiblesses du service sanitaire tiennent au choix des candidats, qui s'avère lourd de conséquences pour la crédibilité et l'autorité du service auprès de la population locale : « Loin de moi l'idée de juger ce qui a été bien jugé déjà, mais je ne vous apprendrai rien si je vous dis que le peu de Service d'Hygiène qui existait fut pendant trop longtemps d'abord le refuge des non utilisables ailleurs et de plus la caverne 'd'Ali Baba'. Il s'en est suivi une perte complète d'autorité morale vis-à-vis de la population de la Concession, trop souvent obligée de se soumettre à des tractations. De plus puisqu'il faut tout dire, le Service d'Hygiène est un Service qu'on ne connaît pas ou qu'on méconnaît systématiquement. Il ne marque pas et la majeure partie de la population ne le connaît que pour lui adresser des réclamations quelques fois injustifiées et l'ignore totalement ensuite. » [505]

La police sanitaire est donc renforcée dans ce sens : les inspecteurs sanitaires seront formés et jugés sur examen par le directeur de l'Hygiène et de l'Assistance publique : « Le

[503] AMS, U38 1 491, *Rapport concernant l'hygiène publique et l'assistance remis par le docteur Rabaute à la commission d'hygiène de l'administration municipale, le 1er sept. 1930*.

[504] Op.cit., p 2. et U38 1 502(1), *Rapport du docteur Rabaute sur les services d'hygiène et d'assistance publique au directeur des services municipaux, le 8 octobre 1936*.

[505] Op.cit., p 2.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

personnel est nouveau pour la plupart, puisqu'il vient d'être complété ou sur le point de l'être tout à fait. Il s'instruit de ses devoirs, il apprend à travailler utilement, on doit lui faire confiance. »[506] Leur devoir est d'assurer de façon stricte l'application et le respect des règlements sanitaires ; ils peuvent prendre des sanctions si des personnes urinent ou crachent dans la rue, vérifier les conditions sanitaires à l'intérieur des maisons, imposer des désinfections ; ils inspectent les marchés et les magasins et, dans cette logique, on promulgue de nouveaux règlements concernant la santé.

En 1931, l'effectif des inspecteurs étrangers est augmenté tandis que double parallèlement le nombre des infractions enregistrées et des amendes perçues. Les inspecteurs et surveillants sanitaires peuvent désormais percevoir directement les amendes alors qu'auparavant seuls les agents de police détenaient ce pouvoir ; les amendes encaissées par la police pour le service d'hygiène proviennent en majorité des contraventions signalées par les surveillants sanitaires. Comme le montrent les graphiques ci-après, le revenu des amendes ne cesse d'augmenter pour atteindre un montant de 133.306 dollars en 1940, contre seulement 910 dollars en 1929. Cette hausse du nombre des infractions constatées, et des recettes correspondantes, est le résultat d'un renforcement de la réglementation, rendue possible par l'augmentation du personnel qui peut exercer un contrôle plus serré. En 1937, un brusque changement apparaît, révélé par la hausse considérable du nombre des amendes : contrôle des camps de réfugiés et des commerces de rue qu'ils pratiquent, nouvelle législation sur les établissements classés, la surveillance des services sanitaires s'intensifie dans la concession, marquant la politique sanitaire de la municipalité comme une préoccupation de premier plan face à la peur des épidémies. Les inspecteurs ont consigne de verbaliser pour limiter les commerces de rues et pour éviter que le désordre ambiant, à la suite du conflit sino-japonais, ne perdure. Cependant, il faudra attendre 1939 pour qu'une légère baisse du nombre des amendes soit enregistrée. Même si la guerre et la misère justifient les actions de survie des réfugiés ou des habitants, elles ne sont cependant pas compatibles avec le maintien de la propreté et de l'hygiène publique, ce qui entraîne cette surveillance accrue et l'obligation de payer les infractions relevées par la municipalité dans les domaines de l'hygiène publique. Les habitants doivent assimiler les principes sanitaires érigés par les services municipaux.

La population admet le principe des amendes imposées par la police ou le service d'hygiène, en cas d'infraction aux règlements municipaux ; les réfractaires ne dépassent pas 6% du total des infractions enregistrées et les personnes insolvables ne sont que 2% en 1940. Cette même année, une seule poursuite doit être effectuée devant la Cour, à l'encontre d'un propriétaire reconnu coupable de fraude pour falsification d'épices, et qui refuse de payer une amende de 500 dollars.

[506] AMS, U38 1 491, *Rapport concernant l'Hygiène Publique et l'Assistance remis par le docteur Rabaute à la Commission d'Hygiène de l'administration municipale, le 1er sept. 1930, p 2.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

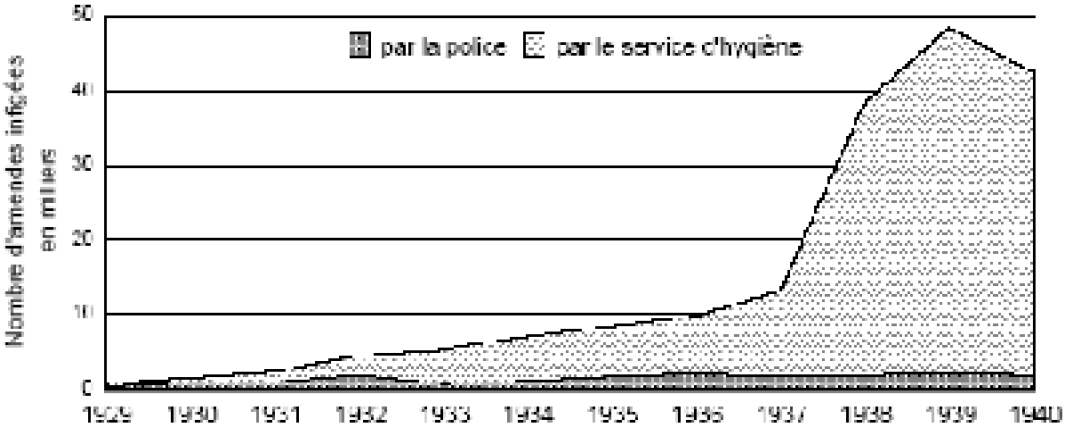


*Nombre d'amendes infligées par le service d'hygiène et la police*

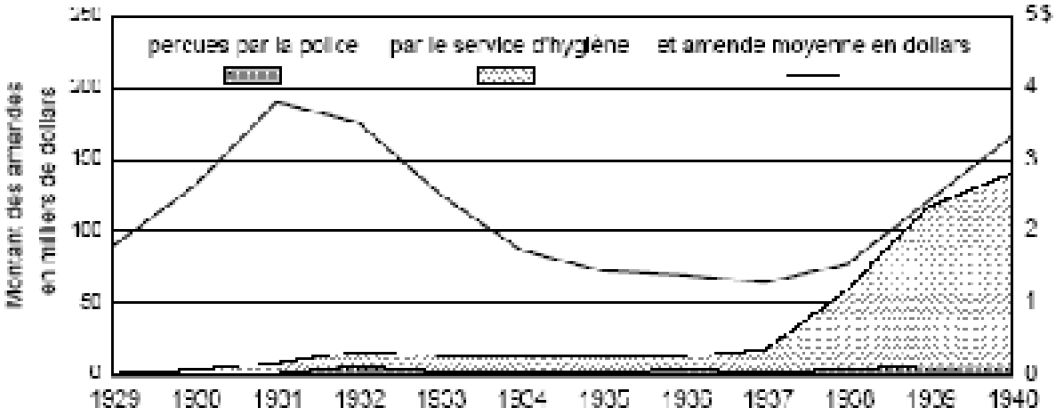


*Montant total des amendes perçues par le service d'hygiène et la police et montant moyen de l'amende*

En 1932, avec l'ouverture du conflit armé entre la Chine et le Japon, la situation sanitaire de Shanghai se dégrade ; avec la destruction de la zone de Zhabei, des milliers de réfugiés arrivent dans les concessions ; pendant l'été apparaît une épidémie de choléra. Les vaccinations gratuites, effectuées par des équipes mobiles ou au Dispensaire municipal, sont bien acceptées par la population chinoise qui redoute les épidémies et s'est familiarisée avec le travail de prévention engagé par les autorités étrangères. À partir du 1er août 1932, une équipe sanitaire, composée de neuf surveillants russes et trois chinois, exerce un contrôle méticuleux sur l'hygiène urbaine en veillant au bon état sanitaire des rues, des différents quartiers, des passages, des terrains vagues, etc ; grâce à ce nouveau personnel et à une meilleure répartition du travail, le service est plus efficace qu'auparavant, lorsque les inspecteurs n'avaient pas le temps de se consacrer à leur tâche.

À partir d'avril 1935, la Concession française est divisée en quatre secteurs [507] et la délimitation de la ville est mieux équilibrée qu'en 1920 où le secteur des routes

[507] Secteur 1 : Quai de France, rues Marco Polo et Galle, Secteur 2 : rues Marco Polo, Galle, Petiot, Massenet. Secteur 3 : rues Petiot, Massenet, Delastre, Pichon, Doumer et Courbet. Secteur 4 : rues Delastre, Pichon, Doumer, Courbet et avenue Haig.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

extérieures était trop important par rapport aux autres parties (voir annexe 7). Les secteurs 1 et 2 dépendent de la station sanitaire située avenue Bayle, les secteurs 3 et 4 sont rattachés à la station de Xujiahui, dans la zone des routes extérieures ; un 'chef de division' est désigné, (Delga assure ce poste par intérim) pour gérer les deux stations sanitaires, chaque station étant dirigée par un 'sous-chef inspecteur', Delga pour la station Xujiahui, Gros pour la station Bayle ; en outre, chaque secteur est géré par un inspecteur : Pouet au secteur 1, Lafarge au secteur 2, Jourdan au secteur 3, Romanet au secteur 4. Lors de cette réorganisation est créé le poste d''Inspecteur des Fosses septiques' : Solère pour la station Xujiahui, Jadvoin, pour la station Bayle. Un employé français est également engagé dans chaque station pour seconder le 'sous-chef inspecteur' au secrétariat et à la comptabilité. [508] À chaque secteur sont affectés trois surveillants sanitaires, tous de nationalité russe ; s'y trouvent également des interprètes chinois qui secondent les inspecteurs et surveillants sanitaires étrangers ; [509] ils sont au nombre de 9 en 1935. Le personnel chinois, qui occupe des postes de secrétaires, interprètes et surveillants, compte 65 personnes. Une des fonctions du service d'hygiène est d'assurer la propreté générale de la ville, la clôture des terrains vagues, leur assainissement, et le contrôle des différents quartiers. Pour limiter les risques de contagion, on met en oeuvre la 'lutte anti-moustiques', la désinfection à domicile, la surveillance des drainages, des vidanges, le contrôle des fosses septiques ; ce travail inclut l'assainissement et les désinfections générales effectuées quotidiennement par des équipes du service. [510]

En 1940, les services d'hygiène s'intéressent plus particulièrement aux 'cités chinoises', les lilong : selon le rapport de l'inspecteur en chef, elles reçoivent 'un nettoyage complet ou une désinfection' ; [511] il précise que les habitants des lilong « étant habitués à l'insalubrité du voisinage », [512] se plaignent rarement du mauvais entretien de leur allée, des caniveaux et des gouttières, ce qui prouve combien étaient limitées les initiatives de la municipalité pour améliorer les conditions sanitaires dans les 'cités' chinoises.

## 2.2.2. Le Bureau des établissements classés

Le Bureau des établissements classés est créé le 16 octobre 1934 par ordonnance

[508] AMS, U38 1 491, *Rapport du directeur des services d'hygiène et d'assistance publique au directeur des services municipaux, le 5 mars 1935.*

[509] AMS, U38 5 236, *Note de service du 8 avril 1935* ; U38 1 491, *Rapport du directeur des services d'hygiène et d'assistance publique au directeur des services municipaux, le 5 mars 1935.*

[510] AMS, U38 5 1180, *Rapport des services sanitaires, le 5 novembre 1936.*

[511] AMS, U38 5 1276-1, *Rapport de l'inspecteur en chef des services d'hygiène pour l'année 1940 sur la salubrité urbaine et les cités chinoises.*

[512] AMS, U38 5 1276-1, *Rapport de l'inspecteur en chef des services d'hygiène pour l'année 1940 sur la salubrité urbaine et les cités chinoises.*

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

consulaire pour soumettre à sa surveillance les manufactures, usines, ateliers, chantiers, magasins et tous établissements industriels ou commerciaux. Ce travail relevait auparavant du service sanitaire mais, la tâche s'alourdissant, la création d'un bureau indépendant s'avérait nécessaire. La municipalité souhaite en effet vérifier de manière régulière l'état sanitaire ainsi que l'application des mesures de sécurité au sein des établissements ouverts sur la concession pour éviter l'ingérence de la municipalité du Grand Shanghai, qui pourrait mettre en avant l'absence de règlements dans les différents établissements ouverts sur la concession. De son côté, le gouvernement chinois a lancé une campagne contre le SMC voisin, l'accusant de ne pas appliquer la législation du travail établie par le gouvernement chinois. Or, sans le respect de règles d'hygiène et de sécurité, la vie et la santé des Chinois sont mises en danger sur leur lieu de travail. Avant l'intervention du gouvernement chinois sur la scène internationale pour exiger le respect de la législation du travail dans les concessions, la municipalité française ne se souciait guère de ces risques. [513] En effet, en1930, le gouvernement chinois a fait appel au Bureau International du Travail de la SDN pour être secondé dans la mise en œuvre d'une législation du travail. La SDN a envoyé une mission en Chine, menée par Pône, chef de section au BIT, et Mme Anderson, ancienne inspectrice des fabriques en Grande-Bretagne ; après deux mois d'enquête, les chargés de mission préconisent l'application d'une réglementation du travail unique pour les trois municipalités avec création d'un service d'inspection émanant d'elles pour la faire appliquer ; principe accepté lors d'une réunion qui se tient le 6 novembre 1931. Des accords diplomatiques entre les autorités des concessions et le gouvernement chinois devaient entériner cette décision, mais l'attaque de Shanghai par les Japonais au début de l'année 1932 met fin aux négociations en cours.

Le gouvernement chinois lance à nouveau une campagne en 1933, où il dénonce la mort d'une centaine d'ouvriers survenue au printemps à la suite de deux incendies qui se sont déclarés au sein d'usines situées sur la Concession internationale. [514] En 1925, les tentatives du SMC pour entériner une nouvelle loi interdisant le travail dans les usines des enfants âgés de moins de dix ans avaient déjà échoué, faute de clauses portant sur les questions sociales et relatives au travail dans les Land Regulations de 1854 (le fondement du pouvoir du SMC) et les 'by-laws' qui s'y rattachent ; les efforts pour les modifier et y inclure des articles relatifs à ces questions rencontrèrent une forte opposition parmi les étrangers et les Chinois dont les intérêts économiques étaient directement concernés par ces changements éventuels. [515] Le SMC s'engage malgré tout dans le sens d'une réforme sociale dans le domaine du travail. En 1932, est établi au sein du SMC un bureau chargé de l'industrie pour faire respecter la législation mise en vigueur par le Guomingdang sur les usines ; il joue aussi le rôle de médiateur en cas de conflits.

[513] AEF, Série Asie, Sous-série Chine, n°999, *Lettre du Consul Meyrier au MAE, le 16 novembre 1934.*

[514] AEF, Série Asie, Sous-Série Chine, n°999, *Lettre de Pône, du Bureau international du Travail de la SDN à Laugier directeur du cabinet du ministre des affaires étrangères à Paris, le 24 février 1937*.

[515] Robert Bickers, Britain in China , p 135 ; Alain Roux, *Grèves et politiques à Shanghai*, p 38 ; Mark S. Swislocki, '*Feast and Famine in Republican Shanghai*', p 34.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

En 1933, les négociations reprennent entre le SMC et le gouvernement chinois qui demande un engagement plus conséquent de la municipalité anglo-saxonne. La Concession française est tenue à l'écart de ces négociations en raison du nombre limité d'établissements industriels sur son territoire. Un projet, élaboré en juillet 1933, n'est pas accepté par le SMC ; à la suite de cet échec, le représentant du gouvernement chinois, demande au Bureau International du Travail de la Conférence Internationale de juin 1934 d'intervenir auprès des municipalités étrangères afin que la législation chinoise du travail soit appliquée dans les concessions. A partir d'octobre 1935, des négociations reprennent entre les représentants du gouvernement chinois et le SMC, qui aboutissent à un accord ratifié par le SMC le 24 juin 1937 ; le Corps consulaire refuse toutefois de le reconnaître, ce qui entraîne une vive réaction de l'opinion. [516]

C'est dans ce contexte que la municipalité française crée un Bureau des Etablissements Classés. Meyrier, Consul Général de France à Shanghai, précise au ministère des Affaires étrangères qu'» afin d'être préparée à cette éventualité, la municipalité française s'est efforcée depuis deux ans, de mettre sur pied des règlements d'hygiène et de sécurité assez complets pour rendre inutile la réglementation chinoise. Elle vient, en outre d'instituer un cadre d'inspecteurs des établissements classés chargés d'assurer l'application de ces règlements ce qui permettra le cas échéant, de s'opposer à l'ingérence des inspecteurs du travail du Plus Grand Shanghai. » [517] Son fonctionnement est simple : les inspecteurs effectuent des enquêtes à la suite de quoi, si les établissements classés ne présentent pas de danger pour la sécurité, l'hygiène, la tranquillité ou la moralité publique, ils délivrent une autorisation d'ouverture ; [518] par la suite, un contrôle sanitaire est régulièrement effectué pour vérifier la tenue générale des établissements, leur propreté, la qualité des produits vendus, le respect des règlements d'hygiène publique. Les services d'hygiène procèdent donc à l'enregistrement de ces établissements classés, ce qui explique en partie leur accroissement dans les rapports municipaux, comme le montre le schéma ci-dessous. Leurs propriétaires doivent souscrire chaque année une patente professionnelle et l'une des causes de leur augmentation est la baisse du nombre de propriétaires réfractaires au principe du paiement de la patente. Ce sont les inspecteurs sanitaires qui ont la tâche, particulièrement difficile, de devoir convaincre les propriétaires de la nécessité de la patente et de l'obligation qu'ils ont de se conformer aux règlements municipaux, et de s'efforcer de leur transmettre les règles d'hygiène à appliquer.

[516] AEF, Série Asie, Sous-Série Chine, n°999, *Lettre de Pône, du Bureau international du Travail de la SDN à Laugier directeur du cabinet du ministre des affaires étrangères à Paris, le 24 février 1937.*

[517] AEF, Série Asie, Sous-série Chine, n°999, *Lettre du Consul Meyrier au MAE, le 16 novembre 1934*.

[518] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°107, *Règlements sur les établissements classés, ordonnances consulaires du 16 octobre 1934, modifié le 9 novembre 1934, le 8 février 1936 et le 22 octobre 1936*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

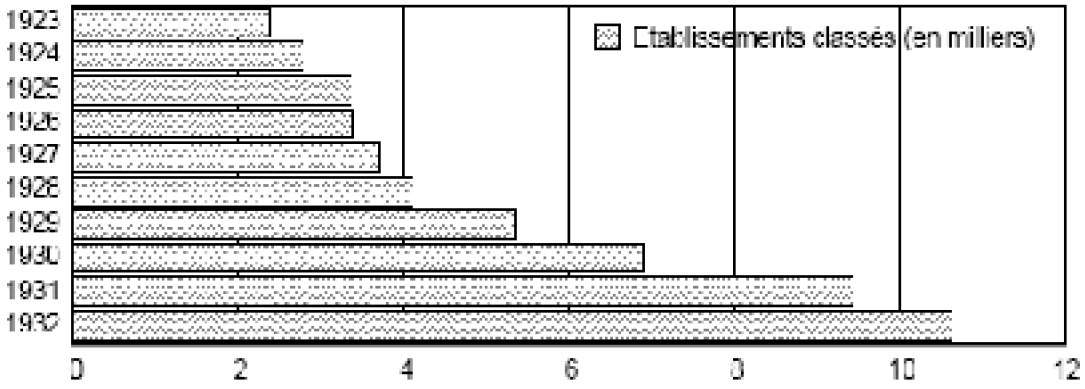


*Nombre des établissements classés*

La municipalité établit trois catégories distinctes : A, B et C : à la première catégorie appartiennent les établissements considérés comme dangereux ; les établissements de la catégorie B sont ceux risquant d'être insalubres ; la catégorie C regroupe les établissements de service, dont les hôtels, les bars et cafés, les restaurants, les cabinets de consultations médicales et dentaires, les hôpitaux, les pharmacies, les associations, les champs de course, les cinémas, les écoles, les librairies, les maisons de chanteuses, les maisons de thé, les maisons de prostituées, les pensions de familles. Les établissements de catégorie A se situent uniquement dans la zone dite 'indigène', elle-même limitée, pour l'ouverture de ces établissements, au sud, à partir de la route de Xujiahui jusqu'à la route du Père Froc (actuellement Hefei lu) ; au nord de la route du Père Froc sont seulement autorisés les établissements de catégories B et C. Dans la zone II, dite 'd'affaires et de commerce' se situent la majorité des établissements de catégories B et C, ainsi que dans la zone III, dite de 'commerce et de résidence', tandis que dans la zone IV, dite 'de résidence', le nombre des établissements classés est limité. [519]

L'ouverture d'établissements classés de catégories A et B nécessitent le paiement d'une somme de 10 dollars pour frais d'enquête ; la municipalité conserve cette somme, que l'autorisation soit accordée ou non ; pour les établissements de petite taille, les frais s'élèvent à 2 dollars. [520]

Pour les établissements de catégorie C, dix établissements, sur quatre cent dix-huit ayant sollicité en 1933 leur enregistrement auprès de la municipalité, ne présentaient pas les critères requis ; en 1934, sur les 615 établissements qui ont fait l'objet d'une enquête, 21 ont été rejetés, la plupart en raison d'antécédents judiciaires ; en 1935, alors que le nombre d'établissements passe à 1001, 8 refus seulement sont comptabilisés ; en 1936, la tendance est similaire : sur les 1016 établissements contrôlés, seuls 5 ne peuvent ouvrir. [521] Les revenus issus des licences d'établissements classés proviennent à 84% de

[519] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°113, *Règlement de construction, le 9 octobre 1934*.

[520] Op.cit.

[521] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°107, *Tableau comparatif des établissements classés catégorie C ouverts de 1933 à 1936 sur la concession et demandes refusées et les motifs des refus*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

la population chinoise, contre 3,67% des Français, 4,16% des Russes, et 8,20% d'autres nationalités. Sur la concession, ce sont donc les Chinois qui possèdent en majorité les commerces et divers autres établissements, comme boucheries, usines, ateliers et contribuent aussi largement aux finances municipales par l'acquisition de licences pour leurs établissements classés, licences pour les véhicules (pousse-pousse, charrettes à bras, brouettes, véhicules de livraisons, bicyclettes, etc.), et par les impôts locatifs. Selon le rapport municipal, les Anglo-américains contribuent à hauteur de 30,4% aux impôts et licences, les Français 7,5%, les Russes 2,8% et les Chinois 38,9%. Les diverses nationalités occidentales contribuent principalement aux recettes de la municipalité à travers les impôts fonciers, les Chinois ne pouvant pas posséder de biens immobiliers sur les concessions ; cependant, ceux-ci achètent des biens auprès des étrangers de manière non-officielle. [522]

L'avocat D'Auxion de Ruffé, toujours prompt à attaquer la municipalité, sollicite auprès du Consul général de France le retrait de la réglementation des établissements classés promulguée le 16 octobre 1934 qui, selon lui, représente une atteinte à la liberté du commerce et de l'entreprise ; [523] il reproche à la municipalité l'autoritarisme dont elle fait preuve dans l'application de cette réglementation ainsi que certains abus de pouvoir de la part de la police, pour des cas concernant des établissements classés. Il est difficile de savoir si les propos de l'avocat sont exagérés ou justifiés, son attitude et ses propos manquant le plus souvent de justesse ; il est en outre toujours prêt à défendre des affaires qui mettent en cause la municipalité, comme dans le cas de la pharmacie 'Park Bros' qui a dû fermer ses portes, de manière injustifiée selon lui, sur les ordres de la police ; or selon la police et le service sanitaire, cette pharmacie menait un trafic de stupéfiants en dehors de ses activités légales. [524] Etienne Sigaut, de son côté, parle en tant qu'entrepreneur en immobilier : sa préoccupation est de conserver le caractère français de la concession à travers la construction de villas et immeubles de style français, occupés par des étrangers ; or la municipalité a décidé de réserver aux établissements industriels la crique de Xujiahui, qu'Étienne Sigaut aurait aimé voir consacrée aux résidences et villas : « La Concession pouvait devenir le quartier élégant de Shanghai et elle n'avait aucunement intérêt à y attirer les usines, et les habitations ouvrières qu'elles amènent forcément avec elles, sans parler des troubles (grèves, agitations etc) qui peuvent naître lorsqu'on se trouve en présence d'une forte population ouvrière. » [525]

Par la suite, les établissements classés seront répartis en quatre catégories, soit, par

[522] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°107, *Impôts et Licences payés annuellement par les différentes communautés habitant la Concession française de Shanghai, année 1935.*

[523] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°110, *Lettre d'Auxion de Ruffé, avocat au Consul général de France à Shanghai, M.Baudez, le 15 juillet 1935.*

[524] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°110, *Lettre du directeur-adjoint des services politique et de sûreté au directeur des services de police, le 4 juillet 1935.*

[525] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°111, *Lettre d'Etienne Siguaut, directeur de l'International Savings Society, à Auge, Consul général de France, le 13 octobre 1938.*

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

ordre d'importance : les établissements industriels, les établissements alimentaires, les établissements publics et les établissements médicaux. [526] La priorité est donnée à l'assainissement de ces établissements, ce qui implique l'application stricte des règlements ; en 1939, les recettes des amendes s'élèvent à 65.000 $ et à 107.952 $ en 1940, et concernent dans leur majorité les établissements industriels et les établissements alimentaires, secteur qui procure ainsi des ressources non négligeables à la municipalité.

Durant la guerre et l'occupation japonaise, l'augmentation des établissements sur la concession entraîne le renforcement de la surveillance sanitaire. Les établissements doivent être visités tous les mois pour limiter une dégradation brutale des conditions hygiéniques. Les boucheries, charcuteries et boulangeries sont inspectées tous les dix jours pour s'assurer de la qualité des produits alimentaires. Les inspecteurs sanitaires doivent plus spécifiquement imposer la vaccination au personnel des établissements classés, s'assurer qu'il existe des toilettes dans chacun d'eux, placer des 'crachoirs' en nombre suffisant, interdire aux employés de loger dans les ateliers (pratique fréquente en raison de la cherté et de la pénurie des logements), prendre les mesures sanitaires pour éviter la prolifération des rats et des insectes. [527] A partir de 1938, l'arrivée de nombreux marchands, paysans, artisans réfugiés en provenance des régions avoisinantes, accroît le nombre d'enquêtes ; chacun essaie d'ouvrir un petit commerce pour survivre et leur inspection est délicate en raison de la pauvreté des installations et du manque d'hygiène. Les agents du service sont cependant conscients de la nécessité de tolérer leur présence à cause de la guerre ; ils pallient leur manque d'hygiène par de fréquents contrôles pour limiter les risques de contagion et apporter les améliorations sanitaires élémentaires et restent plus particulièrement intransigeants sur la propreté des marchands ambulants qui vendent de la nourriture, les restaurateurs de fortune étant peu regardants sur les règles d'hygiène, leur priorité étant de vendre des produits bon marché en grande quantité.

La préoccupation de la municipalité est, entre autres, de réduire les risques d'accidents graves qui, entraînant le décès des travailleurs et des riverains ou la dégradation des habitations, ternirait sa réputation. L'amélioration de l'hygiène publique sur la concession est également une de ses priorités. Par contre, les conditions de travail des ouvriers chinois ne font l'objet d'aucune étude ni contrôle : l'objectif reste bien de préserver l'état sanitaire de la concession et d'éviter tout accident qui pourrait survenir dans les usines, et non d'améliorer l'environnement et le rythme de travail imposé aux ouvriers en sanctionnant les entrepreneurs ou chefs d'ateliers.

[526] AMS, U38 5 1274, Rapport du chef inspecteur d'hygiène sur les établissements classés pour 1939. Les **établissements industriels** comprennent les ateliers de tailleurs, les fabriques de bas, de tricots, les ateliers de tissage, les filatures, les ateliers de mécanique, les commerces de charbons, les teintureries, les ateliers de nettoyage à sec, les maroquineries, les cordonneries, les entrepôts de charbon. Les **établissements alimentaires** regroupent les confiseries-pâtisseries, les charcuteries-boucheries, les fromageries, les commerces d'œufs et de volailles. Les **établissements médicaux** représentent les cabinets de consultations médicales, les commerces remèdes et médicaments chinois, les fabriques de produits de beauté, les pharmacies et hôpitaux, les laboratoires. Les **établissements publics** sont constitués par les coiffeurs, les maisons de thé, de logeurs, de cinéma, de théâtres de marionnettes, d'établissements de bains, etc.

[527] AMS, U38 5 1274, *Rapport du chef inspecteur d'hygiène sur les établissements classés pour 1939.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

## 2.2.3. Le contrôle des places de marchés, de l'eau et de l'alimentation

Shanghai n'a pas développé, comme Beijing, Tianjin ou Suzhou, une culture des marchés où ils attirent des centaines de milliers d'habitants et offrent toutes sortes de produits ; leur expansion limitée à Shanghai s'expliquerait par la présence des étrangers et leur aversion pour les mendiants et les vagabonds qui s'y rendent habituellement ; [528] certains d'entre eux sont également conteurs et profitent de ces grands rassemblements pour exercer leur métier. De plus, contrairement aux autres villes chinoises, l'évolution de la ville se caractérise par le développement de grands centres commerciaux, au détriment des marchés publics, [529] les deux secteurs commerciaux les plus fréquentés étant la rue Bubbling Well Road (actuellement Nanjing lu), dans la Concession internationale, et l'avenue Joffre (actuellement Huaihai lu), dans la Concession française. Les municipalités étrangères promulguent des règlements interdisant la présence de mendiants et de vagabonds sur les marchés ; dans les années 1875-1876, le SMC construit un marché fermé et y loue des emplacements aux marchands, pour empêcher la présence de mendiants ; à partir de 1906, la municipalité française réglemente également ses marchés et exige des inspecteurs du service sanitaire qu'ils parcourent journellement les rues de la concession, mais les inspecteurs ne sont pas assez nombreux pour remplir cette tâche. [530] La surveillance des marchés est accrue durant les années 30 grâce à la modernisation des services sanitaires et à la création d'un laboratoire municipal. En décembre 1930, dans le cadre de la réforme des services sanitaires, la municipalité française promulgue un règlement sur les laiteries et un autre sur les marchés publics et privés et le directeur des services d'hygiène sollicite des inspecteurs sanitaires leur stricte application. En 1935, lors de l'augmentation du nombre d'inspecteurs, il est décidé que les marchés seraient visités deux fois par semaine en hiver, et quatre fois en été ; [531] pendant l'hiver, une visite débute à 7 heures, l'autre à 8 heures, durant l'été, deux visites commencent à 6 heures du matin, une à 7 heures et une autre à 8 heures. Chaque semaine, l'inspecteur en chef de l'hygiène décide des jours et heures des inspections des marchés qui doivent en effet varier toutes les semaines. [532]

En 1939, le nombre des marchés s'élève à 15 sur la Concession française, ce qui entraîne la délivrance de 4.320 licences permanentes et 2.239 licences provisoires par la

[528] Laura Andrews McDaniel, '*Jumping the Dragon Gate': Social Mobility among storytellers in Shanghai, 1849-1949* ', Ph.D. Yale University, 1997, pp 38-42.

[529] Laura Andrews McDaniel, '*Jumping the Dragon Gate'*, p 42.

[530] ADN, PER 373, CAM, *Rapport sur le service sanitaire-vétérinaire, 1910*.

[531] AMS, U38 5 236, *Note de service du 8 avril 1935*.

[532] AMS, U38 1 491, *Rapport du directeur des services d'hygiène et d'assistance, adressé au directeur général des services municipaux sur la réorganisation du service à partir du 1er avril 1935, document relatif aux visites des marchés par les inspecteurs, le 5 mars 1935*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

municipalité française ; [533] le nombre de ces licences a particulièrement augmenté au début du conflit sino-japonais de 1937, des licences provisoires ayant été délivrées pour répondre à l'augmentation de la population chinoise dans la concession. Alors commence à régner l'anarchie : les marchands qui obtiennent des licences provisoires s'installent où ils le souhaitent, parfois dans les rues attenantes au marché, ce qui encombre le passage et freine la circulation ; le directeur de la police préconise la désignation d'emplacements pour les deux catégories de licences afin de faciliter le contrôle des marchés et de remettre de l'ordre dans la concession. [534] En 1940, l'habitude est cependant prise par de nombreux marchands de s'installer en dehors des limites des marchés, soit par manque de places libres, soit par volonté d'accroître les ventes : certains marchands considèrent qu'il est plus rentable de s'installer à l'extérieur, même si tous les dix jours ils doivent payer une amende au service sanitaire pour infraction au règlement ; en 1940, 70% des sanctions portent ainsi sur les étalagistes installés en dehors des limites des marchés ; le manque de propreté des étals, l'absence de licence, la vente de viandes non estampillées constituent les 30% restant des infractions établies par les inspecteurs sanitaires. [535]

Le contrôle de l'alimentation et de l'eau est effectué au laboratoire ouvert en mars 1936, au centre d'hygiène publique, 630 rue Amiral Bayle (actuellement Huangpu Nan lu). Celui-ci réalise les analyses de lait, des eaux de la ville, de l'eau provenant des puits artésiens, celles des produits alimentaires et des médicaments, et procède aux expertises médico-légales et aux examens bactériologiques. En 1939, est institué un contrôle matinal des denrées livrées sur la concession, qui porte sur les viandes transportées et les glaces alimentaires déchargées des camions sur la chaussée, les pains non enveloppés, le défaut de licence de vente. La pasteurisation du lait vendu sur la concession est devenue obligatoire au début de l'année 1939, le contrôle des laiteries ayant été renforcé pour fermer les établissements qui ne présentent pas de garanties suffisantes d'hygiène. En 1936, la municipalité autorisait trente-trois laiteries chinoises à vendre leurs produits sur la concession mais en 1940, le nombre de licences accordées tombe à quatorze : c'est le contexte lié à la guerre qui explique les difficultés rencontrées par les laiteries pour maintenir un bon état sanitaire dans leur établissement et répondre ainsi aux critères imposés par la municipalité. [536] De plus, devant les menaces de destructions, des laiteries auparavant situées dans la ville chinoise déménagent au sein de la concession mais, ne pouvant fonctionner selon les règles hygiéniques imposées par la municipalité, elles doivent fermer. [537] Le service sanitaire vérifie aussi la vente de tous produits susceptibles d'être mélangés avec de l'eau comme le lait, la limonade, les crèmes, les glaces et une

[533] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°108, *Rapport du directeur des services de police au Directeur général des services municipaux, le 3 mai 1939, relatif aux marchés de la Concession française*.

[534] Ibid.

[535] AMS, U38 5 1276-1, Rapport des services d'hygiène sur les marchés publics.

[536] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°36, *Rapport des services d'hygiène pour l'année 1940, contrôle du lait*.

[537] AMS, U38 5 1276-2, *Rapport des services d'hygiène pour l'année 1940, contrôle du lait*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

information est diffusée chaque été auprès de la population étrangère pour la mettre en garde contre la consommation de ces produits.

A partir de 1935, un inspecteur est spécialement chargé du contrôle des fosses septiques et des puits artésiens. Une partie des résidents de la Concession française a accès à l'eau fournie par l'usine municipale tandis que de nombreux foyers chinois restent tributaires des puits artésiens. Les puits profonds, au nombre de quatre vingt dix-huit, ont fait l'objet de plus de trois cents inspections en 1939, [538] cinquante six servant à l'alimentation, vingt réservés à des usages industriels, vingt-deux utilisés par des établissements de bains chinois. [539] Les services d'hygiène contrôlent la qualité de l'eau de ces puits qui, au vu des analyses, est considérée de 'qualité biologique satisfaisante'. Cependant, les habitants des propriétés desservies par des puits profonds se plaignent parfois de l'insuffisance d'eau fournie et de son goût désagréable, calcaire ou ferrugineux. La municipalité décide de renforcer son contrôle sur les puits chinois [540] qui s'alimentent dans les couches superficielles du sol et fournissent, de ce fait, une eau de mauvaise qualité. A partir de 1939, une équipe sanitaire, qui fonctionne du mois d'avril au mois de septembre, est spécialement affectée à la désinfection des puits chinois. [541]

Le docteur Rabaute décide également d'augmenter le nombre de latrines et urinoirs publics sur la concession, pour pallier le manque de toilettes dans les maisons et ateliers chinois. Les inspecteurs sanitaires évoquent dans leur rapport l'utilisation des rues et des terrains vagues comme lieu d'aisance ; les services d'hygiène reçoivent également des lettres de riverains qui se plaignent de cet état de fait. Des latrines avec fosses septiques et des urinoirs publics sont construits dans la ville autour des lieux fréquentés, comme les marchés et centres commerciaux. [542] Le docteur Rabaute souhaite éduquer la population chinoise au fonctionnement des fosses septiques par la création du poste d'inspecteur des fosses septiques qui doit contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires de la ville : en effet, les résidents versent des antiseptiques désodorisants dans les fosses, qui tuent « les microbes transformateurs des matières et transforment ainsi leur fosse mobile en fosse fixe » [543] de plus, « les constructeurs ont trop souvent la fâcheuse habitude, quand ils adaptent des fosses septiques aux habitations qu'ils construisent, de construire ces fosses le plus économiquement possible et sur un modèle parfois des plus fantaisiste.» ; l'inspecteur français est donc chargé de surveiller la construction et le fonctionnement des fosses, d'effectuer des prélèvements d'effluents et d'instruire les

[538] AMS, U38 5 1274, *Rapport du service sanitaire pour l'année 1939*.

[539] ADN, Série A Noire, n°36, *Rapport des services d'hygiène pour l'année 1940, contrôle des eaux de boissons.*

[540] Ces puits ont été construits pour la plupart dans les *lilong* par les propriétaires chinois, d'où le nom de puits chinois.

[541] AMS, U38 5 1274, *Rapport du service sanitaire pour l'année 1939*.

[542] AMS, U38 1 491, *Organisation des services d'hygiène par le docteur Rabaute, le 28 déc. 1929*.

[543] AMS, U38 1 491, *Rapport concernant l'Hygiène Publique et l'Assistance remis par le docteur Rabaute à la Commission d'Hygiène de l'administration municipale, le 1er sept. 1930, p 12.*

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

usagers. Durant la guerre, le nombre des toilettes publiques augmente également pour faire face à l'arrivée massive des réfugiés chinois : dans la zone de Xujiahui, par exemple, dix cabinets d'aisance sont construits.

En mai 1935, deux employés chinois qui travaillent auprès de l'inspecteur sont renvoyés du service car ils abusaient de leur position pour obtenir de l'argent des constructeurs de fosses septiques : ils invoquaient le paiement de taxes à la municipalité française pour soutirer de l'argent aux entrepreneurs chinois. [544] Dans ce cas, comme dans celui évoqué précédemment d'un boucher abusé par un employé chinois des services sanitaires, nous constatons que la municipalité reste invisible et mène sa politique en arrière-plan en envoyant ses employés chinois, risquant ainsi de voir ternir la réputation des services d'hygiène par les cas de corruption qui sévissent toujours, malgré les réformes engagées par le docteur Rabaute.

La création du laboratoire municipal en 1935 et celle de l'Institut Pasteur en 1938, offrent des moyens d'action aux services sanitaires, permettant d'effectuer des contrôles réguliers sur les produits alimentaires et l'eau, mais la guerre sino-japonaise de 1937 empêche la création d'un service indépendant des fraudes alimentaires, selon le souhait de la municipalité. Le travail des inspecteurs porte principalement sur la répression des fraudes : qualité de la nourriture vendue sur les marchés, accessibilité pour les employés et les ouvriers chinois aux produits alimentaires dont le riz, aliment de base des Chinois, mais rarement sur le contrôle des prix.

## 2.2.4. Le service de désinfection

Dans la mise en oeuvre des mesures d'hygiène publique, des moyens d'action plus étendus sont envisagés contre l'extension des maladies contagieuses : le docteur Rabaute considère qu'avec la déclaration obligatoire des maladies transmissibles par les médecins européens et chinois, la désinfection est un des domaines les plus importants des services d'hygiène. [545] Un service spécial de désinfection est ainsi établi, rapidement équipé de deux voitures, l'une pour transporter les objets infectés, l'autre les objets désinfectés. Le personnel est choisi selon ses compétences, en raison de la nature du travail qui touche à l'intimité des foyers ; en effet, la population locale perçoit négativement ces pratiques, considérées comme une intrusion dans la vie privée et non comme une action d'hygiène publique. Aussi l'inspecteur français est-il secondé par un assistant russe et un assistant chinois afin de servir d'intermédiaires. Ce service fonctionne à partir de 1935, mais se développe surtout en 1940 lorsque l'administration décide d'appliquer systématiquement la règle de désinfection lorsqu'une maladie contagieuse est déclarée ; le nombre de désinfections passe ainsi de six cent quatre vingt-deux en 1937 à quatre mille trois cent quarante-deux en 1940 ; hormis celles qui s'adressent à des familles indigentes, ces désinfections deviennent payantes, ce qui rapporte 5.378,50 $ aux services en 1940. [546]

[544] AMS, U38 1 510 (1), *Lettre du chef inspecteur d'hygiène au directeur des services d'hygiène et d'assistance, le 3 mai 1935*.

[545] AMS, U38 1 491, *Rapport du docteur Rabaute aux services municipaux, le 20 décembre 1929*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

En 1939, pour limiter les risques de contagion, la municipalité décide d'interdire le transport en pousse-pousse des personnes malades, les services d'hygiène ne pouvant cependant assurer de service d'ambulance en contrepartie. [547] En juillet 1940, la municipalité française organise alors l'ouverture d'un Centre de Désinfection de pousse-pousse, situé sur la route de Xujiahui, bien accueilli parmi les coolies qui s'inquiétaient de la perte financière causée par la nouvelle réglementation municipale ; une moyenne mensuelle de 5.850 pousse-pousse y est désinfectée, dans un immense hangar où les pousse-pousse s'alignent et s'emboîtent les uns derrières les autres ; la salle peut contenir de trois cents à quatre cents véhicules ; à leur sortie, une étiquette placée en évidence manifeste qu'ils ont été désinfectés. Pour ne pas gêner le travail des tireurs de pousse et assurer la désinfection régulière, l'opération s'effectue pendant la nuit, entre minuit et cinq heures du matin et les tireurs sont informés par la police, par l'intermédiaire de leurs propriétaires, de la date précise à laquelle ils doivent se présenter au centre. Un deuxième pavillon est prévu pour que les coolies puissent profiter de douches, s'ils le souhaitent ; en moyenne, deux mille huit cent quatre vingt dix coolies utilisent les douches municipales chaque mois ; dans le même temps leurs vêtements sont lavés et désinfectés. [548] Cette mesure est bien reçue de la part des tireurs de pousse, car prendre une douche chaude est un luxe à Shanghai, surtout pour des travailleurs au salaire modeste comme les coolies : « s'ils sont souvent sales, ce n'est pas par négligence mais parce qu'il leur est impossible de faire autrement. » [549] Ils sont également soumis à une inspection médicale rapide pour soigner les blessures auxquelles leur travail les expose, et ceux qui n'ont pas de certificat sont vaccinés contre le choléra. [550]

Ces préoccupations découlent des pratiques d'hygiène publique suivies en métropole. Selon le docteur Palud « la désinfection est héroïque, en ce sens qu'elle vise à détruire et détruit effectivement les microbes, agents de maladie. Elle découle ainsi directement des découvertes françaises de Pasteur. Qu'une ville française, en Chine, matérialise les conséquences logiques de nos connaissances de manière à n'être secondée sur ce point par aucune cité en Extrême-Orient, un tel effort mérite qu'on l'étudie. » [551] Pour le médecin, la politique d'hygiène publique est le vecteur d'un système de pensée et de codes existant en métropole, qu'il s'agit d'appliquer à Shanghai. L'œuvre

[546] AMS, U38 5 1276-1, *Rapport des services d'hygiène sur les désinfections pour l'année 1940.*

[547] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°37, *Lettre du directeur des services de police au Consul général de France, le 8 juin 1939.*

[548] AMS, U38 1276-1, *Rapport sur le centre de désinfection des pousse-pousse crée en juillet 1940.*

[549] ADN, le *Journal de Shanghai,* article du 6 juillet 1940 : « *Inauguration d'un centre de désinfection de pousse-pousse publics dans la Concession française.* »

[550] ADN, le *Journal de Shanghai,* article du 6 juillet 1940 : « *Inauguration d'un centre de désinfection de pousse-pousse publics dans la Concession française.* »

[551] AMS, U38 1 492, *Rapport du docteur Palud, 5 octobre 1938.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

accomplie sera accompagnée de prestige, puisque la médecine de Pasteur a fait ses preuves en Europe. La Concession française applique ainsi, de sa propre initiative et par ses propres financements, un système d'hygiène publique moderne.

Les réformes, auparavant sollicitées par le docteur Ricou, apparaissent désormais nécessaires à la municipalité française et sont mises en œuvre par le docteur Rabaute qui prend la direction du nouveau Service d'hygiène et d'assistance publique et réorganise ce service en recrutant et en formant un nouveau personnel. Afin d'améliorer les conditions sanitaires, il compte sur la promulgation et l'application de règlements municipaux, l'augmentation et la formation du personnel permettant d'assurer leur stricte application. Le contrôle des établissements classés est également une des priorités des services d'hygiène ; avant 1930, la surveillance des établissements était rare, mais avec l'accroissement du nombre des inspecteurs sanitaires et l'élaboration de tout un arsenal réglementaire, dans les années 30, les commerçants et les habitants sont soumis à une surveillance plus rigoureuse entraînant de fréquentes contraventions. La vie de la population est gérée par ces nouvelles préoccupations de l'administration qui lui impose des règles de conduite ; la municipalité va jusqu'à envisager de nommer des 'chefs de quartier' désignés par les propriétaires de cités ou d'immeubles et enregistrés à la police ; ils doivent faire appliquer les règlements municipaux et s'ils ne suivent pas les dispositions du règlement sont, eux-mêmes, passibles d'une amende de 1 à 50 dollars. [552] Ce projet ne voit pas le jour mais la municipalité commence, à travers ce nouveau règlement lié à un projet de société, à se prendre à son jeu de transformation culturelle et sociale et tend d'une hygiène publique vers une hygiène sociale, se traduisant par un contrôle ténu sur la population.

L'hygiène publique appliquée à la population chinoise de la Concession française privilégie le collectif sur l'individu. La politique sanitaire de la municipalité française, caractérisée par la prévention contre les épidémies et le souci d'esthétisme et de confort urbain, se rapproche fortement du schéma rencontré dans les colonies, comme le décrit Daniel Rivet pour le Maroc, par le fait que l'objectif est « moins de soigner l'individu que la société malade, moins de guérir la personne que d'assainir la ville et ses habitants et de prévenir le retour de grands fléaux. » ; [553] affichée comme une politique collective pour le bien-être de la population, elle est empreinte d'une hiérarchie raciale et sociale, différenciant de manière tacite ceux qui sont civilisés et propres, qui détiennent le pouvoir et les moyens financiers, de la population locale, à qui il est nécessaire d'enseigner les règles d'hygiène et dont il faut changer le comportement. Les Chinois sont considérés comme ignorants des habitudes de propreté, se soignant par le biais d'une médecine non scientifique méconnaissant les progrès de la médecine occidentale et les nouvelles règles de prophylaxie. Il s'agit donc d'enseigner et d'imposer des mesures sanitaires à la population chinoise qui, par son ignorance des règles d'hygiène, est dangereuse pour la santé publique.

[552] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°113, *Projet de règlement sur les chefs de quartier, sans date, probablement 1936*.

[553] Article de Daniel Rivet, *'Hygiénisme colonial et médicalisation de la société marocaine au temps du protectorat français (1912-1956)'* p 114, dans Elisabeth Longueness, ed, Santé médicale et société dans le monde arabe , Paris, L'Harmattan, 1995.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Ces préoccupations sanitaires ont préoccupé les Occidentaux dès leur arrivée au XIXème siècle mais la municipalité française a rencontré de la part de la population chinoise de fortes résistances dans l'application des mesures d'hygiène, symbolisées par le conflit avec l'association régionale de Ningbo, qui se déroule entre 1876 et 1900. Dans les années 30, les résistances diminuent car les Chinois se sont familiarisés avec les principes occidentaux d'hygiène publique et les méthodes de gestion urbaine des municipalités étrangères ; l'adoption par la municipalité chinoise de la médecine occidentale et de nouvelles méthodes de gestion urbaine modifie la réceptivité de la population chinoise à l'égard des mesures occidentales. Dans le cas des revendications sociales, la lutte contre l'impérialisme anime toujours les actions contre les municipalités ou les entreprises étrangères, mais la mobilisation des associations régionales et des ouvriers, encadrés par les communistes et les sociétés secrètes n'implique plus la politique sanitaire et médicale des municipalités étrangères ; elle s'est déplacée vers l'amélioration des conditions de travail dans les usines et la hausse des salaires. Puisque les conflits se sont déplacés vers d'autres issues, l'administration française décide, en partie pour contrôler la population chinoise, d'appliquer des mesures sanitaires et médicales ; elle souhaite notamment se libérer de l'emprise de la Bande verte qui assure le maintien de l'ordre sur la Concession française.

Durant les années de guerre, les risques d'épidémies augmentent, le niveau de vie des habitants diminue et le renforcement des mesures sanitaires s'impose. La municipalité française coopère avec les services d'hygiène japonais et chinois, plus particulièrement après l'installation du régime de Vichy en France ; les autorités françaises, qui, avant 1940, tentaient de résister aux pressions politiques et militaires des Japonais, autorisent, par les accords du 30 août 1940, la coopération entre la police municipale et la gendarmerie japonaise pour la surveillance des activités terroristes et l'éradication de la propagande contre le Japon dans la Concession française. [554]

# 2.3. La gestion des réfugiés chinois et des services d'hygiène publique durant la guerre sino-japonaise et l'occupation japonaise (1937-1940)

## 2.3.1. Les circonstances de la guerre sino-japonaise et l'arrivée des réfugiés dans la Concession française de Shanghai

Durant la nuit du 7 juillet 1937, les soldats japonais provoquent un incident au pont Marco Polo de Beijing (Lugou qiao) pour lancer leur conquête militaire de la Chine ; à la fin du mois, les forces chinoises doivent quitter Beijing, puis Tianjin et un mois plus tard, la

[554] Marie-Claire Bergère, *Histoire de Shanghai* , Paris, Editions Fayard, 2000, p 310. Frederic Wakeman, *Urban Controls in wartime Shanghai*, p 140, *in* Wen-hsin Yeh, ed., *Wartime Shanghai* , London and New York, Routledge, 1998.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

guerre se déplace vers Shanghai. Les Chinois prennent alors l'initiative des combats : durant le conseil de guerre du 7 août, Jiang Jieshi et ses conseillers militaires décident de lancer une contre-offensive à Shanghai, pensant que la supériorité numérique des troupes chinoises sur les troupes japonaises va leur assurer la victoire, la présence des concessions entraînant, de surcroît, l'intervention des puissances étrangères. Le 11 août, Jiang Jieshi fait entrer trois divisions militaires dans la ville et deux jours plus tard, les combats s'engagent entre 80.000 soldats chinois et une garnison de 5.000 soldats japonais ; les premiers jours, les Japonais doivent reculer vers le Huangpu mais, avec l'arrivée de renforts, la situation tourne à leur avantage, les soldats japonais comptant environ 90.000 soldats face à 300.000 soldats chinois ; en outre, la supériorité de leur stratégie militaire, de leur entraînement et de leur équipement permettent aux Japonais de l'emporter. Les combats cessent à la fin d'octobre lorsqu'un bataillon de 800 soldats chinois établit des positions de défense à Zhabei et se bat durant quatre jours contre l'armée japonaise victorieuse ; les soldats qui défendent Nanshi, au sud de la ville, sont contraints, le 12 novembre, d'abandonner et de se réfugier dans la Concession française. L'armée chinoise enregistre le décès de 100.000 à 250.000 soldats tandis que les Japonais perdent environ 40.000 hommes. [555] Leur victoire renforce leur position dans le quartier de Hongkou et les zones adjacentes, dont la partie nord-est de la Concession internationale ; ils prennent ainsi le contrôle de plus de la moitié du territoire de la concession. Le 'Garden Bridge', qui constitue le lien principal entre la zone occupée par les Japonais et le reste de la Concession internationale, est étroitement surveillé par les troupes japonaises qui effectuent des fouilles humiliantes sur les étrangers et les Chinois qui désirent le traverser. [556]

L'invasion japonaise de 1937 provoque une crise humanitaire de grande ampleur à Shanghai. Les familles aisées de Zhabei, au courant des risques d'attaque japonaise, s'installent, à partir du 24 juillet, dans les concessions qui, selon la police française, accueillent entre 50.000 et 70.000 réfugiés. Les rumeurs de guerre provoquent également l'exode des ouvriers de Yangshupu, le quartier industriel de l'Est de Shanghai, entraînant l'arrêt des usines ; l'activité économique suspendue, les usines, les magasins et les bureaux fermés durant les hostilités militaires, entre 200.000 et 300.000 ouvriers chinois se retrouvent au chômage. [557] Trois mois de guerre laissent la ville en ruines : les bombardements qui touchent sa partie chinoise causent la destruction de centaines d'usines, de maisons ainsi que du centre civique récemment construit par la municipalité du Grand Shanghai. Les rues de la ville se trouvent envahies par des centaines de milliers de réfugiés qui ont survécu aux bombardements et aux combats de rues et recherchent de la nourriture, un toit et une assistance médicale.

Les réfugiés chinois aisés cherchant des logements vacants, certains propriétaires ou locataires en profitent pour louer leurs propriétés ou une partie de leur logement ; les

[555] Bernard Wasserstein, *Secret War In Shanghai* , pp 15-18.

[556] Op.cit.

[557] Feng Yi, *Elites Locales et Solidarités régionales. L'aide aux réfugiés à Shanghai (1937-1940*), *in Etudes Chinoises*, vol XV, n°1-2, printemps-automne 1996, pp 75-76.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

réfugiés sans moyens financiers s'installent où ils peuvent. Cette population est évaluée à environ 16.000 réfugiés au 16 août 1937, et des associations de bienfaisance mettent en place des camps pour réfugiés : leur nombre est de quarante-six dans la Concession française au 10 septembre 1937, avec une population de 30.309 personnes. [558] Les autorités françaises ont fermé les entrées de la concession et fait poser des barbelés dès que les combats ont touché la vieille ville chinoise (Nanshi). [559] La Concession internationale, en raison de sa proximité avec les zones touchées par les combats, reçoit un nombre encore plus élevé de réfugiés, le SMC, contrairement à sa voisine, n'ayant pas bloqué les accès de la concession avant le début des combats ; elle compte, le 14 décembre 1937, cent cinquante quatre camps qui accueillent 91.597 réfugiés, nombres qui diminuent l'année suivante. En décembre 1940, on compte quatorze camps regroupant 14.764 réfugiés. [560] La Concession française accueille un maximum de 30.400 réfugiés en septembre 1937, période de combats dans la partie chinoise de la ville, nombre qui tombe à 24.100 en janvier 1938 lorsqu'une partie des réfugiés sont envoyés dans la zone de refuge créée à Nandao par le Père Jacquinot. A la fin des combats, lorsque le gouvernement nationaliste doit fuir avec les troupes, il laisse entre les mains d'associations philanthropiques plus de cent camps dont la responsabilité incombait au comité des réfugiés, le 'Shanghai Municipal Relief Committee', créé par le bureau des Affaires sociales du gouvernement nationaliste. [561]

**Réfugiés accueillis dans la Concession française** [562]

| | | | |
|---|---|---|---|
| 15 août 1937 | 13.200 | 15 novembre 1937 | 26.500 |
| 25 août 1937 | 23.300 | 25 novembre 1937 | 26.900 |
| 5 septembre 1937 | 27.500 | 5 décembre 1937 | 27.300 |
| 11 septembre 1937 | 30.400 | 15 décembre 1937 | 25.900 |
| 15 septembre 1937 | 29.700 | 25 décembre 1937 | 24.700 |
| 25 septembre 1937 | 28.700 | 10 janvier 1938 | 22.100 |
| 5 octobre 1937 | 26.700 | 18 novembre 1938 | 10.274 |
| 15 octobre 1937 | 25.800 | 20 juin 1939 | 18.313 |
| 25 octobre 1937 | 23.800 | 1er avril 1940 | 400 |
| 5 novembre 1937 | 25.500 | | |

[558] AMS, U38 1 500 (2), *Note sur la situation sanitaire de la Concession française, le 11 septembre 1937.*

[559] Feng Yi, *Elites Locales et Solidarités régionales. L'aide aux réfugiés à Shanghai (1937-1940)* , dans *Etudes Chinoises*, vol XV, n°1-2, printemps-automne 1996, p 77.

[560] Op.cit., p 78.

[561] Nara Dillon, '*Waging Welfare: Revolutionary Regimes and Social Welfare in Shanghai'*, Ph.D. Berkeley, University of California, 2001, p 45, Feng Yi, *Elites Locales et Solidarités régionales*, pp 90-92.

[562] **ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°91, *Rapport des services de police, le 12 janvier 1938, le 18 novembre 1938, Bulletin municipal, avril 1940.***

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

A la fin des hostilités, neuf camps destinés aux militaires chinois sont également ouverts sur la Concession française : ils accueillent six mille et trois soldats chinois au 15 novembre 1937 et sont placés sous le commandement d'un sergent de la police. Dans chaque camp se trouve une infirmerie pour les blessés légers ; les soldats y sont tous vaccinés contre le choléra et la variole par le service sanitaire français ; deux mille cinq cents militaires chinois, outre ceux des camps, sont soignés dans les hôpitaux de la Concession française et renvoyés dans leurs camps lorsqu'ils sont rétablis ; les consultations journalières dans les camps sont assurées par des médecins de l'hôpital Sainte Marie ou de la municipalité. [563] Des rumeurs courent, au début, sur le refus des autorités françaises d'autoriser l'entrée des blessés militaires chinois dans la concession ; or, dès septembre, les services d'hygiène et d'assistance organisent l'accueil de mille six cent soixante-quatre blessés dans les hôpitaux de la concession. [564] Une note est publiée dans les grands journaux chinois pour justifier l'interruption d'accueil de nouveaux soldats chinois pendant trois jours, en raison d'une épidémie de choléra et de dysenterie [565] car la politique française d'assistance à l'égard des réfugiés et des soldats chinois, loin de préoccupations humanitaires, est dominée par la peur des épidémies. L'objectif est de maintenir un état sanitaire stable pour éviter des pertes humaines plus lourdes sous le coup d'épidémies dévastatrices. Un mois après l'ouverture des camps, de nombreux cas de béribéri et des cas 'pré-scorbutique' y sont enregistrés par les médecins ; ces maladies, dues à une carence par avitaminose viennent du régime alimentaire des internés, composé de riz poli et de légumes salés, les légumes frais étant rares et plus chers ; le prix de la viande, trop élevé, l'exclut du menu ; bien que des consignes soient prises pour remédier à ces déficiences, elles restent difficilement applicables en raison des pénuries et de la cherté des produits alimentaires, mais le docteur Palud, directeur de l'hygiène publique insiste pour l'octroi de fonds et l'apport dans les rations alimentaires de légumes frais et de riz rouge. [566]

Les réfugiés chinois, qui fuient les zones de combat, s'installent sur l'ensemble de la concession, dans les passages des lilong, à même le sol, dans les terrains vagues, dans les rues avoisinant les résidences habitées par les étrangers. La municipalité française reçoit des lettres émanant de résidents chinois habitant les lilong, aussi bien que de résidents étrangers, dont la motivation est d'éveiller l'attention sur l'insalubrité qu'entraîne cette surpopulation, aucune installation sanitaire n'étant prévue pour les réfugiés ; ils sollicitent la prise en charge des réfugiés, la création de toilettes publiques et la gestion des cadavres. [567] Une lettre du 29 août 1937, portant la signature de trente résidents

[563] AMS, *Rapport du docteur Palud au directeur des services municipaux, le 15 novembre 1937*.

[564] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°91, Lettre du docteur Palud au Consul général de France, le 27 septembre 1937.

[565] ADN, Fonds Shanghai, Rapport des services de police, le 1er octobre 1937.

[566] AMS, U38 5 1672, *Lettre du docteur Palud au directeur des services de police, le 11 décembre 1937*.

[567] AMS, U38 5 1670, *Lettres reçues par le service de police en août et septembre 1937 faisant état de la situation et réclamant l'intervention des services municipaux pour une plus grande hygiène*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

chinois du passage n°125, rue de Lagrené (Changde lu), informe les services de police que des réfugiés se sont installés dans leur rue : « Comme nos moyens de secours sont restreints, et comme le nombre de ces réfugiés est assez important, leur présence constitue de gros inconvénients pour la sécurité et la salubrité du quartier. La cité est transformée en lieu d'aisance. Ils effectuent la cuisine en plein air.» [568] Quelques jours plus tard, suite à ce courrier, les réfugiés sont évacués. [569]

Les lettres réclamant l'évacuation des réfugiés installés dans les lilong arrivent en masse aux services municipaux et entraînent l'intervention rapide des services d'hygiène publique. Dès les premiers mois de guerre, la surpopulation et l'organisation sommaire de camps où des centaines de personnes sont entassées et vivent à même le sol amènent ainsi une dégradation brutale des conditions de vie et d'hygiène ; dans des conditions si précaires, de nombreux réfugiés décèdent, victimes de maladies contagieuses. D'autres plaintes anonymes arrivent au service de police pour dénoncer les conditions de vie dans certains logements : » Nous avons l'honneur de vous signaler que depuis l'ouverture des hostilités à Shanghai, il y a des locataires principaux qui sous louent leurs maisons à d'autres personnes ou des réfugiés, par exemple, le locataire principal de la maison n°10 passage 16, rue Amiral Courbet, a sous loué un salon et une chambre à un groupe de plus de quarante personnes. Ces réfugiés sont des gens ignorants et qui n'ont aucune idée de l'hygiène publique. Ils font leur besoin par terre. Des personnes sont déjà atteintes de dysenterie. » [570]

Cette situation critique provoque un contrôle renforcé du service sanitaire sur les rues et les camps de réfugiés de la concession. En 1937, l'administration française divise le territoire de la concession en quatre secteurs et organise la surveillance sanitaire des camps ; [571] des contrôles sont effectués quotidiennement par des agents du service sanitaire ou par des agents de la police ; deux médecins, un de médecine traditionnelle chinoise et un de formation occidentale, sont affectés à chaque centre ; les responsables doivent obligatoirement tenir un registre indiquant tous les cas de maladies contagieuses ; la propreté des lieux est exigée mais pas toujours respectée, le manque d'ordre et de propreté devenant la hantise des autorités françaises. [572]

La municipalité s'appuie sur le travail des associations chinoises qui ont organisé l'ouverture des camps pour accueillir les réfugiés dans la Concession française, comme sur l'ensemble de la ville et assument tous les frais y afférant, nourriture, médicaments,

[568] AMS, U38 5 1670, *Lettre du 29 août 1937 de trente résidents du passage n°125 rue de Lagrené au service de police*.

[569] AMS, U38 5 1670, *Réponse du directeur de l'hygiène et de l'assistance publique, le 3 septembre 1937*.

[570] AMS, U38 5 1670, *Plainte du 31 août 1937 contre l'insalubrité de la maison n°10, passage 16, rue Amiral Courbet, traduction effectuée par le service de police*.

[571] AMS, U38 5 1530, *Rapport du directeur de l'hygiène et de l'assistance publique et du directeur administratif des services municipaux, novembre et décembre 1937*.

[572] AMS, U38 5 1671, *Rapport des services d'hygiène sur les différents camps de réfugiés de la Concession française, décembre 1937*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

vêtements à donner aux réfugiés. Les trois municipalités de Shanghai ont joué le rôle d'intermédiaire et de coordinateur face à l'effort humanitaire massif que les organisations privées ont engagé dès qu'elles ont réagi à la crise. Les employés de la municipalité chinoise étant obligés de se réfugier au sein des concessions après que les combats ont détruit le centre civique, le travail de la municipalité est entravé et aucune autorité légale claire ne se dessine. Les trois municipalités coopèrent comme elles ne l'ont jamais fait auparavant durant la période des combats, mais leur action reste superficielle, comparée à l'engagement des associations chinoises à l'égard des réfugiés, raison pour laquelle c'est elles qu'ils ont en fait sollicité plutôt que les pouvoirs publics [573] et elles ont immédiatement répondu à l'appel. Les associations régionales sont parmi les premières à réagir à la crise des réfugiés en établissant des lieux d'accueil, en organisant des secours médicaux d'urgence et des transports pour permettre le retour des réfugiés vers leur ville natale. [574] Des associations de charité comme 'Chinese Child Welfare Association', YWCA (Jidujiao Nuqingnian Hui) et 'Red Swastika Society' (Shijie Hongwanzi Hui) fondent également des camps de réfugiés ; cette dernière est une organisation philanthropique gérée par un mouvement religieux issu de la religion Daoyuan, une secte du 'Lotus Blanc' fondée dans le Shandong au début des années 20. La Red Swastika Society ouvre à Shanghai huit camps, quatre hôpitaux temporaires pour les réfugiés et deux cliniques médicales ; [575] le 14 août 1937, sur la Concession française elle affecte la pagode sise route Winling (Wanping lu) à l'hébergement des réfugiés chinois ; les moines de la pagode prennent en charge l'ensemble des dépenses, assurant l'eau et l'électricité ; quatre cent trente-deux réfugiés sont accueillis à l'ouverture de la pagode. Deux maisons situées route Say-Zoong (Changshou lu), sont également mises à la disposition de l'association par leur propriétaire chinois ; ouvertes le 22 août 1937, la première accueille sept cent quatre vingt trois personnes, la seconde sept cent cinquante et une et l'administration de ces deux 'asiles' pour réfugiés est prise en charge par des bénévoles. [576]

Certains résidents étrangers aident aussi à l'organisation de camps ; le père Jacquinot est parvenu à faire reconnaître auprès des autorités japonaises et chinoises une zone neutre à Nandao pour mettre les civils à l'abri des attaques ; connue sous le nom de Zone Jacquinot, elle accueille jusqu'à 360.000 personnes ; le gouvernement français confère au père Jacquinot la croix de la Légion d'honneur pour son action et Naggiar, Ambassadeur de France en Chine, lui rend hommage : » Avec une patience, un courage, une intelligence et un dévouement remarquables, il a contribué à sauver des milliers de vies humaines. » [577] En juin et juillet 1938, le père Jacquinot se rend aux

[573] Nara Dillon, '*Waging Welfare : Revolutionary Regimes and Social Welfare in Shanghai*', Ph.D. Berkeley, University of California, 2001, p 42.

[574] Nara Dillon, '*Waging Welfare'*, p 42.

[575] Nara Dillon, '*Waging Welfare'*, p 69.

[576] AMS, U38 5 1530, *Rapport du directeur de l'hygiène et de l'assistance publique au directeur des services municipaux, novembre et décembre 1940*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

États-Unis où il obtient de la Croix-Rouge américaine une somme de 700.000 $ pour aider les réfugiés chinois. [578] La Croix-Rouge internationale de Shanghai aide la Croix-Rouge chinoise à trouver des fonds et à approvisionner tous les camps de réfugiés de la ville. [579]

Lors du déclenchement de la guerre, alors même que le gouvernement chinois est considérablement affaibli par l'occupation japonaise, des associations charitables créées par les Chinois chrétiens apportent également une aide importante ; l'aide aux pauvres ne vient donc pas uniquement des associations régionales et des guildes gérées par les marchands chinois, ou des institutions fondées par les missionnaires occidentaux. Les Chinois chrétiens contribuent également aux œuvres caritatives qui prouvent leur efficacité durant les périodes de crise quand l'État chinois n'a plus les moyens d'agir. Les épouses de certains hommes d'affaires chinois chrétiens se distinguent, en particulier Song Ailing, mariée à Kong Xiangzi (H.H. Kung), Ministre de l'Économie du gouvernement nationaliste, qui, durant la guerre sino-japonaise a établi à Shanghai, le 'Bei Te Hospital' pour la Croix-Rouge chinoise ; l'hôpital, financé par Mme Kong et certains de ses amis, comprend quatre cents lits. [580] Grâce aux dons de femmes issues de l'élite chinoise, elle fonde également un hôpital pour enfants de cent lits sur Connaught Road (Kangding lu). [581] En 1937, après une nuit particulièrement funeste pendant laquelle cinq cents cadavres, dont la majorité d'enfants, sont trouvés dans les rues de Shanghai, Mme Kong fait appel à l'Armée du Salut pour que le chargé d'opération vienne en aide aux enfants déshérités en contrepartie d'une aide financière ; sa sœur, Song Meiling (Mme Chiang Kai-shek), crée à Hankow en 1938 la 'National Association for Refugee Children', dans le but d'offrir une formation à des orphelins. [582] Durant la guerre sino-japonaise, Lu Baihong ouvre ses hôpitaux aux soldats et aux réfugiés chinois ; l'Armée du Salut est particulièrement dynamique, [583] parvenant à s'affranchir de l'emprise du gouvernement chinois et à susciter l'aide du monde des affaires chinois dans le pays, à Hong Kong et à l'étranger. [584] Le bureau de Protection de l'enfance, créé en 1938 par le SMC, coopère aussi avec l'Armée du Salut pour retrouver les parents d'enfants perdus. [585] Par ailleurs, selon un article du Shanghai Times, George Walker, responsable de cette organisation à

[577] AEF, Série Asie, Sous-Série Chine, n°1062, *Naggiar, Ambassadeur de France en Chine au MAE, le 5 juin 1938*.

[578] AEF, Série Asie, Sous-série Chine, n°1063, *Lettre du Consulat français de Tokyo au MAE, le 28 juillet 1938*.

[579] Nara Dillon, '*Waging Welfare'*, p 44.

[580] Emily Hahn, *The Soong Sisters* , Westport, Greenwood Press, 1941, p 173.

[581] Emily Hahn, op.cit., p 174.

[582] Emily Hahn, op.cit., p 51

[583] Emily Hahn, op.cit., pp 54-56.

[584] Emily Hahn, op.cit., p 55.

[585] *Shanghai Times*, 1942, '*Salvation Army Starts Children's Refuge in Singapore Road Camp'*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Shanghai, traverse la ville durant la nuit pour distribuer des vêtements aux mendiants qui risquent de mourir de froid. [586] Une autre organisation catholique, la Croix-Rouge chinoise, reçoit d'associations et de particuliers des subventions de l'ordre de 19.000.000 $ par mois, ainsi qu'une aide mensuelle du gouvernement nationaliste. Le YMCA et le YWCA fondent le 'National Student Relief Committee' pour mener des actions caritatives avec un budget de 43.000.000 $ en 1944.

Malgré l'aide apportée, tous les réfugiés ne peuvent être accueillis dans des camps et restent dans les concessions longtemps après la fin des combats. Ceux placés dans les centres d'hébergement ne sont pas mieux lotis, les conditions de vie y étant précaires, comme le montrent les rapports effectués par le service sanitaire, [587] et le contrôle, exercé par les autorités des camps et la police, difficilement supportable : sauf cas d'urgence, les réfugiés ne peuvent en sortir.

Un 'Comité international de secours de Shanghai', CISS, est créé le 13 août 1937, qui regroupe le 'Chinese-Foreign Famine Relief Committee' et sept institutions 'Fédération des associations de bienveillance', 'Croix-Rouge' chinoise, 'Swastika mondiale', 'Mission catholique' de Chine, 'Institut philanthropique chinois', 'YMCA', 'Association bouddhiste de Chine' ; [588] d'autres organisations vont s'y joindre, comme l'Association civique de Shanghai. Le comité assure la coopération entre les trois administrations dans la gestion des réfugiés et crée cent quatre camps dans les six premières semaines des combats à Shanghai. Jusqu'en octobre 1938, le ravitaillement des camps est assuré par la Croix-Rouge internationale, relayé par la Fédération de secours aux réfugiés, FSR, créée par Yu Xiaqing, un homme d'affaires chinois, qui fait appel aux dons personnels. [589]

Au printemps 1939, sous la pression des municipalités étrangères et des propriétaires qui ont mis leurs maisons à la disposition des associations, le CISS cherche à diminuer le nombre de réfugiés ; de nombreux camps de petite taille sont regroupés en de nouveaux centres qui accueillent plusieurs centaines de réfugiés, pour fermer son dernier refuge à l'automne 1939. La fermeture des établissements se poursuit durant l'année 1940, plus particulièrement dans la Concession française où il ne reste plus que deux camps au 1er avril 1940. [590] En 1941, le nombre des réfugiés est cependant encore important, environ 18.500 réfugiés répartis dans dix-neuf camps. [591] Suite à l'attaque de Pearl Harbour, après l'occupation de la Concession internationale par les Japonais, les associations de charité continuent leur travail sous le contrôle de la municipalité chinoise

[586] *Shanghai Times*, Article du 8 janvier 1942, '*Salvation Army Chief Tours Streets Nightly On Cycle To Aid Poor*'

[587] AMS, U38 5 1530, *Rapport du directeur de l'hygiène et de l'assistance publique et du directeur administratif des services municipaux, novembre et décembre 1937*.

[588] Feng Yi, *Elites Locales et Solidarités régionales*, p 90.

[589] Feng Yi, *Elites Locales et Solidarités régionales*, p 90-92, Nara Dillon, '*Waging Welfare'*, p 45.

[590] Feng Yi, *Elites Locales et Solidarités régionales,* p 78.

[591] Nara Dillon, '*Waging Welfare'*, p 53.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

de collaboration ; cependant, la pénurie alimentaire rend précaire la survie dans les camps et les réfugiés partent progressivement vers les villages pour trouver de la nourriture, ce qui provoque la disparition des derniers centres d'accueil.

Dès le début des hostilités et l'arrivée dans la concession des réfugiés, les autorités françaises considèrent que leur gestion revient au gouvernement chinois ou aux associations ; aussi, ne financent-elles pas la nourriture et les vêtements qui sont distribués aux réfugiés dans les camps, mais, constatant l'absence de soins médicaux, la municipalité décide, malgré tout, d'organiser un contrôle sanitaire ; face à la surpopulation et à la précarité de la vie, source d'épidémies, elle ne peut faire l'économie de telles dépenses. Pour le docteur Rabaute, directeur des services d'hygiène et d'assistance, le fait que la municipalité ne finance pas les camps, est justifié: « Il ne saurait être question pour l'administration municipale d'intervenir autrement qu'au point de vue sanitaire. » [592] selon lui, la prise en charge des réfugiés incombe au gouvernement chinois, rôle que la municipalité du Grand Shanghai ne peut toutefois endosser : » Tout ce qui a trait à l'hospitalisation des réfugiés retombe complètement sur les services français. (...) Les autorités chinoises ne se sont préoccupées que des blessés militaires. Tout le poids retombe donc sur nous d'autant plus que les services d'hygiène et de quarantaine chinois se sont dispersés, que les vaccinations anti-cholériques n'ont pas été faites ou continuées à Nandao et que rien n'a été installé à ma connaissance par eux. » [593] Puisque les trois quarts des réfugiés chinois viennent des quartiers sous juridiction chinoise, le financement des centres d'accueil revient, selon le responsable français, au gouvernement chinois. Le directeur de la police française et le chef du service politique, qui surveillent également le fonctionnement des lieux d'hébergement, ont pour objectif de limiter le nombre des réfugiés dans la Concession française ; ils supervisent, sans en assurer le financement, les associations chinoises qui gèrent les camps. En avril 1938, ils s'inquiètent cependant des difficultés éprouvées par le Père Jacquinot pour trouver des fonds suffisants : « Il serait à craindre que l'entretien des camps de réfugiés ne tombe un jour à la charge de la municipalité. » [594] De plus, lorsque le SMC établit un camp pour mendiants avec l'Armée du Salut et le Rotary Club en 1940, les négociations pour définir la répartition des frais d'entretien entre les deux municipalités sont difficiles ; la municipalité française ne participe pas, malgré l'objectif premier ; le camp pour mendiants accueille plus de mille quatre cents hommes, femmes et enfants. Le SMC a également créé, en décembre 1938, un service de protection de l'enfance pour lutter contre la maltraitance et les abandons d'enfants. Sur la demande du docteur Palud, directeur des services d'Hygiène et d'Assistance à partir de 1938, la municipalité française, s'appuyant sur le travail réalisé par le SMC, met en place un tel service en 1943, quelques mois avant la rétrocession de la concession.

Le gouvernement nationaliste de Nanjing cesse de fonctionner à la fin des combats à

[592] A.D. N., Fonds Shanghai, Série A Noire, n°91, *Rapport du docteur Rabaute au Consul général de France, le 16 décembre 1937*.

[593] AMS, U38 1 500 (1), *Rapport du docteur Rabaute, le 11 septembre 1937*.

[594] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°91, *Rapport des services de police, le 1er avril 1938*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Shanghai, en novembre 1937 et en décembre 1937 est établi le premier gouvernement de collaboration, la Municipalité de la Grande Voie, 'Shanghai Dadao Zhengfu'. Au début de l'année 1938, le personnel de l'ancienne municipalité est appelé, par le maire Su Xiwen, à reprendre ses fonctions. Ce gouvernement est cependant rapidement remplacé par une municipalité spéciale placée, en 1940, sous l'autorité du gouvernement central de Nanjing constitué fin mars 1940. Après l'assassinat, en octobre 1940, de Wang Jingwei, le maire de cette municipalité, responsable du gouvernement chinois, désigne Chen Gongbo, un de ses lieutenants. Le gouvernement de collaboration chinois s'engage également dans l'action sociale auprès de la population chinoise. Le régime de Wang Jingwei étend l'action et les services de la municipalité chinoise du Grand Shanghai. Le bureau des Affaires sociales 'BAS' est divisé, en 1943, entre un Bureau des Affaires Economiques et un Bureau de l'Action Sociale ; il comporte un nouveau service, le bureau d'Aide à l'emploi. Grâce à la création de neuf hôpitaux publics et de huit cimetières publics, c'est le bureau de la Santé publique qui apporte l'aide la plus étendue à la population ; les services d'hygiène français sont amenés à coopérer avec ce bureau pour synchroniser les vaccinations de masse et harmoniser, selon les directives des autorités japonaises, la lutte contre les épidémies. La municipalité chinoise, en contrepartie de ces services, déploie un système de contrôle, le système 'baojia', créé à l'initiative des autorités japonaises, qui assure l'enregistrement des lieux d'habitations de chaque individu, le rationnement alimentaire et l'organisation d'une milice locale. Ce système est financé par la création d'une nouvelle taxe commerciale collectée par la milice. [595]

## 2.3.2. L'organisation des services d'hygiène durant les combats

Le 14 août 1937, les concessions subissent directement les hostilités sino-japonaises : deux bombes tombent boulevard de Montigny à 14 heures, provoquant plus de deux mille morts dans la Concession internationale [596] et cinq cent quatre vingt dix morts dans la Concession française ; [597] sur les mille victimes, quatre cent cinquante sont envoyées à l'hôpital Sainte Marie, tous très gravement touchés. L'arrivée de ces blessés plonge les médecins de l'hôpital dans l'horreur de la guerre ; des équipes chirurgicales sont constituées, avec le concours des médecins chinois en service à l'hôpital, des internes chinois et des médecins français (les docteurs Velliot, Santelli, Viéron, Malval, Duclaux, Genin, le commandant Buquet, le capitaine Fournier), [598] qui opèrent jusqu'à deux heures du matin. L'Hôpital Orthodoxe Russe reçoit trente-cinq blessés très graves et les docteurs Martin et Blumenfeld opèrent pendant la majeure partie de la nuit. L'université l'Aurore

[595] Frederic Wakeman, *Urban Controls in wartime Shanghai*, pp 144-148, *in* Wen-hsin Yeh, ed., *Wartime Shanghai* , London and New York, Routledge, 1998.

[596] Nara Dillon, '*Waging Welfare'*, p 41.

[597] AMS, U38 5 1667, *Rapport du docteur Rabaute sur la situation liée au bombardement de l'avenue Edouard VII et boulevard Montigny, le 14 août 1937*.

[598] AMS, U38 5 1667, *Lettre du docteur Rabaute au directeur général des services municipaux, le 16 août 1937*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

installe deux cents lits pour soigner les blessés. Un hôpital est installé par la Croix-Rouge chinoise rue Montauban (Sichuan Nan lu) et reçoit environ deux cent cinquante blessés. Les hôpitaux de la concession, au nombre de onze, accueillent également les blessés. L'hôpital de la Croix-Rouge chinoise, avenue Haig (Hua-Shan lu), soigne plus de deux cents victimes. Les services sanitaires inhument cinq cent soixante cadavres dans deux fosses communes creusées par les services des travaux. [599]

Suite à ce drame, la municipalité organise un service de secours dans le cas où des combats toucheraient à nouveau la concession : en cas d'alerte, vingt brancardiers, dirigés par un médecin européen, lui-même secondé par un médecin chinois, sont mobilisés sur les lieux du sinistre. Des postes seront également établis, durant les combats, pour amener les blessés vers les hôpitaux, deux grands centres chirurgicaux (l'hôpital Sainte Marie et l'hôpital de la Confraternité orthodoxe russe) et deux centres chirurgicaux de moyenne importance (l'Institut prophylactique et l'Infirmerie municipale). [600]

Lu Baihong met à la disposition de l'administration française l'hôpital Saint Joseph de Nandao où deux cents lits (cent pour les femmes et cent pour les hommes) sont réservés aux malades de la population réfugiée. Lu Baihong possède en outre un hôpital d'isolement dans lequel cent cinquante lits sont attribués aux malades réfugiés contagieux des camps (diphtérie, scarlatine, rougeole, etc) ; la municipalité ne contribue pas aux frais d'hospitalisation de ces malades. [601]

Sur la Concession française, treize hôpitaux permanents fonctionnent au moment des hostilités. Des hôpitaux temporaires sont créés, principalement par la Croix-Rouge internationale et chinoise, pour pallier le manque de places à la suite des combats d'août 1937 ; ce sont le premier hôpital de la Croix-Rouge chinoise, géré par la société de charité Swastika, le deuxième hôpital de la Croix-Rouge, rue Montauban (Sichuan Nan lu), le troisième hôpital de la Croix-Rouge à l'Aurore, le neuvième hôpital de la Croix-Rouge, avenue Joffre-Winling (Huaihai zhong lu / Wanping lu), et le Seng Seng Hospital, rue Chapsal (Jinling dong lu) ; ils soignent en majorité des blessés militaires chinois. Tous les hôpitaux de la Concession française sont complets ; l'École commerciale russe, est amenée à transformer ses locaux en hôpital pour y soigner trois cents blessés civils. L'hôpital chinois de l'Humanité, qui bénéficie d'une exemption des taxes locatives de la part de la municipalité, provoque le mécontentement du directeur de l'hygiène publique par son refus de recevoir les malades qu'il a envoyés et il envisage de lui supprimer les aides, les subventions municipales supposant une attitude conciliante par rapport aux demandes de la municipalité. Les réfugiés pauvres placés dans les camps ne peuvent bénéficier des soins dans les hôpitaux ; ils sont soignés par les médecins attachés aux camps mais l'absence d'infirmerie dans de nombreux établissements et le nombre élevé de réfugiés limitent considérablement leur médicalisation ; la priorité est donnée à

[599] Op.cit.

[600] AMS, U38 1 500 (2), *Note sur la situation sanitaire de la Concession française, le 11 septembre 1937*.

[601] AMS, U38 5 1667, *Lettre du 25 septembre 1937 des services d'hygiène au Consul général*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

l'enregistrement des cas de maladies contagieuses pour éviter toute épidémie.

Suite aux bombardements du 14 août 1937, les services d'hygiène décident d'améliorer leurs interventions en élaborant un plan d'action : en cas d'attaque, les services de police et la compagnie des pompiers ont la charge de s'occuper des blessés ; la direction des services d'hygiène, une fois prévenue, envoie immédiatement des médecins et des infirmiers, l'identification des blessés étant assurée par le service de la sûreté après que les premiers soins ont été donnés ; les familles ou amis des victimes sont autorisés à leur rendre visite afin de confirmer leur identité. Pour les morts, la reconnaissance de la personne est également faite par le service de sûreté, sur place s'ils sont peu nombreux, au cimetière de Xujiahui s'ils sont en grand nombre, les familles étant admises par petits groupes ; celles qui désirent emmener leurs morts peuvent le faire si elles sont munies d'un cercueil ; des agents sont désignés pour effectuer l'identification des cadavres alignés et le service de la sûreté prépare des fiches numérotées qui sont épinglées sur les cadavres. Pour les Européens, les opérations sont effectuées au dépôt mortuaire de la route Delastre (Taiyuan lu) ; les autorités consulaires sont immédiatement informées et doivent prévenir les familles des victimes. Le constat post-mortem des blessés décédés dans les hôpitaux où ils ont été transportés doit être effectué aux dépôts mortuaires des établissements. L'ensevelissement des morts est assuré par la direction des services d'hygiène, après que les décès ont été constatés par les autorités légales chinoises, les autorités consulaires et les services de police. Une fosse est en permanence ouverte au cimetière de Xujiahui. Si des fosses supplémentaires sont nécessaires, le service des travaux en assure le creusement et fournit la main d'œuvre nécessaire à l'ensevelissement. [602] Ce dispositif est très utile pour la gestion et l'enterrement des cadavres ramassés dans la rue ; en effet, comme le précisent Christian Henriot et Wen-hsin Yeh, Shanghai n'a pas été une ville en guerre : [603] après les trois mois de bataille d'août à novembre 1937, la ville vit sous l'occupation japonaise ; cependant la pauvreté grandissante causée, entre autres, par la montée du chômage, l'inflation, le désordre politique et économique, entraîne la mort de plusieurs milliers d'adultes et d'enfants par an ; affaiblis, les habitants de la ville n'ont plus les défenses immunitaires nécessaires et succombent aux épidémies qui se déclarent rapidement durant ces années de troubles.

## 2.3.3. La gestion des cadavres dans la Concession française

En Chine, l'enterrement des cadavres abandonnés est pratiqué depuis l'Antiquité. A la fin du XVIIème siècle, c'est pour raisons médicales, pour éviter toute propagation d'épidémies, qu'on procède à l'ensevelissement des cadavres abandonnés. A partir de 1820, des associations locales commencent à distribuer des cercueils gratuits suite, probablement, à la vague d'épidémies de choléra qui touche la Chine pendant cette

[602] AMS, U38 5 1667, *Note du directeur du service d'hygiène du 17 août 1937 et note de service du directeur des services de police, du 19 août 1937*.

[603] Christian Henriot, Wen-hsin Yeh, Allison Rottman, eds, *In the Shadow of the Rising Sun : Shanghai under Japanese Occupation* , Cambridge University Press, 2004, introduction.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

période ; entre la fin du XVIème et le début du XXème siècle, cinq cent quatre vingt neuf associations de ce genre voient le jour. [604]

Dans la Concession française, l'association de bienfaisance chinoise de la guilde Siming de Ningbo se charge de l'enterrement des défunts de leur communauté, de l'ensevelissement des cadavres d'indigents et de la donation de cercueils gratuits. La guilde possède trois dépôts de cercueils dont le plus grand se situe à Zhabei dans la partie chinoise ; les cercueils sont placés de façon à déterminer la position du défunt au sein de sa communauté ; une distinction est établie, fondée sur le sexe de la personne et son niveau social. Les cercueils des riches sont mis dans de grandes salles, ceux des personnes plus modestes se trouvent dans des entrepôts ; [605] la guilde propose différentes sortes de bois et différentes décorations selon les moyens de la famille. Un service est également réservé à l'enterrement des cadavres d'indigents pour remplir les devoirs moraux des associations régionales envers la communauté. L'administration française s'appuie sur cette association chinoise qui se charge de la tâche lourde et ingrate de ramasser dans les rues les cadavres d'enfants et d'adultes. La collaboration de l'administration française avec des entreprises ou des associations chinoises, qui fonctionnent de façon indépendante, se solde le plus souvent par des conflits ; dans le cas de l'association de bienfaisance chinoise, le manque d'hygiène des locaux et le laxisme des employés exaspèrent la municipalité. Les pressions sur les responsables, ainsi que la baisse, certaines années, du montant de l'aide, ne donnent pas lieu à une amélioration ; l'administration française ne peut toutefois se passer de leur concours en ces temps de guerre et d'épidémies ; aussi doit-elle maintenir ses subventions au montant exigé par l'association.

L'association chinoise procure un cercueil aux familles des morts qui ne peuvent payer les frais de sépulture et pour les indigents dont les corps sont trouvés dans la rue. Les cadavres sont enterrés dans les cimetières des Ningbonais, plus particulièrement celui situé à Pudong. L'action de l'association étant d'utilité publique, l'administration française, en plus du soutien financier délivré sous forme d'une subvention annuelle, l'exonère de l'impôt locatif ; l'administration coopère également avec l'association de bienfaisance pour l'enlèvement des corps d'indigents décédés à l'hôpital Sainte Marie ou à l'hôpital Saint Antoine géré par les Sœurs de la Charité grâce aux subventions de Lu Baihong, l'homme d'affaires chinois et philanthrope catholique. En 1911, l'association de bienfaisance chinoise a effectué cent cinquante-quatre inhumations dont quarante-sept pour l'hôpital Sainte Marie et cent sept pour l'hôpital Saint Antoine.

Dans les années 30, les services d'hygiène, qui accentuent leur action au sein de la Concession française, relèvent des manquements de la part de l'association de bienfaisance. Pendant l'été, l'association ne possède aucun local pour conserver les corps qui ne peuvent être immédiatement inhumés pour raison d'enquête judiciaire, les suicidés

[604] Angela Ki Che Leung, *Hygiène et santé publique dans la Chine pré-moderne*, *in* Patrice Bourdelais, dir, *Les Hygiénistes : Enjeux, modèles et pratiques* , Paris, Belin, 2001, p 352.

[605] Bryna Goodman, *Native Place, City and Nation: Regional Networks and Identities in Shanghai, 1853-1937* , Berkeley, University of California Press, 1995. pp 7, 90-91, 252.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

ou accidentés de la route. Les inspecteurs constatent que les corps sont laissés à l'air libre, couverts de mouches et exhalant une forte odeur.

En 1936, le nombre de cadavres ramassés sur la voie publique est de sept mille, il passe à dix sept mille deux cents en 1937 avec le début de la guerre et, en 1938, ce nombre dépasse vingt et un mille. [606] Une épidémie de rougeole en janvier 1938 se traduit par une forte augmentation de la mortalité enfantine ; ce mois là, sur quatre mille neuf cent quatre vingt douze corps trouvés sur la voie publique, quatre mille sont des corps d'enfants. [607] En temps normal, les corps sont inhumés à Pudong ; après novembre 1937, l'accès en est bloqué. La municipalité française choisit un terrain dans la zone Xujiahui-Hongqiao pour enterrer les quelque quarante mille cercueils qui se sont accumulés jusqu'en mai 1939. [608] Depuis 1938, les corps sont cependant en grande majorité incinérés : [609] un règlement municipal est en effet édicté interdisant l'entrée et la conservation de cercueils au sein de la Concession française et l'incinération des cadavres réduit les risques d'épidémies. Les nouvelles mesures suscitent des résistances parmi la population chinoise qui souhaite inhumer les corps des membres de leur famille décédés. Dans le contexte de guerre, de mai à décembre 1938, onze mille quatre cent seize corps sont malgré tout incinérés.

[606] AMS, U38 5 1180, *Rapport du docteur Palud intitulé 'Cadavres et Hygiène sur la Concession française', document sans date mais probablement écrit pendant à la fin de l'année 1939.*

[607] Op.cit.

[608] Archives privées de Louis Malval, Article de J. Malval et Y. Palud, *Le sort des cadavres dans la Concession française de Shanghai, Revue d'Hygiène, Tome 61, n°1, janvier 1939, p 47.*

[609] Op.cit.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

*Cercueils et incinération des cadavres dans la zone Xujiahui-Hongqiao (6 photos)*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

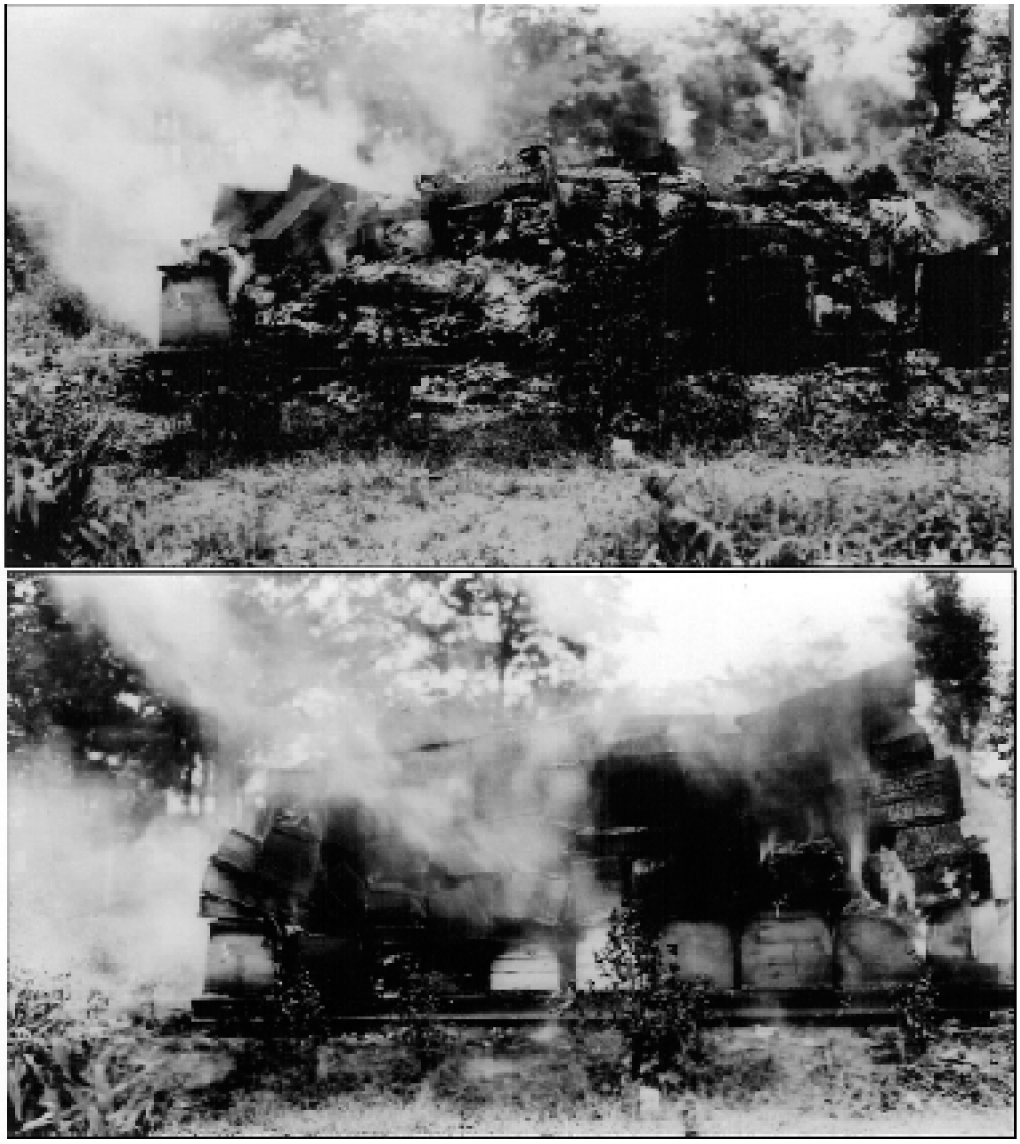

En décembre 1939, les conditions locales ne justifient plus, pour le docteur Palud, le maintien de l'incinération systématique des cadavres abandonnés. Les facilités d'évacuation vers les cimetières de Pudong étant rétablies, l'association de bienfaisance chinoise peut reprendre les inhumations dans ce secteur. [610] En 1940, le nombre de cadavres d'indigents abandonnés dans la rue est encore très élevé ; les cadavres d'adultes sont au nombre de mille six cent soixante treize et ceux des enfants sont de onze mille cent soixante. [611] Dans ce contexte de misère et de guerre, la mort est banalisée ; les familles qui ne peuvent faire face aux dépenses de sépultures abandonnent les corps dans l'espoir qu'une association de charité prendra en charge les frais d'inhumation, mais la croyance est toujours vivace que les morts ainsi délaissés

[610] AMS, U38 1 148, *Rapport des services d'hygiène sur l'association de bienfaisance chinoise de la Guilde de Ningbo*.

[611] AMS, U38 5 1276-1, *Rapport des services d'hygiène sur les cadavres ramassés par l'association de bienfaisance durant l'année 1940*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

peuvent revenir se venger auprès des vivants. [612] L'ampleur du phénomène est donc le reflet d'une telle pauvreté parmi la population chinoise qu'elle va jusqu'à enfreindre la tradition religieuse et les principes confucianistes liés aux cultes des ancêtres. Nombreux sont aussi les cas d'individus décédés qui vivaient dans l'indigence, sans famille ni logement. L'inspecteur en chef français s'indigne en particulier de la manière dont les cadavres sont ramassés et transportés par les employés de l'association de bienfaisance chinoise: « leur transport dans les rues de la concession est fait d'une façon déplorable et parfois scandaleuse. Les corps d'enfants sont entassés pèle-mêle sur des tripoteurs, les membres pendant. Les cadavres d'adultes, ramassés dans les hôpitaux, les corps de femmes, revêtus ou non, sont transportés par les bras et les pieds jusqu'au camion, puis jetés sur la voiture ouverte. Nos observations au bureau de bienfaisance, à ce sujet, n'ont pas donné de résultat. » [613] , attitude justifiée par le fait que, jusqu'à la rétrocession de la Concession française, l'administration subventionne l'association de bienfaisance, malgré les fréquentes réclamations et mises à l'ordre de cette dernière. [614]

[612] Angela Ki Che Leung, *Hygiène et santé publique dans la Chine pré-moderne*, *in* Patrice Bourdelais, dir, *Les Hygiénistes : Enjeux, modèles et pratiques* , Paris, Belin, 2001, p 352.

[613] AMS, U38 5 1276-1, *Rapport de l'inspecteur en chef des services d'hygiène sur l'évacuation des cadavres pour l'année 1940*.

[614] AMS, U38 1 148 (1), (2), (3), *Rapport de la municipalité française sur l'association de bienfaisance chinoise de la Guilde de Ningbo, subventions annuelles, de 1922 à 1943*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

*Ramassage des cadavres d'enfants*

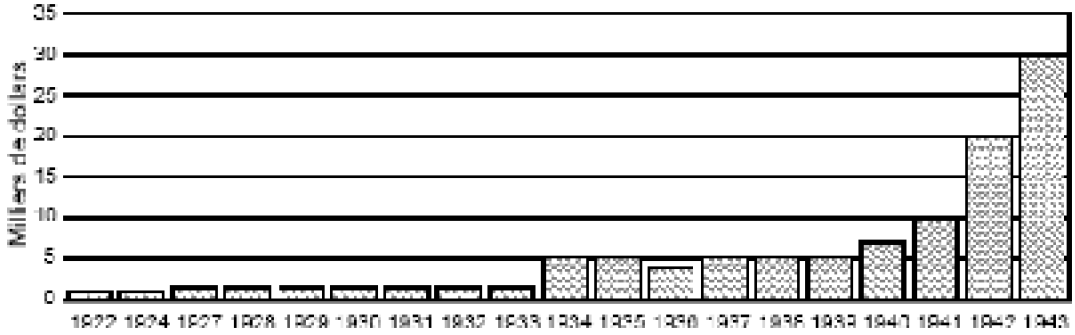


*Subventions octroyées à l'association de bienfaisance de la guilde de Ningbo*

En 1936, par mesure d'économie, la municipalité réduit de mille dollars la subvention annuelle ; de même en 1941 en raison du non-respect des règles d'hygiène exigées par l'administration pour la conservation des corps. [615] En 1940, la subvention augmente pour

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

suivre la hausse du prix du bois nécessaire à la confection des cercueils. En juin 1941, l'administration française impose de nouvelles règles de fonctionnement à l'association, sous peine de lui retirer ses subventions et un surveillant russe est engagé pour contrôler le travail effectué par le bureau, portant son attention plus particulièrement sur la durée de séjour des cadavres au dépôt avant leur évacuation, et le respect des règles d'hygiène.

L'inspecteur en chef de l'hygiène présente au docteur Palud, directeur des services d'hygiène un rapport selon lequel les cadavres doivent tous être amenés au dépôt mortuaire avant d'être envoyés vers les cimetières ; l'inspecteur note cependant que les deux camions de l'association de bienfaisance sont souvent sortis toute la matinée ou l'après-midi et reviennent vides, ce qui laisse supposer que les cercueils ne sont pas contrôlés en vue d'obtenir un permis municipal et sont directement transportés au Quai de France pour être amenés en barque aux cimetières de Pudong. Les deux camions sont utilisés pour transporter les cercueils payants, et les corps provenant de Hongqiao et de secteurs situés dans la ville chinoise comme Nandao sans aucune heure de circulation fixée d'avance et sans que les employés effectuent d'arrêt au dépôt mortuaire, afin d'éviter la surveillance municipale : « Les cadavres d'enfants sont généralement ramassés entre 9 heures et midi. On vit le 7 juillet un coolie rentrer au dépôt à 6h40 du soir avec six corps d'enfants qui auraient dû être enlevés pendant la journée. Un autre coolie fut rencontré un jour à 19h35 circulant tranquillement rue Massenet avec un cercueil d'enfant alors que le dépôt mortuaire est fermé à 19 heures. » [616]

Sur demande de l'administration française, le dépôt mortuaire est lavé chaque jour à grande eau, travail exécuté lorsque le surveillant russe des services d'hygiène est présent. « Nous signalons, cependant, que tout ce nettoyage superficiel du sol est insuffisant, l'atmosphère reste empestée et les mouches se tiennent sur les cadavres et vont de cercueil en cercueil. On n'effectue jamais de pulvérisation de liquide insecticide. Pas de grillage métallique. » Selon le rapport du surveillant russe, des vers et des mouches sortent des cercueils qui ne sont évacués que lorsque leur nombre justifie un déplacement. En général, la durée de conservation au dépôt est de trois à quatre jours, pour réaliser des économies d'essence et de temps, or, en été, les corps se décomposent dans les vingt-quatre heures suivant leur arrivée. L'association, afin de maintenir les subventions de la municipalité, falsifie à la hausse le nombre de cadavres abandonnés ramassés et à la baisse celui des cercueils payants, pour les faire enregistrer dans la section des cercueils d'indigents et l'administration doit effectuer un contrôle constant pour établir un chiffre plus proche de la réalité. L'association refuse alors la présence à long terme du surveillant russe et exige de rester une institution indépendante, sans droit de regard de la part de l'administration, et les conseils et ordres de l'administration restent sans effet, avec pour seul moyen de pression la réduction des subventions ou l'interdiction du service payant d'enlèvement des cercueils ; la municipalité est cependant trop dépendante de cette association, la seule dans la Concession française à s'atteler à cette tâche difficile, pour que ses menaces soient prises en compte. Aussi maintient-elle ses subventions tout en continuant à effectuer un contrôle quotidien sur le travail de

[615] AMS, U38 1 148 (3), *Association de Bienfaisance chinoise de la Guilde de Ningbo*.

[616] AMS, U38 1 148 (1), *Rapport du chef inspecteur d'hygiène sur l'association de bienfaisance de la guilde de Ningbo, 1941*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

l'association chinoise par des moyens détournés : l'administration interdit par exemple de ramener des cadavres de la zone de Hongqiao sans une autorisation municipale préalable, les employés devant en outre obtenir des inspecteurs du service d'hygiène un permis de passage pour chaque cercueil. Ce contrôle est cependant limité et n'empêche pas les erreurs, comme lors de l'incinération de cadavres à Xujiahui où un corps d'enfant encore vivant est découvert. En fin de compte, les responsables de l'association organisent leur travail comme ils l'entendent ; ils veulent affirmer leur indépendance par rapport à l'administration française dont ils sont peu enclins à recevoir des ordres qu'ils considèrent comme un abus de pouvoir. La gestion du bureau révèle toutefois un manque de connaissance des notions et pratiques en matière d'hygiène publique, qui ne peut s'expliquer uniquement par l'ampleur de la tâche durant les années de guerre.

En 1942, les services d'hygiène, ayant observé que les cadavres abandonnés sur la voie publique y restent longtemps, sollicitent une action rapide de l'association de bienfaisance. Selon les rapports des services sanitaires, le bureau n'emploie que trois coolies chargés d'enlever, sans automobile, une moyenne de trente cadavres par jour. Une épidémie de typhoïde et de choléra, qui se déclare durant l'été 1942, aggrave la situation ; l'état de santé de la population est affaibli par la pénurie alimentaire et la hausse des prix sur le marché noir, causée par le contrôle accru des Japonais sur l'approvisionnement en riz et leurs prélèvement en faveur de leur armée et de leur population civile ; [617] les habitants meurent autant de faim que de maladies contagieuses. Les locaux où sont entreposés les cadavres ne sont donc plus suffisants par rapport au nombre élevé de corps ramassés dans les rues ; le docteur Palud, directeur de l'hygiène publique et de l'assistance, soumet à la municipalité le projet de construire un établissement municipal chargé de ramasser les corps abandonnés et de les incinérer ; la morgue municipale permettrait en outre de conserver les corps en chambre froide pour les cas d'expertise médico-légale. En raison de la rétrocession de la concession un an plus tard, ce projet n'est pas réalisé. [618]

Après 1943, le docteur Edith Mankiewicz évoque l'impression que le spectacle quotidien des cadavres abandonnés dans les rues, qui ne sont plus évacués faute de services municipaux, a laissée sur sa fille ; la réflexion de sa fille révèle l'importance du phénomène à Shanghai et la banalisation de la mort : « La police ayant disparu, et les 'riches' ne pouvant assurer ce service continuel, dans la nuit, les 'houseboys' déposaient les corps devant la porte d'un voisin. Cette vision de cadavres errants fit demander à Jacquie, lors de notre retour aux États-Unis, au butler très distingué des Joe Mankiewicz : 'Boy, où met-on les morts ici ?' » [619]

Pendant la période de guerre, de nombreux problèmes concernant la gestion des morts se posent pour la municipalité : les guildes refusent que leurs membres soient incinérés comme le souhaitent les services d'hygiène ; les Japonais bloquent la circulation

[617] Marie-Claire Bergère, *Histoire de Shanghai* , Paris, Edition Fayard, 2000, p 330.

[618] AMS, U38 1 148 (1), *Lettre du docteur Palud au directeur des services municipaux, le 3 septembre 1942*.

[619] MAE, *Article du docteur Edith Mankiewicz*, p 12.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

fluviale pour établir un contrôle sur les communications avec l'extérieur ; la Cour de justice chinoise interdit par ailleurs la pratique de l'incinération. La municipalité française parvient toutefois à surmonter ces obstacles grâce à la construction d'un cimetière dans la zone Hongqiao-Xujiahui qui peut contenir quarante mille tombes. Les cercueils les plus défectueux sont brûlés, soit une moyenne de deux mille par mois ; de plus, un règlement exige l'obtention d'un permis de dépôt de courte durée pour les corps.

La municipalité française a souhaité se conformer aux principes de l'hygiène moderne en déplaçant en dehors de l'enceinte de la ville les cimetières. Elle n'a pu cependant changer certaines habitudes des Chinois, comme celle de conserver les corps à domicile ou dans des dépôts provisoires pendant une longue période. La municipalité n'a pas créé de cimetières pour la population chinoise ; ce sont les associations régionales et les guildes qui s'occupent de cette question. Les morts doivent être transportés à l'extérieur de la ville par voie fluviale ou par terre ; cependant, dès que survient une catastrophe naturelle ou un conflit, le système, déjà précaire en temps normal, se paralyse ; par exemple, malgré la courte durée du conflit de 1932, de nombreux cercueils restent bloqués sur la crique de Xujiahui, à la lisière de la Concession française ; même situation en 1937, étendue sur une longue période. Le taux de mortalité générale triple alors, tandis que la mortalité infantile, qui enregistre déjà le niveau impressionnant de 78,4 ‰, monte jusqu'à 141,1 ‰. « En trois mois d'hiver on ramasse 15.000 cadavres abandonnés à la rue. Il s'agit alors d'éloigner, au bas mot, 50.000 cadavres par an. » [620] La tâche a donc été difficile pour les services sanitaires. Pour la municipalité, la meilleure solution consistait à incinérer les corps lorsque les communications avec l'extérieur étaient stoppées ; cependant, cette pratique suscitant une forte opposition de la part de la population et des autorités chinoises, les services sanitaires renoncent à maintenir cette mesure, sauf en cas d'urgence. La résistance des Chinois à l'instauration de cimetières et à la conservation des corps leur a permis de conserver leurs méthodes de travail et leurs habitudes et l'on voit encore des charrettes tirées par des coolies chinois transportant des cadavres ; on pourrait définir cette situation comme un compromis entre les règlements et exigences des Français et les pratiques chinoises.

## 2.4. Conclusion

Cette étude nous montre la complexité de notre rapport à la propreté et l'émergence, à la fin du XIXème siècle, d'une politique d'hygiène et de santé publique, concomitante aux découvertes de Pasteur, qui soutient le processus de colonisation : la pauvreté et l'insalubrité qui dégradent les villes chinoises servent d'arguments aux puissances occidentales pour imposer leur occupation et leur domination politique. De son côté, le gouvernement chinois, souhaite contrecarrer les pressions des puissances étrangères et

[620] Archives privées de Louis Malval, Article de J. Malval et Y. Palud, *Le sort des cadavres dans la Concession française de Shanghai, Revue d'Hygiène, Tome 61, n°1, janvier 1939, p 44.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

choisit de se plier à leurs exigences sanitaires pour en limiter les contrôles. Ainsi la Chine espère-t-elle se hisser sur la scène internationale.

D'autre part, la stabilité politique est garante du maintien d'un état sanitaire satisfaisant car les troubles, en désorganisant profondément la société, empêchent la mise en œuvre des mesures sanitaires et l'éducation de la population. Dans un contexte de guerre, les conditions de vie se dégradent rapidement et la maladie s'installe : « on notera que, presque toujours, les épidémies creusent leur sillon à la suite des guerres. Trois mots sont récurrents dans l'histoire du Moyen Age : peste, famine et guerre. Aujourd'hui encore, une épidémie succède, en règle générale, à un important déplacement de population, conséquence d'un conflit politico-militaire. » [621] La guerre apporte avec elle son lot de misère et de dévastation humaine, illustrées par l'arrivée de milliers de réfugiés à Shanghai. Quand le désordre se généralise, seule la survie compte, et les individus n'ont d'autres soucis que se nourrir, s'habiller, se protéger de la mort.

Constamment sollicités durant cette période, les services d'hygiène français ont dû s'adapter rapidement et sont réorganisés en 1930 par les docteurs Rabaute et Palud ; un dispositif efficace est mis en place pour contrôler la situation sanitaire et la concession fait preuve d'innovation en créant, par exemple, un centre de désinfection pour les pousse-pousse. L'aide aux réfugiés et aux habitants est surtout financée par les associations régionales chinoises, aidées d'associations caritatives privées, et quelquefois de missionnaires comme le Père Jacquinot. Les services français limitent leur action au contrôle sanitaire et médical des camps et à des campagnes de vaccination, ce qui revient à dire que les seules vraies mesures prises le sont pour protéger la communauté européenne des risques d'épidémie et de la dégradation des conditions sanitaires. De leur côté, les Jésuites ont assuré une protection aux élèves chinois réfugiés dans leurs écoles : en 1942 le Collège St Ignace compte mille quatre cent soixante douze étudiants, ce qui représente un nombre trois fois plus élevé que celui des années précédentes. [622]

L'incompréhension et les préjugés qui caractérisent la politique impérialiste des puissances occidentales sont largement illustrés par les discordances entre les discours et la réalité. Si les municipalités étrangères ne tarissent pas de critiques sur le manque d'implication de la municipalité chinoise, dans les faits elles restent en retrait lorsqu'il s'agit de venir en aide aux réfugiés et de financer des structures lourdes comme les hôpitaux. En outre, les mesures sanitaires et préventives mises en oeuvre dans la Concession française ne sont pas appliquées avec les mêmes modalités selon qu'elles concernent la communauté étrangère, où tout se passe systématiquement de manière moins humiliante qu'à l'égard de la population chinoise : les étrangers ne se font pas interpeller dans la rue pour se faire vacciner, comme tel est le cas pour la population chinoise qui ne se voit informée publiquement du principe de la vaccination qu'en 1938

[621] Jean Rigal, *Epidémies et réactions internationales*, p 170-171, dans Rony Brauman, *Utopies Sanitaires* , Paris, Editions Le Pommier-Fayard, 2000.

[622] Martine Raibaud, '*L'enseignement catholique en Chine sous la République de 1912 à 1949*.' thèse de doctorat, Paris VII, 1991, p 338.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

grâce aux affiches dessinées par le docteur Malval ; en cas de maladie contagieuse, c'est à la population chinoise, considérée comme ignorante des principes de prophylaxie, qu'est imposée la désinfection des logements ; cette intrusion dans l'intimité des foyers est forcément mal vécue quand on connaît l'importance dans la culture chinoise de la séparation entre l'intérieur et l'extérieur et l'interdit attaché à l'espace privé ; à partir de 1940, tous les lilong font l'objet de ce type de programme, qu'une maladie contagieuse ait été enregistrée ou non, pour éviter les risques d'épidémie. La communauté étrangère, elle, reste épargnée sous le prétexte qu'elle est familiarisée avec les avancées de l'hygiène publique et de la bio-médecine.

En ce qui concerne l'installation de l'eau courante et d'un réseau de canalisations, cette démarche suit naturellement l'avancée du progrès; mais sa dimension symbolique dépasse largement les exigences du confort quotidien. Dans la tradition judéo-chrétienne, l'eau purifie et le baptême permet d'intégrer l'église pour faire partie de la communauté des fidèles ; outre leur travail de salubrité publique, les Occidentaux se voient investis d'une mission de salut de l'âme ; à leurs yeux, il est indéniable que leur action est d'une grande valeur et suscitera la reconnaissance des Chinois qui les percevront comme des héros. De leur côté, les Chinois voient l'aspect mercantile du système et observent qu'il bénéficie en priorité aux étrangers à qui ils doivent de surcroît acheter l'eau courante. Cette divergence de point de vue ne peut que susciter le mécontentement de plusieurs corporations directement lésées par le nouveau système : les guildes de porteurs d'eau perdent leur travail, le revenu des vidangeurs chute. En outre, la mentalité chinoise est choquée de voir présenter l'utilisation des déchets humains comme une souillure. Quand les missionnaires renchérissent en développant dans leurs prêches l'idée de purification et en les enjoignant de se laver du péché, les Chinois comprennent encore moins et se sentent humiliés. L'indignation occidentale devant l'ingratitude des « Célestes » creusera encore le malentendu et accentuera le mépris réciproque dans lequel se mureront les différentes communautés.


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

# Chapitre 3. L'assistance publique au sein de la Concession française

La tendance générale en Europe à la fin du XIXème siècle est l'évolution vers une plus grande implication de l'État dans les questions sociales. D'une politique d'assistance publique qui prend uniquement en compte les plus démunis, les États occidentaux évoluent vers la mise en œuvre d'une politique sociale qui prend en compte l'ensemble de la population pour assurer son bien-être. L'émergence de l'État providence a pour objet de protéger l'individu et d'établir un système de justice sociale. [623]

Des études récentes ont montré deux images de l'action sociale durant la IIIème République. La première observe les lacunes de la politique sociale française ; [624] la seconde, sans cacher ces insuffisances, tempère cette idée avec une analyse sur l'action en faveur des femmes et des enfants, pour un meilleur confort dans la maternité et la natalité. [625] La politique sociale à la fin du XIXème siècle est en fait un mélange de tradition et d'innovation. Bien que profondément marqués par les idées révolutionnaires

[623] Rosanvallon, *L'État en France de 1789 à nos jours* , Paris, le Seuil, 1990.

[624] Sanford Elwitt, *The Third Republic Defended* , Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1986. François Ewald, *L'État providence* , Paris, Grasset, 1986. Hatzfeld, *Du paupérisme à la sécurité sociale* , Allan Mitchell, *Divided Path : The German Influence on Social Reform in France after 1870* , Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1991. Pierre Rosanvallon, *L'État en France de 1789 à nos jours* , Paris, Seuil, 1990, pp 139-183. Stone, *Search for Social Peace*. Timothy Smith, '*The politics of public assistance in Lyon, France, 1815-1920'*, Ph.D NewYork, Columbia University, 1994.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

de 1789, les responsables politiques de la IIIème République sont partagés entre une hostilité libérale à l'égard du pouvoir et un républicanisme centralisateur. Selon les tenants du libéralisme, vouloir éradiquer la pauvreté et les pauvres, phénomène inhérent à la vie, altèrerait l'ordre social, tandis que le respect de la propriété privée et des libertés individuelles, bases de la démocratie, s'oppose à l'intervention systématique du gouvernement. [626] En revanche, selon l'idéologie jacobine, l'État, en tant que seul représentant de la volonté générale, est l'unique acteur social possible en France, ce qui signifie, pour de nombreux républicains et plus particulièrement les membres du Parti Radical, que l'État a un rôle central à jouer dans la société. [627] La prédominance du libéralisme commence à diminuer durant les années 1880 et 1890 à travers un processus qu'un chercheur a appelé 'l'invention du social.' [628] Inquiets de voir la France devancée par d'autres nations européennes comme l'Allemagne et l'Angleterre avec Florence Nightingale, les théories libérales commencent à être remises en cause notamment en matière sociale et l'après guerre marque un tournant dans la politique sociale de la France. La législation qui se met en place est autant le fait des préoccupations natalistes que des concepts français de citoyenneté et d'État : l'accès aux soins est élargi par les Lois sur les Assurances Sociales de 1928 et 1930. La création de la Sécurité Sociale en 1945, qui généralise la couverture sociale à l'ensemble des salariés, marque pour Didier Fassin « l'aboutissement de cette idée d'une régulation par l'État des rapports sociaux pour en minimiser les effets sur les corps. » « L'universalisation de la couverture sociale sous la tutelle de l'État (…) définit ainsi une nouvelle mission de l'État moderne : la réduction des injustices et la protection des pauvres. » [629] C'est à cette époque que ce modèle d'État social a connu sa maturité ; il est remis en cause à l'heure actuelle en raison de « la dissolution du contrat social » caractérisée par l'augmentation du chômage et la précarisation de l'emploi et l'on observe que « même lorsque ce contrat existait, la protection sociale n'a guère permis la réduction des inégalités devant la maladie et la mort. » [630]

[625] Elinor Accampo, Rachel G.Fuchs, Mary Lynn Stewart, eds., *Gender and the Politics of Social Reform in France, 1870-1914* , Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1995. Rachel G.Fuchs, *Poor and Pregnant in Paris : Strategies for Survival in the Nineteenth Century* , New Brunswick, Rutgers University Press, 1992. Catherine Rollet-Echalier, *La Politiqe à l'égard de la petite enfance sous la IIIème République* , Paris, Presses Universitaires de France, 1990. Sylvia Schafer, '*Children in Moral Danger and the Politics of Parenthood in Third Republic France, 1870-1914*', Ph.D. Berkeley, University of California, 1992. Mary Lunn Stewart, *Women, Work, and the French State : Labour Protection and Social Patriarchy, 1879-1919* , Kingston, McGill/Queens University Press, 1989.

[626] Henri Hatzfeld, *Du paupérisme à la sécurité sociale* , pp 33-101.

[627] Pierre Rosanvallon, *L'État en France de 1789 à nos jours* , Paris, Seuil, 1990, pp 95-99

[628] Jacques Donzelot, *L'invention du social* , Paris, Fayard, 1984.

[629] Didier Fassin, *L'Espace politique de la Santé* , Paris, Puf, 1996, p 116-117.

[630] Didier Fassin, *L'Espace politique de la Santé* , pp 117-118, Rosanvallon est cité par ce chercheur dans le cadre de son argumentation.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

A Shanghai existe déjà une solide tradition d'assistance publique créée par les institutions religieuses ; l'administration française, à son tour, va prendre en charge la gestion de la pauvreté. C'est à cette tradition de charité chrétienne et au principe de solidarité sociale mis en oeuvre par l'État que la municipalité française de Shanghai se rattache dans sa politique sociale et sanitaire. S'impliquer dans ces questions apparaît pour les responsables politiques français comme la marque de la modernité et le symbole d'un État de droit qui assure la répartition équitable des richesses. La politique sociale de la municipalité française s'inspire aussi du travail de propagande effectué par le 'Service des œuvres françaises à l'étranger' institué le 15 janvier 1920 ; placé sous la direction du ministère des Affaires étrangères, ce service a pour objectif d'étendre l'influence de la France et son action civilisatrice dans le monde. Emile Naggiar, qui y occupe le poste de directeur d'octobre 1924 à novembre 1925 avant d'être nommé consul à Shanghai (1926-1928), en exprime les principes en prônant la mise en œuvre d'une action éducative, sociale ainsi qu'une mission d'information auprès de la population chinoise.

L'idée nouvelle, qui voit le jour en 1927 [631] au sein de la municipalité française de Shanghai, est celle de la responsabilité de la puissance publique dans l'action sociale. Celle-ci a pour devoir d'assurer la redistribution des richesses en faveur des plus démunis. La municipalité française de Shanghai s'engage concrètement dans la voie de l'assistance publique à partir de 1930, en créant des programmes d'aide sociale qu'elle contrôle directement et en subventionnant les œuvres philanthropiques fondées par les Jésuites, les Sœurs de la Charité, par Lu Baihong, homme d'affaires chinois catholique, et par les associations caritatives russes. Les hôpitaux, dans ce contexte, sont à la fois le lieu de la médicalisation et de la pratique clinicienne et celui de l'assistance aux pauvres où les miséreux, les incurables, les malades mentaux et les personnes âgées y sont accueillis faute d'institutions spécialisées. [632]

Pour les responsables français, l'objectif est d'atténuer les risques de désordres sociaux et de garantir ainsi la stabilité sociale. L'image de prestige et de grandeur morale liée aux actions philanthropiques est également un aspect important des motivations de la municipalité, tandis que des raisons d'ordre sanitaire justifient les mesures sociales qui permettent d'éduquer et de soigner les populations et de favoriser ainsi des modes de vie moins pathogènes qui, s'ils n'étaient pas modifiés, affecteraient l'ensemble de la population. L'objectif est de créer un univers plus sain, ce qui suppose la prise de conscience individuelle dans le comportement et la responsabilité de chacun à l'égard des autres : il s'agit de se maintenir en bonne santé pour le bien-être de la communauté.

Pour les médecins fonctionnaires en charge du service d'assistance publique, l'aide aux pauvres n'est davantage motivée par des raisons de santé publique ainsi qu'humanitaires que de charité chrétienne, comme pour les catholiques français et

[631] Année de création par le Consul français de Shanghai, M.Wilden, de la Caisse des œuvres d'intérêt public qui a pour fonction de subventionner des œuvres culturelles, médicales et sociales.

[632] Comme le note Sophie Dion-Loye dans <u>Les pauvres et le droit</u> , p 13 : « *Sur les relations entre l'hôpital et les pauvres, on peut remarquer que l'Assistance publique est toujours définie comme l'ensemble de l'administration et des établissements qui viennent au secours des malades et des nécessiteux. D'ailleurs, selon Littré, au sens figuré, le mot hôpital signifie misère et pauvreté*. »

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

chinois. Le docteur Rabaute, directeur de ce service de 1930 à 1938, souligne la difficulté de l'action sociale, ce qui l'amène, en 1936, à un point de vue très mitigé quand à son fonctionnement, certaines œuvres étant privilégiées au détriment d'autres ; il s'inquiète d'éventuels effets pervers de l'assistance publique : « il y a lieu de se demander si avec les meilleures intentions du monde, on n'est pas tombé dans l'écueil qui consiste à faire de ce qu'on donne à l'assisté quelque chose de trop enviable qui limitera son effort et encouragera son imprévoyance. » L'assistance publique doit, pour lui, être « étudiée, discriminée et canalisée vers un rendement plus grand et plus rationnel. » Les inquiétudes soulevées par le docteur Rabaute représentent un des leitmotiv repris par les opposants au système d'assistance aux pauvres qui les présentent comme des imposteurs profitant de l'argent public. Les doutes demeurent sur la réalité de la condition de pauvre et sur les raisons justifiées ou non de cet état, ce qui amène à établir la notion de vrai et de faux pauvre, les seconds abusant de la confiance de ceux qui les aident. Le rapport est donc difficile entre celui qui apporte son soutient et celui qui le reçoit, à qui il appartient de justifier de sa misère et de la mettre en valeur pour susciter le secours, ce qui a pour effet d'accroître le doute sur la réalité de la misère de celui qu'on assiste.

La municipalité reconnaît le principe de l'aide sociale et veut en profiter pour améliorer son image ; dans sa politique d'assistance publique, la priorité est donnée aux œuvres dites de 'propagande' qui reçoivent les fonds les plus élevés et à l'assistance médicale, qui l'emporte sur tous les autres domaines : subvention aux œuvres privées de bienfaisance, assistance sociale telle l'aide aux prostituées, aux mendiants, aux enfants délinquants, formation de jeunes adultes. Le nombre des bénéficiaires est ainsi limité et les services municipaux d'assistance publique sont privilégiés au détriment des associations caritatives russes ou chinoises. Pour la population russe, la municipalité met en place un bureau de surveillance qui oblige les personnes assistées à fournir des informations sur leur lieu de résidence, leur situation personnelle et familiale, et exige de la part des postulants deux ans de résidence dans la Concession française. La COIP, Caisse des oeuvres d'intérêt public, qui subventionne l'action sociale de la municipalité, octroie le financement le plus élevé aux œuvres dites 'd'intérêt public' comme le Journal de Shanghai, le Cercle français, et la Radiophonie dont les subventions représentent la même somme que le budget consacré aux établissements hospitaliers qui inclut également toutes les œuvres de bienfaisance ; les nombreuses associations caritatives de la concession e voient leur subvention diminuée d'autant.

L'action médicale, en retrait au niveau financier par rapport à ces œuvres culturelles françaises, suscite malgré tout, à partir de 1930, l'intérêt du Consul et des conseillers municipaux. C'est que les responsables français, en modernisant l'hôpital Sainte Marie, en profitent pour contrôler l'aide médicale apportée à la population chinoise et russe, ce qui ne pourrait se faire si la municipalité s'en remettait aux organisations caritatives privées. Ils valorisent leur action en la diffusant largement dans le public et mettent l'accent sur la nécessité de porter toute entreprise au crédit du consul représentant la France, car l'œuvre laissée aux mains d'organisations privées qui pourraient être politisées ternirait l'image de la France agissant contrairement à ses principes. Si la municipalité soutient les hôpitaux créés par l'homme d'affaires catholique Lu Baihong, c'est que ce dernier est un interlocuteur privilégié en raison de ses liens avec les Jésuites


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

et les Sœurs de la Charité, de son action caritative qui découle de sa foi religieuse, et de sa réussite dans les affaires, qui lui permet de financer de nombreuses œuvres philanthropiques. La municipalité ne faisant pas confiance aux autres structures, comme celles gérées par les associations régionales chinoises, elle leur octroie peu d'aides mais soutient certaines structures chinoises comme l'œuvre de bienfaisance de l'Association Régionale de Ningbo, qui prend à sa charge un problème aussi important que l'incinération des cadavres de Chinois trouvés dans la rue.

Cette attention portée à la médicalisation, qui vient au second rang des contributions octroyées par la municipalité, révèle les peurs face à la maladie et aux épidémies mais peut également être perçue comme le reflet d'une faille du système politique : l'idée se développe en Occident, que les hôpitaux relèvent de la responsabilité de l'État. Or, l'action de la municipalité est limitée à certaines catégories de personnes : seuls les employés municipaux bénéficient de la gratuité des soins ou d'un tarif préférentiel, les Chinois résidents, payant pourtant les impôts et les taxes municipales ne sont pas pris en compte par ce système d'aide sociale ; ainsi, selon le docteur Rabaute, les asiles pour personnes âgées n'intéressent pas la municipalité, la population occidentale de Shanghai ne comprenant pas cette tranche d'âge, or ces maisons de retraite sont « non seulement utiles, mais absolument nécessaires.» [633]

La guerre bouleverse les conditions économiques et sociales à Shanghai, provoquant une récession économique qui entraîne un chômage important ; elle s'accompagne également de pénuries et d'une hausse des prix, comme celle du prix du charbon et des médicaments qui ont doublé. De ce fait, davantage de personnes font appel à l'assistance de la municipalité et les budgets consacrés à ce secteur doivent être augmentés. Durant cette période, le docteur Rabaute propose d'accroître le nombre de lits financé par la COIP ce qui permet d'accueillir davantage de malades indigents. [634] Le budget consacré à l'assistance médicale pour les malades dits généraux (c'est-à-dire les maladies courantes et non contagieuses) est augmenté de 30%. Une section de gériatrie est créée pour accueillir les personnes âgées qui occupent sur une longue période les lits d'hôpitaux réservés aux indigents alors qu'ils ont besoin d'infrastructures adaptées. A partir de 1939, douze lits sont assurés au sein de l'hôpital Sainte Marie pour des malades chroniques étrangers qui ainsi n'occuperont pas ceux réservés aux indigents. Selon le docteur Rabaute, si un tel service n'a pas été envisagé auparavant c'est que « il ne faut jamais faire trop complet sans quoi on risque d'attirer tous les indigents, ou soi-disant tels, épars dans toutes les villes de Chine. En second lieu, c'est que les conditions qui existent maintenant proviennent pour une très grande part du fait des hostilités qui ont tout bouleversé. Pas de travail, vie plus chère, misère plus grande d'où malades plus nombreux et assistés de toutes catégories, plus nombreux aussi. » [635] La crainte est toujours présente d'attirer les réfugiés russes qui résident dans les autres villes de Chine, comme Harbin, Beijing, Tianjin ou Qingdao ; s'ils arrivent à Shanghai, c'est pour des

[633] AMS, U38 5 1061, *Rapport du docteur Rabaute, le 30 décembre 1937*.

[634] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°62, *Lettre du docteur Rabaute au Consul, le 2 février 1938*.

[635] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°62, *Lettre du docteur Rabaute au Consul, le 2 février 1938*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

raisons politiques et économiques comme à partir de 1932 lorsque les Japonais contrôlent Harbin : en 1935, le rachat de la 'China Eastern Railway Company' par les Japonais enlève leurs moyens de subsistance aux Russes qui travaillaient dans cette entreprise, ce qui les pousse à se rendre à Shanghai. Enfin, l'antisémitisme grandissant contraint les Russes juifs à quitter Harbin. [636]

A partir de 1938, l'action grandissante de la municipalité dans le secteur de l'assistance médicale l'amène à favoriser les organisations russes qui agissent dans ce secteur, telle la Maison de Convalescence pour Tuberculeux Russes créée par la société de la Fleur Blanche considérée comme une œuvre 'des plus précieuses'. Le docteur Rabaute, s'il reconnaît le rôle de relais indispensable de ces associations, souhaiterait qu'elles soient centralisées pour éviter d'avoir à traiter avec de nombreux comités et pour conserver une plus grande emprise sur les associations auxquelles la municipalité octroie des aides car la prévalence d'une action politique sous couvert d'action philanthropique inquiète les autorités françaises. Le docteur Rabaute préconise dans ce sens un « plan de centralisation, de direction, et de contrôle » pour mener « une politique d'assistance médicale et sociale plus raisonnée et génératrice de meilleurs effets. » [637] mais l'instabilité liée à la guerre ne permet pas la réorganisation du système selon ces principes.

## 3.1. La Caisse des œuvres d'intérêt public (COIP)

La Caisse des œuvres d'intérêt public (COIP), qui commence à fonctionner en 1928, fait l'objet d'une Ordonnance consulaire promulguée par le Consul Wilden le 16 décembre 1927. La Caisse vit grâce aux taxes prélevées sur le Champ de Courses, connu également sous le nom de Canidrome, fondé en 1928 par Felix Bouvier, entrepreneur français, sur la rue du Roi Albert (actuellement Shanxi nan lu) ; il s'agit d'un complexe de divertissement qui comprend, en dehors des courses de lévriers sur lesquels les joueurs parient de l'argent, un restaurant, un bar, une salle de danse, et une arène pour la boxe. Du Yuesheng, qui possède des parts dans le capital du Canidrome, importe les chiens d'Angleterre sans payer de taxes douanières grâce à ses relations ; mais en 1929, le gouvernement chinois, opposé aux maisons de jeux pour des raisons morales, veut fermer ce centre de divertissement et interdit l'importation de chiens de course ; malgré la protestation du Consul français, l'interdiction est maintenue et il est décidé d'élever des chiens sur place, ce qui entraîne l'installation d'infrastructures spécifiques et des dépenses supplémentaires. [638]

[636] Marcia R. Ristaino, *The Russian diaspora community in Shanghai*, pp 192-208 *in* Robert Bickers, Christian Henriot, *New frontiers* , Manchester University Press, 2000.

[637] Op.cit.

[638] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°61, *Lettre des administrateurs du Champ de courses français au Consul général de France, le 18 septembre 1929*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

La COIP prélève également des taxes sur le Parc des sports ou 'Auditorium' qui se situe sur une partie du vaste terrain occupé par le Canidrome ; il ouvre ses portes en février 1930 et offre comme spectacles des compétitions de pelote basque sur lesquelles sont effectuées des paris ; l'Auditorium comporte cinq étages, des tribunes climatisées, et des loges privées dont une est réservée au Consul français par Félix Bouvier qui souhaite entretenir de bons rapports avec les responsables politiques de la Concession française. Les joueurs de pelote viennent du sud-ouest de la France et reçoivent un salaire élevé comme indemnité d'expatriation et pour leur niveau élevé dans la pratique de ce sport. A la demande du Consul français, les matches de pelote basque ont lieu seulement en fin de semaine, les jeudi et vendredi soir et les samedi et dimanche matinée et soir, pour éviter d'aviver les tensions avec les autorités chinoises. [639] Alors même que le gouvernement chinois a ordonné la fermeture des Champs de Courses, l'ouverture de tels établissements est ainsi justifiée par la redistribution qu'opère la COIP à des œuvres d'intérêt public, culturelles ou médicales. Ce système est favorable à la municipalité française qui peut ainsi endosser le rôle de bienfaiteur de la communauté et élargir son champ d'action à des domaines d'utilité publique.

Ces deux complexes attirent de nombreux étrangers et Chinois, rapportant ainsi beaucoup d'argent. La COIP en tire l'essentiel de ses revenus, grâce au prélèvement de 11 à 20% des recettes sur les paris mutuels des deux établissements ; [640] les recettes versées par le Parc des sports à la COIP varient peu au fil des ans et augmentent en 1937, malgré la guerre sino-japonaise, assurant ainsi le maintien de la COIP. L'ensemble des subventions et secours distribués par la Caisse des œuvres représente 45% des recettes des établissements de jeux en 1938 et 1940, années pour lesquelles nous disposons d'un rapport synthétique du contrôleur comptable, établi en fin d'année, pour la commission d'administration sur la vérification et le contrôle des comptes. L'année 1938 est le dixième exercice de la Caisse.

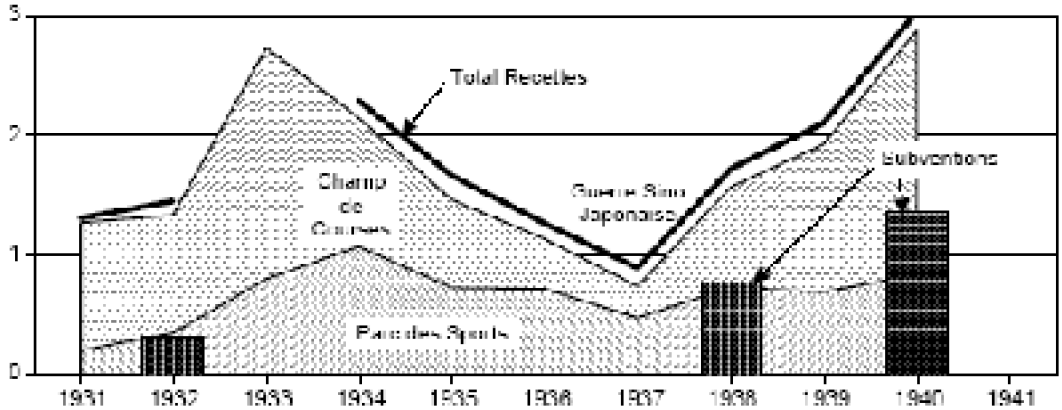


*Caisse des œuvres, recettes et subventions (en millions de dollars)*

La COIP est un organisme indépendant de la municipalité française et possède son

[639] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°61, *Lettre du directeur du Parc des sports, Auditorium au Consul français de Shanghai, le 31 janvier 1930*.

[640] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°61, *Ordonnance consulaire du 26 avril 1929*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

propre comité de direction dont les membres sont pourtant pour la majorité issus de l'élite dirigeante de la municipalité : les personnes qui siègent à la commission provisoire d'administration municipale appartiennent aussi à la COIP, ce qui se traduit par une politique commune. La COIP finance à 90% les projets choisis par son comité de direction et par la municipalité. Cette politique n'est guère favorable aux administrateurs du Canidrome et de l'Auditorium qui le font remarquer au Consul français : « C'est là un sacrifice dont on mesure l'étendue lorsqu'on constate qu'en dix mois environ, nous avons versé 483.765$ (dont 455.813 $ au Consulat et $ 27.952 à la Municipalité) aux parties publiques prenantes alors que nos actionnaires n'ont pas encore reçu le moindre dividende, et qu'il n'y a aucun espoir qu'ils en reçoivent pour le présent exercice, en admettant même qu'il n'y ait aucun ralentissement dans les affaires du Canidrome. »[641] En effet, l'installation de ces centres a entraîné de lourds investissements et les travaux n'ont pas été réalisés sans mal et par la suite les pressions du gouvernement chinois ont mis un frein à l'encaissement des bénéfices.

Dans la Concession internationale, deux sociétés anglaises ont ouvert en 1926 des établissements de courses de chiens avec pari-mutuel, et disposent à leur convenance du produit des jeux : le premier porte le nom de 'Luna Park' et le second, le 'Stadium'. Cependant, à plusieurs reprises, les autorités chinoises demandent au SMC la fermeture des champs de courses de chiens. A la fin de l'année 1930, le SMC est sollicité par plusieurs sociétés qui, elles aussi, souhaitent ouvrir des établissements pratiquant le pari mutuel. Face à la pression du gouvernement chinois, le Consul anglais, J.F. Brenan, décide de supprimer ces établissements pour éviter que l'image des Anglais en soit ternie, en les présentant comme exploitant la passion du jeu des Chinois ; le 31 mars 1931, le SMC ordonne la fermeture des deux champs de course de chiens, ce qui amène les responsables du 'Luna Park' à se réunir le 4 avril afin d'agir contre les mesures prises par le Conseil, mais la réunion est interrompue par la police.[642] Dans ce contexte, la politique de compromission de la municipalité française envers la Bande verte et Du Yuesheng, actionnaire au sein du Canidrome, inquiète de nombreux responsables politiques étrangers qui regrettent que les municipalités étrangères n'adoptent pas une politique commune face au gouvernement chinois. En effet, la municipalité française décide d'autoriser le fonctionnement des établissements de pari mutuel, au prétexte que les champs de courses de chevaux (un dans la Concession internationale et deux dans la partie chinoise) continuent de fonctionner et qu'étant souveraine au sein de la Concession française, elle peut décider seule de ses règlements. En ce qui concerne la critique liée à l'exploitation de la passion du jeu des Chinois, la municipalité incite les sociétés situées sur la Concession française à fonder un club dont seuls les membres seraient admis et où la cotisation serait assez élevée pour écarter les Chinois sans grandes ressources, ce qui éviterait l'accusation de les acculer à la misère. Le ministre plénipotentiaire français à Beijing, Wilden, approuve le maintien des sociétés de jeux par « le fait que sur notre

[641] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°61, *Lettre des administrateurs du Champ de courses français au Consul général de France, le 18 septembre 1929*.

[642] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, dossier n°817, *Note sur les courses de chiens à Shanghai, le 16 avril 1931 de Koechlin, Consul français à Shanghai au MAE*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

concession, grâce à des prélèvements considérables, des sommes assez importantes pour bâtir un hôpital et une école chinoise, faciliteraient dans une certaine mesure cette attitude. » [643]

Paradoxalement, c'est la campagne des autorités et des journaux chinois ainsi que celle des journaux anglais contre les paris mutuels qui permet à la municipalité française de justifier les taxes élevées qu'elle prélève pour la COIP. Selon l'Ambassadeur Wilden, « le fait qu'une partie considérable des recettes effectuées va aux œuvres d'intérêt public, ce qui n'était pas le cas sur la Concession internationale, prive d'ailleurs les protestataires d'un des principaux arguments dont ils pouvaient user. » [644] Si la campagne reprend durant l'année 1931, la municipalité française met en avant le droit d'extraterritorialité pour autoriser l'ouverture des établissements français : « Le maintien ou la fermeture du Canidrome ne sont plus alors, pour notre Consul général, que des questions d'opportunité. » [645] La seule crainte évoquée, et qui pourrait amener à la fermeture des établissements, est l'agitation du public qui se serait mobilisé contre le maintien des paris mutuels. En 1934, l'association des contribuables chinois de la Concession française proteste, par exemple, contre les autorités françaises qui persistent à autoriser le fonctionnement du Canidrome et de l'Auditorium, malgré les demandes réitérées de fermeture des autorités chinoises ; cette association remet en cause la bonne foi des autorités françaises qui n'ont jamais présenté officiellement la répartition des aides octroyées par la COIP. [646] Les établissements français sont maintenus et la COIP demeurera jusqu'en 1944, malgré les difficultés financières rencontrées en 1937 au moment de la guerre sino-japonaise, qui auraient pu remettre en cause son fonctionnement.

La commission d'administration de la COIP est composée du Consul général de France, du Directeur général des services municipaux, du Directeur des services d'hygiène et d'assistance publique, du Médecin municipal, du Principal du collège municipal français, du Directeur des services de police et de sûreté, de quatre membres de la commission provisoire d'administration municipale, de trois membres de la chambre de commerce française de Chine, de trois au moins et six au plus résidents de la Concession française, désignés par le Consul. Les décisions de la commission sont prises à la majorité des voix. En 1933, la commission d'administration de la COIP est ainsi composée respectivement selon les positions énoncées précédemment, de Verdier, Rabaute, Velliot, Grosbois, Fabre. Les personnes désignées par la commission provisoire d'administration municipale sont J. Donne, négociant, Président de la Chambre de

[643] MAE, Série Asie, Sous-série Chine, dossier n°817, *Lettre de Wilden, Ministre plénipotentiaire de la République française en Chine à A.Briand, MAE, Paris, le 22 juin 1931*.

[644] Op.cit.

[645] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°61, *Lettre des administrateurs du Champ de courses français au Consul général de France, le 18 septembre 1929*.

[646] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°61, *Lettre de l'association des contribuables chinois de la Concession française, le 14 mai 1934 au Consul général de France*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Commerce française, J. Sauvayre, négociant, et Lu Baihong, industriel et membre de la municipalité française. Les personnes choisies par la Chambre de Commerce française sont Beuchot, négociant, H. Mazot, Directeur de la Banque d'Indochine, également membre de la municipalité française, et H. Dupuy, négociant, qui, comme son collègue, participe à la commission provisoire d'administration municipale. Le Consul désigne H. Bar, Directeur de la Banque franco-chinoise, membre de la municipalité, F. Bouvier, administrateur-délégué de l'Union Mobilière et directeur des établissements de jeux, M. Darre, expert-comptable, L. Lion, négociant, membre de la municipalité. Autant dire que le pouvoir politique au sein de la concession est entre les mains d'un nombre restreint de personnes qui siègent à la fois à la commission provisoire d'administration municipale et à la commission de la COIP. [647]

La répartition des subventions comporte trois volets : les œuvres d'instruction publique, les œuvres d'assistance médicale et les œuvres d'intérêt public et de bienfaisance. Un comité gère chacune de ces sections. Les subventions comprennent les allocations annuelles et les secours extraordinaires respectivement distribués aux établissements scolaires et aux établissements hospitaliers, ainsi que les œuvres diverses, catégorie la plus importante au regard des sommes octroyées, où l'on trouve aussi bien le Journal de Shanghai dans la section 'Œuvres françaises' que, dans la section 'Œuvres de bienfaisance', l'Association 'Refuge pour femmes russes'.

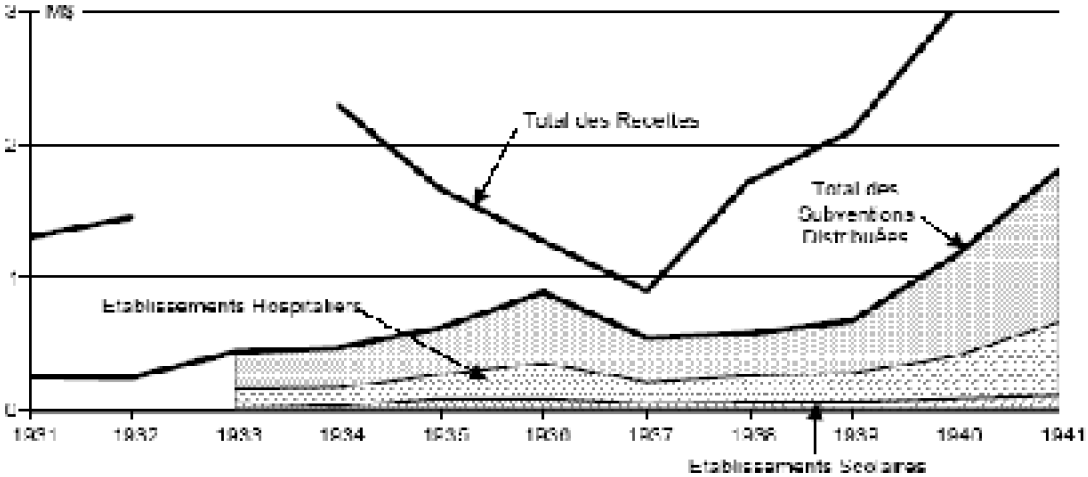


*Caisse des œuvres, recettes et répartition des subventions (en millions de dollars)*

Suite au conflit sino-japonais de 1932, la Caisse des œuvres décide de créer une

[647] Les années suivantes les personnes qui siègent à la commission d'administration de la COIP sont dans l'ensemble les mêmes. Les représentants des différents bureaux municipaux siègent chaque année, comme M. Verdier, L.Fabre, J.Rabaute, Velliot, Ch.Grosbois. En 1938, siègent également L.Chevretton, directeur de la Banque de l'Indochine, le Révérend Père Moulis, procureur de la Mission des Lazaristes, R.Courthial, directeur de la CFTE, Miollis, Agent de la Compagnie des messageries maritimes, C.L.de Goth, avocat, J.Barraud, avocat, et à nouveau, J.Sauvayre, F.Bouvier, H.Bar, J.Donne. Le fils de Lu Baihong, qui a repris la direction des affaires et des œuvres philanthropiques de son père assassiné en décembre 1937, le remplace à la commission. Ainsi, les interlocuteurs privilégiés de la municipalité française, lorsqu'il s'agit des actions caritatives et des infrastructures hospitalières, appartiennent au milieu catholique. Les membres de la municipalité française sont, pour leur part, des personnes qui occupent des positions élevées et influentes dans la Concession française.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

caisse de secours pour éviter de se trouver dans l'impossibilité de poursuivre le financement des œuvres subventionnées ; une partie de l'argent prélevé est placée sur un compte en banque pour être utilisée en cas de déficit budgétaire.

Comme on l'a vu, ce sont souvent les mêmes personnes qui gèrent les différents comités de la COIP et dirigent les services municipaux : c'est ainsi le docteur Rabaute, directeur des services d'hygiène et d'assistance publique, qui propose les orientations à suivre pour le Comité des établissements hospitaliers et le Comité des œuvres d'intérêt public chargé des œuvres de bienfaisance ; il agit en tant qu'expert auprès des autres membres de la commission d'administration qui, ensuite, votent le budget et les sommes octroyées aux différents comités.

L'objectif est d'aider les plus démunis plutôt que de mettre en place une politique de santé qui implique le droit pour les individus à l'accès aux soins, à l'assurance maladie, c'est-à-dire le droit d'être soigné lorsqu'on est malade, et de contribuer ainsi à l'émergence d'un mode de vie moins pathogène. Une vraie politique de santé publique doit s'accompagner de mesures en faveur d'une meilleure alimentation, de conditions de travail moins dures, de congés payés ; ce n'est pas le cas des actions de la COIP qui ne prend aucune mesure pour améliorer les conditions de travail et de vie des Chinois dont la majorité souffre de malnutrition et d'insécurité due à la précarité et à l'insalubrité des logements. Malgré la surpopulation des appartements et les loyers élevés, aucune réglementation n'est mise en vigueur pour protéger les locataires ; selon Nicholas Clifford, au milieu des années 1920 la plupart des maisons occupées par les Chinois dans la Concession internationale manquent d'installations sanitaires ou d'un raccord à l'égout le plus proche, les résidences de moyen standing ne possèdent pas de chauffage, les salles de bains n'ont pas de douche et les cuisines sont petites et inadaptées ; [648] selon Hanchao Lu, seulement 2,1% des familles à Shanghai possèdent le gaz ; [649] la situation dans la Concession française présente les mêmes caractéristiques, les améliorations des infrastructures urbaines et sanitaires engagées par les conseillers municipaux français s'inspirant, le plus souvent, des mesures prises par le SMC. Le souci des autorités françaises est de limiter les désordres sociaux et de garantir un état sanitaire correct au sein de la concession, mais souhaite y parvenir en transformant le comportement des Chinois, en changeant leurs habitudes notamment en ce qui concerne l'environnement, c'est-à-dire mettre les ordures ménagères dans des poubelles installées à cet effet par la municipalité et non les jeter à même le sol, le service de vidange de la municipalité se chargeant, ensuite, de leur incinération ; il s'agit aussi de ne pas cracher pour limiter les risques de contagion et, par mesure de prévention, la population chinoise doit, sur ordre municipal, se faire vacciner par les équipes mobiles et au Dispensaire municipal.

La politique française à Shanghai reste centrée sur l'hygiène publique et le contrôle

[648] Nicholas Clifford, *Spoilt Children of Empire : Westerners in Shanghai and the Chinese Revolution of the 1920s* , Hanovre, Middlebury College Press, 1991, p 64.

[649] Hanchao Lu, *Away From Nanjing Road : Small Stores and Neighborhood Life in Modern Shanghai*, *Journal of Asian Studies* 54, n°1, February 1995: "*For the majority of Shanghai people, a gas supply was something related to the elite and therefore associated with luxury*."

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

des comportements à risque, et n'amène pas à la reconnaissance d'un droit social qui permettrait l'amélioration des conditions de vie des classes les plus exploitées mais fait apparaître le devoir de santé comme l'expression de valeurs non plus sanitaires mais existentielles et morales. Cette politique se radicalise durant la guerre jusqu'à devenir une obsession : la priorité est donnée à l'hygiène publique au détriment de l'aide humanitaire à l'égard des réfugiés chinois secourus uniquement par les associations chinoises qui s'organisent rapidement et gèrent les camps de réfugiés dans les concessions.

Après la rétrocession de la Concession française en juillet 1943, la COIP continue à fonctionner ; pour éviter que ses biens soient réquisitionnés par le gouvernement chinois, elle est assimilée à une œuvre créée par le consulat français de Shanghai, et les propriétés de la COIP au sein de l'hôpital Sainte Marie sont transférées à la Mission des Jésuites tandis que l'Institut Pasteur de Shanghai est cédé à la maison mère ; l'Alliance française, désignée en tant que 'Société française', regroupe par ailleurs sous son nom toutes les œuvres de diffusion culturelle française de Shanghai. [650] Mais les fonds de la COIP s'amenuisent comme une peau de chagrin, amenant à l'essoufflement de l'œuvre française à Shanghai. En 1944, le Journal de Shanghai, la Radiophonie, et l'Institut Pasteur fonctionnent uniquement grâce aux aides de la COIP dont le montant représente la moitié des subventions de l'année ; l'année suivante, la COIP s'arrêtant de fonctionner, le directeur de l'Institut Pasteur doit faire appel au ministère des Affaires Etrangères pour obtenir des fonds. L'arrivée des communistes à Shanghai met un point final à l'action du gouvernement français en faveur de l'Institut Pasteur et de l'université l'Aurore.

# 3.2. Les œuvres d'assistance publique de la municipalité française

Il est important pour la municipalité de financer ses propres institutions d'assistance publique pour marquer la société chinoise de son empreinte et de jouer un rôle dans le domaine de l'hygiène pour limiter la propagation de maladies contagieuses.

## 3.2.1. La Société française de bienfaisance

Dès le début du XXème siècle s'est fait sentir la nécessité de soutenir certains Français dans le besoin ; en 1910, les résidents français décident de créer une structure pour venir en aide aux personnes de nationalité française qui rencontrent des difficultés financières : c'est la Société française de bienfaisance, d'abord financée par les dons de Français, puis par le consulat français. L'objectif de l'association « est de secourir les Français nécessiteux de Shanghai et d'aider les résidents français qui, par suite de mauvaises affaires, de la perte de leur emploi ou de circonstances malheureuses quelconques se

[650] A .D.N., Fonds Pékin, Série A, n°256, *Rapport concernant l'avenir de la COIP, Réunion du 18 et 20 janvier 1943 avec Cattand, Consul-adjoint, Beauroy, Vice-Consul, Jaspar, directeur de la COIP, Chapard, Conseiller juridique*.


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

trouveraient dans la gêne ou dans un embarras momentané ; en second lieu, et suivant les ressources dont elle disposera, de fournir un subside aux Français de passage, qui se trouveraient en détresse à Shanghai et qui, après enquête, seraient reconnus dignes d'intérêt. » [651] Un changement s'opère avec la création de la COIP qui désormais finance en grande partie cette association ; en 1935, le consul français Marcel Baudez promulgue une ordonnance spécifiant la création d'un Comité de gestion de la Caisse de Bienfaisance du Consulat Général de France qui se réunit une fois par mois, composé du Consul, d'un membre de la COIP, d'un membre appartenant à la Chambre de Commerce française, et de deux membres nommés par le Consul. [652] Les subventions de la COIP permettent ainsi à des Français en difficulté de faire appel au Consulat.

La Société offre son soutien à des Français qui ne peuvent subvenir à leurs besoins, accorde des prêts, et décide de rapatrier certains résidents ; on compte 28 rapatriements en 1935, 15 en 1936, 16 en 1937 et 11 en 1938 où ils concernent, entre autres, un ancien propriétaire d'hôtel en faillite qui n'a pas retrouvé de travail à Shanghai, une femme divorcée et ses quatre enfants à la charge de la société durant six ans, la mère d'un sous-officier du Détachement déjà rapatrié en France et ne possèdant pas les fonds nécessaires pour payer le billet de retour à sa mère ; [653] en 1938, le nombre des assistés est d'une trentaine, vingt et un 'anciens' et dix 'nouveaux'. L'aide doit s'adresser à des personnes qui traversent une période difficile en raison de la crise économique, d'un événement dramatique comme la mort d'un proche ou la perte d'un emploi suite à une maladie ; certains sont d'anciens agents de police qui ont perdu leur travail à la suite de fautes graves, d'autres ont été renvoyés de leur entreprise et ne parviennent pas à retrouver du travail sur place ; pour les femmes, il s'agit de personnes qui se retrouvent sans ressources à la suite du décès de leur mari ou de leur fils employé par la municipalité ou une entreprise étrangère, ou à la suite d'un divorce. Le comité décide des subventions à octroyer en fonction de la valeur morale des personnes, et refuse par exemple d'aider une personne qui, selon le rapport d'enquête, s'adonne à l'alcool. Le rapatriement en France est privilégié sur l'aide financière ; si certains Français provoquent des troubles et manquent d'argent pour vivre sur place, la Société de Bienfaisance les incite à partir et leur propose la prise en charge de leur billet de retour. Les dons de ses membres s'avérant insuffisants pour garantir le maintien de cette œuvre, le Consulat français fait assurer son financement par la COIP, déterminé qu'il est par la volonté de surveiller la communauté française de Shanghai et d'assurer sa cohésion et la moralité de ses membres ; dans le même temps, son existence permet d'écarter de la ville les résidents qui ternissent l'image de la communauté française par leur pauvreté et leur situation instable. Cependant, à la suite du conflit sino-japonais de 1937, les fonds octroyés par la Caisse des œuvres à la Société de Bienfaisance diminuent en raison de ses difficultés financières.

[651] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°49, *Statuts de la Société française de bienfaisance de 1910*.

[652] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°49, *Ordonnance Consulaire de Marcel Baudez, Consul général de France à Shanghai, le 20 février 1935*.

[653] Op.cit., *Compte-rendu annuel pour 1938*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

**Aides de la COIP à la Société de Bienfaisance de Shanghai** [654]

| | |
|---|---|
| 1936 | 22.000 $ |
| 1937 | 16.200 $ |
| 1938 | 14.000 $ |

## 3.2.2. Le Dispensaire municipal

Le Dispensaire municipal est ouvert au public le 20 janvier 1931 et enregistre un rapide succès auprès des populations chinoise et russe de la Concession française, ce qui se traduit par 11.451 consultations en 1931 et 65.623 en 1935. Les malades consultent le Dispensaire municipal essentiellement pour des affections et des lésions de la peau (69% des consultations en 1939) [655] , ulcères, gale, et également pour des affections des yeux ; toutes des maladies qui exigent un long traitement. Quelques mois après l'ouverture du Dispensaire municipal, le docteur Rabaute constate que de nombreux patients chinois et russes se présentent aussi pour demander des soins dentaires et reconnaît l'importance d'assurer ces soins qui « font partie des soins généraux à donner aux malades et nul n'ignore qu'une bouche en trop mauvais état, en plus des souffrances intolérables qu'elle inflige à un individu, est souvent responsable de pas mal de désordres organiques constatés chez lui. » [656] En conséquence, est créé au sein du dispensaire un cabinet dentaire qui fonctionne trois jours par semaine ; y sont prodigués non des soins de confort mais de première nécessité, comme le traitement d'abcès, de gingivites, de caries, etc, pour lesquels le médecin dentiste reçoit une rémunération de 150 dollars par mois. Une autre spécialité est assurée par le dispensaire, l'ophtalmologie qui constitue une part importante des consultations. [657]

Selon les rapports du dispensaire, les patients chinois qui viennent consulter appartiennent aux couches sociales les plus pauvres : coolies, tireurs de pousse, apprentis, petits commerçants et ils sont en bien plus grand nombre que les étrangers. [658] Les consultations et soins étant gratuits jusqu'en 1936, leur nombre ne cesse d'augmenter mais un changement s'opère en 1937 lorsqu'il est décidé que les patients

[654] **ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°49, *Société française de bienfaisance de Shanghai, Compte-rendu de gestion annuel*.**

[655] AMS, U38 1 131-1 (2) et U38 5 1274 *Rapport du Dispensaire municipal, nombre de consultations entre 1931 et 1939 et nature de la maladie soignée*.

[656] AMS, U38 5 1677, *Lettre du docteur Rabaute au président de la COIP et au Consul général de France à Shanghai, le 19 novembre 1931.*

[657] AMS, U38 5 1682, *Visite au Dispensaire municipale de 1936 à 1941*.

[658] AMS, U38 1 500-1, *Rapport sur le Dispensaire municipal du docteur Rabaute au directeur général des services municipaux, le 12 juillet 1937*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

paieraient 5 centimes pour amortir les frais de fonctionnement : cette contribution, même très faible, entraîne immédiatement une baisse considérable du nombre de patients chinois.

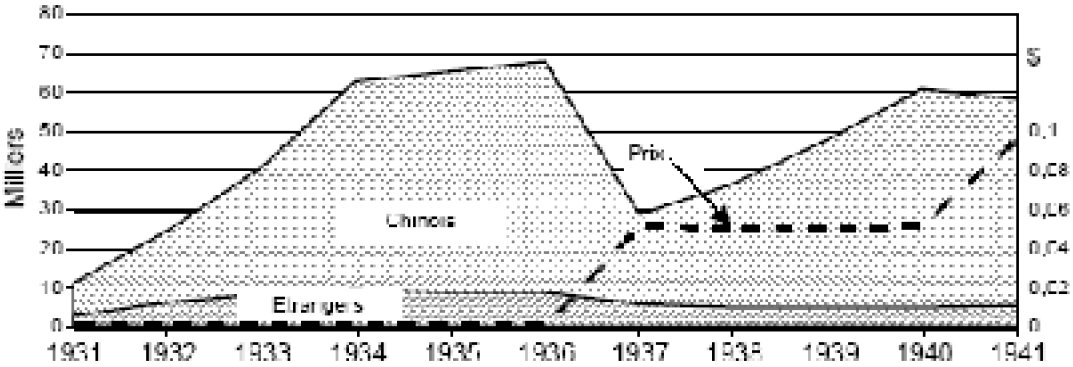


*Dispensaire municipal, nombre de consultations et prix en dollars*

Le docteur Rabaute avait mis en garde la municipalité contre une telle décision qui altérerait l'influence positive du dispensaire sur la population chinoise : « Cinq centimes représentent pour un coolie un repas. Or, je l'ai dit plus haut, la majeure partie de nos consultants sont des coolies, gens porteurs d'affections qui, vu leur genre de vie privé de toute hygiène et leur milieu, mettent du temps à guérir et nécessitent d'assez nombreuses visites au Dispensaire municipal. (…) Il s'en va ailleurs où il paye peut-être quelque chose, dans des Dispensaires chinois où il n'est pas mieux, bien sûr, mais où il est dans son milieu, et ce faisant s'il travaille contre lui, il proteste contre notre mesure. » [659] Les inconvénients de cette mesure sont ainsi supérieurs aux avantages ; entre autres, le personnel est rémunéré pour un travail moindre, or selon le médecin, « le personnel ne demande qu'à travailler et regrette comme nous de voir son activité réduite ce qui lui paraît être une sanction imméritée et inexplicable » [660] et les recettes provenant du tarif de 5 centimes instauré pour les consultations, restent faibles. Le docteur Rabaute met en avant les bienfaits de l'assistance auprès des indigents chinois, car elle permet de créer des liens avec la population locale ; dans ce but il évoque l'intérêt de rétablir la gratuité des soins ou d'instaurer un tarif de 20 centimes pour les patients d'un niveau social plus élevé ; sa demande n'est pas prise en compte, ce qui révèle les incohérences de la municipalité oscillant constamment entre l'engagement dans des projets de santé et d'assistance publique et des craintes injustifiées ou querelles de personnes provoquant un retour en arrière.

## 3.2.3. L'Institut prophylactique

[659] AMS, U38 1 500-1, *Rapport sur le Dispensaire municipal du docteur Rabaute au directeur général des services municipaux, le 12 juillet 1937.*

[660] Op.cit.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Pour le docteur Rabaute, le traitement des maladies vénériennes nécessite la création d'une structure adaptée pourvue par les pouvoirs publics. En décembre 1934, le directeur des services administratifs se rallie à l'opinion du docteur et soutient sa démarche ; grâce à l'investissement assuré par la COIP l'Institut prophylactique est ouvert : son nom est choisi par le médecin pour assurer une certaine discrétion aux patients qui veulent se faire soigner au centre. [661]

L'Institut est rattaché au Service d'hygiène et d'assistance publique de la municipalité et s'adresse aux personnes de faibles revenus qui ne peuvent payer les consultations d'un médecin privé. Les malades peu fortunés paient leurs injections spécifiques au prix uniforme de 0,60 $, alors que s'ils se rendaient chez un médecin l'injection intraveineuse leur reviendrait entre 3 et 5 $ ; ceux qui ne peuvent pas payer sont également soignés, sous réserve d'un contrôle de leur situation financière par la police. [662] Le docteur Viéron, précédemment chef de la mission médicale de Chongqing, est nommé responsable de la section des prostituées. Aucune donnée n'apparaît cependant sur cette section ni le traitement préconisé.

Le docteur Palud, adjoint du directeur du Service d'hygiène et d'assistance, est responsable du dispensaire ; il est secondé par les docteurs Guttierez et Moltchanoff, une

[661] AMS, U38 5 1116, *Dispensaire anti-vénérien prophylactique, Communication du directeur administratif E.Fauraz, le 31 décembre 1934*.

[662] AMS, U38 5 6, *Directeur de l'hygiène et de l'assistance, le docteur Rabaute, le 12 juillet 1937, ouverture de l'Institut prophylactique*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

infirmière russe et deux infirmières chinoises ; l'infirmière russe partage son temps entre l'Institut prophylactique et le Dispensaire municipal pour recevoir les malades étrangers. Le personnel de nationalité russe est indispensable pour recevoir les patients russes qui constituent la majorité des malades étrangers reçus par l'institut les mardi, jeudi et samedi matin tandis que les lundi, mercredi, et vendredi sont consacrés aux malades chinois. Après la consultation du matin, le personnel prépare la consultation du lendemain, met à jour les dossiers des malades, stérilise les compresses et les instruments. Le docteur Palud gère le Dispensaire municipal et l'Institut prophylactique le matin, et consacre ses après-midi au Service d'hygiène et d'assistance.

Fonctionnement comparé du Dispensaire municipal et de l'Institut prophylactique :

Le Dispensaire municipal est un service qui appartient à la 'sous-direction Hygiène et Assistance publique' de la municipalité française ; il est placé sous la direction du docteur Rabaute, directeur du Service d'hygiène et d'assistance publique tandis que son directeur-adjoint, le docteur Palud, est chargé à la fois du fonctionnement du Dispensaire et de l'Institut prophylactique.

Le Dispensaire comprend un service d'assistance de consultations et traitement pour les malades indigents chinois, avec un médecin chinois assistant et également un service d'assistance pour les malades indigents russes avec un médecin russe assistant, le caractère d'indigence des malades russes étant stipulé par une attestation établie par les Œuvres françaises d'assistance aux familles russes ; les malades doivent avoir résidé au moins six mois dans la Concession française. Un service de consultations dentaires pour les malades indigents chinois ou russes est assuré par un dentiste russe.

L'Institut prophylactique s'adresse aux malades indigents chinois et russes et offre un traitement contre les affections vénériennes. Un médecin russe, le docteur Moltchanoff, assure les soins aux malades russes tandis que le docteur Guttierez s'occupe des malades chinois. Les médecins sont assistés d'un personnel infirmier de nationalité chinoise et russe. Des élèves-infirmières russes viennent en outre compléter l'enseignement théorique qu'elles reçoivent à l'École professionnelle française par la pratique au sein du Dispensaire et de l'Institut. [663]

**Dispensaire et Institut prophylactique, personnel et emploi du temps**

| Dispensaire municipal : | | Institut prophylactique : | |
|---|---|---|---|
| Médecins : | Dr Palud, directeur Dr. Sié Dr. Kotz | Médecins : | Dr Palud, directeur Dr. Guttierez Dr. Moltchanoff |
| Personnel soignant : | 1 infirmier chinois 2 infirmières chinoises | Personnel soignant : | 1 infirmière russe 1 infirmière chinoise 1 infirmier chinois |
| | 1 secrétaire | | 1 secrétaire |
| | 2 coolies | | 2 coolies |

**Emploi du temps**

[663] AMS, U38 5 1180, *Rapport sur le fonctionnement du Dispensaire municipal, le 9 avril 1937*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

| | | |
|---|---|---|
| lundi, mercredi, vendredi | Dispensaire B (réservé aux patients étrangers) | Dr. Kotz 1 infirmière russe 1 infirmière chinoise 1 secrétaire chinois |
| | Institut prophylactique (reçoit les patients chinois) | Dr. Guttierez 1 infirmière chinoise 1 infirmier chinois |
| mardi, jeudi, samedi | Dispensaire A (réservé aux patients chinois) | Dr. Sié 1 infirmier chinois 2 infirmières chinoises 1 secrétaire chinois |
| | Institut prophylactique (reçoit les patients étrangers) | Dr. Moltchanoff 1 infirmière russe |

En 1941 le docteur Palud fait le constat des limites de l'Institut prophylactique qui ne soigne qu'une minorité de patients affectés ; de surcroît, les patients chinois qui se présentent au centre ne poursuivent pas leur traitement dès qu'une amélioration de leur état de santé s'ensuit. En 1941, un étudiant russe de la faculté de médecine de L'Aurore est formé par le docteur Palud pour assurer à sa place les consultations à l'Institut car il souhaite être remplacé en raison de ses fonctions de directeur du Service d'hygiène et d'assistance publique depuis 1938 ; [664] la nationalité du médecin a été un critère de sélection en raison des nombreux patients russes.

## 3.2.4. Le Service de protection de l'enfance

S'inspirant de l'œuvre accomplie par le SMC qui a créé en 1940 un service de Protection de l'enfance employant un personnel qualifié dans le domaine de l'assistance sociale, le docteur Palud établit, le 9 mars 1943, un service identique dans la Concession française. La même année est mise en œuvre à l'université l'Aurore, sous la direction de Mère Thornton, l'École du service social du collège l'Aurore pour jeunes filles, une formation dans les métiers sociaux. [665] La tâche prioritaire des travailleurs sociaux du SMC est de retrouver les parents des enfants abandonnés, les employés s'appliquant à définir les raisons de l'abandon et les moyens d'action qui permettront à l'enfant de réintégrer le foyer parental et le service de Protection de l'enfance de la Concession française adopte les mêmes méthodes de travail. [666] En 1942, sur les six cent cinquante-deux enfants envoyés au Service de Protection par le tribunal chinois, les parents de trois cent soixante-quatorze d'entre eux peuvent être identifiés ; lorsque l'enfant ne peut retourner dans sa famille, ou lorsque les parents ne sont pas retrouvés, une procédure d'adoption est engagée ; pour l'année 1941, le Service parvient à placer cent vingt-cinq enfants dans

[664] AMS, U38 1 600, *Lettre du docteur Palud au directeur des services municipaux, le 21 juillet 1941*.

[665] AMS, U38 5 1113, *Présentation de l'Ecole du service social du collège l'Aurore pour jeunes filles. Les matières enseignées sont le travail social médical, la psychiatrie clinique, l'assistance à l'enfance et l'administration des services sociaux*.

[666] AMS, U38 5 1113, *Lettre du 6 janvier 1943 de l'Officer child protection section du SMC au docteur Palud.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

des familles, et cent cinq enfants en 1942. Dans la Concession française, les enfants trouvés sont envoyés à l'hôpital Sainte Marie en attendant que leur dossier soit traité et qu'ils soient placés dans des familles ; si leur séjour à l'hôpital se prolonge, des institutions religieuses prennent le relais pour les accueillir. [667] Dès les premiers mois de sa création, le Service traite une centaine de cas d'enfants abandonnés. Cette œuvre sera de courte durée en raison de la rétrocession de la Concession française en juillet 1943.

### 3.2.5. L'hôpital Marcel Baudez

Cet hôpital est fondé par la municipalité pour soigner les indigents étrangers de la Concession, de nationalité russe en majorité, et ne plus dépendre de l'hôpital de la Confraternité orthodoxe russe (dont l'évolution est retracée plus bas). Il cinquante lits, rapidement occupés, distribués en une salle pour les hommes, une pour les femmes, et une autre pour les enfants ; il est inauguré le 25 février 1943 dans la Concession française, bien qu'ayant ouvert ses portes quelques semaines auparavant. [668]

Nous pouvons mieux cerner à présent les limites de l'œuvre française dans le domaine social, l'objectif principal de la municipalité étant d'apposer son nom sur le maximum d'institutions et de valoriser son image auprès des populations chinoise et russe. Le Dispensaire et l'Institut prophylactique ne remplissent pas leur rôle préalablement défini, l'exemple le plus frappant en étant l'arrêt de la gratuité des soins. Le service de Protection de l'enfance et l'hôpital Baudez sont établis trop tardivement, quelques mois avant la rétrocession de la Concession française, pour avoir un impact notable, pourtant l'hôpital Baudez aurait été d'un grand secours pour la communauté russe qui manque de structures médicales ; la municipalité française s'en est désintéressée, préférant la laisser s'organiser seule tout en déplorant par la suite la mauvaise gestion de l'hôpital de la Confraternité orthodoxe russe et le trop grand nombre de comités de bienfaisance russes, gênant l'action centralisée de l'administration. Le rôle des catholiques français et chinois de Shanghai a grandement facilité le travail de la municipalité en matière d'assistance publique, ce qui ne s'est pourtant pas réalisé sans conflits ni malentendus entre les deux parties.

## 3.3. Le soutien de la municipalité française et de la COIP à l'action philanthropique des congrégations catholiques

[667] AMS, U38 5 1113, *Service de protection de l'enfance de la Concession française de Shanghai, note du docteur Palud, mai 1943.*

[668] AMS, U1 16 271, *Article du Shanghai Times, le 25 février 1943*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Soutenant l'action philanthropique de catholiques français et chinois, la municipalité, dans le but de mettre en valeur l'action de la France et son œuvre civilisatrice à travers le catholicisme en Chine, privilégie l'aide aux congrégations catholiques plutôt qu'aux congrégations protestantes d'origine anglo-saxonne.

## 3.3.1. La Maison centrale des Filles de la Charité

Vers la fin de l'été 1847, est décidé l'envoi en Chine d'une mission religieuse menée par douze Filles de la Charité sous la direction de l'assistante de la Sœur générale, Sœur Durand. Elles arrivent à Macao en juin 1848 et attendent quatre ans avant de pouvoir rejoindre Ningbo où est créé un orphelinat en 1853, un an après leur arrivée ; huit sœurs étant mortes, l'Ordre envisage un rapatriement en métropole qui se heurte au refus des survivantes qui décident de rester. [669] En 1863, les Sœurs de la Charité encadrent l'Hôpital Général de Shanghai financé par la communauté étrangère, dont le contact leur fait craindre de perdre 'l'esprit de la vocation', les exigences du travail les empêchant de consacrer du temps au recueillement et à la prière ; elles subissent aussi de nombreuses remontrances de la communauté anglo-saxonne qui aimerait voir les soins assurés par des religieuses protestantes plutôt que catholiques. Aussi décident-elles de quitter l'hôpital en septembre 1913, rassurées par le fait qu'elles seront remplacées par les Franciscaines, missionnaires de Marie ; à la demande des Jésuites, elles acceptent toutefois d'encadrer les soins des malades à l'hôpital Sainte Marie qui a ouvert le 28 octobre 1907, le caractère français de l'hôpital, qui reçoit de nombreux patients français, et sa mission philanthropique en faveur des indigents chinois les séduisant davantage que leur expérience au sein de l'Hôpital Général.

En 1909, les Sœurs de la Charité créent aussi un dispensaire et un hôpital. Le dispensaire connu sous le nom de 'Maison Centrale' et l'Hôpital Saint Antoine se situent près de l'hôpital Sainte Marie, avenue Dubail (Chongqing nan lu), alors en pleine campagne. Le 26 octobre 1913, un incendie réduit en cendres le bâtiment principal de la Maison Centrale et sa chapelle et, en février 1914, les travaux pratiquement achevés permettent un fonctionnement partiel de l'hôpital Saint Antoine. En 1920, le dispensaire et l'hôpital sont rebâtis et agrandis ; le premier comprend deux grandes salles séparées : une pour les hommes et une pour les femmes et les enfants, et accueille une moyenne journalière de cinq cents patients ; le second compte quatre-vingts lits où sont hospitalisés gratuitement les Chinois. En 1929, l'hôpital reçoit cinq cent quarante-quatre malades, tandis que le dispensaire permet de soigner plus de deux cent mille Chinois. En 1932, neuf cent soixante-sept Chinois sont hospitalisés gratuitement et le dispensaire soigne trois cent dix neuf mille et trois cent quarante-sept malades. En 1941, ce nombre passe à mille six cent soixante-sept malades pour l'hôpital et à cent cinquante six mille et neuf cent huit pour le dispensaire, [670] la chute du nombre de patients qui consultent au

[669] *Annales de la Congrégation de la mission et de la compagnie des Filles de la Charité, Tome 110-111, Paris, 1946. Archives des Filles de la Charité, Paris.*

[670] AMS, U38 1 146, *Rapport d'activité de la Maison centrale des Filles de la Charité transmis à la municipalité pour les années 1929, 1932, 1941.*

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

dispensaire due à la création en 1935 à l'hôpital Sainte Marie du Pavillon Saint Vincent, réservé aux indigents chinois.

**Subventions de la COIP en faveur du dispensaire et de l'hôpital Saint Antoine** [671]

| | |
|---|---|
| 1931 | 2.562,58 $ |
| 1933 | 5.858,28 $ |
| 1934 | 11.393,40 $ |
| de 1935 à 1938 | 11.644,31 $ |
| 1939 | 12.780,54 $ |
| 1940 | 15.815,12 $ |
| 1941 | 25.720,18 $ |
| 1943 | 26.980,40 $ |

Dans les années 30, lorsque la municipalité lance sa politique sociale en faveur de la population chinoise, elle commence à financer largement la Maison Centrale et l'Hôpital Saint Antoine des Filles de la Charité qui apparaissent désormais comme un agent de l'action sociale de la municipalité française.

## 3.3.2. L'association de charité Bon Pasteur

L'association de charité Bon Pasteur, située au 910 avenue Pétain (Rengshan lu), est dirigée par la Mission du Jiangnan, qui gère également l'hôpital Sainte Marie. La Maison du Bon pasteur, créée en 1917, est un refuge pour jeunes filles abandonnées ou menacées. Elle héberge en moyenne chaque année entre quatre vingt dix et cent vingt pensionnaires qu'elle protège et forme. Après 1900 apparaît l'aide aux prostituées menée par deux associations privées, l'une de caractère religieux, le 'Door of Hope' fondé par des missionnaires protestantes, et l'autre de caractère social, la 'Shanghai Anti-Kidnapping Society', établie par des marchands philanthropes de la communauté de Shaoxing-Ningbo, organisations dont l'action, bien qu'importante et salvatrice pour plusieurs milliers d'individus, n'a pas amené de changements décisifs. [672] La Maison du Bon Pasteur, connaît pour sa part des difficultés financières qui freinent son développement ; le refuge vit de dons et des revenus provenant de la vente des travaux effectués par ses pensionnaires. La Mission du Jiangnan enregistre des déficits dans les années 30, de l'ordre de 4.810 $ en 1934 et 3.000 $ en 1935, exigeant l'augmentation progressive de l'aide de la municipalité et de la COIP ; la municipalité accorde, en outre, l'exonération de l'impôt locatif.

**Subventions de la COIP à la Maison du Bon Pasteur** [673]

[671] **AMS, U38 1 146, *Compte-rendu de gestion de la Maison centrale des Filles de la Charité, de 1931 à 1943.***

[672] Christian Henriot, *Belles de Shanghai, Prostitution et sexualité en Chine aux XIXème et XXème siècles* , Paris, CNRS Editions, 1997, p 367.

[673] **AMS, U38 1 174, *Rapport sur la Maison du Bon Pasteur et compte-rendu de gestion de 1922 à 1929 et de 1934 à 1943.***

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

| | |
|---|---|
| de 1922 à 1929 | 840 $ |
| 1934 | 1.165 $ |
| 1935 et 1936 | 1.748 $ |
| 1937 à 1940 | 2.500 $ |
| 1941 à 1943 | 4.000 $ |

Cette œuvre philanthropique ne constitue cependant pas une des priorités de la municipalité française, qui privilégie des œuvres plus importantes pouvant être associées à son nom et dont l'objectif réel n'est pas d'éradiquer la prostitution mais de limiter les débordements et les troubles qui peuvent découler de cette activité ; aussi ne s'intéresse-t-elle que de loin à cette initiative.

## 3.3.3. L'hôpital chinois Saint Joseph

En 1913 est construit l'hôpital Saint Joseph par l'homme d'affaires Lu Baihong qui, en dehors de ses activités économiques, se consacre à l'action philanthropique que lui inspire sa foi chrétienne. Il demande à Mgr Paris, fondateur de l'hôpital Sainte Marie, de faire venir de France des Sœurs de la Charité pour encadrer l'hôpital ; au départ, les Mères Supérieures françaises refusent, mais elles reviennent sur leur décision par crainte que l'hôpital ne soit confié à des congrégations protestantes. Le 19 mars 1913, l'hôpital Saint Joseph ouvre ses portes et six mois plus tard, le 15 septembre, les Filles de la Charité le prennent en charge. L'hôpital se développe rapidement et accueille jusqu'à mille cinq cents hospitalisés chinois de toutes catégories, malades, pauvres, aveugles, incurables, malades mentaux, prisonniers malades, enfants abandonnés. En 1916, Lu Baihong fonde également trois dispensaires dans les environs de Shanghai, dans lesquels se rendent chaque jour les Filles de la Charité pour soigner les malades et convertir les âmes.

Lu Baihong est élu le 30 mars 1913 président de l'Action Catholique créée à cette date par des notables chinois convertis au catholicisme ; l'objectif de cette association est de propager les idées chrétiennes en développant des œuvres éducatives et philanthropiques ; dans ce cadre, il fonde en 1914 une école primaire : l'école primaire de l'Action catholique. Lu Baihong finance ses actions philanthropiques grâce à la prospérité de ses affaires ; à partir de 1911, il gère la Compagnie d'électricité de Nandao et profite de l'extension de la ville chinoise et de l'exemple des étrangers pour fonder une compagnie de tramways. Les premières voitures de la compagnie sont lancées en août 1914 et Lu Baihong fusionne les deux compagnies pour créer la Compagnie électrique chinoise, au capital d'un million de dollars. Avec l'aide d'autres hommes d'affaires chinois, il organise, en 1913, une société de navigation au capital de 300.000 dollars en empruntant aux banques pour lancer l'affaire qui donne rapidement de bons résultats. Il possède également, avec des associés chinois, une fonderie de fer et d'acier qui prospère grâce à la guerre qui limite les importations d'Europe mais, dès 1919, la reprise de la concurrence internationale entraîne la chute des prix et la fermeture de l'usine. Lu Baihong se lance alors dans diverses affaires dont la gestion pour le compte d'un consortium privé de la 'Zhabei Electric and Waterworks Company', qui était jusque là une

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

entreprise nationale.

En 1923, l'hôpital Saint Joseph s'agrandit et comprend de nouveaux édifices, dont une école qui donne une formation professionnelle à de jeunes garçons chinois ; un atelier est ouvert qui permet de délivrer un enseignement à cinq cents apprentis ; on envisage d'ouvrir un pavillon spécial pour accueillir des femmes prostituées afin de leur donner une formation. Le budget total se monte à 150.000 $, sur lesquels la municipalité française accepte de verser 2.000 $, ce qui est dérisoire et condamne le projet sauf à trouver des solutions moins onéreuses. Le fond du problème est que la municipalité n'envisage pas de mener des programmes sociaux spécifiques en faveur des prostituées.

L'hôpital Saint Joseph comprend un dispensaire qui reçoit les Chinois en consultation de jour ; de juin 1932 à juillet 1933, le dispensaire soigne cent quarante quatre mille et cent trente patients. [674] L'hôpital gère également une crèche et une section pour les enfants abandonnés ; en novembre 1933, on compte deux cent quatre vingt dix nouveau-nés et enfants. [675] Tous les indigents chinois peuvent y être hospitalisés sans restriction.

**Hôpital Saint Joseph, subventions versées par la COIP [676]**

| | |
|---|---|
| de 1923 à 1928 | 2.000 $ |
| de 1929 à 1933 | 3.000 $ |
| de 1934 à 1935 | 6.200 $ |
| de 1936 à 1942 | 2.700 $ |

L'hôpital rend de grands services à la municipalité grâce à l'accueil des malades mentaux et des réfugiés internés dans les camps durant la guerre. La municipalité envoie dans cet hôpital les indigents chinois de la Concession française qui présentent des troubles psychiatriques, ceci jusqu'à la création du Mercy Hospital en 1935 qui voit le jour grâce à Lu Baihong et au financement des trois municipalités de Shanghai.

La COIP accorde également à l'hôpital des aides exceptionnelles comme celle de 1939 qui s'élève à 11.000 $. La municipalité verse pour sa part 2.250 $ en contrepartie de l'accueil des réfugiés chinois. En 1940, cette somme est de 2.953 $. Une 'contribution du Consul Général de France' de 5.000 $ apparaît également en 1941. [677]

Profondément convaincu de la valeur des actes de charité chrétienne tels que d'abandonner sa richesse personnelle pour la donner aux pauvres et plein de respect devant l'exemple de Saint Vincent de Paul, Lu Baihong souhaite étendre l'influence du

[674] AMS, U38 1 138, *Comité d'hygiène, Budget d'assistance du 5 décembre 1933, Rapport remis au comité par l'hospice Saint Joseph en novembre 1933.*

[675] Op.cit.

[676] **AMS, U38 1 138, *Rapport municipal sur l'hôpital Saint Joseph, Compte-rendu de gestion de l'hôpital, Comité de l'assistance publique de la municipalité française de 1923 à 1942.***

[677] AMS, U38 1 138, *Compte rendu de gestion de l'hôpital Saint Joseph de 1936 à 1942.*

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

catholicisme à travers la société chinoise et, comme l'ont fait les missionnaires avant lui, en réaliser l'essence à travers l'action philanthropique qui est l'expression du divin ; l'image de l'homme d'affaires utilisant son pouvoir en faveur des plus démunis est conforme à son désir. Si, selon les responsables français, son engagement caritatif manque de professionnalisme, il est cependant un personnage clé de la municipalité française et apporte une aide essentielle aux services municipaux en en palliant les manques.

## 3.3.4. L'Association des Filles du Roi (King's Daugthers Society)

Il s'agit d'une organisation religieuse qui aide en priorité les indigentes anglaises ou des étrangères recommandées par des Anglais ; les membres de cette association sont de nationalité anglaise qui résident dans la Concession internationale et les fonds proviennent de dons, clubs et institutions importantes et de subventions du SMC. En 1940, par suite d'une diminution des dons et subventions des communautés anglaise et américaine qui donnent en priorité pour la guerre, les secours sont réduits alors que la guerre accroît le nombre des déshérités. Aussi, pour la première fois en 1940, l'association sollicite-t-elle le soutien de l'administration française ; à cette date, deux cent quarante cinq enfants, de nationalité européenne- polonaise, portugaise, russe, espagnole, italienne, allemande, sont reçus dans leur maison, les enfants russes constituant la majorité (ils sont cent soixante et onze). L'association comprend également un comité hospitalier chargé de rendre visite aux malades indigents dans les différents hôpitaux pour leur offrir des aliments, des cigarettes, des produits hygiéniques et le 'Cercle Jansen' qui aide des familles dans le besoin. L'administration française, puisqu'il s'agit d'une association anglaise qui « fait la charité en son nom seulement » ne donne pas une suite favorable à sa demande. L'inspecteur du service d'assistance publique précise « que si nous disposons des fonds pour être répartis parmi les étrangers indigents, il serait de beaucoup préférable que la charité soit faite sur la Concession en notre nom, par nos soins, ce qui servirait à maintenir le prestige français. » [678]

## 3.3.5. L'International Relief Committee et l'Armée du Salut

L'International Relief Committee a organisé en mars 1939, avec le concours de l'Armée du Salut, des camps de mendiants dont le plus important est le camp Siéyès ; ils logent les Chinois réfugiés dans la ville, ceux ayant perdu leur travail à cause de la guerre et les mendiants professionnels. Avant la guerre, la municipalité chinoise s'appuyait sur les associations de charité créées par les marchands chinois, pour installer des camps où loger les Chinois victimes de catastrophes naturelles. Le bureau des Affaires sociales avait ouvert également un centre d'assistance où étaient placés les mendiants, les femmes et les enfants trouvés dans la rue ; les capacités d'accueil étant limitées, le BAS faisait appel aux associations de charité qui, chaque hiver, procurent abri et soupe populaire. En 1931, face à une vague de chômage dans les filatures de soie, ces

[678] AMS, U38 5 1062, *Rapport du 18 août 1941 sur la 'King's Daughters' Society'*.


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

associations sollicitent une aide financière du BAS qui, malgré les velléités de contrôle de la municipalité chinoise sur les marchands dominant l'action philanthropique à Shanghai, finit par collaborer avec les associations de charité pour une plus grande efficacité : sans leur aide, la municipalité chinoise n'aurait pu mener sa politique sociale, [679] ses ressources financières étant insuffisantes malgré l'augmentation régulière des revenus fiscaux et la possibilité d'effectuer plusieurs emprunts ; avec le conflit japonais, la situation s'aggrave et devient critique à partir de 1940 et la municipalité chinoise, sous le contrôle des Japonais, ne participe plus aux projets d'assistance publique menés par les municipalités étrangères, tel celui de l'hôpital psychiatrique, le 'Mercy Hospital', ce qui soulève les critiques des deux administrations étrangères.

Les mendiants recueillis dans les camps de l'Armée du Salut y sont logés, nourris, vêtus et soignés. L'administration française a contribué au maintien du camp Siéyès, d'avril 1939 à avril 1940 en versant une somme de 67.417,90 $ ; dans les premiers mois, une partie des sommes est employée au rapatriement progressif des mendiants réfugiés vers leur village d'origine mais, quelques mois plus tard, cette évacuation est interrompue à cause de l'occupation du pays par l'armée japonaise. L'Armée du Salut assure aux mendiants l'enseignement d'un métier et, en 1939, le service de police constate une baisse du nombre des mendiants sur la Concession française suite à la création de ce camp. Cependant, en mars 1940, le directeur de la police française remarque un accroissement du nombre des mendiants depuis le début de l'année : on en compte trois mille, qui, selon le chef de la police, sont retournés à leur activité de mendicité malgré la formation professionnelle dispensée par l'Armée du Salut. Il serait illusoire, toutefois, de croire que quelques mois de formation dans des conditions précaires, particulièrement aggravées par la crise économique et la hausse du coût de la vie, permettent un changement de situation.

En mars 1940, le brigadier Morris, responsable des camps de mendiants à l'Armée du Salut, annonce la fermeture du centre qu'il dirige, situé sur la route Ghisi et sollicite la création d'un camp central financé par les trois administrations. Le directeur de la police française transmet sa demande au Consul qui n'y donne pas suite ; sollicité de son côté, le SMC offre son soutien. Le 1er janvier 1941, l'Armée du Salut ouvre sur la Concession internationale un camp de mendiants, le 'Beggars'Home', qui se situe au croisement des rues Hart et Singapour (Changde lu et Yuyao lu) et peut recevoir environ mille cinq cents personnes ; on y place les mendiants-réfugiés des villages voisins, pour la plupart affaiblis et malades afin de les nourrir, les soigner et les rapatrier dans leur village ; les mendiants rassemblés en guilde et pratiquant la mendicité comme un métier y sont refusés ; [680] l'Armée du Salut collabore avec les services de police pour connaître les personnes enregistrées comme mendiants professionnels.

Le SMC verse à l'Armée du Salut une somme de 100.000 $ pour l'entretien de ce camp ; celle-ci obtient également une subvention du Rotary Club qui souhaite maintenir l'ordre public au sein des concessions. Un rapport de la police française sur les

[679] Christian Henriot, *Shanghai 1927-1937* , pp 257-261.

[680] AMS, U38 2 (3), *Rapport de police sur le 'Salvation Army Beggar Camp', le 5 décembre 1941.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

motivations du club précise que « le président du Rotary Club suggère de débarrasser les concessions des mendiants qui s'y trouvent en ouvrant un vaste camp hors des limites de la ville. Cette organisation nécessiterait la collaboration des trois administrations » [681] mais le projet d'un camp financé par les trois administrations n'a pas encore vu le jour un an après la demande du brigadier Morris. Tandis que pour l'Armée du Salut l'objectif est humanitaire et social, le Rotary Club veut préserver le prestige, la bonne image et l'ordre public sur les concessions.

Le 2 octobre 1941, se tient au SMC une conférence où sont représentées les trois administrations dans le but de résoudre le problème posé par les mendiants. [682] Bien qu'une coopération soit envisagée durant la conférence, « il est convenu que les besoins de la Concession internationale et la Concession française sont des plus urgents. » [683] : une des raisons invoquées est la difficulté à trouver un site où construire un camp assez grand pour recevoir les mendiants des trois parties de la ville. On décide alors de laisser la gestion du problème à chaque concession, les administrations étrangères, argue le SMC dans son rapport, ayant la possibilité de recueillir rapidement des fonds. Pourtant, dans une lettre adressée au président du Rotary Club, le consul français ne semble guère pressé de participer au projet en raison de la diminution constante des vagabonds dans la Concession française : il préfèrerait une évacuation des mendiants vers leurs villages d'origine et le règlement d'autres questions, comme le financement par les trois municipalités du Mercy Hospital. [684] Le SMC finit par trouver un emplacement pour le centre de mendiants sur les routes extérieures de la Concession internationale. Le site, une fois aménagé, pourra recevoir, selon le rapport, trois mille personnes dans des maisons de briques munies d'eau courante. Le conseil anglo-saxon souhaiterait que la municipalité chinoise soit plus active dans la gestion des mendiants qui représentent un danger pour la sécurité et l'hygiène publique ; ce sont des raisons d'ordre sanitaire qui sont mises en avant pour justifier l'intervention de la municipalité anglo-saxonne, qui porte également un jugement moral sur les mendiants : « les pauvres dans la rue sont une nuisance. Le commissaire de la santé publique considère qu'ils sont une menace à la santé publique et qu'ils sont de façon indéniable des criminels potentiels. » [685]

Les mendiants professionnels sont à distinguer des pauvres acculés à la mendicité

[681] AMS, U38 1 189, *Rapport de police sur les camps de mendiants du 24 juillet 1941*.

[682] AMS, U38 2 (3), *Rapport du SMC le 18 novembre 1941, sont présents : G.W. Boissevain, Consul général des Pays-Bas représente le Rotary Club, H.W. Ling représente l'administration du Plus Grand Shanghai, E.Creston représente la municipalité française, G.H. Walker représente l'Armée du Salut et W.H. Widowson représente le SMC*.

[683] AMS, U38 2 (3) 130, *Rapport du SMC le 18 novembre 1941 sur la Conférence : le problème des mendiants à Shanghai. "I was agreed that the needs of the Settlement and French Concession are most urgent."*

[684] AMS, U38 5 1144, *Lettre du Consul général de France, de Margerie, au président du 'Rotary Club' le 2 septembre 1941*.

[685] AMS, U38 2 (3) 130, *Rapport du SMC le 18 novembre 1941 sur la Conférence : le problème des mendiants à Shanghai.* "*Destitutes on the streets are distressing and a nuisance. The Commissioner of Public Health considers that they are a menace to public health and they are undoubtedly potential criminals.*"

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

par la guerre. Il s'agit d'aider ces derniers en les plaçant dans des camps et en les assistant le temps que la stabilité revienne dans le pays. La situation est particulièrement difficile en 1941, suite à l'inflation, à la pénurie de produits alimentaires, de charbon, d'essence, à l'occupation de la Concession internationale par les Japonais et à l'internement des Américains et des Anglais dans des camps. En 1939, le docteur Malval peut encore écrire sur la vie à Shanghai qu'elle « est d'une si insolente opulence (sans rien ôter aux coutumières misères sous-jacentes) qu'on ne peut se défendre d'être inquiet sur la durée de tout cela. Il faut peu de chose pour freiner le trafic maritime, paralyser le grand port. La frénésie présente témoigne sans doute de cette évidente crainte. » [686] En 1941, par contre, la guerre et son lot de privations sont, cette fois, bien réels : « Toutes les firmes sont fermées, spoliées, ruinées, les banques gelées, les bateaux saisis. Jadis métropole du bruit, de la lumière, du mouvement rapide, Shanghai est sombre, silencieuse, paralysée. » [687] La municipalité chinoise avait lancé des programmes pour aider les mendiants et les pauvres, mais la guerre sino-japonaise de 1937 met fin à ses efforts. Le consul français souhaite régler d'autres problèmes, tandis que la municipalité anglo-saxonne est pressée de trouver une solution. Une fois encore, des divergences apparaissent entre les deux municipalités étrangères, ce qui freine la réalisation des projets d'action sociale.

# 3.4. Les associations de charité russes et l'assistance de la municipalité française à la communauté russe de Shanghai

## 3.4.1. Situation des ressortissants russes de Shanghai

La perte de prestige provoquée par l'arrivée en vagues successives de réfugiés russes incite la municipalité française à les aider, craignant de voir remettre en cause la position de force et de domination des Occidentaux par le spectacle lamentable d'Européens, des 'blancs' dans l'esprit des Chinois, présentant l'image de la misère et du désordre. L'augmentation constante de ces réfugiés, leur pauvreté qui pousse certains aux vols et à la mendicité, éveillent l'inquiétude des responsables français ; ce sont alors des impératifs d'ordre et de sécurité publique qui motivent leur politique d'assistance publique.

Les Russes trouvent parmi certaines personnalités françaises des affinités avec leur culture et un intérêt pour leur cause, comme Charles Grosbois, en charge du Comité d'Instruction Publique au sein de la COIP, qui met en œuvre des programmes pour assurer l'éducation des jeunes russes. Le docteur Rabaute est également

[686] MAE, *Mémoires du docteur Malval, Tome II,* p 92.

[687] MAE, *Mémoires du docteur Malval, Tome II*, p 131.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

chaleureusement remercié par le docteur Kasakoff, directeur de la Confrérie Orthodoxe Russe : « Si le docteur Rabaute grâce à son dévouement et ses connaissances, a su organiser idéalement le service sanitaire de la concession, ses attentions envers les malades russes indigents le placent dans les rangs de mes meilleurs et sincères amis. » [688] Selon le NCDN, les liens entre les communautés russe et française sont plus forts qu'entre les Russes et les Anglais qui ont un comportement distant et maintiennent des barrières vis-à-vis des personnes ou groupes extérieurs ; malgré la fréquentation des écoles internationales et du Y.M.C.A par les jeunes Russes, les liens avec les Anglais n'en ont pas été renforcés. [689] Au contraire, avance le journaliste, les Français sont cosmopolites et possèdent une large connaissance des civilisations du monde [690] et, de ce fait, ne craignent pas de se lier d'amitié avec les Russes, ce qui se traduit par la mise en oeuvre de programmes d'assistance sociale et de soutien dans le domaine éducatif et culturel. Certains Français sont allés jusqu'à apprendre le russe, comme Charles Grosbois. [691] Selon le chercheur Wang Zhicheng, cette affinité entre les deux communautés explique aussi le fait que de nombreux Russes préfèrent s'installer au sein de la Concession française et vivre sous le régime municipal français moins contraignant que celui du SMC et qui leur est plus favorable. [692]

Au niveau politique, des conflits de personnes s'engagent parmi ceux qui souhaitent représenter les réfugiés russes de Shanghai. Le 31 mai 1924, le gouvernement chinois reconnaît le nouveau gouvernement soviétique en établissant des relations diplomatiques, [693] et remet de ce fait les Légations et Consulats russes de Chine aux représentants soviétiques. L'absence de représentation politique pour les Russes qui ne reconnaissent pas le gouvernement soviétique amène V. Grosse, a été le Consul russe à Shanghai pendant quatorze ans, à créer, le 15 juin 1924, l'Association des Russes de Shanghai,

[688] AMS, U38 5 1119, *Article du journal russe Zaria du 1er juin 1934, Communication du Conseil d'administration de la Confrérie Orthodoxe Russe, docteur Kasakof*.

[689] BMS, *NCDN*, *Article du 19 août 1939, "It is especially regrettable that friendship between English and Russian youth is not actively nurtured. If one discounts the fact that they study together in schools and have common recreation in the Foreign YMCA. In effect, these two colonies are living quite separate lives*."

[690] Op.cit., "*There are, for instance, vastly more ties among adults as well as youth, between the Russian and French colonies. This can perhaps be explained by the fact that the local French colony has always had men of highly developed cosmopolitanism and breadth of view on world culture, who have given the Russian colony its due and have sought friendship and relationship with its members*."

[691] Op.cit., "*Known French personalities are so popular in the Russian colony that in conversation with them and among themselves Russians call them in the Russian manner. For instance, when Russians speak of Carl Carcovitch, everyone knows that the allusion is to M.Charles Grobois, who has done so much for Russian youth and Russian culture who has fully mastered the Russian language and always speaks it with his Russian friends*."

[692] Wang, Zhicheng, *Shanghai E qiao shi* , (Histoire de la Communauté russe de Shanghai),Shanghai, Sanlian shudian, 1993.

[693] Wang, Zhicheng, *Shanghai E qiao shi* , (Histoire de la Communauté russe de Shanghai),Shanghai, Sanlian shudian, 1993.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

regroupant les Russes opposés au gouvernement soviétique et qui désirent obtenir des passeports, certificats de naissance et autres papiers administratifs. [694] La même année, toutes les associations créées par les réfugiés russes de Shanghai décident de s'unir et d'établir un comité directeur formé de six membres dont V. Grosse est élu président ; Ivanoff qui, avant la reconnaissance de l'Union soviétique par le gouvernement chinois, siégeait à la Cour mixte, où il était secondé par un magistrat chinois pour gérer les affaires impliquant des ressortissants russes, est désigné comme vice-président. V. Grosse insiste sur le caractère non-politique de son action, le but de l'association répondant à des impératifs d'ordre social. Les autorités des concessions reconnaissent V. Grosse comme le représentant des réfugiés russes et lui demandent de prendre en charge le Bureau du service volontaire qui établit des rapports annuels sur la situation des Russes de Shanghai qui, en mai 1925, présente, selon ses termes, 'un aspect glauque' : sur les quatre mille huit cent quatre vingt-sept Russes enregistrés, sept cents vivent dans la misère la plus complète. [695]

En juin 1926, devant les tensions qui agitent les dirigeants des associations russes de Shanghai, V. Grosse rompt avec cette organisation pour créer le Comité des émigrés russes dont Ch. E. Metzler est le vice-président ; ce dernier travaillait à la mission impériale de Russie de Beijing avant de venir à Shanghai en 1917 pour occuper, sous la direction de V. Grosse, le poste de vice-consul au Consulat de Russie. [696] La tâche principale du Comité est avant tout administrative : il a pour fonction d'enregistrer la population russe, de délivrer passeports, certificats et lettres de recommandation ; les dossiers sont examinés minutieusement afin de ne pas nuire à la réputation du Comité. [697] Afin d'obtenir des financements, Grosse met en avant la progression des délits commis par les Russes ayant pour cause la pauvreté de cette communauté ; il incite donc les autorités à pratiquer fermement l'expulsion des personnes qui provoquent de graves troubles.

A la mort de V. Grosse, en octobre 1931, se forme le Comité national russe, un groupe d'opposition, sous la direction de N.Y. Fomin, ancien capitaine de la marine russe. Ch. E. Metzler, qui prend la direction du Comité des émigrés russes, souhaite contrecarrer les velléités de pouvoir du nouveau groupe ; une rivalité intense s'engage ainsi entre les anciens diplomates de carrière de la Russie impériale et ceux qui ont servi dans les armées russes. En janvier 1932, le Comité national russe décide de fonder le Conseil des organisations publiques russes unies de Shanghai, SORO, pour évincer le Comité des émigrés russes en se faisant enregistrer auprès des autorités chinoises, et revendiquer ainsi sa légitimité à représenter la communauté russe, le Comité n'étant pas reconnu officiellement par le gouvernement chinois. Pour sa part, Ch. E. Metzler cherche la

[694] NCDN, *Article du 1er juillet 1924 et du 25 juillet 1924*.

[695] AMS, U1 3 3002, *Rapport du 10 août 1925 de V.Grosse, contrôleur du service volontaire*.

[696] Marcia R. Ristaino, *Port of Last Resort, The Diaspora Communities of Shanghai* , California, Stanford University Press, 2001, p 196.

[697] Wang, Zhicheng, *Shanghai E qiao shi* , (Histoire de la Communauté russe de Shanghai),Shanghai, Sanlian shudian, 1993.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

reconnaissance des municipalités étrangères de Shanghai qui préfèrent toutefois ne pas choisir entre les deux organisations en compétition. Ces tensions divisent la communauté des réfugiés russes de Shanghai et la situation s'aggrave lorsque de nouveaux réfugiés arrivent en provenance de Harbin après la création de l'État de Mandchoukuo en 1931 par les Japonais ; à cette époque les Russes représentent la deuxième communauté étrangère de Shanghai après les Japonais, avec quinze mille sept cent soixante-huit personnes. En février 1932, l'attaque de Shanghai par les Japonais provoque la destruction de la zone de Zhabei où ils s'étaient installés avec leurs magasins et commerces ; les difficultés économiques aggravent leur situation et offre un terrain idéal aux groupes politiques et aux actions extrémistes comme l'antisémitisme, le ralliement au nazisme et les attentats anti-communistes à Shanghai. La majorité des Russes se sentent particulièrement vulnérables et préfèrent rester en dehors de tout mouvement politique, la survie au quotidien monopolisant déjà la totalité de leurs ressources en temps et énergie.

Pour conserver la primauté sur le SORO, Ch. E. Metzler décide de se faire enregistrer auprès des autorités chinoises en janvier 1935 ; pour ce faire, il réunit, comme le SORO, plusieurs organisations russes dont l'association prend le nom de Comité Général des Associations des Emigrés Russes ; Metzler parvient aussi à désigner comme président honoraire du nouveau comité l'évêque russe Ioann, afin que le comité gagne en prestige. Face à l'existence de deux organisations russes aux attributions et fonctions identiques, le gouvernement de Nanjing préfère ne pas trancher et reconnaît comme une autre organisation officielle le Comité dirigé par Metzler.

A partir de novembre 1937, la guerre sino-japonaise s'intensifie et l'occupation de la municipalité chinoise par les Japonais marque un tournant dans l'histoire de la ville, les trois municipalités devant désormais composer avec les pressions et menaces de ce nouvel occupant. En 1937 est fondée à Pudong la municipalité chinoise de collaboration placée sous la direction du maire Fu Xiao-an. En raison du nombre élevé de Russes à Shanghai, les Japonais souhaitent établir leur contrôle sur cette communauté et exercent des pressions sur les représentants des réfugiés russes. [698] Metzler, qui représente la majorité des réfugiés russes de Shanghai, devient donc une cible pour les Japonais qui tentent de le manipuler et de le contrôler. En août 1938, les Japonais créent le Conseil des Affaires des Emigrés Russes sous la direction du capitaine K. Kuroki, un militaire japonais [699] et, en juin 1939, imposent au gouvernement chinois d'obliger par décret toutes les organisations russes à s'enregistrer auprès du Comité des émigrés russes dirigé par Metzler. Cette situation inquiète la communauté russe qui n'est pas dupe des manœuvres japonaises et craint qu'après cet enregistrement les associations soient forcées d'agir selon leurs directives affaiblissant leur position à l'égard des autorités étrangères des concessions. [700] En effet, les autorités françaises mettent en garde les Russes, les prévenant que toute activité politique se traduirait par des expulsions ; le 24 juin 1939, Metzler informe le journal russe 'Zaria' que soixante dix organisations russes se

[698] Marcia R. Ristaino, *Port of Last Resort* , p 94.

[699] Marcia R. Ristaino, *Port of Last Resort* , p 163.

[700] *NCDN*, *article du 14 juin 1939*: "*Deadline set for registration of White Russian Group. Japan seeks control over colony here*."

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

sont enregistrées auprès du comité, ce qui représente environ vingt cinq mille réfugiés.

Au début de juillet 1940, les Japonais annoncent leur désir de réorganiser le Comité des émigrés russes mais se heurtent au refus du président Metzler ; les autorités civiles japonaises ont déjà été déçues par l'attitude de Metzler qui s'est montré incapable, selon elles, d'unir la communauté russe durant les élections du SMC en avril 1940 pour assurer l'élection de conseillers japonais ; Metzler, qui persiste dans son refus de coopérer, est assassiné le 2 août 1940 près de sa résidence ; pour couper court aux rumeurs qui les présentent comme responsables de la mort de Metzler, les autorités japonaises annoncent l'arrestation de deux coupables Coréens. [701] Elles cherchent ensuite le candidat de leur choix au sein des représentants de la communauté russe et désignent l'avocat N.A. Ivanov, auparavant juge à la Cour mixte. Ivanov cherche à savoir auprès du SMP (Shanghai Municipal Police) qui a organisé l'assassinat de Metzler et craint que la décision vienne des Japonais mais il semble avoir surmonté ses scrupules car, en janvier 1941, il est présenté par la presse comme le président du Comité des émigrés russes. En juillet 1941, il se rend à Nanjing avec Kuroki pour être présenté à Wang Jingwei, chef du gouvernement chinois de collaboration ; ainsi le contrôle des Japonais s'étend progressivement sur la communauté russe. Le 11 août 1941, le nouveau maire de la ville du Grand Shanghai, Chen Gongbo, promulgue un statut relatif au nouveau comité dirigé par Ivanov : ses président et vice-président sont désormais désignés par le maire et le comité est divisé en cinq départements, enregistrement, finances, écoles, éducation et culture, et un secrétariat ; toutes les associations caritatives russes sont en outre unifiées au sein d'un comité central russe dont le président choisi est le capitaine russe N.I. Fomine. [702]

Assassiné le 9 septembre 1941, Ivanov aura été un président éphémère, remplacé par le colonel N.K. Sepeinikov désigné par le maire Chen Gongbo ; les Japonais créent sous la même direction 'le Comité de Tous les Emigrés Russes de Shanghai' qui inclut les Ukrainiens et les Russes juifs auparavant enregistrés dans la communauté des Ashkenazi de Shanghai préférant rester autonome par rapport au Comité des émigrés russes, soit entre six et huit mille personnes. [703] . En novembre 1941, au moment de l'enregistrement, le troisième Reich établit des lois qui enlèvent leur nationalité aux Juifs vivant à l'étranger ; les juifs de Shanghai deviennent donc apatrides, ce qui les place en position de faiblesse et sous l'emprise des Japonais. [704] Le 8 décembre 1941, les forces militaires japonaises entrent dans la Concession internationale et intiment aux trente mille réfugiés russes l'ordre de se conformer aux règlements édictés par l'occupant ; ainsi, le 16 décembre, le journal russe Zaria informe les réfugiés de l'obligation d'acquérir immédiatement des certificats d'identité délivrés par les autorités japonaises et de se tenir prêt à présenter à tout moment. [705]

[701] *Shanghai Times*, *Article du 5 août 1940*.

[702] Marcia R. Ristaino, *Port of Last Resort* , p 170.

[703] Marcia R.Ristaino, op.cit., p 171.

[704] Marcia R.Ristaino, op.cit., p 190.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

A l'égard des réfugiés russes, l'attitude de la municipalité française a oscillé entre le rejet et le soutien, la période de la guerre marquant un désinvestissement et un manque de clairvoyance sur la situation ; elle a certes organisé des structures spécifiques pour leur venir en aide, mais son action est entachée par des hésitations et des incohérences lourdes de conséquences.

## 3.4.2. L'aide de la municipalité française et de la COIP à la communauté russe

**Œuvres françaises d'assistance aux familles russes, subventions de la COIP** [706]

| | |
|---|---|
| 1935 | 64.250,36 $ |
| 1936 | 71.706,74 $ |
| 1937 | 90.691,76 $ |
| 1938 | 100.000,00 $ |

L'aide aux réfugiés russes est inaugurée par Mme Wilden, épouse du Consul français en poste à Shanghai : en décembre 1922, elle fonde 'La soupe populaire pour les Réfugiés Russes', comité géré par les Sœurs de la Charité ; pour le financer, sont organisées soirées de bienfaisance et loteries ; cependant, c'est à contre cœur que les Sœurs s'occupent de ce travail, leur priorité étant l'assistance à la population chinoise dans un but de prosélytisme. Face à la misère croissante dans la communauté russe, la municipalité décide d'étendre son aide et de la centraliser au sein d'une association unique, les Œuvres françaises d'assistance aux familles russes (OFAFR) subventionnées par la COIP ; [707] les Soeurs regrettent la neutralité religieuse de cet organisme, la municipalité française restant attachée au caractère laïque et apolitique des œuvres financées. Son action s'effectue dans les domaines relatifs à l'éducation des enfants russes, à la location d'appartements à des familles russes en contrepartie d'un loyer modéré, à la distribution de nourriture, à l'hébergement d'enfants russes, d'orphelins ou de vagabonds. Comme son nom l'indique, c'est une œuvre d'origine française, financée à 90% par la Caisse des œuvres d'intérêt public, les 10% restant à la charge de la municipalité.

Ces oeuvres comprennent cinq sections. La première gérée par les Sœurs de la Charité qui, au sein du couvent de la rue Dubail (Chongqing nan lu), distribuent nourriture et vêtements. Des soupes populaires ont d'abord été instaurées, remplacées en 1930 par un secours alimentaire : distribution de pain et de pommes de terre trois fois par semaine, les mardi, jeudi et samedi, auxquels s'ajoutent, une fois par semaine, du sucre, du thé, du

[705] Marcia R.Ristaino, op.cit, p 171.

[706] **AMS, U38 5 1061, *Œuvres françaises d'assistance aux familles russes, budget de 1936, 1937, 1938***

[707] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°50, *Cours aperçu sur l'activité du Comité de secours pour les familles russes, le 13 juillet 1930*.


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

riz, et du savon ; du lait est fourni pour les nouveaux nés jusqu'à ce qu'ils atteignent seize mois ; des médicaments sont également réservés aux familles russes indigentes, ainsi que des couvertures, des vêtements, du charbon et elles peuvent bénéficier de consultations médicales gratuites. La municipalité verse 7.200 $ par an. [708] . En 1936, sept cent dix familles russes sont enregistrées et possèdent une carte donnant droit à la nourriture, ce qui représente environ mille six cents personnes. Ce chiffre s'élève à sept cent vingt cinq familles en décembre 1937, soit entre mille neuf cents et deux mille cent quatre vingt dix personnes. A partir de 1927, la carte est délivrée sur présentation d'une preuve écrite d'enregistrement auprès du Comité des émigrés russes ou du SORO, organismes qui indiquent le statut d'émigré russe des personnes inscrites ; les informations sont contrôlées par le Secrétariat des Œuvres françaises d'assistance aux familles russes, en collaboration avec la police française. Les fiches de renseignements des personnes enregistrées relèvent les modifications d'état-civil ainsi que les éventuels changements d'adresse ; le secrétariat a toutefois des difficultés à effectuer un suivi des dossiers car il est difficile de connaître la situation réelle des personnes, si elles vivent dans la précarité ou si elles sont parvenues à trouver du travail, ce qui soulève les critiques du responsable, le docteur Rabaute, qui souhaite une plus grande rigueur dans la gestion du service d'assistance aux familles russes, les aides de la municipalité française, pour vitales qu'elles soient, ne concernant en fait qu'un tiers des Russes selon ses estimations ; ainsi, certaines familles bénéficient des aides au détriment de plus nécessiteux, ce qui ne va pas sans créer des tensions au sein de la communauté russe.

La deuxième section s'occupe de l'accueil de nouveau-nés, d'orphelins et d'enfants, ces derniers entre soixante et quatre vingt, scolarisés à l'école Rémi, école municipale française. La crèche franco-russe, située 201 avenue Dubail, reçoit des nouveau-nés et des enfants russes dont les parents ne peuvent supporter la charge. [709]

La troisième section gère les boursiers de l'école Rémi, au nombre de cent soixante dix en 1936 : une assistance scolaire est offerte à certaines familles russes qui ne peuvent payer les études de leurs enfants ; aux plus nécessiteux sont accordés la fourniture des livres et l'habillement. C'est également cette section qui prend en charge les visites médicales des enfants. En 1934, la COIP accorde aux enfants du personnel de l'œuvre le bénéfice de la demi-scolarité pour l'école Rémi. Cette section organise aussi un cours de langue française et de langue anglaise et un cours d'été pour les Russes adultes à la recherche d'un travail, ces langues étant nécessaires pour travailler dans les entreprises étrangères de Shanghai ou dans les municipalités des concessions. [710]

La quatrième section reçoit orphelins et enfants abandonnés dans deux maisons situées 786 et 788 rue Bourgeat (Changle lu), route J.Frélupt (Jianguo xi lu) avant octobre 1935, les 'Sans-Gîtes' et la 'Maison pour Indigents'. Les 'Sans-Gîtes' recueille des enfants

[708] AMS, U38 1 148 (3), *Rapport des subventions annuelles de l'assistance publique, le 30 décembre 1930.*

[709] AMS, U38 5 1061, *Rapport de la COIP sur les OFAFR., 1936, 1937, 1938*.

[710] AMS, U38 5 1061, ADN, Fonds Shanghai, *Série A Noire, n°50, Cour aperçu sur l'activité du Comité de secours pour les familles russes, 13 juillet 1930*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

abandonnés ou mendiants qui, une fois pris en charge par les Œuvres françaises, vivent en internat et sont scolarisés au sein de l'école Rémi pour les plus jeunes, les autres étant placés comme apprentis dans divers ateliers ; il arrive que certains de ces enfants s'enfuient. [711] La 'Maison pour Indigents' accueille des Russes incapables de subvenir à leurs besoins. L'œuvre loue en outre dans une cité chinoise six maisons où sont logées vingt-huit familles en contrepartie d'un loyer modéré de 5 à 10 $ par mois et par chambre.

La cinquième section comprend le secrétariat des Œuvres françaises et un bureau de placement. Ce Bureau géré par Mme Saussine, épouse de l'Attaché commercial de France, est installé à l'école Rémi et a pour but de faciliter les démarches des Russes au chômage. Ses résultats sont cependant limités en raison d'un manque de liaison avec les entreprises ; la solution serait, selon le docteur Rabaute, d'obtenir une recommandation du consulat auprès de certaines entreprises en faveur des candidats russes et l'autorisation du consul pour placer des annonces dans les journaux. [712]

Le personnel de l'œuvre est composé des religieuses et de membres de la communauté russe, les Sœurs de la Charité s'occupant principalement de la première section gérée par la Sœur Anne-Marie avec l'aide bénévole d'une française d'origine russe, Mme O. Karmiloff, qui sert d'interprète à la sœur et d'intermédiaire entre les OFAFR et les services d'hygiène et d'assistance publique pour les hospitalisations et les consultations gratuites offertes aux réfugiés ; c'est également elle qui aide les services de police des concessions pour les enquêtes, ainsi que les réfugiés pour l'obtention de leurs papiers administratifs comme les cartes d'identité et les passeports. Pour le reste, le personnel est de nationalité russe. Bien que directeur des services d'hygiène et d'assistance publique, le docteur Rabaute, relève une dualité dans la prise de décision : le personnel russe s'arroge des pouvoirs et dirige les différents services sans qu'aucune information lui soit communiquée, alors que sa position de directeur consiste à avaliser chaque décision ; aussi rappelle-t-il au personnel russe son contrôle sur les différents services, en préconisant une baisse de budget pour les dépenses liées au personnel et à sa nourriture, qui lui semblent exagérées par rapport aux besoins réels et à la priorité qui rester aux bénéficiaires de l'œuvre. [713] Par ailleurs, le docteur Rabaute ne souhaite pas remettre à la Sœur Anne-Marie la direction des OFAFR car, précise-t-il, elle « n'est pas aimée des Russes qu'elle traite, souvent, sans ménagements, parce qu'elle ne les comprend pas ; elle a une discipline minutieuse, mais qui convient à des Orphelines et non à des adultes. Elle a une organisation scrupuleuse, mais qui s'adapte mal à une œuvre aussi importante ; enfin, très nerveuse, elle est parfois brusque et exigeante pour ses collaboratrices. » [714]

[711] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°50, *Note Confidentielle de 1935 adressée à la COIP, sans signature mais certainement écrite par le docteur Rabaute sur les OFAFR*

[712] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°50, Op.cit.

[713] AMS, U38 5 1162, *Rapport du docteur Rabaute à l'attention du Consul et du directeur général des services municipaux, le 24 février 1936.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

## 3.4.3. Critiques soulevées par les Œuvres françaises d'assistance aux familles russes

Les critiques internes viennent du directeur des services d'hygiène et d'assistance publique qui relève des problèmes de gestion et des inégalités dans la distribution des fonds octroyés : selon lui, seulement une minorité de la communauté russe bénéficie des aides de la municipalité française, les 2/5 des subventions étant versées à la section en charge des familles russes et à celle qui s'occupe de la crèche franco-russe. Aussi préconise-t-il des changements au sein de l'organisation des Œuvres françaises d'assistance aux familles russes et une réduction des dépenses.

En premier lieu, le budget de la crèche doit être revu à la baisse ; en 1936, la crèche reçoit soixante enfants pour treize employés ; les dépenses liées à la nourriture doivent être réduites car le coût annuel de ce secteur est trop élevé par rapport à d'autres institutions ; le salaire des infirmières passe de 100 $ par mois à 75 $ (la nourriture et le logement sont en outre pris en charge par la municipalité), le docteur Rabaute se basant sur le salaire des infirmières russes de l'hôpital Sainte Marie, de 70 $ par mois sans logement ; quant au salaire de l'institutrice russe, il passe de 75 $ à 60 $, les surveillants russes du service d'hygiène recevant 70 $ par mois. Une des raisons qui favorisent le recrutement des Russes est qu'ils acceptent des salaires moins élevés des municipalités étrangères de Shanghai : à compétence égale, ils ne sont pas considérés sur un pied d'égalité avec d'autres employés européens.

Le docteur Rabaute préconise aussi la réduction des dépenses dans l'entretien et les achats effectués par la crèche, les parents devront désormais s'occuper du lavage des vêtements de leurs enfants, tâche qui revenait auparavant à la crèche ; il souhaite en outre une responsabilité accrue des parents qui se reposent trop sur cette structure, établissant alors comme nouveau règlement la nécessité d'une entière collaboration des parents avec l'administration de la crèche et l'observation stricte des règlements intérieurs sous peine de voir leurs enfants renvoyés : les parents doivent désormais signer une formule de garantie qui dégage la crèche de toute responsabilité. Certains enfants de familles particulièrement pauvres peuvent être acceptés gratuitement, pour les autres, le prix est de 5 $ par mois en externe, et de 20 $ par mois pour les pensionnaires.

En outre, la distribution des médicaments par le personnel de la crèche qui se base sur l'expérience sans consultation préalable d'un médecin est dangereuse ; aussi, à partir de 1936, leur délivrance ne doit s'effectuer qu'après l'accord d'un médecin. Par ailleurs les dépenses liées à la distribution des médicaments ont augmenté ; or, pour le docteur Rabaute « les médicaments doivent se borner aux médicaments les plus usuels, les moins coûteux », aussi réduit-il le budget pharmaceutique qui passe de 800 $ en 1935 à 300 $ en 1936. [715]

Les enfants boursiers de l'école Rémi reçoivent également des produits alimentaires

[714] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°50, *Note Confidentielle de 1935 adressée à la COIP, sans signature mais certainement écrite par le docteur Rabaute sur les OFAFR.*

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

des Sœurs de la Charité au centre de distribution alimentaire, rue Dubail (Chongqing nan lu) et leurs familles peuvent bénéficier des différents services des Œuvres françaises d'assistance aux familles russes, comme l'assistance médicale. Le docteur Rabaute refuse en 1936 l'octroi d'une somme de 3.000$ qui permettrait d'accorder un second repas aux boursiers de l'école Rémi toujours pour des raisons d'économie. Il souhaite revenir sur ce qu'il considère comme un laissez-aller des années précédentes. [716]

En second lieu, le docteur Rabaute rappelle sa responsabilité dans la direction du service et précise au personnel de l'Œuvre qu'il entérinera désormais chaque décision, telle l'hospitalisation des enfants de la crèche ou celle des familles russes contrairement aux habitudes antérieures où le personnel décidait d'hospitaliser certaines personnes de leur propre chef ; les décisions d'envoyer des malades à l'hôpital Sainte Marie ou au Dispensaire municipal doivent désormais recevoir son aval, tout autre fonctionnement pouvant faire surgir des problèmes éventuels qui risqueraient « de porter atteinte au renom du service médical gratuit que je dirige » ; La « dualité de direction » pourrait « me gêner considérablement dans le maniement des lits trop peu nombreux dont je puis disposer » et « je demande que le traitement comme l'hospitalisation des malades indigents de l'œuvre française d'assistance aux familles russes soit sous mon autorité et uniquement sous la mienne. » [717]

Contrôlée par la municipalité française et la COIP, les Œuvres françaises d'assistance aux familles russes est l'institution qui reçoit les subventions les plus élevées en faveur des Russes. Elle est favorisée pour son caractère français et, de ce fait, valorise l'image de l'action sociale de la France à l'égard des réfugiés russes ; elle présente également des garanties d'apolitisme, une des craintes des responsables français dans l'aide apportée aux associations créées par les Russes. Les responsables politiques français veulent d'une part savoir de quelle manière sont utilisés les fonds octroyés, et également connaître la situation des réfugiés russes qui résident dans la Concession française par le biais de cette institution ; pour ce faire, les personnes doivent être enregistrées et fournir sur leur situation familiale et professionnelle des renseignements qui peuvent être vérifiés par la police ; or, le docteur Rabaute constate une trop grande autonomie de la part du personnel russe de OFAFR.

La gestion de cette Œuvre pose le problème du traitement de la pauvreté : dans quelles limites et de quelle manière doit on prendre en charge la pauvreté ? quel montant peut-on octroyer par personne, comment répartir l'aide financière ? quels critères poser pour déterminer les personnes qui ont besoin d'une aide? Car la politique sociale laisse souvent se développer l'idée que les pouvoirs publics entretiennent une communauté d'assistés qui s'en remettent à l'aide sociale sans faire d'efforts. La solution choisie par le docteur Rabaute mettre un terme à cette opinion est de réduire les dépenses car trop de

[715] AMS, U38 5 1162, *Rapport du docteur Rabaute à l'attention du Consul et du directeur général des services municipaux, le 24 février 1936*, p5.

[716] AMS, U38 5 1162, *Rapport du docteur Rabaute, le 24 février 1936, p4.*

[717] AMS, U38 5 1162, *Rapport du docteur Rabaute, le 24 février 1936, p6.*

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

gaspillages ont marqué l'œuvre sous couvert de largesses. Son jugement se base sur le nombre de personnes secourues, trop faible par rapport à l'ensemble de la population russe, son objectif étant d'étendre, avec un budget similaire, l'aide sociale au plus grand nombre. Dans le système en vigueur, l'action sociale favorise certaines familles qui peuvent bénéficier de nombreux avantages, scolarisation, nourriture, médicalisation, au détriment d'autres inconnues des services ou rejetées faute de moyens et de places. Le docteur Rabaute est par ailleurs soucieux du regard des Occidentaux sur le Service d'Assistance Publique qu'il dirige, car la communauté étrangère considère que cet argent provient des recettes municipales et donc de leur propre contribution financière par l'intermédiaire des impôts ; les administrés pourraient notamment remettre en cause l'utilité et la légitimité d'une aide sociale en faveur de la communauté russe au détriment d'autres projets. Toutefois, ce n'est pas grâce aux finances municipales que fonctionne la COIP puisque ses ressources proviennent du prélèvement de taxes sur le Canidrome et le Hai alai ; le docteur Rabaute craint pourtant les critiques de la communauté étrangère liées à l'emploi de cet argent car il estime que les réfugiés doivent susciter la compassion et non éveiller des doutes quant à leur réel état de pauvreté ; aussi s'agit-il pour le directeur des services d'Assistance publique de les aider « sans les faire vivre confortablement aux frais de l'administration. » ; il reproche le désinvestissement des individus qui deviennent exigeants quant à l'aide reçue : « Nous ne pouvons pas, remarque-t-il, nous charger de ce qui incombe quelquefois aux parents qui, trop secourus, prennent l'habitude d'oublier leurs devoirs et se font facilement à l'idée d'un droit. » [718] Le docteur Rabaute considère qu'il est nécessaire d'agir face à la pauvreté, les pouvoirs publics possédant les moyens d'action, mais que cette aide doit être mesurée, planifiée, contrôlée : l'assistance publique « doit faire moins plutôt que de favoriser quelques privilégiés. » [719] La politique est toujours, il est vrai, d'en faire moins plutôt que plus, de limiter au maximum l'action sociale en faveur des Russes, la priorité restant de préserver l'ordre public et, dans ce cadre, la création en 1935 d'un hôpital psychiatrique écarte de la ville les problèmes liés à l'alcoolisme et à la maladie mentale, sources de désordre public et de peurs sociales.

Les critiques viennent aussi de la communauté russe dont le journal, Zaria, se fait l'écho : deux cents familles environ bénéficieraient à tort de la charité religieuse et des aides de la municipalité française, qui permet en 1936 à sept cents familles de vivre ; cette aide serait suffisante pour aider les 'vrais' indigents russes de la Concession française, or certains Russes la reçoivent au détriment de plus nécessiteux. [720] Le journal incrimine les réfugiés russes qui bénéficient du secours alimentaire des Sœurs durant de longues années alors que leur situation s'est améliorée ; Sœur Anne-Marie, informée par le journal, invoque le principe de la charité chrétienne qui s'adresse à toute personne dans le besoin, interdisant de se détourner de celui qui tend la main et de renvoyer des personnes qui se présentent. Dans ce contexte, l'auteur de l'article en appelle à la

[718] AMS, U38 5 1162, *Rapport du docteur Rabaute sur l'assistance publique à l'égard des Russes, janvier 1938.*

[719] AMS, U38 5 1162, *Op.cit., Rapport du docteur Rabaute, janvier 1938*.

[720] AMS, U38 5 1161, *Article du 28 mars 1936 du journal russe Zaria*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

responsabilité du groupe et au regard social, pour éviter les injustices et faire en sorte que l'aide soit apportée en priorité à ceux qui en ont le plus besoin. L'administration française, pour sa part, a un souci d'efficacité ; elle souhaite que ce soient les plus déshérités qui bénéficient des mesures municipales puisqu'il s'agit de personnes à risque qui, sans prise en charge, pourraient tomber dans la mendicité et de ce fait ternir l'image de la Concession française ou provoquer des troubles devant être gérés ensuite par la police, peu compétente dans ces affaires d'ordre social.

## 3.4.4. Subventions de la COIP en faveur de l'éducation des jeunes Russes

La COIP décide en 1932 de construire une école russe pour accueillir les enfants russes de Shanghai en âge d'être scolarisés, l'école Rémi étant confrontée à un manque de place. A partir de novembre 1932, une école provisoire est assurée à l'angle des routes J. Frélupt et du Père Robert (Ruijin'er lu), en attendant la construction de l'école russe qui pourra accueillir trois cent cinquante élèves, sur un terrain situé route Rémi que la Caisse a acheté 250.508 $ ; dans les bâtiments seront inclus la crèche franco-russe de l'OFAFR aménagée pour soixante-dix enfants, et une école maternelle. [721]

Après 1932 et la fondation de l'État de Mandchoukuo par les Japonais, de nombreuses familles russes arrivent de Harbin à Shanghai, la plupart des jeunes étant trop âgés pour être scolarisés à l'école Rémi ; la municipalité décide de leur assurer une formation professionnelle et la COIP crée un centre d'apprentissage comprenant une dizaine d'ateliers : un atelier d'apprentissage en serrurerie et chaudronnerie, un autre en cordonnerie et travaux de cuir pour les garçons, un atelier de couture, soins de beauté, travaux de dames pour les filles ainsi qu'une formation de sténo-dactylographie, comptabilité, coiffure, et arts décoratifs. [722]

Le responsable des institutions scolaires de la Caisse, Charles Grosbois, propose de s'appuyer sur le Studio, institution de formation professionnelle organisée par le journal russe Zaria, pour l'apprentissage des jeunes filles. La Caisse accepte et finance l'école à condition que les jeunes filles de l'école Rémi aient la priorité sur les autres candidates, qu'elles résident dans la Concession française et que cette école prenne le nom d'Ecole professionnelle pour jeunes filles et femmes ; avec le souhait que prime l'aspect français de cette œuvre plutôt que son origine russe, la neutralité journalistique est en outre exigée du directeur du journal Zaria, qui gère l'école : aucun article ne doit paraître, la Caisse se réservant le droit, dans le cas contraire, de supprimer la subvention. [723]

## 3.4.5. Subventions versées par la municipalité française et la COIP

[721] AMS, U38 5 1647, *COIP*, *Séance du 20 septembre et du 17 novembre 1932.*

[722] AMS, U38 5 1076, *COIP, Séance du 18 avril 1935.*

[723] Op.cit.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

## aux associations de charité russes

La municipalité aide en outre les associations philanthropiques créées par les différentes organisations russes, car elles représentent un relais intéressant avec la communauté russe : après une enquête pour évaluer l'intérêt de l'association, elle fixe le montant de l'aide ; toute organisation marquée politiquement est écartée.

La municipalité soutient le Comité général des associations des émigrés russes, fondé par Metzler, qui reçoit des subventions de sources variées, pour les redistribuer dans trois secteurs. Le premier concerne l'aide aux associations de charité russes en faveur des indigents russes pour assurer leur médicalisation, et de certaines familles pour assurer la scolarité de leurs enfants ; le deuxième secteur porte sur les camps de réfugiés qui ouvrent à partir de 1939 lors de la guerre sino-japonaise ; le troisième offre des repas quotidiens aux déshérités. Les dons proviennent, par ordre d'importance, de la Croix-rouge internationale, du Comité des Associations de charité occidentales de Shanghai, de la Caisse des œuvres, du Comité des émigrés russes. En 1939, les dépenses, équilibrées par les dons, sont de l'ordre de 50.000 $, elles sont de 90.000 $ en 1940, l'aide la plus importante venant d'organisations occidentales et ensuite du Comité des émigrés russes également dirigé par Metzler.

**Aides de la Municipalité et de la COIP au Comité central de Bienfaisance russe** [724]

| | |
|---|---|
| 1939 | 3.000 $ |
| 1940 | 6.000 $ |
| 1941 | 18.500 $ |
| 1942 | 28.700 $ |

Le Comité national russe, groupe concurrent géré par N.C. Fomine, fonde également une association philanthropique le Comité Central de Bienfaisance Russe qui propose des repas aux indigents russes aux 786 et 788 rue Bourgeat (Changle lu), et, à partir de 1939 lorsque le comité déménage à cette adresse, au 79a route Say-Zoong (Changshou lu). Le Comité des Associations de Bienfaisance Etrangères Unifiées 'Committee of Associated Foreign Charities' est la source principale de revenus jusqu'en 1941 ; il verse par exemple 16.500 $ en 1940, 18.000 $ en 1941. A cette date, la COIP et la municipalité française s'investissent davantage auprès du comité ; l'aide du Comité des Associations de Bienfaisance Etrangères Unifiées passe alors à 10.812 $ en 1942, pour 28.700 $ de la COIP ; la même année, le comité russe organise également une loterie qui lui rapporte 29.700 $. Les sources de revenus varient ainsi selon les années et, pour pallier la baisse de subventions octroyées, une loterie et un 'bingo' sont organisés. Depuis 1939, la municipalité française accorde en outre au Comité Central de Bienfaisance Russe l'exonération de l'impôt locatif qui s'élève à 1.379,52 $ pour la maison sise 79a route Say Zoong dans laquelle sont organisées les soupes populaires, cet impôt augmentant chaque année. En effet, la municipalité considère utile d'aider cette association qui

[724] **AMS, U38 1 149, *Rapport financier sur le Comité central de Bienfaisance russe*.**

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

propose une aide concrète à la communauté russe de la concession.

L'Union des anciens militaires de l'armée et de la marine russe, située au 1212 avenue Joffre (Huahai zhong lu) a été fondée le 3 juin 1920 pour réunir tous les anciens officiers, soldats et marins de l'Armée et de la Marine russe qui résident à Shanghai. A partir de 1923, deux asiles sont créés à l'intention des indigents, l'un au 255 rue Amiral Courbet (Fumin lu) où a été installé le siège de l'Union, le second dans une maison louée 698 rue Bourgeat (Changle lu) ; le premier asile accueille les célibataires, le second les personnes mariées ; des repas y sont servis pour un prix modique ou gratuitement ; des émigrés sont logés, soit à leurs frais soit aux frais de cette organisation de bienfaisance. En 1933 et 1934, l'asile pour personnes mariées reçoit six couples, dont un avec deux enfants et sa moyenne reste stable avec la location de chambres à l'attention de sept couples ; l'asile pour célibataires loge une moyenne de trente personnes par jour dont dix-sept le sont gratuitement et son nombre des pensionnaires augmente : en 1938 et 1939, il reçoit une moyenne de quarante-cinq célibataires par jour, dont une vingtaine logés gratuitement.

L'Union des anciens militaires fonctionne en s'appuyant sur les cotisations de ses membres, les bénéfices de soirées organisées deux ou trois fois par an, les recettes des chambres louées, les allocations de la Caisse des œuvres d'intérêt public et du Comité des Associations de bienfaisance étrangères unifiées. [725] L'asile rue Courbet héberge des hommes sans ressources et sans famille de l'ancienne armée russe dont les conditions de vie sont précaires ; aussi l'administration, face à l'utilité de cette œuvre, accorde l'exonération de l'impôt foncier. Tel n'est pas le cas pour le deuxième asile qui loue des chambres à des couples, faisant ainsi fonction de pension pour couples russes aux ressources modestes et non d'asile pour indigents comme le premier.

La guerre sino-japonaise est lourde de conséquences pour les associations de charité russes. L'Union continue à s'en sortir grâce aux fonds recueillis lors de bals et de soirées de bienfaisance qui lui fournissent, entre 1937 et 1939, entre 2.000 et 3.000 $ par an ; en 1940, le montant est de 6.741 $ pour 10.000 $ en 1941, sommes qui servent à pallier le chômage généralisé qui touche les Russes à la suite de la guerre. Les célibataires russes du premier asile pouvaient, avant la guerre, payer un prix modique pour leur chambre en trouvant occasionnellement du travail mais durant les hostilités la majorité ne parvient plus à s'assurer un salaire, ce qui représente une charge supplémentaire pour les responsables de l'Union qui logent désormais ces personnes gratuitement. Les fonds recueillis au cours de l'année 1940 permettent d'organiser la recherche d'emplois pour ses membres, de leur octroyer une assistance médicale, le paiement des frais d'enterrement, et d'accorder des prêts d'un faible montant. [726]

[725] AMS, U38 5 1165 : *Committee of the Associated Foreign Charities of Shanghai*. Ce comité est constitué des représentants des associations de charité étrangères les plus importante comme la King's Daugters society représenté par Mme Hardman, la COIP représenté par son directeur A.S.Jaspar, la Salvation Army représenté par Major Begley, le comité des émigrés russes représenté par Metzler, la Deutsche Hilfe représenté par M. Brennschmidt. Un sous-comité a été crée pour gérer les œuvres charitables en faveur de la communauté russe.

[726] AMS, U38 1 179, *Rapport de la municipalité française sur l'Union des anciens militaires de l'armée et de la marine russes*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

**Aides de la COIP à l'Union des anciens militaires** [727]

| | |
|---|---|
| 1934 | 500 $ |
| 1935 (aide financée avec le Shanghai Race Course) | 1.500 $ |
| 1936 (aide financée avec le Shanghai Race Course et le Bureau Nansen de la SDN) | 2.150 $ |
| 1937 (aide financée avec le Shanghai Race Course, et le Bureau Nansen de la SDN) | 1.570 $ |
| 1939 (aide financée avec le Comité des Associations de bienfaisance étrangères unifiées) | 2.650 $ |
| 1940 (aide financée avec le Comité des Associations de bienfaisance étrangères unifiées) | 2.600 $ |
| 1941 (aide financée avec le Comité des Associations de bienfaisance étrangères unifiées) | 3.000 $ |

L'Union des Invalides Militaires Russes, située 12 rue Massenet (Sinan lu), reçoit une quinzaine d'invalides logés et nourris à ses frais ; l'association prend également en charge quatre-vingt neuf invalides et cent cinquante femmes qui logent un peu partout dans la Concession française ; ce nombre augmente et passe à quatre vingt huit invalides en 1936 et cent soixante quinze femmes et enfants et en 1938, le nombre de femmes et enfants est de cent quatre-vingt. Les fonds de l'association provenant des cotisations des membres qui travaillent, le montant des cotisations varie-t-il ; des quêtes sont organisées parmi la communauté étrangère de Shanghai, qui permettent de recueillir environ 1.500 $ par an. Les soins médicaux de base sont donnés par un invalide qui possède des connaissances en médecine ; l'hôpital Orthodoxe Russe offre quelques places gratuites à ces invalides tandis que certains médecins russes soignent gratuitement les membres de l'Union. La situation devient critique durant la guerre, plusieurs de ces membres ayant perdu leur travail. [728] La municipalité n'accorde l'exonération de l'impôt locatif qu'à l'Union.

**Aides de la COIP à la Maison de la Charité** [729]

[727] **AMS, U38 1 179, *Relevé de la situation financière de l'Union des anciens militaires de l'armée et de la marine russes, 1935, 1936, 1937, 1939, 1940, 1941*.**

[728] AMS, U38 1 184, *Rapport de la municipalité française sur l'Union des invalides militaires russes.*

[729] **AMS, U38 1 160, *Relevé de la situation financière de la Maison de la Charité, du président V.Tsepkine au directeur général des services municipaux*.**

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

| | |
|---|---|
| de nov.1932 à nov.1933 | 1.300 $ |
| 1937 | 2.500 $ |
| 1938 | 2.500 $ |
| 1939 | 2.500 $ |
| 1940 | 3.500 $ |
| 1941 | 5.000 $ |
| 1942 | 10.000 $ |

La Maison de la Charité, située au 586-588 avenue du Roi Albert (Shanxi nan lu), reçoit des émigrés russes dans le besoin et offre aux résidents la pension complète, l'habillement et assure la présence de deux gardes malades ; le docteur Orloff, médecin russe, assure gratuitement les soins médicaux.. Le nombre de personnes aidées varie chaque mois, ce nombre pouvant aller d'une dizaine à une centaine de personnes âgées ou invalides. Les subventions reçues proviennent, en ordre de grandeur, de la Caisse d'œuvres d'Intérêt public, du Comité national russe, et des recettes de bals, fêtes, quêtes et parties de mahjong. [730]

La fondation Fleur Blanche accueille en convalescence des russes atteints de tuberculose placés par la municipalité qui ne possède pas de structure pouvant offrir une période de repos aux tuberculeux ; gérée par Mme Fumagalli , la Fleur Blanche fonctionne à partir de 1928 et c'est un médecin russe, le docteur Kniazeff, qui assure le soin aux convalescents. La première maison se situe 66 route Lorton (Xiangyang bei lu) et peut recevoir dix malades ; selon les rapports municipaux, c'est une institution très propre et très bien gérée. La Fleur Blanche déménage en 1935 dans une maison rue Ratard (actuellement Julu lu et Jinling zhong lu) qui reçoit une vingtaine de tuberculeux de nationalité russe ; très spacieuse, elle comprend quatre grandes salles, deux salles de bains, et de larges balcons qui permettent aux malades d'y prendre l'air et le soleil. L'association assure également un service de jour et sert une moyenne de deux cent cinquante repas gratuits par mois à des tuberculeux qui sortent de l'hôpital.

En raison de difficultés financières, l'association doit déménager en novembre 1936 dans une maison au loyer plus modéré, rue Paul Henry (Xinle lu) ; au lieu des trente pensionnaires précédents, la Fleur Blanche reçoit à cette date seize hommes et deux femmes. La Fleur Blanche, seule maison de convalescence pour les malades russes tuberculeux est indispensable à la municipalité française qui, en 1941, lui confie le soin de douze enfants russes pré-tuberculeux ou porteurs de lésions tuberculeuses fermées ; après accord du directeur de l'hygiène publique et de l'assistance, la municipalité française verse une somme de 4 $ par jour et par enfant admis ; en 1942, la somme versée par la COIP pour l'hospitalisation de ces douze enfants russes tuberculeux est de 43.800$. La municipalité accorde également depuis sa création l'exonération de l'impôt locatif dans les différentes maisons occupées. Cet impôt est de 210,60$ en 1938 pour la maison de la rue Paul Henry. [731]

**Aides de la COIP à la 'Fleur Blanche'** [732]

[730] AMS, U38 1 160, *Rapport de la municipalité française sur la Maison de la Charité.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

| | |
|---|---|
| 1934 | 1.800 $ |
| 1935 | 1.800 $ |
| 1936 | 1.800 $ |
| 1937 | 2.600 $ |
| 1938 | 2.400 $ |
| 1939 | 2.900 $ |
| 1940 | 5.000 $ |
| 1942 | 5.000 $ et 43.800 $ pour les enfants russes |
| 1943 | 8.000 $ |

La fondation de la Fleur Blanche organise, de son côté, des activités pour lever des fonds, comme la vente de marguerites le 1er mai, l'organisation d'un jeu de 'loto', des loteries à Noël et à Pâques, et, pour la première fois en 1942, une soirée dansante. La guerre freinant l'organisation de ces rencontres, la principale source de revenus se retrouve être la municipalité et la COIP. Le Comité des Associations de bienfaisance étrangères unifiées verse également des aides à la Fleur Blanche pour un montant de 3.000 $ en 1940.

En 1935, année de sa création, l'Orphelinat Saint-Tichon, est situé au 770 et 772 rue Bourgeat (Changle lu) dans la Concession française. Le révérend John Bishop, de l'Église orthodoxe russe, attire l'attention du comité de l'Église des femmes russes sur la situation des enfants mendiants dans les rues. Cinq de ces femmes décident de mettre de l'argent en commun pour louer une petite maison ; l'idée première est d'organiser une soupe populaire mais, touchées par la situation des enfants, elles décident de les héberger et de les prendre en charge ; certains viennent de la rue mais la plupart sont placés par leur famille ; une instruction leur est assurée, certains suivant les cours le jour et rentrant dans leur famille le soir. L'orphelinat est administré par un comité regroupant des personnalités russes, anglaises et françaises qui supervisent les cinq gérantes russes. En 1936 l'orphelinat compte cent sept enfants : cinquante-quatre filles et cinquante-trois garçons ; à la demande des gérantes le docteur Rabaute visite l'orphelinat et suggère des modifications : pour lui, le nombre actuel des enfants ne doit pas être dépassé faute de place et il faut réserver une maison aux garçons, l'autre aux filles où sera aménagée une chambre pour les nourrissons et une chambre d'isolement pour les enfants qui présentent des signes de maladies contagieuses ; avant leur accueil à l'orphelinat, ils doivent de toute façon se faire vacciner contre la variole et le choléra. [733] L'avis du docteur est suivi et l'orphelinat se munit d'un service médical assuré par trois médecins pédiatres, deux

[731] AMS, U38 1 162, U38 5 1041, *Rapport de la municipalité sur la maison de convalescence pour tuberculeux russes, la Fleur Blanche.*

[732] **AMS, U38 1 162, *Rapport du comité d'hygiène et relevé des comptes de la société de la Fleur Blanche, pour les années 1934, 1935, 1936, 1938, 1939, 1940, 1942, 1943.***

[733] AMS, U38 5 1633, *Lettre du docteur Rabaute au comité de direction de l'orphelinat de St Tichon, le 11 mai 1936.*

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

russes et un américain. [734] L'orphelinat compte des enfants arriérés, dont plusieurs de plus de douze ans, qui ne sont pas acceptés dans d'autres établissements. L'œuvre vit de dons et a peu de moyens. A partir de 1939, c'est le Comité des Associations de bienfaisance étrangères unifiées qui apporte la subvention la plus importante. Le docteur Rabaute souhaite une plus grande participation des parents qui ont tendance à trop se reposer sur l'orphelinat et à dégager leur responsabilité ; il souhaite également que les plus nécessiteux profitent de cette œuvre et exige pour ce faire une sélection des familles. Le maintien de cette œuvre de charité est très utile à la municipalité, car elle sauve de la rue les enfants russes, aussi lui accorde-t-elle l'exonération de l'impôt locatif et une aide annuelle. [735] En 1937, suite à la guerre, le médecin russe Kasakoff sollicite de l'orphelinat qu'il accueille un nombre plus important d'enfants ; le docteur Rabaute accepte sous condition que des mesures plus strictes de surveillance médicale et sanitaire soient prises pour éviter les risques d'épidémie. [736] L'orphelinat déménage en 1940 dans une maison à deux étages au 95 avenue Victor Emmanuel III (Shaoxing lu), dans le centre de la Concession française.

**Subventions de la COIP à l'orphelinat de St-Tichon [737]**

| | |
|---|---|
| 1938 | 1.500 $ |
| 1939 | 2.000 $ |
| 1940 | 2.500 $ |
| 1941 | 2.500 $ |

Le Refuge des Femmes Russes a été fondé par le Comité international pour la défense des femmes et des enfants russes ; il est établi par M.E. Lloyd, membre de la commission provisoire d'administration municipale, Mme Karmiloff, secrétaire aux Oeuvres françaises d'assistance aux familles russes, et Mme Darby, épouse du Major Darby de l'Armée du salut ; inauguré le 11 octobre 1935, il est géré par Mme Weiss. Pour sa première année les subventions proviennent de la COIP qui décide d'octroyer une aide financière de 1.000 $ par an, et par Sir Victor Sassoon qui remet 1.500 $. Le refuge reçoit vingt et une pensionnaires, n'y sont acceptées que les femmes âgées de moins de 45 ans, sans famille et recommandées par deux membres du comité ; la moralité de la personne constitue un critère de sélection. Les pensionnaires sont nourries et logées gratuitement le premier mois et paient 75 centimes par jour les deuxième et troisième mois ; si elles trouvent un travail, elles doivent payer leur pension selon leur revenu, le tiers ou la moitié de leur salaire qui, généralement, ne dépassent pas 15 $ par mois, le maximum étant de 60$. [738] L'objectif du refuge est d'offrir une période de stabilité pendant

[734] AMS, U38 5 1633, *Rapport du docteur Rabaute sur l'orphelinat St Tichon, le 2 novembre 1936.*

[735] AMS, U38 5 1633, *Rapport de la municipalité sur l'orphelinat St Tichon*.

[736] AMS, U38 5 1633, *Lettre du docteur Kasakoff, le 8 septembre 1937*.

[737] **AMS, U38 5 1633, *Relevé des comptes de l'orphelinat St Tichon*.**

[738] AMS, U38 1 184, *Rapport de la municipalité française sur le Refuge des femmes russes*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

laquelle les femmes peuvent trouver du travail, s'éloignant ainsi de la prostitution. Cette œuvre est reconnue d'utilité publique par la municipalité française, cependant aucune action n'est engagée pour créer un nouveau refuge ni agrandir celui-ci où la proportion des pensionnaires est minime par rapport aux besoins considérables des femmes de russes de Shanghai ; selon un rapport de la SDN, 22,5% d'entre elles sont concernées par la prostitution. [739]

**Aides de la COIP à l'Asile des femmes âgées russes** [740]

| | |
|---|---|
| 1935 | 200 $ |
| 1937 | 300 $ |
| 1938 | 300 $ |
| 1939 | 300 $ |
| 1940 | 300 $ |
| 1942 | 2.625 $ |

L'Asile des femmes âgées russes, situé 20 route de Siéyès (Yongjia lu), est un petit établissement créé par la Confraternité orthodoxe russe, très bien tenu selon les rapports du Service d'Assistance Publique ; il héberge toute l'année vingt personnes âgées russes. A partir de 1930, l'administration française lui accorde l'exonération de l'impôt locatif. Suite à l'accroissement du nombre de pensionnaires, les responsables décident de déménager au 229 rue Lafayette (Fuxing zhong lu) dans une maison plus grande ; afin de lever des fonds pour le maintien de l'asile, un thé dansant est organisé au Club des Dames américaines en avril 1935. A partir de cette date, l'asile reçoit dans sa nouvelle résidence vingt-sept pensionnaires, âgées de plus de soixante ans, dont la plupart sont invalides ; en 1939, le nombre de pensionnaires passe à trente. En 1940, la Confraternité orthodoxe russe décide d'ouvrir une annexe au sein de la Concession internationale, au 227 Tongshan road (Tangshan lu), pour y recevoir une douzaine de pensionnaires. [741] Les subventions proviennent de la Confraternité orthodoxe russe qui organise un bal annuel pour réunir des fonds. Les sommes récoltées sont redistribuées à ses différentes œuvres philanthropiques. La Confraternité vit aussi des souscriptions de ses membres, des subventions du 'Committee of Associated Foreign Charities', et des recettes de bals de charité. Entre 1940 et 1942, les loteries, les parties de bingo et de mahjong, procurent des recettes à l'association. La municipalité française exonère de l'impôt locatif les maisons gérées par l'asile. L'impôt locatif de la première maison est de 132,60 $, l'impôt de la deuxième de 168,48 $.

L'Asile Sainte-Olga, se trouve au 350 avenue du Roi Albert (Shanxi nan lu) ; il recueille des orphelins russes et leur offre une éducation. Il est géré par la Mère supérieure, Ruthyna, qui, avec ses religieuses, s'occupe également du couvent de Notre-Dame de Vladimir ; installés à partir de mars 1937 route Siéyès (Yongjia lu), le

[739] Marcia R. Ristaino, *Port of Last Resort, The Diaspora Communities of Shanghai* , California, Stanford University Press, 2001.

[740] **AMS, U38 1 177, *Compte rendu de la situation financière de l'Asile des femmes âgées russes, de 1935 à 1940, et 1942.***

[741] AMS, U38 1 177, *Rapport de la municipalité française sur l'Asile des femmes âgées russes.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

couvent et l'asile sont transférés au mois d'avril de la même année avenue du Roi Albert (Shanxi nan lu), en plein centre de la Concession française, la première location étant trop éloignée du centre ville et pas assez spacieuse. L'objectif est d'augmenter le nombre des paroissiens et de développer l'activité des ateliers du couvent, ce qui permettrait d'accueillir un nombre plus important d'orphelins et d'améliorer leurs conditions d'existence. La maison avenue du Roi Albert comprend douze pièces : trois pièces au rez-de-chaussée occupées par l'église, les cinq pièces du premier étage réservées aux logements des religieuses, et au deuxième étage deux pièces servant aux activités de confection du couvent. Les enfants sont logés dans deux pièces ; en 1937, l'asile en accueille cinq. La municipalité lui accorde l'exonération de l'impôt locatif qui, en 1939, s'élève à 652, 80 $. [742] Les fonds de l'asile proviennent, par ordre d'importance, de dons privés, du Comité des Associations de bienfaisance étrangères unifiées, et des revenus de bals de charité ; les religieuses reçoivent aussi des petites subventions du Comité des émigrés russes, du Comité de Nansen de la SDN, du Shanghai Race Club, et de la King Daughter's Society. [743]

La Société d'assistance mutuelle 'la Fortuna', située 1 rue Vallon (Nanchang lu), est créée en janvier 1934. Ses organisateurs comprennent un professeur russe à la retraite, le président du Cercle des Anciens Officiers russes, et un commerçant. A ses débuts, la société procure du travail à une vingtaine d'émigrés russes indigents ; dans ce but, elle organise de petits ateliers de couture et de reliure, une menuiserie, ainsi qu'un bureau de dactylographie et un cabinet juridique dirigé par un avocat russe. L'administration française accorde à la société l'exonération de l'impôt locatif (82,68 $) jusqu'en 1936 ; après cette date elle ne prend plus en compte la société au sein de laquelle des dissensions sont apparues et qui ne parvient pas à mener ses objectifs. [744]

L'Asile Russe reçoit des déshérités russes, de 55 à 70 par jour ; la plupart couche sur le parquet et ceux qui peuvent payer versent trois dollars par mois pour la nourriture, constituée de légumes et autres aliments ramassés dans les divers établissements de la Concession française. L'asile reçoit également l'exonération de l'impôt locatif.

En réaction à l'arrivée des réfugiés russes qui mettent en danger la stabilité de la Concession française, émerge l'idée d'une action sociale mise en œuvre par la municipalité qui souhaite véhiculer une image de grandeur. L'aide qu'elle apporte aux associations russes reste cependant peu importante par rapport à leurs besoins : la plupart ne reçoivent que l'exonération de l'impôt locatif et une petite somme ; seules quelques œuvres sont réellement soutenues, comme l'association de la Fleur Blanche.

# 3.5. Conclusion

[742] AMS, U38 1 187, *Comité du Budget pour l'année 1939*.

[743] AMS, U38 1 187, *Situation financière de l'Asile Saint Olga, exercice 1938*.

[744] AMS, U38 1 175, *Rapport de la municipalité française sur la Société d'assistance mutuelle 'la Fortuna'*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Basée sur les codes moraux du confucianisme, l'histoire de l'aide sociale en Chine s'étend sur des siècles durant lesquels les notables, respectueux des rites et soucieux d'élévation spirituelle, renforçaient la puissante structure clanique de la société sur des bases philanthropiques : on secourt les plus démunis, on vient en aide aux personnes âgées dont la longue expérience représente la sagesse. Les marchands, du fait de leur implication sociale, de l'étendue de leurs relations et de leur fortune, ont à cœur de participer aux activités caritatives ; ils en retirent une légitimation, leur position sociale s'élevant à hauteur de leurs responsabilités. Bien qu'il n'ait pas une grande part à l'action philanthropique, son éclat rejaillit aussi sur l'État impérial, ce qui garantit la paix politique, la stabilité étant gage que le mandat du ciel est placé sur le bon dirigeant. [745] Toutefois, l'activité caritative est valorisée comme preuve d'une conscience morale élevée, non comme nécessité de réformer l'ordre établi ; la pauvreté est considérée comme une punition plutôt qu'une injustice et de ce fait les personnes assistées n'ont pas à être éduquées pour une meilleure intégration dans la société ; les individus pris en charge, comme les veuves vouées à la chasteté, sont stigmatisées par la communauté, marquées à vie par un devoir de reconnaissance et de régénération morale. Quant aux aveugles, estropiés, et en général tous ceux qui souffrent d'un handicap, ils se regroupent en gangs et deviennent presque traditionnellement mendiants, conteurs ou prostitués, car ils sont par définition exclus de l'ordre social. [746]

La charité chrétienne ouvre l'action philanthropique sur une autre dimension, celle de la rédemption universelle. La rhétorique de la souffrance rédemptrice est inscrite dans la tradition judéo-chrétienne et anime le travail des missionnaires qui considèrent que la souffrance constituée en offrande permet de sauver l'âme humaine. Les Orientaux, de leur côté, considèrent que la souffrance est inhérente à la vie et ne peut être offerte dans un but de salut, car chacun est à l'origine de ses difficultés et doit vivre cette expérience pour s'en libérer. Impressionnés par l'œuvre de Saint Vincent de Paul en France, les religieux ne se contentent pas de prêcher, mais mettent en pratique la parole du Christ, et l'attitude des prêtres jésuites à cet égard est significative : en 1699, le frère Bernard Rhodes ouvre un dispensaire pour les pauvres, et après 1719 le frère Etienne Rousset fait de même. [747] Si le prosélytisme est patent, au moins la volonté de convertir le maximum d'âmes s'appuie-t-elle sur une action honorable ; on désigne comme le seul vrai Dieu

[745] Angela Ki Che Leung, *To Chasten the Society: The Development of Widow Homes in the Ch'ing, 1773-1911'*, Taipei, Institute of Modern History, Academia Sinica, 1992. Pierre-Etienne Will and R.Bin Wong, *Nourish the People: The State Civilian Granary System in China, 1650-1850*, Ann Arbor, Center for Chinese Studies, University of Michigan, 1991; Mary Backus Rankin, Managed by the People: Officials, Gentry, and the Foshan Charitable Granary, 1795-1845, *Late Imperial China*, 15, 2, décembre 1994, pp 1-52; William T.Rowe, *Hankow : Conflict and Community in a Chinese City, 1796-1895*, Volume II, p 92; Angela Ki Che Leung, Organized medicine in Ming-Ching China State and Private medical institutions in the Lower yangzi region, *Late Imperial China*, 8, 1, 1987, pp 234-266; Frederic Wakeman, The Civil Society and Public Sphere Debate, *Modern China*, 19, 2, avril 1993; Philip C.C.Huang, Public Sphere/ Civil Society in China?: The Theard Realm between State and Society, *Modern China*, 19, 2, avril 1993.

[746] Denise A. Austin, *Going the Second Mile : The Philanthropy of Chinese Business Christians*, Master degree dissertation, University of Queensland, Australia, pp 10-12.

[747] Denise A. Austin, *Going the Second Mile*, p 21.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

celui qui a le souci du bien et du bonheur de chaque homme, aussi bien dans cette vie que dans l'autre. Ce courant de pensée vient se greffer sur les organisations traditionnelles telles que les associations régionales financées par les marchands chinois, et montre sont efficacité à un moment de l'histoire où l'empire n'a plus les moyens financiers ni politiques d'assumer ses responsabilités envers le peuple. Le rôle de première importance de l'homme d'affaires catholique Lu Baihong révèle de nouvelles motivations dans le devoir de compassion : d'une part, la valorisation du bonheur individuel, d'autre part l'importance de l'effort personnel dans la rédemption, la notion d'accession au salut par la dévotion aux autres et la pratique des bonnes actions, qui rejoint le principe bouddhiste de l'accumulation des mérites. La participation des Chinois à l'action des missionnaires va les amener progressivement à jeter un regard critique sur leur société, jusqu'à désirer la réformer ; cette attitude répond au désir des Occidentaux qui n'ont de cesse de modifier le comportement des Chinois, jugé dangereux pour la santé et contraire à des mœurs civilisées.

Parmi les aspects négatifs de cette implication des religieux dans la transformation de la société chinoise, la sévérité excessive et les contraintes disciplinaires observées chez plusieurs religieuses chargées des soins aux démunis et de l'aide aux réfugiés, s'expliquent par de nombreux facteurs : les difficultés quotidiennes, la misère croissante impossible à résorber peuvent générer chez elles une amertume qui, jointe à la conscience de leur rôle prépondérant et de leur pouvoir sur les malades, leur fait reprendre à leur compte une rhétorique valorisant la force et le rendement, et oublier les vertus plus féminines de compassion. Avec l'aide aux réfugiés russes perçus comme marginalisés, n'appartenant ni à la bonne société occidentale ni à la communauté chinoise, les limites de l'assistanat vont être mises en évidence.

Quant à l'œuvre des municipalités, aussi bien à travers les associations caritatives que les conseils municipaux, elle révèle l'importance des enjeux politiques. L'engagement social est lié au contexte international et aux valeurs universelles réaffirmées par la Société Des Nations pour le maintien de la paix dans le monde que constituent les droits de l'homme, l'obligation d'aide humanitaire et médicale envers les pays pauvres. Pour autant, l'unique bienfait de cette organisation qui n'apporte ni solution concrète ni soutien financier [748] , est de porter la question sur la scène internationale, contraignant les nations occidentales à leur devoir de solidarité sous peine de faillir aux responsabilités incombant à des peuples civilisés. L'État fonctionne selon des principes théoriques qui suivent une logique de grandeur nationale, de sécurité publique et de rentabilité économique ; les principes de justice et de solidarité, bien que valorisés dans les textes, ne sont pas appliqués par des mesures concrètes car le regard sur l'autre, amenant à la compassion et au secours, risquerait d'affaiblir l'État. Ce sont les associations fondées par des laïcs ou des religieux qui répondent à ce sentiment commun d'amour du prochain et au désir d'aider l'autre dans sa souffrance ; animées d'un fort potentiel humaniste, les associations privées enregistrent de meilleurs résultats car elles prennent en compte les données du malheur.

[748] Marcia Reynders Ristaino, *Port of Last Resort, the Diaspora Communities of Shanghai*, California, Stanford University Press, 2001, p 95.


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Paradoxalement dans ce contexte de misère, l'opulence des concessions étrangères et leur frénésie de divertissements se trouvent justifiées dans les taxes sur les paris et les jeux, et l'organisation de soirées de bienfaisance qui servent à la redistribution des richesses ; c'est un cas intéressant où la bonne conscience est compatible avec le bon fonctionnement de la société de consommation. Par ailleurs, l'image des Occidentaux est fortement valorisée par rapport à l'inertie des pouvoirs chinois, ce qui leur assure un crédit non négligeable, que ce soit sur le plan des conversions au christianisme, ou de la mainmise sur les territoires occupés dont ils assurent la modernisation. C'est à ce niveau qu'apparaît le plus nettement l'importance du choix humain dans la fonction publique : la personnalité de chefs de service compétents et profondément dévoués fait la différence dans la réussite ou l'échec d'une mission et dans la confiance qui pourra être accordée ultérieurement. C'est malheureusement à titre d'exceptions qu'on peut citer les docteurs Rabaute, Palud, et Malval dont la contribution a été décisive pour rendre positive l'image de la municipalité française, quand beaucoup de leurs compatriotes, comme la plupart des Occidentaux, révèlent leur racisme et leur indifférence au sort des Chinois, limitant l'aide humanitaire à la lutte contre les épidémies, par souci égoïste de sécurité sanitaire plus que pour soulager leurs souffrances ; les Russes, dans la mesure où leur nation s'inscrit dans une longue tradition d'admiration pour la France et vient de se mettre à son école en réalisant sa révolution, sont traités avec moins de mépris que les Chinois. Mais derrière toutes ces actions se profile la rivalité séculaire avec l'empire britannique, puissance maritime et coloniale prenant le pas sur la France : ce qui importe avant tout pour la république, après les humiliations subies en Europe, c'est d'imposer au monde, avec l'usage de la langue française généralisé dans la diplomatie, une idée de grandeur nationale, et de maintenir ainsi sa sphère d'influence.

Si le fonctionnement de l'assistance publique se heurte à tant d'obstacles, au point de s'avérer souvent inefficace, c'est sans doute à cause de difficultés inhérentes au tempérament humain : dans ce domaine, non seulement on ne peut entreprendre que ponctuellement, dans l'urgence et avec des résultats à court terme, ce qui est contraire au désir de l'homme de laisser une empreinte durable pour les générations futures, mais les actions ne font que pallier les carences d'une gestion défectueuse, d'un manque de prévoyance, voire de la négligence et de sordides calculs d'intérêts personnels qui ont instauré l'injustice dans la société ; il est indubitable que la prise de conscience de cet état de fait peut décourager les meilleures volontés.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

# Chapitre 4. Les infrastructures hospitalières dans la Concession française

A l'inverse, parce que la pierre symbolise le legs à la postérité et dure pendant des siècles, que l'inauguration des bâtiments se fait en grande pompe, avec exposition de plaques commémoratives où restent inscrits à jamais les noms des généreux donateurs, la construction d'hôpitaux suscite plus d'enthousiasme et peut plus facilement être menée à terme que les actions philanthropiques de nature moins voyante.

Après la signature du traité de Nanjing en 1842, la création des hôpitaux par les Occidentaux est indissociable de l'arrivée des missionnaires qui s'installent au cœur de la population pour mieux sauver les âmes après avoir soigné les corps ; si le prosélytisme est une part importante de leur motivation, il faut reconnaître que leur idéalisme et leur dévouement ont fait merveille. A Shanghai, le premier hôpital occidental est le 'London Mission Hospital' (le Renjiyiguan) fondé en 1846 par le docteur Lockhart, missionnaire protestant ; situé près de la ville chinoise, il déménage ensuite vers la rue de Shandong où il prend le nom de 'Shantung Road Hospital'. Réservé aux Chinois, il est progressivement agrandi ; c'est le plus ancien hôpital de style occidental de Shanghai et il offre à la population chinoise une nouvelle forme de médecine ; selon il reçoit cinquante mille patients en 1863 et suscite l'enthousiasme de la population car il est le seul à se consacrer entièrement à la clientèle chinoise et les soins y sont gratuits. Bien que les

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

rapports de l'hôpital enregistrent le décès de la moitié environ des patients, [749] le commentaire de Macpherson est très élogieux : « this singular institution which, regardless of its officers' religious motives, had succoured and saved hundreds of thousands more of the Chinese than Western military forces might ever have injured, came of age, enduring in what increasingly appeared to be a durable foreign community." [750] La donation la plus élevée a été effectuée en 1926 par Henry Lester, un millionnaire anglais ; à partir de cette date, l'hôpital prend le nom de Lester Hospital et se modernise : il forme des étudiants à la médecine et mène des recherches scientifiques sous la supervision du Henry Lester Research Institute. Institution philanthropique au départ, le Lester Hospital évolue vers un centre médical qui engage des recherches scientifiques.

Une autre institution protestante importante est le 'St Luke's Hospital' (Tongren yiyuan) fondé par l'American Episcopal Church ; là aussi, d'une petite structure médicale à vocation caritative, le St Luke's se transforme en un hôpital moderne. Les Chinois lui donnent le nom de Hongkou Hospital, la partie nord de la Concession internationale où il est situé ; la majorité des résidents chinois qui le fréquentent sont des ouvriers attirés par la gratuité des soins qui s'appuie sur les donations d'hommes d'affaires de la ville. Les missionnaires jouent à plein leur rôle d'éducateurs en assurant une formation médicale pour le personnel au sein de l'hôpital, qui sert ensuite de base d'enseignement aux étudiants de la St John's University : au départ ouvert pour prêcher la foi religieuse et offrir une assistance médicale à la population locale, l'hôpital devient un lieu d'enseignement et de recherche.

Les Catholiques s'engagent aussi activement dans le travail médical. L'hôpital Sainte-Marie (Guanci yiyuan), le plus grand et le plus connu, est fondé en 1907 par les Jésuites. Contrairement à l'évolution en France, qui, après la première guerre mondiale, enregistre une baisse d'influence des institutions religieuses dans l'assistance médicale, la prise en charge des soins aux Français de Shanghai n'est rendue possible que grâce au travail des Jésuites et des Sœurs de la Charité ; le Conseil d'administration municipal, faute de moyens financiers et de volonté politique, ne parvient pas à développer seul une politique médicale et sanitaire, et les conseillers préfèrent se reposer sur l'hôpital et s'appuyer sur les initiatives médicales prises par le Shanghai Municipal Council et le Service des douanes maritimes géré par les Anglais. Grâce à l'hôpital Sainte-Marie, le CAM français parvient à dépasser les ambiguïtés d'un discours qui prône la priorité de l'hygiène publique mais s'accompagne dans la réalité d'un service médical et sanitaire déficient. La première guerre mondiale laisse d'ailleurs la municipalité sans médecins français, ce qui l'oblige à faire appel au service médical du SMC pour assurer, entre autres, les soins des agents de la police française et des employés municipaux. Les années 30 constituent un tournant : la politique de préservation et d'affirmation de l'identité française à Shanghai se traduit par une volonté d'améliorer la pratique de la médecine française dans la ville et de moderniser les infrastructures de l'hôpital Sainte Marie pour acquérir une plus grande autonomie à l'égard du SMC et de ses

[749] Kerrie L. MacPherson, *A Wilderness of Marshes: The Origins of Public Health in Shanghai, 1843-1893* , Oxford University Press, 1987, p 169.

[750] Kerrie L. MacPherson, *A Wilderness of Marshes* , p 167.


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

infrastructures hospitalières.

Après la rébellion des Taiping (1851-1864), l'action philanthropique chinoise s'institutionnalise pour renverser la tendance à la détérioration des principes moraux. [751] En 1867, est fondée dans la zone chinoise la principale institution charitable à Shanghai, le Puyutang, grâce aux fonds des guildes de thé et soie chinoises ; il accueille régulièrement trois cents pauvres, et accorde des aides financières à plusieurs centaines de familles. [752] De riches compradores de Shanghai soutiennent les efforts des missionnaires, comme Li Qiuping qui offre un terrain pour la construction de l'hôpital St Luke's et aide à trouver des fonds pour la construction des différents pavillons, dont une salle d'opération. [753] D'autres aident les Jésuites à établir des hôpitaux catholiques à Shanghai. Suivant l'exemple des missionnaires, l'homme d'affaires catholique Lu Baihong va édifier dans la municipalité chinoise l'hôpital Saint Joseph, encadré par les Sœurs de la Charité. [754] Dans son travail sur les racines de la philanthropie chinoise, Zu Youyu remarque l'évolution des modèles d'aide sociale vers des formes inspirées par les Occidentaux, et une institutionnalisation des efforts avec une politique de réformes à la fin de la dynastie des Qing ; [755] durant cette période, devant les nombreuses épreuves et privations dues à l'augmentation rapide de la population, aux désastres naturels et aux crises politiques, les pouvoirs chinois ne peuvent plus masquer l'urgence des besoins. [756]

La popularité des hôpitaux gérés par les missionnaires montre que les Shanghaiens s'adaptent à la médecine et aux hôpitaux occidentaux pour des raisons pratiques, notamment la gratuité des soins ; en outre, les hôpitaux des missionnaires n'apparaissent pas comme totalement 'étrangers' : ils s'intègrent au réseau chinois d'action sociale et caritative car ils présentent des similarités avec les maisons de charité financées par les notables chinois animés de principes confucéens et conscients de leur rôle social auprès de la communauté. [757] Avec le temps, les hôpitaux ouverts par les religieux se transforment et diversifient leur fonction, centrée au départ sur le travail caritatif : ils

[751] Susan Mann, *Widows in the Kinship, Class and Community Structures of Qing Dynasty China*, *Journal of Asian Studies*, 46, 1, February 1987, p 51.

[752] John Fairbank, *The Missionary Enterprise in China and America* , New-York, Rainbow Bridge Book Company, 1974, p 184.

[753] Hao Yen-ping, *The Comprador in Nineteenth Century China: Bridge between East and West* , Cambridge, Harvard Universtiy Press, 1907, p 183.

[754] Wellington K.K Chan, *Merchants, Mandarins and Modern Enterprise in Late Ch'ing China* , Cambridge, Harvard University Press, 1977, p 15.

[755] Tsu, *The Spirit of Chinese Philanthropy* , p 43.

[756] Carol Benedict, *Policing the Sick : Plague and the Origins of State Medicine in Late Imperial China*, *Late Imperial China*, 14, 2, décembre 1993, p 63.

[757] Florence Bretelle-Establet, '*La Santé en Chine du Sud à la fin de l'Empire et au début de la République'*, doctorat de chinois, université Paris VII-Denis Diderot, décembre 1999, p 221.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

ouvrent des écoles médicales pour former des médecins chinois à la médecine occidentale, établissent des laboratoires où les médecins effectuent des recherches scientifiques. Dans les années 30, l'hôpital continue de soigner les pauvres mais il s'agrandit : dans un environnement moderne et confortable, un corps de médecins propose un diagnostic et un traitement aux patients qui ont les moyens de payer. L'hôpital est aussi un lieu d'étude pour les étudiants de médecine qui se familiarisent avec les techniques médicales les plus récentes.

Ce chapitre étudie exclusivement les établissements de soins situés sur la Concession française financés par la municipalité.

# 4.1. Le General Hospital et les soins aux Étrangers

Contrairement au gouvernement anglais qui prévoit la présence d'un médecin, le gouvernement français n'a pas envisagé d'encadrement médical pour ses représentants consulaires à Shanghai. En 1857, le consul Edan réclame des fonds au ministère des Affaires étrangères pour payer le docteur Lockhart, médecin anglais assurant les soins aux employés du consulat français, et pour acheter des médicaments ; il justifie les dépenses de santé: « La pernicieuse influence du pays sur la santé des étrangers n'est que trop incontestablement attestée par les nombreux décès que j'ai à enregistrer; une autre preuve encore, c'est la nécessité où se trouvent certaines missions et certains consulats d'avoir des médecins parmi leurs membres; les attachés au Consulat anglais et les Consuls qui sont eux-mêmes médecins, témoignent de la prévoyance du gouvernement britannique à cet égard » ; il sollicite le versement d'une somme de 200 taëls à titre d'indemnités de frais de maladies du personnel du Consulat en 1855 et 1856. [758] La fermeture de l'hôpital militaire, installé rue Montauban (actuellement Sichuan nan lu) pour le Corps Expéditionnaire, fait sentir la nécessité d'ouvrir une structure médicale et, vu le petit nombre de ressortissants étrangers, il est logique de se regrouper pour la faire fonctionner. Le missionnaire, R.P Desjacques, Procureur de la mission du Jiangnan, réussit à convaincre un certain nombre de négociants étrangers de financer un hôpital pour la communauté étrangère et parvient à constituer un capital de 50.000 taëls qui permet de louer une maison à plusieurs étages à l'angle de la rue Colbert et du quai de France : c'est le 'General Hospital' qui fonctionne à partir du 1er janvier 1864. L'encadrement médical est assuré par les Sœurs de Saint Vincent de Paul, à la demande de la mission du Jiangnan en France ; de six Sœurs en 1864, elles passent au nombre de dix en 1867. Les malades sont principalement des Anglais, viennent ensuite en importance les Français, les Américains et les Allemands ; la clientèle est donc constituée d'Occidentaux, selon les conditions premières de fondation de l'hôpital. Dans les premiers temps, les malades sont le reflet de la population étrangère de Shanghai : marins de bateaux de guerre ou de commerce, soldats des troupes anglaises et françaises, stationnés à Shanghai après le départ des corps expéditionnaires. En 1874, l'hôpital est

[758] ADN, Fonds Shanghai, Série C, Numérique n°4, *Correspondance avec le ministère des Affaires étrangères, Consul Edan, Lettre du 28 février 1857*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

réparti en trois classes: la première constituée de chambres individuelles à trois taëls par jour, la deuxième de pièces pour cinq malades à deux taëls par jour, la troisième de salles de vingt malades maximum, à un taël cinquante. [759]

En 1875, le 'General Hospital' traverse des difficultés financières ; de plus, un avis parvient au comité directeur annonçant que le bail ne peut être renouvelé, ce qui nécessite la construction d'un nouvel hôpital situé sur la rive nord de la Crique de Suzhou. Le SMC souhaite que l'hôpital soit racheté aux actionnaires pour être géré par les deux administrations étrangères, mais les actionnaires refusent cette solution qui favorise la mainmise des administrations sur l'hôpital. La réunion des 'Ratepayers' de la Concession internationale, qui se tient le 9 septembre 1875, vote le principe d'un emprunt amenant les représentants des propriétaires et des municipalités étrangères à prendre une part plus large dans l'administration de l'hôpital. Le président des actionnaires de l'hôpital présente un projet au CAM : le conseil de l'hôpital doit se composer de huit membres : trois Consuls, les présidents des deux municipalités, deux contribuables de la Concession internationale et un contribuable de la Concession française ; les deux municipalités sont invitées à participer à la construction du nouvel hôpital dont les travaux s'élèvent à 22.000 taëls ; la municipalité française doit, à titre de prêt, payer 7.500 taëls sur ce montant, mais cette somme lui paraît trop élevée étant donné la proportion moins importante de résidents étrangers sur la Concession française, et il décide de ne verser que 5.000 taëls. Le CAM souhaite limiter ses dépenses dans le domaine médical et fait ainsi preuve de mauvaise volonté dans la répartition des financements, espérant que le SMC prendra en charge la majorité des dépenses ; il va jusqu'à évoquer la mauvaise gestion de l'hôpital pour limiter sa participation et sa coopération avec la municipalité anglo-saxonne. Grâce à des aides financières offertes au comité directeur, les négociations aboutissent enfin quand la part de l'administration française n'est plus que de 2.500 taëls et les travaux peuvent être effectués, permettant le fonctionnement du 'General Hospital' en 1877. [760] Jusqu'à la création en 1907 de l'hôpital Sainte Marie, la municipalité française versera des donations annuelles à l'hôpital où sont envoyés les résidents français de la concession.

Les hôpitaux étrangers à Shanghai n'étant pas administrés par des spécialistes, et la responsabilité des municipalités dans leur financement restant floue, des difficultés surgissent pour leur maintien. Dans le cas du General Hospital apparaît également une critique sur la légitimité des religieuses françaises qui encadrent les soins médicaux, en raison de leur confession catholique qui gène la communauté anglo-saxonne protestante et de la pratique médicale moderne qui préconise un encadrement assuré par des infirmières formées dans des écoles spécialisées ; or, les religieuses travaillent selon le système ancien où les hôpitaux étaient des asiles pour les pauvres au sein desquels elles exerçaient leur action de prosélytisme.

A cause de ces contraintes se fait jour la nécessité d'un hôpital qui, d'une part maintienne cette tradition religieuse liant secours des pauvres et évangélisation des âmes et, d'autre part, assure l'autonomie des soins pour la Concession française : ce sera

[759] Jean Fredet, Charles Maybon, *Histoire de la Concession française de Shanghai* , Paris, Plon, 1929, p 300.

[760] Op.cit., p 403.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

l'hôpital Sainte Marie, fondé par les Jésuites.

## 4.2. L'Hôpital Sainte Marie destiné aux résidents de la Concession française, Chinois et autres

L'hôpital Sainte Marie est établi en 1907 par Monseigneur de Paris, de la mission du Jiangnan, pour venir en aide aux Chinois. A ses débuts, il comporte cent lits gérés par huit Filles de la Charité et un médecin français ; au centre de la Concession française, il s'ouvre sur un grand parc. En 1908, le pavillon Saint Vincent, avec ses quatre-vingt lits, soigne les indigents chinois et en 1912, quand commence à fonctionner la faculté de médecine attenante à l'hôpital, les étudiants y font leur stage pratique. Après la première guerre mondiale, la forte croissance de la population chinoise et étrangère entraîne l'agrandissement de l'hôpital : de nouvelles salles d'opération sont construites, suivies en 1921 par une salle de radiologie ; en 1922 deux pavillons, dont une maternité, sont ouverts pour recevoir les femmes ; en 1925, un laboratoire est créé au sein de l'hôpital et à partir de 1926 on agrandit les anciens pavillons ; en 1930 est construit un bâtiment pour soigner les détenus de la prison française. L'année suivante, le pavillon d'isolement voit le jour grâce au financement de la COIP. En 1932, l'hôpital compte environ cinq cents lits, puis huit cents après la fondation du Pavillon Saint Vincent en 1935. Durant l'année 1931-1932, l'hôpital traite sept mille quatre vingt huit malades contre deux mille huit cents en 1911 et moins de trois mille en 1918. Le corps médico-chirurgical est formé de douze médecins européens et trois médecins chinois qui assurent la permanence de l'hôpital. Le soin des malades est assuré en 1932 par vingt-six Filles de la Charité, dont quatorze européennes qui possèdent un diplôme d'infirmière et douze sœurs chinoises, une sage-femme française et sept infirmières européennes (française, anglaise, allemande, russe, portugaise) ; le personnel chinois comprend une sage-femme, cinq infirmières en chef, quatre assistants spécialisés pour le laboratoire de bactériologie et de radiologie, deux annamites, plusieurs infirmiers et infirmières chinoises parlant français et anglais. Le service d'entretien est assuré par une centaine de 'boys' et 'd'amahs', termes employés à l'époque pour désigner le personnel de service. [761] En 1935, le pavillon Saint Vincent, de quatre-vingt lits, est remplacé par un bâtiment de trois étages qui peut accueillir trois cents malades ; la même année on crée une clinique ophtalmologique. En 1940, l'hôpital ouvre tardivement ses portes aux indigentes chinoises grâce à la construction du pavillon Sainte Louise.

Les malades de la municipalité française, de la police, des tramways, du canidrome, des messageries maritimes, des douanes sont traités par la Firme Médicale française, dite 'Fresson' et, si une hospitalisation est nécessaire, les malades sont envoyés à l'hôpital Sainte Marie avec un billet délivré par un des médecins de la Firme. Les malades de l'armée et de la marine française y sont envoyés et soignés par leurs médecins.

La volonté de la municipalité française, à partir des années 30, est de transformer

[761] AMS, U38 5 1121, *Rapport de la Mère supérieure de l'hôpital Sainte Marie, septembre 1932.*

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

l'hôpital Sainte Marie en un centre médical moderne et reconnu. La médecine française doit rayonner à travers un enseignement médical de qualité, des équipements modernes, des cliniques spécialisées, et un travail d'assistance aux indigents chinois et étrangers, ce qu'elle semble avoir réussi en 1935, lorsque la presse étrangère le qualifie comme « une des organisations médicales les plus importantes de tout l'Extrême-Orient. » [762]

Dans les années 30, l'augmentation des subventions de la municipalité à l'hôpital Sainte Marie reflète ce changement de politique [763] .

**Subventions annuelles à l'hôpital Sainte Marie**

| Années | Nature de la subvention | Montant | |
|---|---|---|---|
| 1910-1915 | Subvention annuelle à l'hôpital | 400 | taels |
| 1916-1925 | Subvention annuelle à l'hôpital Sainte Marie | 1.000 | taels |
| 1926-1933 | Subvention annuelle à l'hôpital Sainte Marie | 3.000 | dollars |
| à partir de 1930 | Exonération de l'impôt foncier | 36.873 | dollars |
| à partir de 1933 | Exonération de l'impôt locatif | 8.391 | dollars |
| à partir de 1933 | Subvention pour la Maternité de l'hôpital SM | 3.650 | dollars |
| à partir de 1934 | Subvention annuelle à l'hôpital Sainte Marie | 6.000 | dollars |
| à partir de 1934 | Subvention annuelle au Pavillon d'isolement Saint Jean de SM | 30.000 | dollars |
| à partir de 1934 | Subvention annuelle pour l'hospitalisation des malades contagieux chinois et occidentaux | 6.000 | dollars |
| à partir de 1935 | Subvention annuelle au Pavillon Saint-Vincent, section des indigents chinois. | 30.000 | dollars |

L'hôpital et ses différents services sont durement déstabilisés par la guerre : d'août à octobre 1937, les dépenses sont alourdies par l'accueil de dix mille quatre cent quatre-vingt six blessés civils et deux mille quatre-vingt dix militaires ; bien que la Croix-Rouge internationale verse 2.000$ de dons et la Croix-Rouge chinoise 2.800$, ces aides ne permettent pas de couvrir le déficit du service hospitalier qui s'élève à 32.000$ en 1937 ; aussi la direction et la municipalité décident de faire payer une somme de 30 centimes par jour pour les consultations autrefois gratuites, dont celles en ophtalmologie ; la gratuité complète des soins dont bénéficiaient 28% des malades en 1937 ne profite plus qu'à 23% en 1938. [764] Pourtant ces mesures s'avèrent insuffisantes pour enrayer les difficultés financières de l'hôpital.

Comme le montrent les deux graphiques suivants, les difficultés de l'hôpital Sainte Marie s'accroissent à partir de 1940 où la forte inflation et la pénurie entraînent une hausse des dépenses que les recettes et les subventions ne permettent plus de couvrir.

[762] AMS, U1 16 275, *Articles du 6 janvier 1935*, *China Press*, *du 5 janvier 1935 du North China Daily News relatifs à l'hôpital Sainte Marie*.

[763] AMS, U38 5 1177, *Dossier sur l'hôpital Sainte Marie*.

[764] AMS, U38 5 1666-2, *Comité consultatif de l'hôpital Sainte Marie, séance du 19 mai 1938*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

765

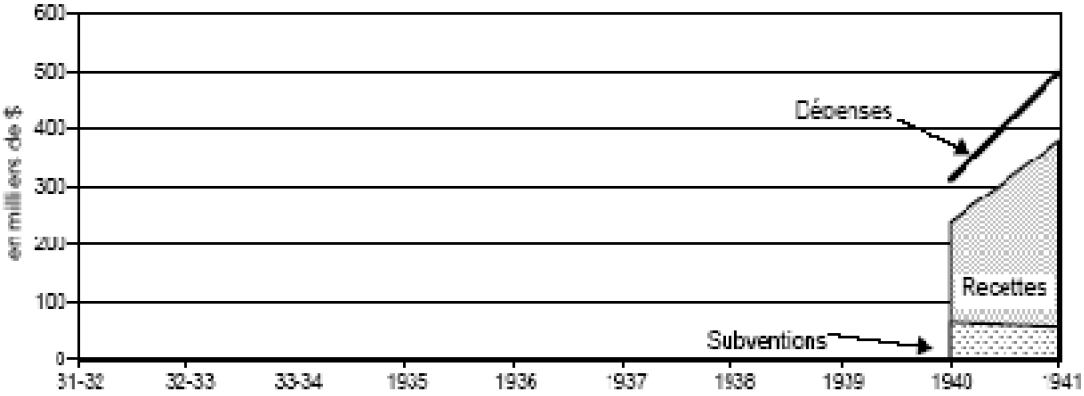


*Hôpital Sainte Marie, dépenses, recettes et subventions*

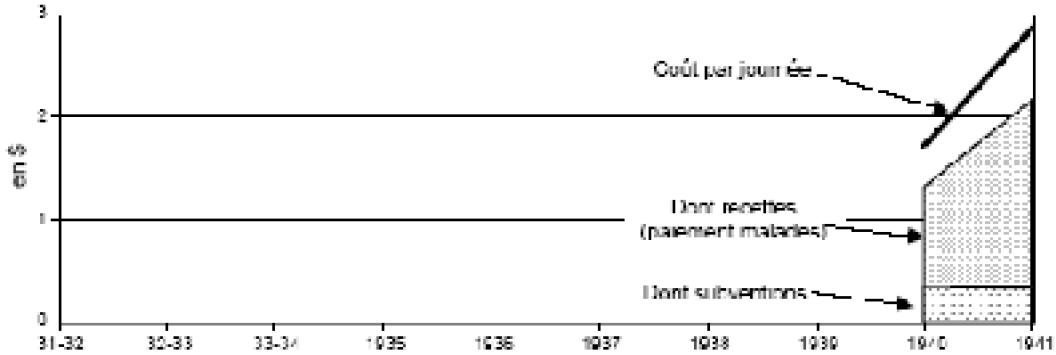


*Hôpital Sainte Marie, coût par journée de malade*

A la fin du XIXème siècle, l'œuvre médicale des Occidentaux à Shanghai est sous l'emprise des missionnaires. La municipalité française n'inverse pas cette tendance et laisse plutôt s'étendre leur action, ce qui donne une teinte religieuse aux infrastructures médicales françaises et même chinoises, en raison de l'influence d'hommes d'affaires chinois chrétiens. L'objectif premier est de ne pas se laisser devancer par les missions protestantes dans le devoir de charité chrétienne et dans l'évangélisation de la population chinoise. Pourtant, la direction de Sainte-Marie ne possède pas de compétences particulières dans la gestion d'un hôpital et ne sait comment agrandir ou moderniser ses infrastructures, ce qui est rendu possible grâce aux subventions de la municipalité française. Lorsque la guerre s'installe, la municipalité a du mal à faire face à l'augmentation des dépenses, tandis que le nombre de patients payants diminue. La municipalité faire de Sainte Marie une des vitrines de l'œuvre française à Shanghai, mais son attitude est contradictoire : si elle s'investit dans le développement de l'hôpital et valorise publiquement son action, elle en remet l'entière responsabilité aux Jésuites lorsque les problèmes financiers surviennent.

Les administrateurs, sans compétences de gestion d'hôpital, rencontrent des

765 AMS, U38 5 1177, *Rapport de l'hôpital Sainte Marie sur les dépenses, les recettes et les subventions durant les années 1940 et 1941*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

difficultés financières et ne mènent pas de politique commerciale pour en assurer le développer. La modernisation s'effectue par le biais de l'administration française qui envisage des mesures visant à le rentabiliser tout en répondant aux besoins sanitaires et médicaux de la concession. La participation financière de la municipalité française, au départ peu élevée, s'accroît sans, pour autant, pouvoir le transformer en une institution municipale comme elle le souhaiterait en évinçant totalement le caractère religieux de l'hôpital.

## 4.2.1. Les malades soignés à l'hôpital Sainte Marie

Les règlements administratifs qui stipulent la gratuité des soins médicaux au personnel municipal sont mis en vigueur en 1917. Les employés français et indochinois en bénéficient avec leurs familles, contrairement aux familles des employés chinois et russes, soignés dans le cadre de leur travail. Les agents de la police et les employés chinois et indochinois sont dans un premier temps reçus à l'infirmerie et envoyés à Sainte Marie si une hospitalisation s'avère nécessaire.

Au départ, selon les règlements, la gratuité des soins se limite, aux maladies inhérentes au climat de Shanghai, telles que la dysenterie, les fièvres, le paludisme, les infections gastro-intestinales et les accidents de travail. Progressivement, aucune distinction n'est plus établie sur l'origine de la maladie et l'ensemble des maladies est couvert par ce système. En 1936, la municipalité tente, sans grand résultat, de revenir sur cet état de fait pour réduire son budget médical ; l'augmentation du nombre des employés municipaux, plus particulièrement des agents de la police, a accru les dépenses liées aux soins médicaux, aussi des économies s'imposent-elles. Un comité est formé, réunissant les médecins de la municipalité -le docteur Rabaute, le docteur Raynal, directeur du laboratoire municipal- et le docteur Santelli, médecin à la Firme Fresson, pour dresser la liste des maladies dites inhérentes au climat de Shanghai : le traitement des maladies des voies respiratoires, de l'intestin, du foie, des fièvres paludéennes, de la variole, de la fièvre typhoïde, et du choléra incombe à l'administration municipale ; le directeur administratif décide que les maladies vénériennes, le traitement de la ménopause, le cancer, les plaies, les maladies nerveuses sont à la charge du patient ; [766] dans le cas des maladies vénériennes, les médecins protestent car ils considèrent que la priorité du souci d'hygiène sociale exige leur prise en charge par la municipalité. Malgré cette mesure, la municipalité ne parvient pas à réduire ses dépenses de façon significative en raison de l'augmentation des effectifs policiers, de la prise en charge des militaires du Corps Expéditionnaire Français stationné à Shanghai et des coûts plus élevés de prestations comme les examens radiologiques ; la guerre sino-japonaise de 1937 entraîne par ailleurs une hausse du prix des médicaments et des produits pharmaceutiques comme les pansements.

Les patients hospitalisés à l'hôpital Sainte Marie en 1ère et 2ème classe sont

[766] AMS, U38 1 106 (1), *Séance du comité spécial de santé des 30 septembre, 8 et 22 octobre 1936* ; U38 1 106 (2), *Lettre du directeur des services municipaux au Consul, le 11 août 1936, Séance du CAM le 28 septembre 1936, Lettre du directeur des services municipaux du 5 octobre 1936*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Européens, Tonkinois ou Annamites, Chinois ou Indiens, (ces derniers, en petit nombre, n'apparaissent pas dans le graphique ci-dessous). Les malades européens, en dehors des patients russes, sont exclusivement soignés en 1ère et 2ème classe où ils sont majoritaires.

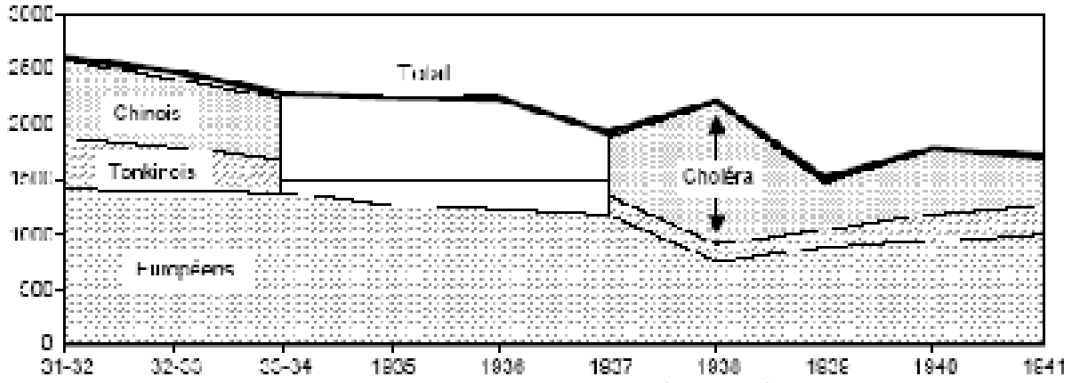


*Hôpital Sainte Marie, nombre de malades, services de 1ère et 2ème classes*

Les malades de 3ème et 4ème classe sont en majorité des Chinois. Les premiers documents de 1932 et 1933 font état de classes de soins pour les malades chinois alors que les Européens, Tonkinois et Indiens sont 'hors-classe'. Un document de 1936 indique que les 3ème et 4ème classe correspondent à des malades soignés gratuitement ou 'demi-payants' : en 1935 est ouvert le pavillon Saint Vincent qui accueille les indigents chinois hommes, les employés municipaux chinois et d'autres patients chinois qui paient un prix modique pour couvrir les frais d'hospitalisation. Par ailleurs, alors que le sexe des malades des 1ère et 2ème classe n'est jamais spécifié, ce critère est utilisé systématiquement pour les malades de 3ème et 4ème classe, à l'exception des cholériques répertoriés séparément en 1938. Comme nous l'avons déjà relevé, l'hôpital manque de lits réservés aux femmes et accueille un nombre plus important d'hommes, priorité dont la raison n'est pas donnée. Les patientes envoyées par la municipalité française au pavillon de soixante-dix lits des femmes indigentes chinoises sont reçues gratuitement. [767] Cette situation ne change qu'en 1940 avec la création du pavillon Sainte Louise.

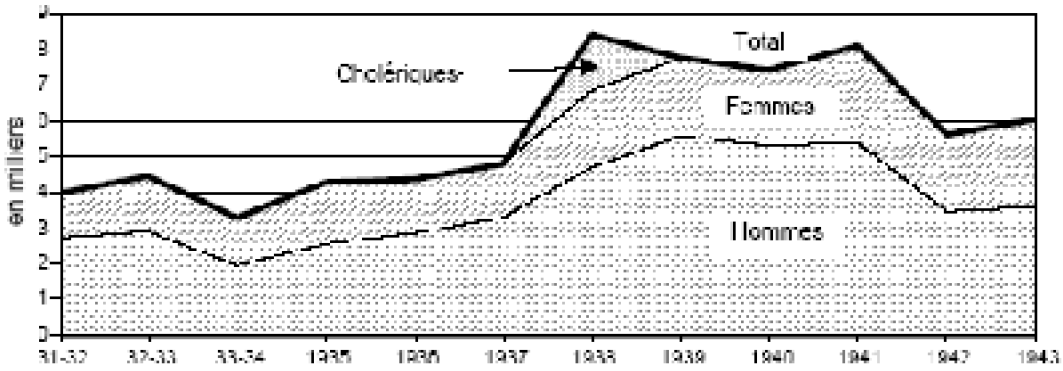


*Hôpital Sainte Marie, nombre de malades, services de 3ème et 4ème classes*

[767] AMS, U38 1 130, *Rapport du docteur Rabaute du 22 avril 1936.*


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Au fil des ans, le nombre de malades augmente. Entre 1931 et 1941 il double presque avec l'afflux de malades de 3ème et 4ème classe, alors que ceux de 1ère et 2ème classe diminuent. C'est le reflet de la politique sociale de la municipalité. L'année 1938 est marquée par une épidémie de choléra qui affecte essentiellement la population chinoise touchée plus que toute autre communauté par l'arrivée des réfugiés qui s'installent en grand nombre soit dans la rue, soit dans les maisons où la promiscuité devient dangereuse, soit dans les camps, tandis que les étrangers parviennent à se protéger en demeurant chez eux à l'écart de la population chinoise.[768]

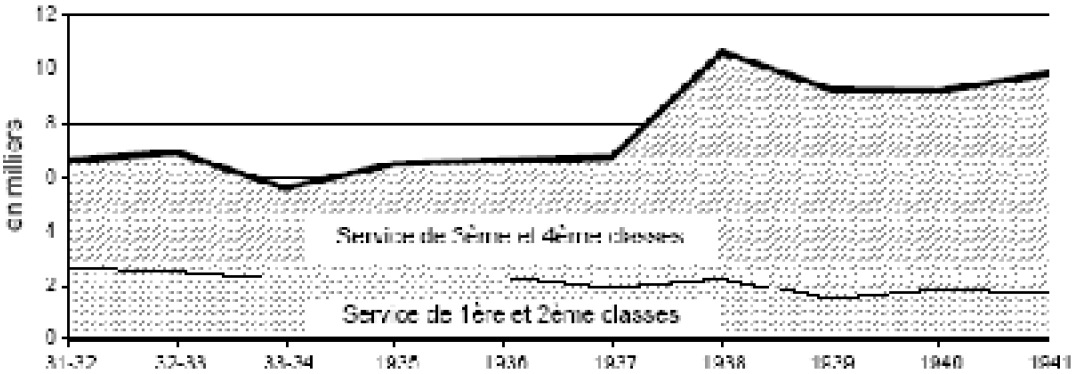


*Hôpital Sainte Marie, nombre total de malades*

La fréquentation de l'hôpital Sainte Marie peut aussi être estimée à partir du nombre de journées comptabilisées : la durée de séjour moyen est systématiquement plus élevée de vingt jours ou plus pour les malades de 3ème et 4ème classe, contre deux semaines pour les malades de 1ère et 2ème classe.

[768] Jean Rigal évoque également cette possibilité de se protéger des épidémies. Il montre une continuité dans l'histoire et évoque la notion d'inégalité des hommes face à la maladie: « *Lors des pestes des XV et XVI siècles en Europe, les officiers, les notables, tous les cadres fortunés s'échappaient de leur ville et abandonnaient leur poste, s'isolant dans leurs campagnes et se protégeant de tout contact extérieur, car ils en avaient les moyens. (…) L'analogie avec des situations contemporaines devient évidente : le choléra atteint rarement le touriste bien nourri, qui a en permanence accès à l'eau potable désinfectée et au savon et qui séjourne dans un hôtel aseptisé. En quinze ans de travail au milieu des épidémies de choléra dans le monde entier, MSF n'a signalé qu'un seul cas parmi ses volontaires expatriés, alors qu'elle en a traité des dizaines de milliers. Face à certains microbes, mieux vaut être riche, sain et bien nourri ! Cela est vrai sinon pour tous les germes responsables des épidémies, du moins pour celui du choléra. Le vibrion cholérique n'affecte pas de la même façon les bidonvilles de Lima et les quartiers résidentiels de la capitale du Pérou : on s'en doute, mais il ne semble pas dépassé de le répéter parfois.*» Article de Jean Rigal, *Epidémies et réactions internationales*, p 169-170, dans Rony Brauman, *Utopies sanitaires* , Paris, Editions le Pommier-Fayard, 2000.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

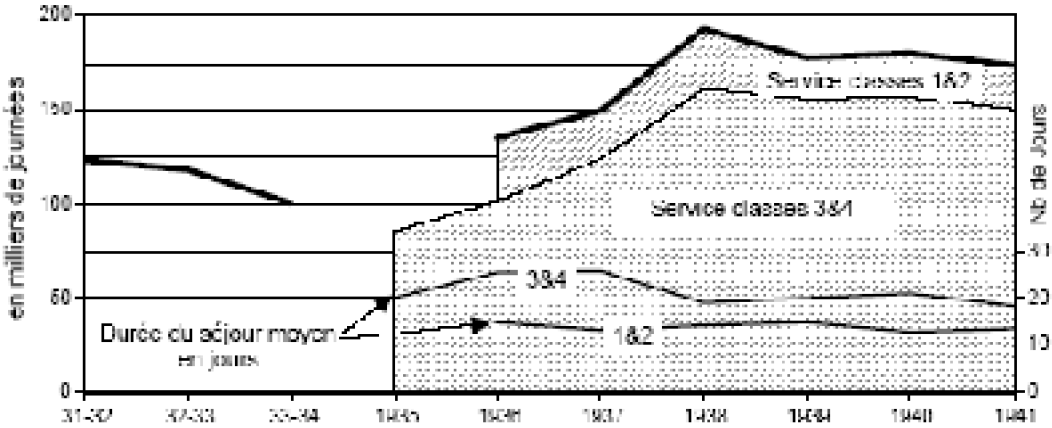


*Hôpital Sainte Marie, journées de malades et durée moyenne des séjours*

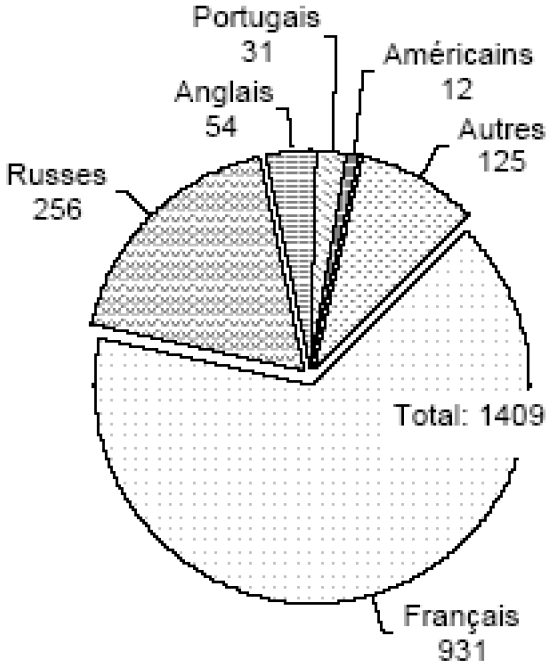


*Nationalité des malades européens en 31-32*

Le graphique ci-contre montre la répartition par nationalité des malades européens soignés à l'hôpital Sainte Marie entre 1931 et 1932. Le nom d'Hôpital Français dont on l'affecte parfois est justifié par la large majorité de patients français. Le deuxième groupe en importance est celui des Russes qui résident en grand nombre dans la Concession française et bénéficient à partir de 1931 de l'assistance médicale.

A travers la médicalisation des employés de la municipalité, on peut constater une discrimination raciale en faveur des employés européens qui reçoivent des salaires plus élevés et sont placés en 1er et 2ème classes à l'hôpital ; les employés russes, indochinois et chinois, placés en 3ème et 4ième classe, sont traités différemment, les Chinois étant les moins considérés : à partir de 1935, ils reçoivent toujours un salaire inférieur aux employés d'autres nationalités et sont systématiquement soignés dans le pavillon des

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

indigents.

## 4.2.2. La maternité de l'hôpital Sainte Marie

Le pavillon de la maternité, construit en 1922, comprend deux ailes : à l'est, la maternité Sainte Anne accueille les indigentes chinoises, puis les indigentes russes ; l'aile ouest reçoit les patientes payantes de 1ère et de 2ème classe. En 1939, suite à des réaménagements, les deux ailes sont séparées au prétexte d'éviter les risques de contagion. Les soins sont assurés par les médecins de la Firme Fresson.

Jusqu'en 1933, les femmes russes en état de grossesse sont adressées au pavillon Sainte Anne par la King's Daughter Society qui prend en charge les frais d'hospitalisation de quatre lits, puis la COIP prend le relais et leur assure huit lits. [769] C'est à partir de cette même date que le docteur Malval devient responsable de la maternité. Il assure dans l'aile est la formation de ses élèves en gynécologie de l'Aurore ; les patientes chinoises sont accouchées par les internes, présents en permanence, sous le contrôle d'une sage-femme. Les femmes européennes sont suivies par un médecin français car la municipalité ne parvient pas à remplacer Mlle Royer, la sage-femme française partie en 1936, en raison du faible nombre d'européennes qui accouchent chaque année. [770]

**Nombre d'accouchements d'Européennes** [771]

| | |
|---|---|
| 1936 | 43 dont 18 de la Concession française |
| 1937 | 29 dont 12 de la Concession française |
| 1938 | 17 dont 13 de la Concession française |
| 1939 | 49 dont 19 de la Concession française |

C'est le docteur Malval qui assure le service pour les femmes russes et européennes, tandis qu'il intervient en cas d'urgence pour les patientes chinoises. Le médecin français constate la réticence de ses élèves chinois à l'égard de la césarienne, qu'il ne pratique donc pas. [772] Il se présente tous les matins à 8h15 à la maternité pour effectuer la visite avec ses étudiants et poursuit dans les autres services de l'hôpital : « Ensuite, tenant mes stagiaires comme un vrai 'patron' d'Europe, je fais visite dans les nouveaux pavillons à des petits-payants, point fâché d'être matière à enseignement, puis au service grands

[769] AMS, U38 1 130, *Rapport du docteur Rabaute du 22 avril 1936 sur l'hospitalisation des malades indigents étrangers. Ce rapport précise que huit lits sont réservés à la maternité de Sainte Marie. La somme annuelle de cette aide médicale aux indigentes russes enceintes est de 3000$ et la somme annuelle pour les honoraires du médecin français est de 2040$.*

[770] AMS, U38 1 129, *Comité consultatif de l'hôpital Sainte Marie, le 22 juin 1939* : « *Les dépenses considérables d'entretien ne sont pas justifiées par le nombre d'accouchements qu'elle est appelée à y faire. En fin de compte, la présence d'une sage-femme à la maternité se solde par une perte pour l'administration de l'hôpital.* »

[771] **AMS, U38 1 130, *Rapport sur la Maternité de l'hôpital Sainte Marie*.**

[772] MAE, *Mémoires du docteur Malval, Tome 2, p 19*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

enfants sous la direction de Sœur Catherine (…) La matinée s'achève, toujours étudiants sur les talons, au service de Sœur Marthe. C'est le dispensaire de la Porte, où la clientèle de la rue vient consulter pour quelques sapèques. » [773] Le docteur Malval assure chaque jour deux heures de cours l'après-midi à la faculté de médecine et une heure de thérapeutique. « Ce qui est certes beaucoup plus qu'en France, mais loin d'être superflu, est ici une nécessité pour ces garçons qui seront bientôt lancés dans les immenses bleds de l'intérieur et devront savoir tout faire par eux-mêmes, donc être fort en art de guérir. » [774] Il apprécie ses étudiants chinois, environ quinze par promotion, dont les capacités d'adaptation et de travail l'impressionnent.

Un événement vient ternir l'image de la maternité auprès de la communauté française de Shanghai : un nourrisson de vingt-et-un jours contracte la variole et décède le 20 février 1939. Tavernier, le père du nouveau-né, professeur au Collège municipal français, adresse un courrier au consul Baudez, dans lequel il met en cause l'administration de l'hôpital, plus particulièrement la maternité qu'il juge déficiente. Diverses mesures sont prises, plus particulièrement la limitation de l'accès du public à la maternité ; le consul général charge le docteur Raynal, directeur de l'Institut Pasteur, d'effectuer une enquête afin de déterminer l'origine de la contagion et les mesures à prendre pour éviter de nouveaux accidents qui pourraient nuire à la réputation de l'hôpital et de la municipalité française. [775] Selon le docteur Raynal, la cause probable de la contamination vient des visites fréquentes de personnes étrangères au service, le règlement relatif aux visites personnelles des patientes n'étant pas appliqué, laxisme d'autant plus grave qu'une épidémie de variole sévissait dans la Concession depuis novembre 1938. Le médecin préconise une réorganisation de la maternité où les agrandissements successifs ont entraîné un manque de rationalité ; [776] les locaux sont transformés, les ailes Est (3ème classe et indigentes) et Ouest (1ère et 2ème classe) sont séparées pour limiter les risques de transmission de maladies et surtout pour protéger les patientes européennes. Les déplacements dans les salles de 1ère et de 2ème classe de la maternité sont limités au personnel hospitalier Les visites sont interdites aux enfants et aux domestiques, et les horaires en sont réglementés ; elles sont supprimées en temps d'épidémie, exceptées celles du mari et de la mère de la patiente. La municipalité tente de faire oublier ce drame en appliquant strictement le règlement et en s'efforçant vainement de faire venir de France une sage-femme.

Un médecin du pavillon est chargé de l'application des mesures épidémiologiques et prophylactiques et de la formation du personnel dans ce domaine. Sont interdits l'accès de la buanderie à toute personne extérieure au service et les déplacements de personnel ou de matériel entre le pavillon d'isolement et la maternité. En période épidémique, les femmes enceintes et les nouveau-nés sont vaccinés, contre la variole pour les femmes au

[773] MAE, *Mémoires du docteur Malval, Tome 2, p 20.*

[774] MAE, *Mémoires du docteur Malval, Tome 2, p 20.*

[775] AMS, U38 5 1666-1, *Lettre du Consul général de France, M.Baudez au docteur Raynal, le 7 mars 1939*.

[776] AMS, U38 5 1666-1, *Rapport du docteur Raynal, directeur de l'Institut Pasteur de Shanghai, le 15 mars 1939*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

5ème ou 6ème mois de grossesse, et le BCG est aussi administré aux nouveaux-nés.

On notera que la réorganisation de la maternité ne s'est effectuée que sous la pression de l'opinion suite à la mort d'un nourrisson, la municipalité ne pouvant différer l'opération compte tenu de la position sociale et de la nationalité du plaignant.

## 4.2.3. L'œuvre d'assistance publique de la municipalité française au sein de l'hôpital Sainte Marie

Derrière le travail des Jésuites et des Sœurs de la Charité se profile toujours l'idée de mener des actions culturelles et éducatives à l'égard de la population locale pour transmettre aux Chinois la foi catholique et en baptiser le plus grand nombre, assurant leur salut éternel. Dans ce sens, la création de l'hôpital Sainte Marie a eu pour objectif de soigner les Chinois pauvres. Près de l'hôpital est créé en 1908 un dispensaire : c'est la Maison Centrale des Filles de la Charité, avenue Dubail (actuellement Chongching nan lu), qui permet de soigner les Chinois en consultations de jour pour un prix modique ; en 1929, plus de 200.000 y ont été soignés et le nombre des consultations ne cesse d'augmenter ; à partir de 1935, le dispensaire peut également assurer des soins en ophtalmologie, grâce à la présence d'un médecin spécialiste et l'achat du matériel nécessaire.

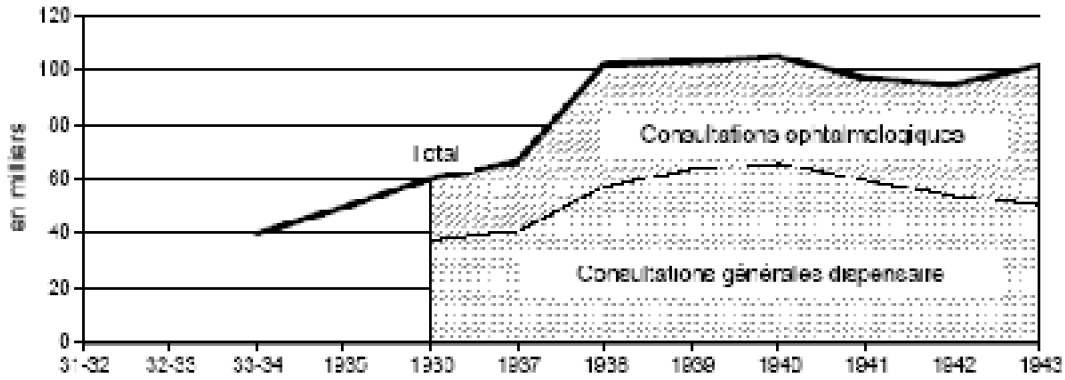


*Hôpital Sainte Marie, consultations dispensaire*

Toutefois, la municipalité doit toujours sur les structures hospitalières de la Concession internationale et de la juridiction chinoise : la COIP verse une somme de 5.000 $ par an au 'Lester Hospital' qui reçoit des malades chinois, dont 22% environ viennent de la Concession française; le 'Saint Luke's Hospital', également sur la Concession internationale, reçoit une subvention de 1.000 $. D'autres structures hospitalières fondées par des Chinois reçoivent une subvention de la municipalité, comme l'Hôpital Chinois pour Cholériques -1.500 $ par an-, l'Hôpital de la Croix-Rouge Chinoise situé avenue Haig (Huashan lu) -1.000 $ par an-, le Lazaret ou Hôpital pour Contagieux situé dans la zone chinoise -2.100 $ par an-, l'Hôpital d'Isolement de Nandao -500 $- et l'Hôpital des Urgences de Zhabei -500 $-. [777] L'hôpital Saint Joseph, fondé par Lu

[777] AMS, U38 5 1677, *Assistance médicale aux malades indigents étrangers ou chinois du directeur des services d'hygiène et d'assistance, le 23 novembre 1931*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Baihong et encadré par les Sœurs de la Charité, soigne également des Chinois qui résident sur la Concession française. Les aides aux hôpitaux d'isolement chinois cesseront en 1931 lors de la création du pavillon d'isolement à l'hôpital Sainte Marie et, en 1935, l'ouverture du pavillon Saint Vincent met fin aux participations financières versées au Lester Hospital et au St Luke's Hospital.

## Le Pavillon Saint Vincent

Un nouveau bâtiment de quatre étages est inauguré le 5 janvier 1935 par Meyrier, Consul général de France. Les articles du Journal de Shanghai et du NCDN soulignent la fonction de ce nouveau pavillon destiné à : « l'hospitalisation des indigents chinois » ; ils se font les porte-parole du message que les autorités françaises souhaitent mettre en valeur auprès de la population chinoise et des autorités, à savoir que la médecine française et ses avancées technologiques sont mises au service de la population chinoise. L'inauguration du Pavllon Saint-Vincent est la projection de la culture et de la mission civilisatrice française. Le maire de la municipalité du Grand Shanghai y est convié et prononce un discours de remerciement pour l'œuvre médicale française à l'égard de la population chinoise. Les missionnaires et les religieuses françaises de Shanghai assistent à cette célébration pendant laquelle le R.P. Verdier loue la contribution de l'administration et de la COIP à la construction de l'hôpital ; les directeurs de l'administration française, tel Fauraz directeur administratif de la municipalité, participent à cet événement qui marque une étape importante dans le développement de l'œuvre française à Shanghai. Tous les entrepreneurs et représentants du monde éducatif, culturel et médical français et chinois sont réunis lors de cette manifestation, comme Chevretton, directeur de la Banque franco-chinoise, Courthial, directeur de la CFTE, le R.P. Germain et le Dr. Hu Wenyao, Recteurs de l'Aurore, le docteur Yen, directeur de l'hôpital de la Croix-Rouge. [778]

[778] AMS, U38 1 132-2, U38 1 131-1, *Articles de journaux sur l'inauguration du pavillon Saint Joseph, le China Press du 6 janvier 1935, du NCDN, du 5 janvier 1935, discours du Consul général de France, M.Meyrier du 6 janvier 1935 rapporté par le Journal de Shanghai*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

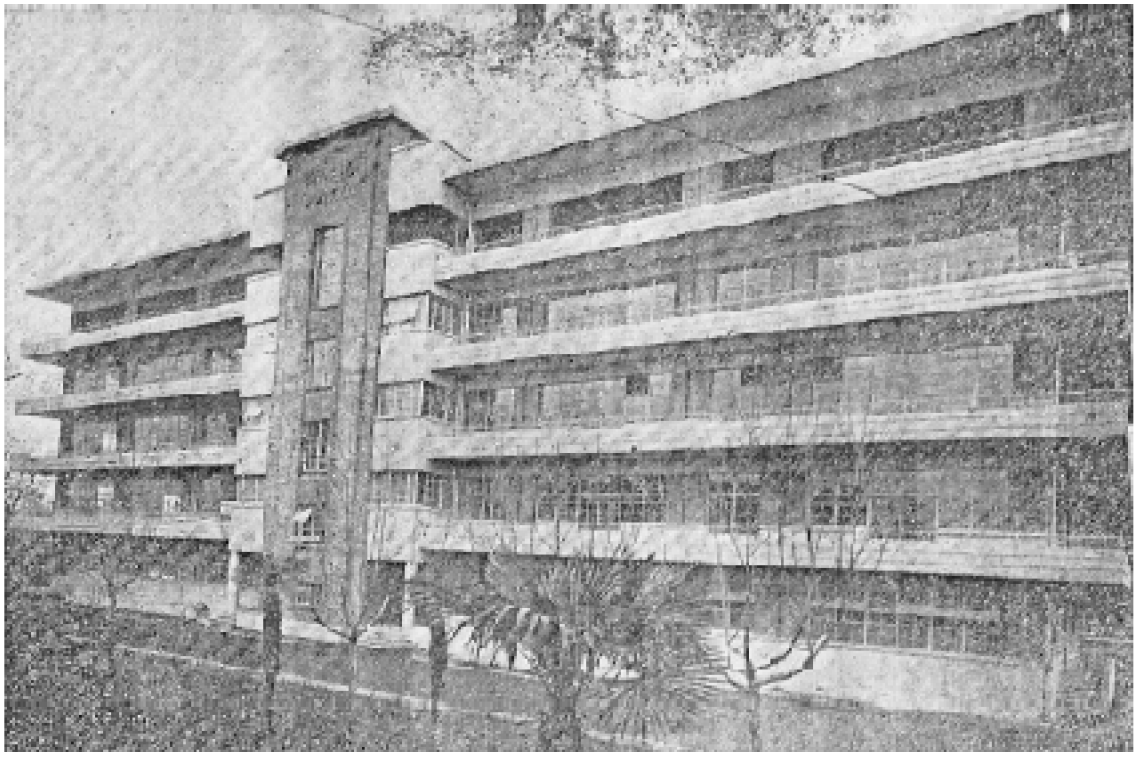

*Pavillon Saint Vincent*

Le discours du consul Meyrier fait l'éloge du travail accompli par les Sœurs de la Charité et par la mission du Jiangnan, et valorise la médecine française à Shanghai ; il précise qu'à l'hôpital « les résidents chinois de la Concession qui sont dans le besoin trouveront désormais tous les soins qui leur sont nécessaires. » [779] Ce bâtiment a vu le jour grâce à la collaboration de l'administration et des responsables religieux de l'hôpital Sainte Marie. La construction (345.000$) a été financée dans sa totalité par la COIP, « toujours soucieuse de tout ce qui concerne le bien des résidents » [780] ; en contrepartie, l'équipement du pavillon a été assuré par la mission. La COIP a accepté de financer l'hôpital par le versement de diverses subventions et la construction de nouveaux bâtiments, à la condition que la mission s'engage à conserver à l'hôpital son « caractère d'établissement hospitalier français. » [781] Le consul et les responsables administratifs de la concession souhaitent en effet valoriser la présence et l'action française à Shanghai.

Le bâtiment, qui compte trois cents lits, est réservé aux patients hommes : le rez-de-chaussée comprend le service pharmaceutique et le service ophtalmologique. Le docteur Calame [782] est l'initiateur du dispensaire et de la clinique d'ophtalmologie de l'hôpital Sainte Marie ainsi que d'une chaire d'ophtalmologie et de laryngologie à la faculté de médecine qu'il occupe jusqu'en 1937. [783] Au premier et au deuxième étage sont

[779] AMS, U38 1 131-1, *Article du Journal de Shanghai du 6 janvier 1935 sur l'inauguration du pavillon Saint Vincent, discours du Consul général de France, Meyrier.*

[780] AMS, U38 1 161, *Rapport du Comité de la COIP sur l'hôpital Saint Vincent, novembre 1934.*

[781] AMS, U38 1 161, *Rapport du Comité de la COIP sur l'hôpital Saint Vincent, novembre 1934.*

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

installés les services de chirurgie, avec les salles d'opérations dotées d'un petit équipement ; au troisième étage se trouve le service de médecine générale, avec un laboratoire de bactériologie et d'analyses chimiques courantes, ainsi qu'une petite salle pour l'isolement des malades atteints de tuberculose. Le quatrième étage, en cours d'achèvement, comptera cent lits supplémentaires. [784] Près du bâtiment se trouve un autre pavillon nouvellement construit qui porte le nom de Saint François-Xavier : au rez-de-chaussée, le personnel reçoit les accidentés et les urgences ; au premier étage se trouve une salle de réunion pour le conseil d'administration, au deuxième étage une clinique dentaire, et au troisième étage cinq logements sont aménagés pour les médecins de garde. [785] Depuis octobre 1933, des élèves chinois peuvent suivre une formation au sein de l'Institut Dentaire créé à l'université l'Aurore et obtenir le diplôme de dentiste ; aussi la clinique dentaire leur offre-t-elle de nouvelles opportunités d'étude et de travail. L'extension du pavillon Saint Vincent est déjà projetée avec une aile destinée aux femmes ouverte cinq ans plus tard, en octobre 1940 : c'est le pavillon Sainte Louise, réservé aux femmes, est ouvert ; il permet d'hospitaliser deux cents patientes indigentes chinoises. [786]

Durant les premières années, les soins dispensés aux marins et militaires présents à Shanghai sont assurés par les médecins qui accompagnent les troupes militaires et par les religieuses qui possèdent un diplôme d'infirmière comme Mère Montvert, diplômée de l'hôpital de Bordeaux en 1904 et qui a travaillé à l'hôpital 'Bambino Gesu' à Rome. Quand, dans les années 20, l'hôpital dans la Concession française, des médecins français sont recrutés pour travailler à l'hôpital et enseigner à la faculté de médecine de l'Aurore et. Les diverses spécialités de la médecine sont représentées et l'achat d'équipements modernes en France se fait en application des dernières avancées technologiques. De plus, une

[782] *Le docteur Calame a terminé ses études de médecine à la Faculté de Lausanne et après avoir été interne dans différents services devient chef de la clinique ophtalmologique de l'hôpital de Lausanne et pratique la chirurgie générale pendant douze ans. En 1929, arrivé à Shanghai par curiosité scientifique et pour se former en médecine tropicale, il rencontre le R.P. Lefebvre, doyen de la Faculté de l'Aurore, qui lui propose de fonder une clinique et un dispensaire en ophtalmologie. Ce médecin, sur la demande de la municipalité, soigne également, sans que ses honoraires soient pris en charge par cette dernière, les indigents russes pour des soins ophtalmologiques ; à partir de 1935, ils se rendent au sein de la clinique ophtalmologique dont les plans ont été dressés par le docteur Motais, directeur de la clinique ophtalmologique de Cochinchine. Le matériel, nécessaire à la création d'une clinique spécialisée, a été acheté en France par un médecin chinois, M. Lou, diplômé de l'Aurore et élève du docteur Motais. En 1937, le docteur Calame accepte le poste proposé par le comité de la Croix-Rouge Internationale pour occuper la direction de la section basée en Chine ; sa nouvelle tâche consiste à organiser les secours aux blessés et aux réfugiés chinois victimes de la guerre sino-japonaise dans les régions de l'intérieur.*

[783] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°91, *Article du Journal de Shanghai le 23 nov. 1937.*

[784] AMS, U38 1 131-1 (2), *Rapport du 29 janvier 1936 du docteur Rabaute sur l'assistance médicale de la Concession française.*

[785] AMS, U38 1 132-2, U38 1 131-1, *Articles de journaux sur l'inauguration du pavillon Saint Joseph, le China Press du 6 janvier 1935, du NCDN, du 5 janvier 1935, discours du Consul général de France, M.Meyrier du 6 janvier 1935 rapporté par le Journal de Shanghai.*

[786] AMS, U38 5 1666-1, *Séance du 4 octobre 1940 du Comité consultatif de l'hôpital Sainte Marie.*

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

école d'infirmière ouvre au sein de l'hôpital en 1933 ; l'école étant financée par la municipalité française, l'enseignement s'adresse à des « jeunes filles de toutes nationalités et religions ainsi qu'aux Filles de la Charité et religieuses hospitalières indigènes. » [787] La formation n'est plus effectuée par les Sœurs mais par les médecins-professeurs français et chinois de l'Aurore.

La tradition de charité chrétienne mise en œuvre par les Jésuites et les Sœurs de la Charité au sein de l'hôpital Sainte Marie est valorisée et reprise à son compte dans les années 30 par la municipalité qui espère ainsi susciter l'enthousiasme des Chinois à l'égard de l'administration française. Malgré cette assistance aux pauvres, il existe dans la réalité une discrimination raciale généralisée à l'égard des Chinois, des Indochinois et des Russes : ils ne sont pas considérés sur un pied d'égalité et reçoivent un traitement inférieur aux Européens.

## L'assistance médicale aux réfugiés russes

Dans les années 20, les Jésuites et les Sœurs de la Charité sont sollicités par la municipalité française pour apporter une assistance médicale aux réfugiés russes qui vivent dans la précarité, certains alcooliques, d'autres mendiants ramassés dans la rue par la police ; la mendicité des étrangers, très rare, existe depuis les débuts de la Concession, mais l'ampleur prise par ce phénomène suscite l'intervention de la municipalité. Mère Montvert s'indigne de cette requête : d'un côté l'hospitalisation des indigents russes, faute de place, se ferait au détriment des Chinois et irait à l'encontre de la mission de bienfaisance à l'égard de la population locale que s'est assignée la mission: « ce n'est un secret pour personne que nous manquons même de chambres et de lits pour les Européens grands payants et pour nos marins et soldats français» ; d'autre part, c'est à l'hôpital de supporter le coût de cette nouvelle attribution. « Comme cela se pratique dans tous les hôpitaux de France, je croyais que la municipalité assurerait les frais de nourriture et d'entretien de ces malades et leur procurerait un médecin !! » [788] ; la Mère supérieure invoque la responsabilité de la municipalité dans sa politique d'assistance publique, qui ne peut vouloir mener une action sociale sans financement, en se reposant sur la générosité des Jésuites et le travail des Sœurs de la Charité ; toutefois, la Mère Montvert précise qu'elles sont prêtes à assumer cette nouvelle tâche si la municipalité finance l'hospitalisation des indigents russes et assure un personnel médical qui parle russe. Au départ, ce sont les médecins de la Firme, les docteurs Arraud, Velliot et Santelli, qui s'occupent des soins aux réfugiés russes : « En 1925 et 1926, j'avais fait faire sans succès, par le secrétaire de la municipalité, alors M. Legendre, une démarche pour obtenir quelques honoraires en leur faveur. C'est pour cela, Docteur, que je vous ai dit combien j'étais gêné de surcharger ainsi nos bons médecins déjà si occupés. Vous l'avez immédiatement compris et vous y avez pourvu en nous envoyant un docteur russe, ce dont je vous remercie bien vivement» ; [789] la municipalité engage en effet une femme

[787] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°38, *Présentation de l'Ecole d'infirmières, Hôpital Sainte Marie, avril 1935.*

[788] AMS, U38 5 1121, *Situation de l'hôpital Sainte Marie en 1932, soins aux indigents*.

[789] AMS, U38 5 1121, *Situation de l'hôpital Sainte Marie en 1932, soins aux indigents*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

médecin russe, le docteur P. Kotz-Zelikovsky en décembre 1931, avec un salaire de 70 $ par mois versé par la COIP ; elle est augmentée en 1934 et reçoit alors 85 $ [790] puis 150 $ par mois ; [791] on note qu'à compétence égale, le salaire du personnel russe est systématiquement moins élevé que celui du personnel européen. Le 10 mars 1933 une infirmière russe, Mme Koumiavtzef, seconde le Dr Kotz auprès des malades russes ; son salaire est similaire à celui du médecin à ses débuts, peut-être en raison de ses horaires car elle travaille de sept heures du matin jusqu'à cinq du soir sans jour de congé ; son salaire est de 80 $ en 1933 et de 95 $ à partir de 1939. [792] De plus, à partir de novembre 1932, la municipalité française décide de prendre en charge dix lits pour les Russes atteints de maladies générales, quatre lits pour les indigentes européennes et six lits pour les enfants, pour lesquels la COIP verse une somme de 5.000 $ par an, augmentée progressivement en raison de la hausse du coût de la vie.

En raison du manque de place à l'hôpital Ste Marie, la COIP verse aussi des subventions à d'autres structures médicales pour recevoir des patients russes. Dans la Concession internationale, le 'Mental Ward' accueille quatre malades mentaux étrangers, pour la plupart d'origine russe ; le 'General Hospital' reçoit une subvention, de 4.500 $ en 1931, qui passe à 6.600 $ en 1936, en contrepartie de l'accueil de neuf adultes étrangers indigents. [793] La prise en charge des Russes atteints de tuberculose, maladie largement répandue parmi les réfugiés, est un des objectifs du docteur Rabaute, car, « ceci serait une étape de plus vers la réalisation du but poursuivi : nous suffire à nous-mêmes dans notre Concession en matière d'assistance publique : but qui sera atteint lorsque nos formations hospitalières et leurs accessoires actuellement en voie de réalisation auront vu le jour ». [794] Il est important pour les responsables français d'être autonomes et de se démarquer de la municipalité voisine qui possède depuis le départ une avance indéniable sur la municipalité française et en profite pour faire barre sur elle ; l'assistance médicale des Russes est lancée avec la COIP à partir de 1930 au sein de l'hôpital de la Confraternité orthodoxe russe et, pour la convalescence des tuberculeux, soutient l'association de la 'Fleur Blanche'. [795]

[790] AMS, U38 5 1121, *Situation de l'hôpital Sainte Marie en 1932, soins aux indigents*.

[791] AMS, U38 1 130, *Rapport du docteur Rabaute du 22 avril 1936*.

[792] AMS, U38 5 1121, *Rapport de Mère Montvert sur la salle d'indigents russes à l'hôpital Sainte Marie*.

[793] AMS, U38 5 1677, *Rapport du docteur Rabaute du 23 novembre 1931, et U38 1 130, Rapport du docteur Rabaute du 22 avril 1936*.

[794] AMS, U38 5 1677, *Lettre du docteur Rabaute, directeur du service d'hygiène et d'assistance publique, au président de la COIP, et au directeur général des services municipaux, le 19 oct. 1932.*

[795] AMS, U38 5 1677, *Assistance médicale aux malades indigents étrangers ou chinois, rapport du directeur des services d'hygiène et d'assistance, le 23 novembre 1931*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

# 4.3. L'hôpital de la Confraternité orthodoxe russe

Les réfugiés russes sont arrivés par vagues à Shanghai, d'abord suite à la révolution bolchevique de Russie et à la guerre civile qui entraîne la fuite des Russes blancs, ensuite après l'occupation japonaise des villes chinoises du nord qui provoque de nombreux départ vers Shanghai, enfin à cause de la persécution des juifs autrichiens et allemands durant la seconde guerre mondiale. La communauté juive la plus ancienne de la ville, formée par les Sephardi arrivés au XIXème siècle et représentée par d'illustres hommes d'affaires comme la famille Sassoon, se distingue des juifs Ashkenazi fuyant la Russie qui n'ont rien pu emporter et sont dans une extrême précarité. D'autre part, pour des raisons religieuses et culturelles, les Russes juifs et la communauté des Russes blancs maintiennent une identité séparée. D'autres citoyens des pays sous tutelle de la Russie trouvent refuge à Shanghai après 1917 : Ukrainiens, Polonais, Tchèques, Lithuaniens et Biélorusses. Au milieu des années 30, la totalité des groupes de réfugiés représente 30.000 personnes, parmi lesquels on compte plus de 6.000 juifs, et ce nombre atteint 18.000 avec l'arrivée des juifs d'Europe pendant la seconde guerre mondiale.

Les réfugiés russes blancs s'installent plutôt dans la Concession française tandis que les juifs réfugiés de Russie et d'Europe se retrouvent dans la Concession internationale. Pendant la guerre, l'avocat français Julien Barraud [796] relève l'enjeu que représentent les Russes, et la nécessité de s'assurer leur soutien face aux velléités de contrôle des Japonais au sein de la Concession ; il craint qu'en raison du nombre peu élevé des Français en comparaison de la population chinoise, les autorités chinoises ne remettent en cause le traité signé avec la France et veuillent reprendre le contrôle de la municipalité ; en effet, le nombre de Français ne justifie plus une administration exclusivement française sous les ordres du consul de France. Aussi, selon l'avocat, l'administration aurait le plus grand intérêt à augmenter le nombre de ressortissants français (non fonctionnaires) soumis à la juridiction consulaire française, ce qui pourrait être réalisé en accordant la nationalité française aux Russes : « les Japonais exigent des Russes qu'ils s'enregistrent auprès des autorités sino-japonaises. Sous l'influence de M. Metzler, beaucoup se sont soumis à cet enregistrement qui les place à l'arbitraire des autorités sino-japonaises. Il y a donc lieu, à la fois pour des raisons d'humanité et d'utilité de faire passer d'urgence sous la juridiction française, en droit ou en fait, le plus grand nombre possible des résidents locaux apatrides, parmi ceux qui sont qualifiés pour mériter cette faveur. » [797] Mais les autorités françaises ne sont pas dans une logique d'opposition aux autorités japonaises ; en juin 1940, le nouveau gouvernement français de Vichy remet le contrôle policier de Xujiahui au gouvernement chinois de collaboration, et autorise les agents de ce gouvernement à agir au sein de la Concession française contre les

[796] *Julien Barraud, Avocat à Shanghai de 1912 à 1946, Professeur à l'Aurore de 1935 à 1936. Il fait parti du Conseil d'administration du Canidrome et travaille pour la municipalité française. Il décède à Shanghai.*

[797] MAE, Sous-Série Asie, Série Chine, n°825, *Note remise à l'administration par l'avocat J.Barraud, le 21 février 1939*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

terroristes qui agissent au nom du gouvernement nationaliste installé à Chongqing. Metzler tente de convaincre les autorités et le consul français de ne pas se compromettre avec les Japonais, mais il est assassiné [798] et, face aux pressions japonaises, les autorités françaises ne prennent pas position en faveur des Russes et laissent passer l'occasion de leur assurer une protection en les plaçant sous l'influence française, comme l'a suggéré l'avocat J. Barraud..

L'imbrication du politique et de la santé est illustré par le cas de l'Hôpital Orthodoxe Russe que souhaitent contrôler ceux qui, après la mort de Metzler, s'arrogent le pouvoir au sein de la communauté russe, eux-mêmes sous le contrôle des Japonais. Soigner est un aspect essentiel pour le bien-être d'une communauté, surtout si celle-ci est en état de dépendance et n'a pas les moyens financiers de choisir son hôpital et son médecin. Gérer l'assistance médicale des Russes est donc une forme de contrôle puisqu'en contrepartie de l'aide apportée, on leur demande leur soumission politique ; il s'agit également d'écarter toute organisation apparaissant comme concurrente : on exige donc que les différentes organisations, qu'elles soient russes ou créées par les Juifs de Shanghai, soient centralisées et enregistrées auprès des autorités sino-japonaises, ce qui permet d'assurer une emprise totale sur la communauté russe.

## 4.3.1. La création et le fonctionnement de l'hôpital de la Confraternité orthodoxe russe

La Confraternité orthodoxe russe qui gère l'hôpital est une association fondée en 1923 par le docteur Kasakoff ; son président honoraire est Mgr Jean, évêque orthodoxe russe à Shanghai et le docteur Kasakoff est le président permanent, interlocuteur de l'administration française. Cette organisation crée en 1923 un dispensaire situé au 235 avenue Foch (actuellement Yan-an lu) au centre de la Concession française, remplacé en 1926 par un véritable hôpital au 439 avenue Foch dont l'avantage est d'offrir aux réfugiés russes un service médical encadré par un personnel russe. En 1929, en raison du nombre croissant d'enfants qui ne peuvent suivre une scolarité, la Confrérie fonde aussi une école pour les enfants russes et, diversifiant ses actions philanthropiques, crée en 1932 un asile pour les femmes russes âgées, palliant ainsi le manque de places au sein de l'hôpital Orthodoxe Russe. En 1940, un asile pour familles russes era également ouvert au sein de la Concession internationale. [799]

La Confrérie fonctionne grâce à des subventions du SMC, de la COIP, des dons d'organisations internationales comme la Croix-Rouge et d'associations privées, et aux bénéfices réalisés lors de soirées et de bals. [800] Dans les années 20, les fonds accordés à l'hôpital de la Confraternité orthodoxe russe proviennent principalement du SMC mais

[798] Frederic E. Wakeman, *The Shanghai Badlands: Wartime Terrorism and Urban Crime, 1937-1941* , New-York, Cambridge University Press, p 189.

[799] AMS, U38 1 143, *Rapport du service de police française sur la Confrérie Orthodoxe Russe, le 18 janvier 1940*.

[800] AMS, U38 1 143, *Rapport du service de police française sur la Confrérie Orthodoxe Russe, le 18 janvier 1940*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

cette tendance s'inverse à partir de 1930, lorsque l'administration française décide de s'investir dans ce secteur et met en œuvre une politique d'assistance médicale en faveur de la population russe. En 1937, les sommes allouées à la Confraternité orthodoxe russe par le SMC s'élèvent à 24.352 $, celles provenant de la Caisse des œuvres sont de 43.726,84 $. En 1938, les subventions accordées par le SMC sont de 29.724 $, pour 48.900 $ de la Caisse des œuvres ; de 1935 à 1939, les sommes sont octroyées dans cette proportion, tout en augmentant au fil des années.

Dans les premières années, les Russes sont soignés au sein du dispensaire médical de la Confraternité orthodoxe russe : d'octobre 1923 à avril 1925, plus de 20.000 malades sont reçus en consultation de jour, avec une moyenne journalière de 46 patients. La Croix-Rouge Internationale américaine offre un soutien aux réfugiés russes en réservant vingt-cinq lits au 'General Hospital' : six cent quatre-vingt quinze malades bénéficient de cette aide en 1924 mais en 1925, elle met un terme à cet engagement, ce qui réduit les chances d'hospitalisation pour les malades russes ; comme l'explique le docteur Kasakoff : « The number of Russians in Shanghai is twice as much as of the British and the rate of disease among Russians is incomparably above those among British people. In the meantime, the number of hospital treatments of the British during 1924 was 1.400 cases, those of Russians was 695. » [801] Le 'General Hospital' continue à soigner des malades russes grâce aux sommes désormais versées à l'hôpital par la 'Russian Benevolent Society' et sur un fond d'assistance accordé aux malades indigents ; [802] le nombre de lits d'hôpitaux est cependant insuffisant pour répondre à la forte demande de médicalisation au sein de la population russe, qui enregistre un taux de mortalité élevé. De plus, le dispensaire ne peut constituer une pharmacie suffisante en raison du prix élevé des médicaments importés d'Europe. [803]

Le docteur Kasakoff, afin d'obtenir des subventions du SMC, met en valeur auprès des autorités étrangères la situation dramatique que vit la population russe. Le rapport du docteur Jordan, 'Commissioner of Public Health', relatif à la requête du docteur Kasakoff et adressé au secrétaire du SMC, souligne les différentes aides apportées par le SMC en faveur de la médicalisation des Russes, malheureusement omises par le docteur Kasakoff dans son rapport afin, sans doute, d'obtenir plus facilement gain de cause : les Russes bénéficient d'un traitement gratuit au 'Municipal Isolation' pour les patients atteints de maladies contagieuses, au 'Tuberculosis Hospital', au 'Municipal V.D. Clinic' pour les maladies vénériennes, et au 'Municipal Mental Ward' pour la prise en charge des maladies mentales. Le SMC décide malgré tout d'augmenter les subventions, afin de

[801] AMS, U1 16 835, *Rapport du docteur Kasakoff à l'Union des associations russes de Shanghai et transmis par son directeur, M.Ivanov au SMC le 16 septembre 1925*, « *La population russe à Shanghai est deux fois plus élevée que la population anglaise et la moyenne de malades parmi les Russes est incomparablement plus élevée que celle parmi les Anglais. Le nombre d'Anglais en traitement à l'hôpital a été durant 1924 de 1400 malades, celui des Russes a été de 695.* »

[802] AMS, U1 16 835, *Rapport du docteur Kasakoff à l'Union des associations russes de Shanghai et transmis par son directeur, M.Ivanov au SMC le 16 septembre 1925.*

[803] AMS, U1 16 835, *Rapport du docteur Kasakoff à l'Union des associations russes de Shanghai et transmis par son directeur, M.Ivanov au SMC le 16 septembre 1925.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

créer un hôpital russe au 439 avenue Foch, qui commence à fonctionner le 12 février 1926 avec dix lits, ce qui reste malgré tout insuffisant par rapport aux besoins de la population russe. [804] A partir de juin 1926, le SMC suspend temporairement ses subventions au prétexte que depuis 1925 il sollicite en vain la contribution de la municipalité française, de nombreux malades soignés dans ses hôpitaux venant de la Concession française. Le SMC souhaite également le concours de la Croix-Rouge, des responsables du 'General Hospital' et de l'hôpital Sainte Marie. Il faut attendre la création de la COIP en 1927 pour que la municipalité française verse des subventions à l'hôpital russe, ce à partir de 1930 : elle octroie une subvention pour l'achat de films radiographiques, le traitement des malades tuberculeux, des malades généraux, des malades mentaux, des drogués, et exonère l'hôpital russe de l'impôt locatif. Pendant la guerre sino-japonaise et l'occupation japonaise, les subventions vont couvrir le recrutement d'infirmières pour traiter, dans un nouveau pavillon créé à l'initiative de l'administration française, les malades atteints de choléra et les soldats chinois envoyés là faute de place à l'hôpital Sainte Marie ; pour compenser la hausse des prix, une subvention est aussi octroyée. [805]

En juin 1930, l'hôpital déménage une première fois dans des locaux mieux équipés et plus spacieux, au 63-65 route du Père Robert (actuellement Ruijin'er lu) où le nombre de lits passe de dix à trente, avec une séparation entre les hommes et les femmes ; l'hôpital reste pourtant dépendant des subventions versées par les municipalités étrangères. Le nombre de malades soignés est presque dix fois plus faible qu'à Sainte Marie : l'hôpital de la Confraternité orthodoxe russe est un petit établissement comparable par la taille au pavillon d'isolement de Sainte Marie en ce qui concerne la taille ; la durée des séjours y est par contre beaucoup plus élevée qu'à Sainte Marie : en 1935 et 1936 elle y dépasse trente jours, situation certainement due à l'hospitalisation de personnes âgées par manque de structures spécialisées pour les accueillir. L'hôpital doit également soigner les malades mentaux qui nécessitent de longues hospitalisations.

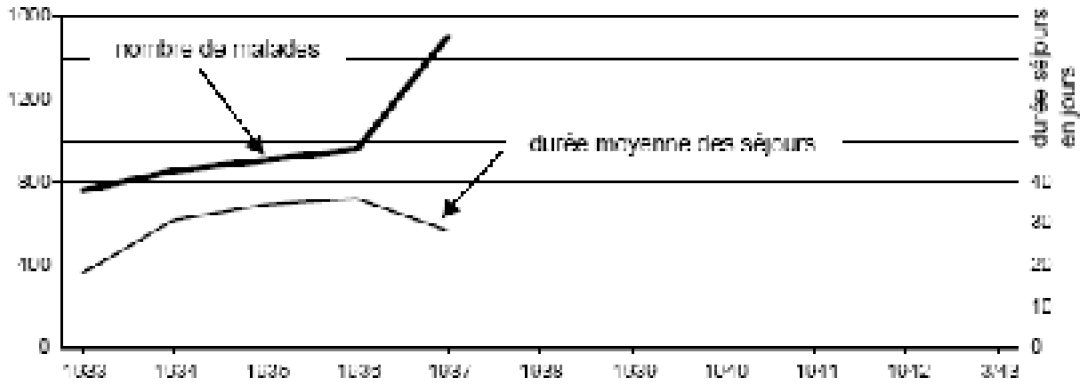


*Hôpital de la Confraternité orthodoxe russe, nombre de malades et durée des séjours*

Le coût par journée de malade est faible. Il est trois fois inférieur à celui du pavillon

[804] AMS, U1 16 835, *Lettre du docteur Kasakoff du 21 juin 1926 au secrétaire du SMC*.

[805] AMS, U38 5 1171, *Compte-rendu de gestion de l'hôpital Orthodoxe Russe, de 1935 à 1939*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

d'isolement de l'hôpital Sainte Marie pour la même période. Il est tout aussi largement subventionné par la municipalité française et le SMC.

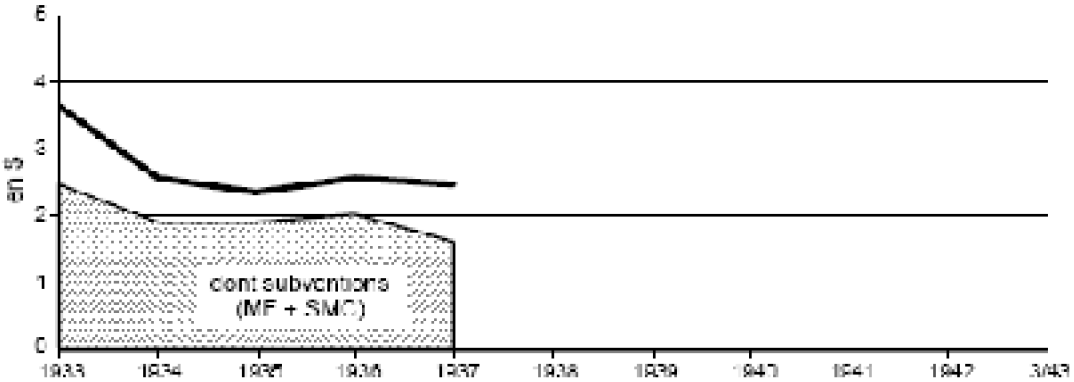


*Hôpital de la Confraternité orthodoxe russe, coût par journée de malade*

C'est grâce au soutien financier du SMC qu'est aménagée en juillet 1930 une section pour malades mentaux au sein de l'hôpital Orthodoxe Russe, pour pallier le manque de places dans le 'Mental Ward', structure hospitalière financée par le SMC, et éviter le retour dans la rue de nouveaux cas de malades mentaux russes.

En 1937, avec l'aide du directeur des services administratifs français qui réussit à trouver un emplacement approprié à un prix raisonnable, la Confraternité loue une maison plus grande au 230 rue Say-Zoong (actuellement Changshou lu) dans la Concession française : l'immeuble comporte 24 chambres, 65 lits, une salle d'opération et divers locaux pour le traitement des maladies générales, [806] une section de chirurgie et de gynécologie. Bien que les patients soient répartis selon trois classes, la grande majorité d'entre eux sont reçus gratuitement grâce aux subventions de la COIP. Le 3 janvier 1937 est inaugurée une annexe à l'hôpital, située route Maresca (Wuyuan lu) : les deux bâtiments de cette annexe constituent des sections spécialisées pour soigner les tuberculeux, les drogués et les malades mentaux.

L'hôpital ne possède qu'une salle d'opération vétuste où les conditions de travail sont très difficiles pour les chirurgiens. En 1937, le docteur Palud sollicite la mobilisation de fonds pour l'achat d'équipements nécessaires à la modernisation du service de chirurgie, demande agréée par la Caisse des œuvres qui achète le matériel restant sa propriété selon le contrat ; le nombre d'opérations peut alors quadrupler. En outre, un laboratoire est installé pour y assurer des diagnostics rapides et simples ; pour les analyses moins urgentes, la municipalité les prend en charge au Laboratoire municipal. A partir du début de l'année 1937, la présence d'un chirurgien français, le docteur Martin, facilite la coopération entre l'administration française et le directeur de l'hôpital.

En 1937, la Caisse des œuvres assure en grande partie le fonctionnement de l'hôpital. [807]

[806] AMS, U38 5 1531, *Observation du docteur Rabaute sur l'ouverture de l'hôpital 230 route Say Zoong, le 23 novembre 1936.*

[807] AMS, U38 1 130, *Rapport du docteur Rabaute du 22 avril 1936 et Rapport du service d'hygiène et d'assistance publique relatif à l'hôpital Orthodoxe Russe pour l'année 1937.*

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

**Hôpital de la Confraternité orthodoxe russe, lits pris en charge par la Caisse des œuvres**

| | |
|---|---|
| trente lits | dans la section de maladies générales |
| seize lits pour les adultes et douze lits pour les enfants | dans la section traitant de la tuberculose |
| (ce nombre de lits constitue l'ensemble des disponibilités offertes aux tuberculeux dans la CF. Son financement est entièrement pris en charge par la COIP) | |
| douze lits | dans la section traitant les maladies mentales |
| Somme de 1200 $ par an | frais de radiographies |
| Somme forfaitaire de 2500 $ | opérations chirurgicales |
| (le nombre de radiographies réalisées gratuitement est de 480 sur un total de 869 radios, soit 55% pris en charge par la COIP) | |

Ce qui représentent un total de 43.726,84 $ pour les soixante six lits dont dispose le service d'assistance publique à l'hôpital de la Confraternité Orthodoxe en 1937. [808] Les lits gratuits financés par la Caisse des œuvres représentent 54,71% de l'ensemble des lits [809] et le docteur Rabaute sélectionne les malades russes indigents qui y sont envoyés. L'hôpital est en outre secondé par des spécialistes qui acceptent sans contrepartie financière d'apporter leur assistance aux malades indigents de l'hôpital ; tel est le cas des Blumenfeld, un couple de chirurgiens, qui opèrent gratuitement les malades indigents.

L'hôpital ressemble à un service d'urgence et se présente comme un refuge où soulager leurs souffrances physiques et morales, et attire les personnes en marge de la société, celles qui n'ont pas d'autres lieux où se rendre. Les indigents étrangers de la Concession française, en grande majorité russe, sont envoyés à l'hôpital de la Confraternité Russe par la police française car ses agents sont mal reçus à l'hôpital Sainte Marie du fait qu'ils y adressent les alcooliques trouvés dans la rue, les tentatives de suicides, les accidentés, les blessés lors de rixes, la police se déchargeant ainsi d'un problème qu'elle ne sait pas gérer. L'hôpital, malgré ses manques multiples (personnels, lits, médicaments, etc), doit jouer plusieurs rôles : gérer les accidentés, les malades généraux, les malades chroniques, les tuberculeux, les personnes souffrant de troubles psychologiques, les alcooliques, les drogués ; certains des malades chroniques sont des personnes âgées, sans famille ni logement, faute d'institution spécialisée en gériatrie. Par ailleurs, les familles invitées à accueillir chez elles leurs malades incurables sont dans l'impossibilité de le faire car elles vivent souvent dans une seule chambre ; être confronté à la mort est très pénible et si les membres de la famille travaillent, personne ne peut veiller sur le malade.

Le cas des malades mentaux est aussi très délicat, car ces malades demandent une attention et des compétences particulières de la part du personnel ; or seul un médecin, le docteur Tarle, est psychiatre, et le nombre de malades dépasse la capacité d'accueil de sa section psychiatrique. De plus, les malades tuberculeux, trop nombreux, sont

[808] AMS, U38 5 1095, *Rapport du service d'hygiène et d'assistance publique relatif à l'hôpital Orthodoxe Russe pour l'année 1937*.

[809] AMS, U38 5 1095, *Rapport du service d'hygiène et d'assistance publique relatif à l'hôpital Orthodoxe Russe pour l'année 1937*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

également admis à la section des malades généraux, malgré les risques de contagion. Les alcooliques arrivent, pour leur part, dans un piteux état, sales, avec des vêtements en lambeaux, ils collectionnent diverses maladies mais aucune section n'est spécialisée pour les accueillir. Enfin, l'hôpital ne possède pas de service en pédiatrie ; les enfants se mêlent aux adultes, ce qui suscitent les plaintes de ces derniers en raison de leurs pleurs et de leurs cris.

## 4.3.2. La fondation de l'Hôpital des Émigrés Russes

En 1936, la Confraternité orthodoxe russe sollicite un prêt auprès de la COIP pour construire un nouvel hôpital, mais les conditions imposées en retour apparaissent à son directeur trop sévères et inattendues : une nouvelle association doit être fondée, qui se substituera à la Confrérie Orthodoxe dans la direction et la gestion de l'hôpital ; elle doit être composée de souscripteurs versant un montant fixé entre 500 et 1.000 $, qui participent au capital de base pour un total de 50.000 $ ; les souscripteurs, dans le meilleur des cas, sont des médecins russes de Shanghai ou des organisations russes et l'association doit s'enregistrer auprès de la Cour chinoise ; alors seulement l'association pourra demander un prêt pour la construction du nouvel hôpital, qui serait réalisée sous la direction d'architectes français et l'hôpital serait placé sous le contrôle de la municipalité française. En échange de l'aide apportée, l'association, admet au conseil de direction de l'hôpital un représentant de la COIP et un représentant de la municipalité, ainsi que le directeur des services d'hygiène et d'assistance. Les bénéfices de l'hôpital serviront à l'amortissement des dettes et, après apurement, les bénéfices seront répartis entre les différents souscripteurs et sous forme de prime en faveur des médecins exerçant à l'hôpital, au prorata du nombre de malades soignés. [810]

Dans ce projet, l'objectif de la municipalité française est d'établir un contrôle plus étroit sur l'hôpital et de dégager des bénéfices qui pourraient couvrir les frais d'hospitalisation ; il fonctionnerait ainsi au nom de la municipalité française, et le caractère d'hôpital public municipal serait mis en avant pour atténuer le caractère religieux et national lié à la Confraternité orthodoxe russe. Le but est bien entendu de retirer de l'action municipale en faveur de la communauté russe de Shanghai un bénéfice moral. On souhaite en outre une plus grande rentabilité de l'hôpital, confronté à de graves difficultés financières qui le rendent dépendant de la municipalité française et peuvent entraîner sa fermeture brutale. Concernant l'éviction de l'association, le directeur du COIP justifie cette décision auprès du directeur de la Confraternité orthodoxe russe : « Je conçois très bien que c'est pour elle un sacrifice que de se dessaisir d'une partie de l'autorité qu'elle a sur l'hôpital. C'est pour cette raison que je mets son président au courant des principes qui doivent régir une intervention de la Caisse des œuvres : à lui et au comité qu'il préside de décider s'ils veulent au prix de ce sacrifice obtenir l'agrandissement de l'hôpital. » [811] Pour le docteur Kasakoff, cette exigence est moralement insupportable : depuis quatorze ans, il se sacrifie pour que l'hôpital fonctionne et accueille les indigents sans objectifs

[810] AMS, U38 5 119, *Lettre du directeur de la COIP au docteur Kasakoff, le 15 juillet 1936*.

[811] AMS, U38 5 119, *Lettre du directeur de la COIP au docteur Kasakoff, le 15 juillet 1936*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

commerciaux mais avec des priorités humanitaires, le but étant de répondre aux besoins criants de la communauté russe, les moyens financiers de l'hôpital et l'état de misère des réfugiés russes ne lui permettant guère d'espérer une gestion orientée vers la rentabilité de l'hôpital. Aussi est-il profondément blessé de l'attitude de la municipalité française qui nie l'importance morale de la Confraternité au sein de la communauté russe et son long et difficile engagement à l'égard des Russes de Shanghai. En outre, écarter la Confraternité de la direction de l'hôpital favoriserait les convoitises et les velléités de contrôle de certaines personnalités russes dont les motivations sont uniquement politiques.

Le docteur Kasakoff n'est pas opposé au contrôle de la municipalité française sur la gestion de l'hôpital, qui pourrait être assuré par un comité directeur composé de représentants français : « Tout contrôle de la part de la Caisse et du Service sanitaire nous acceptons et considérons comme très désirables. Avec le meilleur vouloir je ne peux trouver une seule raison pour la formation d'une nouvelle société. Au contraire, je prévois que cela apporterait des résultats indésirables. De ce point de vue aucun sacrifice de notre part ne peut être justifié. Nous sommes toujours prêts à sacrifier nos intérêts personnels et l'avons fait maintes fois pendant les quatorze ans de notre travail, mais il faudrait des raisons extraordinaires pour que nous sacrifiions nos idées. Une de ces raisons pourrait être la certitude complète que notre travail de secours aux malades serait mieux et plus largement accompli par une autre organisation. Mais nous sommes bien loin d'avoir une pareille certitude. » [812]

Face au refus catégorique du docteur Kasakoff, la municipalité française accepte de prêter 150.000 $ à la Confraternité orthodoxe russe qui conserve la direction de l'hôpital et laisse son projet en suspens. Un comité général est conjointement créé, selon les désirs des responsables français : il est formé d'un membre du Comité national qui représente la communauté russe de Shanghai, d'un membre de la Confraternité orthodoxe russe, et de deux représentants des autorités françaises ; un conseil médical lui est adjoint. [813] Le docteur Kasakoff maintient ainsi l'hôpital sous la direction de la Confraternité orthodoxe russe en offrant aux Russes de Shanghai une médicalisation. L'année 1940 marque cependant un tournant dans l'avenir de l'hôpital, car il fait l'objet des convoitises d'un certain Ivanoff qui a pour ambition de devenir le représentant de la communauté russe de Shanghai. A côté de cette menace pèse sur l'hôpital la fin du bail fixée au 1er janvier 1941 par la société japonaise 'Mitsubishi Sojo Kaisha', propriétaire de l'immeuble sis 230 route Say Zoong, où se trouve sa section principale. C'est dans ce contexte que la Confraternité orthodoxe russe et le docteur Kasakoff sont évincés de la direction de l'hôpital qui passe aux mains d'Ivanoff, président du Comité des émigrés russes, et de la Société de Secours Médical aux Emigrés Russes de Shanghai, fondée le 26 novembre 1940 pour en assurer la gestion, sous la direction du docteur Solareff ; l'hôpital prend alors le nom de 'Russian Emigrant's Hospital.' [814]

[812] A.MS., U38 5 119, *Réponse du docteur Kasakoff au directeur de la COIP, le 15 et 20 juillet 1936.*

[813] AMS, U1 16 834, *Article du China Press, le 20 novembre 1936*.

[814] AMS, U38 5 1110, *Lettre du directeur de l'hôpital de la Confraternité Orthodoxe au docteur Palud, le 2 novembre 1940, U38 5 1169, Lettre de Ivanoff au docteur Kasakoff, le 2 décembre 1940, U1 16 834, Article du China Press le 3 janvier 1940*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

L'objectif avancé par Ivanoff dans la création de la Société de Secours Médical est d'améliorer l'assistance médicale à l'égard de la communauté russe en réorganisant l'hôpital. La Société est composée de représentants des associations créées par la communauté russe, de personnes possédant une instruction médicale (sans considération de nationalité ou de religion), personnes désignées par le Comité des émigrés russes ou la Société elle-même ; en font également partie des représentants de la municipalité française et de la COIP. Les fonds de la société proviennent des recettes de l'hôpital, de subventions des municipalités étrangères, de dons privés et d'aides apportés par des œuvres de bienfaisance, de sommes versées à la société par les émigrés russes, de subventions du Comité des émigrés russes. [815] Ivanoff, en raison de ses relations avec les autorités japonaises, parvient par ailleurs à obtenir de la société Mitsubishi un délai de six mois.

Tout en acceptant ce changement de direction, le docteur Palud évoque le risque de collusion à contracter contrôlée par le Comité des émigrés russes, lui-même sous le contrôle des Japonais et politiquement actif. [816] Une coopération efficace s'était établie entre le docteur Rabaute, son successeur le docteur Palud, et le docteur Kasakoff ; au nom de l'administration, le docteur Palud présente au docteur Kasakoff le respect et la reconnaissance que lui porte la municipalité française pour l'œuvre qu'il a accomplie. Inquiet de cette éviction, il insiste d'ailleurs pour maintenir le docteur Kasakoff à la tête de l'hôpital arguant de la qualité de son travail, mais ses suggestions ne sont pas prises en compte par la municipalité ; sachant que le consul lui-même n'est guère enthousiaste face à la prise de pouvoir d'Ivanoff, il reste sobre dans son compte-rendu : « le docteur Kasakoff est 'invité' par le Comité des émigrés russes à céder l'exploitation de l'hôpital à une nouvelle société. » [817] Cette formule neutre ne laisse pas paraître les conflits entre le docteur Kasakoff et Ivanoff, mais un rapport de police rapporte la campagne que le Comité des émigrés russes a lancée contre le docteur Kasakoff ; [818] de plus, le Comité et quinze médecins russes convoquent le docteur Kasakoff à une réunion où ils critiquent son travail, ce qui donne lieu à une séance agitée ; Ivanoff reproche en particulier au docteur d'employer à l'hôpital des médecins juifs (le docteur Blumenfeldt) et étrangers (le docteur Etienne Martin) au lieu de médecins russes. Or, le premier, chirurgien renommé, soigne gratuitement les indigents russes et le salaire du second, engagé pour ses compétences, est pris en charge par la municipalité française ; de plus, chacun attire à l'hôpital sa clientèle privée, principale source de bénéfices pour l'établissement, justifie Kasakoff. La campagne soulevée pour discréditer le docteur et la Confrérie Orthodoxe

[815] AMS, U38 5 1110, *Projet de statut de la société relative à l'assistance médicale aux émigrés russes, décembre 1940,et rapport des services de police du 5 décembre 1940.*

[816] AMS, U38 5 1110, *Projet de statut de la société relative à l'assistance médicale aux émigrés russes, décembre 1940,et rapport des services de police du 5 décembre 1940.*

[817] AMS, U38 5 1110, *Note du docteur Palud sur l'établissement d'un hôpital russe au service administratif français, le 2 novembre 1940.*

[818] AMS, U38 5 1110, *Rapport des services de police du 5 décembre 1940.*

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Russe, ainsi qu'un article paru dans un journal de Harbin qui accuse le docteur Martin d'être juif, poussent le docteur Kasakoff à jeter l'éponge et remettre l'hôpital au Comité, qui s'appuie alors sur l'antisémitisme régnant parmi la communauté russe pour discréditer les médecins qui travaillent avec lui. [819]

La municipalité accepte de traiter avec la nouvelle Société mais elle exige que le service hospitalier des indigents, qu'elle finance, soit placé sous son contrôle ; elle y maintient le docteur Martin, chirurgien français qui travaillait auparavant avec le docteur Kasakoff, et pose comme condition que le nouveau comité de l'hôpital le nomme chef des services chirurgicaux, mettant ses détracteurs dans l'embarras ; le comité ne peut guère refuser l'aide de la municipalité et doit se plier aux exigences du médecin ; aussi peut-on se demander pourquoi la municipalité française, qui finance en grande partie l'hôpital, n'exerce pas une pression plus importantee pour maintenir à sa tête le docteur Kasakoff : c'est sans doute qu'elle ne souhaite pas froisser les autorités japonaises qui dirigent en arrière plan le Comité russe ou, comme trop souvent, que, par manque d'intérêt pour des questions qui ne la touchent pas directement, elle laisse faire sans réaliser la gravité de ses choix.

La municipalité sent la nécessité de ne pas interrompre la médicalisation des Russes et veut surtout éviter au maximum les rapports avec le Comité fondé par Ivanoff, connaissant sa vision politicienne que souligne le docteur Palud: » Enfin, on ne commettra pas d'indiscrétion en laissant entendre que le Comité des Emigrés russes n'est, politiquement pas très libre, et que sa sujétion à une 'certaine nation' ne peut dans l'avenir s'accentuer. Il ne serait peut-être pas malhabile de ne pas dépendre absolument de ce Comité. » [820] Le service politique de la police a relevé certains articles dont un du 'Chinese American Daily News', parution interdite sur la Concession car elle soutient Chang Kai-chek, soulignant la volonté de contrôle d'Ivanoff sur la communauté russe de Shanghai : « Après l'assassinat de M.Metzler, président du comité des émigrés russes de Shanghai, M.Ivanoff lui a succédé. Ce dernier voudrait être le maître des 30.000 émigrés russes de Shanghai. (…) M.Ivanoff a projeté en outre d'exercer un contrôle sur toutes les organisations des émigrés russes. Pour commencer il a voulu prendre possession de l'hôpital de la Confraternité orthodoxe russe. (…) Les émigrés russes de Shanghai n'osent protester car M.Ivanoff est appuyé par 'certaines influences'. » [821] Quand les difficultés surviennent, la municipalité décide donc d'envoyer les patients russes qui ont une maladie courante à l'Institut Sino-Belge du Radium (hôpital d'une cinquantaine de lits financé par la municipalité et dirigé par des Sœurs Franciscaines) où il y a des infirmières russes. Les enfants russes tuberculeux sont confiés au comité des Dames de la Fleur Blanche qui gère la 'Maison de Convalescence pour Tuberculeux russes'. N'ayant pu maintenir la Confraternité orthodoxe russe à la tête de l'hôpital, la municipalité y finance toutefois un minimum de lits par nécessité et pour donner sa chance à la nouvelle direction. Le

[819] AMS, U38 5 1110, *Rapport des services de police du 5 décembre 1940*.

[820] AMS, U38 5 1169, U38 1 159 (1), *Rapport du docteur Palud sur l'organisation de l'assistance médicale aux indigents russes par la municipalité française, le 5 décembre 1940*.

[821] AMS, U38 5 1110, *Service politique de la municipalité française, le 4 janvier 1941*.


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

docteur Palud souligne que le Comité des émigrés russes prélève désormais une taxe 'volontaire' sur la communauté russe, servant à financer les actions sociales en faveur des indigents russes. Aussi espère-t-il que le Comité prendra ses responsabilités et s'engagera dans le redressement financier de l'hôpital sans s'en remettre entièrement à la municipalité. [822]

A partir de janvier 1941, la répartition des lits pour les émigrés russes financés par la municipalité française reflète les nouvelles dispositions municipales [823] :

**Émigrés russes, lits financés par la municipalité française à partir de janvier 1941**

| Malades généraux | Institut Sino-Belge du Radium | Hôpital des émigrés russes |
|---|---|---|
| Médecine | 10 lits | 5 lits |
| Chirurgie | 10 lits | 5 lits |
| | | |
| Tuberculeux | Maison de convalescence 'La Fleur Blanche' | Hôpital des émigrés russes |
| Enfants | 12 lits | |
| Adultes | | 16 lits |

La baisse d'activité dans le secteur des 'payants' entraîne des difficultés financières, ce qui confirme les prévisions du docteur Rabaute sur la mauvaise gestion du Comité des émigrés russes. La situation de l'hôpital russe est critique et la direction, qui n'a pas constitué de réserve ne peut faire face à l'inflation causée par la guerre ; d'ailleurs, en août 1941, le docteur Solareff, directeur de l'hôpital, sollicite de l'administration française une subvention supplémentaire de 5.000 $, qu'elle lui accorde. [824] En outre, le Comité doit restituer dans l'année l'immeuble de la route Say Zoong à la société Mitsubishi propriétaire des lieux et, à partir de mai 1941, l'hôpital russe va fonctionner uniquement avec les deux immeubles situés 260 et 262 route Maresca (Wuyuan lu).

En avril 1942, le docteur N. Moltchanoff, nouveau directeur de l'hôpital russe, sollicite de l'administration l'octroi d'une subvention mensuelle en pointant une dette de 7.000 $ pesant sur les finances de l'hôpital, creusée par l'accumulation de créances irrécouvrables pour un montant de 2.000 $, l'arrêt des dons de la part de diverses organisations et un déficit d'exploitation de 3.500 $ lié au prix exorbitant des médicaments et aux dépenses trop élevées à cause de l'inflation. Pour le docteur Palud, « c'est à ce Comité qui prélève des taxes dans la population russe, que le devoir incombe de secourir l'hôpital » [825] ; il veut prouver au docteur Moltchanoff que l'hôpital peut fonctionner sans

[822] AMS, U38 1 159 (1), *Rapport du docteur Palud, le 5 décembre 1940*.

[823] AMS, U38 5 1169, U38 1 159 (1), *Rapport du docteur Palud sur l'organisation de l'assistance médicale aux indigents russes par la municipalité française, le 5 décembre 1940*.

[824] AMS, U38 1 159 (1), *Lettre du docteur Solareff à l'administration française, le 18 août 1941.*

[825] AMS, U38 1 159 (3), *Lettre du docteur Palud, directeur de l'hygiène et de l'assistance publique, au Consul général, le 18 mai 1942*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

recourir uniquement au soutien de la municipalité, et l'octroi d'une subvention mensuelle supplémentaire est donc refusé. [826] Il invite toutefois le consul à accorder un secours exceptionnel de 3.500 $ pour éviter la fermeture de l'hôpital. La direction de l'hôpital change souvent, et il est difficile de savoir qui en est chargé, ce qui n'est pas favorable à une bonne gestion : pendant l'année 1942 deux noms apparaissent, celui du docteur Olgivie, remplacé par le docteur Smirnoff, tous deux désignés par le Comité des émigrés russes, nominations qui laissent supposer la mainmise des Japonais.

En 1942 est signée une convention, renouvelée en 1943, entre le consul français représentant de la municipalité française et la direction de l'hôpital russe ; elle confirme la poursuite de l'aide aux indigents selon les conditions établies en 1941 lors du changement de direction : la municipalité finance dix lits dans la section des malades généraux et seize pour adultes dans la section des tuberculeux ; le service de radiographie reçoit 1.000 $ par trimestre et les examens de laboratoire sont effectués gratuitement à l'Institut Pasteur. [827] La municipalité s'appuie en parallèle sur l'Institut Sino-Belge du Radium et sur la Maison Blanche où elle réserve respectivement vingt et douze lits, mesures progressives pour se libérer de ses liens avec le Comité des émigrés russes.

En juin 1942, elle reçoit un rapport de l'Inspecteur en chef du Service d'hygiène et d'assistance publique indiquant que l'hôpital russe a refusé l'accueil d'une fillette âgée de deux ans atteinte de tuberculose, amenée en urgence par des policiers du poste Pétain sous une pluie battante ; malgré les demandes réitérées des agents, l'enfant n'a pas été admise et elle est morte lors des pourparlers engagés avec le personnel de l'hôpital qui a exigé l'enlèvement du corps et son transport à la morgue municipale de la route Delastre (Taiyuan lu) en pleine nuit et en dépit de la pluie ; afin de trouver une solution, c'est au poste de police que le corps a été apporté et le matin, la direction de l'hôpital accepte de le récupérer et de le conserver dans sa propre morgue. De tels faits ne s'étaient pas produits avec l'ancienne direction, ce qui provoque l'inquiétude de l'Inspecteur en chef. [828] La dégradation de la qualité du personnel et des soins offerts aux patients russes pousse la municipalité, en février 1943, à installer 199 route Père Robert (Ruijin'er lu) l'hôpital Marcel Baudez, pour hospitaliser les réfugiés russes. D'autres faits, comme des demandes fréquentes et imprévues de subventions de la part de la direction, justifient la création de cet hôpital : le directeur de l'hôpital russe sollicite le remboursement des frais occasionnés par le traitement des personnes amenées d'urgence à l'hôpital, au cours de l'année 1942, par les agents des services de police, ces malades russes, tous indigents, s'ajoutant aux dix malades pour lesquels la municipalité accorde une subvention à l'hôpital russe, ce qui implique que l'hôpital ne parvient pas à assurer sa mission

[826] AMS, U38 1 159 (3), *Lettre du docteur Palud, directeur de l'hygiène et de l'assistance publique, au Consul général, le 18 mai 1942*.

[827] AMS, U38 1 159 (3), *Convention entre la Commission provisoire d'administration municipale de la Concession française de Shanghai, représenté par Roland de Margerie, Consul général, et la Société d'assistance médicale aux Emigrés Russes, représentée par le docteur Nicolas Solareff, pour l'année 1942*.

[828] AMS, U38 5 1033, *Rapport de l'Inspecteur en chef d'hygiène le 8 et 11 juin 1942*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

d'urgence sans l'aide municipale. La municipalité décide donc de prendre en charge les dépenses incombant aux malades et blessés amenés par la police française, et verse une somme de 2.523 $, mais l'attitude du directeur de l'hôpital russe l'exaspère et accélère l'ouverture de l'hôpital Marcel Baudez. [829] On constate que sans cette crise au sein de l'hôpital russe, la municipalité n'aurait pas décidé la création d'une structure hospitalière réservée aux indigents étrangers qui, eu égard à la détresse physique et morale de la communauté russe, placée dans une situation de faiblesse et en proie aux velléités de contrôle des Japonais, aurait dû rapidement voir le jour.

La municipalité française privilégie les œuvres d'assistance situées dans la Concession française dans le but d'améliorer les conditions de vie au sein du territoire qu'elle gère, pour limiter les dépenses, établir une surveillance sur les œuvres subventionnées et surtout en tirer les avantages moraux en faisant connaître ses initiatives par le biais des journaux ou des soirées de bienfaisance. Elle considère que son action est déjà assez étendue à l'égard de la communauté russe car, outre le financement de l'Hôpital Orthodoxe Russe, elle emploie quelques centaines de russes dans les services municipaux d'hygiène et d'assistance et la police française et octroie à différentes associations caritatives russes de petites sommes. Cette aide reste cependant insuffisante par rapport aux besoins de la communauté : la vie des réfugiés russes relève davantage de la survie que d'une existence confortable et reconnue, les Russes n'occupant, par exemple, aucun poste de conseillers municipaux, restant marqués, aux yeux des étrangers, par leur destin de réfugiés et leur expérience généralisée de la pauvreté, faisant d'eux l'objet d'un ostracisme de la part du milieu occidental ; à chacun de trouver son chemin pour s'en sortir comme il le peut. L'administration préfère que les Russes 'restent entre eux' et causent le moins de problèmes possible ; aussi l'initiative prise par les représentants russes de créer un hôpital est-elle bien accueillie par les responsables français qui acceptent de leur offrir les aides nécessaires et n'aurait pas construit de structure médicale réservée aux Russes sans une dégradation brutale de sa gestion, de la qualité de son accueil et des soins dispensés, préférant financer les activités caritatives des Sœurs de la Charité qui leur sont destinées et laisser les Russes organiser leurs propres œuvres philanthropiques ; ce qui présente toutefois l'inconvénient de voir ainsi limité son contrôle sur ces associations. A son habitude, la municipalité fait la sourde oreille, pour critiquer ensuite les actions menées par les intéressés, puis, quand apparaissent les problèmes, elle ne prend aucune mesure appropriée, laissant la situation se dégrader.

Le cas des réfugiés russes montre surtout combien la pauvreté est source de maladies, de souffrances psychiques et de comportements déviants. Elle amène aussi des individus à se sacrifier pour leur famille, en travaillant jusqu'à l'épuisement sans consacrer le temps nécessaire à se soigner ; la nature des loisirs dans les concessions amène les jeunes filles russes à trouver du travail dans les différents cabarets de la ville, sans qu'aucune mesure soit prise pour limiter la prostitution des femmes russes. La solidarité a beau être une valeur sacrée prônée par la communauté et les responsables français, elle reste parcellaire et sélective.

[829] AMS, U38 5 1033, *Lettre du docteur Palud au directeur général des services municipaux, le 13 février 1943.*

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Les Concessions offrent aux réfugiés russes le cadre rassurant d'un territoire protégé par les privilèges de l'exterritorialité au sein duquel se concentre la force politique, économique et financière de la ville. Mais cet espace sécurisant s'effrite avec la guerre et l'occupation japonaise, lorsque la municipalité française, placée sous l'autorité du gouvernement de Vichy, se compromet avec les Japonais et ne soutient pas les Russes fragilisés qui subissent de leur part une pression croissante sur leur vie et sur le Comité qui les représente et les défend. Les actions sociales de la municipalité, qui offraient un secours réel à la communauté russe, perdent de leur force durant la guerre lorsque son attention se concentre sur la défense et le maintien de la sécurité interne de la Concession française, ce qui passe par la collaboration avec les Japonais. [830]

## 4.4. Les municipalités étrangères et le traitement des maladies mentales

A son arrivée, le premier représentant diplomatique français, Charles de Montigny, dépense une grande énergie dans la défense des droits français en Chine : animé de vifs sentiments nationaux, il s'attache à créer à Shanghai un territoire français autonome, valorisant auprès du gouvernement et des milieux d'affaires les avantages commerciaux qu'offre la Chine. Cependant , ses efforts ne trouvent guère d'écho en France ; après cinquante ans de présence dans le pays, le commerce français fait encore pâle figure en comparaison du dynamisme économique des Anglais, la population française de la Concession étant surtout constituée, durant les premières décennies, de marins et de militaires ; la deuxième catégorie de Français en nombre est représentée par le personnel municipal, anciens marins convertis ou Français ayant répondu à une annonce publiée en France. Des commerces de service et de divertissements sont également ouverts par des Français, dont certains prospèrent à Shanghai, comme la Compagnie des tramways, d'électricité et d'eau ou la Compagnie des messageries maritimes. A mesure que les concessions se modernisent, se dotant de l'électricité, de l'eau potable, d'infrastructures hospitalières et sécurisant leur territoire par une police qu'elle finance et gère, la composition démographique de la communauté occidentale évolue ; la transformation des infrastructures hospitalières en est le reflet. Par exemple, une maternité est ouverte en 1922 à l'hôpital Sainte Marie, dotée des dernières technologies, comme un service radiologique. L'absence de certaines cliniques spécialisées révèle les priorités de la municipalité en matière médicale dans le même temps qu'elle est un élément symptomatique de la composition démographique de la population occidentale : l'hôpital Sainte Marie manque ainsi d'un service de pédiatrie et de gériatrie ; dans son rapport du 26 août 1942 adressé aux services administratifs, le docteur Palud évoque la nécessité de créer un service de pédiatrie : « D'une urgence très grande demeure la nécessité d'un service pour enfants, totalement inexistant pour les étrangers à Shanghai » [831] ,

[830] Frederic E. Wakeman, *The Shanghai Badlands: Wartime Terrorism and Urban Crime, 1937-1941* , New-York, Cambridge University Press, p 189.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

cependant les enfants européens ne sont pas assez nombreux pour justifier la fondation d'un tel service ; l'inexistence de personnes âgées parmi la communauté occidentale de Shanghai explique également l'absence d'un service de gériatrie. La municipalité française ne crée en fait de nouveaux services que lorsqu'ils peuvent être utiles en priorité à la population européenne ; elle souhaite limiter sa politique sociale à une œuvre d'assistance publique qui offre des arguments de bonne conduite et n'a aucune intention d'offrir des services complets à la population chinoise ; ce qu'elle entreprend lui semble déjà suffisant et elle ne veut pas attirer à elle la misère du monde.

Le traitement en psychiatrie suit cette logique. Au début du siècle, fonder un hôpital psychiatrique pour soigner des malades chinois, dans un souci d'assistance publique ou de mission civilisatrice, serait apparu aux yeux des responsables étrangers comme une absurdité, une vision totalement irréaliste ; c'est au contraire pour répondre à des impératifs pressants qu'un hôpital psychiatrique est créé dans les années 30 par les municipalités étrangères de Shanghai, avec l'aide de Lu Baihong : il a pour unique objectif de faire face au problème posé par les réfugiés russes dont la situation dramatique se traduit pour certains par l'alcoolisme, le suicide, les troubles psychologiques. L'hôpital psychiatrique occupe une fonction de régulation mais aussi d'exclusion en écartant de la voie publique les personnes susceptibles de mettre en danger la vie d'autrui ainsi que la leur. Les municipalités étrangères se sentent responsables de ces personnes car elles résident dans les Concessions mais, ayant perdu leur représentation politique officielle, relèvent des autorités chinoises qui ne disposent d'aucun moyen pour faire face à ce type de problème ; les administrations étrangères sont mises devant le fait accompli en janvier 1927 lorsque la cour chinoise fait savoir au SMC que la responsabilité des malades russes lui incombe et qu'il doit les accueillir dans des structures adaptées. Si, dans la création de l'hôpital psychiatrique, les impératifs de sécurité publique sont prédominants, on peut également déceler dans les documents un intérêt humanitaire de la part de certains responsables et médecins étrangers ; le regard a évolué depuis le XVIIIème siècle où la folie est devenue maladie mentale [832] dont la médecine a fait un champ de connaissance, transformant l'asile en un lieu d'exercice de soins psychiatriques. Les médecins étrangers en charge de la santé publique à Shanghai souhaitent y exercer la psychiatrie moderne avec des infirmiers spécialisés et non revenir à l'enfermement des fous surveillés par des gardiens. Les docteurs Jordan et Rabaute souhaitent une médicalisation des patients russes selon des techniques et des traitements modernes afin de soulager leur souffrance morale et atténuer leurs troubles psychologiques.

Le premier hôpital à appliquer les principes de la psychiatrie moderne occidentale en Chine est le 'Peking Union Medical College' (PUMC) qui met en pratique l'enseignement de la faculté de médecine de la 'Johns Hopkins University'. Fondé en 1921, il commence son programme de psychiatrie en 1922 ; tout en soignant un nombre important d'indigents, cette institution permet surtout d'accueillir les patients de classes sociales élevées, entrepreneurs, diplomates, toute l'élite politique et intellectuelle et les étrangers résidants en Chine. [833] Avec le PUMC qui s'investit dans des recherches en psychiatrie

[831] AMS, U38 5 1122, *Rapport du docteur Palud du 26 août 1942.*

[832] Michel Foucault, *L'histoire de la folie* , Gallimard, 1972.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

pour développer sa méthodologie en Chine, la Fondation Rockefeller est parvenue à créer le meilleur hôpital du pays. [834]

Par ailleurs, comme l'indique Matthew Thomson, durant l'entre-deux-guerres les préoccupations concernant les désordres mentaux s'accroissent. [835] la volonté de préserver la paix en améliorant la santé mentale des populations explique l'intérêt des nations occidentales en faveur des recherches psychiatriques. Un mouvement international, plus particulièrement dominé par les États-Unis, se dessine ainsi autour des questions d'hygiène mentale, qui entraîne l'internationalisation des méthodes de travail et l'émergence d'une nouvelle génération de scientifiques et de spécialistes en hygiène mentale décidés à coopérer. Les médecins chinois formés à l'étranger sont imprégnés par ce courant et, animés par une volonté de participer à la recherche internationale, ils appliquent à leur retour l'enseignement reçu. Cependant, comme le relève Thomson, le nationalisme l'emporte sur la coopération et le mouvement international d'hygiène mentale ne parvient pas à maintenir la solidarité et a confiance, facteurs essentiels du progrès scientifique : le cas du Mercy Hospital, traité dans ce chapitre, illustre les divisions persistantes entre les nations qui mettent un frein à la réalisation de projets concertés en matière de santé publique.

En 1936 est créée à Shanghai, par un groupe de médecins spécialisés en maladies mentales, la 'Mental Hygiene Association' sous l'égide de la 'Chinese Medical Association' ; son siège est établi route Say Zoong (actuellement Changshou lu), sur la Concession internationale et elle a pour objectif d'informer le public sur les maladies mentales en organisant des conférences ou des émissions à la radio et en faisant paraître des articles dans la presse. Le docteur Shen, professeur de psychologie à la St John's University et attaché au SMC, organise, avec le docteur Halpern, des conférences et des échanges avec le public sous forme de débats portant sur la psychologie et l'analyse de cas personnels. L'association dispose de deux cliniques, une depuis 1939 au St Luke's Hospital et une autre à l'hôpital de la Red Swastika Society, organisation caritative chinoise ; ses membres sont des personnes reconnues à Shanghai, telles le docteur Fanny Halpern et le docteur Hu, ancien professeur de psychologie à l'université de Shanghai, président de l'association ; le poste de secrétaire est tenu par le révérend Jing, secrétaire du YMCA chinois, tandis que le docteur Ma, biochimiste et directeur du 'Great Eastern Biochemical Research Laboratory', occupe la fonction de conseiller médical. Les activités de l'association vont se réduire avec les hostilités sino-japonaises [836]

Certains médecins chinois formés dans les universités occidentales soutiennent les

[833] Hugh L. Shapiro, '*The View From a Chinese Asylum : Defining Madness in 1930s Peking'*, Ph.D., Cambridge, Massachusetts, Harvard University, 1995, pp 3-5.

[834] Hugh L. Shapiro, '*The View From a Chinese Asylum : Defining Madness in 1930s Peking'*, Ph.D., Cambridge, Massachusetts, Harvard University, 1995, pp 3-5.

[835] Matthew Thomson, *Mental Hygiene as an International movement*, pp 183-299, *in* Paul Weindling, ed., *International Health Organisations and Mouvements, 1918-1939* , Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

[836] AMS, U38 1 1281, *Rapport de la municipalité française sur l'enregistrement de la Mental Hygiène Association, le 14 avril 1943*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

municipalités des concessions dans leur action sociale. C'est le cas du docteur Li, une étudiante chinoise de Nanjing formée à l'université de Californie auprès du médecin Noel Keys où elle obtient un diplôme en psychologie clinique, qui décide de travailler en faveur des enfants maltraités ou au passé instable. De retour en Chine, elle accepte le poste de psychologue offert par l'Association nationale d'aide à l'enfance, créée par Chang Kai-chek, qui possède cinq institutions situées dans les différentes zones de Shanghai. Le docteur Li crée dans chacune d'elles une section de soutien psychologique accueillant en moyenne trois cents enfants, avec pour chacun constitution d'un dossier médical et psychologique ; sur la Concession française se trouve 'la Maison d'aide à l'enfance' rue Lafayette (actuellement Fuxing lu), tandis que 'l'Infirmerie de l'aide à l'enfance' est située rue Yangzepoo dans la Concession internationale, les trois autres institutions étant réparties dans la ville chinoise. [837] Le docteur Li ouvre en août 1936 la première clinique psychiatrique pour enfants en Chine ; elle est également membre consultatif de la 'Mental Hygiene Association', établie en 1936, gère le bureau de Protection de l'enfance du SMC, et elle est détachée aux services d'hygiène et d'assistance publique de la municipalité française en 1943 pour y créer un service similaire.

## 4.4.1. Les raisons de la mobilisation des municipalités étrangères dans le financement d'un hôpital psychiatrique

Au début du siècle, le SMC n'envisage pas la construction d'un hôpital psychiatrique à Shanghai, ce domaine ne relevant pas de ses compétences ni de ses fonctions ; aussi le 'Mental Ward', qu'il établit en 1906 pour accueillir provisoirement les étrangers atteints de maladie mentale ou de légers troubles psychologiques, les patients étant rapatriés dans leur pays d'origine pour être soignés en métropole dans les cas plus sévères, est un établissement de petite taille ne comportant que quinze lits. Avec l'afflux des réfugiés russes dans les années 20 et 30, ceux de la Concession internationale y sont envoyés ; dans la section des femmes, les patientes russes les plus calmes sont placées dans le couloir tandis que de plus violentes doivent partager la même chambre à deux. Face à cette situation, le SMC envisage d'agrandir les locaux du 'Mental Ward' mais Noel Davis, 'Commissionner of Public Health' du SMC en 1929, se montre pessimiste : « Owing to the fact that the Provisional Court have announced their unwillingness to do anything in the matter of fees and removal of these patients, there is under existing conditions every likelihood that they will remain in the Mental Ward at the Council's expense until their death. » [838] Noel Davis invoque auprès du SMC la nécessité de limiter l'entrée des Russes dans la Concession internationale, plus particulièrement ceux souffrant de maladies mentales. Une telle politique est bien entendu impossible.

[837] AMS, U1 16 996, *Article du 18 février 1937 du Journal "China Press"*, "*Mental Clinic Gives Unfortunate Children New Lease On Life*."

[838] AMS, U1 16 586, *Rapport du Commissionner of Public Health, le 24 août 1929. Traduction :* « *Prenant en considération que la Cour de Shanghai ne souhaite pas prendre part aux dépenses et au rapatriement des malades, il semble qu'ils resteront au Mental Ward aux frais du conseil municipal jusqu'à leur mort* ».

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Les structures existantes ne permettant pas de faire face au nombre important de malades souffrant de troubles psychologiques qui sont sans ressources et vivent dans la rue, les municipalités étrangères envisagent l'ouverture d'un hôpital psychiatrique. Mais la première étape consiste à coopérer avec l'hôpital de la Confraternité orthodoxe russe où le SMC finance en 1930 l'ouverture d'une section de psychiatrie dirigée par le docteur Tarle, psychiatre de nationalité russe ; en contrepartie d'une subvention, l'hôpital russe assure l'accueil de huit malades mentaux russes. Lors de la prolongation du contrat en 1934, sa direction adresse des réclamations au SMC car, comme le stipule le contrat, les patients chroniques devenus violents doivent être envoyés au Mental Ward, mieux équipé pour les soigner, mais, de fait, ils n'y sont jamais acceptés faute de place : sur les huit patients envoyés par le SMC, sept demandent une attention constante, certains provoquent des dégâts, saccagent le mobilier ou déchirent leurs vêtements et devraient être placés dans des chambres isolées et spécialement équipées à cette fin, mais le bâtiment qui abrite la section psychiatrique n'est pas assez grand pour aménager des chambres adaptées ; en outre, huit lits financés par le SMC est un nombre ridicule par rapport aux nombreuses demandes d'admission de malades mentaux russes, carence aggravée par le fait que la clause de nationalité n'est pas respectée par le SMC : en août 1934 il y a, parmi les huit patients subventionnés, cinq russes, deux palestiniens, et un anglais. [839]

Le directeur de l'hôpital invoque donc le non-respect de la clause relative à la nationalité des patients et la gravité des symptômes pour obtenir des fonds supplémentaires du SMC : le tarif pour chaque malade passe ainsi de 2,50 dollars à 4 dollars par jour, et le Conseil accepte de prendre en charge quatre patients supplémentaires, subventionnant désormais douze malades. Le docteur March mène, pour le compte du SMC, une enquête sur l'hôpital dont les conclusions, soutenues par le docteur Jordan [840] , montrent que la situation de l'hôpital est critique : locaux trop petits (la section psychiatrique ne comprend que deux chambres), conditions de travail et traitements des plus déplorables, pas de blouses pour les infirmières, défaut de matériel médical, absence de chauffage durant l'hiver, délabrement des murs et des fenêtres, « and in fact it represents a reversion to early Victorian conditions ». [841] Le SMC refuse de subventionner le réaménagement de la section psychiatrique de l'hôpital mais prévoit la création d'un hôpital. [842]

De son côté, la municipalité française représentée par la COIP finance aussi douze lits dans la section psychiatrique de l'hôpital de la Confraternité orthodoxe russe. En 1934, pour pallier le manque d'infrastructures, elle aménage également 'l'Infirmerie Spéciale du

[839] AMS, U1 4 626, *Lettre du 31 août 1934, du docteur Kasakoff, directeur de l'hôpital, au Commissioner of Public Health du SMC*.

[840] AMS, U1 4 626, *Lettre du docteur Jordan adressée au service des finances du SMC, le 7 septembre 1934*.

[841] AMS, U1 16 586, *Comité de santé publique du SMC, le 16 octobre 1934. Rapport du docteur March sur une de ses visites à l'hôpital, traduction de la citation :* « *et en effet représente un retour en arrière à la situation au début de l'ère Victorienne* ».

[842] AMS, U1 4 626, *Lettre du 8 novembre 1934, du secrétaire du SMC au directeur de l'hôpital Orthodoxe Russe, U1 16 586, Comité de santé publique du SMC, le 16 octobre 1934*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Dépôt' pour accueillir temporairement les malades russes afin d'établir un diagnostic soit établi sur le degré de gravité de leur troubles psychologiques ; située route Delastre (Taiyuan lu), elle comprend quatre cellules, dont une matelassée, avec un personnel composé de deux infirmières russes, d'un médecin spécialiste qui visite les malades envoyés par les services d'administration ou en urgence par la police. L'infirmerie constitue ainsi un poste d'observation et les malades examinés sont envoyés, selon l'avis du médecin, auprès de leur famille, ou au Mercy Hospital à partir de 1935. [843]

## 4.4.2. La création du Mercy Hospital

En Chine, le gouvernement impérial considère les familles comme responsables des personnes atteintes de troubles psychologiques et va jusqu'à fournir aux chefs de famille concernés des chaînes pour garder le membre souffrant afin qu'il ne trouble pas la sécurité publique. [844] Au début du XXème siècle, malgré l'émergence des nouvelles théories psychiatriques, l'enchaînement est répandu dans les asiles ; Lu Baihong, fervent catholique engagé dans diverses œuvres de charité, rapporte que dans ses hôpitaux les patients chinois souffrant de troubles psychologiques sont enchaînés à leur lit pour éviter qu'ils ne blessent d'autres malades ou errent dans l'hôpital. C'est pour changer ces méthodes considérées comme archaïques qu'il approche les municipalités étrangères et la municipalité chinoise du Grand Shanghai dans l'objectif d'obtenir leur soutien financier et il trouve un écho favorable à sa demande avec le problème des malades russes. Il fait appel à la Mère Mary Joseph des Maryknoll, qu'il avait rencontrée en octobre 1923 à Shanghai, pour que les Sœurs Maryknoll encadrent la section des femmes à l'hôpital.

Le Mercy Hospital (Puci liaoyang yuan) ouvre ses portes le 6 juillet 1935 dans un village situé à environ quatorze kilomètres de Shanghai ; il comprend huit pavillons, quatre réservés aux femmes, quatre aux hommes ; le premier et le deuxième reçoivent les malades payants qui peuvent couvrir les frais d'une chambre individuelle, le troisième pavillon accueille les malades 'gratuits', et le quatrième pavillon comprend les cellules réservées aux malades violents. Il est administré par un personnel étranger qui supervise des employés chinois, tous sous les ordres de Lu Baihong : [845] l'équipe comprend cinq infirmières et un laborantin ; une des Sœurs, qui possède une formation en psychiatrie et de l'expérience auprès des malades mentaux, est désignée pour diriger l'équipe des Sœurs, les infirmières et les aides soignantes chinoises ; parallèlement, six Frères de la Charité de Trèves ayant reçu une formation en psychiatrie arrivent d'Allemagne. Le directeur médical est le docteur Fanny G. Halpern, psychiatre, qui a étudié avec le docteur Alfred Adler de l'université de Vienne ; arrivée en Chine en 1933 et engagée par le gouvernement chinois comme neurologue, elle a quitté l'hôpital pour organiser, en 1939, le 'Therapeutic Institute for Nervous Diseases' avec le soutien de la 'World Red Swastika

[843] AMS, U38 1 130, *Comité du Budget de la Commission municipale, du 22 décembre 1933*, et U38 1 170, *Rapport sur l'ouverture et le fonctionnement de l'infirmerie spéciale du dépôt, novembre 1937*.

[844] Hugh L. Shapiro, '*The View From a Chinese Asylum : Defining Madness in 1930s Peking'*, pp 49- 53.

[845] AMS, U38 5 1281, *Rapport de la municipalité française sur le Mercy Hospital*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Society', une association caritative bouddhiste, [846] les temples bouddhistes, à l'image des institutions catholiques, ayant également pour tradition d'accueillir les fous, jouant le rôle de refuge pour ceux qui ne peuvent s'insérer.

## 4.4.3. Les difficultés liées à l'administration du Mercy Hospital

La manière dont le Mercy Hospital est géré suscite de nombreuses critiques de la part de l'administration française et de l'administration anglo-saxonne. Pour le docteur Jordan, 'Commissionner of Public Health', l'administration de l'hôpital n'est pas compétente ; dès l'ouverture, les Sœurs entrent en conflit avec le directeur Lu Baihong sur des questions de pratique médicale en milieu psychiatrique et la psychiatre de l'hôpital, le docteur Halphen, rencontre également de nombreuses difficultés à convaincre le directeur que l'aspect médical prime sur l'aspect religieux.

Les missionnaires mettent en place la médicalisation, établissant des rapports sur les différents malades [847] dont certains, outre les troubles psychiques, souffrent de malnutrition, de tuberculose, d'épilepsie, de la maladie de Parkinson ; leur état de santé est déterminé grâce à un laboratoire au sein de l'hôpital qui permet d'effectuer des analyses d'urine et de sang. En 1937, l'hôpital compte huit médecins, dont un étranger, neuf Sœurs et onze Frères, quarante infirmières chinoises et quatre vingt dix assistants chinois, pour environ quatre cents malades.

Dès l'ouverture de l'hôpital, les missionnaires, expérimentés dans le traitement des malades mentaux, sont confrontés aux déficiences des installations, portes sans serrures et fenêtres sans grilles, mais Lu Baihong refuse de prêter attention à leurs demandes d'installer du matériel de sécurité et de protection. Ils ont donc le plus grand mal à gérer les premiers malades qui arrivent en juillet 1935 ; durant la nuit, certains malades déambulent dans les couloirs et sautent dans le jardin par les fenêtres. Suite à la mort d'une malade retrouvée noyée près de l'hôpital, Lu Baihong accepte de mettre des serrures aux portes des pavillons et des barreaux de protection aux fenêtres, cette affaire ayant terni l'image du nouvel hôpital. [848] Le personnel médical continue malgré tout d'être confronté à la violence des malades, que ce soit des patients gravement atteints ou de plus calmes en proie à des crises. [849] Lu Baihong pense que le calme et la beauté du site, et surtout le travail des religieux, suffisent et il n'envisage pas les techniques plus récentes dans le traitement des maladies mentales, comme l'hydrothérapie ou l'électrothérapie. [850]

[846] Hugh L. Shapiro, '*The View From a Chinese Asylum : Defining Madness in 1930s Peking*', p 55.

[847] Jean-Paul Wiest, *Maryknoll in China* , Orbis Books, Maryknoll, New-York, 1988, p 158.

[848] Jean-Paul Wiest, *Maryknoll in China* , Orbis Books, Maryknoll, New-York, 1988, p 158.

[849] Jean-Paul Wiest, *Maryknoll in China* , p 158.

[850] AMS, U1 16 591 (2), *Rapport du docteur S.Jordan et du docteur Halpern du 11 mai 1938 sur le fonctionnement du Mercy Hospital*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Face à ces dysfonctionnements, le docteur Jordan préconise de poursuivre les subventions à la section psychiatrique de l'hôpital Orthodoxe Russe et d'y envoyer les malades étrangers jusqu'à ce que les conditions d'accueil au Mercy Hospital s'améliorent : « certaines faiblesses au sein de l'administration ont rendu difficile cette décision, sinon impossible d'envoyer des patients, habitués à une hospitalisation au sein de structures modernes au Mercy Hospital. » [851] Selon Jordan, outre le manque d'encadrement médical, les problèmes du Mercy Hospital tiennent à l'inexpérience de la direction, « empêtrée dans des théories philanthropiques peu réalistes. » [852] Au début de l'année 1936, les docteurs Rabaute et Jordan envisagent une coopération pour changer l'organisation déficiente du Mercy Hospital ; il est urgent d'établir un Conseil d'administration et de choisir un administrateur compétent dans la gestion d'un hôpital psychiatrique, d'augmenter le nombre de médecins spécialistes, d'infirmiers et d'infirmières, ainsi que de personnel pour le nettoyage de l'hôpital ; il est également nécessaire de renforcer les grilles des fenêtres et d'y installer des moustiquaires métalliques. [853] Lu Baihong s'attache à faire preuve de bonne volonté dans ses rapports avec les administrations étrangères et accède à leurs demandes ; il accepte la formation d'un comité et la présence d'un gestionnaire spécialiste des hôpitaux psychiatriques, et s'engage à recruter des médecins chinois ayant reçu une formation en psychiatrie ; les travaux portant sur les grilles et les moustiquaires sont engagés ; l'hôpital sera également pourvu d'appareils hydrothérapiques commandés en France. [854]

Le Conseil, présidé par le fondateur Lu Baihong secondé de deux représentants de la municipalité chinoise de Shanghai, est formé en janvier 1937 et se compose de onze membres : deux représentants de la municipalité française, le Révérend Père E.Moulis et un conseiller chinois, deux représentants du SMC, M.Massey et M.Bannett, deux conseillers du SMC, deux représentants de l'Action catholique de Shanghai, deux membres désignés par Lu Baihong, dont le vice-président du conseil qui assiste le président dans toutes les affaires et exerce ses fonctions par intérim en cas d'absence ; le second est le Frère Braun, un surintendant qui s'occupe de toutes les affaires de l'hôpital. Un comité médical consultatif est également constitué, au sein duquel siègent les docteurs Rabaute et Jordan ; ce dernier constate, après la première réunion du comité en juin 1937 : « Je suis enclin à considérer qu'à moins de convaincre les responsables de l'hôpital de changer leurs méthodes, il est peu probable que ce comité pourra être utile. » [855] De fait le comité s'avère inefficace, le déficit et les dysfonctionnements de l'hôpital

[851] AMS, U38 5 1158, *Lettre du Commissionner of Public Health du SMC, Jordan au directeur de l'hygiène et l'assistance publique, le docteur Rabaute, le 23 mars 1936*.

[852] AMS, U38 5 1158, *Lettre du Commissionner of Public Health du SMC, Jordan au directeur de l'hygiène et l'assistance publique, le docteur Rabaute, le 23 mars 1936.*

[853] AMS, U38 5 1158.

[854] AMS, U38 5 1158, *Lettre de Lu Baihong à M.Verdier, directeur des Services municipaux, le 8 juin 1936.*

[855] AMS, U1 16 591 (1), *Lettre du Commissionner of Public Health au secrétaire du SMC, le 15 juin 1937.*

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

perdurent.

Le docteur Rabaute relève des problèmes graves : en août 1937, le médecin s'inquiète du décès d'un aliéné russe survenu le 18 août après avoir été blessé à la tête dans la même nuit par un autre malade, qui n'a été notifié à l'administration municipale que le 25 août par une lettre de l'Institut médico-légal indiquant comme cause de la mort une commotion cérébrale ; Lu Baihong justifie ce retard par le déclenchement des hostilités sino-japonaises. Pour le docteur Rabaute, cet événement démontre que les malades dangereux pour eux-mêmes et pour autrui ne sont pas assez surveillés, et que le laxisme aggrave la situation qui peut nuire à l'image de l'administration municipale française et lui créer des difficultés : « Le Mercy Hospital ne remplira jamais effectivement les engagements qu'il a pris à l'égard de l'administration municipale. » [856] Le 26 octobre 1937, deux mères d'aliénés russes internés souhaitent que leurs fils soient déplacés du Mercy Hospital à la section psychiatrique de l'hôpital de la Confraternité orthodoxe russe où ils se trouvaient avant l'ouverture du nouvel hôpital ; ces demandes confirment les craintes du docteur Rabaute sur les mauvaises conditions d'internement des malades mentaux et sur l'éloignement de l'hôpital qui limite les visites des familles. Il rédige toutefois une note pour informer les familles qui ne souhaitent pas faire soigner leurs malades au Mercy Hospital, qu'elles devront prendre elles-mêmes en charge les frais d'hospitalisation dans l'hôpital de leur choix, car il s'agit d'admettre que « du fait de son éloignement, du fait de l'administration spéciale qu'on y fait, du fait également de l'inobservation fréquente de certaines clauses de la convention, le Mercy Hospital a une mauvaise réputation auprès des familles des malades. Il faut faire part d'un autre côté de l'exagération ou des convenances personnelles dont il n'est pas possible de tenir compte dans chaque cas. » [857]

Au Mercy Hospital, les malades européens se retrouvent dans un environnement étranger à leur culture et à leur langue ; or, certains sont atteints de délires aigus ou chroniques dont l'obsession première est la peur des Chinois; et ne peuvent donc être soignés par un personnel chinois ni se trouver dans un pavillon occupé par des Chinois. Dans l'ensemble, les malades ont davantage besoin d'un suivi psychologique pour les aider à reconstruire leur personnalité que d'un suivi médical, mais l'hôpital s'apparente davantage à une structure d'enfermement pour aliénés. Pour le docteur Rabaute, les mesures à prendre consistent à conserver les structures préexistantes, limiter l'envoi d'aliénés étrangers au nouvel hôpital, ou, si cela s'avère indispensable, garantir leur prise en charge par les infirmiers étrangers. [858] Le docteur Kasakoff, lui aussi, considère que les conditions de vie au Mercy Hospital ne sont pas adaptées aux malades européens : les chambres n'y sont pas chauffées, la nourriture est composée de riz et de légumes, la langue dominante est le chinois, le travail psychologique est absent ; [859] il regrette que le

[856] AMS, U38 1 170, *Lettre du docteur Rabaute au directeur des services municipaux, le 28 août 1937.*

[857] AMS, U38 1 170 ; *Lette du docteur Rabaute au directeur des services municipaux, le 26 octobre 1937.*

[858] AMS, U38 5 1618, *Lettre du docteur Rabaute aux Services municipaux, le 26 juillet 1934*.

[859] AMS, U1 16 591 (2), *Lettre du 9 mars 1936 du docteur Kasakoff au docteur Jordan*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

SMC et le CAM y envoient les malades étrangers au lieu de financer un meilleur équipement de la section psychiatrique de l'hôpital russe.

Mais les arguments des médecins ne sont pas pris en considération par les responsables administratifs français [860] qui décident d'envoyer tous les malades russes au nouvel hôpital. De ce fait, la subvention annuelle de 10.000$, auparavant octroyée à l'hôpital de la Confraternité orthodoxe russe par la COIP, est désormais allouée au Mercy Hospital où trente lits gratuits sont réservés pour l'administration française. Le CAM maintient toutefois une subvention de 5.000$ pour soigner certains malades mentaux dans la section psychiatrique de l'hôpital Orthodoxe russe ; [861] mais en 1937, la municipalité décide de mettre un terme définitif au contrat avec l'hôpital russe, un choix regrettable en raison de la mauvaise réputation du Mercy Hospital où les familles étrangères refusent d'envoyer leurs malades [862] et en raison des difficultés causées par la guerre sino-japonaise.

## 4.4.4. Les conséquences de la guerre sino-japonaise sur l'hôpital

Le bombardement de Shanghai par les Japonais, le 13 août 1937, désorganise le fonctionnement du Mercy Hospital ; médecins et personnel chinois quittent l'hôpital qui se trouve dans une zone de combat, au carrefour des routes de Shanghai et Nanjing que les avions japonais ne cessent de bombarder pendant trois mois. Selon les Sœurs, c'est grâce à la protection divine que le Mercy Hospital est épargné. [863] Le 9 novembre 1937, les Japonais prennent Shanghai et le 12 ils engagent une bataille avec l'armée chinoise dans le secteur où se situe l'hôpital ; alors que les Sœurs et les Frères ne pensent pouvoir survivre, personne n'est touché à la fin de l'engagement mais les armées japonaises sont victorieuses et leurs autorités autorisent les missionnaires à porter secours aux soldats chinois blessés, à les soigner au sein de l'hôpital et à enterrer les morts. Cependant les ressources alimentaires sont limitées et l'hospitalisation des blessés chinois ravive les difficultés.

Les bombardements japonais provoquent aussi l'arrivée de réfugiés des villages avoisinants cherchant refuge à l'hôpital ; les Sœurs doivent assurer la nourriture d'au moins mille deux cents réfugiés à la fin octobre et leur nombre atteint trois mille les mois suivants, sans compter les trois cents malades à nourrir tous les jours ; elles parviennent malgré tout à assurer trois repas par jour pour les malades et deux pour les réfugiés. Quand elles commencent à s'inquiéter de l'épuisement des stocks, un événement heureux se produit ; une des Sœurs raconte : « We were hungry but God sent us food in many ways, like that one time when sampans going to Shanghai to sell rice, found that the Japanese army had advanced so far up that they gave their rice to us for the patients. »

[860] AMS, U38 1 170, *Lettre du docteur Rabaute du 26 octobre 1937*.

[861] AMS, U38 5 1618, *Comité du 23 décembre 1935.*

[862] AMS, U38 1 170, *Lettre du docteur Rabaute du 26 octobre 1937*.

[863] Jean-Paul Wiest, *Maryknoll in China* , Orbis Books, Maryknoll, New York, 1988, pp 159-161.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

[864]

Fin décembre 1937, la situation se stabilise à Shanghai mais Lu Baihong est assassiné le 26 décembre 1937 pour avoir défié les ordres du gouvernement nationaliste de Jiang Jieshi qui interdit toute coopération avec les Japonais ; or il avait accepté, pour poursuivre ses actions philanthropiques et superviser ses hôpitaux, de devenir membre d'un comité formé par les Japonais ; sa mort est fortement ressentie dans toutes ses œuvres charitables dont le Mercy Hospital. Le docteur Rabaute remarque qu'après l'occupation de la région par les troupes japonaises et le décès de Lu Baihong, les conditions d'hospitalisation des aliénés se sont considérablement aggravées ; l'absence de psychiatres et de médecins, tous réfugiés à Shanghai, l'arrêt des services publics (eau et électricité), l'absence de chauffage et d'approvisionnement en produits alimentaires, entraînent des conditions de vie précaires. La gestion de l'hôpital repose entièrement sur les religieux, ce qui accentue le sentiment d'isolement. Le docteur Jordan approche les autorités japonaises pour solliciter le rétablissement des lignes électriques et l'approvisionnement de l'hôpital ; elles acceptent et, à partir de janvier 1938, les administrations étrangères obtiennent des laissez-passer pour amener des malades à l'hôpital, dont l'accès était auparavant bloqué, mais le docteur Rabaute se montre réticent à y envoyer des malades : « Les malades y sont trop mal, tout au moins les étrangers, pour que nous continuions à recommander cet établissement, dont nous avions toujours déconseillé l'adoption. » [865] Toutefois, le manque de structures à Shanghai ne lui permet pas de suivre cette ligne de conduite.

En février 1938, le fils de Lu Baihong prend la suite des affaires de son père et lui succède à la tête du Mercy Hospital ; il précise que deux cent vingt malades y ont été envoyés depuis les hostilités d'août 1937, dont la plupart sont pauvres et hospitalisés gratuitement. [866] Le docteur Jordan, remarque qu' « une des conséquences de la situation de crise est que nous serons obligés, dans un acte de charité et d'auto-protection, de prendre en charge temporairement une grande part de la responsabilité dans cette question qui auparavant revenait au gouvernement de Shanghai. Notons qu'un hôpital psychiatrique de ce genre est d'une criante nécessité. » [867] L'organisation de l'hôpital s'est traduite par une gestion chaotique et un déficit constant ; la direction doit trouver des sources de financements afin de rééquilibrer le budget ; par exemple, les malades envoyés par la municipalité de Shanghai peuvent être considérés comme des réfugiés et bénéficier ainsi des subventions venant de la taxe volontaire prélevée sur les entrées des spectacles, des bars ou 'dancings' en tant que contribution aux réfugiés de guerre. [868] Le docteur Jordan préconise un changement dans l'organisation du Conseil d'administration

[864] Jean-Paul Wiest, Maryknoll in China , Orbis Books, Maryknoll, New York, 1988, p 161. '*Nous avions faim, mais Dieu nous a envoyé de la nourriture de différentes manières, comme cette fois quand des sampans se rendant à Shanghai pour vendre du riz réalisèrent que les armées japonaises avaient avancé si loin qu'ils nous donnèrent leur riz pour les malades.'*

[865] AMS, U 38 1 500 (1), *Note du docteur Rabaute du 26 janvier 1938*.

[866] AMS, U1 16 591 (1), *Lettre de Yoh Yingjeng, (fils de Lu Baihong et directeur du Mercy Hospital) le 19 février 1938*.

[867] AMS, U1 16 591 (1), *Rapport du 'Commissionner of Public Health' du SMC du 9 mars 1938*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

de l'hôpital, l'objectif étant de prendre le contrôle, en écartant la plupart des membres du comité, pour créer un véritable comité de supervision qui mette en œuvre une politique de gestion efficace.

En 1938, les Sœurs de Maryknoll sont sollicitées par les administrations étrangères pour prendre complètement en charge l'hôpital et de ce fait assurer les dépenses mensuelles qui s'élèvent à 5.000$ ; en outre, les réparations sont évaluées à 70.000$ et les intérêts d'un prêt contracté par les fondateurs de l'hôpital se montent à 15.000$. En juillet 1938, face à l'impossibilité des fondateurs et administrateurs chinois de financer plus longtemps l'hôpital, l'administration est confiée au Père Verdier, représentant de la Mission du Jiangnan, qui contribue au maintien de l'hôpital en avançant les fonds nécessaires à son entretien et en comblant les déficits ; les municipalités étrangères de Shanghai apportent toutefois la majorité des fonds et remboursent les avances effectuées par la mission. En novembre 1938, ne pouvant prendre une telle responsabilité, les Sœurs décident de partir et sont remplacées par les Sœurs Franciscaines du Luxembourg.

Le conflit sino-japonais entraîne un exode de la population qui laisse de nombreux malades sans répondant pour acquitter les frais d'hospitalisation. Bien que la nouvelle gestion soit toujours déficitaire, le déficit est comblé chaque année par les deux municipalités étrangères sous forme de secours exceptionnels, et en 1940 la municipalité chinoise participe à cette assistance. [869]

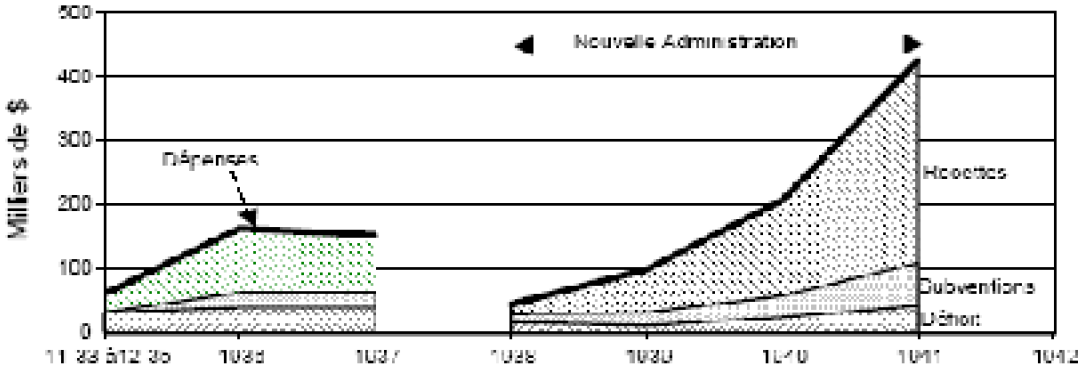


*MERCY Hospital, dépenses, déficits, recettes et subventions*

Le coût moyen par journée d'un malade peut être calculé à partir du nombre de journées de malades assurées par l'hôpital ; les chiffres rapportés par l'administration du Mercy Hospital peuvent être corroborés en les comparant aux dépenses divisées par le nombre de journées de malades pour les années 1938 à 1942, quand ce nombre est connu, ce qui est le cas de 1939 à 1941. [870]

[868] AMS, U1 16 591 (1), *Rapport du 'Commissionner of Public Health' du SMC du 28 décembre 1938*.

[869] AMS, U38 5 1191, U38 5 1176, U38 5 1177, *Rapports comptables du Mercy Hospital. Sur le graphique suivant, pour l'année 1938, seuls les comptes du deuxième semestre y figurent. Nous ne disposons pas d'information sur le fonctionnement du premier semestre. Les comptes de l'ancienne administration s'arrêtent au 31 décembre 1937*.

[870] AMS, U38 5 1191, U38 5 1176, U38 5 1177, *Rapports comptables du Mercy Hospital*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

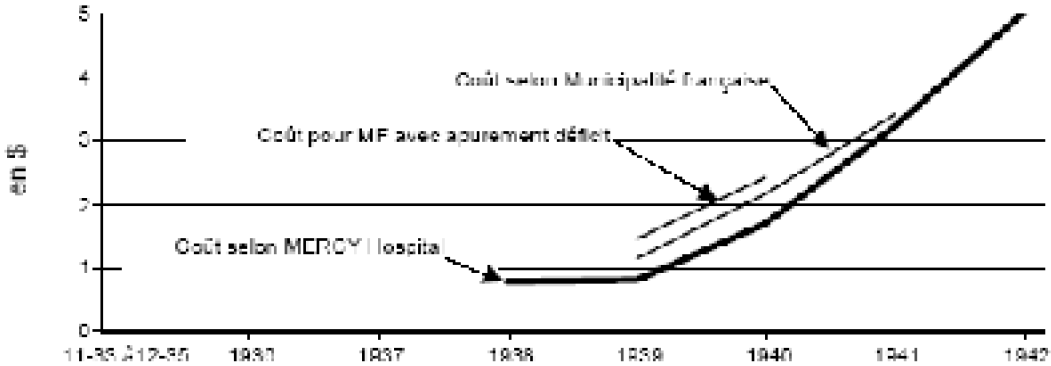


*MERCY Hospital, coût moyen par journée de malade*

La municipalité française estime le prix de revient d'un malade hospitalisé au Mercy Hospital à 1,17$ par jour en 1939 alors que le prix de revient des malades payants, est de 1,80$. Si ce calcul est exact, compte tenu des sommes versées au titre des malades envoyés par la municipalité française et des subventions attribuées annuellement, il devrait cependant être majoré des secours 'exceptionnels' versés par la municipalité tous les ans pour apurer le déficit, qui fait passer le coût de 1,17$ à 1,47$ comme le montre la courbe ci-dessus. A l'évidence, le prix de la journée est malgré tout très raisonnable quand on le compare aux autres hôpitaux financés par la municipalité française.

Les municipalités étrangères sont partagées sur l'attitude à adopter : le maintien de l'hôpital est certes nécessaire mais leur soutien financier permanent encourage l'administration chinoise dans son irresponsabilité. Lors d'une réunion entre les deux services de santé publique, le docteur Palud, successeur du docteur Rabaute, suggère au docteur Jordan la possibilité d'assurer le fonctionnement du Mercy Hospital en écartant toute participation chinoise, de façon à garder l'intégralité des droits de propriété et de gérance de l'hôpital ; le docteur Jordan, s'il accepte l'idée d'un contrôle administratif, refuse d'écarter toute coopération avec l'administration chinoise car ce serait accepter indéfiniment l'entretien des malades étrangers. [871]

En 1939, le personnel de l'hôpital a changé ; il n'y a plus qu'un seul docteur pour treize infirmiers et assistants et vingt-deux infirmières et assistantes ; l'ensemble du personnel est chinois, à l'exception des religieux d'origine étrangère. La présence d'un médecin unique confirme qu'il s'agit plus d'un centre de rétention, certes médicalisé, que d'un hôpital psychiatrique moderne.

[871] AMS, U38 5 1191, *Note du docteur Rabaute sur la participation du SMC au fonctionnement du Mercy Hospital du 4 avril 1940*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

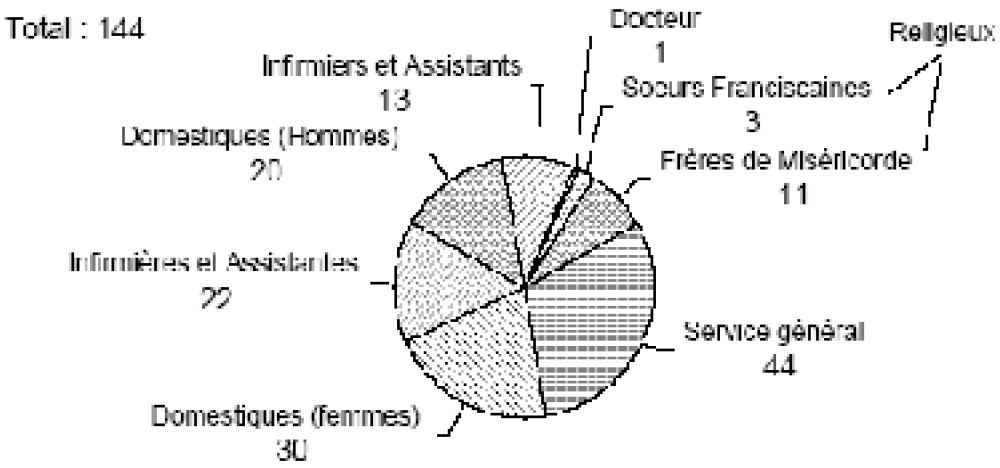


*MERCY Hospital, personnel au 01/02/39*

En février 1940, le Père Verdier annonce aux administrations étrangères que le déficit de 1938 est comblé grâce aux secours de la COIP et du SMC qui ont réparti la charge du déficit ainsi que l'entretien de l'hôpital proportionnellement au nombre de malades envoyés : sur les 1.900 dollars par mois de déficit, 1.150 dollars sont versés par le SMC et 750 dollars environ par la municipalité française et la COIP. [872] L'action catholique et la municipalité chinoise du Grand Shanghai, qui avaient contribué à la fondation de l'hôpital et s'étaient engagées à participer financièrement proportionnellement aux malades envoyés, sont incapables de payer ; en 1940 la municipalité chinoise verse toutefois une somme unique de 10.000 dollars qui contredit en partie l'image d'irresponsabilité que les municipalités étrangères veulent donner de la municipalité chinoise.

En 1940, le déficit financier de l'hôpital se poursuit, en raison du renchérissement du coût de la vie qui s'ajoute aux dépenses d'entretien de cent dix malades sans répondant de la part de leur famille ou de la municipalité chinoise. Le 23 décembre 1940, le Père Verdier sollicite auprès des services d'hygiène français le remboursement de la somme de 112.473,22 $ que la mission a avancée pour la gestion de l'hôpital durant l'année, ou l'octroi de subventions car elle manque de moyens financiers pour gérer ses nombreuses œuvres charitables [873] ; le Père Verdier ne peut plus assurer de nouvelles dépenses pour le Mercy Hospital, comme l'achat de riz et demande donc aux deux administrations de verser 150.000 $ sur un compte ouvert au nom du Shanghai Mercy Hospital en vue de rembourser les dépenses d'approvisionnement avancées par la mission et de constituer un fond de roulement pour l'hôpital ; elles acceptent de payer 75.000 dollars dans un premier temps. Le Père Verdier, désormais libéré de la responsabilité financière qui lui incombait, décide de poursuivre son travail mais il exige qu'on n'admette plus que des malades payants et des malades indigents envoyés par le SMC ou l'administration française. En octobre 1941, le nombre de malades passe à quatre vingt-dix ; le maire du Grand Shanghai accepte de verser à ce titre 20.000$, mais seulement après examen de

[872] AMS, U38 1 500, *Rapport de la municipalité française sur le Mercy Hospital*.

[873] AMS, U38 1 171 (2), *Lettre du Père Verdier à la municipalité française le 23 décembre 1940*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

la comptabilité de l'hôpital ; le SMC et la municipalité française versent des avances pour les premiers mois de 1942 tandis qu'elles partageront le déficit de 43.000$ pour 1941, à condition que la municipalité chinoise verse les 20.000$ qu'elle s'est engagée à payer. [874]

Durant la guerre, lorsque les combats bloquent l'accès au Mercy Hospital, les malades sont de nouveau envoyés à l'hôpital de la Confraternité orthodoxe russe qui reçoit soixante-sept patients en 1937, et huit toxicomanes sont également admis à la section psychiatrique. Aussi, malgré l'envoi de malades au Mercy Hospital, le nombre de malades mentaux soignés à l'hôpital Orthodoxe Russe ne cesse-t-il d'augmenter. De plus, à la fin des combats les malades, en raison des difficultés de déplacement, doivent séjourner longtemps à l'infirmerie du dépôt de la municipalité française bien qu'elle ne soit pas adaptée : l'approvisionnement en nourriture y est irrégulier et la surveillance des malades insuffisante ; en attendant que l'accès au Mercy Hospital soit possible, les malades sont placés à la section mentale de l'hôpital Orthodoxe Russe. [875]

Lorsqu'en 1940 le docteur Kasakoff et la Confraternité orthodoxe russe cessent de diriger l'hôpital de la communauté russe, sa section psychiatrique, qu'il continue de diriger, est transférée au 'Country Sanatorium' situé Keswick Road (Kaixuan lu) sur la Concession internationale ; or, en 1943 le 'Country Sanatorium' rencontre de nombreuses difficultés financières en raison de la hausse des loyers, du prix de l'électricité, du charbon, des médicaments ; en conséquence le SMC, sur la demande du 'Commissionner of Public Health', lui accorde une subvention de 10.000 dollars, stipulant par contrat que le Conseil réserve cinq lits au tarif de 30 dollars par jour et par patient, de 15 dollars seulement si les lits sont inoccupés. [876] C'est ainsi que les difficultés de fonctionnement du Mercy Hospital suscitent l'octroi d'une aide au 'Country Sanatorium' pour maintenir une assistance aux personnes souffrant de troubles psychiques.

## 4.4.5. Les malades soignés à l'hôpital pendant la guerre

Certains rapports comptables concernant le Mercy Hospital font état du nombre de malades admis, du nombre de malades ayant quitté l'hôpital et du nombre de décès, Ce qui permet d'avoir une bonne idée du mouvement de malades, pour moitié envoyés par les municipalités étrangères, au cours des années 1937 à 1941. En ce qui concerne les malades quittant l'hôpital beaucoup sont, de l'aveu même des rapports, seulement 'à moitié guéris' voire 'non guéris' ; très peu sont déclarés guéris, quand ils ne sont pas décédés ; une bonne moitié des malades sont des particuliers 'gratuits' ou 'petits-payants', non envoyés par les municipalités étrangères, ce qui pose la question du financement de leur séjour.

[874] A.MS., U38 5 1176, *Communication du 5 mai 1942 des deux municipalités relative au Mercy Hospital.*

[875] AMS, U38 1 500 (1), *Rapport du docteur Palud, le 18 février 1938*.

[876] AMS, U1 4 626, 627, *Rapport du SMC sur le Country Sanatorium*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

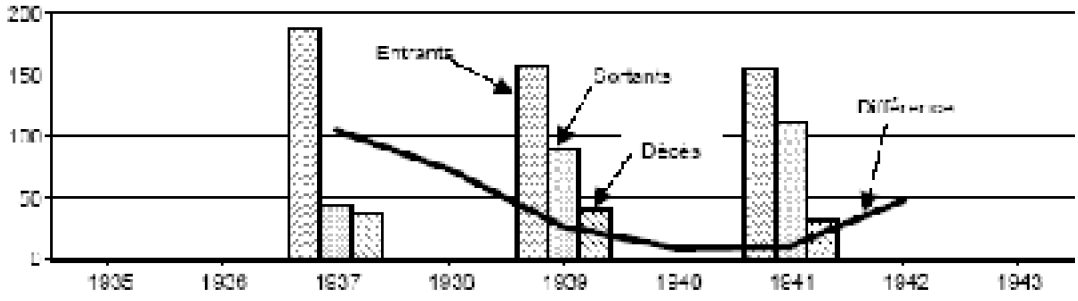


*MERCY Hospital, mouvement de malades*

D'avril 1940 à novembre 1942, les malades de l'hôpital sont répertoriés comme appartenant à la municipalité française, au SMC, ou comme particuliers ; la municipalité du Grand Shanghai n'apparaît dans les rapports qu'à partir de novembre 1942 ; à partir du 1er août 1943, les malades de la partie chinoise sont désignés comme venant du 1er et du 8ème district (nom donné aux anciens territoires de la Concession internationale et de la Concession française). [877] Les trente malades envoyés par la municipalité française sont décomptés soit comme russes soit comme chinois, répartis dans une proportion fixe de cinq Russes pour vingt-cinq Chinois soignés gratuitement au Mercy Hospital. Parmi les "particuliers", les malades sont soignés gratuitement ou à petit prix (petits payants) jusqu'en octobre 1942, période au-delà de laquelle il n'est plus fait mention de cette catégorie ; par ailleurs, les rapports cessent d'être rédigés en langue française et le sont en anglais. Ainsi, les malades soignés gratuitement ou à petits prix, qui représentent la moitié des malades soignés en 1940, diminuent régulièrement à partir de 1942, ce qui coïncide avec la décision du Père Verdier de ne plus les recevoir.

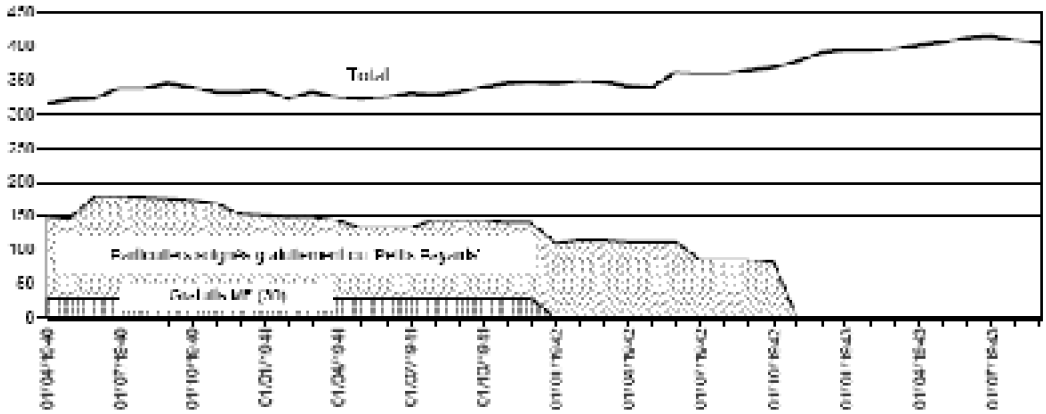


*MERCY Hospital, nombre de malades 'petits payants' et 'gratuits'*

De 1937 à 1942, le nombre de malades qui entrent au Mercy Hospital est toujours supérieur au nombre de malades sortants et aux décès, en particulier de 1937 à 1938 après l'invasion japonaise ; le séjour moyen des malades hospitalisés peut donc être estimé à une durée supérieure à deux ans.

[877] AMS, U38 5 1096, *États mensuels, nombre de malades, U1 16 591(2), nombre de malades au Mercy Hospital, tableau établi par le SMC*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

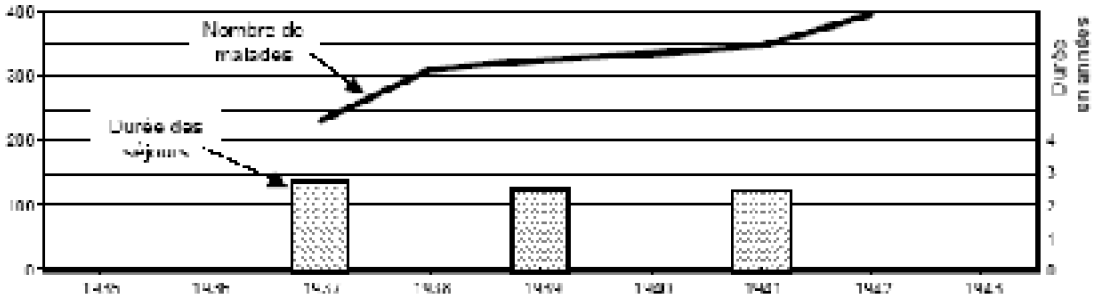


*MERCY Hospital, nombre de malades hospitalisés st durée des séjours*

En raison des difficultés financières aggravées par la guerre et la formation d'un gouvernement chinois de collaboration, le conflit sino-japonais a mis un terme aux engagements pris par la municipalité chinoise qui délaisse les questions de santé publique ; son aide n'est que ponctuelle et le fonctionnement de l'hôpital repose entièrement sur le financement des deux municipalités étrangères. Jusqu'au premier octobre 1942, les patients sont désignés comme des 'particuliers' ou 'venant des municipalités étrangères' ; après octobre 1942, la municipalité chinoise de collaboration envoie des patients chinois répertoriés comme venant du 'Shanghai Special Municipal Government' S.S.M.G ; en août et septembre 1943, après la rétrocession des Concessions, les malades sont répertoriés comme en provenance des '1st' et '8th districts' gérés par les cours de justice chinoise.

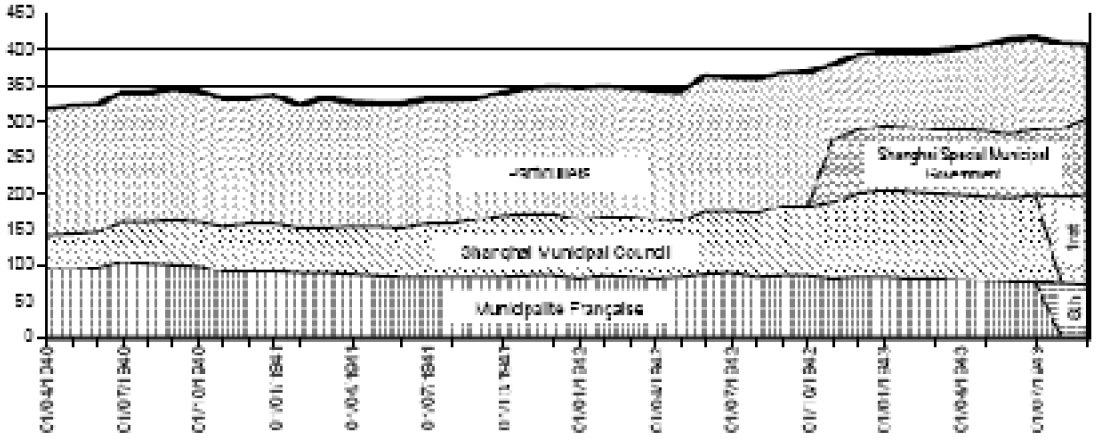


*Provenance des malades soignés au MERCY Hospital*

La coopération entre les municipalités étrangères et la municipalité chinoise s'est avérée difficile, cette dernière n'ayant pas les moyens de financer l'hôpital et les municipalités étrangères se montrant réticentes à prendre en charge les malades qui viennent de la ville chinoise. Chacun paie sa part, et seulement sa part, chaque administration présentant des méthodes, des priorités, des régimes municipaux différents, avec également des moyens matériels variables, ce qui rend impossible une politique commune.

Les premiers touchés par cette situation ont été les patients et le personnel : les malades mentaux ne pouvant bénéficier d'un traitement psychiatrique pour soulager leurs

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

souffrances morales et physiques et le personnel devant, pour sa part, travailler dans un environnement inadapté avec des moyens financiers limités.

# 4.5. Conclusion :

Dans les villes françaises du XIXème siècle les principales institutions pour les pauvres sont les hôpitaux qui soignent les malades indigents, ainsi que les hospices qui accueillent les personnes âgées, les infirmes, les filles-mères et les enfants abandonnés. Les hôpitaux sont financés par le département et par des aides locales et privées. Suivant le courant des philosophes rationalistes du siècle des Lumières, les républicains tentent de limiter l'importance de l'assistance en provenance des structures religieuses mais ils n'ont pas les moyens financiers de rivaliser avec les congrégations [878] ; il y a donc continuité entre les institutions d'assistance de l'Ancien Régime et celles du XIXème siècle [879] où la charité catholique traditionnelle se manifeste surtout dans le nord. [880] Les sœurs se souciant autant du salut des âmes que du traitement médical, l'hôpital est réglé par un code moral strict imposé aux enfants comme aux adultes. [881]

Cette atmosphère liée à la présence majoritaire des Sœurs au sein de l'hôpital se retrouve à l'hôpital français de Shanghai, les décisions prises étant soumises en priorité à des considérations religieuses. La Mère Montvert, par souci de prosélytisme, met l'accent sur l'aide aux patients chinois et se montre réticente à réserver des lits d'hôpitaux aux indigents russes ; de son côté la police se plaint de l'attitude des religieuses qui refusent l'accueil des mendiants ou des alcooliques trouvés dans la rue, d'où les nombreux conflits entre la municipalité française qui veut se débarrasser des signes extérieurs de désordre et le personnel médical qui souhaite travailler selon ses propres critères.

[878] Serge Paugam, *La société française et ses pauvres* , Paris, Quadrige/Puf, 2002, p 87.

[879] Timothy Smith, '*The politics of public assistance in Lyon, France, 1815-1920'*, p 19 : « *Au XIXième siècle, les hôpitaux ressemblent peu à des institutions médicales. Surtout, il existe une persistance obstinée de la charité religieuse. Même dans la 'ville rouge' de Limoges, l'Eglise possède une grande influence jusque dans les années 1890. Neuf congrégations de religieuses sont installées dans la ville, il y a ceux qui travaillent dans les hôpitaux (jusqu'à ce qu'ils soient laïcisés), à la prison, et ceux qui gèrent des écoles pour les enfants pauvres. De nombreuses organisations créées par les classes supérieures continuent d'aider les pauvres et de leur enseigner le catéchisme et les vertus du mariage.* »

[880] Bonnie Smith, *Ladies of the Leisure Class : The Bourgeoises of Northern France in the Nineteenth Century* , Princeton, Princeton University Press, 1981.

[881] Timothy Smith, p 73 : « *Le patient se retrouve dans un véritable couvent avec des règles et règlements internes qui n'ont pas fondamentalement changé depuis le milieu du XVIIième siècle. De 5 heures du matin, où même les malades gravement atteints sont réveillés, jusqu'à huit heures du soir, le rythme quotidien de l'hôpital est réglé par les cérémonies religieuses. Discipline, loyauté, soumission et non la compétence, sont les critères pour recruter le personnel. Les frères et sœurs religieuses qui représentent 80% du personnel doivent renoncer au monde extérieur et se dévouer aux patients. Il vivent dans les hôpitaux et ne reçoivent qu'un maigre salaire.* »

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

A partir de 1930, la municipalité française finance l'hôpital Sainte Marie, celui de la Confraternité orthodoxe russe et le Mercy Hospital, avec pour objectif de devenir autonome par rapport au SMC pour la médicalisation des résidents étrangers de la Concession française. En effet, les hôpitaux gérés par le SMC sont imprégnés par le savoir-faire et la culture économique des anglo-saxons tandis que, loin de prendre des initiatives, le CAM agit en fonction des mesures médicales prises par sa voisine et s'affranchit tardivement de ses infrastructures. C'est que le dynamisme économique et les qualités de gestionnaires des anglo-saxons tiennent à des pratiques religieuses différentes : les catholiques manifestent un mépris de l'argent, contrairement aux protestants inspirés, dans leur lecture de la Bible, par la 'Parabole du Bon serviteur' fondatrice du capitalisme ; ils n'ont aucune honte à faire fructifier l'argent et rendent grâce à Dieu des bénéfices engrangés.

Pour les Chinois, habitué à ce que le malade reçoive les soins à domicile, dans son environnement naturel, le concept d'hôpital est contraire au bon sens: concentrer en un même lieu des individus déséquilibrés par la maladie provoque un déséquilibre encore plus grand; la distinction entre sain et malsain, avec la création de 'ghetto' pour les malades, représente un frein à la guérison. Si les Chinois comprennent le bien fondé et la nécessité de mettre à l'écart les contagieux, ils se sentent humiliés par les critiques des Occidentaux qui ne prennent pas la peine de leur expliquer leur méthode et imposent des règles qui leur paraissent injustifiées, car, dans leur logique, réunir les malades contagieux revient à les condamner à mort. En outre, ces occupants étrangers pleins de suffisance, qui ont apporté dans le pays les germes de certaines maladies, ne s'intéressent pas à leur médecine pourtant millénaire mais se servent de la conjoncture catastrophique pour démontrer l'infériorité des pratiques chinoises et marquer leur mépris.

Dans le même ordre d'idée, l'attitude psychologique est aussi fondamentale dans le cas du traitement des fous ; la façon dont on les considère révèle l'évolution d'une société, son degré d'humanisme, et c'est une question qui demeure très actuelle. Nous enfermons nos semblables car il est difficile d'accepter cette part de nous-mêmes révélant faiblesse et dépendance, impuissants que nous sommes à gérer ces expressions de notre être, en conséquence de quoi ils nous dérangent ; s'il est urgent de trouver de nouvelles approches de la maladie mentale et de nouvelles méthodes de traitement, la priorité est d'améliorer les conditions d'accueil des patients. La vulnérabilité des malades mentaux s'accentue durant les périodes de crise où, considérés comme des fardeaux, ils ne reçoivent plus l'attention qui leur est due.

A Shanghai, les municipalités étrangères ne pensaient pas être confrontées à la maladie mentale et ne commencent à s'en préoccuper que lorsque le problème a pris une telle ampleur qu'il devient impossible de l'ignorer. Une solution appropriée aurait été de développer la section psychiatrique de l'hôpital Orthodoxe Russe et de recruter plusieurs psychiatres pour le Mercy Hospital, mais les deux municipalités se sentent peu concernées dans l'amélioration de structures dont l'objet ne les valorise pas. Aussi laissent-elles s'installer de nombreux dysfonctionnements, leurs conceptions thérapeutiques et administratives ne concordant pas avec celles du directeur Lu Baihong ; le docteur Jordan va jusqu'à lui reprocher de se rendre trop souvent à l'hôpital, ce qui ne serait pas sa place, [882] et il critique ses directives médicales, arguant que Lu Baihong n'a

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

pas de formation en psychiatrie. Les Sœurs Maryknoll, face au constant déficit budgétaire, décident de quitter une œuvre qui ne répond pas aux espoirs d'évangélisation qu'elles y ont placés et amène plus de désagréments que de bienfaits. Pour leur part, les services d'hygiène publique des concessions, avec leur souci d'efficacité administrative et de rentabilité économique, ne savent que critiquer Lu Baihong et la municipalité chinoise, sans prendre en compte leurs propres limites : manque de moyens mis en œuvre pour faire fonctionner une institution moderne, impuissance à trouver des solutions adéquates. Dans le même temps, le pouvoir des psychiatres est extrêmement étendu, ils bénéficient d'une grande liberté de diagnostic et peuvent décider de l'internement des malades. [883] L'hôpital psychiatrique, qui peut représenter le cas échéant un refuge contre les violences environnementales, permet aux pouvoirs publics d'écarter de la société des individus présentant à leurs yeux un danger sans, pour autant, chercher à les soigner, ce qui révèle les faiblesses de l'institution psychiatrique face à la maladie mentale. Les hôpitaux psychiatriques profitent de l'aura qui entoure la science et la médecine à Shanghai durant la période républicaine, et reçoivent des donations en provenance des municipalités étrangères cherchant à se valoriser, ainsi que de certains notables chinois et de membres de la mafia qui veulent se refaire une image de respectabilité [884] .

[882] AM.S., U1 16 591 (1), *Lettre du 'Commissioner of Public Health', le docteur Jordan, au secrétaire du SMC, le 8 octobre 1936* : « *it will have to be said sooner or later, and that is that M. Lo Pa Hong should be given a gentle hint that the Director or Patron of Hospitals does not normally in other countries give orders and generally interfere with the management of patients in the institutions of which he is patron. Through an unbounded enthusiasm for charitable work he tends to give orders as to the treatment of patients, and spends far too much of his time at the Hospital*."

[883] Hugh L. Shapiro, '*The View From a Chinese Asylum : Defining Madness in 1930s Peking'*, Ph.D. Cambridge, Massachusetts, Harvard University, 1995, p 386.

[884] Hugh L. Shapiro, '*The View From a Chinese Asylum*', p 74.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

# Chapitre 5. L'exercice de la médecine française à Shanghai

Après la révolte des Taiping, les hommes d'affaires étrangers voient, en l'afflux de réfugiés chinois dans les concessions, le moyen de réaliser des profits dans le secteur de l'immobilier; quant aux municipalités, elles gèrent leur installation et bénéficient, après quelques années de flottement, du prélèvement de diverses taxes et impôts ; elles effectuent bien des aménagements urbains dont profite dans le même temps la population chinoise, mais ne considèrent pas comme leur rôle d'assurer un service médical ou éducatif envers les indigènes.

Au début du XXème siècle, la population chinoise est réticente à suivre les directives d'un pouvoir considéré comme colonial, c'est-à-dire imposé par la force et ignorant des coutumes locales ; elle est organisée autour de structures traditionnelles comme celles des guildes et des associations régionales, ainsi que des sociétés secrètes, dont les élites établissent les infrastructures nécessaires pour aider leurs membres dans les divers domaines de la vie quotidienne. A la suite des conflits avec l'Association Régionale de Ningbo, nous avons vu que la municipalité française avait renoncé à imposer des mesures sanitaires autoritaires ; mais dans les années 20 et 30, les associations régionales ne sont plus en mesure de répondre aux nombreux bouleversements économiques et urbains que connaît la ville ; la municipalité est amenée à prendre le relais tandis que la population chinoise s'est familiarisée avec la médecine scientifique et les mesures d'hygiène publique par le biais de la presse et des campagnes d'information

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

menées par les trois pouvoirs politiques de Shanghai, et réagit plus favorablement aux mesures prises par la municipalité française.

Dans le domaine médical, la politique de la municipalité française change radicalement lors de la fondation du gouvernement nationaliste de Nanjing, qui exerce des pressions politiques sur les municipalités étrangères ; à l'indifférence succède l'autoritarisme : tout un arsenal réglementaire est déployé, très contraignant pour les médecins et pharmaciens chinois de médecine traditionnelle ; tandis que les médecins occidentaux et chinois de formation se conforment rapidement et facilement aux règlements de la municipalité française.

La médecine à Shanghai, alliant diverses traditions médicales, est à l'image de la pluralité ethnique de la ville. La médecine occidentale, en raison de sa reconnaissance officielle par les organisations internationales comme la SDN, et forte de sa position dominante dans les colonies, est considérée comme la seule médecine efficace par les pouvoirs politiques, et adoptée par le gouvernement nationaliste lors de la fondation du ministère de la Santé en 1928 au détriment de la médecine traditionnelle. Cependant, sous la pression des praticiens chinois qui ont fondé pour se défendre une association nationale, et en raison de l'impossibilité d'étendre à l'ensemble du pays la médecine scientifique, le gouvernement chinois doit abandonner son projet d'éradication de la médecine chinoise. Dans les années 30, les trois pouvoirs politiques de Shanghai agissent selon les principes de la médecine scientifique dans le domaine médical et sanitaire : vaccinations de masse sur l'ensemble de la ville, repris par les Japonais qui, formés à la médecine allemande, poursuivent l'œuvre des puissances occidentales.

Nous retraçons dans ce chapitre l'évolution de la médecine française à Shanghai : au départ, la municipalité française considère qu'il est nécessaire de dominer la scène médicale pour contrecarrer l'influence des autres nations occidentales, comme celle des États-Unis ou de l'Angleterre ; comme dans le domaine social, les projets envisagés sont mis en place tardivement et ne reçoivent pas les financements nécessaires. Puis, le service médical de la municipalité se modernise parallèlement à la croissance économique et à l'augmentation de la population locale, et profite de la présence des médecins français qui enseignent à l'Aurore ; la population française et les employés municipaux en sont les principaux bénéficiaires ; pour la population chinoise, accéder à ce confort suppose soit d'être très riche pour payer soins et hospitalisation, soit très pauvre pour répondre aux critères de sélection de la politique d'assistance publique qui donnent accès aux soins gratuits ; un homme chinois a d'ailleurs plus de chances de bénéficier de ce programme qu'une femme qui doit attendre 1941, date de construction du pavillon réservée aux indigentes chinoises à l'hôpital Sainte Marie.

La confrontation entre les deux médecines ne se manifeste pas que dans sa pratique : la médecine occidentale, clinicienne et de laboratoire, forte des avancées scientifiques de la fin du XIXème siècle, est enseignée dans les sept facultés médicales fondées à Shanghai qui enregistrent une énorme concentration de diplômes obtenus par des médecins de formation occidentale ; certains sont attirés par la prospérité des concessions, propice à l'ouverture d'un cabinet privé, et par le cadre privilégié qu'offre la présence de laboratoires étrangers et chinois. Familiarisés avec la culture occidentale, ils peuvent apprécier le gouvernement étranger, la médecine apparaissant alors comme un

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

instrument au service du pouvoir et assurant sa légitimité. Cet aspect politique a prédominé dans la perception des communistes et, avec la forte concurrence entre les professionnels de la santé, le changement de régime de 1950 a sonné le glas des personnes formées auprès des Occidentaux qui ne se sont pas exilées.

# 5.1. L'évolution du service médical français

Dans les premiers temps de la Concession, la médecine est assurée par des médecins de l'Infanterie de Marine mais, en 1890, est créé un Corps de Santé des Colonies et des Protectorats, constitué à 95% de militaires, décision qui provoque critiques et revendications des trois ministères, Marine, sous-secrétariat aux Colonies (devenu ministère en 1894) et Guerre, qui emporte finalement sa direction ; en raison du manque d'effectifs militaires, la Marine continue toutefois de compléter les rangs du Corps de Santé ; les Troupes coloniales, armée autonome rattachée au ministère de la Guerre, sont constituées par la loi de 1900. Les médecins qui envisagent une carrière outre-mer doivent effectuer leurs trois dernières années d'étude à l'École principale du Service de santé de la marine à Bordeaux. En 1902 est envisagée la création d'une école d'application du Service de santé des Troupes coloniales, spécialisée dans la médecine tropicale, que Bordeaux et Marseille veulent accueillir. En 1905 ouvre ses portes à Marseille l'Ecole du Pharo chargée de former les médecins à cette spécialité, d'où une confusion entre le statut civil et militaire des Troupes coloniales et des difficultés pour définir un cadre d'ensemble et une sécurité de carrière. [885]

A Shanghai, les médecins qui travaillent pour les troupes stationnées ou au Service de santé de la municipalité française sont d'abord issus du corps de la Marine, puis des Troupes coloniales. Les médecins coloniaux, formés dans les écoles de Bordeaux et de Marseille, sont placés en mission hors cadre par le ministère de la Guerre pour travailler auprès de la municipalité ou au sein de l'université l'Aurore.

Le médecin en charge du service médical a pour fonction de soigner le personnel rattaché au consulat et les résidents français, d'assurer la propagation auprès des Chinois de l'influence française par l'action médicale, et il peut compléter sa tâche officielle par une clientèle privée. Dans la réalité, il s'occupe principalement des employés de la municipalité française et des résidents étrangers ; jusque dans les années 30, les rapports du médecin municipal mettent l'accent sur la population étrangère de Shanghai, révélant le regard partiel du service médical français sur l'évolution sanitaire de la Concession française.

Outre les médecins de la Marine ou des Troupes coloniales, des médecins civils occupent parfois la fonction de médecin municipal à qui il revient de mettre en oeuvre la politique de prophylaxie et d'hygiène publique de la municipalité française, contrairement au SMC qui, dès les années 1880, crée un service d'hygiène publique indépendant, avec

[885] Laurence Monnais-Rousselot, *Médecine et Colonisation, L'aventure Indochinoise, 1860-1939* , Paris, CNRS Editions, 1999, pp 228-237.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

un laboratoire pour lequel on recrute un médecin en Angleterre. Le médecin français ne peut à lui seul assurer des fonctions aussi vastes ; en 1905 est créé, en plus du service médical, le service sanitaire-vétérinaire auquel est attaché un laboratoire qui permet de ne plus dépendre de celui fondé par le SMC. Un vétérinaire recruté en France se charge du contrôle alimentaire et de la gestion des abattoirs, les autres questions d'hygiène publique, telles la propreté des rues, l'évacuation des ordures ménagères, l'assainissement des quartiers, restant sous la responsabilité du médecin municipal. En 1911, après l'émoi causé par les premiers cas de peste bubonique, la municipalité décide de séparer nettement le domaine des soins médicaux de celui de l'hygiène publique et des abattoirs, les deux premiers étant chacun confiés à un médecin. A cette date il existe ainsi le Service Médical, dirigé par le docteur Fresson, le Service Sanitaire géré par le docteur Ricou, et le Service des Abattoirs d'abord contrôlé par le docteur G. Patrigeon, vétérinaire, puis, à sa mort en février 1910, par le service sanitaire. L'accroissement du personnel municipal dans les années 20, la féminisation de la communauté étrangère et l'essor économique de la ville amènent la municipalité à développer, dans un premier temps, le service médical puis, face à l'augmentation de la population chinoise, le service sanitaire.

## 5.1.1. Les premiers médecins français à Shanghai

Les médecins de marine sont les premiers à découvrir Shanghai mais ne restent dans la ville que le temps d'une escale ; le docteur Viallet, de la corvette 'L'Alcmène' qui fait escale en mai 1844, est le premier à exercer dans la ville le temps du ravitaillement du bateau. En 1844, 'La Cléopatre' et 'La Victorieuse' participent à la mission menée par le Ministre français Th. de Lagrené qui aboutit à la signature du traité du Huangpu ; le docteur Yvan fait partie des membres de la mission. Les navires français sont encore rares à Shanghai et leur chargement de médicaments, comme celui qu'apportent les corvettes, 'La Bayonnaise' puis 'La Capricieuse' est attendu par le consul français de Shanghai. Le consul de Montigny précise dans sa correspondance qu'il accepte 'gracieusement' les soins de son collègue anglais, le Consul Alcock, ex-chirurgien, qui a étudié la médecine à Paris ; [886] il faut attendre l'envoi des troupes militaires françaises qu'il a sollicitées dans le but de protéger la Concession française des risques d'attaque des Turbans rouges et des Taiping, pour que des médecins de marine s'installent plusieurs années dans la ville.

Durant la révolte des Turbans rouges, le médecin chef Falleie de la corvette 'Le Cassini' soigne les civils et les militaires dans l'église construite par les Jésuites à Xujiahui, où il est secondé par le père Lemaître, curé de la paroisse. L'offensive de décembre 1854 à février 1855, menée par l'Amiral Laguerre contre les rebelles, entraîne la mort de dix militaires, dont trois officiers, et fait trente-quatre blessés qui sont recueillis dans des locaux mis à disposition par le négociant français Rémi, où sera construit l'hôpital de la Marine deux ans plus tard. [887]

[886] ADN, Fonds Shanghai, Série C, n°1, *Correspondance du Consul de Montigny avec le MAE, Paris*.

[887] Archive de Louis Malval, *Article du docteur J. Malval, « Les médecins français de Shanghai », 1er novembre 1963, p 4.*

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Le corps expéditionnaire français envoyé en Chine durant l'expédition franco-anglaise de 1860-61 compte sept mille six cent cinquante hommes et plus de quarante navires, dont quarante officiers de santé et vétérinaires, [888] avec les médecins Galle de 'La Mitraille', Duburquois de 'la Nemésis', et Pichon de 'la Durance' qui travaillent à Shanghai au sein de l'hôpital de la Marine. Une partie du corps, environ deux mille hommes, reste sur place pour défendre la Concession française contre les Taiping ; les troupes françaises et anglaises sont mises à rude épreuve par le climat et l'environnement, dysenterie et choléra freinent leur progression ; le 17 mai 1862, l'amiral en chef Protet est tué durant les combats et un monument lui est élevé dans la Concession française, associant tous les soldats morts. L'hôpital de la Marine est encombré de blessés et de malades, les conditions sanitaires sont mauvaises et le choléra sévit massivement. [889]

A la fermeture de l'hôpital de la Marine, le chirurgien-chef Duburquois ouvre un cabinet privé où il exerce pendant plus de dix ans, imité par les médecins Massais et Galle qui l'avaient assisté à l'hôpital de la Marine ; ils soignent le personnel de la municipalité française [890] et se constituent une clientèle privée originaire des deux concessions. Galle devient médecin municipal et médecin major de la Compagnie des Volontaires (qui s'apparente à une police créée par les résidents de la Concession française prête à se mobiliser en cas d'attaque) et acquiert une telle notoriété parmi la communauté française qu'une rue porte son nom. Louis Pichon (1860-1905), médecin des Douanes Impériales Maritimes, publie au 'Chinese Medical Journal' des articles sur la situation sanitaire du port et un livre sur la situation au Yunnan ; [891] il occupe également le poste de médecin municipal en 1875 et 1876 et de 1879 à 1889. G. Martin est le premier pharmacien étranger à Shanghai.

Parmi les médecins qui soignent la communauté anglo-saxonne, le médecin anglais Benjamin Hobson qui a exercé à Macau, Hong Kong et Canton, le docteur William Lockhart qui arrive à Shanghai après avoir travaillé à Macau et Hong Kong avec le révérend Walter H. Medhurst, lui-même médecin, [892] le docteur Robert A. Jamieson, d'origine irlandaise, qui à partir de 1868 se crée une clientèle privée et devient ensuite éditeur des rapports médicaux publiés par les douanes impériales chinoises, les 'Customs Medical Reports', gagnant à travers son travail d'éditeur une reconnaissance internationale ; les articles publiés dans cette revue serviront de base à des médecins occidentaux, comme Charles A.Gordon médecin anglais, pour leurs recherches sur la médecine chinoise et les maladies rencontrées en Chine. [893] Une autre figure importante de Shanghai est le docteur Edward Henderson, arrivé à Shanghai en 1868, médecin chef

[888] Archive de Louis Malval, *Article du docteur J. Malval, « Les médecins français de Shanghai », 1er novembre 1963, p 4.*

[889] Op.cit., p 4.

[890] *E.Massais est médecin municipal de 1865 à 1870, Galle de 1871 à 1874, et de 1877 à 1879.*

[891] Louis Pichon, *Voyage au Yunnan* , Plon, 1893.

[892] Kerrie L. Macpherson, *A Wilderness of Marshes: The Origins of Public Health in Shanghai, 1843-1893* , Hong Kong, Oxford UP, 1987.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

à l'hôpital de Hongkou et médecin municipal du SMC, qui deviendra l'un des médecins les plus respectés de la Concession internationale ; il est le premier 'health officer' ou médecin hygiéniste de Shanghai ; avec les docteurs Mills et Macleod, il détient la plus large clientèle privée de la concession.

La plupart des médecins collaborent à différents journaux comme le 'Journal of the North Branch of the Royal Asiatic Society', le 'Shanghai Almanac', ainsi qu'au journal médical européen le plus réputé, 'The Lancet' ; d'autres revues médicales sont éditées en Chine, comme le 'China Medical Journal' (CMJ), journal créé en 1886 par les médecins missionnaires et 'The National Medical Journal of China' (NMJ), revue publiée en anglais à partir de 1915 par les médecins chinois de formation occidentale, sans oublier les rapports médicaux publiés par les douanes maritimes chinoises. [894]

Les médecins anglais et français, en accord avec les conseillers municipaux, considèrent comme un projet prioritaire de transformer les concessions en des espaces propres et esthétiques ; à ce projet s'ajoute le mouvement hygiéniste qui préconise une transformation des comportements individuels et collectifs, [895] menant à une coopération sino-occidentale ; l'élite réformiste des compradores et des notables chinois est présentée dans l'étude de Kerrie L. Macpherson comme l'acteur essentiel dans la prise de conscience de la faiblesse du gouvernement chinois en matière de santé publique et l'initiatrice de projets urbains inspirés des municipalités occidentales ; cependant, la notion de 'weisheng' (terme apparu à la fin du XIXème siècle pour désigner en chinois 'la santé publique') est issue d'une construction coloniale « I argue that the development of a modern Chinese domesticity was articulated with the contemporaneous reform efforts being undertaken in the West and exported overseas» [896] qui s'exprime nettement à travers le discours négatif des étrangers concernant la ville sous administration chinoise, s'opposant à la valorisation des succès obtenus par les municipalités étrangères en matière urbaine. [897] Un observateur occidental, R.W. Little, fait remarquer que les étrangers ont transformé certaines parties de la ville « into an enchanted city of broad avenues » and « public parks and gardens [898] » alors que dans la ville gérée par le gouvernement chinois, les habitants « lived crowded together in small, ill-ventilated

[893] Kerrie L. Macpherson, *A Wilderness of Marshes: The Origins of Public Health in Shanghai, 1843-1893* , pp 60-61.

[894] Kerrie L. Macpherson, *A Wilderness of Marshes: The Origins of Public Health in Shanghai, 1843-1893.*

[895] Constance Orliski, '*Reimagining the domestic sphere : Bourgeois nationalism and Gender in Shanghai, 1904-1918'*, Ph.D. University of Southern California, 1998, p 96: Comme l'écrit C. Orliski à propos du mouvement hygiéniste relatif à la sphère privée en Angleterre et aux États-Unis: « *Domestic science furnished a canon on household sanitation, hygiene, and nutrition, while the town planning movement propagated a 'civic sense', a public responsability for the order and cleanliness of one's community*.

[896] Constance Orliski, '*Reimagining the domestic sphere'*, p 96.

[897] Constance Orliski, '*Reimagining the domestic sphere'*, p 100.

[898] R.W. Little, '*Shanghai : Past and Present' The Jubilee of Shanghai, 1843-1893* (*Shanghai: North-China Daily News Office, 1893*), 1-4, cité par Macpherson, 259-65.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

dwellings sited along narrow or blind alleyways and evincing a marked lack of attention to cleanliness». [899] Au début du XXème siècle, cette critique émise par les Occidentaux au sujet du manque d'hygiène et de l'arriération des Chinois va jusqu'à influencer la perception de leurs réformateurs et faire adopter ce même discours dévalorisant dans la presse chinoise féminine : « the reader was meant to understand that foreign standards constituted that which was 'civilized'", [900] les journalistes "endeavored to give her [the bourgeois housewife] the scientific tools she would need to modernize, to civilize, to domesticate society." [901]

Les médecins anglais et français mettent en avant l'insalubrité de la ville chinoise avec ses égouts et canalisations à ciel ouvert, ses tas de déchets et excréments en décomposition dégageant des odeurs et des gaz qui se répandent dans les rues et les maisons où ils sont source de maladies ; [902] des comptes-rendus médicaux des municipalités étrangères décrivent les Chinois comme sales et ne se lavant pas. [903] Ce qui explique que les Occidentaux de Shanghai, anxieux face aux dangers que présentent les habitudes de vie des Chinois et le risque d'épidémies qui en découle, s'aventurent rarement dans la cité chinoise. De tels arguments permettent de justifier le pouvoir des municipalités étrangères, ce qui amène au financement d'institutions ayant pour but de préserver la santé publique : un hôpital pour soigner la population occidentale, un hôpital spécialisé dans l'inspection et le traitement des prostituées chinoises en 1877, un réseau d'approvisionnement en eau en 1883, un abattoir public en 1893. Si Macpherson valorise l'œuvre des Occidentaux en matière de santé publique, elle ne s'étend pas sur les conflits issus des politiques sanitaires et urbaines des municipalités étrangères, ni sur l'application des règlements sanitaires par les polices étrangères et les abus de pouvoir à l'égard de la population chinoise ; son travail ne prend pas de recul par rapport aux motivations des conseillers municipaux dont les initiatives médicales et sanitaires s'appuient sur la volonté de protéger la santé des Occidentaux et de domestiquer l'environnement insalubre de Shanghai. Le médecin français Blanc enregistre, pour la première fois en 1892, des décès d'étrangers causés par la variole alors que, chaque année, elle fait des ravages chez les Chinois : « On a été effrayé en décembre dernier par la mort de trois résidents étrangers, et les Européens ont généralement pensé qu'ils avaient à affronter une épidémie d'une intensité inusitée. Cette opinion, pour être générale, n'en est pas moins erronée» ; [904] le médecin considère que la contagion est causée par les Chinois en contact avec la population étrangère comme les tailleurs, les tapissiers, les blanchisseurs : « un tailleur,

[899] *North-China Herald*, *20 février 1899*, 282, cité par Macpherson, p 269.

[900] Constance Orliski, '*Reimagining the domestic sphere'*, p 102.

[901] Constance Orliski, '*Reimagining the domestic sphere'*, p 109.

[902] Kerrie L. Macpherson, *A Wilderness of Marshes* , pp 36-38.

[903] Kerrie L. Macpherson, *A Wilderness of Marshes* , pp 36-38.

[904] ADN, PER 373, BM, *Rapport médical de l'année 1892 du docteur Blanc, médecin municipal*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

par exemple, peut exposer ses clients lorsque, pendant qu'un des membres de sa famille est atteint de petite vérole, il conserve pendant des journées entières dans un appartement mal aéré rempli de redoutables poussières varioliques les costumes de ses clients jusqu'à ce que le virus en ait imprégné l'étoffe». [905] La communauté étrangère de la Concession française se sent alors concernée et sollicite des vaccinations auprès du service médical ; le SMC prend des dispositions en mettant des laveries publiques à la disposition des Chinois qui travaillent pour la communauté étrangère de la Concession internationale. [906] Mais le danger d'épidémie, présenté comme venant des Chinois, peut s'inverser : la presse féminine exhorte les femmes chinoises à se familiariser avec la théorie des microbes pour résister aux maladies, jusqu'alors inexistantes en Chine, que les étrangers ont apportées avec eux ; le docteur Blanc évoque le cas de la scarlatine, bénigne auparavant, qui cause en 1902 le décès de trente-quatre Occidentaux et de mille cinq cents Chinois ; [907] il enregistre aussi trois cas de diphtérie, maladie rarement rencontrée jusque là. [908] Francis Pott parle également de l'apparition d'une grave épidémie de scarlatine en 1917 qui, avant 1900, « had scarcely been known in Shanghai»; et il ajoute: «though the Chinese had been immune before that time, they made a fertile field for the culture and propagation of the disease. It may be considered one of the diseases brought to China by foreigners. » [909] Les maladies pulmonaires et la tuberculose sont en nette progression en raison de la cherté des loyers qui entraîne une surpopulation dans les logements ; [910] même la communauté étrangère, qui compte une part croissante de personnes dans la misère, est touchée par ces maladies dites sociales.

Dans leur lutte contre les maladies locales, les médecins occidentaux n'ont pas envisagé de s'appuyer sur la médecine et les remèdes chinois « had to start from scratch and figuratively to face West in order to render Shanghai healthy » [911] car :« had local medicine or health practices appeared to offer anything of value to Shanghai's Western doctors or medical reformers, they almost surely would have been adopted…However, in reality, even at its traditional best, Chinese medical theory remained primitive ». [912] Pour les médecins militaires français des postes consulaires du sud de la Chine, la médecine chinoise apparaît aussi bien inefficace à soigner la population qu'à éradiquer les épidémies et suscite plus de critiques que d'admiration ou d'intérêt. [913] De leur côté, les

[905] ADN, PER 373, BM, *Rapport médical de l'année 1892 du docteur Blanc, médecin municipal*.

[906] Kerrie L. Macpherson, *A Wilderness of Marshes* , pp 130-131.

[907] ADN, PER 373, BM, *Rapport médical de l'année 1902 du docteur Blanc, médecin municipal.*

[908] ADN, PER 373, BM, *Rapport médical de l'année 1892 du docteur Blanc, médecin municipal*.

[909] Francis Hawks Pott, *A Short History of Shanghai* , Shanghai, Kelly and Walsh, 1928, p 219, cité par C. Orliski, p 113.

[910] ADN, PER 373, BM, *Rapport médical de l'année 1902 du docteur Blanc, médecin municipal*.

[911] ADN, PER 373, BM, *Rapport médical de l'année 1892 du docteur Blanc, médecin municipal*.

[912] Kerrie L. Macpherson, *A Wilderness of Marshes* , pp 11-12.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

médecins chinois de formation occidentale dénigrent aussi la médecine chinoise: "Whether it was demonic practices or the literate system based on ancient medical theories and classical texts, traditional medicine as a whole generally was dismissed by modern physicians as wortheless superstitious." [914]

L'intérêt des articles de Sander L. Gilman et Bridie J. Andrews est de mettre en évidence un parallélisme entre l'assimilation de la médecine occidentale par certains Chinois, et l'évolution de la médecine chinoise pour faire face au discours dominateur des étrangers et des réformateurs, dont de nombreux médecins chinois de formation occidentale. Sander L. Gilman montre l'importance du sentiment d'infériorité en expliquant que les Chinois, malgré leur connaissance des techniques de perspective dans le dessin depuis le XVIème siècle, ne les ont adoptées qu'au milieu du XIXème siècle. En Europe, les représentations anatomiques apparues à la Renaissance supplantent l'illustration médicale du Moyen Age qui semble, en comparaison, fausse ou démodée ; l'adoption en Chine de nouvelles techniques de dessin dans les illustrations médicales découle aussi bien de l'idée de leur supériorité scientifique, le contexte de puissance politique des nations occidentales suscitant un sentiment d'infériorité du système de représentation chinois face à celui de l'Occident plus sophistiqué. Les artistes de formation occidentale investissent à leur profit le pouvoir lié au nouveau système de représentation : « They achieved status for themselves, placing themselves in the role of the masters of the new science. » [915] Lam Qua est un artiste chinois célèbre pour donner de la maladie une image inspirée des représentations médicales occidentales. Par la suite, lorsque la médecine chinoise est valorisée par le mouvement nationaliste chinois, les Chinois mettent la médecine en avant pour montrer que les Occidentaux veulent imposer leurs traditions par la force. « And this was a reaction to the general decline in the reputation it had experienced in the generations following Lam Qua, when the aesthetics of power had been introduced into the world of medicine in China. » [916] L'analyse qui est faite de l'assimilation de la théorie des microbes en Chine par différentes catégories de personnes et de groupes, chacun selon son intérêt et sa perception, va dans le même sens de garantir une nation chinoise forte et indépendante face aux puissances occidentales. [917] L'interprétation par les médecins chinois de l'origine infectieuse des maladies, l'évaluation

[913] Florence Bretelle-Establet, '*La Santé en Chine du Sud à la fin de l'Empire et au début de la République*', thèse de doctorat, Paris, université Paris VII, 1999, p 13. *Ces postes ont été crées en 1894 par le gouvernement français pour protéger la santé publique de l'Indochine. Les médecins surveillent l'état sanitaire des régions dans lesquels sont installés les postes et doivent prévenir les épidémies qui pourraient mettre en danger les populations française et indigène de la colonie indochinoise (pp 44-45).*

[914] Ka-che Yip, *Health and National Reconstruction in Nationalist China, 1928-1937* , Michigan, University of Michigan, Association for Asian Studies, p 14.

[915] Sander L. Gilman, *Disease and Representation, Images of Illness from Madness to AIDS* , Ithaca and London, Cornell University Press, p 154.

[916] Sander L. Gilman, *Disease and Representation, Images of Illness from Madness to AIDS* , p 154.

[917] Bridie J. Andrews, 'Tuberculosis and The Assimilation of Germ Theory in China, 1895-1937'

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

et l'assimilation de la théorie des microbes à la médecine traditionnelle ont permis sa modernisation et le maintien de sa popularité. Les dossiers médicaux tenus par des médecins chinois traditionnels montrent également leur volonté de moderniser la médecine chinoise en adoptant une présentation inspirée de la médecine scientifique. [918]

En Chine, la médecine occidentale s'est d'abord répandue par le biais des missionnaires dont une majorité de protestants, qui ouvrent des hôpitaux pour étayer leur prosélytisme, ensuite par celui des médecins occidentaux qui exercent dans le pays. [919] Les médecins missionnaires, formés avant l'introduction de la bactériologie et de la recherche en laboratoire; n'ont pas de médicaments spécifiques contre les maladies infectieuses et ne peuvent mener une politique sanitaire de grande ampleur. [920] Par contre, les médecins étrangers du début du XXème siècle, parmi lesquels des médecins français pastoriens convaincus, bénéficient des avancées médicales : « La découverte de la théorie des germes qui inaugure l'ère de l'antisepsie puis de l'asepsie garantit le bénéfice de l'acte chirurgical et obstétrical. Cette découverte ouvre aussi largement le domaine de l'immunologie jusque là limité à la vaccine de Jenner contre la variole. (…) Les médecins du début du siècle disposent d'un arsenal thérapeutique efficace incluant analgésiques, anti-rhumatismaux, anti-inflammatoires et anesthésiques. » [921] Cependant, comme nous l'avons vu à propos de l'hygiène publique, les services sanitaires et médicaux français de Shanghai sont moins développés que ceux mis en œuvre par le SMC. Il faut attendre la modernisation de la faculté de médecine de l'Aurore dans les années 20, et la présence concomitante de nombreux praticiens français, pour que la médecine française prenne sa place au côté des médecines anglaise et américaine et qu'elle se fasse connaître, à travers des articles de recherche scientifique publiés dans le Bulletin Médical de l'Aurore, le Bulletin de la Société de Pathologie Exotique, des publications chinoises comme le 'Chinese Medical Journal', l'organisation d'expositions médicales à l'Aurore et la participation de médecins français à des conférences en Indochine. Pour autant, les Français gardent la crainte d'être devancés par les universités anglo-saxonnes : en 1934, la Caisse des œuvres d'intérêt public rachète un terrain situé à proximité de l'Aurore où devait être construit une faculté de médecine américaine : bien que réticente à consacrer autant de fonds à l'achat d'un terrain dont elle n'a pas l'utilité, l'installation d'une université financée par des capitaux américains dont l'équipement technique serait supérieur et le prestige de l'enseignement lui feraient de l'ombre, laisse

[918] Bridie J. Andrews, '*From Case records to case histories : the modernisation of a Chinese medical genre, 1912-1949'*, pp 324-336, *in* Elisabeth Hsu, ed., *Innovation in Chinese Medicine* , Needham Research Institute Studies, University of Cambridge, 2001.

[919] Florence Bretelle-Establet, '*La Santé en Chine du Sud à la fin de l'Empire et au début de la République*': « *L'activisme des protestants dans le domaine médical contraste avec celui des catholiques. »* « *En 1925, sur les 301 hôpitaux et 496 dispensaires répertoriés en Chine, plus de la moitié est gérée par les missions américaines*. » pp 60-61.

[920] Bridie J. Andrews, 'Tuberculosis and The Assimilation of Germ Theory in China, 1895-1937', p 121.

[921] Florence Bretelle-Establet, '*La Santé en Chine du Sud à la fin de l'Empire et au début de la République*', thèse de doctorat, Paris, université Paris VII, 1999, pp 64-65.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

entrevoir une 'concurrence dangereuse' pour l'université, selon les termes du chargé d'affaires français en Chine [922] . L'Aurore apparaissant plus comme une œuvre de rayonnement culturel français qu'une œuvre religieuse consacrée à la propagation de la foi chrétienne, le gouvernement et la municipalité française de Shanghai se sentent concernés par cette rivalité. Dès son arrivée à Shanghai en décembre 1936, le docteur Raynal, directeur du Laboratoire municipal, puis de l'Institut Pasteur, précise que son équipe est « déjà handicapée par les installations étrangères, américaines, germano-nippones et anglaises. » [923] Son successeur, le docteur J. Fournier, a également du mal à faire face à la concurrence des laboratoires étrangers à la fin des années 40 ; un document de 1948 évoque la nécessité pour le gouvernement français de financer davantage l'Institut, à défaut de quoi il ne pourrait faire face à la supériorité d'autres laboratoires mieux équipés et bénéficiant de fonds plus élevés pour mener leur recherche et, n'étant plus compétitif, se verrait contraint de fermer. [924]

Ce sont les difficultés rencontrées par le service médical français et par les médecins qui le dirigent qui seront exposées ci-après.

## 5.1.2. Un service médical en suspens

La guerre laisse la Concession française sans médecins français et en 1916, afin de provoquer du gouvernement français le détachement de deux médecins, le consul suppléant précise que l'Allemagne a maintenu en poste à Shanghai plusieurs médecins : « En raison des douze docteurs que l'Allemagne conserve soigneusement ici, j'ose espérer que le ministère de la Guerre acceptera de donner à l'École de médecine et à la municipalité française, les deux médecins qui lui sont nécessaires. » [925]

Après la mobilisation des médecins. Fresson et Ricou, le poste de médecin municipal est assuré par le docteur Krakowsky, un médecin anglais qui montre peu d'assiduité à son poste, jusqu'à être accusé de laxisme les agents tonkinois dont deux collègues sont décédés du paludisme. [926] En juillet 1916, invoquant le fait que le docteur Krakowsky ne parle pas français et pointant la position délicate de la municipalité française une nouvelle fois dépendante du SMC, le consul suppléant demande au ministère des Affaires étrangères le retour du docteur Ricou mobilisé en France. Malgré l'accord du ministère, le

[922] AEF, Série Asie, Sous-série Chine, n°802, *Lettres de M. Henri Hoppenot, chargé d'affaires de la République française en Chine au MAE, les 16 juillet 1934 et 4 juillet 1935. AMS, Rapport de la COIP*.

[923] Archives de l'Institut Pasteur, *Lettre du docteur Raynal au professeur F. Mesnil, de l'Institut Pasteur d'Hanoï, le 10 décembre 1936.*

[924] Archives de l'Institut Pasteur, *Document non signé : Note sur les mesures financières à envisager pour empêcher la disparition de l'Institut Pasteur de Shanghai, juillet 1948. Il y est, entre autres, indiqué que* '*Le déclin de son influence, en suscitant la création d'établissements similaires étrangers plus largement dotés, conduirait rapidement à sa perte définitive*.'

[925] ADN, Série B Rose, n°72, *Lettre du Consul suppléant à M.Conty, le 19 juillet 1916*.

[926] ADN, Série B Rose, n°72, *Lettre du Consul suppléant à M.Conty, le 29 juillet 1916*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

consul reste sans médecin et demande au docteur Gaubil, médecin au sein du Corps Expéditionnaire Français, de remplacer le médecin anglais jusqu'à l'arrivée du docteur Ricou ou du docteur Sibiril, médecin major de deuxième classe qui doit être mis en activité hors cadre par la marine pour occuper le poste de professeur à la faculté de médecine de l'Aurore. [927] Cependant, le médecin Gaubil est rappelé d'urgence par le colonel Merienne-Lucas pour remplacer le médecin-major à l'Arsenal de Tianjin et gérer la surveillance médicale de mille sept cents coolies envoyés en France par bateau. Le consul, inquiet de ce départ, doit renouveler ses démarches auprès du ministère des Affaires étrangères. Le 26 juillet 1916, le docteur Sibiril arrive enfin, pour le plus grand bonheur du consul, et le colonel Merienne-Lucas précise qu'il assurera les cours à la faculté de médecine et le service médical de la municipalité. [928] Mais, malgré les promesses du colonel Merienne-Lucas, le médecin n'a pas été mis en activité hors cadre, ce qui le met dans une position délicate pour le maintien de ses droits en fin de carrière, ses années d'exercice à Shanghai n'étant pas comptées ; en outre, le consul constate rapidement que le docteur Sibiril ne peut gérer ces deux fonctions à la fois. [929] Quelques jours plus tard, le ministère des Affaires étrangères fait savoir au consul suppléant qu'il s'est entendu avec le ministère de la Guerre pour régulariser la situation du docteur Sibiril et, que, de surcroît, le docteur Ricou sera bientôt démobilisé. [930] En 1921, le docteur Sibiril est nommé médecin major 1ère classe des Troupes coloniales hors cadres par le colonel Pasquier, commandant le Corps français d'occupation de Chine et chargé du détachement CFO de Shanghai parallèlement à ses cours à la faculté de médecine. [931]

Malgré la centaine d'employés français (sans compter leurs familles) que compte encore la municipalité, deux cent cinquante agents tonkinois et leurs familles, et trois cents agents chinois à soigner, le service médical a fait défaut pendant la guerre et le service sanitaire a été laissé en suspens. A la fin de la guerre, les services sont réorganisés sous l'égide du docteur Fresson avec l'aide du docteur Ricou.

## 5.1.3. Les médecins municipaux et la 'Firme' médicale française

**Médecins Municipaux de 1871 à 1943** [932]

[927] ADN, Série B Rose, n°72, *Lettre du Colonel Merienne-Lucas au Consul suppléant le 26 juillet 1916. De nombreux médecins français, qui exercent à Shanghai, sortent de l'Ecole principale du Service de la Santé de la Marine, fondée en 1890 à Bordeaux. Le Corps de Santé des Troupes coloniales, auquel sont rattachés ces médecins, est fondé le 7 juillet 1900 et est rattaché au ministère de la Guerre. Les médecins, issus de ce corps de santé, sollicitent auprès du ministère de la Guerre leur mise en activité hors-cadre pour travailler à Shanghai. En 1905 est, en outre, établie à Marseille l'Ecole d'Application du Service de santé des Troupes coloniales, spécialisée dans la médecine tropicale*.

[928] ADN, Série B Rose, n°72, *Lettre du colonel Merienne-Lucas au Consul suppléant, le 7 juillet 1916.*

[929] ADN, Série B Rose, n°72, *Lettre du Consul suppléant à M.Conty, le 29 juillet 1916*.

[930] ADN, Série B Rose, n°72, *Lettre de M.Conty au Consul suppléant, le 1er août 1916.*

[931] ADN, *Lettre du Colonel Pasquier au Consul général de France à Shanghai, le 12 octobre 1921.*

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

| | | |
|---|---|---|
| Dr | GALLE | 1871-1879 |
| | PICHON | 1879-1889 |
| | BLANC | 1889-1904 |
| | FRESSON | 1904-1914 |
| | KRAKOWSKY | 1915-1916 |
| | SIBIRIL | 1916 |
| | GAUBIL | 1916 |
| | RICOU | 1916-1917 |
| | FRESSON | 1918-1926 |
| | POUPELAIN | 1926-1927 |
| | ARRAUD | 1927-1930 |
| | VELLIOT | 1930-1943 |

De 1889 à 1904, le service médical de la municipalité est géré par le docteur Blanc qui occupe le poste de médecin consulaire civil ; il est le premier à ne pas être détaché de la marine et ouvre la voie au docteur Fresson, chirurgien, qui domine la scène médicale française de Shanghai de 1905 à 1926, se forgeant dès avant 1914 une réputation autant professionnelle que mondaine pour son hospitalité fastueuse et son prestige dans tous les milieux étrangers de la ville ; [933] c'est lui qui assure le service municipal avec l'infirmier Gilis, mais il doit quitter sa position privilégiée à Shanghai pour servir quatre ans aux ambulances des armées pendant la première guerre mondiale.

A son retour, découvrant Shanghai en plein essor et considérant qu'un seul médecin français ne suffit plus aux besoins, tant civils qu'administratifs, il décide avec le docteur Ricou de fonder une 'Firme' [934] médicale française qui, parmi les 'Taipan' de Shanghai, portera toujours le nom de son chef, la 'Firme Fresson' ou simplement 'la Firme', et fonctionne sur les bases d'un contrat passé avec la municipalité ainsi qu'avec une clientèle privée composée des employés des grandes entreprises françaises de Shanghai et des familles du personnel français. Y exercent en 1919 les docteurs Fresson, Ricou et Hibert (1919-1938) qui s'en détache pour former un groupe parallèle. [935] Le directeur de la Firme a le droit de s'adjoindre les collaborateurs qu'il juge nécessaires sans que la municipalité intervienne, devenant ainsi responsable de l'efficacité du service et des fonds octroyés; l'effectif de la 'Firme' tourne autour de trois à quatre médecins. [936]

**Directeurs successifs de la 'Firme' Fresson** [937]

[932] **AMS, U38 1 95 (1), *Liste des médecins français du service médical municipal de 1871 à 1943.***

[933] Archive de Louis Malval, *Article du docteur J. Malval sur 'les Médecins français de Shanghai', 1963*.

[934] Il s'agit, ici aussi, d'un anglicisme pour désigner un cabinet médical.

[935] Archive de Louis Malval, *Article du docteur J. Malval sur 'les médecins français de Shanghai', 1963*.

[936] AMS, U38 5 6, *Rapport sur le Service Médical de la Municipalité française*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

| | |
|---|---|
| Docteur Fresson, médecin civil | 1918-1926 |
| Docteur Poupelain, médecin de marine [938] détaché en tant que médecin consulaire | 1926-1927 |
| Docteur Arraud, médecin de marine détaché en tant que médecin consulaire | 1927-1930 |
| Docteur Velliot, médecin civil | 1930-1943 |

Après le départ en 1926 du docteur Fresson, elle conserve toujours sa popularité et son nom. En 1929, les médecins en fonction sont les docteurs Poupelain, Velliot, Arraud et Santelli (chirurgien). En 1936, elle fonctionne avec les docteurs Velliot, Santelli et Paris qui est remplacé en 1938 par le docteur Malval. [939]

Comme son prédécesseur, le docteur Velliot occupe une place centrale dans le système médical français de Shanghai. ; esprit libre qui se distingue par son goût pour l'étranger, il n'achève pas ses études de médecine en France car il est contre la vaccination qui est obligatoire pour pouvoir effectuer l'internat, et obtient son doctorat en médecine à l'université d'Edinburgh, puis exerce la médecine à Londres pendant un an où il rencontre sa future femme, Liza Velliot, pédiatre au Queen's Hospital de Londres. Lorsque paraît dans la presse une annonce de la municipalité française afin de pourvoir un poste de médecin municipal, il postule, obtient le poste et intègre la Firme. A la tête de la Firme, il sera amené à soigner les employés des entreprises françaises de Shanghai, large clientèle qui fonde sa renommée au sein de la concession. Liza Velliot enseigne à l'université l'Aurore dans la section réservée aux jeunes filles et préside la Croix-Rouge française ; de par leur culture franco-anglaise, ils s'intègrent aisément à l'environnement cosmopolite de Shanghai.

Le médecin municipal est responsable des soins médicaux et chirurgicaux du personnel, du contrôle des dépenses du service médical, de l'hygiène et de l'assistance publique. Des critiques sont formulées à l'encontre du docteur Fresson et de sa 'Firme' en raison du cumul des deux fonctions de médecin municipal et de médecin exerçant à titre privé, faisant craindre que l'ampleur de la tâche nuise à la qualité de son travail au sein de l'administration : sur les remarques de certains employés, le CAM remontre que, le médecin municipal étant le plus souvent absent, les soins aux indigènes, employés et agents de la police sont en fait pris en charge par le personnel infirmier ; le Conseil lui reproche aussi de négliger les fonctions relatives à l'hygiène et à l'assistance publique.

Pour résoudre les dysfonctionnements du Service de santé municipale, le service est scindé en deux branches : d'un côté le Service de santé, de l'autre le Service d'hygiène et d'assistance publique.

Le Service d'hygiène et d'assistance constitue désormais un service indépendant [940]

[937] **AMS, U38 5 6, *Rapport sur le Service Médical de la Municipalité française*.**

[938] *La majorité de la carrière du docteur Poupelain s'est déroulée en qualité de médecin consulaire en Chine*.

[939] AMS, U38 5 6, *Rapport sur le Service Médicale de la Municipalité française*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

géré par un médecin municipal qui ne peut avoir de clientèle privée. Deux médecins le prendront successivement en charge : de 1930 à 1938, le docteur Rabaute, médecin colonial détaché hors cadre, et le docteur Palud, médecin colonial également détaché hors cadre, nommé directeur adjoint en 1935, et directeur en 1938 après la mort subite du docteur Rabaute. En 1935 est également créé un laboratoire municipal dirigé par le docteur Raynal, médecin colonial maintenu hors cadre. En 1935, le Service de la Surveillance Médicale des Prostituées est confié à un médecin privé pouvant conserver sa clientèle privée : c'est le docteur Viéron, médecin de marine en retraite qui s'en charge, sa fonction restant limitée du fait que la municipalité ne développe pas ce service.

Le Service de santé, géré par la Firme, prend en charge les soins médicaux et chirurgicaux du personnel de la municipalité à l'infirmerie et à l'hôpital Sainte Marie ; comme le remarque le docteur Poupelain en 1925, les employés asiatiques sont moins réticents à se faire soigner à l'infirmerie dont la fréquentation est en hausse ; [941] en 1929, la municipalité y nomme un médecin chinois pour le personnel chinois et tonkinois. On note donc un changement de politique au niveau des administrateurs qui commencent à recruter des médecins chinois de formation occidentale, dont les compétences sont reconnues par l'administration qui souhaite par là valoriser son action en faveur de l'intégration des Chinois et rassurer le personnel chinois mis en confiance par cette décision. En 1934, la municipalité établit un barème de salaire pour les médecins chinois pouvant désormais bénéficier d'un plan de carrière, d'avantages sociaux et, dans le meilleur des cas, d'un logement de fonction.

**Grille de salaires des médecins chinois**

| | spécialisés | Non-spécialisés |
|---|---|---|
| Maximum | 900 | 600 |
| 1ère classe | 850 | 560 |
| 2ème classe | 800 | 520 |
| 3ème classe | 750 | 480 |
| 4ème classe | 700 | 440 |
| 5ème classe | 650 | 405 |
| 6ème classe | 600 | 370 |
| 7ème classe | 550 | 335 |
| 8ème classe | 500 | 300 |

La grille de salaires (en dollars) pour les médecins chinois spécialisés et non-spécialisés s'échelonne comme montré ci-contre, avec passage possible à l'échelon supérieur en moyenne tous les deux ans. [942]

En 1936, sur les huit cent soixante-neuf employés européens, sept cent quarante-six

[940] AMS, U38 1 95 (2), *Ordonnance Consulaire du 3 juin 1930 du Consul E.Koechlin*.

[941] AMS, U38 1 93, U38 1 109, *Rapport de Gilis, infirmier, sur le service médical*.

[942] AMS, U38 1 95, *Grille de salaire pour les médecins chinois, établie en 1934, par la municipalité française*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

ont droit aux soins médicaux ; le personnel européen est soigné en consultation au cabinet médical de la 'Firme Fresson' situé avenue Joffre, ou par des visites à domicile. Un manque de spécialistes français oblige parfois la Firme à faire appel à des médecins étrangers, mais dans ce cas le tarif est plus élevé. Le docteur Malval, qui intègre la Firme en 1938, relève la différence existant entre sa pratique à l'hôpital et celle au sein de son cabinet médical où il reçoit une clientèle privilégiée qui aime à discuter le diagnostic établi par les médecins, contrairement aux patients chinois, touchés par la pauvreté, qu'il soigne dans le cadre du service d'assistance publique à l'hôpital: « Les modifications de ma pratique, caractérisée par l'accès à la clientèle, appellent des commentaires. Jusqu'alors j'ai connu une clientèle à qui j'étais gratuitement imposé, et qui au reste n'avait pas d'autres choix. A l'extérieur, comme à l'hôpital, clientèle 'en or' docile et plutôt fidèle, donc confiante sans exceptions. Désormais, bien que je sois devenu médecin de l'administration, officiel, peu différent du médecin militaire vis-à-vis de ses assujettis, la qualité de cette pratique en astreint l'exercice à une circonspection accrue. Les titulaires de la Firme ne se font évidemment aucune concurrence. Il n'est toutefois pas indifférent de voir affluence au cabinet voisin et d'attendre soi-même. » La clientèle française lui apparaît comme une « clientèle 'gonflée' au moi hypertrophié, gâtée par la vie qu'elle mène (famille surtout), exigeante, présentant, lorsqu'elle souffre, tous les travers des Européens aux Pays chauds. Et comment ne serait-elle pas agaçante pour ses médecins, cette clientèle municipale, puisqu'elle est exonérée même des frais médicaux. Clientèle éclairée, susceptible de vous entretenir en jargon médical, de longues minutes, clientèle au reste très capable de 'consulter' le médecin, de confronter les vues des parties en cause, redresser un diagnostic, orienter, imposer, exiger les soins. » [943]

Le personnel russe de la municipalité, gardes et agents auxiliaires au nombre de cent soixante-quinze, est soigné à l'infirmerie municipale ou hospitalisé à l'hôpital Sainte Marie, mais leur famille n'a pas droit aux soins médicaux, contrairement au personnel européen titularisé ou au personnel français de la police. Le personnel asiatique est soigné à l'infirmerie pour les soins courants et à l'hôpital Sainte Marie pour les hospitalisations ; le nombre d'employés chinois ayant droit aux frais médicaux est de deux mille sept cent vingt-cinq mais leur famille, contrairement aux agents tonkinois, est exclue de ces avantages médicaux ; l'effectif du personnel tonkinois est de quatre cent soixante dix-huit en 1936, auquel s'ajoutent deux cent quatre vingt onze femmes et enfants enregistrés.

[943] MAE, *Mémoires du docteur Malval, Tome II p 115.*


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

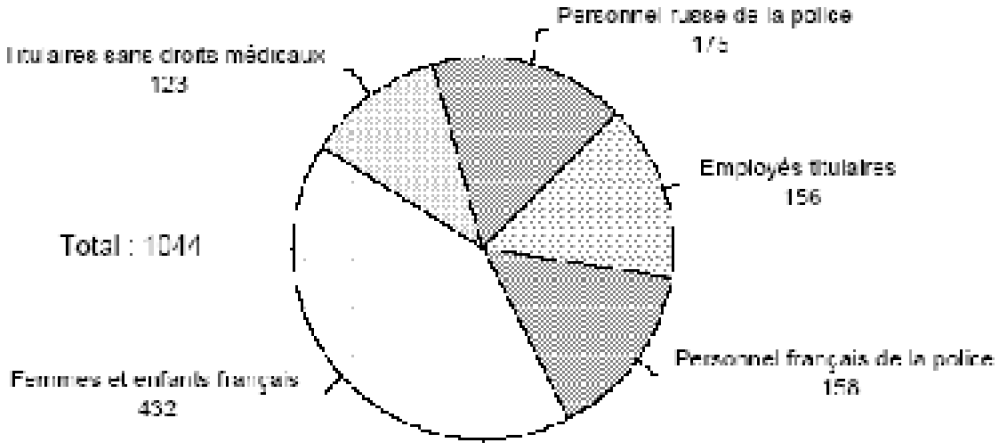


*Personnel européen bénéficiant des soins médicaux*

Les fonctions médicales du docteur Velliot sont multiples : il est directeur de la 'Firme', médecin municipal et médecin-chef du Pavillon d'Isolement de l'hôpital Sainte Marie. La 'Firme Fresson' occupe à Shanghai une position de monopole et soigne l'ensemble de la communauté française, travaillant avec les administrations de la Banque d'Indochine, de la Compagnie des tramways, du Canidrome, de l'Auditorium, et des Missions. Selon les trois médecins de la 'Firme', les trois-quarts de leur temps sont consacrés aux employés municipaux du fait de l'augmentation constante de leurs effectifs. L'administration française, de son côté, met l'accent sur le fait que la 'Firme' a une large clientèle privée, source de revenus importants.

En 1937 la Firme, qui fonctionne avec deux médecins après le départ définitif du docteur Paris, doit gérer un nombre croissant d'employés municipaux et de policiers ; la municipalité, qui doit renouveler son contrat avec la Firme en juin 1938, l'incite à remplacer le médecin mais le docteur Velliot précise que les hostilités sino-japonaises ont entraîné le désistement du candidat sélectionné. [944] Pour la commission le « docteur doit sans attendre s'adjoindre un autre médecin, de façon à pouvoir assurer dans les meilleures conditions possibles le Service de santé de la municipalité. » [945] Le docteur Malval, médecin et professeur à l'université l'Aurore, accepte d'intégrer le cabinet à partir de février 1938. [946] Si la municipalité presse le docteur Velliot de trouver rapidement un troisième associé, c'est que le docteur Richer (1927-1938), qui exerce la radiologie et professe à l'Aurore, lui reproche d'imposer le médecin municipal aux employés, favorisant le monopole de fait que détient la 'Firme' sur la clientèle française de Shanghai car il souhaiterait établir un cabinet privé et le système actuel lui laisse peu de chances de réussite. Le docteur Malval, témoin de cette période, retrace les actions de ce médecin : « A la mi-1938, comme je l'ai dit, le service médical municipal est l'objet de convoitises outrées. Or, après le départ définitif de Paris et l'imminence du départ de Viéron, réduite à

[944] AMS, U38 1 95 (2), *Lettre de Velliot au directeur des services municipaux, le 15 décembre 1937*.

[945] AMS, U38 1 95 (2), *Rapport sur le service de santé de la commission municipale, le 16 décembre 1937.*

[946] AMS, U38 1 95 (2), *Lettre de Velliot au directeur des services municipaux, le 18 janvier 1938.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Velliot-Santelli, la 'Firme' ne peut prétendre au juteux contrat municipal. Elle est en butte aux revendications fielleuses des dissidents (Richer) et des non-nantis (Martin, Hibert). Il en résulte une éclosion de libelles, en particulier d'un hebdomadaire 'La Protection' dont Richer est le rédacteur. Ce bouillant confrère, sous couleur de défendre les intérêts médicaux des petits municipaux, s'en prend violemment au Consul, au régime des taxes foncières, au statut de la Concession, etc. Il est dommage que cette feuille ne parut qu'à une demi-douzaine d'exemplaires, je veux dire de numéros (ce qui suffit à obérer Richer car nous sommes en pleine auto-observation de délire revendicatif). Aussi l'affaire finit-elle dans l'écoeurement unanime. Sur ce, et pour incliner dans la balance du côté des bien-pensants, j'entre à la Firme. Je n'ai sans doute à l'époque pas de partisans influents ni nombreux, mais j'ai l'infini mérite de n'avoir rien contre moi. » [947] Le docteur Etienne Martin (1935-1945), ancien chef de clinique à Lyon, est un chirurgien renommé qui collabore avec la municipalité et travaille à l'hôpital de la Confraternité Orthodoxe Ruse où il exerce la chirurgie et gère le Service d'Assistance établi par la municipalité française ; sans doute aurait-il préféré un poste plus prestigieux au sein de l'hôpital Sainte Marie ou au sein de la Firme, mais le poste de chirurgien est, dans ces deux cas, occupé par Santelli. Il ressort des commentaires du docteur Malval qu'il est peu apprécié des médecins français, sans en préciser les raisons ; le docteur Palud fait référence à un courrier de 1940 relatif au médecin, adressé au consul par le Père Verdier : « Excellent praticien, le docteur Martin passe pour avoir un caractère acide, et le P.Verdier déclare que ceci l'amène à refuser à ce médecin la qualité de médecin 'habituel' de l'hôpital Sainte Marie » ; [948] de son côté, le Père Germain, recteur de l'Aurore, dénonce son attitude méprisante source de conflits, dans une lettre d'août 1941 adressée à l'ambassadeur français, qui souhaite son intégration au sein de la faculté de médecine : « Je ne veux pas revenir sur le passé, quoique l'attitude du docteur, pendant les premières années de son séjour à Shanghai, ait été parfaitement incorrecte à l'égard de nos professeurs français et chinois, et que le tort fait par lui à notre faculté n'ait pas été négligeable. Je constate simplement que si actuellement le docteur Martin souffre d'isolement, isolement qu'il exagère sans doute, c'est qu'il se tient volontairement à l'écart. (…) Ceci, quoique très récent, est encore du passé. Ce qui reste actuel, c'est le caractère du docteur qui rend toute collaboration impossible. Les docteurs Santelli et Hsu Pao-y, chargés de notre département de chirurgie, ne peuvent l'envisager. Admettre le docteur Martin dans notre corps professoral serait du même coup écarter deux collaborateurs qui me sont indispensables. J'ajoute que le docteur Martin se montre méprisant vis-à-vis des Chinois ; or, notre faculté, à quelques exceptions près, ne comporte que des étudiants chinois. » [949] Le docteur Hibert (1919-1938), en ce qui le concerne, n'a pas voulu participer à la Firme Fresson et a préféré ouvrir un cabinet privé dans la Concession ; par ailleurs, il participe aux négociations qui ont lieu d'avril à juin 1925 entre Du Yuesheng et la municipalité française, où, avec le capitaine Fiori et M.

[947] MAE, *Mémoires du docteur Malval, Tome II, p 98.*

[948] ADN, Série A Noire, *Lettre du docteur Palud au Consul, le 18 décembre 1940*.

[949] ADN, Fonds Pékin, Série A, n°254bis, *Lettre confidentielle du Père Germain, recteur de l'université l'Aurore, à l'Ambassadeur de France à Beijing, le 2 août 1941*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Galvin, il représente la municipalité durant la rencontre qui a lieu le 28 avril 1925 avec Du Yuesheng et Wang Jiafa ; suite à cette rencontre, un accord est conclu qui établit le monopole du trafic de l'opium au sein de la Concession française au profit de la Compagnie des Trois Prospérités gérée par ces deux gangsters chinois qui, en contrepartie, versent une partie des bénéfices à la municipalité française. [950]

Le commentaire du docteur Malval fait ressortir la place privilégiée de la Firme dans la Concession ainsi que le contrat avantageux signé avec la municipalité et la jalousie que cette situation suscite auprès d'autres médecins français, certaines personnalités apparaissant comme une source importante de conflits au sein de la communauté. L'article du docteur Richer reprochant à la municipalité le monopole de la Firme renforce le mécontentement et entraîne une délibération sur cette question en CAM avec la réalisation d'un sondage auprès des employés. Le système en vigueur est toutefois maintenu, en raison de sa simplicité et de son moindre coût ; le changer pour permettre à de nouveaux médecins de s'établir à Shanghai est contraire aux impératifs de gestion administrative ; il est plus simple de verser une indemnité annuelle à la 'Firme' qui en gère la répartition entre les médecins en fonction.

Pour la plupart, les médecins de la 'Firme' sont, ou ont été, professeurs à l'université l'Aurore et médecins à l'hôpital Sainte Marie, recrutés en France ou détachés par le ministère des Affaires étrangères qui finance le salaire des médecins-professeurs ; vouloir exercer la médecine à Shanghai auprès de la communauté française sans intégrer l'université l'Aurore, l'hôpital Sainte Marie ou la Firme médicale française relève de la gageure car les places y sont peu nombreuses et déjà occupées. En outre, chaque communauté étrangère comprend parmi ses membres des médecins à qui elle s'adresse en priorité.

## 5.1.4. L'infirmerie

La présence du Corps d'Occupation Français, qui a pour fonction de protéger la Concession française, incite la municipalité à créer une infirmerie pour limiter les hospitalisations à Sainte Marie et réduire le coût des soins médicaux ; d'abord située au Camp de Koukaza, elle est transférée en 1918 près du champ de tir dans des locaux neufs ; en 1927, un typhon la détruit en partie mais elle y est maintenue jusqu'en mai 1928 où l'écroulement du plafond sur les malades oblige les pouvoirs publics à prendre des dispositions. Une nouvelle infirmerie est construite en 1930 route Delastre (actuellement Taiyuan lu) ; [951] elle reçoit les agents chinois et indochinois qui ont besoin de repos ou doivent être soignés pour des maladies sans gravité. Les frais médicaux liés aux maladies vénériennes dont sont atteints de nombreux agents, ainsi que les frais de nourriture sont à leur charge ; de 1916 à 1929, 45.264 journées d'infirmerie d'agents

[950] Brian G. Martin, *The Shanghai Green Gang, Politics and Organized Crime, 1919-1937* , Berkeley, University of California Press, p 72.

[951] AMS, U38 1 93, U 38 1 109, *Rapport de Gilis, Infirmier au Service médical. Le document ne porte pas de date. Il doit être de 1930.*

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

indochinois à 1,50 $ par jour représentent un bénéfice de 65.896 $ pour la municipalité ; pour les Chinois, 20.868 journées à 0,60 $ par jour rapportent 12.520 $, ce qui assure à la municipalité un revenu de 78.416 $. A partir de 1929, la municipalité paie tous les frais des agents indochinois et chinois. Elle recrute alors un médecin chinois, assistant du directeur, pour soigner le personnel chinois ; il reçoit un salaire de 200 $ par mois ; pour le docteur Velliot cette mesure est positive : « le personnel chinois vient progressivement à la médecine européenne, la nomination d'un médecin chinois satisfera à la fois leurs désirs de soins et leur amour propre national. » [952]

Face à l'augmentation du nombre des agents de police indochinois, la municipalité recrute également des employés indochinois à l'infirmerie. Ainsi, le chef infirmier tonkinois qui a commencé en 1917 sous la direction du docteur Ricou, travaille dix-huit ans au service de la municipalité, dont quatorze au service médical ; devant son désir de se retirer en Indochine, la municipalité lui remet, pour son départ, la médaille d'argent municipale en raison de ses « loyaux et bons services ». [953] A partir d'avril 1938, la durée du congé administratif attribué au personnel indochinois est fixée à trois mois, après quatre ans de séjour à Shanghai, le voyage restant à la charge de l'employé. [954]

Dans les rapports sur l'infirmerie apparaissent de nombreuses dissensions entre Tonkinois et Chinois, que ce soit entre le personnel de l'infirmerie ou entre les employés soignés. Une enquête des services municipaux est diligentée à la suite d'une bagarre lors d'une partie de jeux, le 31 juillet 1938, un des joueurs ayant remis un faux billet à un de ses adversaires gagnants ; la sanction pour les agents en traitement à l'infirmerie qui ont participé au jeu est de six jours de garde et de 3 $ de retenue sur leur salaire. [955] Le 11 août 1938, un infirmier chinois signale au chef-infirmier Le Roux qu'un infirmier tonkinois organise des 'jeux d'argent' pour une quinzaine de malades tonkinois, dénonciation qui entraîne la révocation de l'employé suivie de menaces adressées à l'infirmier chinois.

Pour le docteur français, le service doit être réorganisé car le personnel, manquant de compétence et trop peu nombreux pour une moyenne journalière de quatre vingt-cinq malades hospitalisés (pour la plupart des agents de police) et une centaine de consultations d'agents malades chaque matinée.

De 1935 à 1938, les agents auxiliaires russes sont passés de cent trente à trois cent soixante, les gardes tonkinois de cinq cents à neuf cents, les agents chinois de mille quatre cents à deux mille cent, [956] et l'infirmerie reçoit une quinzaine d'agents russes par jour en raison de la formation d'un corps de police russe ; le directeur de l'infirmerie sollicite l'emploi de deux infirmiers russes pour aider le personnel mais la municipalité n'en

[952] AMS, U38 1 95 (5), *Lettre de Velliot aux services municipaux, avril 1929*.

[953] AMS, U38 1 97 (3), *Lettre de l'Infirmier M. Gilis à M. Verdier, directeur général des Services municipaux, mars 1931*.

[954] AMS, U38 1 97 (2), *Ordonnance Consulaire du 16 mars 1938*.

[955] AMS, U38 1 97 (2), *Lettre du Sous-directeur adjoint, M. Lambalot au Directeur-adjoint, Chef de la garde, le 4 août 1938*.

[956] AMS, U38 1 95 (5).

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

engage qu'un, en 1938, avec un salaire mensuel de 140 $, ainsi qu'un infirmier tonkinois payé 30 $ par mois et un infirmier chinois avec une solde de 37,20 $ par mois. L'infirmier tonkinois, âgé de 19 ans, est le fils d'un brigadier tonkinois de la police, et, élève d'une école franco-annamite, il a passé son certificat d'études primaires en 1938 ; il parle et écrit le français et le chinois ; en raison de sa faible corpulence, l'administration précise qu'il est engagé en tant qu'auxiliaire à l'essai pour un an. [957]

Un autre cas est celui d'un employé chinois de 29 ans engagé le 3 janvier 1930 en tant qu'employé de bureau à l'Infirmerie ; il a suivi dans le même temps les cours de français de l'École municipale pendant un an seulement et, face aux besoins de l'Infirmerie, il est recruté comme élève infirmier en 1938 ; il conserve sa titularisation et sa solde de bureau pendant un an, tout en travaillant comme élève infirmier à l'essai. [958]

Les documents recueillis ne me permettent pas d'effectuer une étude complète du fonctionnement de l'Infirmerie mais certains éléments intéressants ressortent des dossiers consultés. L'Infirmerie apparaît comme essentielle pour la municipalité française qui réalise des économies en y soignant la majorité des agents de la police ; les agents français, lorsqu'ils sont envoyés à l'hôpital Sainte Marie, sont soignés en première et deuxième classe, la troisième classe étant réservée aux agents chinois, indochinois et russes ; à partir de 1935, les agents chinois et indochinois sont hospitalisés dans le pavillon des indigents. La politique de santé de la municipalité française est donc marquée par une discrimination raciale entre les employés ; le contexte colonial de l'époque fonctionne sur la reconnaissance de la supériorité supposée de certaines nations et pour les responsables français, il est tout simplement impensable de traiter sur un pied d'égalité les Chinois, les Indochinois, les réfugiés russes et les Français. Le salaire et les avantages sociaux varient selon la nationalité de la personne, ce qui bien entendu représente un avantage pour la municipalité ; en recrutant des personnes localement, elle est en mesure d'augmenter ses effectifs tout en réservant les postes à responsabilité à des Français recrutés en métropole. La municipalité limite les frais d'hospitalisation des employés indochinois, russes et chinois. L'observation de l'Infirmerie fait également ressortir les conflits constants qui émaillent les relations entre les Chinois et les Indochinois, perturbant son bon fonctionnement.

## 5.1.5. Un service médical rattaché à la police?

En 1940 Fabre, commandant de la police, réclame auprès du consul la création d'un poste de médecin attaché au service de la police française, [959] la moyenne quotidienne des agents soignés étant de cent à cent vingt ; la consultation journalière d'environ trois Français, dix Russes, vingt-trois Tonkinois et vingt Chinois [960] rend nécessaire la création

[957] AMS, U38 1 97 (2), *Dossier sur le personnel de l'Infirmerie établie par l'administration française.*

[958] AMS, U38 1 97 (2), *Dossier sur le personnel de l'Infirmerie établie par l'administration française*.

[959] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°36, *Lettre au Consul du Directeur des services de police, Fabre, , le 20 juillet 1940 et Rapport du directeur des services de police, le 18 mars 1940*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

d'un poste médical dépendant de son commandement ; outre les consultations, le médecin de la police effectuerait les opérations chirurgicales éventuelles, organiserait les vaccinations et assurerait la surveillance sanitaire des postes de police et des prisons. Le docteur Velliot, directement concerné par les critiques du commandant Fabre et par l'éventualité d'un service placé sous une autre autorité, rappelle que tel est déjà le travail effectué par la Firme, rendant inutile la création d'un tel poste. [961] Car le plus important pour le commandant est l'appartenance du médecin au corps de la police, le plaçant sous ses ordres directs, réforme que les médecins de la Firme ne peuvent accepter. Le commandant Fabre, face aux tensions existantes, évoque le docteur Martin comme candidat potentiel : chirurgien et n'appartenant pas à la Firme, il pourrait occuper le poste de médecin de la police à plein temps ; or le docteur Martin, comme nous l'avons vu, ne fait pas l'unanimité dans la communauté française et le docteur Palud, à cette date Directeur des services d'Hygiène, sollicité sur la question par le consul, relève les limites d'un service médical dépendant de la police : « Je tiendrai pour acquise cette nécessité en disant simplement que la longue expérience dont s'est enrichie l'armée a fait reconnaître au Service de santé militaire une autonomie complète (loi du 16 mars 1882) et qu'au surplus la comparaison de la Police et de l'Armée ne doit pas être trop poussée. » [962] S'il accepte le principe d'un médecin rattaché à la police, le docteur Palud limite son rôle à une position d'intermédiaire : il procèderait à l'incorporation des recrues, effectuerait les visites journalières, veillerait à l'hygiène relative à l'alimentation et à l'entretien des postes de police, réaliserait les enquêtes épidémiologiques et assurerait la surveillance des prisons ; par contre, les malades seraient adressés, selon le diagnostic, soit à l'infirmerie municipale pour les agents chinois et tonkinois, soit à l'hôpital Sainte Marie pour les agents français, russes, tonkinois et chinois. Mais cette solution paraît inacceptable au docteur Velliot qui considère ce changement comme une remise en cause du système actuel et une critique à l'égard du travail effectué par la Firme ; elle ne satisfait pas davantage le docteur Martin qui souhaite que les responsabilités du médecin de police soient plus étendues. [963]

Est aussi posé le problème de l'Infirmerie où sont régulièrement soignés les employés municipaux et les agents de police : il faudrait envoyer les employés à l'hôpital Sainte Marie et réserver l'infirmerie aux agents de la Garde soignés par le médecin de la police, solution qui implique une coopération entre le docteur Martin et la Firme ; mais le docteur Santelli, lui-même chirurgien, et le docteur Velliot, refusent ces arrangements qui n'enchantent pas plus le R. P.Verdier, directeur de l'hôpital Sainte Marie, évoquant le 'caractère acide' du docteur Martin ; cette formule ne plaît pas au docteur Palud, soucieux de trouver une solution et de se concentrer sur les compétences de ce médecin plus que sur son caractère. C'est la question financière qui l'emporte, la création du poste de

[960] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°36, *Rapport du directeur des services de police, Fabre, le 18 mars 1940*.

[961] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°36, *Lettre du docteur Velliot au Consul, le 26 mai 1941.*

[962] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°36, *Lettre du docteur Palud au Consul, le 28 décembre 1940*.

[963] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°36, *Lettre du docteur Palud au Consul, le 28 décembre 1940*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

médecin de police devant entraîner des dépenses supplémentaires.

Malgré les diverses tentatives mises en œuvre pour changer le système, le maintien de la Firme est donc assuré car elle présente pour la municipalité des garanties de sérieux et d'économie, le contexte de guerre ne permettant pas de changements importants ni de nouvelles dépenses. Mis en cause par le commandant Fabre qui reprochait aux médecins du service médical de ne pas le tenir informer de l'état de santé de ses agents et de manquer de professionnalisme, le docteur Malval répond, après avoir présenté les faits, que « l'assertion publiquement faite par son chef (Fabre) que nous n'aurions pas soigné l'agent Creson est manifestement erronée ; comme il en peut résulter préjudice pour notre réputation, nous vous prions instamment de rétablir dans leur exactitude des faits tendancieusement altérés. » [964] Le nœud du problème réside dans l'indépendance du service par rapport à la police, situation que souhaite maintenir le docteur Velliot, mais il sollicite en parallèle une hausse des sommes octroyées par la municipalité pour faire face à l'augmentation constante des effectifs, ce qui corrobore la critique du commandant Fabre sur le manque de médecins et de moyens de la Firme face à l'importance de l'effectif policier. A partir de 1941, pour mettre un terme au conflit, un des médecins de la Firme, le docteur Malval, se consacre aux affaires sanitaires et médicales de la Police : il s'occupe des soins aux policiers, des expertises policières, effectue de fréquentes visites auprès des chefs de la police pour régler les questions d'hygiène, d'alimentation, et d'épidémiologie et, pour assurer une liaison avec la direction de la police, établit des cahiers de visite et des rapports. [965] Malgré les demandes réitérées du docteur Velliot, ce n'est qu'en 1942 que la municipalité reconnaît de manière explicite la difficulté pour les médecins de la Firme à soigner l'ensemble du personnel municipal, [966] ouvrant ainsi l'accès à de nouvelles mesures financières.

## 5.1.6. Les difficultés liées à la guerre

En juin 1938, la municipalité renouvelle pour trois ans son contrat avec la 'Firme Fresson' et lui verse une somme de 32.000 $ par an. En 1939, le docteur Velliot sollicite une augmentation des honoraires versés au cabinet et une majoration de 2.400 $ lui est accordée, soit une rémunération annuelle de 34.400 $ pour le cabinet, alors qu'il souhaitait obtenir 42.000 $. [967] En 1942, le docteur Velliot met en avant la baisse de sa clientèle privée et l'augmentation des effectifs municipaux pour justifier son rattachement à la municipalité en tant que 'fonctionnaire', la fonction municipale lui apparaissant alors plus stable et plus rémunératrice, mais l'administration refuse : « le docteur Velliot fait valoir que sa clientèle particulière a diminué. Il resterait à vérifier que le départ de nombreux étrangers en est la seule raison. En tout cas, on ne voit pas pourquoi

[964] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°36, *Rapport du docteur Malval du 13 mai 1941*.

[965] AMS, U38 1 95 (1), *Lettre des docteurs Velliot et Santelli à la municipalité, le 12 février 1943*.

[966] AMS, U38 1 95 (1), *Rapport des services municipaux sur le service de santé, le 6 juillet 1942.*

[967] AMS, U38 1 95 (1), *Rapport des services municipaux sur le service de santé, le 6 juillet 1942.*

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

l'administration municipale aurait à en supporter la conséquence. »[968] L'année suivante, le médecin se plaint à la municipalité que « le traitement des médecins est devenu insuffisant et les sommes payées sont dérisoires en regard des services assurés » ;[969] il reproche au conseil de ne pas lui octroyer l'indemnité de famille et autres avantages dévolus aux employés municipaux, tels que la caisse de prévoyance, les congés payés, les voyages, les indemnités de logement ; à quoi la municipalité rétorque que les contrats des employés leur interdisent toute activité professionnelle en dehors de leur fonction municipale, ce qui n'est pas le cas des médecins de la Firme, et qu'elle ne peut donc prendre en compte cette demande ;[970] par contre, suivant l'augmentation du personnel municipal, la municipalité augmente les honoraires de la Firme dont les médecins soignent l'ensemble des employés municipaux qui, en 1942, représentent sept mille sept cents employés et leur famille, dont mille sept cents Européens, mille quatre cents Indochinois et quatre mille cinq cents Chinois ; quant au nombre des auxiliaires de police, en majorité russes, il a doublé durant la guerre. La municipalité décide donc de verser, à compter du 1er juillet 1942, 3.500 $ par mois à la Firme, soit une somme annuelle de 42.000 $, pour les soins aux employés municipaux ; la Firme reçoit en outre 7.000 $ par mois au titre des opérations chirurgicales ; pour sa part, le docteur Velliot dispose d'une licence gratuite d'automobile et l'administration couvre les frais de son abonnement téléphonique tandis que l'administration lui verse 1.200 $ par mois pour son poste de médecin-chef du Pavillon d'Isolement ;[971] le docteur Malval reçoit un salaire de 739 $ par mois pour son travail à la maternité de l'hôpital Sainte Marie et 500 $ par mois pour son poste d'enseignant à la Faculté, versés cependant de manière sporadique en raison « de la ruine de la Mission Catholique et de la destruction de ses propriétés (qui) entraînent de graves conséquences financières pour l'Aurore. Le Père Recteur envoie une circulaire à tous les professeurs pour leur demander des sacrifices sur leur traitement accepté avec une grande générosité. »[972] Les difficultés financières touchent aussi la communauté française, ce qui amène le docteur Malval à accueillir chez lui le docteur Raynal dont la maison a été réquisitionnée par les Japonais ; il n'est guère possible pour la municipalité d'accorder des avantages supplémentaires aux médecins, malgré l'ampleur de leur travail.

**'Firme' Fresson, nombre de visites et accouchements effectués par le Dr Malval**

[968] AMS, U38 1 95 (1), *Note de l'administration, le 6 juillet 1942*.

[969] AMS, U38 1 95 (1), *Lettre des médecins Velliot et Santelli à la municipalité, le 12 février 1943*.

[970] AMS, U38 1 95 (1), *Lettre du Consul général de France à Shanghai, au docteur Velliot, le 12 mai 1943.*

[971] AMS, U38 1 95 (1), *Rapport des services municipaux sur le service de santé, le 6 juillet 1942*.

[972] AMS, Q244 11, *Bulletin de l'université l'Aurore, Année scolaire 1937/1938, Compte-rendu du 3 septembre 1937*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

| Années | Visites | Accouchements |
|---|---|---|
| 1938 (6 mois) | 519 | 2 |
| 1939 | 1100 | 20 |
| 1940 | 1191 | 31 |
| 1941 | 996 | 30 |
| 1942 | 930 | 33 |
| 1943 | 715 | 27 |
| 1944 | 821 | 45 |
| 1945 | 646 | 62 |
| 1946 | 147 | 21 |
| Total | 7065 | 270 |

L'emploi du temps des médecins est chargé : après ses heures d'enseignement à l'hôpital Sainte Marie, ses visites à l 'Infirmerie et à la prison municipale, le docteur Malval assure les consultations à la Firme de 11 à 13 heures, où il reçoit les employés municipaux et leur famille, les agents de la police ainsi que leur famille et les employés des entreprises françaises. La majorité des patients bénéficient de la gratuité des soins car plusieurs entreprises françaises ont passé des contrats avec la Firme. A travers les rapports du docteur Malval, nous remarquons que la fréquentation est en baisse après 1941 à mesure que les Français quittent la ville. [973]

Nous apprenons aussi que, durant la guerre, de nombreux clients viennent pour obtenir différents certificats, tels des tickets pour denrées alimentaires et des 'autorisations pour utiliser l'ascenseur'. Durant ces années, « un certain nombre d'oisifs (surtout d'oisives) viennent également chez nous pour papoter à la salle d'attente et s'enquérir de la santé de 'leur' médecin ou de son avis sur les événements. » [974] L'après-midi, le docteur Malval assure des cours à la faculté de médecine de l'Aurore et des visites à domicile, ou aux postes de police en cas d'appel car, depuis 1941, il s'occupe du service médical de la police et doit fournir des rapports quotidiens sur les soins prodigués aux agents de la Garde. [975]

Si l'on s'en tient à l'article du docteur Richer et aux remarques des responsables municipaux, les médecins de la Firme, cumulant plusieurs fonctions et gagnant des revenus annexes ce que ne peuvent faire les employés de la fonction publique, ont les avantages d'une entreprise privée. Anciens internes des hôpitaux comme le docteur Fresson et le docteur Ricou, anciens chefs de clinique chirurgicale comme le docteur Santelli, médecins coloniaux détachés en mission en Chine pour le compte des Affaires étrangères comme le docteur Malval, ayant établi un rapport de confiance avec la communauté française de Shanghai, les médecins de la Firme ont une position de quasi monopole car la Firme a une bonne réputation. Cette situation est remise en cause avec la crise économique générée par la guerre du fait du départ de nombreux étrangers, leur

[973] MAE, *Mémoires du docteur Malval, Tome II*.

[974] MAE, *Mémoires du docteur Malval, Tome II p 100-101*.

[975] AMS, U38 1 95 (1), *Lettre des docteurs Velliot et Santelli à la municipalité, le 12 février 1943.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

non-reconnaissance par le gouvernement français après 1945 jetant les employés municipaux dans la précarité et l'instabilité. [976]

Dans le domaine médical comme dans les secteurs économiques, une ère de prospérité s'achève ; la guerre, qui entraîne le contrôle de la ville et des entreprises par les Japonais, et la hausse du coût de la vie fragilisent le système d'extraterritorialité des Concessions. La 'Firme', qui s'est développée sur l'expansion des entreprises étrangères à Shanghai et des besoins de la municipalité française, ne peut perdurer et cesse son activité avec la rétrocession de la Concession française. Les médecins Malval et Santelli poursuivent leur travail à l'hôpital Sainte Marie et à l'Aurore jusqu'à l'arrivée des communistes en 1949 et, malgré les difficultés causées par le gouvernement communiste, le docteur Santelli revient s'installer à Shanghai où il meurt en 1962, ce qui montre l'attachement de certains médecins pour leur vie en Chine.

## 5.2. Réglementation de la médecine et des professions de santé

En 1928, le gouvernement chinois fonde un ministère de la Santé qui réglemente la médecine et la pharmacie et exige que les professionnels de la santé soient enregistrés auprès de leur Service. Une circulaire est adressée aux autorités françaises pour leur indiquer les modalités de cette politique médicale et l'administration française s'aperçoit alors qu'elle ne possède aucun règlement dans ce domaine et ne peut donner la liste des médecins chinois traditionnels et autres professionnels de la santé qui pratiquent au sein de la Concession française car les médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, sages-femmes, vétérinaires n'ont pas à acquérir de licence pour exercer leur métier et l'ouverture d'un hôpital ne fait l'objet d'aucune enquête ; quant à la commercialisation de nouveaux médicaments et les publicités qui en sont faites, aucune vérification n'est effectuée. Le docteur Rabaute précise à son arrivée qu'un vide existant dans ce domaine « il fallut, pour la protection nécessaire des malades et de la profession médicale, établir des règlements dans un esprit assez libéral en exigeant cependant de nécessaires garanties. Il en alla de même pour l'exercice de la pharmacie». [977] En décembre 1930 sont promulgués deux règlements, un sur l'exercice de la médecine et un autre sur la déclaration des maladies contagieuses ; en 1931, la municipalité procède à l'enregistrement de tous les médecins exerçant dans la Concession française ; en 1934, les pharmacies modernes et la médecine traditionnelle chinoise sont soumises à un contrôle ; en 1936, est établie une réglementation sur l'exercice de la médecine, les

[976] Christine Cornet, *The Bumpy End of the French Concession and French Influence in Shanghai, 1937-1946*, pp 257-276, *in* Christian Henriot, Wen hsin Yeh, Allison Rottman, eds, *In the Shadow of the Risen Sun: Shanghai under Japanese Occupation* , Cambridge University Press, 2004.

[977] AMS, U38 1 491, *Rapport du directeur de l'hygiène et de l'assistance publique, remis à la commission de l'administration municipale, le 1er septembre 1930*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

hôpitaux et cliniques, la vente des remèdes de médecine traditionnelle chinoise, les pharmacies, la vivisection, le permis de conservation des corps et les licences de ventes réciproques entre la Concession internationale et la Concession française, qui s'accompagne de la délivrance de licences pour les médecins, les pharmacies et toutes infrastructures médicales, amenant de nouvelles recettes à la municipalité outre qu'elle répond à des critères de santé publique et permet de surveiller la qualité des médicaments, l'état sanitaire des hôpitaux et cabinets médicaux, de limiter le nombre de charlatans et de praticiens malhonnêtes ; mais elle suppose de grands changements à effectuer dans un court délai, ce qui pose des problèmes aux médecins traditionnels chinois, objet de la plupart des contrôles. Il est flagrant que la municipalité manque d'intérêt à l'égard de ses administrés chinois alors même qu'ils contribuent largement aux finances municipales et que la pratique médicale représente un secteur essentiel de la vie sociale qui doit être orchestré par le pouvoir politique.

## 5.2.1. L'exercice de la médecine dans la Concession française

La réglementation du 18 février 1936 exige des médecins et professionnels de la santé qui travaillent dans la Concession française d'acquérir une licence renouvelable tous les cinq ans ; son application suscite des protestations de la part des 'médecins empiriques' -nom donné aux praticiens de médecine chinoise par les services municipaux- qui invoquent la cherté de la procédure, les frais d'enquête étant à leur charge, ainsi que le coût d'une patente d'établissement classé pour ceux qui exercent dans un cabinet privé : soit des frais d'enregistrement de dossier entre 2 et 5 $, alourdis d'une amende en cas de retard de paiement. Il est en outre impossible aux médecins de fournir l'ensemble des documents demandés par la municipalité, livret de famille, carte d'identité et certificat délivré par la municipalité du Grand Shanghai les autorisant à exercer la médecine traditionnelle chinoise. [978] De surcroît, les médecins ne peuvent plus s'associer avec un pharmacien ni vendre eux-mêmes leurs préparations médicinales comme ils le faisaient auparavant, pratique désormais passible d'une amende, [979] et ne doivent conserver dans leur cabinet que les médicaments de première nécessité, ce qui grève leurs revenus et implique un changement immédiat dans leur méthode de travail.

Une licence est donc délivrée à partir de 1931 et, pour assurer l'application des nouvelles mesures, les inspecteurs du service sanitaire établissent, dans leur secteur respectif, la liste des médecins, dentistes, sages-femmes, vétérinaires qui la possèdent ; ils contrôlent l'état sanitaire du cabinet et distribuent dès le 18 février 1936 un exemplaire en chinois des nouveaux règlements. Les hôpitaux font également l'objet de la surveillance des inspecteurs qui dressent la liste du personnel médical, vérifient les anciennes licences et l'état sanitaire des établissements et remettent au directeur un

[978] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°37, *Rapport sur la presse, articles portant sur la protestation des associations de médecins empiriques contre la municipalité française, le 23 juillet 1936*.

[979] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°37, *Lettre de Verdier, directeur des services municipaux au Consul général de France à Shanghai, le 18 février 1937, Rapport des inspecteurs sanitaires au directeur du service de l'hygiène et de l'assistance publique relatif au contrôle des cabinets de consultations médicales, le 10 février 1937*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

exemplaire des nouveaux règlements. [980] Les archives consultées ne contiennent pas de statistiques sur le nombre d'infractions enregistrées annuellement, mais il existe de nombreux dossiers sur des pharmacies, hôpitaux ou cabinets qui doivent payer une amende ou cesser leur activité. Les enquêtes des services sanitaires sont, pour la plupart, réalisées sur lettre de dénonciation et sur plaintes de clients chinois ou étrangers. En décembre 1935, par exemple, les services sanitaires découvrent, suite à un courrier, qu'un cabinet médical de la Concession française n'est pas géré par le détenteur de la patente professionnelle mais par un ami sans diplôme, tandis que le médecin enregistré au service d'hygiène travaille en fait dans la Concession internationale et permet, grâce à ce subterfuge, à une autre personne d'exercer la médecine au sein de son cabinet. [981] Une autre plainte d'un particulier incite les services d'hygiène à vérifier la compétence d'un médecin qui, effectivement, ne possède pas de licence et doit payer une amende de 20 $. [982] Une lettre anonyme dénonce une sage-femme non enregistrée qui a ouvert un cabinet à l'angle de l'avenue Edouard VII (Yanan dong lu) et de la rue Palikao (Yunnan nan lu) et une maternité dans la Concession internationale : outre une amende de 10 $, elle doit fermer son local professionnel sur ordre municipal, les infrastructures étant insalubres. [983] Suite à une lettre de protestation contre un médecin installé boulevard Montigny (Xizang nan lu), les services sanitaires se rendent sur les lieux désignés et découvrent que le médecin ne possède pas les diplômes requis pour obtenir une patente professionnelle ; il doit payer une amende de 5 $ et ferme son cabinet. [984] Un autre médecin possède bien une patente professionnelle pour son cabinet médical rue Eugène Bard (Zizhong lu), mais le loue à un commerce de pâtes alimentaires tandis qu'il a installé une table de consultation sur le trottoir, pratique inacceptable pour laquelle il doit payer une amende de 2 $ et reçoit l'ordre de s'installer dans une maison. [985] . Les dessins du docteur Malval restituent l'atmosphère des rues de Shanghai, et en particulier la présence de médecins chinois y exerçant leur métier au contact des passants, la plupart, selon le docteur Malval, dans un quartier situé près du centre de la Concession : « la gent médicale a sa zone d'élection, un secteur limité vers le centre de la ville française. Loin du port qui est à l'Est, et des verdures résidentielles disséminées au couchant, quartier relativement tranquille en comparaison de l'avenue Joffre, artère voisine, grondante de trafic. […] Quartier strictement indigène, où la vie chinoise est au naturel. […] A l'époque du Nouvel An Chinois, animation intense, jovialité générale. Et plus que jamais, l'étranger évite ce quartier, au moment même où nos médecins du trottoir font leurs plus belles

[980] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°37, *Note de service du 29 avril 1936, du docteur Rabaute, directeur de l'hygiène et de l'assistance au chef inspecteur d'hygiène, sous directeur-adjoint*.

[981] AMS, U38 5 1490, *Lettre du 22 décembre 1935, Lettre de dénonciation*.

[982] AMS, U35 5 1490, *Plainte contre un médecin, le 19 avril 1936*.

[983] AMS, U38 5 1490, *Lettre du 15 mars 1938, et Rapport des services d'hygiène du 30 mars 1938.*

[984] AMS, U38 5 1490, *Lettre du 8 septembre 1938 contre un médecin et Rapport des services d'hygiène*.

[985] AMS, U38 5 1490, *Rapport du docteur Palud, le 16 septembre 1938*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

recettes. […] C'est ainsi qu'entouré de sa pharmacie, le médecin attend, consulte, traite. Le prix de la consultation est toujours débattu et fixé d'avance. Somme infime qui paie le remède plus que le prescripteur. » [986] Les documents ne mentionnent pas de règlement interdisant la pratique de la médecine dans la rue, bien que des contrôles soient effectués et des sanctions prises comme dans le cas précédent. Un autre médecin empirique, qui exerce dans un lieu très modeste, fait l'objet d'une plainte envoyée à la municipalité, [987] sa pratique ne correspondant pas aux exigences imposées par les services sanitaires : il ne possède ni diplôme, ni installations adaptées, ni enseigne. Les lettres anonymes viennent souvent de médecins qui souhaitent nuire à un concurrent ou qui, par éthique, refusent de voir un collègue ternir l'image de la médecine chinoise ; par exemple, les services d'hygiène rapportent que, sur dénonciation anonyme qui semble provenir d'un concurrent vue l'exagération des accusations, ils contrôlent un médecin empirique qui exerce sans patente professionnelle ; il paie l'amende et décide de quitter la concession : « Le plaignant anonyme est vraisemblablement un médecin concurrent qui a parlé d'avortement dans l'espoir d'une punition plus sévère envers le nommé Tsu Zong Cai, ce dernier âgé de 74 ans. » [988] Un autre médecin empirique exerçant sans licence à son domicile rue Ningbo, où loge aussi sa famille, est dénoncé pour non-conformité des lieux avec l'exercice de la médecine et doit s'acquitter d'une amende de 15 $. [989] Un de ses collègues, possédant, lui, un cabinet adéquat, mais n'ayant pas payé la patente, se voit pénalisé de 20 $. [990] Seules quelques dénonciations apparaissent non fondées et sont sanctionnées par les inspecteurs. La police aussi joue le rôle d'informateur auprès des services d'hygiène : un agent du Poste Pétain leur amène ainsi une femme chinoise d'une trentaine d'années dont l'habitation avenue Haig (Huashan lu) porte une affichette rouge signalant qu'elle aide les femmes souhaitant avorter ; les lieux étant insalubres et l'avortement illégal, la jeune femme, qui d'ailleurs ne possède pas de diplômes, reçoit l'ordre de cesser ses activités, à charge des agents du Poste Pétain de s'assurer qu'elle respecte cette décision. [991] Comme, en temps de guerre, un certificat de vaccination est obligatoire pour se déplacer hors de la ville de Shanghai ou lors des contrôles effectués par les militaires japonais, un hôpital chinois en fournit à la demande sans effectuer les vaccinations ; ce trafic mis à jour, la direction doit payer une amende de 60 $ et mettre un terme à cette pratique, mais la délivrance de ces documents se poursuivant, la fermeture de l'hôpital est ordonnée en février 1939. [992] Au contraire de ces nombreux cas, les

[986] Archives privées de Louis Malval, *Illustrations et commentaires du docteur Malval*.

[987] AMS, U38 5 1490, *Rapport du chef inspecteur d'hygiène, le 24 septembre 1938*.

[988] AMS, U38 5 1490, *Rapport des services d'hygiène, le 19 mars 1940 sur plainte du 15 mars 1940*.

[989] AMS, U38 5 1490, *Compte-rendu d'enquête, le 24 juin 1940*.

[990] AMS, U38 5 1490, *Enquête du 3 juin 1941*.

[991] AMS, U38 5 671, *Rapport du chef inspecteur d'hygiène, le 11 octobre 1941*.

[992] AMS, U38 5 671, *Lettre du directeur des services de police au directeur général des services municipaux, le 6 février 1939*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

dossiers relatifs aux médecins étrangers en infraction sont rares ; cela tient sans doute au fait qu'ils sont en moins grand nombre dans la Concession (222 en 1933 contre 866 médecins chinois), et au système médical particulier qui offre la gratuité des soins aux employés des entreprises et des municipalités étrangères, permettant aux expatriés ainsi qu'à leur famille de consulter des médecins patentés ; si un problème survient, il est géré par les responsables administratifs, les inspecteurs s'intéressant peu à la pratique et aux compétences des médecins étrangers par manque de temps et en l'absence de lettre de dénonciation.

La réglementation prend en compte la diversité des nationalités chez les professionnels de santé : les diplômes doivent être certifiés conformes par le consulat dont les médecins dépendent ; la Concession française en compte de nationalité anglaise, américaine, allemande, autrichienne, brésilienne, coréenne, hongroise, italienne, japonaise, norvégienne, polonaise et russe, permettant à chaque patient de s'adresser à un médecin appartenant à son pays d'origine. Beaucoup de médecins russes ont élu domicile dans le centre de la Concession française, en particulier sur l'avenue Joffre (Huahai zhong lu), l'avenue du Roi Albert (Shanxi nan lu), la route Vallon (Nanchang lu) et la rue Cardinal Mercier (Maoming nan lu). Les praticiens d'origine russe, réfugiés non reconnus par l'autorité consulaire de l'URSS, doivent remettre à la municipalité française leur diplôme certifié par la Société des médecins russes de Shanghai et contresigné par trois de ses membres ; une attestation de capacité professionnelle délivrée par cette Société et garantie par trois de ses membres est également valable. En 1936, selon la liste des médecins français et étrangers établie par les services sanitaires, quarante-sept médecins russes exercent leur profession dans les limites de la Concession (vingt-trois d'entre eux ont ouvert leur cabinet sur l'avenue Joffre). [993] Les services sanitaires ont, en outre, enregistré soixante-quatre dentistes russes, dont trente-quatre travaillent sur l'avenue Joffre. [994] Les sages-femmes sont en majorité de nationalité russe : dix-huit sur un total de vingt et une enregistrées, les trois autres étant de nationalité française, polonaise et coréenne. [995]

Une pratique qui interpelle les services d'hygiène est celle des oculistes empiriques indiens qui doivent prouver, comme les autres médecins, leur capacité à exercer leur discipline ; il est toutefois décidé d'établir un nouveau règlement qui leur soit réservé et adapté à leur situation mais le conflit de 1937 empêche l'élaboration de ce texte. Toutefois, la municipalité ne souhaite pas interdire ces praticiens dont la présence est intéressante du point de vue de l'imposition ; de plus, leur clientèle est principalement d'origine indienne, familière de cette médecine. [996]

[993] AMS, U38 5 735, *Liste des médecins français et étrangers enregistrés à la direction des services d'hygiène et d'assistance publique, année 1936*.

[994] AMS, U38 5 742, *Liste des dentistes français et étrangers enregistrés à la direction des services d'hygiène et d'assistance publique français pour l'année 1936*.

[995] AMS, U38 5 737, *Liste des sages-femmes enregistrées à la direction des services d'hygiène et d'assistance publique français pour l'année 1936*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Entre 1937 et 1941, durant les hostilités, l'enregistrement des médecins est interrompu et les autorités des concessions ne reconnaissent plus que les diplômes délivrés par la St John's University et par l'université l'Aurore, ainsi que ceux avalisés par les autorités chinoises. Le bureau de l'Hygiène, rétabli en avril 1941, reprend l'enregistrement des médecins et exige des autorités françaises qu'elles publient un avis pour inviter tous les professionnels de la santé exerçant dans la Concession à se faire inscrire auprès de la municipalité chinoise, demande peu appréciée par les responsables français qui la considèrent comme une démarche politique dont le but est de s'immiscer dans la gestion de la concession. [997]

Durant la guerre se pose aussi le problème des ressortissants de nations en guerre contre la France, comme l'Allemagne ; la municipalité décide de leur interdire la pratique de la médecine ou toute autre activité professionnelle au sein de la Concession, les réfugiés juifs originaires de ces pays étant également considérés comme des citoyens ennemis. En juin 1940, les autorités françaises décident que les nouvelles demandes seront rejetées, tandis que les demandes de renouvellement d'autorisations enregistrées avant les hostilités seront acceptées, compte tenu du fait que la Concession française est neutre et que les droits acquis doivent être respectés. [998] De janvier à juin 1940, la police réalise deux cent soixante-quatre enquêtes pour ouvertures d'établissements commerciaux et reçoit cent trente-quatre demandes de médecins, pharmaciens ou vétérinaires de nations ennemies, réfugiés juifs et non juifs, dont cinquante-cinq allemands, quarante-cinq autrichiens, seize tchécoslovaques, douze polonais ; [999] face au refus des autorités françaises d'enregistrer leurs demandes, de nombreux établissements s'installent sans autorisation. Le Service des Finances de la municipalité fait remarquer leur situation irrégulière et paradoxale : leur activité n'étant pas officiellement reconnue, aucune taxe ne peut leur être imposée et ils ne peuvent faire l'objet d'aucune expulsion ni interdiction de travailler. [1000] Sur ces remarques, le consul donne l'instruction d'entériner les irrégularités tolérées jusqu'alors [1001] mais de transmettre à la police toute nouvelle demande de patente ou de licence professionnelle d'un citoyen ennemi pour qu'une

[996] AD.N., Série A Noire, n°37, *Cabinet du conseiller juridique le 26 juin 1937, C.Gattand, conseiller juridique de la Concession française au directeur général des services municipaux concernant la situation des occulistes indiens dans la concession. Lettre de Lachman Singh, occuliste à la municipalité française, le 28 juin 1937*.

[997] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°36, *Lettre du directeur du département d'hygiène de Shanghai à la municipalité française du 19 janvier 1942. Lettre du secrétariat général au Consul général de France du 26 janvier 1942. Article du China Daily News, le 5 février 1942. Rapport des services de police, du 5 mars 1942*.

[998] AMS, U38 5 738. *Lettre de Henri Brionval, employé du service des Finances au Directeur des Finances, le 17 septembre 1940*.

[999] AM.S., U38 5 738.

[1000] AMS, U38 5 738, *Lettre de Henri Brionval, employé du service des Finances au Directeur des Finances, le 17 septembre 1940*.

[1001] AMS, U38 5 738, *Rapport de P. Vigne sur les sujets ennemis, le 9 décembre 1940*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

enquête soit menée sur la personne en question afin de vérifier ses opinions politiques et sa moralité. [1002] La municipalité relève l'impossibilité de recueillir de telles informations ; aussi, seuls les dossiers de personnes sur lesquelles la police possède des renseignements conséquents, ou qu'elle considère comme dangereux ou douteux, sont-ils transmis au consul, afin qu'il délibère sur leur cas ; [1003] pour les autres, la police autorise leur établissement dans la Concession si l'enquête ne relève rien de suspect. Le directeur des services d'hygiène appuie cette décision qui favorise la concurrence. [1004] Les considérations politiques s'effacent devant l'impossibilité des services de police et d'hygiène d'interdire l'installation d'un grand nombre de professionnels de la santé ressortissants de pays en guerre contre la France.

## 5.2.2. L'exercice de la pharmacie

Pour contrôler les pharmacies le gouvernement chinois adopte des règlements inspirés des politiques de santé publique occidentale. Le règlement municipal distingue trois types de pharmacies selon les produits qui y sont vendus : les pharmacies traditionnelles dont les médicaments appartiennent à la pharmacopée chinoise, sont les plus nombreuses dans la concession ; les pharmacies semi-européennes qui vendent aussi bien des produits de médecine chinoise que de médecine européenne mais ne peuvent délivrer que des spécialités connues dont la formule a été déposée, et les pharmacies modernes, liées à la médecine scientifique, qui peuvent préparer des ordonnances et vendre leurs spécialités à condition d'avoir un personnel qualifié. En 1934, la Concession française compte quatre vingt seize pharmacies chinoises, dix-sept pharmacies chinoises qui vendent des spécialités pharmaceutiques d'origine occidentale et chinoise, dix-huit pharmacies de type moderne gérées par des étrangers (trois françaises, douze russes, une japonaise, deux coréennes) et dix modernes tenues par des Chinois ; ainsi quarante-cinq pharmacies européennes ou chinoises vendent des produits pharmaceutiques étrangers, nombre élevé pour une clientèle d'environ cent soixante mille personnes, soit un tiers des habitants, car deux tiers de la population de la concession ont recours aux produits de médecine traditionnelle ; situées sur les artères principales, leur loyer est élevé et elles doivent faire face à la crise économique et aux forts tarifs douaniers qui grèvent leurs bénéfices. [1005] Le docteur Rabaute propose de limiter l'ouverture des pharmacies de type moderne, interdiction qui irait à l'encontre du libéralisme économique en vigueur à Shanghai et pourrait entraîner des procès contre la municipalité française, comme l'indique le conseiller juridique, G. Cattand.

En 1933, le bureau d'Hygiène publique de la municipalité chinoise veut faire appliquer

[1002] AMS, U38 5 738, *Rapport de P. Vigne sur les sujets ennemis, le 9 décembre 1940*.

[1003] AMS, U38 5 738, *Rapport de H. Bouffandeau, du Consulat général de France à Shanghai, le 31 décembre 1940*.

[1004] AMS, U38 5 738, *Lettre de Y. Palud, directeur des services d'hygiène et d'assistance publique au Consul général de France à Shanghai, le 21 décembre 1940*.

[1005] AMS, U38 5 28, *Rapport du docteur Rabaute, le 9 juillet 1934*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

sur l'ensemble de la ville un règlement interdisant la parution d'annonces qui trompent le public en vantant avec exagération les qualités d'un médicament. Selon le docteur Rabaute, le nombre de réclames médicales parues dans la presse est très faible et cette mesure est adoptée par les services sanitaires français de leur propre initiative, et non en raison des pressions de la municipalité du Grand Shanghai. [1006] Mais cette pratique semble plus fréquente que ne le laisse entendre le médecin qui écrit en réaction à l'injonction de la municipalité du Grand Shanghai et, face à la généralisation des annonces dans la presse, la municipalité promulgue, le 28 décembre 1942, une ordonnance consulaire qui interdit aux professionnels de la santé toute publicité dans la presse. [1007] Le docteur Rabaute met l'accent sur les 'réclames tapageuses' de certains médecins russes ou de personnes vantant leur talent de thérapeute sans posséder de diplôme, et sur les publicités pour des remèdes 'miracles' dont la qualité n'a pas été contrôlée ; il demande donc à la presse russe de ne pas publier les annonces de personnes non enregistrées et d'exiger des médecins autorisés à exercer un maximum de sobriété. [1008] Le Bureau exige également que soit prélevée, par ses services, une taxe sur les ordonnances médicales délivrées dans la Concession française, mesure catégoriquement rejetée par la municipalité française qui refuse toute immixtion de la municipalité chinoise dans les affaires relevant de la concession. [1009]

Dans les années 30, la municipalité française doit aussi composer avec les autorités chinoises qui décident de contrôler l'accès de produits narcotiques en Chine : le Bureau de santé publique du gouvernement chinois ne délivre les médicaments de cette catégorie qu'aux pharmaciens enregistrés à Nanjing. Pour éviter l'enregistrement des pharmaciens français auprès du gouvernement chinois et le contrôle de ses inspecteurs dans la concession, le Ministre des Affaires Etrangères propose à l'ambassadeur français en Chine, M. Naggiar, de « demander aux autorités chinoises, en faveur de l'hôpital Sainte Marie, l'autorisation d'importer chaque année, pour le ravitaillement de ses services, un certain nombre de médicaments dont la liste serait fournie à l'avance. » [1010]

L'élaboration d'une réglementation sur l'exercice de la pharmacie se heurte surtout à deux difficultés : l'agrément lié à la détention de diplômes et la vente sauvage de médicaments. La nouvelle réglementation sur la pharmacie du 18 février 1936, dont l'article 17 stipule que le propriétaire doit posséder un diplôme de pharmacien, provoque

[1006] AMS, U38 5 28, ADN, *Série A Noire, n°37, Lettre du docteur Rabaute au directeur des services municipaux, le 20 mai 1933*.

[1007] AMS, U38 5 411, *Lettre du directeur de l'hygiène et de l'assistance publique au docteur Vidal, le 19 février 1943*.

[1008] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°37, *Lettre de G.Cattand conseiller juridique de la Concession française à M.Baudez, Consul général de France à Shanghai, le 6 septembre 1935 et Lettre du docteur Rabaute au directeur général des services municipaux, le 20 mai 1933*.

[1009] AMS, U38 5 28, *Lettres du département d'hygiène du gouvernement du Grand Shanghai à la municipalité française, 1933. Lettre du docteur Rabaute au directeur des services municipaux, le 20 mai 1933*.

[1010] A.E.F, Série Asie, Sous-série Chine, n°803, *Lettre du Ministre des Affaires étrangères à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Pékin, le 20 juillet 1936, relative à l'importation de produits pharmaceutiques à Shanghai*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

le mécontentement des pharmaciens chinois car, dans la majorité des cas, le magasin appartient à un homme d'affaires chinois qui désigne un pharmacien pour la gérer ; de plus, l'article exige de distinguer les vendeurs de médicaments déjà préparés et les préparateurs possédant un diplôme de pharmacien. Dans la réalité, les pharmaciens chinois préparent eux-mêmes des médicaments sans pour autant posséder de diplôme reconnu par l'État. Ces différences de pratiques médicales ne pouvant être balayées en quelques mois, l'avocat de la municipalité française propose d'assouplir les termes de cet article qui, en entraînant la fermeture de nombreuses pharmacies de médecine traditionnelle, va à l'encontre des intérêts financiers de la municipalité. [1011]

Un autre problème se pose avec l'installation dans la Concession française de succursales de pharmacies établies dans la Concession internationale ; le cas se présente avec la société anglaise Waston qui se voit interdire le droit d'ouvrir une succursale par la municipalité, mais l'avocat français, craignant un procès devant la cour britannique, conseille de respecter le principe de libre commerce tout en imposant un pharmacien comme gérant effectif. Chatel, pharmacien français, proteste contre cette politique complaisante de la municipalité craignant qu'avec ce système le pharmacien perde son indépendance par rapport au propriétaire et suggère de limiter le nombre de pharmacies modernes dans la Concession française : « On ne saurait en effet prétendre qu'une personne appointée et n'ayant aucun intérêt direct dans la maison qui l'emploie, gère effectivement la dite maison. Les produits sont achetés et mis en vente par le propriétaire réel, l'employé n'a qu'à exécuter les ordres de son ou ses patrons. Une pléthore de pharmacies a pour conséquence l'abaissement du niveau moral des titulaires, abaissement qui se traduit dans la qualité des produits, la compétence des responsables, et parfois des faiblesses coupables que provoque le besoin de gagner son pain quotidien. » [1012] Pour éviter que le gérant d'une pharmacie soit simplement un employé, exécutant des ordres et ne possédant pas de responsabilité, la municipalité décide de modifier l'article 17 du règlement sur l'exercice de la pharmacie. L'avis des deux conseillers juridiques de la municipalité diverge sensiblement. Tandis que l'avocat C. d'Hooghe veut mettre un frein à l'ouverture de succursales : « Il existe dans la concession déjà trop de pharmaciens, de teinturiers et de fleuristes. Les maisons à succursales multiples sont un danger. Le pharmacien n'y est plus, vis-à-vis du conseil d'administration, qu'un prête-nom subalterne et les vendeurs et vendeuses qui ne dépendent pas réellement de son choix, obéissent, non plus à ses instructions verbales, mais à des consignes impersonnelles » [1013] , l'avocat G. Cattand met l'accent sur le respect des pratiques commerciales libérales anglo-saxonnes et reformule l'ancien article qui stipulait que « tout pharmacien peut s'associer pour la fabrication et la vente des médicaments et

[1011] AMS, U38 5 28, *Lettre de G.Cattand, conseiller juridique de la Concession française de Shanghai, au directeur de l'hygiène publique et de l'assistance à shanghai, le 13 décembre 1938*.

[1012] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°37, *Lettre de Chatel, pharmacien, au Consul général de France à Shanghai, le 21 avril 1938*.

[1013] AMS, U38 5 28, *Lettre du conseiller juridique et avocat de la concession, C. D'Hoogue, au Consul général de France à Shanghai, le 16 juin 1938*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

produits pharmaceutiques, avec des personnes ne possédant pas de diplôme de pharmacien. Le pharmacien, dans ce cas, sera obligatoirement chargé de la gestion pharmaceutique et technique dont il restera seul et entièrement responsable » en obligeant « l'exploitation d'une pharmacie par une société en commandite, simple ou par actions, le pharmacien étant l'unique gérant et les autres associés ne pouvant être que commanditaires. Les médecins, pharmaciens, dentistes, sages-femmes ne peuvent commanditer une pharmacie. Une officine ne peut être la propriété d'un tiers non pharmacien. » [1014] Certes, les règlements municipaux français sont légitimes car ils ont pour but de protéger la santé publique, mais ils élèvent des barrières au commerce et dénotent avec les pratiques économiques de la Concession internationale ; en adoptant le principe de pharmacies financées par une société en commandite et placée sous l'entière responsabilité d'un pharmacien, la municipalité agit en faveur de la santé publique tout en garantissant le développement de la Concession et de ses finances ; [1015] la municipalité se rallie au jugement de G. Cattand et décide de ne pas limiter le nombre de pharmacies, ce que le docteur Rabaute approuve : « La loi de l'offre et de la demande fera disparaître l'excès des praticiens. Il restera toujours à craindre que subsistent quelques personnages marrons, dont le titre de pharmacien ne sera qu'un paravent à l'accomplissement d'actes non pharmaceutiques. La limitation du nombre de pharmaciens est légale dans les pays scandinaves. Pour être logique, elle doit s'accompagner de la limitation du nombre des jeunes gens admis à l'étude de la pharmacie. Les conditions de la Chine sont trop spéciales pour que des termes de comparaison puissent être recherchés à l'extérieur. » [1016]

En ce qui concerne les pharmaciens russes, d'après le règlement sur l'exercice de la pharmacie élaboré entre 1935 et 1936 après consultation de la Société Médicale Russe de Shanghai, c'est le grade de 'Pomochnick Provisora' qui autorise à gérer une pharmacie ; les diplômes de 'Pomochnick' donnent droit, selon la Société Médicale, à la gérance de pharmacies dans les petites villes et les hôpitaux militaires, ce qui entraîne une confusion entre le grade de 'Pomochnick Provisora' et celui d''Aptekarski Pomochnick'. Or, le docteur Rabaute s'aperçoit que le terme officiel déterminant la qualité de pharmacien en Russie est 'Aptekarski Pomochnick' ; à sa demande, la municipalité française change donc les termes du règlement et reproche à la Société Médicale de l'avoir induite en erreur. [1017] A partir de 1937, seules les personnes ayant obtenu ce titre sont autorisées à ouvrir une pharmacie dans la Concession française ; [1018] leur nombre

[1014] AMS, U38 5 10, *Modification au règlement sur l'Exercice de la Pharmacie, Ordonnance consulaire du 22 décembre 1938*.

[1015] AMS, U38 5 28, *Lettre de G.Cattand, conseiller juridique de la Concession française de Shanghai, au directeur de l'hygiène publique et de l'assistance à Shanghai, le 13 décembre 1938*.

[1016] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°37, *Lettre du directeur des services d'hygiène et d'assistance publique au directeur général des services municipaux, le 30 avril 1938*.

[1017] AMS, U38 5 28, *Lettre du docteur Tarle, président de la Société des Médecins Russes, au Conseiller juridique de la Concession française, le 23 octobre 1935. Lettre du directeur des services municipaux au président de l'Association Médicale Russe, le 22 février 1937*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

baisse alors sensiblement : pour douze pharmacies russes en 1934, la Concession n'en compte plus que dix ; les autres pharmacies modernes comprennent quatre françaises, une japonaise, une coréenne et treize chinoises ; [1019] elles se situent principalement sur l'avenue Joffre tandis que celles gérées par des propriétaires chinois se répartissent entre la rue Joffre, la rue Montauban (Sichuan nan lu), la rue Saïgon (Guangxi nan lu), la rue Weikwei (Ninghai dong lu), l'avenue Foch (Yanan zhong lu) et la route du Père Robert (Ruijiner lu).

Une habitude qui déroute l'administration française est le fait que des médecins chinois vendent des remèdes traditionnels dans la rue, comme le décrit le docteur Malval : « Etalage complexe qu'il porte dans une valise et déballe à même le trottoir ou qu'il roule sur un chariot garni de vitrines. Végétal pour les trois-quarts, l'arsenal thérapeutique consiste en un choix de drogues brutes et une file de récipients. Le tout en rapport avec le standing et la capacité de transport du praticien. D'aucuns coiffent l'étalage d'un portique de bambou où sont pendues les pièces rares : tiges, pseudo-ginseng, tubercules…Tous ont un outillage sommaire pour hacher, piler, voire dissoudre la préparation », [1020] méthodes de travail qui apparaissent aux étrangers comme d'un autre âge.

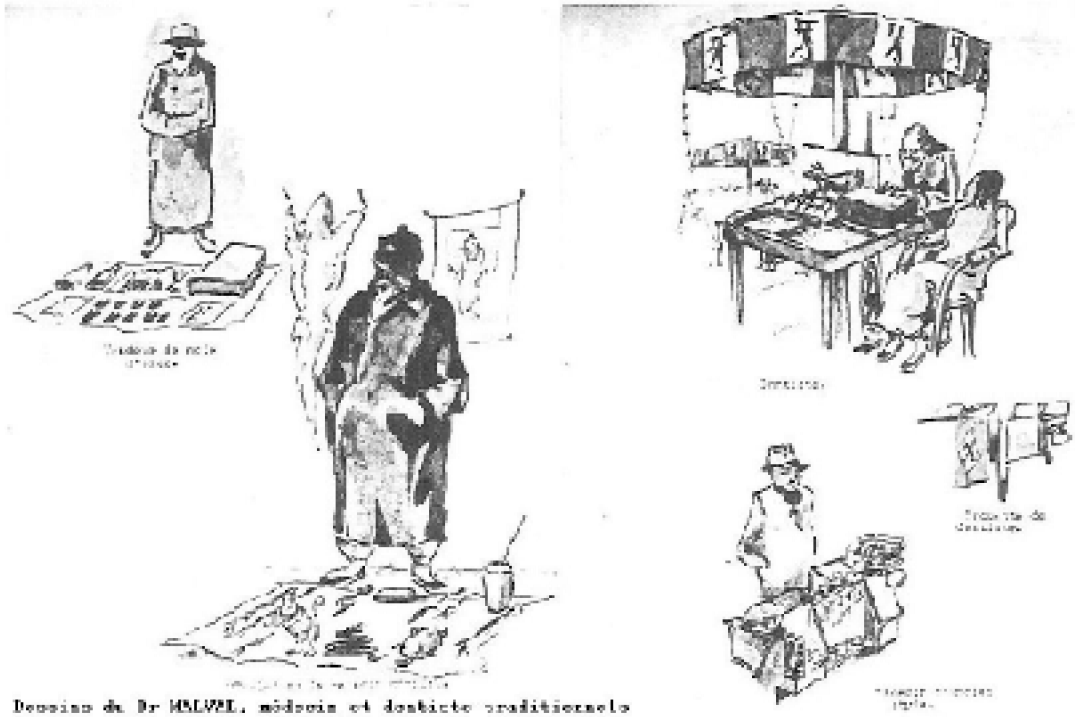

Dessins du Dr MALVAL, médecin et docteur traditionnels

A Shanghai, les débits de tabac vendent également des médicaments pour les maux courants, comme le traitement des céphalées, de la fièvre, des maux d'estomac et autres

[1018] AMS, U38 5 28, *Lettre du directeur des services municipaux au président de l'Association Médicale Russe, le 22 février 1937. Communication de l'administration municipale du 26 mars 1937 relative au diplôme requis pour les pharmaciens russes*.

[1019] AMS, U38 5 28, *Liste des Pharmacies modernes dans la Concession française, juin 1935.*

[1020] Achives privées de Louis Malval, *Dessins et écrits du docteur Malval*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

mais, suite à la réglementation française de 1936, ils ne peuvent plus délivrer de préparations pharmaceutiques. L'association des fabricants de remèdes et de médicaments de Shanghai réagit et adresse une lettre de doléances à la municipalité française, [1021] invoquant l'utilité pour la population chinoise de se procurer des médicaments et des remèdes dans les magasins de tabac pour pallier l'absence de pharmacies dans certains quartiers ; d'autre part, le règlement municipal a des répercussions sur les bénéfices de ces fabricants, commerçants et médecins. Pour le justifier, la municipalité objecte le danger que présente la vente libre de médicaments pour la santé des malades qui les prennent de manière inappropriée sans se conformer à une prescription médicale, et sa volonté de surveiller les médicaments vendus pour éviter que des produits nocifs soient mis sur le marché. A partir de 1931, les agents de la police et les inspecteurs sanitaires découvrent lors de leurs enquêtes la vente illicite de médicaments traditionnels ou occidentaux non conformes, ainsi que de drogues fabriquées par des pharmacies situées dans la Concession. Par ailleurs, la forte concurrence entre les pharmacies amène certains responsables à vendre des produits de mauvaise qualité, à remplacer dans les ordonnances certains articles chers qu'ils ne possèdent pas, par d'autres à bas prix, et, parfois, à vendre des stupéfiants. [1022]

Une troisième difficulté concerne la différence de vision entre les tenants d'une médecine 'scientifique' qui ne tolèrent que la pharmacie 'moderne' et les 'empiristes' qui reconnaissent le pouvoir curatif de la pharmacopée traditionnelle. Le contrôle des produits pharmaceutiques est exercé à la fois par les services de police et ceux de l'hygiène publique : les inspecteurs sanitaires se rendent dans les pharmacies, effectuent des prélèvements et envoient des échantillons au laboratoire municipal. Les archives ne contiennent aucun dossier concernant des pharmacies européennes ou américaines ; plutôt qu'une totale absence d'infraction, sans doute peut-on voir là la confiance des services municipaux dans la qualité des praticiens de formation occidentale ou une volonté délibérée de ne pas nuire au commerce des pharmacies occidentales, allégeant leur surveillance. Les pharmacies tenues par des propriétaires chinois sont, elles, l'objet de nombreux rapports. En mai 1933, les services sanitaires ordonnent la fermeture d'un établissement chinois, situé rue Amiral Bayle (Huangping nan lu), qui fabrique des comprimés de quinine sous-dosés. [1023] En octobre 1940, un médecin chinois perd sa licence pour avoir fabriqué des médicaments de 'désintoxication' contenant de la morphine, ce qui constitue une infraction pour les inspecteurs, [1024] bien qu'il soit difficile de savoir s'il s'agit de drogues véritables ou de médicaments pour pallier les crises de manque. Suite aux contraintes imposées par les règlements de la municipalité française,

[1021] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°37, *Lettre de l'association des fabricants de remèdes et de médicaments de Shanghai à la municipalité française, le 22 février 1937*.

[1022] AMS, U38 5 28, *Rapport du docteur Rabaute, directeur des services d'hygiène et d'assistance publique, le 9 juillet 1934*.

[1023] ADN, Fonds Shanghai, Série A Noire, n°37, *Rapport du docteur Rabaute au directeur général des services municipaux, le 20 mai 1933.*

[1024] AMS, U38 5 671, *Lettre du directeur des services d'hygiène et d'assistance publique au Consul de France, le 14 octobre 1940*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

le docteur Malval, qui présente en détail le fonctionnement d'une pharmacie chinoise de la Concession internationale, se demande si la médecine traditionnelle va perdurer : « Telles sont les silhouettes des vieux confrères chinois et quelques gestes de la profession. Hâtons-nous de les noter tant que persiste leur survie. » [1025] La municipalité française semble considérer la médecine et la pharmacopée chinoises comme des vestiges d'un autre âge appelés à être remplacés à terme par la médecine occidentale ; elle souhaite la voir 'évoluer' et 'fonctionner selon de nouveaux codes', ce qui revient à la rejeter ; son attitude découle d'un système de pensée rationaliste pour qui la pratique médicale doit passer par une codification scientifique. Une étude de Hsiang-Lin Lei révèle que les médecins 'scientifiques' écartent de leur champ d'étude et d'action les médicaments traditionnels car leur élaboration ne suit pas la procédure adoptée par les médecins occidentaux, [1026] les médecins 'empiriques' se basant sur leur expérience et non sur une méthodologie scientifique avec contrôles en laboratoire et essais sur les animaux. Selon le milieu scientifique dominant, l'efficacité d'un remède ne suffit pas pour qu'il soit commercialisé, aussi les médecins chinois doivent-ils intégrer le réseau de recherche et le langage scientifique pour que leur savoir soit pris en compte. Ainsi, certains remèdes chinois, pourtant efficaces, sont méprisés ; Hsiang-Lin Lei cite l'exemple du Changshan, médicament chinois agissant contre la malaria rejeté par les médecins chinois de formation occidentale, comme le chimiste Xu Zhifang, qui, guéri par le Changshan, n'ose témoigner des bienfaits de ce remède chinois de peur d'être déconsidéré et mis à l'écart face à l'hégémonie de la recherche scientifique. [1027]

[1025] Archives privées de Louis Malval, *Dessins et Ecrits du docteur Malval*.

[1026] Hsiang-Lin Lei, '*When Chinese Medicine encountered the State: 1910-1949'*, PhD. University of Chicago, 1999, pp 229-233, p 252.

[1027] Hsiang-Lin Lei, '*When Chinese Medicine encountered the State: 1910-1949'*, p 262.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

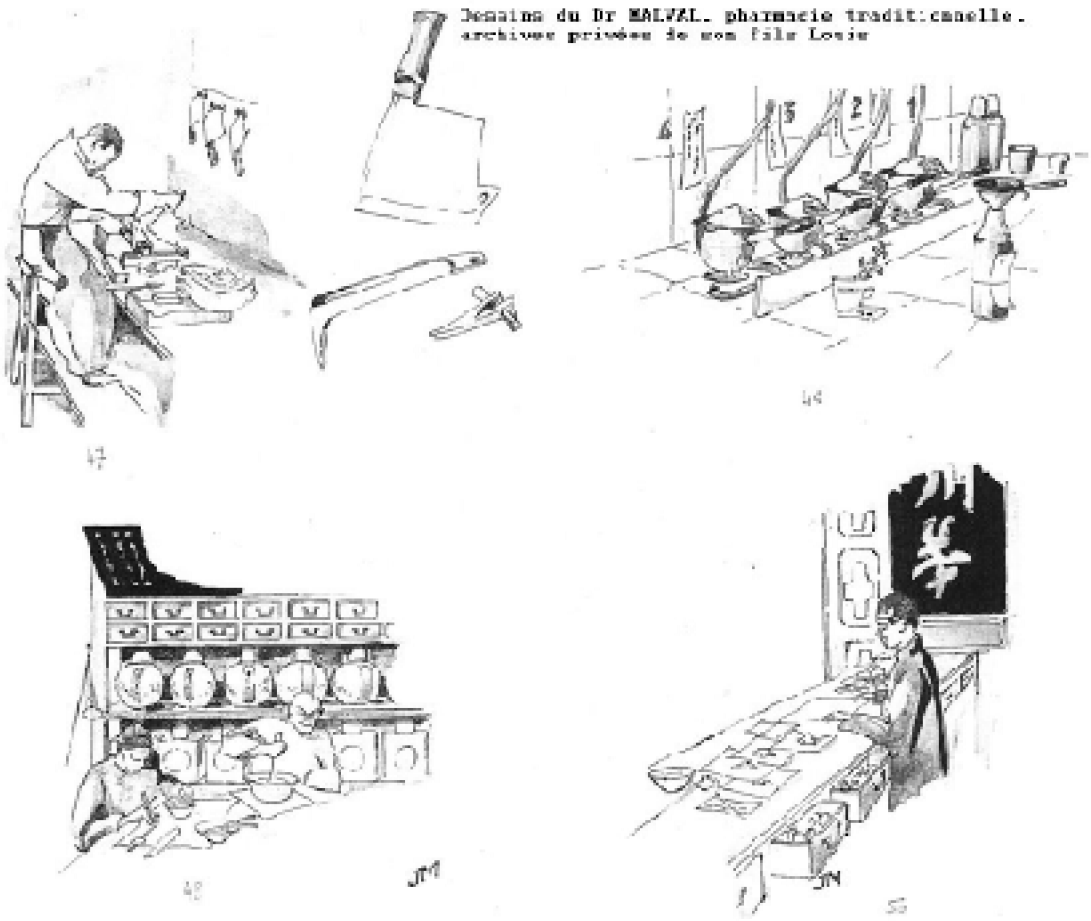


L'homme d'affaires Xu Guanqun, lui, a une autre approche : au lieu de dénigrer la médecine chinoise, il considère les médecins chinois traditionnels comme des clients potentiels pour les médicaments modernes qu'il vend et veut les séduire par ses arguments marketing. En raison d'une demande accrue en médicaments, la majorité des grandes sociétés pharmaceutiques chinoises prospèrent durant la guerre, mais le succès de Xu surpasse les autres firmes : il fonde des laboratoires pharmaceutiques, effectue des recherches pour créer des médicaments et s'appuie sur les techniques modernes de commercialisation pour les vendre, démontrant ainsi compatibilité entre la science moderne et la culture traditionnelle chinoise ; dans le même sens, il fonde un journal destiné aux médecins chinois pour les convaincre d'employer ses médicaments, utilise la publicité et forme ses pharmaciens et ses responsables de vente afin qu'ils soient compétitifs sur le marché. [1028] La science est pour lui un moyen de réussite économique ; son objectif étant avant tout de développer sa société sans considération politique, il établit des relations avec les différents dirigeants qui se succèdent, des leaders nationalistes aux autorités japonaises.

[1028] Article de Sherman Cochran, *Marketing Medicine across Enemy Lines, Chinese Fixers and Shanghai's Wartime Centrality*, *in* Christian Henriot, Wen-hsin Yeh, eds, *In the Shadow of the Rising Sun , Shanghai under Japanese Occupation* , Cambridge University Press, 2004, pp 66-89.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

D'un côté, les médecins chinois de formation occidentale demandent au gouvernement nationaliste de Nanjing de développer une industrie pharmaceutique moderne et des instituts de recherche pour devenir autonomes, de l'autre les médecins chinois évoquent les graves difficultés qui surviendraient si la médecine chinoise venait à disparaître. En outre, certains médicaments occidentaux pourraient devenir inaccessibles en raison de la guerre. [1029] En effet, à la fin des années 30, lorsque le gouvernement s'enfuit dans le sud-ouest de la Chine, la majorité de son personnel est touchée par la malaria, mais les Alliés ne peuvent plus s'approvisionner en quinine en raison de l'occupation des Indes néerlandaises par les Japonais, ce qui décide un groupe de médecins chinois de formation occidentale à chercher des substituts à la quinine parmi les remèdes chinois. [1030] Pour sa part, le docteur Mankiewicz, professeur de microbiologie à l'université l'Aurore, cherche un substitut à la pénicilline pour soigner le Frambasia dû au Treponema Pertenue [1031] et écrit avec le médecin Ou, professeur de physiologie à l'université l'Aurore, un article relatif à la « classification des principes pharmacologiques anciens de la Chine ». Pendant la guerre, l'intérêt à l'égard de la médecine chinoise se développe donc ; des échanges commençant à s'établir entre les différents groupes médicaux de Shanghai, en avril 1942, est inaugurée au Musée Heude par le consul De Margerie, une 'Exposition de matière médicale chinoise', organisée en collaboration avec la Faculté de Pharmacie de l'Université franco-chinoise, la 'Chinese Medical Association', la 'Medical Research Society', et le docteur Read du 'Leister Institute' ; [1032] elle met en valeur les bienfaits des plantes médicinales chinoises qui, précise le Père Le Roy pour convaincre les plus sceptiques, ont été scientifiquement prouvés ; le Père jésuite fait l'éloge de la médecine chinoise et de sa pharmacopée dans des articles illustrés de dessins du docteur Malval publiés dans le Journal de Shanghai. En fait, les Jésuites de l'Aurore se sont très tôt intéressés à la civilisation chinoise, mais ils ne le montrent que tardivement à travers l'exposition du Musée Heude et c'est à cette occasion que le Père le Roy publie un livre sur la médecine chinoise qui permet de la faire connaître au public français.

[1029] Hsiang-Lin Lei, '*When Chinese Medicine encountered the State: 1910-1949'*, p 229.

[1030] Hsiang-Lin Lei, '*When Chinese Medicine encountered the State: 1910-1949'*, p 229.

[1031] *Le docteur Mankiewicz rapporte que cette maladie est transmise par les mendiants qui maintiennent à vif leurs plaies pour obtenir de l'argent des commerçants effrayés de leur présence devant leur magasin*.

[1032] ADN 1 PER 163, le *Journal de Shanghai, le 12 avril 1942*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

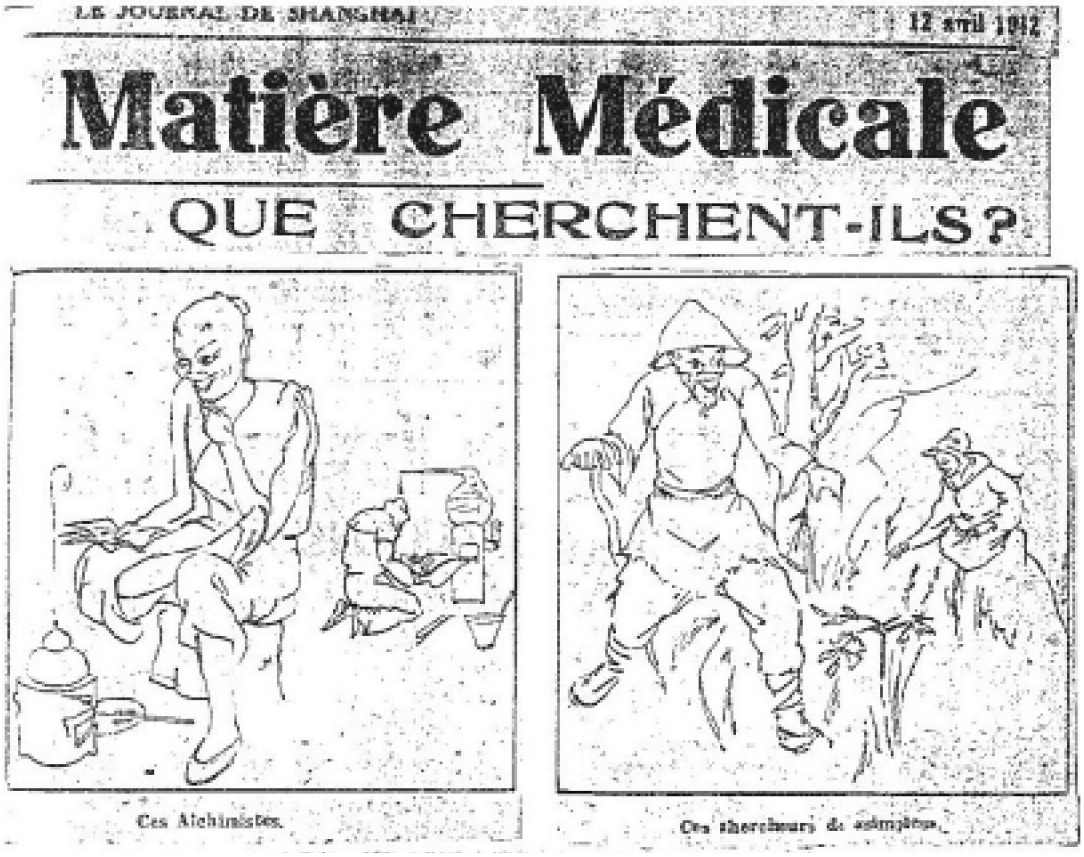
LE JOURNAL DE SHANGHAI 12 avril 1942

Matière Médicale

QUE CHERCHENT-ILS?

Ces Alchimistes.

Ces chercheurs de substances.

*Dessins du Dr Malval dans 'Le Journal de Shanghai' du 12 avril 1942*

Dessins du Dr. Malval

Ce Chimiste qui fait des extraits d'animaux ?

...z le voir au Musée Heude, à l'exposition de matière médicale chinoise.

Au départ, les Occidentaux s'intéressent peu, si ce n'est pour s'en méfier, à la médecine chinoise et la municipalité promulgue une réglementation contraignante pour ses praticiens, leur imposant de fournir un diplôme alors que la transmission du savoir

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

médical est basée sur l'apprentissage de maître à élève et ne s'effectue pas au sein d'écoles. [1033] La seule école de médecine chinoise reconnue par le gouvernement chinois, est le 'Shanghai Technical College of Chinese Medicine' (Shanghai zhongyi zhuanmen xuexiao), fondée en 1915 durant une période de chaos politique et administratif, qui sera, jusque dans les années 30, à délivrer une licence officielle, une infime étant formée par le Taixiyuan, l'Académie de médecine impériale jusqu'en 1928. [1034] Ce n'est qu'après la fondation du ministère de la Santé chinois en 1928, que des mesures sont prises pour s'aligner sur les règlements occidentaux, ceux qui désirent être accrédités par le gouvernement chinois devant passer un examen oral et un écrit organisé une fois par an par la section des Affaires Médicales du Bureau Sanitaire ; [1035] les candidats sont testés sur leurs connaissances des canons médicaux chinois, le Huangdi neijing, le Nanjing et le Shanghan Lun, et sur l'enseignement portant sur les maladies infectieuses, la gynécologie, et la dermatologie. L'idée que la médecine scientifique, plus efficace, supplantera à terme les médecines indigènes est cependant admise par les responsables français jusqu'à ce que la guerre remette en cause la position privilégiée des Occidentaux : tandis que le travail des médecins français s'alourdit en raison du contexte d'insécurité et de l'accroissement des effectifs policiers, la municipalité française doit limiter ses dépenses ; les médicaments étant rares et chers, les regards se tournent vers la médecine chinoise qui, espère-t-on, pourra offrir des alternatives à cette pénurie.

D'autre part, le Mouvement du 4 mai 1919, soutenu par Kang Youwei chef de file d'un grand mouvement réformateur (1858-1927) et son disciple Liang Qichao (1873-1929), intellectuels chinois interpellés par la réussite des réformes menées au Japon sous la Restauration Meiji et qui veulent engager leur pays une voie similaire, prône l'acquisition du savoir occidental comme moyen de moderniser le pays et, en conséquence, renforcer la nation. De célèbres intellectuels marxistes, comme Lu Xun (1881-1936) et Lao She, répandent l'idée que la médecine traditionnelle est basée sur la superstition et des théories fantaisistes, [1036] dénigrement auquel ont contribué des médecins chinois de formation occidentale comme Yu Yunxiu (1879-1954), diplômé de l'université médicale d'Osaka et éditeur du China Medical Journal, qui a voulu en 1929 faire passer une loi interdisant la médecine chinoise. [1037] En réaction, les médecins traditionnels se rassemblent au sein d'un mouvement de défense de la médecine 'nationale' qui suscite assez de soutien pour stopper les mesures du ministère de la Santé, et parallèlement, créent des associations médicales et des centres de recherche dont le but est de

[1033] Huanguang Jia, '*Chinese medicine in post-Mao China : Standardization and the contexte of modern science'*, Ph.D Chapel Hill, North Carolina, 1997, pp 25-26.

[1034] Florence Bretelle-Establet, '*La Santé en Chine du Sud à la fin de l'Empire et au début de la République*', thèse de doctorat, Paris, université Paris VII, 1999.

[1035] Florence Bretelle-Establet, '*La Santé en Chine du Sud à la fin de l'Empire et au début de la République*', p 284.

[1036] Paul U.Unschuld, *Medicine in China. A History of Ideas* , Berkeley, University of California Press, 1985, p 247. Huanguang Jia, '*Chinese medicine in post-Mao China : Standardization and the contexte of modern science'*, Ph.D Chapel Hill, North Carolina, 1997, pp 145-150.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

moderniser leurs structures institutionnelles et d'obtenir des aides gouvernementales. [1038]

Après la victoire des communistes, certains intellectuels chinois, comme Guo Moruo qui participe à l'élaboration de la politique de santé du nouveau gouvernement, prônent l'acquisition de la science et de la démocratie avec l'application de la médecine occidentale à l'échelle nationale ; ce qui montre que l'institutionnalisation de la médecine chinoise par les communistes, qui se prévalent d'être les défenseurs de la culture chinoise, s'est réalisée au travers de voix discordantes : [1039] au début de l'ère maoïste, la médecine chinoise est maintenue car elle sert à valoriser l'identité nationale, à neutraliser les aspects étrangers de la médecine scientifique, et, surtout, à assurer des soins médicaux à un coût moins élevé ; mais ce qui change c'est que, pour la première fois de son histoire, la médecine chinoise est standardisée et institutionnalisée et qu'elle doit fonctionner en coopération avec la médecine occidentale. [1040]

Pour Bridie Andrews, les innovations imposées à la médecine chinoise sous peine d'éradication ont été bénéfiques ; critiquée pour ses remèdes secrets et son fonctionnement axé sur la seule réputation des médecins, la médecine chinoise ne repose pas sur des bases assez solides pour s'apparenter à un système moderne. A la fin des années 20 et au début des années 30, les transformations réalisées par des médecins chinois réputés, comme He Lianchen, ont apporté un champ et une homogénéité théorique à la médecine chinoise qui a gagné en cohérence ; [1041] on peut aussi considérer certains avantages amenés par ces réformes, comme celui découlant de l'obtention d'une licence, qui permet aux médecins chinois de se prévaloir, à travers cette reconnaissance officielle, de leurs compétences et de leur sérieux, et leur permet de supplanter leurs concurrents sans diplômes. [1042]

[1037] Bridie J. Andrews, *From Case records to case histories : the modernisation of a Chinese medical genre, 1912-1949*, pp 324-336, *in* Elisabeth Hsu, ed., *Innovation in Chinese Medicine* , Needham Research Institute Studies, University of Cambridge, 2001.

[1038] Huanguang Jia, '*Chinese medicine in post-Mao China : Standardization and the contexte of modern science'*, pp 151-152.

[1039] Huanguang Jia, '*Chinese medicine in post-Mao China : Standardization and the contexte of modern science'*, p 22.

[1040] Ralph C. Croizier, *Traditional Medicine in Modern China. Science, Nationalism, and the Tensions of Cultural Change* , Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1968; Paul Unschuld, *Medicine in China: a History of Ideas* , Berkeley, California University Press, 1985; Judith Farquhar, *Knowing Practice. The Clinical Encounter of Chinese Medicine* , Boulder, San Francisco, Oxford, Westview Press; Elizabeth Hsu, *The Transmission of Chinese Medicine* , Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

[1041] Bridie J. Andrews, '*From Case records to case histories : the Modernisation of a Chinese medical genre, 1912-1949'*, pp 335-336.

[1042] Ruth Rogaski, '*From Protecting Life to Defending the Nation : The Emergence of Public Health in Tianjin, 1859-1953'*, Ph.D. Yale University, 1996, p 284.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

# 5.3. La transmission du savoir médical français à travers l'université l'Aurore

## 5.3.1. Les idées qui fondent l'éducation française en Chine

Pour les acteurs de la présence française à Shanghai, l'action éducative est primordiale quand il s'agit de former une élite chinoise favorable à la France et à sa vision pour concurrencer les autres nations occidentales comme l'Angleterre, les États-Unis ou l'Allemagne. En 1908, dans La dépêche de Toulouse, M. Aulard, président de la mission laïque française qui gère les établissements laïques d'Orient (tel celui de Beyrouth), accepte de patronner un projet visant à fonder une université française à Shanghai, projet mis en œuvre par le Consul général de Shanghai, M. Ratard, qui voit beaucoup d'avantages pour la France dans le fait d'assurer un enseignement laïque aux Chinois selon la vision civilisatrice de l'Occident : « C'est là le moyen le plus rapide de faire reconnaître pacifiquement aux indigènes de tous pays la supériorité de la civilisation européenne. C'est aussi le plus grand service que l'on puisse leur rendre que de les affranchir de l'emprise souvent barbare autant qu'insuffisante de leurs patriciens. » ; [1043] les Concessions pourraient, grâce à la formation de jeunes chinois, influencer à travers eux la conduite des affaires publiques chinoises et Shanghai, centre économique et intellectuel, serait à même de trouver son public : « nous avons besoin de nous créer dans le corps des lettrés et des mandarins, qui constituent la classe dirigeante en Chine, une clientèle qui, formée dans nos écoles nous soit et nous demeure sympathique». [1044]

## 5.3.2. Une initiative des Jésuites

Au début du XXème siècle, s'est engagée une réflexion sur l'enjeu, pour la France, de mener des projets éducatifs en Chine, œuvre conduite par les Jésuites dans la seconde moitié du XIXème siècle ; au départ, leurs actions, ouverture d'hôpitaux et d'asiles pour déshérités, s'adressent essentiellement aux pauvres mais ils souhaitent, par la voie de l'éducation, toucher les hautes classes de la société et, comme l' explique le Père Lebreton, grâce à la création d'une université, les étudiants chinois « connaîtraient mieux les missionnaires. Parmi ces jeunes gens, ils s'en trouveraient qui auraient le courage de braver les obstacles et de se faire franchement chrétiens, quel bien pour la cause de l'Église, surtout s'ils arrivent à fonder une famille chrétienne en maintenant leur rang social ; voilà donc l'Église entrant dans la meilleure société chinoise ; elle n'est plus une religion étrangère bonne pour les mendiants qui ont besoin de la protection ou des

[1043] AMS, U38 1 2775, *Séance du CAM, le 24 avril 1907*.

[1044] AMS, Q244 4, *La dépêche, Article de A.Aulard 'Opinions', 1908*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

aumônes des Européens. »[1045]

Les étudiants ne sont pas obligés de suivre une formation théologique ni de se convertir afin de ne pas éveiller de sentiment de xénophobie et d'élargir leur champ d'influence. Toutefois, le travail des Jésuites reste sous-tendu par le but de convertir la Chine au catholicisme, même si cela prend du temps ; les professeurs savent qu'il est difficile pour un jeune de défier ses parents et de renier ses coutumes, d'autant plus s'il vient de provinces avoisinantes, moins en contact avec le catholicisme. Le Père Lebreton, de l'université l'Aurore, souligne, dans un article de 1928, l'objectif du travail apostolique poursuivi : « pour que l'Église puisse s'établir en Chine il faut qu'il y ait des chrétiens de toutes les conditions sociales et qu'ils puissent s'y faire respecter afin d'exercer quelques influences autour d'eux. Offrir une école catholique à ceux qui sont en état de suivre des études supérieures était donc une nécessité si on ne voulait pas les condamner à s'en passer ou à aller les chercher ailleurs, dans des écoles protestantes » ;[1046] de fait, les étudiants chinois qui s'inscrivent à l'Aurore le font afin de recevoir un enseignement de qualité et d'origine occidentale, non par conviction religieuse. Les étudiants chinois profitent du dynamisme économique et culturel de la ville et valorisent l'enseignement occidental, mais restent réceptifs aux mobilisations politiques qui secouent Shanghai, quitte à renier leurs professeurs et leurs années d'études pour répondre aux appels à la révolte contre l'impérialisme. Un diplôme obtenu dans une université de langue anglaise apparaît cependant comme une meilleure garantie pour trouver un bon emploi, le nombre des entreprises anglo-saxonnes étant plus élevé et le commerce anglais dominant le monde des affaires shanghaien.

### 5.3.3. L'université l'Aurore et le soutien financier du MAE

En juillet 1898, Liang Qichao sollicite l'Ambassadeur français de Beijing afin qu'il demande aux responsables catholiques en Chine de permettre à Ma Xiangbo, un écrivain réformateur, de diriger dans la capitale un collège formant des traducteurs ; les autorités religieuses soutiennent d'autant plus ce projet que Ma Xiangbo est un ancien Jésuite mais que le collège soit fondé à Shanghai et placé sous la direction de la mission du Jiangnan. Le projet reste sans suite et Ma Xiangbo se retire à l'orphelinat de Tushanwan, près de Shanghai ; en 1902, il enseigne aux élèves du Collège Polytechnique de Nanyang, une institution chinoise ; quand, en 1903, une grève éclate qui le paralyse, les élèves poussent Ma à créer sa propre école : c'est l'Aurore, qui fonctionne dans les locaux de l'observatoire de Xujiahui, où les Jésuites peuvent participer, en français, à l'enseignement ; mais Ma et ses élèves préfèrent l'anglais qui peut leur assurer davantage d'opportunités de travail ou d'échanges avec des universités anglo-saxonnes prestigieuses ; de plus, les étudiants veulent participer à l'administration de l'école, à quoi les Jésuites s'opposent. En 1905, Ma et ses étudiants décident de se séparer des Jésuites et de créer leur propre université, 'Fudan'. Les Jésuites, pour leur part, reprennent dans le courant de l'année les cours à l'Aurore qui représente l'université

[1045] AMS, Q244 8, '*Travail apostolique à l'Aurore', Père Lebreton, 1928*.

[1046] AMS, Q244 8, '*Travail apostolique à l'Aurore', Père Lebreton, 1928*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

française la plus importante en Chine. [1047]

Les étudiants chinois de l'université l'Aurore viennent principalement de familles aisées, et on peut supposer qu'il en est de même pour sa 'rivale' protestante ; au début du siècle, ils achevaient rarement leurs études : certains, issus de famille mandarinale, ne pouvant plus bénéficier du support financier de leur père, « ruiné par la révolution de 1911 et les guerres continuelles qui ont suivi » ; [1048] trouvaient rapidement du travail grâce à leur formation à l'Aurore et se contentaient d'un emploi, certes bien rémunéré, mais modeste par rapport à celui qu'ils auraient pu obtenir une fois diplômé. Dans les années 20, les diplômés augmentent, ce qui rassure son directeur : » Après tant de tâtonnements et d'efforts, on peut croire que l'Aurore a trouvé le genre d'enseignement qui convient aux jeunes chinois des hautes classes, et qu'elle n'a plus qu'à le perfectionner.» [1049] Ils arrivent de toutes les provinces de Chine ; ils sont deux cent quatre-vingt en 1920, trois cent quatre vingt douze en 1924 [1050] ; formés en langue française et selon une méthodologie française dans les domaines du droit, de l'économie, de la médecine, de la mécanique, les étudiants diplômés s'assurent un avenir prometteur au sein des entreprises étrangères, des banques ou des institutions chinoises. L'organisation et le contenu des cours sont similaires à ceux proposés en France et les élèves formés par des professeurs étrangers, ce qui permet de solliciter du ministère des Affaires étrangères la reconnaissance des diplômes de l'Aurore en France, accordée en 1929. [1051] Voici, à titre d'exemples, quelques-unes des positions occupées par d'anciens étudiants : directeur du Bureau du Cadastre chinois, consul nommé à Paris, directeur du bureau des Sciences naturelles au ministère de l'Agriculture et du Commerce, géologue, ingénieur à l'usine des eaux de Zhabei, ingénieur à la municipalité chinoise, etc. [1052] Les diplômés de la faculté de sciences exactes trouvent des emplois d'ingénieurs : directeur du service magnétique de l'Observatoire de Qingdao, astronome au sein de cet observatoire, professeur de physique à l'université de Chengdu, astronome au Bureau de recherche scientifique à Nanjing.

Les Jésuites ont joué un rôle important dans la connaissance de la civilisation chinoise, la transmission du savoir français et l'action philanthropique auprès de la population chinoise ; dans les moments de crise, ils se mobilisent : en 1937, le Père

[1047] Lewis Pyenson, *Civilizing Mission : Exact sciences and French overseas expansion, 1830-1940* , London, Johns Hopkins University Press, 1993, p 194. Martine Raibaud, '*L'enseignement catholique en Chine sous la République de 1912 à 1949*.' thèse de doctorat, Paris VII, 1991, pp 156-172.

[1048] AMS, Q244 14, Extrait des '*Relations de Chine*' : '*Une Université en Chine, l'Aurore de Shanghai', 1925.*

[1049] AMS, Q244 14, Extrait des '*Relations de Chine*' : '*Une Université en Chine, l'Aurore de Shanghai', 1925.*

[1050] AMS, Q244 8, *Lettre du Père Germain, le 27 août 1928*.

[1051] AMS, Q244 44, *Cabinet du Ministre de l'Instruction Publique à M. de Goth, 1er président honoraire, le 30 mai 1929.*

[1052] AMS, Q244 23, *Anciens de l'Aurore. Q244 14, Extrait des relations de Chine, avril 1925 : 'Une Université française en Chine, l'Aurore de Shanghai'*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Jacquinot est parvenu à convaincre les Japonais de créer une zone neutre qui accueille environ deux cent mille civils et ce sont les étudiants en médecine de l'Aurore qui soignent les blessés militaires et civils dans des salles aménagés à cet effet. Le gouvernement français, qui souhaite agir auprès de la jeunesse chinoise à travers l'Aurore, finance l'université pour susciter un sentiment de reconnaissance et d'attachement à l'égard de la France que les étudiants diffuseraient au sein du gouvernement et de la société chinoise.

A partir de 1913, le ministère des Affaires étrangères soutient l'université l'Aurore en lui versant une allocation annuelle de 1.000 francs ; la municipalité française de Shanghai verse 3.000 francs en 1915 pour permettre le transfert du Musée d'Histoire Naturelle, situé à Xujiahui, dans les locaux de l'université ; en 1916, l'Aurore reçoit une aide de15.000 francs et en 1917 de 25.000 francs, tandis que le ministère de l'Instruction publique lui accorde 5.000 francs. En 1918, le corps professoral, dont le salaire est payé par le MAE à la demande de la mission, compte quatorze jésuites, deux docteurs en droit, Bazin et Barraud, deux médecins militaires, Sibiril et Florence, deux ingénieurs civils, nombre qui augmente à mesure que celui des étudiants s'accroît. Aux environs de 1920, une faculté indépendante pour les sciences exactes voit le jour grâce à plusieurs aides : 30.000 francs pour la création de laboratoires, 90.000 francs pour les chaires d'enseignement, et 450.000 francs pour le capital de fonctionnement ; le gouvernement français octroie aussi six bourses d'étude en France dont le montant ne couvre pas l'ensemble des frais, mais permet à l'étudiant soutenu financièrement par sa famille de poursuivre son cursus en France. [1053] En 1925, le recteur de l'université reconnaît la part essentielle que joue le gouvernement dans le fonctionnement de l'université : « Les subsides du gouvernement français couvrent, en partie, les frais énormes occasionnés par les honoraires de nos professeurs laïcs, par nos constructions, nos laboratoires, nos bibliothèques. Disons plus : ils permettent à l'université, dans la crise financière actuelle, de ne pas suspendre ou ralentir sa marche. » [1054] En contrepartie, le MAE, pour contrer l'influence prépondérante des Américains à travers la fondation Rockefeller, exige de garantir le caractère français de l'université : le directeur et les professeurs doivent être de nationalité française et diplômés d'universités ou de grandes écoles françaises. Le ministère de l'instruction publique reconnaît l'équivalence du certificat secondaire délivré par l'Aurore avec le baccalauréat français. [1055]

L'attrait exercé par l'enseignement en anglais, qui offre plus de perspectives d'emplois, limite l'influence française dans le domaine éducatif au début du siècle comme dans les années 30. Charles Grosbois, directeur de l'éducation dans la Concession française, exprime dans un rapport daté du 16 juillet 1937 son inquiétude sur la place insignifiante de la langue française en Chine ; il presse le gouvernement français de s'engager davantage dans le domaine éducatif et rappelle les efforts fournis par la municipalité française qui verse annuellement 127.000 $ à l'université l'Aurore et à l'Institut franco-chinois, [1056] attachée à la réussite de ces deux institutions ; l'Aurore, plus

[1053] AMS, Q 244 8, *J. de la Servière, 1920*.

[1054] AMS, Q244 14, *Extrait des 'Relations de Chine'. 'Une Université en Chine, l'Aurore de Shanghai', 1925*.

[1055] Lewis Pyenson, Op.cit., p 196-197.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

particulièrement, procure une grande fierté aux administrateurs français en raison de la qualité de l'enseignement et de ses professeurs qui assurent l'attachement et la reconnaissance des élèves, mais durant les périodes de mobilisation politique la fidélité à la nation chinoise l'emporte. Quelques témoignages de Jésuites et de professeurs comme les docteurs Malval, Calame et Mankiewickz révèlent leur grand respect à l'égard des étudiants chinois, peut-être dû à leur formation et à leur contact quotidien avec les élèves : on ne trouve dans leurs écrits aucune trace de jugements hâtifs ou de préjugés faciles. Toutefois, les étudiants sont réceptifs aux mouvements sociaux qui éclatent à Shanghai : à la suite de l'octroi au Japon des possessions territoriales allemandes en Chine à la fin de la première guerre mondiale, le Père Henry, recteur de l'université, cite une grève de deux cent quatre-vingt étudiants provoquée par le mouvement du 4 mai 1919. Le 30 mai 1925, le Père Scellier voit les étudiants se rallier à la mobilisation populaire générale autour de la mort de grévistes chinois tués par des agents de police de la Shanghai Municipal Police ; l'université doit fermer ses portes jusqu'à la rentrée suivante. La crise est plus grave en mars 1927, lors de l'insurrection des communistes à Shanghai et de leur répression sanglante par le Guomingdang. L'hostilité des étudiants chinois se fait particulièrement sentir pendant cette période : « Quel retournement douloureux ! Plusieurs de ces étudiants, bien encore si polis et par lesquels tant de dévouement s'était exprimé, passaient aujourd'hui devant eux presque haineux» ; [1057] mais la crise se termine et les cours reprennent un mois plus tard.

Après 1927 et malgré de graves difficultés financières, le gouvernement nationaliste de Nanjing prend davantage d'initiatives institutionnelles dans le domaine de la santé : ouverture de plusieurs écoles nationales de médecine, fondation d'hôpitaux et mise en œuvre de programmes de santé publique. Le renforcement de la législation oblige l'université l'Aurore à s'enregistrer auprès du gouvernement de Nanjing qui exige une direction sino-étrangère pour les universités occidentales en Chine ; en septembre 1931, après inspection par quatre délégués du ministère de l'Éducation, le conseil d'administration de l'Aurore, composé de neuf membres, est accepté par le gouvernement chinois et l'université l'Aurore est officiellement enregistrée en décembre 1932 avec comme co-directeurs le R.P. Recteur, administrateur permanent de l'université et président du conseil d'administration, et Hu Wen-yao, ancien élève de l'Aurore, docteur ès sciences de Louvain,, ce qui permet à ses étudiants d'être reconnus par le gouvernement chinois.

## 5.3.4. La création de la faculté de médecine et son évolution

C'est le docteur Ricou (1909-1919) qui crée la section médicale de l'université l'Aurore ; les premiers cours de médecine y sont dispensés en 1912 à deux étudiants chinois et les premiers diplômes délivrés en 1917. L'ouverture de la Faculté de Médecine offre de nouvelles perspectives aux médecins français : le docteur Sibiril, major de première classe, auparavant professeur à l'école de médecine de Tianjin, y enseigne de 1916 à

[1056] Lewis Pyenson, Op.cit., pp 205-206.

[1057] AMS, Q244 8, *Louis Ducathay* « *la vie tenace d'une université en Chine* », *article de 1928*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

1931 ; les médecins de marine peuvent y être détachés tout en conservant leurs avantages sociaux.

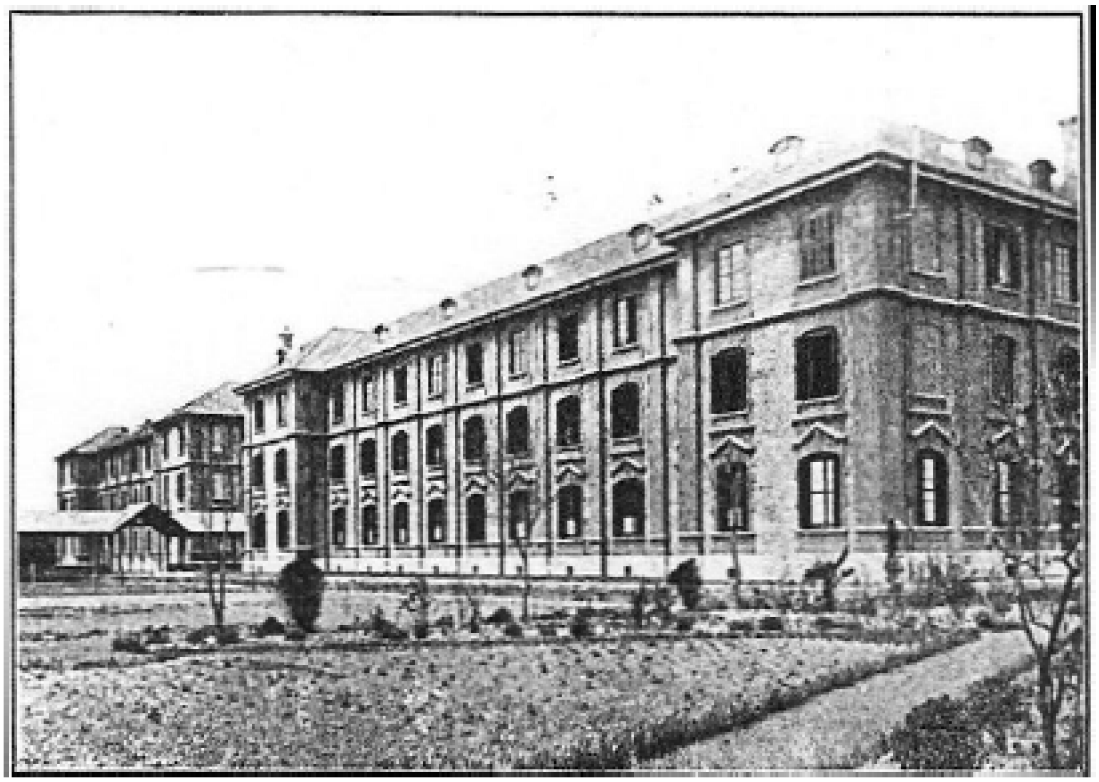

*Faculté de médecine*

La Faculté de médecine fonctionne d'abord avec quatre médecins français et un médecin chinois : le docteur Sibiril est chargé de l'enseignement de la thérapeutique et de l'hygiène en même temps que de la gynécologie, le docteur Allary (1925-1935), ancien professeur à l'école de médecine de Guangzhou, enseigne la clinique médicale et dirige le laboratoire de séro-microbiologie, le docteur Brugeas (1924-1938), arrivé en Chine comme médecin-major, demande sa mise en disponibilité pour occuper la chaire d'anatomie et de chirurgie, [1058] le docteur Arraud (1925-1930), de 'la Firme', se charge des cours d'histologie et la dote d'un équipement radiologique ; l'enseignement de la physiologie et de la bactériologie est assuré par un médecin chinois.

Le corps professoral va être progressivement renforcé. Le docteur Santelli (1927-1962), interne des hôpitaux et assistant de physiologie à la faculté des Sciences de Marseille de 1920 à 1923 puis chef de clinique chirurgicale à l'école médicale de cette ville de 1923 à 1927 part ensuite vers l'Amérique du Sud et l'Extrême-Orient ; travaillant

[1058] AMS, Q244 8, *Bulletin de l'University l'Aurore n°37, 1937-1938, Biographie du docteur Brugeas et Le Journal de Shanghai, article de juillet 1938 sur la nomination du docteur au grade d'officier de la Légion d'Honneur. Le docteur Brugeas sert pendant la première guerre mondiale dans les Troupes coloniales. Il est transféré par la suite aux chasseurs alpins. Blessé le 20 juillet 1915, il reçoit à cette occasion la Médaille militaire et la Croix de guerre. A la fin de la guerre, il entre dans la marine et sert sur un navire hôpital. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur en 1920. En 1928, il prend sa retraite comme médecin principal de la marine de réserve. Il est correspondant national de l'Académie de chirurgie de Paris.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

pour les Messageries maritimes, il parcourt l'intérieur de la Chine et effectue des voyages au Japon ; à partir de 1927, il construit sa vie à Shanghai où il occupe le poste de chirurgien à l'hôpital Sainte Marie, en remplacement du docteur Fresson, entre au sein de la Firme et enseigne la chirurgie à la faculté de médecine de l'Aurore ; très apprécié par la communauté française pour sa bonne humeur héritée peut-être de ses origines marseillaises, il obtient la croix de la Légion d'honneur en 1936 ; [1059] après la rétrocession de la Concession française, il tente de s'installer en France mais, sans famille, il préfère retourner vivre à Shanghai où il possède une maison et, malgré les pressions et les exactions des communistes, y restera jusqu'à sa mort en 1962. Le docteur A. Richer (1927-1938), diplômé de la Faculté de Paris en 1924, exerce la radiologie et professe à l'Aurore ; en 1929, il demande à la municipalité d'être désigné comme radiologiste officiel de la municipalité au sein de l'hôpital Sainte Marie et de recevoir un revenu mensuel à l'exemple des médecins de la Firme, [1060] demande à laquelle la municipalité n'accède pas ; le service de radiologie de l'hôpital Sainte Marie est modernisé en 1935, avec l'achat de nouveaux appareils. Le docteur L. Viéron (1928-1946), d'origine bordelaise, a pratiqué à Chongqing et à Hankou, avant de travailler à Shanghai en tant que gynécologue au service municipal. Le docteur A. Paris (1929-1936) appartient au groupe Fresson et s'occupe du service ORL de l'hôpital Sainte Marie ; avant d'arriver à Shanghai, il a passé six ans au Sichuan où il s'est familiarisé avec la médecine tropicale. [1061] Le docteur Calame (1929-1937) inaugure la chaire d'ophtalmologiste et de laryngologie et crée un dispensaire et une clinique d'ophtalmologie à l'hôpital Sainte Marie où il assure à titre bénévole des soins aux réfugiés russes. Le docteur C. Le Goaer (1933-1938) occupe la chaire de stomatologie ; le docteur Mazières (1931-1934) enseigne l'obstétrique et J. Malval (1934-1946) lui succède : entré en 1920 à l'École principale du Service de santé de la marine et des colonies de Bordeaux, il intègre l'armée coloniale, est envoyé au Tchad de 1925 à 1929 et arrive en Chine où, de 1930 à 1933, il sert au 104ème Bataillon indochinois détaché à Shanghai ; médecin commandant, il est mis hors cadres de l'infanterie coloniale en 1934 pour enseigner à l'université l'Aurore, [1062] en même temps qu'il est chef de service à la maternité de l'hôpital Sainte Marie et soigne les blessés civils qui y sont transportés pendant la guerre sino-japonaise de 1937 ; à partir de 1938 il appartient à la Firme où il partage son temps entre ses cours, les consultations privées et son travail pour la municipalité ; dans ce cadre il soigne les indigents chinois au pavillon St Vincent et les indigentes russes envoyées par la municipalité à la maternité ; [1063] il est décoré de la Légion d'Honneur, de l'Étoile noire du Bénin, et de la Médaille des Epidémies. Le docteur A. Genin (1935-1946) est professeur de radiologie et s'occupe de ce service à l'hôpital Sainte Marie après le départ de A. Richer ; il dirige en outre l'Institut

[1059] AMS, U38 1 95 (2), *Article du 18 octobre 1936 du Journal de Shanghai*.

[1060] AMS, U38 1 110, *Lettre du docteur Richer du 15 juin 1929*.

[1061] AMS, U38 1 95 (2), *Lettre du docteur Arraud au Président du CAM, le 11 septembre 1929*.

[1062] *Le Journal de Shanghai*, *Article de juillet 1938 présentant la nomination au grade de chevalier de la Légion d'Honneur du docteur Jean Malval*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

sino-belge du Radium qui prend de l'importance durant la guerre en raison du besoin accru de lits d'hôpitaux. Le docteur E. Martin (1935-1945), ancien chef de clinique à Lyon, est un chirurgien renommé qui collabore avec la municipalité à l'hôpital de la Confraternité orthodoxe russe. Le docteur J. Raynal, après avoir occupé des missions au Guatemala et aux Indes anglaises, est nommé à Shanghai où il fonde l'Institut Pasteur ; il étudie le typhus qu'il contracte au cours de ses recherches ; il obtient la médaille d'Or de la Concession française, la plus haute récompense de la municipalité. Les pharmaciens français à Shanghai sont représentés par L. Feissole (1937-1946), pharmacien-chimiste à l'Institut Pasteur, MM. Julien, Estublier et Chatel, ce dernier professeur à l'Institut Franco-chinois et auteur d'une 'Pharmacognosy.'

## 5.3.5. Les étudiants formés par la faculté de médecine et le cursus médical

Au départ, l'université ne peut former qu'une dizaine d'étudiants par année, nombre très faible en comparaison des besoins du pays : de 1917 à 1934, quatre-vingt-neuf étudiants reçoivent le diplôme de docteur en médecine. ; dans les années 30, on compte une vingtaine d'étudiants diplômés ; en 1937, une quarantaine de médecins formés à l'Aurore

[1063] M.A.E., *Mémoires du docteur Malval et Biographie établie par Louis Malval, son fils* : « *Ne pouvant revenir en France, il reste à Shanghai et sera rapatrié avec sa femme et ses deux fils en mai 1946 (…). A son retour, il est désigné à la Direction du Service de santé de la 1ère Région de Paris. A sa demande, il est admis à la retraite pour ancienneté de service et s'établit comme médecin de campagne à la Roche-Vineuse dans le Mâconnais jusqu'en 1961. Il y rédige ses mémoires. Il est promu au grade de Médecin Colonel de Réserve en 1954. Puis il se retire à Dijon, y mène une vie d'études, de recherche en bibliothèque, de conférences. Il participe aux séances de l'Académie de Dijon et en devient Vice-Président. Il décède à l'Hôpital Militaire de Dijon, le 18 août 1973.* »

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

travaillent au service des Missions. [1064]

La sélection, stricte, n'accepte que les étudiants d'un niveau assez élevé pour suivre des cours de médecine en langue française. Le cursus de six années comprend des cours d'anatomie, d'embryologie, de dissection, de physiologie, d'histologie, de médecine opératoire, de pathologie externe et interne, d'obstétrique, de gynécologie, d'anatomie pathologique, de bactériologie, de parasitologie, de thérapeutique, d'hygiène, de médecine légale, de dermatologie, d'ophtalmologie, d'ORL, de pédiatrie et de déontologie. La faculté possède une bibliothèque offrant, outre des livres médicaux, diverses revues de médecine générale, dont la collection du Chinese Medical Journal, le Bulletin Médical d'Extrême-Orient (publication du centre de recherche médicale d'Hanoï), le Bulletin Médical de l'Aurore, et des revues spécialisées comme les Annales d'Obstétrique et de Gynécologiques. [1065]

La troisième année, l'étudiant se forme en soignant les Chinois pauvres à l'hôpital Saint Antoine, attenant à l'hôpital Sainte Marie, dont s'occupent les Sœurs de la Charité où il reçoit une formation clinique chaque matin de 8h à 11h ; il effectue une session dans les différents services : trois mois au Dispensaire municipal où il établit les diagnostics, deux ou trois semestres au service externe qui comprend deux salles d'opération et cent cinquante lits où il reçoit une formation en chirurgie (de nombreux malades et accidentés y sont soignés), deux ou trois semestres au service interne qui comprend également cent cinquante lits ; chaque semaine un cours spécial de clinique, effectué à partir du cas d'un ou plusieurs malades, complète les observations présentées quotidiennement par le chef de clinique interne. Après avoir passé les examens d'obstétrique et de gynécologie, l'étudiant effectue à la maternité de l'hôpital deux stages pratiques d'un mois ; le même protocole peut être réalisé à la clinique ophtalmologique et à la clinique dermatologique. Durant la sixième année de médecine, l'étudiant suit un enseignement clinique intense où le travail à l'hôpital est privilégié avec un nombre de cours réduit ; pendant le deuxième semestre, l'étudiant n'a plus de cours et se consacre, dans l'hôpital, à la préparation des derniers examens de clinique interne, chirurgicale et obstétricale. Après obtention du diplôme de docteur, l'Aurore sélectionne ses meilleurs étudiants et leur propose d'effectuer un an de stage ou d'internat à l'hôpital Sainte Marie pour assurer à tour de rôle la garde au pavillon des entrées et au pavillon d'isolement ; ce sont aussi les internes qui effectuent les gardes de nuit, supervisent les étudiants de médecine et accompagnent le professeur durant ses visites à qui ils présentent les nouveaux patients, dont ceux qui sont entrés durant la nuit. [1066]

Une section de dentisterie ouvre en octobre 1933 ; rarement enseignée en Chine, cette spécialité répond à un cruel manque de praticiens scientifiques dans ce domaine. [1067] Le docteur Le Goaer, médecin dentiste de l'école de stomatologie de Paris, inaugure

[1064] AMS, U38 5 1662, *Annale de Juillet 1937 des Œuvres pontificales de la Propagation de la Foi. Article : L'œuvre médicale catholique en Chine*.

[1065] MAE, *Mémoires du docteur Malval, Tome II, p 19*.

[1066] *Archives de l'école médicale n°2 de Shanghai, Annale de l'université, année 1934, pp 101-112.*

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

la clinique dentaire de l'Aurore et prend en charge l'enseignement de cette nouvelle section où la durée des études est de quatre ans portant, en théorie, sur les sciences physiques et naturelles, les sciences biologiques, les sciences appliquées à l'art dentaire ; l'enseignement pratique, dispensé à la clinique et au laboratoire de l'école, comprend la chirurgie dentaire, l'anesthésie et la dentisterie opératoire. Les étudiants qui possèdent le diplôme de docteur en médecine peuvent, en deux ou trois semestres, préparer le diplôme de chirurgien-dentiste. [1068]

L'action des missionnaires offre aux médecins chinois de formation occidentale des opportunités de travail ; en 1936, les missionnaires catholiques ont établi en Chine plus de quatre cents orphelinats prenant soin de vingt cinq mille orphelins et environ deux cents hôpitaux et asiles soignant plus de quatre vingt quinze mille malades et personnes âgées ; l'église catholique assure l'hébergement d'environ quatre cent cinquante cinq mille réfugiés, accueillant cinquante mille orphelins et soixante mille nourrissons chaque année. [1069] Un tiers des médecins chinois diplômés de l'université l'Aurore ouvrent un cabinet particulier et un autre tiers travaillent dans les hôpitaux catholiques. Peu d'étudiants chinois obtiennent un poste d'enseignant à la faculté de médecine, place réservée aux médecins professeurs français ; en 1933, ils sont au nombre de trois, alors qu'il y a eu soixante dix-huit diplômés depuis 1917, [1070] mais ce nombre augmente lorsque les professeurs français quittent le pays en raison de la guerre sino-japonaise et de la seconde guerre mondiale ; après 1943, la majorité de l'enseignement et des recherches en laboratoire est assurée par des médecins chinois formés à l'Aurore et en 1945, sur les trente-six professeurs que compte la faculté de médecine, quinze sont français, nombre qui passe à dix l'année suivante ; dans la section de dentisterie, sur les neuf professeurs, un seul est français, le docteur J. Flamet et l'année suivante, le nouveau directeur de l'Institut Pasteur, le docteur Fournier, enseigne la bactériologie dans la section de médecine et de dentisterie. En 1947, la plupart des professeurs français ont quitté le pays, ils ne sont plus que quatre à poursuivre leur enseignement ; l'ensemble des postes est occupé par des médecins chinois diplômés de l'Aurore. [1071] La transmission du savoir médical français à Shanghai semble ainsi assurée, malgré l'occupation japonaise et la rétrocession de la Concession française ; grâce aux subventions du gouvernement français attaché à poursuivre l'œuvre médicale française en Chine, l'Institut Pasteur maintient sa filiale à Shanghai après 1943 mais l'arrivée des communistes au pouvoir met un terme définitif à la présence étrangère en Chine : les médecins chinois de formation

[1067] Ka-che Yip, *Health and National Reconstruction in Nationalist China* , p 161.

[1068] *Archives de l'école médicale n°2 de Shanghai, Annale de l'université, année 1934, pp 115-116.*

[1069] Ka-che Yip, *Health and National Reconstruction in Nationalist China* , p 53. Denise Austin, '*Going the Second Mile : the philanthropy of Chinese Business Christians*', master degree dissertation, université de Queensland, Australie, p 32.

[1070] *Archives de l'école médicale n°2 de Shanghai, Annale de l'université, année 1934, p 114*.

[1071] *Archives de l'école médicale n°2 de Shanghai, Bulletin médical de l'Aurore, années 1945-1946, années 1946-1947, années 1947-1948.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

occidentale sont considérés comme des traîtres à la nation chinoise, l'Aurore et l'hôpital Sainte Marie deviennent des institutions chinoises.

L'occupation japonaise et le gouvernement chinois de collaboration dirigé par Wang Jingwei entraînent de nombreuses difficultés pour l'université l'Aurore : la guerre suscite des difficultés financières, les professeurs reçoivent leur salaire de manière irrégulière mais, compréhensifs, ils continuent à assurer leurs cours ; lorsque des pressions sont exercées pour enregistrer l'université auprès des nouvelles autorités, ses responsables s'y refusent pour ne pas se soumettre au nouveau régime et le gouvernement chinois abandonne ses démarches, ce qui ne met pas fin aux tentatives japonaises de contrôle sur les activités de l'université : « Que d'invitations il fallut esquiver en prétextant des maladies, que de pressions durent être écartées, que d'ordres mêmes, etc. » écrit le docteur Malval, « il n'est pas exagéré de dire que pendant quatre ans, les autorités de l'Aurore ont vécu sous une constante menace. Visites de la gendarmerie japonaise avec ses inquisitions et ses questionnaires aussi ridicules qu'interminables, arrestations de professeurs dont les attaches avec Chunking (Chongqing) étaient par trop évidentes, arrestations d'étudiants, (…), sans compter la pression de la police pour pavoiser les jours de fêtes japonaises ou pour les anniversaires de Nankin. » [1072] Durant la guerre, L. Flamet (1938-1950) est professeur d'anatomie pathologique. Le docteur P. Chapoy (1940-1946) dirige l'hôpital Marcel Baudez, dernière réalisation en faveur de l'assistance publique, situé près de l'hôpital Sainte Marie ; [1073] chef de travaux en anatomie, il l'enseigne à la faculté de médecine ; E. Mankiewicz (1941-1946) enseigne la bactériologie dont elle dirige le laboratoire.

La Concession française est rétrocédée aux autorités chinoises le 30 juillet 1943, et, fin mars 1945, les Japonais réquisitionnent l'Aurore considérée comme un emplacement stratégique important à Shanghai ; la plupart des bâtiments sont occupés par les militaires japonais. Pour sauver les biens de l'université, les volontaires et les étudiants de l'université déménagent les cent cinquante mille livres de la bibliothèque, le matériel des laboratoires de bactériologie, de physiologie, d'anatomie pathologique, et les meubles des salles de cours et des amphithéâtres ; les pièces du Musée Heude sont déplacées pour faire fonctionner les laboratoires en son sein. Du 8 avril au 30 août, environ deux cents militaires japonais transportent des meubles, des stocks de provisions et des armes dans les locaux de l'université, creusent des tranchées et préparent des abris ; [1074] le 10 août 1945, après la capitulation du Japon, des camions commencent à emporter le matériel qu'ils avaient transporté à l'université, les meubles sont détruits sur place, les archives et tous les documents brûlés sur le terrain de football de l'Aurore ; le 30 août, un officier japonais vient remettre les clefs du bâtiment au recteur et va jusqu'à proposer de payer une somme pour l'occupation des locaux, ce que le recteur refuse, objectant que l'université a été occupée par la force. [1075]

[1072] MAE, *Mémoires du docteur Malval, Tome II, p 191-192.*

[1073] AMS, *U38 1 94, Rapport du service d'hygiène et d'assistance publique pour l'année 1943.*

[1074] MAE, *Mémoires du docteur Malval, p 192-193.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

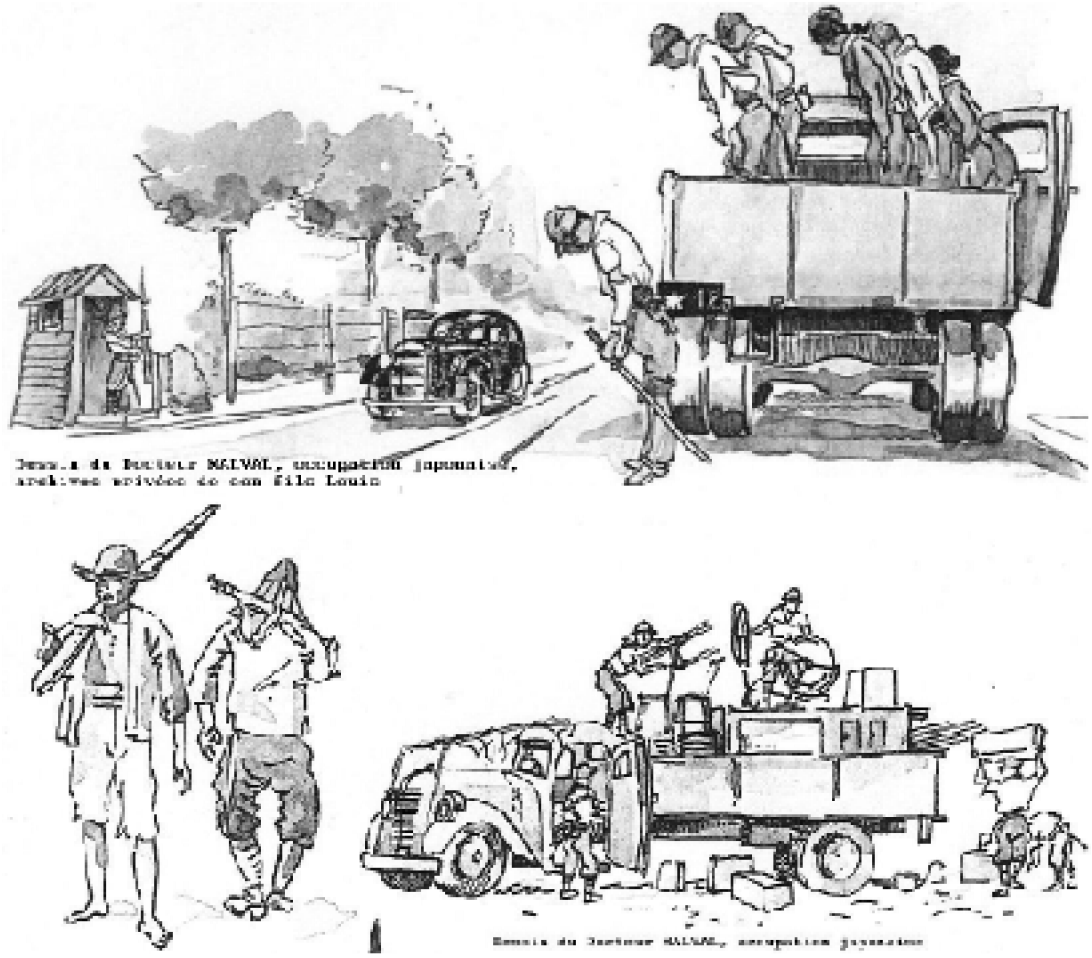

Deux nouveaux médecins, Chardronnet pour l'anatomie et Taillard pour la radiologie (1946-1949), arrivent aux côtés des anciens professeurs encore présents à Shanghai, dont le docteur Santelli qui assure les cours chirurgie, le docteur Malval qui enseigne la gynécologie et le docteur Mankiewicz qui poursuit ses cours de microbiologie. Ainsi est assurée la transmission de la médecine française à Shanghai malgré le contexte difficile de guerre civile en Chine.

Les Jésuites se sont attachés à offrir un enseignement diversifié de qualité égale à celui proposé dans les facultés françaises en créant plusieurs facultés, celle de Droit et de Lettres, celle des Sciences et celle de Médecine. Les professeurs de la faculté de médecine, confiants dans la médecine scientifique source de mieux-être, sont fiers de transmettre leur savoir en formant des médecins chinois qui deviennent eux-mêmes les artisans du développement de cette médecine en Chine ; armés des méthodes scientifiques de santé publique, ils ont pour objectif de soigner la population chinoise et de

[1075] MAE, *Mémoires du docteur Malval, p 193.*

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

résoudre le problème majeur que représentent les épidémies. Toutefois, formés dans les centres urbains, ils préfèrent travailler en ville plutôt que servir dans les zones rurales (22% des médecins chinois de formation occidentale enregistrés se situent à Shanghai), ce qui, outre la cherté des soins et des médicaments et le facteur culturel qui amène les Chinois à consulter de préférence les médecins traditionnels dont ils ont l'habitude, fait que la médecine occidentale est rarement pratiquée dans les campagnes où résident 90% de la population chinoise. [1076]

Du Moyen Age au milieu du XXème siècle, les femmes ont été écartées du monde médical, [1077] ce qui se remarque aussi à Shanghai où le docteur Mankiewicz est la seule femme médecin au sein de la communauté française : ajoutant ses compétences professionnelles à ses valeurs humanistes, elle se distingue à travers sa fonction de médecin, de chercheur et de professeur. Dans le cadre de ses recherches, elle s'intéresse à la médecine chinoise qu'elle considère comme une alternative face au contexte de pénurie lié à la guerre et fait preuve d'ingéniosité pour résister aux Japonais : elle convainc le recteur de l'Aurore de nommer à la faculté de médecine plusieurs réfugiés juifs internés par les Japonais, car ils seront ainsi autorisés à sortir pour travailler et elle prend dans son laboratoire un Autrichien juif interné dans un camp de Hongkou [1078] avec qui elle cherche les moyens de lutter contre les épidémies locales, comme la rougeole qui provoque la mort de nombreux enfants. Avec l'idée que les Chinois, rarement en contact avec cette maladie importée par les étrangers, ne peuvent se défendre tandis que les Occidentaux produisent des anticorps et que leur sérum pourrait fournir des globulines spécifiques, elle décide de se servir du placenta des nouveau-nés à défaut de pouvoir effectuer des prises de sang sur des personnes affaiblies par les privations de la guerre ; avec l'aide d'un frère jésuite, elle peut en réunir une quantité suffisante et administrer les globulines prélevées aux malades. A son retour en France, ses expériences ne laissent pas indifférent le professeur Mérieux, directeur d'une firme pharmaceutique, à qui elle présente ses résultats mais elle refuse le travail qu'il lui propose en raison de son racisme et son antisémitisme affiché et précise : « qu'on lui rapporta plus tard qu'il avait essayé de copier nos expériences, mais que cela n'avait rien donné. Pourtant, et seulement récemment, ayant appris que Mérieux avait acheté l'Institut Pasteur, Département de Production, j'ai lu qu'il avait acheté des placentas de partout dans le monde comme source de globulines et d'autres produits hématologiques. » [1079]

Face à des circonstances dramatiques, elle ne manque pas de s'investir dans le domaine social et décide, avec l'accord des pères jésuites de l'université, de créer un service de gynécologie pour les jeunes étudiantes chinoises violées par les Japonais :

[1076] Christian Henriot, *Belles de Shanghai* , p 418.

[1077] Barbara Ehrenreich, Deirdre English, *Witches, Midwives, and Nurses, A History of Women Healers* , New-York, The Feminist Press at the City University of New-York, 1973.

[1078] Barbara Ehrenreich, Deirdre English, *Witches, Midwives, and Nurses, A History of Women Healers* , New-York, The Feminist Press at the City University of New-York, 1973, p 30.

[1079] MAE, *Ecrits du docteur Mankiewicz*, p 45.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

« Des soldats japonais avaient violé plusieurs étudiantes. A part la honte que celles-ci en ressentaient, il y avait le risque d'une maladie vénérienne et celui d'une grossesse. Avant même d'en être sûres, ces jeunes filles se suicidaient en se mettant des feuilles d'or dans la bouche, ce qui obstruait les voies respiratoires et les faisait suffoquer. Je pus leur affirmer que ce n'était pas elles qui portaient la honte de tels incidents. » [1080] Face à l'abandon fréquent des nouveau-nés de sexe féminin devant les orphelinats, elle établit, en collaboration avec le tribunal chinois, quelques amies et un médecin de l'hôpital Sainte Marie, un service d'adoption pour ces bébés féminins dont une centaine vont ainsi trouver une famille. [1081] Pour elle, les différences culturelles ne sont pas un obstacle, ce qui n'est pas le cas de la majorité des étrangers qui réside en Chine ; seule femme professeur de la faculté de médecine, elle établit des liens étroits avec ses étudiantes qui, mises en confiance, lui font des confidences : elle découvre ainsi le poids de la tradition, le drame des mariages arrangés qui leur fait subir la tyrannie de leur belle-mère, les injustices et rivalités inhérentes à la cohabitation entre épouses principales, secondaires et concubines : « Ces petites chinoises, élégantes dans leur robes simples, toujours souriantes, étaient foncièrement réalistes et m'ont appris beaucoup sur l'acceptation de la vie, au point que je me demandais si on avait le droit de leur imposer nos vues européennes. Plusieurs de mes anciennes, surtout la plus douée Alice P'an, sont restées mes amies pour toute la vie, mes filles bien aimées. » [1082] en raison de leur habitude de soumission, les étudiantes ont dû mal à prendre des initiatives : « Pour les filles, l'enseignement universitaire était une chose nouvelle qui leur posait tellement de problèmes que, parfois, je me demandais si cela valait la peine.» [1083] Elle ne souhaite pas imposer son mode de pensée et sa culture à ses élèves mais tente plutôt de les comprendre. « Grâce à Alice P'an, j'appris à apprécier leur respect de la famille, de leurs aînés, leur acceptation de la vie, leur patience, leur sens de l'humour » ; [1084] les jeunes filles chinoises ne remettent pas en cause leur culture et ne cherchent pas à changer radicalement les schémas traditionnels, révolution à laquelle la société n'est pas prête ; le problème, c'est qu'il leur est impossible d'occuper des postes à responsabilité comme les hommes et de travailler à leur côté en toute égalité ; le docteur Mankiewicz choisit la voie de la patience et du respect à l'égard de ces jeunes filles.

En 1949, l'université l'Aurore est saisie par les communistes. Il faut attendre les années 80 pour qu'une réelle coopération dans le domaine de la recherche médicale s'établisse entre les deux pays.

L'enseignement des missionnaires privilégie la médecine ; [1085] or, la Chine a besoin d'une médecine préventive pour lutter contre les épidémies, un des problèmes majeurs

[1080] MAE, *Ecrits du docteur Mankiewicz*, p 22.

[1081] MAE, *Ecrits du docteur Mankiewicz*, p 39.

[1082] MAE, *Ecrits du docteur Mankiewicz*, p 22.

[1083] MAE, *Ecrits du docteur Mankiewicz*, p 38.

[1084] MAE, *Ecrits du docteur Mankiewicz*, p 38.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

qui touche le pays. A Shanghai, une politique de prévention est mise en œuvre par les trois municipalités, mais elle ne peut s'étendre à l'ensemble du pays ; la municipalité française lutte contre les épidémies, comme le choléra, qui peuvent affecter la communauté étrangère, et s'investit dans le traitement de la malnutrition et de la tuberculose dont souffrent les Chinois ou les Russes, population pauvre de Shanghai.

Dans le contexte impérialiste engendré par le colonialisme des nations occidentales, la médecine scientifique est favorisée et la médecine chinoise n'est pas intégrée au système de santé publique. Les médecins chinois formés à l'Aurore suscitent un réel enthousiasme à l'égard des réformes sanitaires et médicales mises en œuvre par la municipalité française auprès de la population locale, dont la confiance est renforcée par la parution de journaux et de magazines chinois traitant de sujets sur la médecine scientifique. La médecine traditionnelle, accessible financièrement à la population chinoise et partie intégrante de la culture chinoise, est tolérée, l'idée de l'interdire n'est d'ailleurs jamais évoquée par la municipalité qui n'a pas les moyens de financer un service médical et hospitalier pouvant prendre en charge l'ensemble de la population locale ; aussi, autorise-t-elle les praticiens chinois en imposant des règlements.

Une innovation importante apportée par l'université l'Aurore est l'introduction d'un code d'éthique professionnelle qui engage moralement l'étudiant portant serment à la fin de ses études ; il peut s'inscrire à la société St Luc des médecins catholiques chinois, fondée en octobre 1936, qui met en valeur le respect des principes de déontologie enseignés à l'Aurore. [1086]

En ce qui concerne l'émancipation des femmes, la réalité est moins radieuse : les premières écoles de filles, dont la 'Women's Christian Medical College', sont fondées par les missionnaires étrangers ; il est à noter toutefois que cette université ne forme qu'une vingtaine d'étudiantes par an. [1087] Les réformateurs chinois et les femmes éduquées reprennent le flambeau ; durant la première moitié du XXème siècle, les femmes peuvent ainsi accéder à l'éducation publique et à des emplois de cadres dans les entreprises ; cependant, bien que le mouvement du 4 mai ait proclamé la nécessité de libérer la femme, les emplois dits 'appropriés' restent ceux qui ne la mettent pas en contact avec les hommes ; dans la vie réelle, les femmes actives doivent encore se battre quotidiennement contre la conception bien ancrée de l'inégalité entre les sexes. [1088]

[1085] Ka-che Yip, *Health and National Reconstruction in Nationalist China* , p 153.

[1086] Martine Raibaud, '*L'enseignement catholique en Chine sous la République de 1912 à 1949*.' thèse de doctorat, Paris VII, 1991, pp 383-384.

[1087] Ka-che Yip, *Health and National Reconstruction in Nationalist China* , p 151.

[1088] Ling-ling Lien, '*Searching for the New Womanhood : Career Women in Shanghai, 1912-1945'*, Ph.D. University of California, 2001.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

# 5.4. La lutte contre les épidémies

Au XIXème siècle, les échanges commerciaux et le déplacement des individus sont accélérés par le développement des moyens de transport (bateaux à vapeur, ouverture du canal de Suez) avec pour corollaire la rapidité de propagation des maladies infectieuses. L'épidémie de choléra qui touche l'Europe au milieu du XIXème siècle provoque des dévastations socio-économiques qui amènent les nations touchées à organiser, en 1851, une conférence sanitaire internationale initiée par Louis-Napoléon Bonaparte. Les résultats concrets sont limités mais le principe de la nécessité d'une réglementation sanitaire internationale avec coopération entre États pour protéger les populations contre les épidémies est posé. De nombreuses conférences s'organisent suivies par l'ébauche, en 1907, d'une société internationale, l'Office international d'hygiène publique, regroupant cinquante-cinq états. La Société des Nations travaille en parallèle et coopère avec cet organisme, à défaut de pouvoir l'intégrer en son sein ; l'Organisation mondiale de la santé, établie en 1948, héritière de ces organisations, diversifie et élargit progressivement son champ d'action. [1089]

En tant que port international, Shanghai accueille de nombreux navires, accroissant les risques d'épidémies ; un service de quarantaine est créé par les puissances occidentales, placé sous la direction des Douanes Maritimes, pour surveiller l'état sanitaire des bateaux de passage et s'informer sur les épidémies déclarées dans les autres ports. Les Occidentaux ne souhaitent pas laisser la prévention et le contrôle des épidémies à l'administration chinoise ; les autorités anglaises sont particulièrement vigilantes et exigeantes sur le contrôle des bateaux ainsi que sur la surveillance de la population chinoise ; en cas d'épidémie déclarée dans d'autres ports, le Corps Consulaire décide des mesures à suivre ; à plusieurs reprises, les puissances occidentales ordonnent des quarantaines sévères pour tout l'équipage de bateaux : en mai 1894, lorsque la peste sévit à Guangzhou et à Hongkong, les superintendants des douanes de Shanghai imposent la quarantaine à tous les navires arrivant, et mettent en place des examens de santé jusqu'en septembre 1894, délivrant aux passagers qui débarquent des laissez-passer certifiant leur immunité. Les autorités de la Concession internationale lancent également des campagnes de nettoyage dans toute la Concession et créent un hôpital provisoire. En 1899, les administrations étrangères décident l'installation d'une station permanente de quarantaine dans l'île de Chongbaosha, près de Wusong. [1090]

Face aux mesures de quarantaine imposées dans les ports ouverts, certains hauts fonctionnaires des Qing, comme Yuan Shikai, voient dans l'introduction de mesures ségrégatives similaires un moyen de limiter, voire de stopper, les interventions étrangères en matière d'hygiène et de santé publique ; dans cette logique, il établit en 1902 le

[1089] Article de Jean Rigal, *Epidémies et réactions internationales*, p167, dans Rony Brauman, *Utopies Sanitaires* , Paris, Editions Le Pommier, 2000, p 182-184.

[1090] Angela Ki Che Leung, *Hygiène et santé publique dans la Chine pré-moderne*, p 363-364.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

premier Service sanitaire à Tianjin ; s'inspirant des politiques de santé allemande et japonaise, selon lesquelles la police est l'instrument de l'État dans l'application des mesures de santé publique et de prévention des épidémies, le gouvernement central crée une police moderne à Beijing. A partir de 1905, le ministère de l'Intérieur comprend un département de santé publique divisé en trois bureaux : hygiène publique, prévention des épidémies et affaires de santé. [1091]

L'épidémie de pneumonie, qui commence en 1910 en Mandchourie et entraîne la mort de soixante mille personnes en moins de six mois en se transmettant directement entre humains par les voies respiratoires, marque pour les chercheurs l'avènement de la médecine occidentale en Chine [1092] car, en l'absence de traitement efficace et face à la rapidité de propagation par le biais des coolies travaillant en Mandchourie dans la construction des voies de chemins de fer et qui rentrent chez eux pour les fêtes du Nouvel An, le gouvernement chinois adopte pour l'endiguer des méthodes occidentales ; la souveraineté des Qing étant remise en cause, le gouvernement décide de recourir aux services de Wu Lien-teh, jeune médecin diplômé de l'université de Cambridge, qui, en adoptant la quarantaine et l'isolement des malades dans des camps, parvient à la contrôler avant qu'elle ne s'étende dans tout le nord de la Chine. L'inefficacité de l'action gouvernementale sert alors d'argument aux médecins de formation occidentale contre la médecine chinoise traditionnelle qui n'est pas parvenue à enrayer l'épidémie.

Si le gouvernement chinois se décide à intervenir, c'est aussi sous la pression des puissances étrangères, le Japon et la Russie prenant prétexte de l'épidémie pour accroître leur influence sur la région. A la suite de la guerre russo-japonaise (1904-1905), la Russie dirige le chemin de fer chinois, 'The Chinese Eastern Railway', tandis que le Japon est maître de la partie sud 'The South Manchuria Railway' ; pour éviter une nouvelle érosion de sa souveraineté nationale, le gouvernement chinois crée un Service de lutte contre les épidémies qui fonctionne selon des principes occidentaux et engage une politique de santé publique qui doit lui permettre d'être traité sur un pied d'égalité par les nations occidentales. L'adoption de la médecine occidentale est donc le fait du gouvernement et non de la population, fidèle à la médecine chinoise traditionnelle pour des raisons culturelles et en raison du coût trop élevé de la médecine occidentale et de sa concentration urbaine, et effrayée par les mesures de quarantaine et de contrôle sanitaire. En 1920, le pays compte mille cinq cents médecins de médecine occidentale, dont six cents missionnaires et médecins étrangers, [1093] ce qui représente un médecin pour trois cent mille personnes (à l'heure actuelle, on compte en France un médecin pour trois cents habitants) dont plus d'un tiers se trouvent à Shanghai et à Nanjing. [1094] Par ailleurs, les

[1091] Angela Ki Che Leung, *Hygiène et santé publique dans la Chine pré-moderne*, p 364.

[1092] Wong K.Chimin, Wu Lien-teh, *History of Chinese Medicine* , Shanghai, National Quarantine Service, 1936, p 590; Yip, Ka-che, *Health and National Reconstruction in Nationalist China* , Ann Arbor, the Association for Asian Studies, The University of Michigan, 1995, p11-12; Lucas, AnElissa, *Chinese Medical Modernization. Comparative Policy Continuities, 1930-1980s* , New York, Praeger, 1982, p 45-46.

[1093] Yip, Ka-che, *Health and National Reconstruction in Nationalist China* , Ann Arbor, the Association for Asian Studies, the University of Michigan Press, 1995, p 116.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

notions sur la maladie et la santé sont encore imprégnées par des croyances religieuses et la pratique du chamanisme est encore très vivace.[1095]

En 1919 est créé 'The National Epidemic Prevention Bureau' chargé des recherches sur les maladies contagieuses, de la commercialisation des vaccins, de l'établissement des données épidémiologiques et de la promotion de campagnes de vaccinations ;[1096] en 1929, le Bureau est placé sous la direction du nouveau ministère chinois de la Santé[1097] dont la création a été favorisée par la fondation américaine Rockefeller, mécène du 'Peking Union Medical College'[1098] enseignant des pratiques cliniciennes s'appuyant sur des techniques sophistiquées et effectuant des recherches au sein de laboratoires spécialisés et par l'Organisation de la Santé de la Société des Nations[1099] qui encourage l'engagement du gouvernement nationaliste dans les questions sanitaires et médicales.

Quand le gouvernement nationaliste arrive au pouvoir, influencé par les théories occidentales du darwinisme social, il décide de construire un système de santé publique moderne[1100] dont l'objectif est d'assurer la bonne santé de la population pour le salut de la nation, le dynamisme économique étant lié au niveau de santé de la population.[1101] Dans leur volonté de détenir le pouvoir, les médecins chinois de formation occidentale, acteurs privilégiés de la politique de réforme médicale, mettent l'accent sur la valorisation de la médecine occidentale comme vecteur de modernisation de l'État et préconisent l'interdiction de la médecine traditionnelle chinoise, considérée comme archaïque.[1102] En adoptant les modèles de santé occidentaux et en recevant l'aide d'organisations internationales comme la Fondation Rockefeller ou la Société des Nations, le gouvernement chinois et la municipalité du Grand Shanghai établissent des liens avec les administrations étrangères et envisagent ainsi la mise en oeuvre d'une politique d'hygiène et de santé publique commune. Au départ, les municipalités étrangères refusent de

1094 Yip, Ka-che, *Health and National Reconstruction in Nationalist China* , Ann Arbor, the Association for Asian Studies, the University of Michigan Press, 1995.

1095 Florence Bretelle-Establet, '*La Santé en Chine du Sud à la fin de l'Empire et au début de la République*', thèse de doctorat, Paris, université Paris VII, 1999, p 515 ; Yip, Ka-che, *Health and National Reconstruction in Nationalist China* , p 115.

1096 Yip, Ka-che, *Health and National Reconstruction in Nationalist China* , p 115.

1097 Yip, Ka-che, *Health and National Reconstruction in Nationalist China* , p 115.

1098 Yip, Ka-che, *Health and National Reconstruction in Nationalist China* , p22.

1099 Marta Aleksandra Balinska, *Une vie pour l'humanitaire Ludwik Rajchman (1881-1965* ), Editions La Découverte, 1995, pp 128-167 ; Yip, Ka-che, *Health and National Reconstruction in Nationalist China* , p 53.

1100 Yip, Ka-che, *Health and National Reconstruction in Nationalist China* , p 22.

1101 Hsiang-Lin Lei, '*When Chinese Medicine Encountered the State: 1910-1949'*, Ph.D., Chicago, 1999, p 6.

1102 Hsiang-Lin Lei, '*When Chinese Medicine Encountered the State: 1910-1949'*, Ph.D. Chicago, 1999, pp 1-5.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

travailler avec le gouvernement chinois car ils sous-estiment ses capacités d'action, mais, devant les risques majeurs d'épidémie lors des conflits sino-japonais, des rencontres s'effectuent entre les représentants de la santé publique des trois administrations pour éviter le pire.

## 5.4.1. Le pavillon d'isolement Saint Jean de l'hôpital Sainte Marie

L'administration française a longtemps été dépendante de la Concession internationale en matière médicale, devant envoyer les malades chinois et occidentaux atteints de maladies contagieuses au 'Municipal Isolation Hospital' de la Concession internationale, et verser une subvention annuelle de 10.000 $ au SMC pour couvrir les frais d'analyses médicales et d'hospitalisation de ses malades chinois ; le SMC prenait également en charge, dans un petit sanatorium situé rue Hongqiao, les malades atteints de tuberculose, le BCG à la 'Tuberculosis Clinic', les analyses et le traitement des maladies vénériennes au 'SMC Venereal Disease Hospital'. Ainsi, en 1934, la subvention pour les laboratoires du SMC est de 9.800 $ et de 5.000 $ pour les deux établissements du SMC spécialisés dans le traitement des maladies vénériennes et de la tuberculose. [1103] En mars 1936, la création du laboratoire municipal français permet à la municipalité de réaliser elle-même les analyses et examens pour le public et ceux demandés par les médecins déclarant des cas de maladies contagieuses ; à partir de janvier 1937, le laboratoire municipal assure aussi les traitements préventifs contre la rage et la tuberculose, et le dispensaire prophylactique se spécialise dans le dépistage et le traitement des maladies vénériennes, ce qui allège considérablement la contribution de la municipalité française aux laboratoires du SMC. [1104]

[1103] AMS, U38 5 1033, *Rapport du docteur Rabaute sur les subventions octroyées aux laboratoires du SMC, le 19 mars 1934. Lettre de J.J. Phillips, 'deputy secretary' du SMC le 31 janvier 1934 à la municipalité française*.

[1104] AMS, U38 5 1033, *Lettre du docteur Rabaute au docteur Jordan, le 2 décembre 1936*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

*Pavillon d'isolement*

Une étape importante de l'autonomie est franchie avec la construction du pavillon d'isolement, dont le coût de 200.000$ est pour moitié financé par la mission du Jiangnan, l'autre partie par la Caisse des œuvres d'intérêt public. Le bâtiment, inauguré le 7 mai 1931 par le Consul général de France Koechlin, comprend quatre étages : le rez-de-chaussée est réservé aux malades indigents sans distinction de nationalité, les trois étages étant divisés en six pavillons de quatre chambres chacun, dont deux sont réservés aux enfants. L'aménagement est conforme au traitement des maladies contagieuses et des mesures sont pour empêcher les malades de passer d'un pavillon à l'autre. [1105]

Le rez-de-chaussée est une grande salle où les lits, nombreux, sont placés côte à côte ; outre les indigents, y est admis le personnel chinois et indochinois de la municipalité. Les patients étrangers qui peuvent payer les frais d'hospitalisation ou sont couverts par leur entreprise ou la municipalité française sont soignés en première et en deuxième classe où ils bénéficient d'un meilleur confort et d'une plus grande intimité.

**Nombre de lits au pavillon d'isolement financés par la municipalité et la COIP [1106]**

[1105] AMS, U1 16 275, *Article du NCDN, le 8 mai 1931*.

**[1106] AMS, U38 5 1682, 1613, *Rapport sur l'hôpital Ste Marie St Jean d'Isolement, le 28 avril 1932.***

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

| | 1ère et 2ème classe | Indigents | Total |
|---|---|---|---|
| Etrangers et Chinois | 40 lits dont 16 pour enfants | 40 lits | 80 lits |

Le médecin–chef, qui doit être aussi professeur à l'Aurore, est désigné par la Mission et porte les titres de 'Médecin Principal de l'Isolement' et 'Professeur de clinique de maladies contagieuses' pour mettre l'accent sur le caractère universitaire de l'hôpital Sainte Marie ; conformément à l'enseignement médical des universités françaises, il dirige les internes de l'Aurore admis à suivre un stage à la clinique des maladies contagieuses. [1107]

La direction de l'hôpital Sainte Marie tient une comptabilité séparée pour le pavillon d'isolement Saint Jean dont la subvention de 30.000 $ est largement financée par la municipalité française ; ses comptes sont en équilibre jusqu'en 1940, les dépenses croissantes étant compensées par les recettes provenant des malades, après quoi le coût s'envole en raison de l'inflation alors que les recettes stagnent.

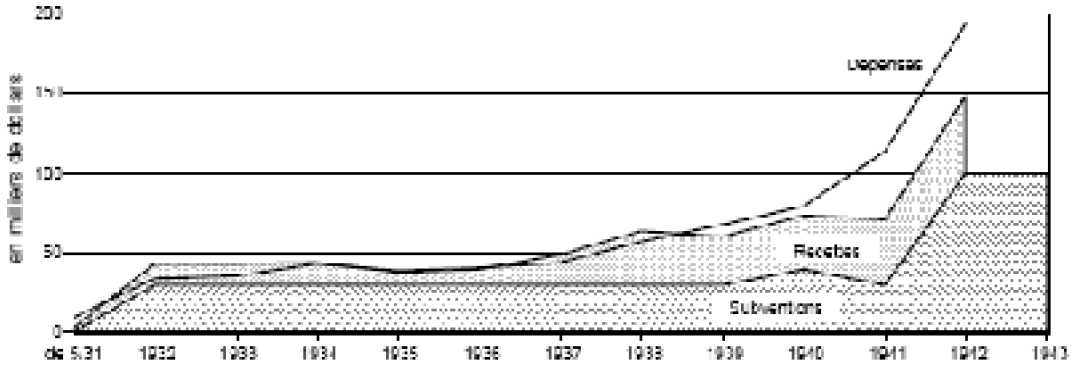


*Pavillon d'isolement de Sainte Marie, dépenses, recettes et subventions*

Bien que non officiellement signé, il existe un projet de convention entre l'administration française et la Mission du Jiangnan par lequel celle-ci s'engage à assumer la responsabilité du pavillon d'isolement : l'article six précise que la Mission « n'est pas en droit de demander à la municipalité une participation quelconque à un déficit éventuel » [1108] mais en 1940 la mission du Jiangnan ne peut faire face aux dépenses, le déficit ne pouvant être comblé qu'avec le secours de la COIP ; la municipalité reproche au Père Verdier sa gestion et le manque de rentabilité du pavillon : « Le gérant ne doit pas donner l'impression qu'il compte sur l'inépuisable charité municipale (et de la Caisse des œuvres) pour lui permettre de maintenir à un niveau très bas, publicitaire, le prix des journées de malade » [1109] et à la Mission de ne pas s'impliquer financièrement ni développer de stratégie commerciale tout en s'appropriant les bienfaits moraux de l'action médicale : « La mission ne veut pas en l'occurrence faire œuvre charitable, elle entend laisser ce

[1107] AMS, U38 1 131-1, *Dossier sur le pavillon d'isolement Saint Jean*.

[1108] AMS, U38 1 131-1, *Projet de convention entre la municipalité française et la mission du Jiangnan*.

[1109] AMS, U38 1 131-1, *Lettre du directeur des finances de l'administration française au directeur général, le 8 septembre 1941*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

soin à la municipalité et à la Caisse des œuvres, tout en conservant pour elle (la mission) l'entier bénéfice moral du pavillon d'isolement. » [1110]

En septembre 1941, la Mission reçoit de la municipalité française et de la COIP 200.000 $ pour combler le déficit de l'hôpital Sainte Marie et du pavillon d'isolement ; afin d'éviter de nouveaux conflits et l'accroissement du déficit, la municipalité envisage toutefois, sur les conseils du docteur Rabaute, de changer la nature de leur coopération : elle prendrait une part plus active dans la gestion du pavillon d'isolement et son évolution financière. Le déficit de l'hôpital perdure en raison de la hausse du coût de la vie provoquée par la guerre sino-japonaise de 1937 et de la pénurie de certains produits, ce qui oblige le Père Verdier à constituer des stocks. Suite au refus de l'administration de continuer à couvrir le déficit du pavillon d'isolement Saint Jean et face à l'augmentation croissante des dépenses, le Père Verdier, qui parle au nom de la Mission, décide de démissionner : il annonce en novembre 1941 qu'à partir de janvier 1942, il ne gérera plus le pavillon d'isolement. [1111] Le docteur Rabaute insiste sur la nécessité de trouver un arrangement car la municipalité est responsable du maintien de structures hospitalières pour la communauté : « Les hôpitaux sont une nécessité et les municipalités ont le devoir d'en construire et de les entretenir» ; [1112] en améliorant le fonctionnement et la gestion du pavillon d'isolement « l'hygiéniste y trouverait satisfaction, le résident bénéfice, et notre administration un bon renom mérité » ; [1113] les négociations donnent lieu à la création d'un Conseil d'administration, composé du Père Verdier, procureur de la mission, du directeur des finances de l'administration française, du directeur de la COIP, du directeur des services d'hygiène, chargé du budget, du contrôle des achats et du règlement des questions intérieures ; la comptabilité est tenue par le cabinet français Marcel Darré, qui gère également les comptes de l'administration française ; la subvention de la municipalité passe à 100.000 $ en 1942, avec des avances qui doivent être consenties ultérieurement.

L'administration tente parallèlement d'augmenter le nombre de patients, insuffisant par rapport à la capacité d'accueil du pavillon. Le nombre de malades soignés au pavillon Saint Jean passe par un pic en 1938, année de la sévère épidémie de choléra, dû à l'afflux de malades chinois alors que le nombre d'Européens soignés n'augmente pas -il est même en diminution à partir de 1939.

[1110] AMS, U38 1 131-1, *Lettre du directeur des finances de l'administration française au directeur général, le 8 septembre 1941*.

[1111] AMS, U38 1 131-1, *Lettre du R.P.Verdier à l'administration française le 1er novembre 1941*.

[1112] AMS, U38 1 131-1, *Lettre du directeur de l'hygiène publique et de l'assistance au sujet du pavillon d'isolement et de la lettre de démission du R.P.Verdier, le 6 novembre 1941*.

[1113] AMS, U38 1 131-1, *Lettre du directeur de l'hygiène publique et de l'assistance au sujet du pavillon d'isolement et de la lettre de démission du R.P.Verdier, le 6 novembre 1941*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

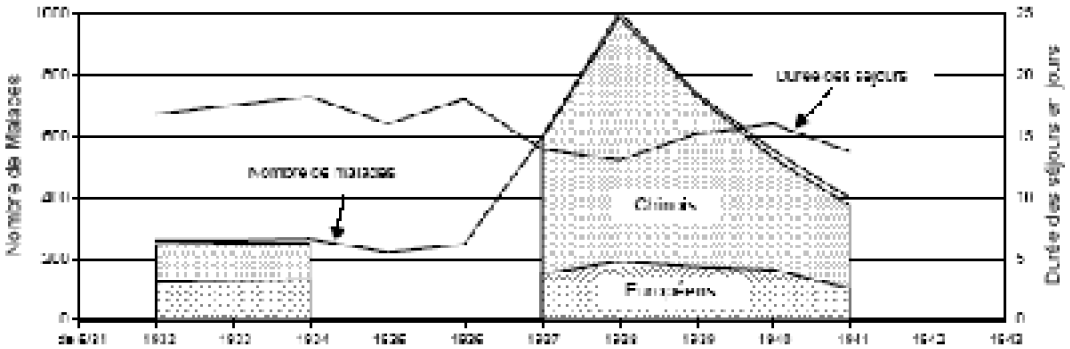


*Pavillon d'isolement de Sainte Marie, nombre de malades et durée des séjours*

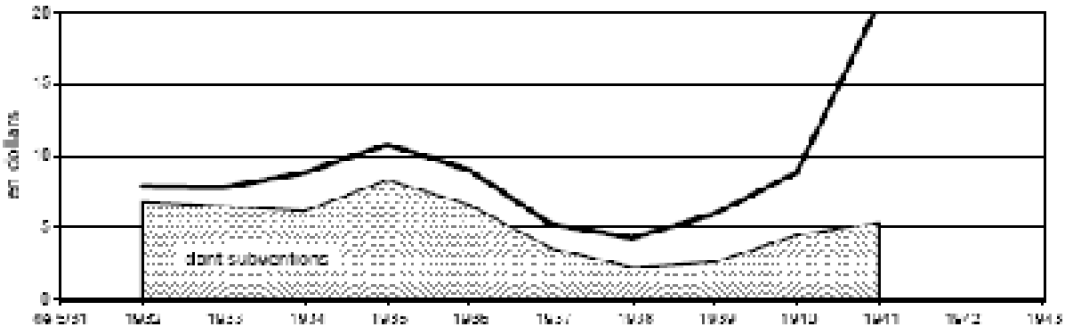


*Pavillon d'isolement de Sainte Marie, coût par journée de malade*

Le prix de revient moyen d'un malade peut donc s'estimer à partir des chiffres ci-dessus, très largement subventionné dans les premières années de la création du pavillon ; on s'efforce ensuite d'accueillir plus de malades au pavillon afin d'en justifier l'existence. On révise les conditions d'admission en ne limitant plus l'accès aux malades français et aux malades chinois envoyés par le service d'hygiène publique, situation dont s'était d'ailleurs, plaint le SMC en 1932 et en 1936 quand l'administration française avait refusé de recevoir des malades chinois et anglo-saxons résidant pourtant dans la Concession française. [1114] Pour faciliter l'accès des malades, la municipalité crée un comité technique composé de médecins chargés d'établir une liste de médecins de la Concession française autorisés à faire admettre et à traiter eux-mêmes leurs malades à l'hôpital d'isolement. [1115]

Le Pavillon d'Isolement a donné les moyens à la municipalité d'agir contre les épidémies apparues à la suite des conflits sino-japonais de 1932 et 1937 et durant les années d'occupation japonaise. Malgré les difficultés financières dues à un manque d'exploitation commerciale et à la guerre, le pavillon d'isolement a été un élément essentiel d'action et d'autonomie médicale de la municipalité française.

[1114] AMS, U1 16 275, *Lettre du docteur Jordan, 'Commissioner of Public Health' du SMC, à l'hôpital Sainte Marie, en mars 1932 et juin 1936*.

[1115] AMS, U38 1 131-1, *Lettre du directeur de l'hygiène publique du 17 novembre 1941*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

## 5.4.2. Les mesures de prévention

Axée sur la vaccination, la politique préventive de la municipalité française s'effectue à travers la création d'équipes mobiles de vaccination et d'un Dispensaire municipal ouvert à toute personne résidant dans la Concession française, qui vaccine gratuitement.

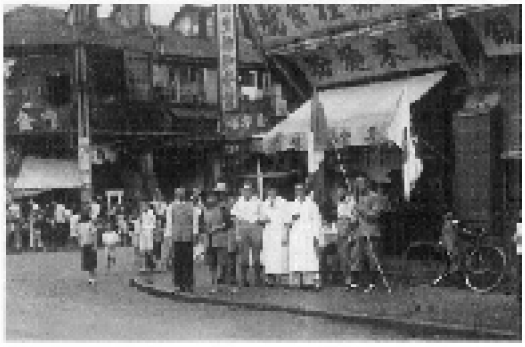

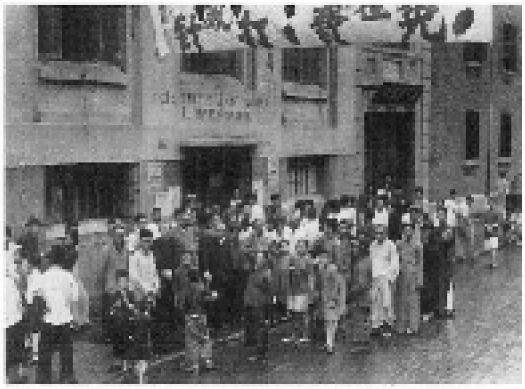

Le service mobile de vaccinations gratuites débute fin 1931 ; devant une population réticente, l'administration décide de le placer sous la direction d'un médecin chinois ancien élève de l'université l'Aurore, titulaire du diplôme de l'Institut d'hygiène de l'université de Paris après une formation en France ; il réussit en effet à convaincre les Chinois et le nombre des vaccinations augmente, d'où la décision d'étendre les vaccinations à tous les services publics et à toutes les entreprises : en octobre 1933 est inauguré le Service d'Inspection Médicale des écoles municipales pour enfants étrangers et chinois, qui assure les vaccinations, les examens médicaux d'entrée et veille à

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

l'hygiène générale des établissements scolaires. Le médecin chef du Service des vaccinations visite tous les lieux publics, les entreprises et commerces pour établir leur état sanitaire et recommander les mesures prophylactiques à engager ; des équipes mobiles visitent et vaccinent le personnel des établissements classés, ateliers, usines, cafés, boulangeries, boucheries, cinémas, dancings, etc. Ce Service se heurte toutefois à l'indifférence et au refus de la population et le médecin chinois doit mobiliser ses agents et valoriser leur action en les encourageant à avoir foi en leur travail au service du bien public.

Le Dispensaire municipal de la rue Amiral Bayle (Huangping nan lu) ouvre en janvier 1931 pour accueillir une partie des bureaux des services sanitaires et effectuer les vaccinations gratuites ; près du dispensaire est installé le laboratoire qui effectue les analyses pour dépister les personnes atteintes de maladies contagieuses : il s'agit de gérer l'accueil des indigents chinois et étrangers de la Concession au sein d'un centre financé par la municipalité qui lui appartient entièrement, montrant de façon éclatante son engagement dans l'action sociale auprès de la population pauvre chinoise et étrangère.

Pour tenter de combattre les épidémies, la municipalité française systématise les vaccinations : le vaccin anti-cholérique est produit localement par l'Institut Pasteur et plus d'un million de vaccinations sont réalisées en 1938 et 1939, intéressant tous les corps constitués de la municipalité française et un grand nombre de résidents ; on vaccine aussi largement contre la variole (en 1930 existait déjà un rapport de cinq à un entre les deux vaccinations principales) ; en 1938 et 1939, on pratique, à plus petite échelle une vaccination anti-typhoïdique, ainsi qu'une centaine de vaccinations anti-diphtériques en 1938 (qui ne figurent pas sur le graphique ci-après ; on prendra garde que l'ordonnée est une échelle logarithmique et qu'en 1938 il y a donc eu environ dix fois plus de vaccinations anti-cholériques que de vaccinations anti-varioliques).

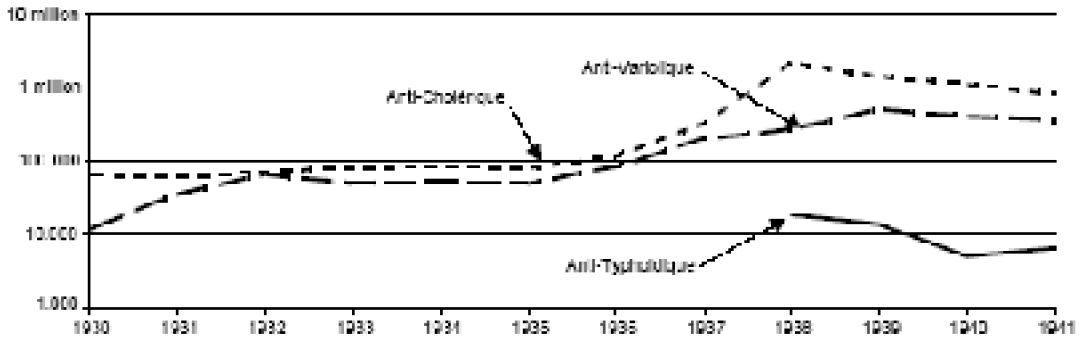


*Total des vaccinations pratiquées par la municipalité française*


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

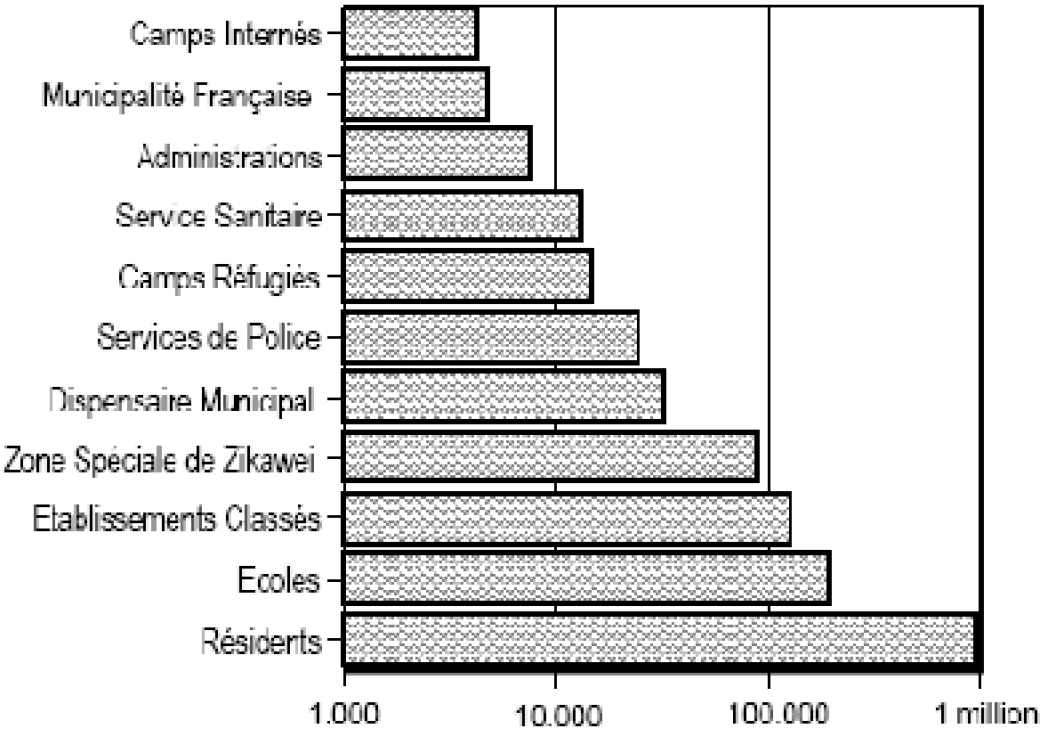


*Vaccinations anti-cholériques, répartition en 1939*

Le nombre de vaccinations passe par un maximum en 1938, où une épidémie importante de choléra s'est déclarée ; un rapport du dispensaire de 1939 note cependant que, si13.963 certificats sont vendus, les patients qui viennent se faire vacciner sont moins soucieux de leur santé que d'obtenir un certificat de vaccination qui leur donne le droit de se déplacer hors des limites de la ville, les autorités japonaises ayant imposé cette mesure.

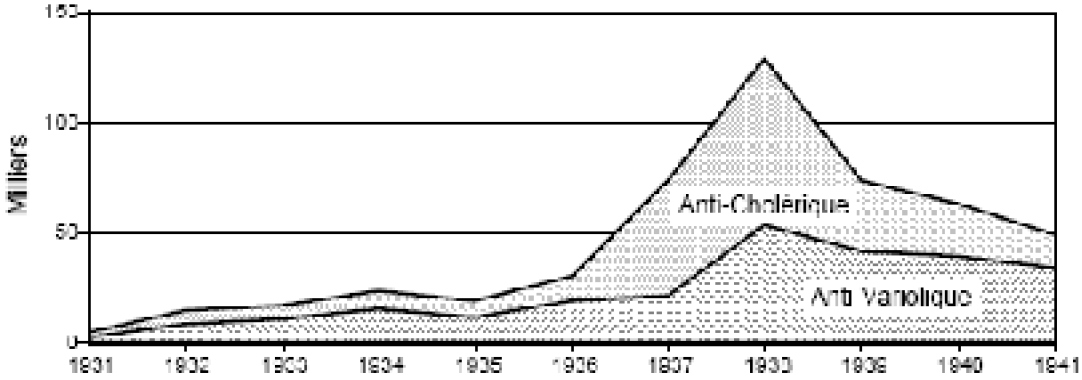


*Vaccinations pratiquées par le Dispensaire municipal*

En 1937-38, l'évacuation des ordures ménagères est irrégulière en raison de l'arrêt du transport fluvial et du contrôle exercé par les Japonais, mais suite aux épidémies virulentes de 1937 et 1938, les services d'hygiène renforcent leur surveillance pour l'enlèvement quotidien des ordures ménagères ; en 1942, le problème se pose à nouveau avec la pénurie d'essence qui limite l'emploi des automobiles pour le ramassage, le

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

système des vidanges étant caduque et la guerre aggravant ses dysfonctionnements.

Pour éviter la pullulation des mouches agents de propagation de maladies infectieuses, les services d'hygiène s'assurent que les ordures ou les excréments ne s'accumulent pas trop longtemps dans un endroit, avec une attention particulière portée à l'eau et aux aliments, le choléra se transmettant par les eaux et les aliments souillés ; les puits sont fréquemment javellisés : deux mille interventions en 1938, deux mille quatre cent soixante dix-neuf en 1941 ; [1116] les marchands ambulants, en particulier ceux de glace et de limonade, font l'objet d'une surveillance sévère ; [1117] les inspecteurs sanitaires se rendent également dans les restaurants et les magasins d'alimentation pour transmettre les règlements en matière d'hygiène alimentaire, vérifier la propreté des lieux et la qualité des aliments vendus.

Un autre versant de l'action municipale consiste en une propagande intensive menée par le biais de la radio, de la presse, par la diffusion de tracts et d'affiches qui ont pour but d'informer le public sur les mesures de prévention à adopter ; les tracts distribués sont en langues anglaise, chinoise, française, et russe ; des affiches dessinées par le docteur Malval apparaissent dans les rues de la concession à partir de 1938 pour éveiller l'intérêt des passants et les inciter à se faire vacciner. Dans les écoles, des conférences présentent les bienfaits de la vaccination. L'invitation à se faire vacciner est réitérée dans les salles de cinéma par une infirmière. [1118]

[1116] ADN 1 PER 163, *Journal de Shanghai*, *Article du docteur Y. Palud, le 3 juillet 1942*.

[1117] Archives privées de Louis Malval, fils du docteur Malval, Rapport *de J. Malval et de Y. Palud sur le Choléra de 1938 dans la Concession française de Shanghai, p 6*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Sur le cercueil on peut lire : « Shi nide ? » Est-ce le tien ? et en-dessous : « vaccinations gratuites effectuées par le service municipal de santé »

De leur côté, les Japonais mènent une campagne active pour vacciner la population mais le docteur Mankiewicz constate qu'ils utilisent les seringues plusieurs fois et elle évoque l'attitude de déférence qu'ils imposent : « Les Japonais exigeaient qu'on les salue en baissant la tête chaque fois qu'on passait devant eux. Ils occupaient les ponts sur le Whampoo (Huangpu) et quiconque voulait passer le pont recevait une injection de vaccins mélangés, tout le monde avec la même seringue. Si l'on avait de la chance, un soldat nous donnait ensuite un papier disant que nous avions reçu le vaccin. Ceci déclencha évidemment un marché noir où ces certificats se vendirent au prix fort » ; [1119] outre que, s'adressant à la population chinoise, les militaires japonais ne s'inquiètent pas des risques de contamination, ils savent détourner la médecine de sa fonction curative pour en faire une arme de guerre et d'expérimentation sans respect de la vie humaine : « Recently, scholars have exposed the horrors of Japanese biological warfare experiments and campaigns in Manchuria and in Central China » ; [1120] ce n'est que dans les villes où leurs troupes et leurs civils sont en grand nombre que la priorité reste le contrôle des épidémies et non la propagation de maladies parmi les résidents chinois.

Les Japonais font régner sur Shanghai une atmosphère de terreur, particulièrement intense à l'égard des Chinois qui d'ailleurs, face à la sévérité des autorités japonaises en matière sanitaire, abandonnent leur habitude de cracher. [1121] Pour le cas de Tianjin, Ruth

[1118] Ibid, *Rapport de J. Malval et de Y. Palud sur le Choléra de 1938 dans la Concession française de Shanghai, p 6. ADN 1 PER 163, Journal de Shanghai, Article du docteur Y. Palud, le 3 juillet 1942*.

[1119] MAE, *Ecrits du docteur Mankiewicz*, p 9.

[1120] Ruth Rogaski, '*From Protecting Life to Defending the Nation : The Emergence of Public Health in Tianjin, 1859-1953'*, Ph.D. Yale University, 1996, p 296.

[1121] *Témoignage de Louis Malval, fils du docteur Jean Malval présent à Shanghai pendant la guerre*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est 

Rogaski relève aussi ce paradoxe entre la réalisation de larges progrès en matière sanitaire et médicale, et la politique répressive menée par ces mêmes Japonais, entraînant une intense souffrance parmi la population locale. [1122]

En 1942, la municipalité française lance des campagnes anti-cholériques de grande ampleur, en liaison avec le 'Comité de Protection contre les maladies épidémiques' créé le 6 mars 1942 par les autorités militaires et navales japonaises, qui exigent des services sanitaires français de remettre un rapport sur le nombre de vaccinations effectuées dans la Concession et d'indiquer les mesures à prendre contre les épidémies. [1123] Les services d'hygiène travaillent avec la police en bloquant une section de rue pour vacciner tous les passants qui ne sont pas munis d'un certificat, passant un quartier après l'autre. Si un cas

[1122] Ruth Rogaski, '*From Protecting Life to Defending the Nation : The Emergence of Public Health in Tianjin, 1859-1953*', p 296.

[1123] AMS, U38 5 1500-2, *Document du Consulat général du Japon de Shanghai au docteur Y. Palud, directeur des services d'hygiène et d'assistance publique français, le 24 juin 1942*.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

de choléra est déclaré, une voiture sanitaire se rend sur les lieux avec une équipe de désinfection et un médecin qui, en cas de voisinage non vacciné, ordonne cinq jours de quarantaine pour effectuer des analyses et déterminer si d'autres personnes sont contaminées auquel cas le quartier est bloqué par la police qui interdit toute circulation des riverains. [1124]

A partir de 1942, les vaccinations prennent un caractère obligatoire et il devient difficile de s'y soustraire, sauf à ne plus pouvoir se déplacer hors des limites de Shanghai ni obtenir des denrées alimentaires. Le 6 mai 1942, les autorités françaises informent les habitants chinois qu'ils doivent obligatoirement obtenir auprès des services de police une 'carte d'identité et de résidence' en présentant, outre leurs papiers personnels listés dans les communiqués officiels, un certificat de vaccination anti-cholérique établi à leur nom ; [1125] des vaccinations gratuites sont effectuées au Dispensaire municipal et, tous les après-midi, sur plusieurs emplacements établis dans la Concession. [1126] Les chances pour les Chinois de se soustraire à cette mesure sont encore réduites car, le riz étant distribué par la municipalité, à partir du 15 juin 1942 les personnes souhaitant en acheter doivent présenter leur certificat. [1127] La municipalité intensifie son action pour surveiller et encadrer la population chinoise, soumise aux ordres des autorités japonaises auxquelles peuvent être transmises des informations personnelles qui représentent une menace pour leur sécurité.

## 5.4.3. Coopération des municipalités de Shanghai dans la surveillance des épidémies à la suite du conflit sino-japonais de 1932

En 1929, le Service National de Quarantaine est restitué au gouvernement chinois qui reprend aussi le contrôle des douanes chinoises. [1128] Pour atténuer les tensions provoquées par ce changement et par la perte du revenu des douanes pour les puissances étrangères, le gouvernement chinois sollicite le soutien de la Société des Nations et s'appuie sur les conseils de ses experts pour créer un service respectant les critères de fonctionnement internationaux. Avec la reconquête de la souveraineté chinoise, Wu Lien-teh envoie cinq officiers chinois en Europe et aux États-Unis pour étudier l'hygiène publique et le système de quarantaine et choisit des employés chinois chargés des désinfections et fumigations éventuelles. [1129]

Le système de quarantaine comprend un bureau, le 'Central Cholera Office' créé en

[1124] ADN 1 PER 163, *Journal de Shanghai*, *Article du docteur Y. Palud, le 3 juillet 1942*.

[1125] ADN, 1 PER 163, *Journal de Shanghai, Article du 10 mai 1942*.

[1126] ADN, 1 PER 163, *Journal de Shanghai, Article du 10 mai 1942*.

[1127] ADN 1 PER 163, *Journal de Shanghai*, *Article du 18 juin 1942*.

[1128] Ka-che Yip, *Health and National Reconstruction in Nationalist China* , Ann Arbor, the Association for Asian Studies, The University of Michigan, 1995, p 116.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

1930, chargé des études et de la surveillance du choléra, qui coordonne les actions le long de la côte chinoise. Wu Lien-teh organise des conférences à Shanghai pour la lutte contre le choléra et, en mai 1932, il établit avec les docteurs Jordan et Rabaute le Comité des Etudes Epidémiologiques dont l'objectif est d'appliquer la politique d'intervention décidée dans les trois juridictions autonomes de la ville : l'action porte sur des campagnes d'information, un maximum de vaccinations sur l'ensemble de la ville, chaque administration possédant son propre service, et sur le bon fonctionnement des hôpitaux d'isolement ; les actions sanitaires passent par un contrôle accru des aliments et de l'eau, ainsi que sur l'arrivée des trains pour éviter la propagation d'épidémies. [1130]

## 5.4.4. La prévention et la lutte contre les épidémies de choléra dans la Concession française à la suite du conflit sino-japonais de 1937

Après l'épidémie de choléra de 1932, c'est l'invasion japonaise d'août 1937 qui déclenche une nouvelle épidémie à Shanghai ; dans la Concession française, les premiers cas cliniques de choléra sont enregistrés le 30 août 1937 chez huit malades chinois et, le 31 août, sept nouveaux cas sont signalés. L'épidémie prend vite des proportions sévères avec cent six nouveaux cas dans la seule journée du 11 septembre, le point culminant étant atteint dans la deuxième semaine de septembre avec quatre cent quatre vingt dix cas ; elle décline ensuite progressivement en octobre et en novembre et prend fin vers la mi-décembre ; plus importante que celle de 1932, l'épidémie touche plus particulièrement la population chinoise et, parmi la population étrangère, la communauté russe, qui vit dans la pauvreté. [1131]

Les combats qui se déroulent autour et au sein de la ville désorganisent le fonctionnement de tous les services et entraînent des mouvements importants de population vers les Concessions ; de nombreux réfugiés s'en sortent grâce à leur réseau familial et relationnel ; [1132] Les autres, sans moyens financiers conséquents ni aide extérieure, restent dans la rue où ils vivent et dorment à même les trottoirs. La guerre aggrave donc les facteurs épidémiologiques déjà existants dans une ville surpeuplée et les conditions sanitaires se dégradent rapidement : « sur la ville règne une odeur pestilentielle », note le rapport municipal. [1133] Ensuite, comme l'expliquent les docteurs Malval et Palud, « à cet exode initial en succèdent d'autres également brusques, lors du déplacement de la bataille. Pudong se vide en septembre, Hongqiao en Octobre, Nandao

[1129] Ka-che Yip, *Health and National Reconstruction in Nationalist China* , Ann Arbor, the Association for Asian Studies, The University of Michigan, 1995, p 116.

[1130] AMS, U38 5 1226, *Conférence sur le contrôle du choléra à Shanghai, le 17 mai 1932.*

[1131] Archives privées de Louis Malval, *Rapport des médecins Jean Malval et Yves Palud sur le Choléra de 1937 dans la Concession française de Shanghai.*

[1132] Christian Henriot, '*Shanghai and the experience of war : The refugee problem'.*

[1133] AMS, U38 5 1218, *Rapport de l'Inspecteur en chef des services d'hygiène sur l'épidémie de cholera de 1937.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

en novembre. De tels mouvements de population vers l'abri des concessions n'ont rien de nouveau. Depuis les Taiping, on en connaît beaucoup. Mais il est rarement donné d'en voir d'aussi massifs » ; [1134] la situation est aggravée par le fait qu'aucune autorité n'était prête à y faire face, laissant la société civile s'organiser et gérer elle-même l'assistance aux réfugiés. [1135] Tous les facteurs sont réunis pour faciliter la propagation du choléra : la résistance générale des réfugiés est amoindrie par la promiscuité et par les souffrances physiques qu'ont générées les marches épuisantes sous la chaleur d'août, parfois alourdies par le transport de pièces de mobilier à sauvegarder, le défaut d'alimentation, l'angoisse morale des familles ruinées et disséminées par la guerre et les bombardements qui atteignent aussi les Concessions.

Au niveau de l'hygiène urbaine, les boues ne peuvent être déblayées et s'entassent sur le Quai de France : « il faut aux sampaniers quelque héroïsme pour les évacuer sous le feu » ; [1136] il en va de même des ordures ménagères, évacuées en temps normal par sampan vers les campagnes environnantes, les combats ne laissant d'autre possibilité aux municipalités que de construire de larges fosses à déchets. Le système des vidanges, déjà défectueux, se maintient difficilement dans l'urgence et la précarité : « 250 tonnes d'excréta sont quotidiennement laissées pour compte ». [1137] La vie des réfugiés s'organise dans la rue qui prend des allures de grand marché ouvert ; les restaurateurs ambulants augmentent et rejettent leurs déchets dans la rue, ce qui entraîne l'apparition de mouches en nombre « impressionnant ». [1138] Il y a urgence pour la fabrication des cercueils, sans possibilité de respecter les rituels funéraires : « les cercueils s'accumulent au point que dans la crique de Zikawei (Xujiahui) on les enlise sous les gadoues». [1139] Toutefois, les risques de contagion sont limités par le maintien de l'approvisionnement en eau potable sur les Concessions. [1140]

Des réunions s'organisent autour de la lutte contre l'épidémie de choléra, durant lesquelles les trois administrations décident de collaborer pour répartir les malades et les

[1134] Archives privées de Louis Malval, *Rapport des médecins Jean Malval et Yves Palud sur le Choléra de 1937 dans la Concession française de Shanghai, p 5.*

[1135] Christian Henriot, '*Shanghai and the experience of war : The refugee problem*': « *I argue that 1937 created an entirely new situation no authority was prepared to meet.* »

[1136] Archives privées de Louis Malval, *Rapport des médecins Jean Malval et Yves Palud sur le Choléra de 1937 dans la Concession française de Shanghai, p 6.*

[1137] Archives privées de Louis Malval, *Rapport des médecins Jean Malval et Yves Palud sur le Choléra de 1937 dans la Concession française de Shanghai*, p 6.

[1138] AMS, U38 5 1218, *Rapport de l'Inspecteur en chef des services d'hygiène sur l'épidémie de cholera de 1937*.

[1139] Archives privées de Louis Malval, *Rapport des médecins Jean Malval et Yves Palud sur le Choléra de 1937 dans la Concession française de Shanghai, p 6.*

[1140] AMS, U38 5 1218, *Rapport de l'Inspecteur en chef des services d'hygiène sur l'épidémie de cholera de 1937*.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

soldats blessés dans les différents hôpitaux de Shanghai. Le 24 septembre 1937, les autorités étrangères et chinoises de Shanghai se groupent pour ouvrir le Zhong Shan Hospital qui accueille d'abord les soldats blessés avant que les municipalités décident d'y envoyer les malades atteints de choléra, évacuant les soldats vers d'autres hôpitaux. Les médecins des trois administrations se réunissent fréquemment pour décider de la marche à suivre au Zhong Shan Hospital. [1141] Sur 15.000 $ de dépenses mensuelles, la contribution financière des administrations est proportionnelle au nombre d'habitants de leur juridiction : l'administration française ne verse que 2.500 $.

L'armée chinoise ne possédant aucune structure de soins pour ses soldats, elle doit s'en remettre aux associations privées et aux municipalités étrangères. L'aide est organisée par une trentaine d'associations charitables, parmi lesquelles la Croix-Rouge qui crée vingt-quatre hôpitaux ; [1142] dans la Concession française, les militaires chinois blessés sont dirigés vers l'hôpital de la Croix-Rouge situé rue Père Robert (actuellement Ruijiner lu) où ils sont traités et mis en quarantaine pendant six jours ; [1143] sur la Concession internationale, ils sont amenés à l'hôpital de la Croix-Rouge de Hongkou Road. [1144] Du 15 août au 15 novembre 1937, dix sept mille huit cent quatre vingt dix-sept soldats sont ainsi soignés dans les deux concessions. [1145]

## L'épidémie de 1938 et la création du Pavillon provisoire pour cholériques à l'hôpital Sainte Marie

L'épidémie de choléra de 1938 est la plus virulente enregistrée pendant la guerre.

**Occurrences du choléra dans la Concession française** [1146]

| | Chinois | | | Etrangers | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Années | Cas | Décès | % | Cas | Décès | % |
| 1937 | 1.744 | 330 | 18,9 | 43 | 17 | 39,5 |
| 1938 | 3.129 | 376 | 12,0 | 15 | 7 | 46,6 |
| 1939 | 77 | 13 | 16,9 | _ | _ | _ |
| 1940 | 67 | 6 | 9,0 | 1 | 1 | _ |
| 1941 | 103 | 12 | 11,6 | 1 | 0 | _ |
| 1942 | 310 | 52 | 16,8 | 3 | 1 | _ |

[1141] AMS, U38 5 1616, *Rapport du service sanitaire français sur le Zhong Shan Hospital*.

[1142] Christian Henriot, '*Shanghai and the experience of war : The refugee problem'*.

[1143] AMS, U38 5 1616, *Rapport des services municipaux français sur l'accueil des soldats chinois blesses*.

[1144] AMS, U38 5 1616, *Rapport des services municipaux français sur l'accueil des soldats chinois blesses.*

[1145] Christian Henriot, '*Shanghai and the experience of war : The refugee problem'*,

[1146] **Archive de l'Institut Pasteur, *Rapport du docteur Raynal sur l'Institut Pasteur, Statistiques sur le Choléra à Shanghai en 1942, Tableau sur le choléra dans la Concession française de Shanghai.***

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Les médecins français relèvent une nouvelle fois que les classes pauvres sont les plus touchées par l'épidémie ; [1147] parmi les étrangers, ce sont les Russes dont les conditions d'existence sont aussi précaires que la population chinoise. L'épidémie se développe dans les quartiers densément peuplés comme ceux de l'Est et du Centre ; parmi les camps de réfugiés ouverts dans la concession, seul celui de l'Armée du Salut est contaminé ; [1148] l'épidémie de choléra viendrait de la zone Hongqiao-Xujiahui et du quartier de Pudong avec lequel les échanges sont fréquents, [1149] aggravée par l'épidémie de rougeole en hiver et celle de typhus au printemps, qui ont préparé un terrain favorable. Par ailleurs, malgré la remise en état des voies ferrées vers Nanjing et Hangzhou et la reprise du trafic fluvial, les réfugiés sont réticents à repartir : » la masse des réfugiés provenant d'une banlieue dévastée, préfère à une vie des plus incertaine sous le contrôle japonais, l'entassement sous notre pavillon». [1150]

[1147] Archive de Louis Malval, *Rapport des médecins Jean Malval et Yves Palud sur le Choléra de 1937 dans la Concession française de Shanghai, p 2*.

[1148] Archive de Louis Malval, Op.cit., p 2.

[1149] Archive de Louis Malval, Op.cit., p 5.

[1150] Archive de Louis Malval, Op.cit., p 4.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

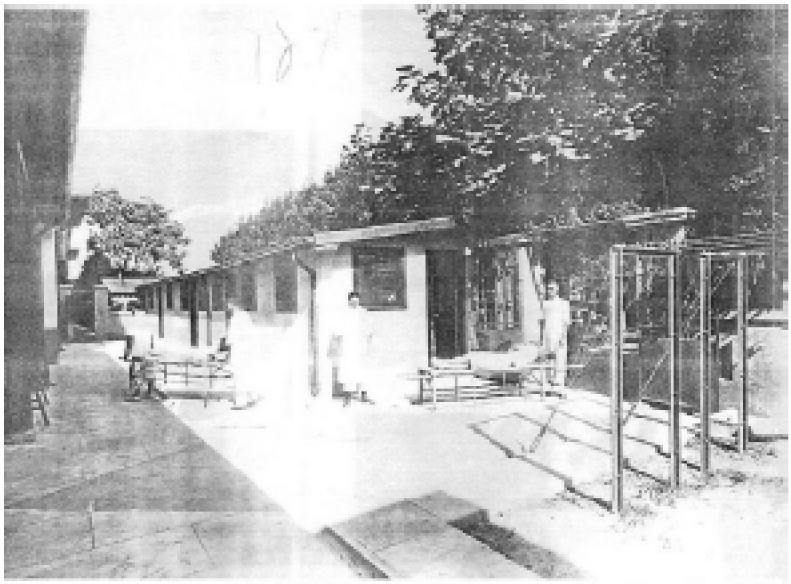

L'évacuation des boues par voie fluviale dépend du bon vouloir des autorités japonaises et celle par jonques recommence progressivement à fonctionner ; pour éviter trop d'encombrement, ces gadoues servent parfois à des travaux de nivellement. L'évacuation des excréments humains suscite aussi des inquiétudes: « l'engrais humain retourne aux épandages de la campagne. Non sans des à-coups qui soulignent l'insuffisance des fosses septiques de secours et le danger bien plus grand des fosses fixes de réserve creusées par les transitaires chinois sous leurs maisons ; ceci simplement dans l'attente d'une hausse des cours de vente ». [1151] La hausse de la mortalité entraîne l'accroissement du nombre de cercueils : dans la zone de Hongqiao-Xujiahui est créé un cimetière de quarante mille tombes et environ deux mille incinérations sont pratiquées par mois. [1152]

A l'hôpital Sainte Marie, le pavillon d'isolement Saint Jean ne peut faire face à l'afflux

[1151] Archive de Louis Malval, *Rapport des médecins Jean Malval et Yves Palud sur le Choléra de 1937 dans la Concession française de Shanghai*, p 4.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

de malades ; on aménage dans un bâtiment annexe de l'hôpital le pavillon pour cholériques, qui compte quatre-vingts lits et enregistre quatre cent cinquante trois entrées dès les trois premières semaines de l'épidémie ; sur les mille cent quinze malades reçus pendant l'épidémie de début juillet à mi-août 1938, cent six seulement décèdent, ce qui représente un résultat positif face à l'ampleur de la propagation et, malgré la gravité de la maladie, la moyenne d'hospitalisation reste courte, mais le pavillon n'est pas suffisant et doit être complété par une autre paillote attenante. Le travail au sein de l'hôpital s'accompagne de campagnes de vaccinations anti-cholériques renforcées. C'est docteur A. P. Deniz, de nationalité portugaise, diplômé en 1935 de l'université l'Aurore qui est chargé du pavillon pour cholériques et, en juillet 1938, le Père Verdier décide de renforcer l'équipe médicale de deux médecins chinois qui assurent le service de nuit et dont le salaire mensuel est de 150 $ ; le salaire des employés de l'hôpital pour cholériques est faible comparé aux risques de contagion encourus et à l'attention constante à fournir : les 'boys' et 'amahs' qui assurent le nettoyage ne sont payés que 9 $ par mois. Le personnel, au nombre de dix-sept début 1938, passe à trente-sept en août 1938 ; dans son ensemble il est de nationalité chinoise.

Depuis 1973, la vaccination contre le choléra n'est plus recommandée par l'OMS ; d'ailleurs le vaccin anti-cholérique Pasteur n'est plus fabriqué ni commercialisé car son efficacité est remise en cause, ne protégeant qu'une personne sur deux, pour une durée de six mois maximum et inefficace chez les moins de cinq ans. [1153] Selon André Briend, chercheur à l'Institut de Recherche pour le Développement, les médecins n'ont jamais cherché à évaluer son efficacité devant la baisse rapide des cas enregistrée dès qu'une campagne de vaccination était menée ; or « on s'est aperçu, au cours des épidémies de choléra, qu'il existait un grand nombre de personnes qui résistaient naturellement au vibrion et qui s'immunisaient spontanément par le biais d'une infection inapparente. Une meilleure description des épidémies a permis de montrer que, même en l'absence de vaccination, le nombre de cas nouveaux atteignait un pic puis régressait en quelques semaines (…). L'efficacité de ce vaccin n'a été testée selon les règles de l'art qu'au début des années soixante-dix, au Bangladesh, dans une région où le problème éthique posé par le groupe témoin avait été surmonté en installant des centres de traitement dans les villages, avec un système de bateaux hors-bord permettant d'évacuer rapidement les malades et d'éviter les décès. Cet essai a montré que la protection conférée par ce vaccin, recommandé pendant plus de cinquante ans, était négligeable et que les efforts dispensés dans les campagnes de vaccination de masse lors des épidémies représentaient un gaspillage de moyens considérables pour limiter une épidémie qui, de toute façon, s'éteindrait d'elle-même dès lors que tous les sujets susceptibles de développer un choléra clinique auraient été en contact avec le vibrion. » [1154] A la lumière

[1152] Archive de Louis Malval, *Rapport des médecins Jean Malval et Yves Palud sur le Choléra de 1937 dans la Concession française de Shanghai*, p 4.

[1153] *Alternative Santé, L'Impatient, "Le Guide des Vaccinations"*, avril 2000, Hors-série n°20, p 37.

[1154] Article de André Briend, *Quelles interventions en situation de pénurie*, pp 135-136, dans Rony Brauman, Utopies sanitaires , Paris, Editions le Pommier-Fayard, 2000.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

de ces recherches, on peut se demander si, sans les vaccinations anti-cholériques de masse menées par la municipalité, la population chinoise aurait traversé les épidémies de choléra de la même manière, avec d'abord de nombreux décès puis une baisse rapide des morts. Le choix de la municipalité, de mettre l'accent sur la vaccination de masse, mettant en valeur l'Institut Pasteur de Shanghai qui produisait le vaccin et de privilégier la surveillance de l'eau et des aliments, vecteurs de transmission du choléra, révèle que l'objectif prioritaire était de protéger la communauté étrangère et d'endiguer une catastrophe humaine lourde de conséquences morales et politiques en montrant sa supériorité scientifique.

## La lutte contre la tuberculose

Au XIXème siècle, la tuberculose est considérée comme une maladie sociale associée à la pauvreté, aux comportements à risques comme l'alcoolisme et la prostitution.En 1882, avec la découverte du bacille de Koch qui établit le caractère infectieux de cette maladie, des mesures sanitaires sont prises pour limiter les risques de contagion mais la politique interventionniste de l'État est sans effet, une réelle amélioration étant davantage la conséquence d'une évolution sociale que des découvertes médicales ; [1155] en effet, comparée aux autres nations, la situation de la France à la fin du XIXème siècle suscite de vives inquiétudes : le déclin démographique avive les peurs sociales qui s'accentuent avec l'approche de la guerre ; les craintes de la bourgeoisie se cristallisent autour de la classe ouvrière et des marginaux dont les comportements déviants représentent une menace pour la santé, associant alcoolisme ou syphilis à la tuberculose. La première guerre mondiale entraîne un changement radical du climat politique et social avec la mise en œuvre de mesures visant à créer des dispensaires anti-tuberculeux et des sanatoriums [1156] même s'ils n'ont pas prouvé leur efficacité sur le plan thérapeutique, [1157] restant liés à la politique d'enfermement prônée par les gouvernements à partir du XVIIIème siècle pour gérer les personnes présentant un risque pour la société. [1158] L'intervention limitée de l'État chinois en matière de santé publique s'expliquerait peut-être par l'absence de telles structures en Chine ; avant l'apparition des antibiotiques il existe peu de remèdes efficaces contre la tuberculose : « before the advent of styptomycin barely half a century ago, traditional Chinese explanations and remedies for tuberculosis must have offered at least as good a chance of recovery as their western alternatives ». [1159] Les médecins traditionnels ont ici l'occasion de comparer leurs théories à celles de la médecine

[1155] Dominique Dessertine, Oliver Faure, *La lutte contre la tuberculose dans la région lyonnaise : 1918-1930 : discours et réalités* , Centre Pierre Léon, université Lyon II, 1985, p 1.

[1156] David Barnes, *The making of social disease, Tuberculosis in Nineteenth-Century France* , Berkeley, University of California, 1995, pp 18-22.

[1157] Dominique Dessertine, Oliver Faure, *La lutte contre la tuberculose dans la région lyonnaise : 1918-1930 : discours et réalités* , p 172.

[1158] Andrews, Bridie J., *Tuberculosis and the Assimilation of Germ Theory in China, 1895-1937, Journal of the History of Medicine* 52 (January 1997b), p 118.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

occidentale présentées comme des avancées extraordinaires, et ils peuvent établir des liens entre leur interprétation des maladies et celle de la médecine scientifique, ce qui les conduit à traduire les termes occidentaux désignant les maladies infectieuses en chinois ; dans le cas de la tuberculose, ils assimilent l'étiologie occidentale de cette maladie tout en conservant une perspective médicale chinoise : « It was possible to apply some of the new standards of modernity to Chinese medicine. » [1160]

Dans la Concession française, des mesures sont prises par la COIP pour assurer prévention et traitement aux malades russes, très exposés à la tuberculose, mais aucune mesure n'est prise en faveur des Chinois qui souffrent de cette maladie. Poussé par les nations occidentales à endiguer en priorité les épidémies de peste, de typhus, et de choléra [1161] et accaparé par des priorités politiques et financières, le gouvernement chinois s'engage tardivement dans la lutte contre la tuberculose, maladie de la misère qui touche lourdement la population chinoise. [1162] C'est à partir de 1930 que des médecins chinois de formation occidentale se mobilisent ; en 1933, à la suite d'une conférence tenue par la 'China Medical Association' présidée par le maire de Shanghai, est crée la 'Shanghai anti-tuberculosis association' qui, avec la municipalité chinoise de Shanghai organise dès l'année suivante une nouvelle conférence sollicitant le soutien financier des administrations étrangères : y participent les directeurs des services d'hygiène étrangers, les docteurs Jordan et Rabaute. Le docteur Rabaute présente favorablement l'action de cette association auprès de la COIP afin que des fonds lui soient octroyés : « A mon avis, il semble que la population de notre ville comptant plus de 480.000 Chinois, on ne peut pas ne pas consentir un sacrifice pour cette œuvre. La somme à déterminer doit être assez importante pour bien marquer notre désir de collaborer à une œuvre aussi utile et dont personne au monde ne saurait discuter la nécessité. » [1163] L'association est particulièrement mise à contribution à la suite du conflit sino-japonais de 1937 tandis que des milliers de réfugiés fuyant leurs villages cherchent la protection des armées à Shanghai ; en décembre 1937, la Croix-Rouge Internationale de Shanghai ouvre pour eux le 'Shanghai International Red Cross n°2 Refugee Hospital', situé route Ghisi dans la Concession française. A partir de mai 1938, l'hôpital rencontre des difficultés financières et installe des lits de deuxième et première classes pour recevoir des malades payants, devenant alors le 'Shanghai International Red Cross n°2 Hospital'. En janvier 1939, devant le nombre important de tuberculeux nécessitant un isolement, la 'Shanghai

[1159] Andrews Bridie J., Op.cit., p 120.

[1160] Andrews Bridie J., '*Tuberculosis and the Assimilation of Germ theory in China, 1895-1937*', p 151.

[1161] Andrews, Bridie J., ' *Tuberculosis and the Assimilation of Germ Theory in China', Journal of the History of Medicine* 52 (January 1997b), p 138.

[1162] Ka-che Yip, *Health and National Reconstruction in Nationalist China* , Ann Arbor, the Association for Asian Studies, The University of Michigan, 1995, p 10. *Ka-che Yip note qu'en Chine, la mortalité due à la tuberculose est estimée à 350 pour 100.000 personnes annuellement. Cette proportion est de 114 aux États-Unis et de 213 pour le Japon en 1921*.

[1163] AMS, U38 5 1652, *Lettre du docteur Rabaute au directeur de la COIP, le 8 mai 1934*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Anti-Tuberculosis Association' dirigée par les docteurs Szeming Sze et Lee S. Huizenga, est appelée par la Croix-Rouge Internationale de Shanghai pour diriger cet hôpital, désormais réservé aux tuberculeux, qui prend le nom de 'Shanghai Hospital of the Shanghai Anti-Tuberculosis Association'. Il devient rapidement une clinique universitaire pour former les étudiants chinois de médecine occidentale au traitement de la tuberculose ; les 60 lits sont payants et répartis en trois classes, mais les disponibilités limitées nécessitent l'envoi des réfugiés au 'Tuberculosis Hospital', l'hôpital de l'association dont la capacité d'accueil est plus importante : les réfugiés ou indigents chinois atteints de tuberculose peuvent y être soignés gratuitement dans 220 lits. [1164] En 1940, la direction, débordée par les demandes, doit solliciter l'aide des deux municipalités étrangères ; les docteurs Jordan et Palud, nommés vice-présidents de l'association en 1938, accueillent favorablement la demande ; grâce aux subventions et dons divers, l'association poursuit son travail d'information et d'éducation auprès du public et assure le financement de ses deux hôpitaux. [1165]

A partir de janvier 1937, le laboratoire de la municipalité française produit le vaccin contre la tuberculose, le BCG mais son utilisation se heurte aux objections des spécialistes chinois quant à son danger et son manque d'efficacité ; J. Raynal, directeur du Laboratoire Municipal et son assistant le docteur Y. Ch. Lieou réagissent en présentant, dans un article, les avantages de la vaccination contre la tuberculose sans négliger pour autant les précautions pour limiter les risques ; [1166] l'utilisation du BCG reste toutefois confinée à la maternité de l'hôpital Sainte Marie : en 1941, six cent cinq nouveau-nés y sont vaccinés sous la surveillance du docteur Malval, ainsi que seize enfants français dans le cadre de consultations privées. [1167] Comme l'illustre le cas du BCG, l'Institut Pasteur ne parvient pas à valoriser la spécificité de son travail et se voit devancé par d'autres nations occidentales sur ce marché attractif.

## 5.4.5. Le laboratoire municipal et l'Institut Pasteur

L'épidémiologie s'est développée simultanément à l'impérialisme des nations occidentales et les pastoriens ont trouvé un champ d'application dans les colonies françaises et un écho favorable parmi les médecins militaires : confrontés à un environnement inconnu, ils trouvent dans les vaccins récemment élaborés des moyens d'action contre les maladies dites 'tropicales'. Aussi, dès la création du premier institut en 1888, et bien que ce n'ait pas été l'objectif de ses fondateurs, l'Institut Pasteur prend-il un caractère international. [1168]

Le premier Institut Pasteur à l'étranger est fondé à Saigon en 1891 ; et tous les

[1164] AMS, U38 5 1653-1, *General Report, Shanghai Hospital of the Shanghai anti-tuberculosis association, 1939*.

[1165] AMS, U38 5 1653-1, *Second Annual Meeting of the Shanghai anti-tuberculosis association, September 23rd, 1940*.

[1166] ADN, *Extrait du Bulletin médical n°16 de l'université l'Aurore, 1937. Article de J.Raynal et Y. Ch. Lieou, "La vaccination anti-tuberculeuse par le BCG en Extrême-Orient*".

[1167] Archives de l'Institut Pasteur, *Rapport du docteur Raynal sur les recherches entreprises à l'Institut Pasteur en 1941*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

instituts Pasteur d'Indochine vont dominer la recherche épidémiologique française en Extrême-Orient ; leur contrôle scientifique sur toutes les questions de santé et d'hygiène leur donne un pouvoir étendu. [1169] Le lien entre les découvertes de Pasteur et l'hygiène suscite des interprétations divergentes : tandis que pour Murard et Zyberlman, l'hygiène a évolué indépendamment et créé un champ d'étude à part entière basé sur l'étude statistique de faits sociaux, pour Bruno Latour et Jacques Léonard, l'hygiène s'est au contraire développée grâce aux pastoriens dont les découvertes ont permis aux hygiénistes de délimiter leur combat en s'attaquant aux microbes, les découvertes scientifiques légitimant leur action ; en retour, les pastoriens s'appuient sur le mouvement hygiéniste pour porter leurs recherches à la connaissance du public ; c'est ainsi que le mouvement hygiéniste se voit associé aux pastoriens, les recherches de toute l'équipe étant alors cristallisées autour d'un seul homme, Pasteur ; les hygiénistes auraient pu « sans microbe, sans vaccin, sans même de doctrine de la contagion ou de la variation de virulence, (…) faire tout ce qui fut fait : assainir les villes, creuser les égouts, exiger de l'eau, la lumière, l'air et le feu», [1170] mais la bactériologie leur permet de justifier leur action auprès des pouvoirs publics et de la population : « ils [les pastoriens et leurs alliés hygiénistes] refondent carrément le lien social pour y inclure l'action des microbes. Dans le grand chamboulement de l'Europe à la fin du siècle, ils redéfinissent de quoi se compose la société, qui agit et comment, et se font les porte-parole de ces nouveaux acteurs innombrables, invisibles et dangereux [les microbes] » [1171] Suite au travail des hygiénistes et de Béchamp, injustement oublié, [1172] les villes se transforment, mais la

[1168] Anne-Marie Moulin, *The Pasteur Institutes between the two world wars. The Transformation of the international sanitary order*, p 245 *in* Paul Weindling, ed., *International Health Organisations and Mouvements, 1918-1939* , Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

[1169] Laurence Monnais-Rousselot, *Médecine et Colonisation* , p 62 : « *La relation qu'engagent l'État et le jeune Institut Pasteur (1888) révèle parfaitement l'arrangement : si l'indépendance qui est accordée à ce dernier en matière de recherche pure va en fait servir les ambitions politiques et humanitaires françaises, la fourniture régulière qu'il doit en contrepartie faire de vaccins, ses analyses bactériologiques et sa participation active aux travaux d'assainissement symbolisent de manière manifeste 'l'objectif économique.' D'où, on le verra, le rôle primordial joué par les filiales de l'Institut Pasteur de Paris installées en Indochine.* »

[1170] Bruno Latour, *Pasteur : Guerre et paix des microbes* , Paris, La Découverte, Poche, 2001, p 69.

[1171] Bruno Latour, Op.cit., p 69.

[1172] Marie Nonclercq, *Antoine Béchamp* (1816-1908), *L'homme et le savant, originalité et fécondité de son œuvre* , Paris, Editions Maloine, 1982 ; Dr. Eric Ancelet, *Pour en Finir avec Pasteur* , Editions Marco Pietteur, 2001, p 121. Guylaine Lanctôt, *La Mafia Médicale* , Edition voici la clef, Québec, Canada, 1998, pp 154-156 : Selon Pasteur, un microbe donne une maladie ; il s'agit alors d'éliminer le microbe pour que la maladie disparaisse. Béchamp, pour sa part, identifie les microzymes, corpuscules plus petits que la cellule. Lorsqu'un déséquilibre perturbe le fonctionnement des microzymes, la maladie survient. Si l'état de santé est affaibli (par malnutrition, intoxication, stress physique ou moral..), le microzyme se transforme en germe pathogène (microbe). « *Pour Béchamp, le même microbe peut prendre plusieurs formes suivant le milieu dans lequel il vit. (…) Il suffit de renforcer la santé de la personne pour que les germes pathogènes intérieurs retrouvent leur forme originelle de microzyme et leur fonction de protecteur pacifique. On renforce le milieu et la maladie disparaît.»* « *Ces deux théories sont diamétralement opposées. Pour Pasteur, c'est le microbe qui donne la maladie. Pour Béchamp, c'est la maladie qui donne le microbe.*

révolution sanitaire de l'époque est attribuée au seul génie de Pasteur.

Au plan international, les pastoriens doivent faire face à la concurrence des autres nations occidentales, comme les États-Unis qui exercent leur influence à travers la puissante fondation Rockefeller qui, en Afrique, lance le premier vaccin contre la fièvre jaune ; [1173] l'implantation dans les colonies leur permet toutefois de tester des vaccins avant de les lancer sur le marché français. [1174] En Chine aussi la France est devancée, le gouvernement s'adressant aux institutions médicales américaines et anglaises : « Les services scientifiques et médicaux du gouvernement chinois comme le Bureau national pour la prévention des épidémies fonctionnent en relation avec les instituts étrangers et avec les recherches menées sous l'égide de la Société des Nations. La collaboration scientifique s'effectue plus particulièrement avec les institutions créées à Pékin par la Fondation Rockefeller et avec l'Institut de Recherches Médicales anglais créé à Shanghai en 1929-1932 par la Fondation Lester. Dans les rencontres savantes, les Chinois font appel aux chercheurs de ces organismes ou à ceux des instituts Pasteur d'Indochine», [1175] tendance qui demeure malgré la création de l'Institut Pasteur de Shanghai en 1938, l'Institut n'ayant pas les moyens de former des médecins chinois, comme tel était son objectif initial.

L'idée de créer un laboratoire à Shanghai est proposée par l'Institut Pasteur d'Indochine, mais il faudra attendre dix années de négociations pour qu'il voie le jour ; [1176] Le premier objectif de la municipalité française est son autonomie par rapport aux laboratoires du SMC et la volonté de ne pas se laisser devancer par les anglo-saxons lorsque le gouvernement chinois, inspiré et aidé par l'organisation d'hygiène de la SDN, se lance dans des recherches en laboratoire et dans la défense sanitaire ; en outre, le laboratoire municipal est un tremplin vers la création d'un Institut Pasteur à Shanghai pour faire honneur à la l'œuvre scientifique française en menant des travaux de recherche pure ou se rapportant aux problèmes épidémiologiques et sanitaires locaux.

Le Laboratoire municipal de la Concession française commence à fonctionner en novembre 1935 sous la direction du docteur Jean Raynal, auparavant chef de laboratoire à l'Institut Pasteur de Hanoï, [1177] et son inauguration a lieu le 1er juillet 1936 en présence de Naggiar, Ambassadeur français en Chine. Selon la description du docteur Raynal, c'est un grand bâtiment de trois étages : dans l'aile droite du premier se trouvent les services de microbiologie et de sérologie, et dans l'aile gauche est situé le service de vaccins microbiens attenant à une grande salle de stérilisation et de préparation des milieux de

[1173] Anne-Marie Moulin, *The Pasteur Institutes between the two world wars. The Transformation of the international sanitary order*, p 257 *in* Paul Weindling, ed., *International Health Organisations and Mouvements, 1918-1939* , Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

[1174] Anne-Marie Moulin, Op.cit., p 257 et Bruno Latour, *Pasteur : Guerre et paix des microbes* , Paris, La Découverte, Poche, 2001.

[1175] Marianne Bastid-Bruguière, *Instituts et Laboratoires en Chine avant 1949 in* M. Morange (sous la direction de), *L'Institut Pasteur. Contributions à son histoire* , la Découverte, Paris, 1991, p 266.

[1176] Archives de l'Institut Pasteur, Fonds Chine, CHN1, *Lettre du docteur Louis Martin directeur de l'Institut Pasteur, au docteur Raynal médecin commandant des Troupes coloniales, le 14 octobre 1935.*

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

culture ; au second étage est aménagée une grande bibliothèque ainsi que le service d'anatomie pathologique, le service antirabique et deux petits laboratoires pour la fabrication du BCG ; au troisième étage sont les laboratoires de chimie qui comprennent les laboratoires de chimie industrielle, ceux chargés de la surveillance des fraudes alimentaires et de la toxicologie ainsi que, dans une autre aile, les laboratoires d'analyses de biologie médicale et de surveillance des eaux. [1178]

Comme le financement du laboratoire municipal, puis celui de l'institut, sont assurés par la municipalité française, le docteur Raynal doit traiter directement avec les autorités consulaires et municipales de Shanghai, qui font preuve d'un manque de coopération. En outre, le docteur Raynal doit envoyer régulièrement des rapports sur les travaux scientifiques menés à Shanghai aux instituts de Paris et d'Indochine, et se conformer strictement aux techniques et enseignements reçus à l'Institut Pasteur ; [1179] toutes les publications ou changements internes doivent être immédiatement indiqués à ces centres, le Laboratoire de Shanghai étant considéré comme une antenne des instituts d'Indochine qui ont contribué à son existence. Sa tâche est encore alourdie par la charge de former le personnel recruté localement ; il est secondé dans son travail par le docteur Liu, jeune médecin chinois formé tout exprès pendant cinq ans à l'Institut Pasteur de Saïgon dans cette perspective. [1180] C'est ainsi que, si le service des vaccins microbiens commence dès août 1936 à fabriquer le vaccin nécessaire pour la campagne anti-cholérique dans la Concession française, faute de personnel et de crédits, le service antirabique et la préparation du vaccin BCG ne démarrent qu'à partir de janvier 1937.

Dans les premiers mois, le docteur Raynal rencontre des difficultés liées à l'agencement interne du bâtiment, peu adapté au fonctionnement d'un laboratoire, ainsi qu'à la rigidité de l'administration française : « locaux magnifiques à première vue mais en divers points mal adaptés et dont l'aménagement intérieur a été fait sans étude technique sérieuse préalable, joignez à cela les complications d'un rouage administratif trop rigide, à routine tracassière (…) Je continue malgré tout à envisager ce poste comme un tremplin pour un avenir meilleur. Il y faudra de la combativité et à la fois de la diplomatie à cause

[1177] Archives de l'Institut Pasteur, *La vie et l'œuvre du Médecin Général Inspecteur J.H. Raynal (1897-1954). Après des études de médecine à la faculté, J.H. Raynal entre à l'Ecole du Service de santé de Bordeaux en 1920 et obtient le diplôme de docteur en médecine en 1922. Son premier poste se situe à Madagascar. De retour en France, il passe le concours de Professeur adjoint et enseigne d'octobre 1926 à avril 1929, en premier, la clinique médicale et, ensuite, l'épidémiologie. A cette date, il est nommé professeur de bactériologie à la Faculté de médecine du Guatemala où il y enseigne pendant quatre ans. Il travaille ensuite à l'Institut Pasteur de Hanoï, et de janvier 1937 à juillet 1946, au Laboratoire municipal et à l'Institut Pasteur de Shanghai. Après son départ de Chine, il dirige pendant trois ans les services sanitaires français en Afrique Equatoriale. Il est nommé directeur de l'Ecole d'application en 1951*.

[1178] Archives de l'Institut Pasteur, Fonds Chine, CHN1, *Lettre du docteur Raynal à Noël Bernard, le 5 juin 1936*.

[1179] Archives de l'Institut Pasteur, Fonds Chine, CHN1, *Lettre du docteur Louis Martin directeur de l'Institut Pasteur, au docteur Raynal médecin commandant des Troupes coloniales, le 14 octobre 1935*.

[1180] Archives de l'Institut Pasteur, Fonds Chine, CHN1, *Lettre du docteur Noël Bernard, directeur des Instituts Pasteur d'Indochine, à M. le docteur Louis Martin, directeur de l'Institut Pasteur, le 5 novembre 1936.*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

de l'incompréhension presque totale à laquelle on se heurte à chaque instant- même quand on s'adresse aux milieux médicaux. Cette incompréhension tourne d'ailleurs à une hostilité complète dès qu'il est question de crédits demandés dans des conditions pourtant fort naturelles. Ce sont là des difficultés qui sont monnaie courante, aussi l'essentiel est de savoir et de pouvoir s'imposer. Ce n'est pas l'affaire de quelques semaines et je vais travailler activement à servir notre prestige. » [1181] La COIP, institution autonome qui compte parmi ses membres des personnalités de la Concession française dont de nombreux conseillers municipaux, a voté la construction de l'Institut Pasteur en 1933 ; la municipalité et ses conseillers considéraient à l'époque que le laboratoire, puis l'institut, pourraient couvrir leurs frais de fonctionnement et même réaliser des bénéfices, offrant ainsi une source de revenus à la municipalité. Dans le contexte de difficultés financières liées à la création du laboratoire, le docteur Raynal est mal reçu, ses conceptions sur la mission de cette institution au service de la santé publique et de la population, divergeant de celles de la municipalité qui considère davantage le Laboratoire sous l'angle commercial : « d'aucuns considèrent même la création du Laboratoire municipal comme assez inopportune à l'heure actuelle, en raison de la surcharge qu'il impose au budget, avec pourtant les maigres crédits qui lui ont été alloués cette année. J'ai cru en effet de mon devoir de pousser les hauts cris quand il a été question devant moi de tarifer le vaccin BCG. J'ai donné l'avis qu'il ne fallait pas penser à monnayer le BCG et que, du point de vue social et français, on se devait de fournir gratuitement aux gens mordus le traitement antirabique. J'ai ajouté que pour ce qui concerne les analyses, la grande majorité est faite et sera faite forcément pour la classe indigente et qu'on ne pourrait décemment compter au laboratoire que sur des rentrées couvrant environ 40 à 50% des frais. » [1182] Selon lui, la seule section qui pourrait rapporter des revenus serait la chimie où les laboratoires peuvent effectuer des analyses payantes pour les industries de Shanghai ; ses services sont cependant insuffisamment encadrés et équipés pour mener ces analyses ; son chef est un employé russe 'payé au rabais' (300 $ par mois) et manquant de compétences, aussi Raynal souhaiterait-il la venue d'un pharmacien-chimiste recruté en France, mais les arguments financiers ont toujours le dessus sur des préoccupations liées à la compétence professionnelle des employés et à la qualité du travail effectué. [1183]

L'idée de la construction d'un Institut Pasteur reste malgré tout d'actualité parmi les responsables français, plusieurs raisons justifiant ce choix : l'Institut fonctionnerait en coopération avec le laboratoire et dans les mêmes locaux agrandis et réaménagés, limitant ainsi les dépenses ; l'Institut pourrait assurer la formation du personnel du laboratoire et le remplacement du directeur ou des chefs de service en cas de congés ou

[1181] Archives de l'Institut Pasteur, Fonds Chine, CHN1, *Lettre du docteur Raynal, le 24 mars 1936, directeur du laboratoire municipal à Noël Bernard, directeur des Instituts Pasteur d'Indochine*.

[1182] Archives de l'Institut Pasteur, Fonds Chine, CHN1, *Lettre du docteur Raynal, le 24 mars 1936, directeur du laboratoire municipal à Noël Bernard, directeur des Instituts Pasteur d'Indochine*.

[1183] Archives de l'Institut Pasteur, Fonds Chine, CHN1, *Lettre du docteur Raynal, le 24 mars 1936, directeur du laboratoire municipal à Noël Bernard, directeur des Instituts Pasteur d'Indochine*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

de maladie ; les départements de chimie pourraient être organisés grâce à la venue d'un spécialiste attaché à l'Institut Pasteur mais effectuant son travail au sein du laboratoire ; ensuite, l'Institut pourrait soulager le laboratoire et effectuer certaines études nécessitant du temps et une plus grande technicité, comme les expertises de criminologie ; le laboratoire travaillant en priorité pour les services de microbiologie et d'hygiène de la municipalité, son action est inexistante dans le domaine de la recherche, l'Institut pourrait donc pallier cette carence en se chargeant de certains départements considérés comme inutiles car sans bénéfices financiers, comme le service antirabique et celui s'occupant de la fabrication du vaccin BCG. Dans la poursuite de ce projet, le consul français met en avant le rayonnement scientifique de la France : l'Institut Pasteur, orienté vers la recherche, pourrait avoir une importance au moins égale aux instituts anglais et américains qui existent depuis le début du siècle à Shanghai, et il est d'autant plus nécessaire que la Chine, avec le soutien de la section d'hygiène de la SDN, est en train d'organiser un système moderne de santé publique ; il ne néglige pas pour autant son prestige personnel : « et enfin il n'est pas jusqu'à un petit orgueil personnel de l'inauguration d'un Institut Pasteur pendant son règne qui ne vienne plaider encore la cause de cette nouvelle institution. » [1184] Le docteur Raynal constate le peu d'enthousiasme de la municipalité face à l'ampleur des dépenses qu'entraînerait la création de l'Institut et, s'il trouve un sujet de réconfort dans le fait que le consul soutient ce projet, il s'inquiète des difficultés que rencontre la Caisse des œuvres dont les membres sont habitués à la prospérité des premières années et à une planification à court terme : « La Caisse des œuvres a actuellement peu de disponible comme argent liquide, mais elle possède des terrains qui ont beaucoup de valeur à Shanghai ; ses rentrées mensuelles quoique diminuées, sont encore de bonne étoffe mais elles disparaissent au fur et à mesure, englouties dans le rythme des subventions à droite et à gauche. » [1185] La gestion de la COIP manque en effet d'efficacité et les conseillers gaspillent ses fonds en divers projets. Le docteur Raynal souhaiterait qu'elle établisse des réserves pour la fondation de l'Institut, au lieu de les consacrer à d'autres œuvres sans grande envergure.

Lors de la fondation de l'Institut Pasteur en 1938, un contrat est établi entre Marcel Baudez, Consul général de France à Shanghai et le docteur Louis Martin, directeur de l'Institut Pasteur de Paris : l'Institut Pasteur reçoit une subvention annuelle de 180.000 $ en contrepartie des analyses effectuées gratuitement par ses laboratoires pour les services d'hygiène de la municipalité française ; il s'agit des examens bactériologiques et chimiques effectués dans le cadre du contrôle des eaux de boisson, de la surveillance des fraudes alimentaires et de la surveillance des produits pharmaceutiques et antiseptiques ; les laboratoires de l'Institut Pasteur se chargent également des examens toxicologiques et de médecine légale pour les services juridiques et policiers de la municipalité française. Ils effectuent également, jusqu'à un maximum de six mille trois cents par an, les examens pour les patients indigents hospitalisés à l'hôpital Sainte Marie

[1184] Archives de l'Institut Pasteur, Fonds Chine, CHN1, *Lettre du docteur Raynal, le 24 mars 1936, directeur du laboratoire municipal à Noël Bernard et CHN1, Lettre du docteur Noël Bernard au docteur Louis Martin, directeur de l'Institut Pasteur de Paris*.

[1185] Archives de l'Institut Pasteur, Fonds Chine, CHN1, *Lettre du docteur Raynal, le 24 mars 1936, directeur du laboratoire municipal à Noël Bernard, directeur des Instituts Pasteur d'Indochine.*

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

et ceux du Dispensaire municipal et de l'Institut prophylactique ; pour le personnel de la municipalité et de la police, les examens envoyés par l'hôpital Sainte Marie sont de mille deux cents par an, au-delà ils sont payants. L'Institut de Shanghai se charge, enfin, des analyses sollicitées par les médecins de la Concession française, liées au dépistage des maladies à déclaration obligatoire. L'Institut Pasteur fabrique chaque année les vaccins anti-cholériques et anti-typhoïdiques nécessaires aux campagnes de vaccination menées par la municipalité. L'Institut Pasteur de Paris contribue à la solde du personnel, aux frais de voyage du personnel européen et de leurs familles, et aux dépenses liées à l'entretien et au renouvellement de l'équipement de l'Institut. [1186]

En juillet 1938, commencent des travaux pour ouvrir un nouveau pavillon, l'Institut antirabique et centre vaccinogène, pour les personnes suivant un traitement contre la rage et celles qui doivent subir des vaccinations ; [1187] il fonctionne dès août 1938 et permet d'installer de façon rationnelle les laboratoires de la rage et du BCG, selon les intructions du docteur Raynal ; un espace y est également aménagé pour les animaux nécessaires à la préparation des vaccins antirabique et antivariolique. [1188]

Dès sa première année de fonctionnement, l'Institut Pasteur est confronté à des difficultés financières en raison du contexte de guerre et de crise économique. La subvention de la municipalité française, fixée selon les termes du contrat à 180.000 $, est majorée de 20% pour l'année 1939 ; le docteur Raynal avait suscité une majoration de 40%. [1189] Les bénéfices provenant des vaccins sont très faibles, de 5.000 à 6.000 $ par an, tandis que les analyses rapportent environ 18.000 $ par an, la plupart des examens étant effectués gratuitement pour l'hôpital Sainte Marie et la municipalité, dans le cadre de sa politique de protection médicale à l'égard de son personnel et de sa politique d'assistance publique, et les examens payants étant demandés par l'Armée et la Marine. Aussi, le docteur Raynal souhaiterait-il que la municipalité ajuste sa subvention pour l'année 1940. De plus, les six cents analyses par mois effectuées gratuitement par l'Institut pour l'hôpital Sainte Marie s'avèrent insuffisantes par rapport aux besoins et d'autres doivent être réalisées par le chef des travaux pratiques de bactériologie de l'université l'Aurore, dans le laboratoire du service de clinique médicale ; le comité directeur de la Caisse des œuvres décide de lui octroyer une petite contribution en contrepartie des analyses médicales des malades 'petits-payants', les analyses pour les malades payants continuant à être réservées à l'Institut Pasteur, solution qui permet au laboratoire de l'hôpital Sainte Marie de subsister, en limitant le nombre d'analyses payantes de l'Institut Pasteur ; les bénéfices de l'Institut Pasteur assurés par les analyses

[1186] Archives de l'Institut Pasteur, Fonds Chine, CHN1, *Contrat entre le Consul français Marcel Baudez et le docteur, prenant effet le 1er janvier 1938 pour une durée de dix ans.*

[1187] Archives de l'Institut Pasteur, *Fonds Chine, Rapport du docteur Raynal, le 6 août 1938 et Bulletin Semestriel de l'Institut Pasteur de Shanghai, le 10 juillet 1939, p 1.*

[1188] Archives de l'Institut Pasteur, *Fonds Chine, Rapport du docteur Raynal, le 6 août 1938 et Bulletin Semestriel de l'Institut Pasteur de Shanghai, le 10 juillet 1939, p 1.*

[1189] Archives de l'Institut Pasteur, Fonds Chine, *Bulletin semestriel de l'Institut Pasteur de Shanghai, le 10 juillet 1939, p 17.*

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

des malades ‘payants’ sont diminués d’autant mais le R.P. Verdier obtient l’accord du docteur Raynal. [1190] A partir de 1940, l’insuffisance des crédits ne donne aucune chance au projet d’enseignement envisagé lors de la création de l’Institut ; quant aux travaux de recherche, ils ne peuvent se développer selon les perspectives initiales. L’année 1941 accentue l’isolement du docteur Raynal qui ne reçoit plus de nouvelles ni d’instructions de l’Institut Pasteur de Paris : « La filiale est tombée à un niveau assez bas ». [1191] Après la rétrocession de la Concession en juillet 1943, l’Institut Pasteur conserve son caractère français mais il est soumis à des obligations envers la municipalité chinoise et le ministère chinois de la Santé : il doit leur fournir des vaccins anticholériques et antivarioliques, contrôler et estampiller les produits pharmaceutiques ; [1192] malgré le bon vouloir de l’Institut, les relations sont difficiles : « Les arrangements avec le ministère de la Santé publique de Nankin n’ont abouti jusqu’ici qu’à de grosses dépenses engagées par la Caisse des œuvres et à des discussions interminables sans que rien de concret n’ait été réalisé. ». [1193] Dès janvier 1945, en raison des difficultés financières rencontrées après la rétrocession, la Caisse des œuvres ne comble plus, comme à son habitude, les déficits mensuels de l’Institut Pasteur, mais à partir du 15 mars 1945, devant l’impossibilité de percevoir les salaires de France, elle prend en charge la solde du personnel européen de l’Institut, sur la base d’allocations familiales aux fonctionnaires français ne recevant plus de rémunération. [1194] La situation est si critique que le docteur Raynal vend deux voitures automobiles et un stock de charbon appartenant à l’Institut ; les laboratoires fonctionnent au ralenti avec un personnel en nombre insuffisant. [1195] De mars à juillet 1945, l’Institut subit en outre les pressions des autorités militaires japonaises qui, dans le but d’en prendre possession, envoient des officiers inspecter les locaux une fois par semaine, menace écartée grâce aux négociations du Consul français. [1196] Le docteur Raynal, qui décide de quitter Shanghai pour réintégrer les cadres du Corps de Santé coloniale, est remplacé en juillet 1946 par le docteur J. Fournier. La maison mère de Paris effectue des démarches auprès de différents organismes, dont le ministère des Affaires étrangères, pour obtenir des subventions ; il est notamment question de transformer l’Institut en un

[1190] AMS, U38 5 1666-1, *Rapport du comité directeur de la COIP, octobre 1940*.

[1191] Archives de l’Institut Pasteur, CHN3, *Lettre de J.H. Raynal, directeur de l’Institut Pasteur de Shanghai au directeur de l’Institut Pasteur de Paris, le 12 novembre 1945*.

[1192] Archives de l’Institut Pasteur, CHN3, *Récapitulatif sur l’évolution de l’Institut Pasteur de Shanghai, années 1938-1946*.

[1193] Archives de l’Institut Pasteur, *Lettre de J.H. Raynal à M. le Consul général de France à Shanghai, le 24 août 1945*.

[1194] Archives de l’Institut Pasteur, Lettre de J.H. *Raynal, mandataire de l’Institut Pasteur de Paris à M. le Consul général de France à Shanghai, le 24 août 1945*.

[1195] Archives de l’Institut Pasteur, Lettre de J.H. *Raynal, mandataire de l’Institut Pasteur de Paris à M. le Consul général de France à Shanghai, le 24 août 1945*.

[1196] Archives de l’Institut Pasteur, Lettre de J.H. *Raynal, mandataire de l’Institut Pasteur de Paris à M. le Consul général de France à Shanghai, le 24 août 1945*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

centre d'enseignement et de recherche qui travaillerait avec l'hôpital Sainte Marie et l'université l'Aurore. [1197] En 1948, l'avenir de l'Institut Pasteur de Shanghai semble compromis ; [1198] il doit, en attendant des jours meilleurs, jongler avec les aides financières, dont la petite subvention provenant du département des Relations Culturelles du consulat ; pour les maintenir, J. Fournier précise à son supérieur hiérarchique de Paris qu'il serait préférable d'ouvrir un compte bancaire à New York plutôt que de passer par la voie diplomatique pour le transfert d'argent, ce qui éviterait que le ministère soit au courant des versements effectués par l'Institut de Paris ; au point de vue financier, cette solution présente également des avantages pour le taux de change. [1199] Par ailleurs, la concurrence des laboratoires étrangers est forte : L'Institut, alors même qu'il produit sur place des vaccins, n'est pas sollicité par les organisations internationales ni le gouvernement chinois ; J. Fournier apprend par exemple que le ministère chinois de la Santé, aidé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'International Children Emergency Fund (ICEF.), et certaines sociétés de secours américaines comme 'l'American China Relief Mission', [1200] lance une campagne nationale de lutte contre la tuberculose et il est informé que les services de son Institut ne seront retenus que s'il est recommandé par l'ICEF ; or, le docteur Lourie, conseiller technique délégué par l'OMS auprès du ministère chinois de la Santé, préconise l'emploi de la méthode danoise dans la fabrication du BCG et invite le gouvernement chinois à envoyer trois médecins se former au Danemark pour organiser à leur retour les centres de production du BCG répartis sur le territoire chinois. [1201] J. Fournier effectue alors de nombreuses démarches pour mettre en valeur le travail de l'Institut de Shanghai, montrant qu'il serait aberrant d'écarter de ce programme le laboratoire français, spécialisé depuis 1938 dans la recherche et la production du BCG ; le personnel est compétent, le centre déjà équipé pouvant répondre rapidement et efficacement aux besoins du gouvernement chinois. [1202] Devant l'importance des enjeux financiers, les relations politiques au sein des organisations internationales écartent l'Institut Pasteur des projets médicaux lancés en Chine, et, face à la concurrence étrangère, il se voit supplanté dans cette campagne de vaccination par d'autres centres de recherche médicale.

[1197] Archives de l'Institut Pasteur, CHN3, *Récapitulatif sur l'évolution de l'Institut Pasteur de Shanghai, années 1947-1950. Biographie de Jean Raynal (1897-1954) écrite par G. Girard*.

[1198] Archives de l'Institut Pasteur, Document sans signature intitulé : "*Note sur les mesures financières à envisager pour empêcher la disparition de l'Institut Pasteur de Changhaï", 1948*.

[1199] Archives de l'Institut Pasteur, *Lettre J. Fournier à Noël Bernard, le 8 mars 1948*.

[1200] Archives de l'Institut Pasteur, CHN2, *Lettres de J. Fournier, directeur de l'Institut Pasteur de Shanghai, à Noël Bernard, le 27 février, le 18 mars, et le 13 mai 1948*.

[1201] Archives de l'Institut Pasteur, *Lettre de J. Fournier à Noël Bernard, le 13 mai 1948*.

[1202] Archives de l'Institut Pasteur, *Lettres de J. Fournier à Noël Bernard, le 27 février, le 18 mars, le 13 mai 1948. Lettre de J. Fournier au Professeur Debré à Paris, le 26 février 1948*.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

En 1951, malgré tous les efforts, l'Institut Pasteur de Shanghai est saisi par les autorités chinoises. Son directeur, J. Fournier, ne peut même pas récupérer ses objets personnels dans l'appartement qu'il occupait à l'Institut, ni l'automobile appartenant à son collègue, le docteur Chabaud ; le personnel français est rapatrié, [1203] son reclassement dépendant de l'Institut Pasteur de Paris et non du MAE, comme le souligne ce département sollicité par le directeur de l'Institut pour trouver de nouveaux postes aux employés rapatriés. [1204]

# 5.5. Conclusion

La pauvreté étant la plus grande cause de maladie, il est évident que, pour régler les problèmes de santé, l'implication politique a autant d'importance que les solutions médicales. A Shanghai, « l'accès aux soins est loin d'être égal pour tous et l'espérance moyenne de vie s'établit à trente-cinq ans seulement » ; [1205] c'est pourtant dans cette ville qu'on voit la plus grande concentration d'hôpitaux et de médecins du pays, mais cette situation montre les limites de la technologie médicale qui ne résout pas le problème majeur de l'inégalité dans l'accès aux soins. Les méthodes utilisées à Shanghai pour lutter contre les épidémies découlent des pratiques occidentales de médecine et d'hygiène publique. Lors de l'occupation japonaise, elles sont reprises par les Japonais qui, durant la période Meiji, ont assimilé la médecine allemande comme vecteur de modernisation et l'appliquent à l'échelle de la ville.

Si la création de l'Institut Pasteur, en produisant localement les vaccins contre le choléra, la typhoïde, la rage et le BCG, a permis à la municipalité française d'être autonome dans sa politique de prévention par rapport aux laboratoires anglo-saxons, l'Institut, par défaut d'investissement, n'est pas parvenu à rayonner au plan international grâce à ses recherches, ni à s'attirer l'attention du gouvernement chinois pour mener des campagnes de vaccinations dans le pays. Pour autant, l'Institut montre son utilité en effectuant les analyses médicales nécessaires pour les médecins de la concession et pour l'hôpital Sainte Marie ; le département de chimie surveille la qualité des laits crus et pasteurisés, celle des eaux de boisson, de l'eau courante et des puits à la demande des services d'hygiène.

Mais tout le système médical de la Concession française est fortement marqué par l'état d'esprit qu'à installé Pasteur : le patron se sert des recherches de ses collaborateurs

[1203] Archives de l'Institut Pasteur, *Lettre du professeur Pasteur Vallery Radot et du professeur J. Trefouel au Président R. Schuman, Ministre des Affaires étrangères, le 8 janvier 1951*.

[1204] Archives de l'Institut Pasteur, *Lettre du ministère des Affaires étrangères, direction générale des relations culturelles, à M. Trefouel, directeur de l'Institut Pasteur de Paris, le 20 février 1951*.

[1205] Christian Henriot, Zheng Zu'an, *Atlas de Shanghai, espaces et représentations de 1849 à nos jours* , Paris, CNRS Editions, 1999, p 146.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

pour se mettre en valeur, et se présente comme l'artisan principal de toutes les découvertes médicales, rejetant dans l'ombre les travaux d'un Béchamp : c'est toujours le chef de clinique ou de laboratoire qui doit recueillir les récompenses, ce qui amène à cacher tous les travaux intéressants qui ne profiteraient pas à sa stratégie, ou n'entreraient pas dans le cadre de sa politique. Il en va de même en Chine où les théories intéressantes et les remèdes efficaces s'inspirant de principes liés à la médecine chinoise sont systématiquement écartés. A Shanghai, certains médecins étrangers se servent de leur position dominante pour écarter les concurrents éventuels, gagner argent et influence en se constituant une clientèle d'expatriés, de diplomates et d'industriels, au lieu de chercher à mieux comprendre les besoins locaux, de soulager les malades moins favorisés et d'améliorer leur pratique en profitant d'un échange fructueux avec la médecine chinoise.


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

# Conclusion

Certains médecins, comme Malval, Palud, et Rabaute, n'étaient pas là pour profiter de leur situation mais pour soigner et éduquer, heureux de transmettre leurs connaissances et leur savoir-faire ; loin de mépriser la culture chinoise et son savoir séculaire, ce qu'ils ont apporté c'est le côté innovant qui anime l'esprit français, et leur foi dans les droits de l'homme. Croyant fermement qu'ils peuvent changer les choses, ces fortes personnalités dépassent les lourdeurs administratives et agissent à contre-courant en souhaitant appliquer les mesures les plus justes et les plus appropriées à la situation qui se présente à eux ; ils ont ainsi porté très haut l'image de la France, même si l'administration n'a pas toujours suivi, avec des conseillers municipaux qui pensent davantage à leurs intérêts personnels qu'à une entente harmonieuse entre les différentes communautés. Pour se maintenir, ceux-ci n'hésitent pas à mener des opérations proches du fléau traditionnel de la société chinoise, la corruption, et à s'allier avec la pègre locale ; ils se laissent aller à la facilité de jugement au lieu d'adopter une vision plus élevée de leur rôle à Shanghai et ne se donnent pas les moyens d'apprécier les bienfaits à long terme qu'apporterait une coopération avec certains Chinois dont l'esprit entreprenant stimule la valeur humaine.

C'est en cela qu'il est intéressant d'étudier l'action et la personnalité des 'honnêtes hommes' qui ont représenté la France des Lumières. Leur travail trouve sa juste récompense dans la volonté actuelle de la municipalité chinoise de préserver la tradition médicale française au sein du Guangxi yiyuan (anciennement hôpital Sainte Marie) et de l'Université médicale n°2 de Shanghai (anciennement université l'Aurore) où a été établie une section de médecine pour étudiants chinois parlant couramment le français, qui viennent effectuer des stages en France.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Par ses talents de dessinateur, le docteur Malval retrace le quotidien des Chinois et nous fait découvrir sans enjolivement le rythme et l'atmosphère de Shanghai ; plus qu'un spectacle exotique et divertissant, ses dessins sont le moyen de comprendre l'autre dans sa différence. Son humanisme se fait jour aussi dans sa pratique médicale d'où est bannie toute distinction sociale et raciale ; n'établissant pas de hiérarchie, il soigne aussi bien les indigents chinois et russes que les Européens, jusqu'à exprimer son attachement pour les plus pauvres, simples dans leur souffrance et reconnaissants. Nous avons partagé les difficultés rencontrées par les docteurs Rabaute et Palud qui mettent en œuvre le service d'assistance publique ; sans leur lucidité et leur fermeté, le service n'aurait pu se développer sur des principes d'exigence et de justice. L'enjeu était d'établir un système d'aide sociale sans tomber dans l'assistanat ni dans l'injustice :en effet, dans un contexte comme celui de l'époque, le danger peut être de rendre la personne dépendante de l'aide sociale, incapable par la suite de s'en sortir seule, comme si l'étiquette d'assisté devenait une fatalité ; mais l'évaluation des besoins exacts de la personne n'est pas chose aisée. Le montant des aides n'est pas élevé et les Russes blancs de Shanghai, loin de vouloir profiter des subventions municipales, espèrent trouver un travail qui leur donne une dignité avec la possibilité de sortir de la misère. Ces problèmes restent d'actualité : les questions géopolitiques jouent un rôle primordial dans l'intégration des populations immigrées, l'afflux soudain de groupes ethniques en situation de précarité ébranlant l'équilibre déjà fragile des systèmes de protection sociale. Au sein d'une communauté, le sens des responsabilités de chacun s'avère important pour ne pas abuser du système en jouant sur ses failles, sens des responsabilités qui vaut aussi bien pour les dirigeants politiques et les personnes en charge des services municipaux dont c'est le devoir d'agir avec justice et justesse : la justice trop rigide menant à l'injustice, la justesse aide à comprendre la complexité d'une situation et à faire prévaloir la vérité.

Certains principes mis en œuvre par les puissances occidentales dans les concessions ont été repris par le gouvernement chinois qui en a évalué tout le bien fondé. Des instituts ont été créés pour endiguer le fléau majeur de la Chine : la progression démographique galopante et son corollaire la politique de l'enfant unique qui, suivant le concept traditionnel de l'importance de l'héritier mâle pour la perpétuation de la lignée, jette l'anathème sur les filles. Ces enfants abandonnées sont à présent sauvées d'une mort certaine, recueillies, soignées et élevées dans des conditions très décentes dans le but avoué d'être adoptées par des familles occidentales en mal d'enfant. Face à une forte demande, ces instituts spécialisés dans l'adoption par des parents étrangers se conforment aux normes occidentales, même si elles ne correspondent pas exactement aux conceptions chinoises : injection de nombreux vaccins, observation performante des maladies infantiles ainsi qu'un suivi psychologique avec un carnet de commentaires sur l'attitude de l'enfant ; tous les principes d'éducation modernes sont appliqués pour éviter les traumatismes. La Chine montre qu'elle ne rejette pas ses enfants mais, au contraire, les éduque et les prépare à une vie équilibrée. C'est un exemple encourageant où l'on voit se perpétuer avec des conséquences heureuses sur la conscience qu'ont les Chinois de la valeur de la vie individuelle.

La vaccination s'est répandue dans les années 20 et 30 avec la création, par les nations occupantes, de laboratoires étrangers dans les pays colonisés. A la fin de la

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

seconde guerre mondiale, ce sont les organisations internationales qui prennent le relais dans les pays en voie de développement, présentant la vaccination de masse comme la seule solution aux graves problèmes sanitaires, dont les épidémies. A la lumière de nombreuses études, cette exclusivité donnée à l'inoculation de produits fabriqués en laboratoire m'apparaît comme une source d'affaiblissement de l'état de santé des populations de ces pays. [1206] L'aspect économique semble désormais l'emporter sur l'efficacité et les bienfaits réels des vaccins ; [1207] comment expliquer sinon que dans les pays riches, certains, comme le BCG, soient encore obligatoires malgré la hausse de notre niveau de vie qui réduit les risques de tuberculose, sans parler de l'inefficacité de ce vaccin relevée par des professionnels de la santé ; seules les populations considérées à risques, comme les nouveaux arrivants, devraient être vaccinées contre la tuberculose [1208] . Ce simple exemple montre l'inadéquation de certaines règles de santé publique. Les ouvrages relatifs au travail des ONG révèlent aussi un manque de discernement sur les besoins réels des pays aidés ; [1209] au lieu de s'attaquer au problème majeur de l'approvisionnement en eau potable, les organisations internationales justifient leur travail par des vaccinations de masse sur des personnes affaiblies souffrant de malnutrition, alors que les populations ont davantage besoin d'eau propre et de nourriture. Ce qui soulève aussi la question de la situation politique de ces pays, génératrice de guerre, d'instabilité sociale, de pauvreté et d'épidémies. La focalisation sur certaines méthodes imposées de l'extérieur en ignorant la culture et les réalités locales mène à une impasse; malheureusement les enjeux économiques, ne serait-ce que ceux des firmes pharmaceutiques, l'emportent sur une action efficace et réduisent à néant l'énergie déployée par les rares personnes à la vision claire mues par une réelle volonté d'aider ces pays.

Pour les Chinois, l'action de Lu Baihong, imprégnée de la parole christique selon laquelle « ce que vous ferez au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous le faîtes », rejoint dans sa dimension universelle l'idéal confucianiste d'élévation de l'humanité par l'ouverture à l'autre, dépassant le respect jusqu'à la bienveillance : « en pratiquant la vertu d'humanité on prolonge la vie ». Mais pour les chrétiens dont la vision est dirigée vers le sauveur qui a sacrifié sa vie pour la rédemption du monde, tout « bienfait » reçu fait de vous « l'obligé » de celui qui vous l'a généreusement dispensé,

[1206] André Briend, *Quelles interventions en situation de pénurie*, pp 135-136, dans Rony Brauman, *Utopies sanitaires* , Paris, Editions le Pommier-Fayard, 2000.

[1207] John T. Fielding, '*Dangerous Medicine : The Pharmaceutical Industry's Questionable Ethical Practices*', Ph.D. Salve Regina University, 1998; *Alternative Santé*, "*Vaccin hépatite B, Français on vous a menti*!", novembre 2004 ; Eric Giacometti, *La santé publique en otage* , Paris, Albin Michel, 2001. *Alternative Santé, L'Impatient, "Le Guide des Vaccinations"*, avril 2000, Hors-série n°20. Dr. Eric Ancelet, *Pour en Finir avec Pasteur* , Editions Marco Pietteur, 2001.

[1208] *Alternative Santé, L'Impatient, "Le Guide des Vaccinations"*, avril 2000, Hors-série n°20 ; *La Revue Prescrire, "Vaccination par le BCG"*, septembre 2005, p 617.

[1209] Rony Brauman, *Utopies sanitaires* ; Dr. Eric Ancelet, *Pour en Finir avec Pasteur* , p 115 ; Guylaine Lanctôt, *La Mafia Médicale* , p 121 ; Sylvie Brunel, *Famines et Politique* , Presses de Sciences Po, La Bibliothèque du Citoyen, février 2002.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

sans mention du plaisir personnel qu'il a pu retirer de sa bonne action. C'est ce qui nourrit, l'énergie sans faille, jusqu'au quasi acharnement, déployée par les missionnaires dans leur œuvre de secours aux nécessiteux, à ceux du moins qui venaient leur exposer leur détresse, qui n'étaient pas forcément les plus démunis. Cette attitude se comprend mieux si on dévoile l'équation qu'elle représentait en profondeur dans le mode d'éducation qu'ils avaient reçu : je ne suis un homme digne de ce nom que si je considère comme mon premier devoir de porter secours en cas de besoin et de me soumettre à tous les ordres. La tâche matérielle était si considérable au milieu des populations de ces nations en plein bouleversement qu'elle leur permettait de s'y consacrer totalement, en oubliant les bases de pédagogie noire [1210] sur lesquelles cette conception de la mission a été établie. D'où un mode opératoire aux rouages si bien huilés qu'il s'installe définitivement et reste inconscient : d'abord, une immense auto satisfaction dont l'exemple favorisait le prosélytisme : qui ne souhaiterait embrasser une religion qui fait de vous un être si noble, même s'il voit sa vie accaparée par un activisme à outrance ? Que vaut le petit soi avec ses doutes à côté d'une personne si épanouie renvoyant une image si rayonnante des bienfaits déversés sur les autres ?– Ensuite, une surenchère permanente dans les bonnes actions pour « rectifier les injustices naturelles », qui monte en puissance jusqu'à brouiller les repères fondamentaux de la culture chinoise tels que l'harmonie intrinsèque de la nature : c'est ici le dérèglement total qui devient la règle, en ce qu'il permet de construire une « vraie » société, et le désordre, plus qu'un mal nécessaire, est à cultiver pour se donner la gloire d'en triompher en instaurant un « véritable ordre » ; ce qui fait accéder l'homme à la toute puissance divine. Ce que nous savons des évènements ultérieurs, comme le Grand Bond en avant et les Cent Fleurs pour ne citer qu'eux, s'inscrivent directement dans cet héritage que la Chine n'a pas fini de payer.

Alors que la mode est aux spiritualités orientales, que les médecines douces et autres thérapies venues de l'est sont furieusement tendance et génèrent des profits considérables, cette étude met aussi en évidence la hiérarchie instaurée entre les différentes formes de médecines par une conception dogmatique de la science, qui est avant tout le fait des puissances occidentales, le pouvoir politique s'étant fait l'agent d'une telle discrimination. Les expériences conduites récemment dans des hôpitaux pilotes français, où cet enseignement millénaire est récupéré, instaurant une coopération entre la médecine moderne dite scientifique et les formes traditionnelles de thérapie, même si elles méritent d'être soutenues, sont davantage le reflet d'un opportunisme commercial et scientifique devant certains échecs de la recherche médicale, que le fruit d'une ouverture à l'autre et d'une véritable prise de conscience des limites de tout corps constitué. Et l'ironie de l'histoire fait que, cette fois, le profit est du côté des Chinois qui ont appris la leçon, et multiplient les stages spécialisés qui figurent en bonne place dans le taux de croissance spectaculaire du pays. Tant mieux, toutefois, si cet engouement permet de jeter un pont entre deux cultures si riches trop longtemps murées dans leur orgueil national.

Ce serait fausser la perspective que de faire le procès a posteriori de la démarche

[1210] Alice Miller, *Notre corps ne ment jamais* , Paris, Flammarion, 2004 : selon Alice Miller « *la pédagogie noire est une éducation qui vise à briser la volonté de l'enfant, et, par un exercice ouvert ou caché du pouvoir, de la manipulation et du chantage, à en faire un sujet docile* ».

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

dite « colonialiste » et il est important de garder à l'esprit que la notion d'éthique dans les questions de santé publique n'est apparue qu'à partir des années 80, lorsque de retentissants scandales ont été mis à jour et portés en justice, comme ceux du sang contaminé, de l'hormone de croissance, de la campagne de vaccination contre l'hépatite B, des malversations, d'associations scientifiques de recherche sur le cancer et autres. Mais il est instructif de constater, et c'est une conséquence inattendue de ce travail d'en apporter la preuve ô combien navrante, que les progrès aidant les erreurs prennent de l'ampleur chaque fois qu'elles se répètent ; une meilleure compréhension du passé au moyen de la recherche historique permettrait sans doute d'éclairer notre présent pour les éviter. Une telle analyse ne doit pas être considérée comme le moyen d'une autojustification nationale face à l'impossibilité de remettre en question les bases sur lesquelles notre société s'est construite, mais doit être utilisée comme un moyen de mettre à jour les mécanismes qui ont conduit aux drames vécus.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

# Bibliographie

## Ouvrages en langues occidentales :

**Accampo, Elinor A., Rachel G. Fuchs, Mary Lynn Stewart, eds.,** *Gender and the Politics of Social Reform in France, 1870-1914,* Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1995.

**Aisenberg, Andrew R.,** *Contagion: Disease, Government, and the Social Question in Nineteenth-Century France*, Stanford, California, Stanford University Press, 1999.

**Agamben, Giorgio,** *Homo Sacer: Sovereign Power and Bare Life,* Stanford, California, Stanford University Press, 1998.

**Dr. Ancelet, Eric**, *Pour en finir avec Pasteur*, Paris, Editions Marc Pietteur

**Anderson, Warwick**, *The Cultivation of Whiteness : Science, Health and Racial Destiny*, Melbourne University Press, 2002.

**Andrews, Bridie J., "**Tuberculosis and the Assimilation of Germ Theory in China"*, Journal of the History of Medicine* 52 (January 1997b): 114-51.

**Arnold, David,** *Imperial Medicine and Indigenous Societies,* Manchester, Manchester University Press, 1988.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

**Arnold, David,** *Colonizing the Body: State, Medicine, and Epidemic Disease in 19th Century India,* Berkeley, University of California Press, 1993.

**Artières, Philippe, Da Silva, Emmanuel**, (sous la direction de), *Michel Foucault et la médecine*, Paris, Editions Kimé, 2001.

**Balinska, Marta Aleksandra**, *Une vie pour l'humanitaire Ludwik Rajchman (1881-1965)*, Paris, Editions La découverte, 1995.

**Balme, H.,** *China and Modern Medicine: A Study in Medical Missionary Development,* London, 1921.

**Barnes, David**, *The making of social disease, Tuberculosis in Nineteenth-Century France*, Berkeley, University of California, 1995.

**Barry, Jonathan, Jones, Colin**, eds, *Medicine and Charity before the Welfare State*, New-York, Routledge, 1991.

**Bastid-Bruguiere, Marianne, «** Instituts et Laboratoires Pasteur en Chine avant 1949 »*,* article publié dans l'ouvrage collectif sur *L'institut Pasteur, contributions à son histoire,* Paris, La Découverte, 1991.

**Benedict, Carol,** *Bubonic Plague in Nineteenth Century China,* Stanford, California, Stanford University Press, 1996.

**Benedict, Carol,** Policing the Sick: Plague and the Origins of State Medicine in Late Imperial China, *Late Imperial China* 14, n°2, (1993): 60-77

**Bickers, Robert,** *Britain in China,* Manchester University Press, Manchester and New York, 1999.

**Bickers, Robert, Henriot, Christian, eds**., *New frontiers, Imperialism's new communities in East Asia, 1842-1952,* Manchester University Press, 2000.

**Bourdelais, Patrice, ed**., *Les Hygiénistes: Enjeux, modèles et pratiques (XVIII-XIXième siècles*), Paris, Editions Belin, 2001.

**Bourdelais, P., Guillaume, P., Lebrun, F., Quetel, C.,** *Peurs et terreurs face à la contagion,* Paris, Fayard, 1988.

**Brauman, Rony, ed.,** *Utopies Sanitaires,* Paris, Editions Le Pommier-Fayard, 2000.

**Bretelle-Establet, Florence**, *La Santé en Chine du Sud à la fin de l'Empire et au début de la République*, doctorat de chinois, université Paris VII-Denis Diderot, décembre 1999.

**Brocheux, P., Hémery, D.**, *Indochine, la Colonisation ambiguë*, Paris, la Découverte, 1995.

**Brown Bullock, Mary,** *An American Transplant: The Rockfeller Foundation and Peking Union Medical College*, Berkeley, University of California Press, 1980.

**Chakrabarty, Dipesh**, *Provincializing Europe: Postcolonial Thought and Historical Difference*, Princeton University Press, 2000.

**Clancy-Smith, Julia A., Gouda, Frances, eds**, *Domisticating the Empire: Languages of Gender, Race, and Family Life in French and Dutch Colonialism*, Charlottesville, University Press of Virginia.

**Clifford, Nicholas, R.**, *Spoilt Children of Empire, Westerners in Shanghai and the Chinese Revolution of the 1920s*, Berkeley, University of California Press, 1991.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

**Clifford, Nicholas, R.**, *Shanghai 1925: Urban nationalism and the defense of Foreign privilege*, Michigan Papers in Chinese Studies, 1979, n°37.

**Coleman, William,** *Death is a Social Disease: Health and Political Economy in Early Industrial France*, The University of Wisconsin Press, 1982.

**Comiti, Vincent-Pierre,** *Histoire sanitaire et sociale,* Paris, Que sais-je, Presses Universitaires de France, 1997.

**Conklin, Alice**, A *Mission to Civilize: the Republican Idea of Empire in France and West Africa*, Stanford, California, Stanford University Press, 1997.

**Corbin, Alain**, *Le miasme et la Jonquille*, Champs, Flammarion, dernière édition 1986.

**Cunningham, Andrew, Bridie, Andrews,** *Western medicine as contested knowledge,* Manchester, New York, Manchester University Press.

**Delaporte, François,** *Disease and Civilization : The Cholera in Paris, 1832,* Cambridge, MA, The MIT Press, 1986.

**Des Courtils**, **Louis**, *La Concession française de Changhai*, Paris, Recueil Sirey, 1934.

**De Swaan, Abram,** *Sous l'aile protectrice de l'État,* Paris,Presses Universitaire de France, 1995.

**Dikotter, Frank,** *Sex, Culture and Modernity in China,* Honolulu, Hawai University Press, 1995.

**Nara Dillon**, 'Waging Welfare : Revolutionary Regimes and Social Welfare in Shanghai', Ph.D. Berkeley, University of California, 2001

**Dion-Loye, Sophie,** *Les Pauvres et le Droit,* Paris, Que sais-je, Presses universitaires de France, 1997.

**Donzelot, Jacques**, *L'Invention du Social*, Paris, Fayard, 1984.

**Dufourcq, Elisabeth**, *Les Aventurières de Dieu*, Paris, J.C.Lattès, 1993.

**Durant, Pierre,** *Le Train des Fous,* Paris, Syllepse, 1988.

**Durand-Fardel, A.**, *Les établissements de bienfaisance indigènes et les institutions sanitaires étrangères en Chine*, Paris, Germer-Baillière, 1882.

**Duus, Peter, Myers, Ramon H., Peattie, Mark R.,** *The Japanese Informal Empire in China, 1895-1937,* Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1989.

**Ellis, Jack, D.**, *The Physician-Legislators of France: Medicine and Politics in the Early Third Republic, 1870-1914*, Cambridge University Press, 1990.

**Elvin, Mark, Skinner, William, G.**, *The Chinese City Between Two Worlds*, Stanford, Stanford University Press, 1974.

**Ewald, François**, *L'État Providence*, Paris, Grasset, 1986.

**Fassin, Didier, ed.,** *Les Figures urbaines de la santé publique : Enquête sur des experiences locales*, Paris, La Découverte, 1998.

**Faure, Olivier**, « La Vaccination dans la région lyonnaise au début du XIXième siècle : Résistances ou revendications populaires », *Cahiers d'histoire*, 29, 191-209, 1984.

**Faure, Olivier**, *Les Français et leur médecine au XIXième siècle*, Paris, Belin, coll. Histoire et Société, 1993.

**Farquhar, Judith,** *Knowing Practice: The clinical encounter of Chinese medicine*, San

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Francisco, Westview Press, 1994.

**Field, Andrew David**, "A Night in Shanghai: Nightlife and Modernity in Semicolonial China, 1919-1937", PhD. Columbia University, 2000.

**Flohr, Carsten, "**The Plague Fighter: Wu Lien-teh and the Beginning of the Chinese public Health System"*, Annals of Science* 53 (1996), pp360-81.

**Fontenoy, Jean**, *Shanghai Secret*, Paris, Grasset, 1938.

**Foucault, Michel,** *Histoire de la Folie à l'âge classique,* Gallimard, Paris, 1972.

**Fredet, Jean, Maybon, Charles**, *Histoire de la Concession française de Shanghai*, Paris, Plon, 1929.

**Fredet, Jean**, *Quand la Chine s'ouvrait : Charles de Montigny*, Imprimerie de Tousewei, Shanghai, 1943.

**Frémeaux, Jacques**, *Les bureaux arabes dans l'Algérie de la conquête*, Paris, Denoël, 1993.

**Foucault,** *Naissance de la Clinique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1963.

**Fuchs, Rachel G.,** *Abandonned Children : Foundlings and Child Welfare in Nineteenth-Century France*, Albany, State University of New York Press, 1984.

**Furth, Charlotte,** *"*Blood, Body, and Gender: Medical Images of the Female Condition in China 1600-1850*." Chinese Science* 7 (1986): 43-66.

**Furth, Charlotte,** Concept of Pregnancy, Childbirth, and Infancy in Qing Dynasty China*, Journal of Asian Studies* 46, n°1 (1987): 7-36.

**Galle, Paul-Edouard**, *Shanghai au point de vue médical*, Paris, 1875.

**Gilman, Sander, "**Medical Colonialism and Disease: Lam qua and the Creation of a Westernized medical Iconcography in XIX century China"*,* in *Disease and representation: Images of Illness from Madness to Aids,* Ithaca, Cornell University Press, 1988.

**Goldestein, Jan**, *Console and Classify: The French Psychiatric Profession in the Nineteenth Century*, Cambridge University Press, 1987.

**Goodman, Bryna**, The Native Place and the City: Immigrant Consciousness and Organization in Shanghai, 1853-1927,.Berkeley, University of California Press, 1995.

**Hatzfeld, Henri,** *Du Paupérisme à la sécurité sociale, 1850-1940: Essai sur les origins de la Sécurité Sociale en France*, Paris, Armand Colin, 1971, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1989.

**Headrick, Daniel,** *The Tools of Empire : Technology and European Imperialism in the Nineteenth Century*, Oxford University Press, 1981.

**Henriot, Christian**, *Belles de Shanghai, Prostitution à Shanghai aux XIXième-XXième siècles, 1849-1958*, Paris, E.H.E.S.S., 1997.

**Henriot, Christian**, *Shanghai 1927-1937. Elites Locales et modernisation dans la Chine nationaliste*, Paris, E.H.E.S.S., 1991.

**Henriot, Christian**, éd, *Les Métropoles chinoises au XXième siècle*, Paris, Arguments, 1995.

**Henriot, Christian, Roux, Alain**, *Le Shanghai des années trente*, Paris, Editions Autrement, 1998.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

**Henriot, Christian, Zheng Zu'an**, *Atlas de Shanghai : Espaces et Représentations de 1849 à nos jours,* Paris, CNRS Editions, 1999.

**Honig, Emily**, *Strangers and Sisters: Women in the Shanghai Cotton Mills, 1919-1949*, Stanford, Stanford University Press, 1986.

**Hou, Chi-ming**, *Foreign investment and the economic development of China, 1840-1937*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1965.

**Hsiang-Lin Lei, "**When Chinese medicine encountered the State: 1910-1949"*,* PhD. University of Chicago, 1999.

**Huang, Philip C.C., "**Public Sphere/ Civil Society in China?: The Third Realm between State and Society"*, Modern China* 19, n°2 (1993): 216-240.

**Imbault-Huart, Marie-José,** *Histoire de la médecine. Luxe ou nécessité à la fin du XX ième siècle,* Revue Histoire, Economie et Société, pp 629-641, 1984.

**Imperial Maritime Customs.** Decennial Reports, (1882-1931), 5 volumes. Shanghai: Kelly and Walsh.

**Johnson, Linda, C.,** *Shanghai, From Market Town to Treaty Port, 1074-1858,* Stanford, Stanford University Press, 1995.

**Kleinman, Arthur,** *Medicine in Chinese Cultures.* Washington, US Department of Health, Education and Welfare, National Institute of Health, 1975.

**Knibiehler, Y., Goutalier, R.**, *La Femme au temps des colonies*, Paris, Stock, 1985.

**Kranzler, David**, *Japanese, Nazis, and Jews, The Jewish Family in Wartime Shanghai,* Berkeley, Pacific View Press, 1992.

**Krasno, Rena,** *Strangers always, a Jewish Family in Wartime Shanghai*, Berkeley, Pacific View Press, 1992.

**Kudlick, Catherine,** *Cholera in Post-Revolutionary Paris: A Cultural History,* Berkeley, University of California Press, 1996.

**Kuisel, Richard F.**, *Capitalism and the state in modern France : Renovation and economic management in the twentieth century*, Cambridge University Press, 1992.

**La Berge, Anne, Mordechai Feingod**, eds, *French Medical Culture in the XIXth century*, Amsterdam, Rodopi, 1994.

**Lafont, Max**, *L'Extermination douce, La cause des fous*, Paris, Le Bord de l'eau, 1987.

**La Servière, J. de (S.J.)**, *Histoire de la Mission du Kiang-Nan*, Zikawei, Imprimerie de l'Orphelinat, 1914.

**Latour, Bruno**, *Nous n'avons jamais été modernes*, Essai d'anthropologie symétrique, la Découverte/Poche, 1997.

**Latour, Bruno**, *Pasteur, Bataille contre les microbes*, Nathan, Paris, 1995.

**Lemoine, Patrick,** *Droit d'asiles,* Paris, Odile Jacob, 1998.

**Léonard, Jacques**, *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs. Histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIXième siècle*, Aubier-Montaigne, Paris, 1981.

**Leung, Angela Ki-che**, "To Chasten the Society : The Development of Widows Homes in the Qing, 1773-1911", *Late Imperial China*, 14, 2, 1993, pp 1-32.

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est 

**Leung, Angela Ki-che, "**Organized Medicine in Ming-Qing China: State and Private Medical Institutions in the Lower Yangzi Region", *Late Imperial China* 8 (1): 134-166.

**Liu, Shiyung,** "Medical Reform in Colonial Taiwan", PhD. University of Pittsburgh.

**Liu, Lydia,** *Translingual Practice: Litterature, National culture and Translated Modernity, China, 1900-1937* **,** Stanford, Stanford University Press, 1995.

**Lucas, AnElissa,** *Chinese Medical Modernization. Comparative Policy Continuities, 1930-1980s*, New York, Praeger, 1982.

**MacLeod, Roy, Lewis, Milton**, eds, *Disease, Medicine and Empire, Perspectives on western medicine and the experience of European expansion*, London, New York, Routledge, 1988.

**MacQuaide, Shiling Zhao, "**Shanghai Labour: Gender, Politics, and Traditions in the Making of the Chinese Working Class, 1911-1949", PhD. Queen's University, Ontario, Canada, 1995.

**Macpherson, Kerrie L.**, *A Wilderness of Marshes: The Origins of Public Health in Shanghai, 1843-1893*, Hong Kong, Oxford University Press, 1987.

**Malval, Jean**, *Rues de Shanghai au temps des Concessions*, Paris, Casterman, 1989.

**Marks, S.**, What is Colonial about Colonial Medicine ? And What has happened to Imperialism and Health?" *Social History of Medicine*, 10, 2, 1997, pp 205-219.

**Masson, J.**, *Un millionaire chinois au service des gueux: Joseph Lo Pahong, Shanghai 1875-1937*, Paris, Castermann, 1950.

**Martin, Brian G.,** *The Shanghai Green Gang. Politics and organized Crime, 1919-1937*, Berkeley, University of California Press, 1996.

**McDaniel, Laura Andrews**, "'Jumping the Dragon Gates': Social Mobility among Storytellers in Shanghai, 1849-1949", PhD. Yale University, December 1997.

**Meade, Teresa, Walker, Mark**, eds, *Science, Medicine and Cultural Imperialism*, New York, St Martin's Press, 1991.

**Merson, John**, *The Genius that was China*, New York, The Overlook Press, 1990.

**Mollaret, Henri, Brossellet, Jacqueline**, *Alexandre Yersin ou le vainqueur de la peste*, Fayard, Paris, 1984.

**Menegaldo, Hélène,** *Les Russes à Paris 1919-1939,* Edition Autrement, Paris, 1998.

**Monnais-Rousselot, Laurence**, *Médecine et colonisation en Indochine française : 1860-1939*, Paris, CNRS Editions, 1999.

**Morange, Michel**, (ed.), *L'Institut Pasteur : contributions à son histoire*, Paris, La Découverte, 1991.

**Moulin, Anne-Marie**, *L'aventure de la vaccination*, Paris, Fayard, 1996.

**Moulin, Anne-Marie,** *Histoire de la médecine arabe : Dialogues du passé avec le présent*, Paris, Confluent Editions, 1996.

**Murphey, Rhoads**, *Key to Modern China*, Cambridge, Harvard University Press, 1953.

**Murard, Lion, Zylberman, Patrick**, *L'hygiène dans la République, 1870-1918*, Paris, Fayard, 1997.

**Nicolet, Claude**, *L'idée républicaine en France (1898-1924)*, Paris, Gallimard, dernière

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

édition 1994.

**Nord, Phillip, "**The Welfare State in France, 1870-1914", *French Historical Studies*, 18 (1994), pp 821-838.

**Nye, Robert**, *Crime, Madness and Politics in Modern France. The medical concept of national decline*, Princeton University Press, 1984.

**Orliski, Constance, "**Reimagining the domestic sphere: Bourgeois nationalism and Gender in Shanghai, 1904-1918", PhD. University of Southern California, 1998.

**Osborne, M.A.**, *Nature, Exotic, and the Science of French Colonialism*, Bloomington, Indiana University Press, 1994.

**Paugam, Serge,** *La Société française et ses pauvres,* Paris, Quadrige/Puf, 2002.

**Paul, Harry**, *From Knowledge to Power: The Rise of the Science Empire in France, 1860-1939*, Cambridge University Press, 1985.

**Petitjean, Patrick, Jami, Catherine, Moulin, Anne-Marie**, eds., Science and Empires: Historical studies about scientific development and European expansion, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, 1991.

**Perry, Elizabeth**, *Shanghai on Strikes, The Politics of Chinese Labor*, Stanford, Stanford University Press, 1993.

**Pott, Francis Hawks,** *A Short History of Shanghai,* Shanghai, Kelly and Walsh, 1928.

**Pyenson, Lewis**, *Civilizing mission: exact sciences and French overseas expansion, 1830-1940*, London, Johns Hopkins University Press, 1993.

**Rabinow, Paul**, *French modern: norms and forms of the social environment*, Cambridge, Massachusetts, MIT Press, 1989.

**Martine Raibaud**, 'L'enseignement catholique en Chine sous la République de 1912 à 1949.' thèse de doctorat, Paris VII, 1991.

**Reeves, Caroline Beth, "**The Chinese Red Cross Society 1900-1937", PhD. Harvard University, 1998.

**Reifonyder, E.**, *Women's Medical Missionary Work in Shanghai*, Chinese Recorder, Volume 23, 83-89.

**Ristaino, Reynders Marcia**, *Port of Last Report, The Diaspora Communities of Shanghai*, Stanford, California, Stanford University Press, 2001.

**Rivet, Daniel, "**Hygiénisme colonial et médicalisation de la société marocaine au temps du protectorat français: 1912-1956" dans **Elisabeth Longueness, ed.,** *Santé, médecine et société dans le monde arabe,* Paris, L'Harmattan, 1995.

**Rogaski, Ruth**, From protecting life to defending the nation: the emergence of public health in Tianjin, 1859-1953, PhD. Yale University, 1996.

**Rollet-Echalier, Catherine,** *La Politique à l'égard de la petite enfance sous la Troisième République,* Paris, Presses Universitaires de France, 1990.

**Rosanvallon, P.,** *L'État en France de 1789 à nos jours,* Paris, le Seuil, 1990.

**Roux, Alain,** *Grèves et politique à Shanghai. Les désillusions (1927-1932),* Paris, EHESS Editions, 1995.

**Roux, Alain,** *Le Shanghai ouvrier des années trente. Coolies, Gangsters et syndicalistes*, Paris, L'Harmattan, Collection Chemins de la mémoire, 1993.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

**Salomon-Bayet, Claire,** (ed.), *Pasteur et la Révolution pastorienne*, Paris, Payot, 1986.

**Schneider, William,** *Quality and Quantity : The Quest for Biological Regeneration in Twentieth-Century France*, Cambridge University Press, 1990.

**Scott, David,** *Refashioning Futures: Criticism after Postcoloniality,* Princeton, Princeton University Press, 1999.

**Sheard, Sally, Power, Helen,** (eds.), *Body and City, Histories of Urban Public Health*, Historical Urban Studies, Athenaeum Press, 2000.

**Shih, Shu-Mei, "**Gender, Race and Semicolonialism : Liu Na'ou's Urban Shanghai Landscape"*, Journal of Asian Studies* 55, n°4 (nov. 1996), pp 934-956.

**Sivin, Nathan,** *Traditional Medicine in Contemporary China,* Ann Arbor, Center for Chinese Studies, 1987.

**Sivin, Nathan,** Science and Medicine in Imperial China, The State of the Field, *Journal of Asian Studies*, 4, 1, 1988, pp 41-90.

**Sournia, Jean-Charles**, *Histoire de la médecine*, Paris, La Découverte/Poche, 1997.

**Stoler, Ann Laura, "**Rethinking Colonial Categories: European Communities and the Boundaries of Rule"*,* in **Dirks, Nicholas,** *Colonialism and Culture,* Ann Arbor MI, University of Michigan Press, 1992.

**Stoler, Ann Laura,** *Race and the Education of Desire: Foucault's History of Sexuality and the Colonial Order of Things*, Durham, Duke University Press, 1995.

**Sutphen, Mary P., Bridie, Andrews**, *Colonialism, Medicine and Identity*, London and New-York, Routledge, 2002.

**Swislocki, Mark S.**, "Feast and Famine in Republican Shanghai: Urban Food Culture, Nutrition, and the State", PhD., Stanford University, 2001.

**Unschuld, Paul,** *Medecine in China: A History of Ideas,* Berkeley and Los Angeles: University of California Press, 1985.

**Wakeman, Frederic, "**The Civil Society and Public Sphere Debate: Western Reflections on Chinese Political Culture"*, Modern China*, 19 (1993): 108-38.

**Wakeman, Frederic,** *Policing Shanghai 1927-1937,* Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1995.

**Wakeman, Frederic**, *The Shanghai Badlands: wartime terrorism and urban crime, 1937-1941,* Cambridge University Press, 1996.

**Warwick, Anderson,** *"*Where is the Postcolonial History of Medicine*?" Bulletin of the History of Medicine* 72 (1998), p 528.

**Wasserstein, Bernard,** *Secret War in Shanghai,* Edition Profile Books, 1999.

**Watson, James, Rawski, Evelyn,** *Death Ritual in Late Imperial and Modern Chna,* Berkeley, University of California Press, 1988.

**Weindling, Paul,** *L'hygiène de la race (1870-1933),* Paris, Editions La Découverte, 1998.

**Weindling, Paul,** « The Modernization of Charity in Nineteenth-Century France and Germany. » dans **Jonathan Barry et Colin Jones, eds.,** *Medicine and Charity Before the Welfare State,* Routledge, London, 1991.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

**Wen-hsin Yeh, ed.,** *Wartime Shanghai,* London, New York, Routledge, 1998.

**Wiest, Jean-Paul,** *Maryknoll in China,* Orbis Books, Maryknoll, New York, 1988.

**Wong K.Chimin, Wu Lien-teh,** *History of Chinese Medicine,* Shanghai, National Quarantine Service, 1936.

**Wordboys, Michael,** *Spreading Germs: Disease Theories and Medical Practice in Britain, 1865-1900*, Cambridge University Press, 2000.

**Wright, Gwendolyn,** *The Politics of design in French Colonial Urbanism,* University of Chicago Press, 1991.

**Wright, Peter, Andrew, Treacher,** (eds.) *The Problem of Medical Knowledge: Examining the Social Construction of Medicine*, Edinburgh University Press, 1982.

**Yip, Ka-che**, *Health and National Reconstruction in Nationalist China*, Ann Arbor, the Association for Asian Studies, The University of Michigan, 1995.

**Yip, Ka-che, "**Health and Society in China: Public Health Education for the Community, 1912-1937"*, Social Science and Medicine* 16 (1982), 1197-1204.

**Zhao McQuaid, Shiling**, Shanghai Labour: Gender, Politics, and Traditions in the Making of the Chinese Working Class 1911-1949, PhD. Queen's University, Ontario, Canada, July 1995.

**Zito, Angela, Barlow, Tani E.**, *Body, Subject and Power in China*, University of Chicago Press, 1994.

# Ouvrages en langue chinoise:

**Chen, Shengkun,** *Jindai Yixue zai Zhongguo,* (la médecine moderne en Chine), Taipei, Dangdai Yixue Zazhishe.

Hong, Xie, Zhang, Jifeng, *Jindai Shanghai Jinrong shichang* (le marché de la finance à Shanghai à l'époque moderne), Shanghai renmin chubanshe, 1989.

Huang, Kewu, *Cong shenbao yiyao guanggao kan minchu shanghai de yiliao wenhua yu shehui shenghuo 1912-1926,* ( A partir des publicités de médicaments du journal "shenbao" étude de la culture du traitement médical et de la vie de la société.) Zhongyang Yanjiuyuan jindaishi yanjiusuo Jikan 7(2):141-94, 1988.

Li, Xiang-ming, *Zhongguo Xiandai Yixuejia zhuanlüe,* (Biographies des médecins chinois de formation occidentale.) Beijing kexue Jishu Wenxian Press, 1984.

Ma, Boying, Xi, Gao, *Zhongwai Yixue wenhua jialiushe* (L'histoire des échanges médicaux interculturels entre les pays étrangers et la Chine), 1993.

*Riwei Shanghai shizhengfu* (Le gouvernement municipal de collaboration de Shanghai), Beijing, Beijing dang'an chubanshe, 1986.

Ruan, Renze, Gao, Zhennong, eds, *Shanghai zongjiaoshi* (Histoire de la religion à Shanghai), Shanghai, Renmin chubanshe, 1992.

Shi, Shihui, *jiangnan zhuanjiao shi,* (Histoire de la Mission du Jiangnan), Shanghai

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est 

renmin chubanshi.

*Shanghai duiwai maoyi 1 524 840-1949* (Shanghai Foreign Trade, 1840-1949), Shanghai shehui kexueyuan jingji yanjiusuo, Shanghai, Shanghai shehui kexueyuan chubanshe, 1989, 2 vols.

*Shanghai gonggong zujie shigao* (Esquisse d'histoire de la Concession internationale de Shanghai), Shanghai, Renmin chubanshe, 1989.

*Shanghai gonglu shi* (Histoire des rues de Shanghai), Beijing, Renmin jiaotong chubanshe, 2 vol., 1989, 1994.

*Shanghai gongyong shiye (1840-1986),* (Les Services publics à Shanghai, 1840-1986), Shanghai Renmin chubanshe, 1991.

*Shanghai jindai Xiyao hangye shi,* (L'histoire de l'industrie pharmaceutique à Shanghai), Shanghai shehui kexueyuan chubanshe, 1988.

*Shanghai Huanjing Weisheng shi,* (L'histoire de la santé publique à Shanghai), Shanghai shehui kexueyuan chubanshe, 1996.

Shi, Meiding, *Zhuiy: Jindai shanghai tushi,* (Souvenirs. Une histoire illustrée de Shanghai à l'époque moderne), Shanghai, Guji chubanshe, 1996.

Su, Zhiliang, Chen, Lifei, *Jindai Shanghai Heishehui yanjiu* (Une étude sur le monde des gangs à Shanghai à l'époque moderne), Hangzhou, Zhejiang Renmin chubanshe, 1991.

Tan, Zhengchang, ed., *Shanghai shi* (Histoire de Shanghai), Shanghai renmin chubanshe, 1989.

*Xiandai Shanghai dashiji* (Chronologie de Shanghai à l'époque contemporaine), Shanghai, Wenhui chubanshe, 1995.

Xing, Zhi, Xiao, Ming, *Jiu Shanghai shehui baitai* (Facettes de la société de l'ancien Shanghai), Shanghai cishu chubanshe

Xiong, Yuezhi, *Xixue dongjian yu wanjing shehui,* (La pénétration de l'enseignement occidental en Orient et la société de la fin des Qing), Shanghai renmin chubanshe, 1994.

Xu, Yueyun, *Shanghai jindai Shehui Jingji fazhan gaikuang,* ( Les transformations de l'économie et de la société moderne à Shanghai), Shanghai hanghai shehuikexueyuan chubanshe, 1985.

Wang, Zhicheng, *Shanghai E qiao shi,* (Histoire de la Communauté Russe de Shanghai), Shanghai, Sanlian shudian, 1993.

Wu, Chengming, Xu, Dixin, *Zhongguo ziben zhuyi de mengyia,* (La naissance du capitalisme chinois), Vol.1 de *Zhongguo ziben zhuyi fazhanshi* (Le développement du capitalisme en Chine), Beijing Renmin chubanshe, 1985. *Jiu minzhu zhuyi geming de zhongguo ziben zhuyi* (Le capitalisme chinois durant la période de l'ancienne révolution démocratique), Vol 2 de Zhongguo ziben zhuyi fazhanshi, Beijing Renmin chubanshe, 1990.

Wu, Junyi, *Qingmo Shanghai Zujie Shehui*, (le société des Concessions de Shanghai à l'époque des Qing), Tabei, Wenshizhe chubanshe, 1978.

Yao, Xilang, ed., *Shanghai xianggang bijiao yanjiu,* (Recherche comparative entre la ville de Shanghai et la ville de Hongkong), Shanghai renmin chubanshe, 1990.

 Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

Zhang, Zhongli, ed. *Jindai shanghai chengshi yanjiu,* (Recherche urbaine sur la ville de Shanghai à l'époque moderne), Shanghai Renmin Chubanshe, 1990.

Zhou, Yiren, *Shanghai renkou bianqian de yanjiu,* (Recherche sur l'évolution démographique de la ville de Shanghai), Shanghai renmin chubanshe, 1980.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

# Annexes

## ANNEXE 1 : Consuls français qui se sont succédés à Shanghai depuis les débuts de la Concession française

Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

| NOM | TITRE / FONCTION | DATES |
|---|---|---|
| DE MONTIGNY | Vice-consul de France à Shanghai et à Ningbo | janvier 1848-juin 1853 |
| EDAN | Consul par intérim | juin 1853-juin 1857 |
| DE MONTIGNY | Consul général | juin 1857-juin 1859 |
| EDAN | Consul par intérim | 1859-1863 |
| MAUBOUSSIN | Consul général | février-octobre 1863 |
| CHEVREY RAMEAU | Élève-consul, gérant du Consulat | 1863-1864 |
| GODEAUX | Consul général par intérim | 1864 |
| BRENIER DE MONTMORAND | Consul général | décembre 1864-mars 1869 |
| MEJEAN | Consul général | novembre 1869-juin 1872 |
| GODEAUX | Consul général | septembre 1872-avril 1875 |
| DE CHAPPEDELAINE | Consul général par intérim | mai 1875-février 1876 |
| GODEAUX | Consul général | 1876-1879 |
| GARNIER | Consul général | 1879-1881 |
| FLESH | Gérant du consulat | 1882 |
| LEMAIRE | Consul général | 1883-1884 |
| KRAETZER | Consul général | 1885-1887 |
| WAGNER | Consul général | 1887-1893 |
| DUBAIL | Consul général | 1893-1897 |
| DE BEZAURE | Consul général | 1897-1903 |
| RATARD | Consul général | 1903-1909 |
| DEJEAN DE LA BATIE | Consul général | 1909-1913 |
| KAHN | Consul général | 1913-1915 |
| NAGGIAR | Gérant du consulat | 1915-1917 |
| WILDEN | Consul général | 1917-1924 |
| MEYRIER | Gérant du consulat | 1924-1926 |
| NAGGIAR | Consul général | 1926-1928 |
| KOECHLIN | Consul général | 1928-1932 |
| MEYRIER | Consul général | 1932-1936 |
| BAUDEZ | Consul général | 1936-1939 |
| AUGE | Consul général | 1939-1940 |
| DE MARGERIE | Consul général | 1940-1944 |

# ANNEXE 2 : Plan de Shanghai, imprimerie de T'OU-SÈ-WÈ près ZI-KA-WEI, 1933


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

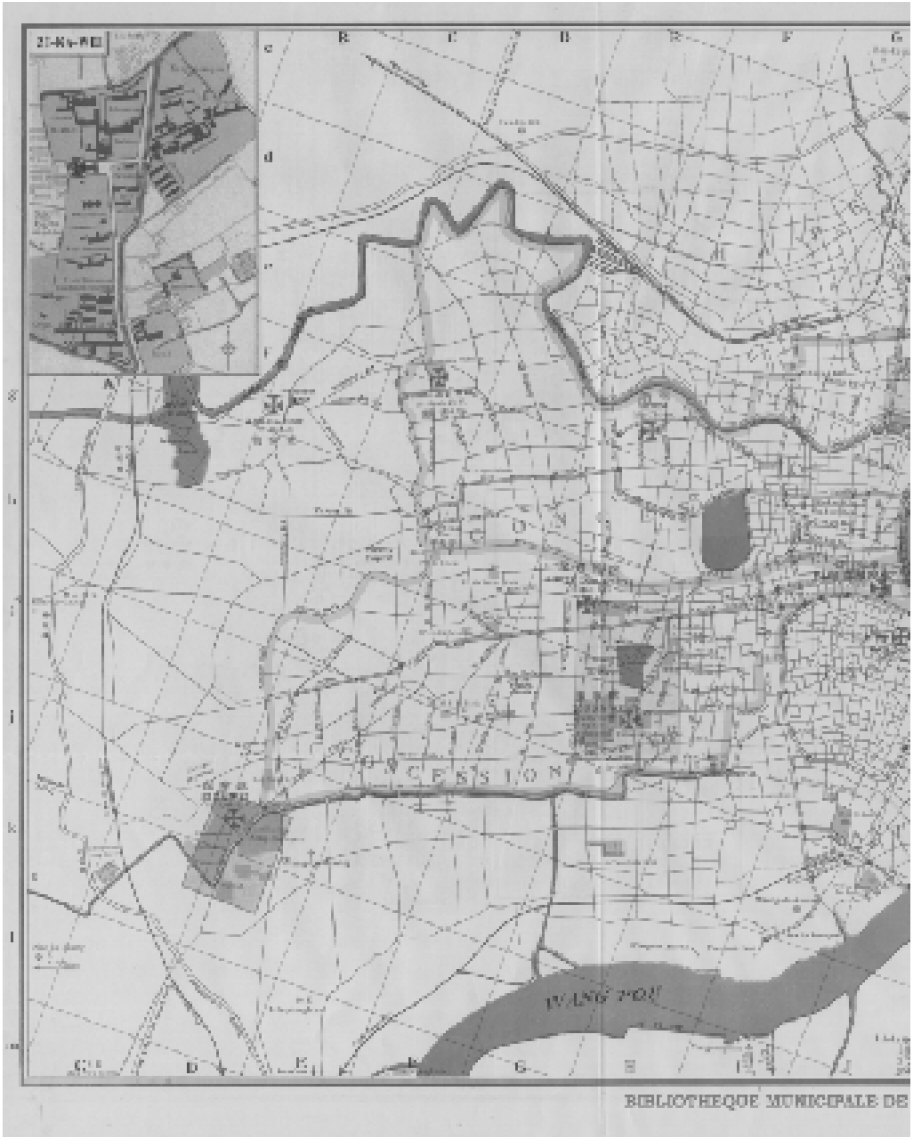


protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

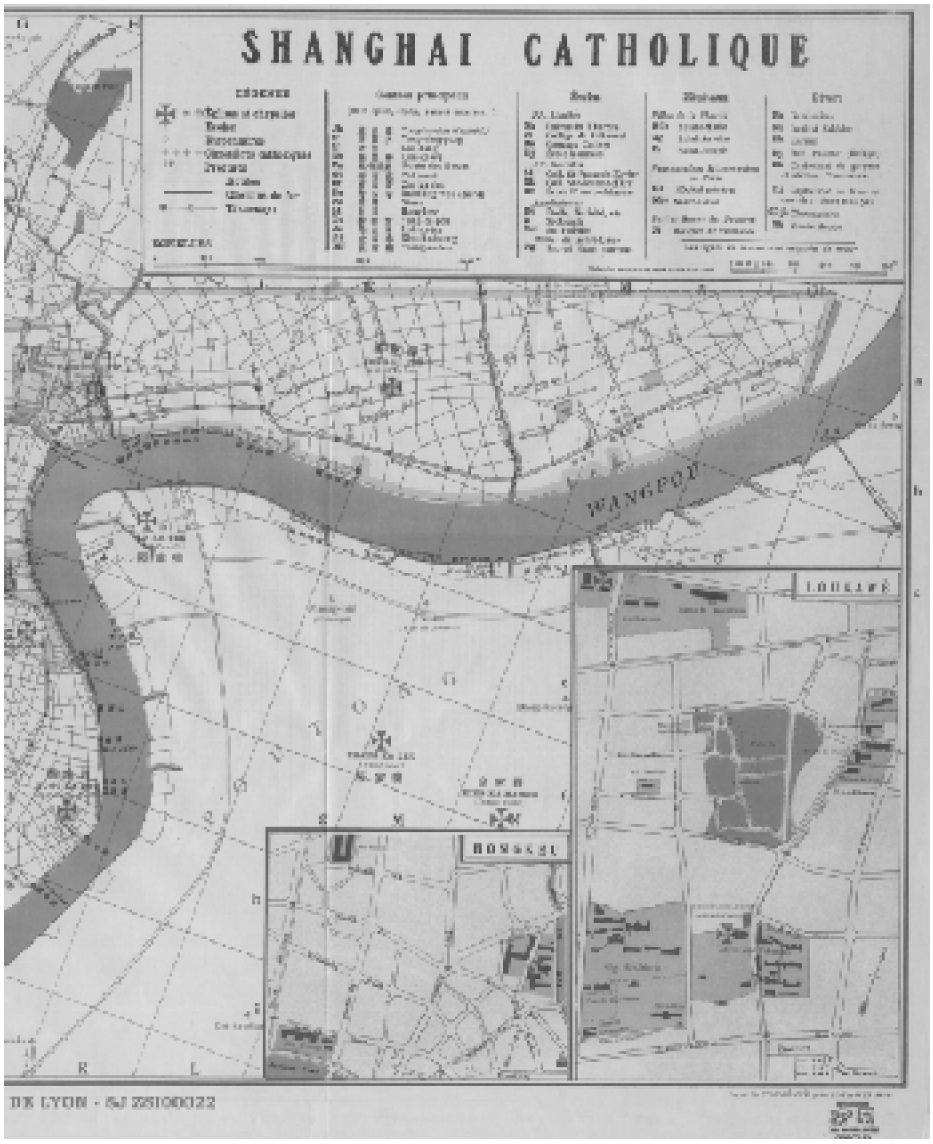


# ANNEXE 3 : Extension de la Concession française en 1900

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

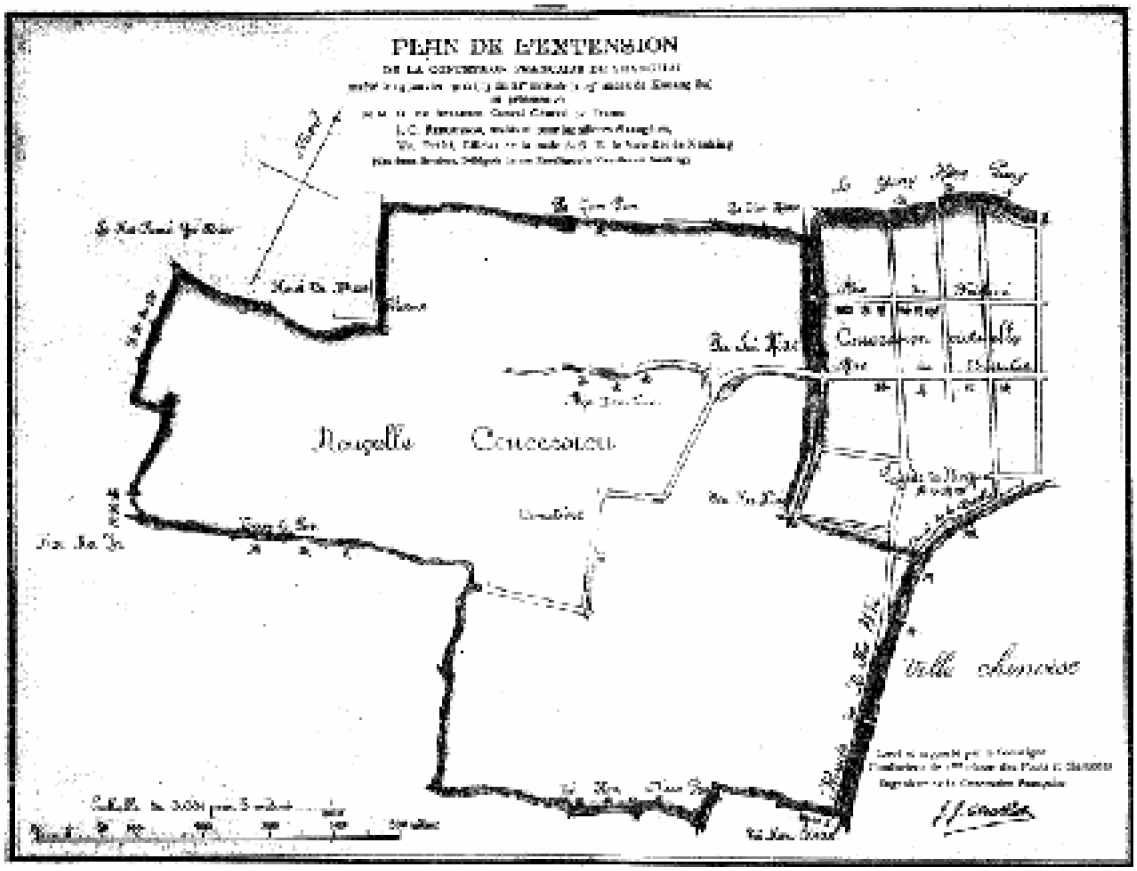


From: 'The Shanghai TAOTAIS(*), Linkage Man in a Changing Society, 1843-90' by LEUNG YUEN-SANG

# ANNEXE 4 : Carrières politiques des Daotai de Shanghai de 1843 à 1893

| Name of Daotai | Tenure Years | After Tenure | Immediate Post-Daotai Appointment | Highest Post in Later Career |
|---|---|---|---|---|
| GONG Mu-jiu | 1843-46 | promotion | Provincial judge of Jiangsu | Provincial treasurer |
| XIAN Ling | 1847-48 | removal | □ | |
| LIN Gui | 1848-50 | removal | □ | Provincial treasurer |
| WU Jian-zhang | 1850-54 | removal | ¾ | Expectant daotai |
| ZHAO De-che | 1855 | promotion | Provincial judge of Jiangsu | Governor |
| LAN Wei-wen* | 1855-57 | transfer | Prefect of Yangzhou | Expectant daotai |
| XUE Huan | 1857-58 | promotion | Provincial judge of Jiangsu | Acting governor general. |
| WU Xu | 1859-63 | removal | ¾ | |
| DING Ri-chang | 1864-65 | promotion | Salt controller of Lianghuai | Governor |
| YING Bao-shih | 1865-68 | promotion | Provincial judge of Jiangsu | Provincial treasurer |
| TU Zong-ying | 1869-72 | promotion | Provincial judge of Hunan | Governor-general |
| SHEN Bing-cheng | 1872-74 | promotion | Provincial judge of Henan | Acting governor general. |
| FENG Jun-guang | 1874-77 | retirement | ¾ | |
| LUI Rui-fen | 1877-82 | promotion | Provincial judge of Jiangsu | Governor |
| SHAO Yu-lian | 1882-86 | promotion | Provincial judge of Henan | Governor |
| GONG Zhao-yuan | 1886-89 | promotion | Provincial judge of Zhejiang | Provincial treasurer & foreign minister |
| NIE Qi-gui | 1889-93 | promotion | Provincial judge of Zhejiang | Governor |
| (*) Taotai est l'ancienne romanisation (Wade-Giles) des caractères chinois maintenant remplacé par le pinyin : Daotai. | | | | |

# ANNEXE 5 : Plan de la Concession française en 1932


Copyright GLAISE Anne Frédérique et Université Lumière - Lyon 2 - 2005.Ce document est

# ANNEXE 6 : Répartition des secteurs sanitaires en 1920

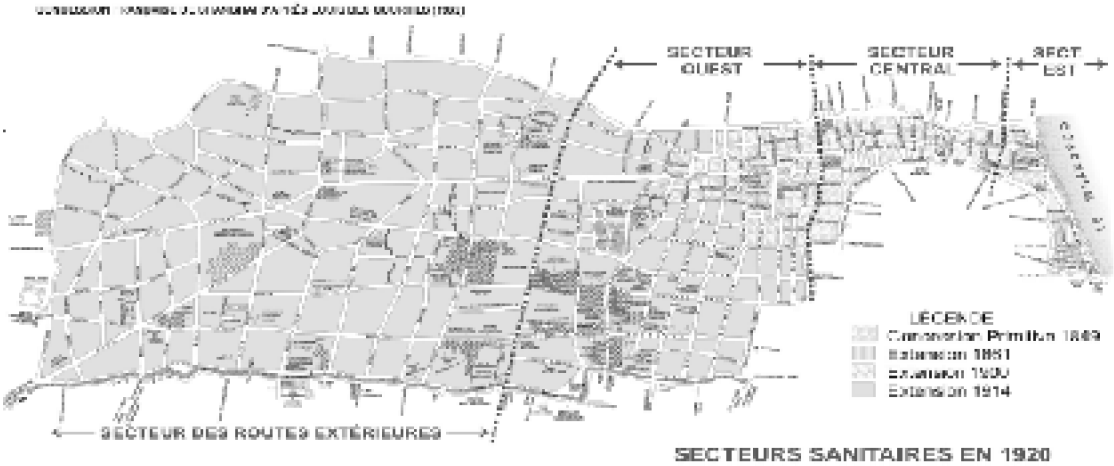


# ANNEXE 7 : Répartition des secteurs sanitaires en 1935

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

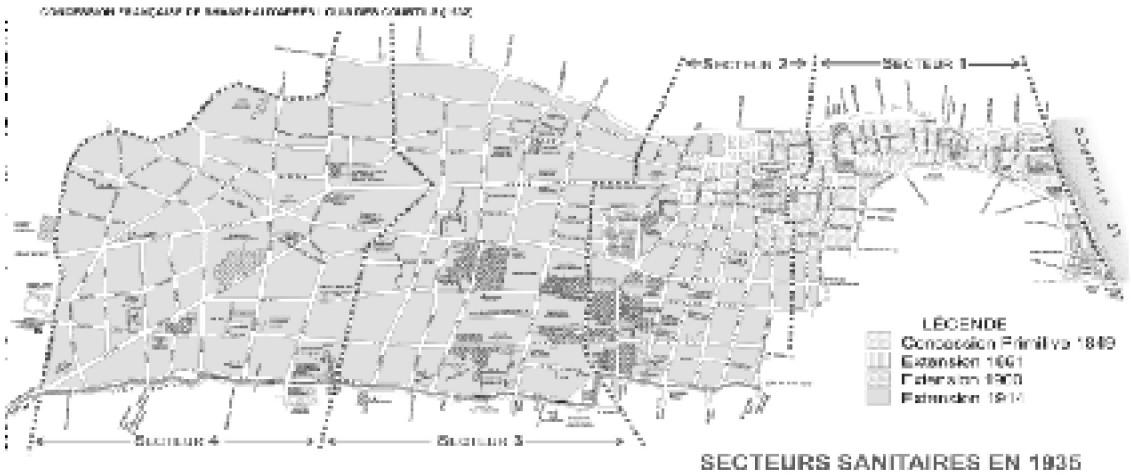


**Taël** : Le système monétaire chinois est, à cette époque, particulièrement complexe. Il est basé sur la valeur de l'argent métal. Le 'taël' n'est pas une pièce de monnaie mais représente la valeur d'une once d'argent et varie d'un endroit à un autre, de Pékin à Shanghai notamment ! Le 'taël' de Shanghai serait égal à 523,93 'grains' d'argent pur, sensiblement plus que les 437,5 'grains' d'une once d'argent (soit 28,349 grammes). En outre, le taël varie suivant son usage : les frais et taxes de douanes sont évalués en 'haikwan' taëls alors que les transactions monétaires du trésor public le sont en 'kuping' taëls. Pas moins de 170 taëls différents ont été répertoriés !

De nombreuses autres monnaies circulent en Chine à cette époque, notamment le dollar mexicain ou 'Mex' introduit par les Espagnols à partir des Philippines et de Canton (seul port ouvert au commerce) dès le XVIIIème siècle. Bien entendu le dollar américain, basé sur la valeur de l'or comme les autres monnaies occidentales, est aussi en usage, ce qui ne manquera pas de poser de nombreux problèmes aux étrangers dont les salaires sont indexés sur l'or quand le prix de l'argent métal, et donc du taël, a beaucoup augmenté dans les années 1900. Selon un rapport des douanes datant de 1901 'Returns of Trade and Trade Reports for the Year 1901' publié par 'The Inspector General of Customs' à Shanghai, la conversion entre les monnaies se faisait alors au taux suivant :

1 Haikwan taël = 3,73 Francs = 1,52 Mexican dollar = 0.72 American (gold) dollar.

Le 'yuan', qui sera introduit en 1914 dans le but d'unifier le système monétaire chinois, sera aussi basé sur la valeur de l'argent métal et défini comme valant un peu moins de 24 grammes d'argent pur, soit sensiblement moins que le taël.

Référence : **A.W. Ferrin,** *Chinese Currency and Finance*, American Department of Commerce, 1919.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.